This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

EXCHANGE

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS

LVX

FIAT

MDCCCLXVIII

EX LIBRIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE D'AUVERGNE

1913

Digitized by Google

Digitized by Google

Univ. of California

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

TOME XXX

1913

CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

Rue Barbançon

—

1913

Digitized by Google

UNIV OF
CALIFORNIA

DC611
A94R4
v.30

Digitized by Google

JUL 2 1913

30e Année REVUE PÉRIODIQUE Janvier-Février 1913

REVUE D'AUVERGNE

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE

PAGES

Charles Calemard. — Extraits des Registres de Catholicité de Saillant.. 1
Dr G. Charvilhat. — Les Cases-en pierres sèches de Thuel et du Millet de la Palle, près de Chapdes-Beaufort (Puy-de-Dôme)..... 24
Dr G. Charvilhat. — Mobilier d'une Sépulture Gallo-Romaine des Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme) 26
Boyer-Vidal. — Besse-en-Chandesse (suite) 29
J. Demarty. — Note sur un Moulin à grains Gallo-Romain, découvert à Chamalières à proximité des Thermes de Royat (Puy-de-Dôme)... 54
J. Demarty. — La Meule Néolithique du chemin de César, prés Craponne (Haute-Loire)..... 58
Société des Amis de l'Université. — Procès-verbaux des séances du 3 juillet et du 6 novembre 1912..... 62
Mélanges 69

★ ★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★ ★
Papeterie · Imprimerie
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

Garage LADOUX
AUTOMOBILES RENAULT
18, Rue Blatin, 18 Téléphone : 1-20
CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Conseil d'Administration

(1910-1911).

Président : M. H. Lecoq, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; Du Ranquet.

Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.

Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent voyer ; Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal.

Secrétaire adjoint : M. Charbuy.

Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.

Trésorier adjoint : M. N.

Anciens Présidents.

MM. le docteur Chibret, Bonnefoy et Gautrez.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.

Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.

Membres du Comité : MM. Audollent, Billiet, Bruyant, Ulysse Chabrol, Abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson, Thomas.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de 10 francs. Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications que la Société publiera chaque année.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne* et au *Bulletin de l'Institut industriel du Centre*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 francs pour toute la France, 12 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Etranger.

Pour la rédaction, s'adresser à M. Rouchon, président du Comité de publication, archiviste départemental, ou à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers, Clermont-Ferrand.

Pour l'abonnement, s'adresser à M. Roubille, trésorier de la Société, 23, rue du Port, Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

UNIV. OF VIRGINIA

EXTRAITS

DES

REGISTRES DE CATHOLICITÉ

de SAILLANT

par M. Charles CALEMARD

INTRODUCTION

C'est vers la fin du XVe siècle qu'apparaît en France le principe de la constatation de l'Etat civil, principe qui devait se développer grâce à des ordonnances successives et se réaliser enfin par le décret du 20 septembre 1792. Sous l'influence, peut-être, de la tradition romaine, le souvenir de la naissance et de la mort se perpétuait alors dans les familles notables ou dans les communautés religieuses, par des registres privés ou domestiques ; il en fut ainsi pendant longtemps, la possession d'état servait seule de preuve et la naissance ou le décès des gens s'établissait, comme de nos jours encore dans le cas de création d'état, par des enquêtes sur les faits.

Insensiblement, les chapitres en ce qui les concernait et les curés, pour les paroisses, prirent l'habitude de tenir plus ou moins régulièrement registre des sacrements qu'ils administraient. Cinquante années plus tard, le Pouvoir civil donnait un caractère officiel à ces documents et l'Edit de Villers-Cotterets, consacrant les errements suivis, donnait à ces mêmes curés mission de tenir désormais leurs registres en forme de preuve et de les déposer chaque année au greffe du bailliage le plus voisin.

Toutes impératives qu'elles fussent, ces prescriptions furent si mal observées que l'ordonnance de Blois (mai

663502

Digitized by Google

1579) devait les renouveler, enjoignant par surcroît aux greffiers de se faire remettre chaque année les actes ainsi dressés. L'ordonnance de 1595, les édits de 1619, 1625 et l'ordonnance de 1667 complétant ces dispositions, ordonnèrent la tenue, en double exemplaire, des registres annuels : dès lors, les actes réguliers furent admis à faire preuve en justice. Ce fut ainsi que l'on en vint, par la déclaration de 1736, jusqu'au décret de 1792 qui enlevait au clergé, pour en investir les municipalités, la mission dont il était chargé.

Lorsque se répandit l'usage de la tenue des registres, il arriva que loin d'en faire une froide énumération des sacrements qu'ils administraient, certains rédacteurs eurent la pensée d'y coucher la relation sommaire des événements survenus autour d'eux ; ils les animèrent de récits souvent fort intéressants.

Tels sont les registres de catholicité de Saillant.

Saillant est aujourd'hui une modeste commune du canton de Viverols, au sud-est du département du Puy-de-Dôme, sur les confins des départements de la Loire et de la Haute-Loire où il existait un prieuré relevant de l'abbaye de La Chaise-Dieu. Le curé de la paroisse et ses vicaires tenaient, sinon avec grand soin, du moins fort consciencieusement, bien avant la première ordonnance royale, sous le nom de « Rolles » ou « Mémoires », l'état des sépultures d'abord, des baptêmes ensuite, plus tard des mariages qu'ils célébraient ou dont la connaissance leur parvenait. A vrai dire, ces « Mémoires » furent constitués au début par la liste des droits qui leur étaient dus à l'occasion de chaque sépulture, mais ils ne tardèrent pas à contenir la mention sommaire au jour le jour des événements survenus dans la région.

Saillant semble avoir possédé à cette époque plus d'importance que de nos jours : placé à la naissance de cette vallée de l'Ance que les cartulaires de Sauxillanges et de Savigny dénomment : « Vallis longua « ou Vallis organa »,

Digitized by Google

ce bourg était l'une des étapes de la route du Forez en Livradois. Les bandes qui se rendaient de Montbrison, de Saint-Bonnet-le-Château ou d'Usson en Auvergne et dans la direction de Saint-Germain-l'Herm, le traversaient chaque fois, comme plus tard le fréquentèrent les compagnons de Jehu, rassemblés dans une forêt voisine.

Les « Mémoires » des prêtres de cette paroisse offrent donc cet intérêt qu'ils éclairent, d'un jour précis, la vie politique et économique de cette région et ses relations avec les provinces voisines ; ils contiennent la relation des épidémies, des accidents climatériques, celle des incidents religieux survenus en Livradois et apportent un appoint à l'étude des familles qui l'habitaient. C'est pourquoi il nous a paru utile d'en donner un extrait.

Les registres qui nous sont parvenus sont au nombre de trois : Le premier contient des actes de 1527 à 1612 ; il comprend 90 feuillets d'un format oblong et les actes n'y sont pas rédigés dans l'ordre chronologique mais seulement au hasard des blancs.

Le second s'étend de 1608 à 1652 ; il comprend 162 feuillets ; la moyenne des baptêmes est de 28 pour les premières années et de 40 pour les dernières ; il comprend 1,172 actes de baptême.

Le troisième contient 48 feuillets ; il débute par la liste des « rainages » pour le jour de Pâques et celui de Saint-Pierre et se termine en 1660.

Ils paraissent avoir été, tous les trois, la propriété exclusive des rédacteurs qui en effectuaient d'ailleurs chaque année l'expédition et l'envoi réglementaires ; la mention. « Ce présent livre est à moy curé.... », semble, ainsi que certains passages du contexte, l'indiquer suffisamment. Nous en avons extrait tout ce qui est susceptible d'intérêt et ceux d'entre les actes d'état civil qui se rapportent aux familles nobles et notables.

Digitized by Google

EXTRAITS DES REGISTRES DE CATHOLICITÉ

de SAILLANT

1540. — Le 24e jour de febvrier 1540 a esté sépulturé Messire Jehan Faydiz, curé de Sainct-Romain, à Sainct-Romain.

1527-1555. — Mémoires pris aux rôles vieux de feus Messires Georges Crouzet et Bichalonne, alors vicaires (suivent ensuite des mentions de sépulture et de naissance depuis 1527 jusqu'à 1555).

Mémoire du temps de mon jeune aage, Barrier (prêtre de Saillant).

1540. — Hodie 14e mense februarii fuit sepultus noblis vir dux Gabriel de Boscfranchet (1), 1540.

Le 15 mense septemb. 1540 est défunct Mestre Anth. Morillon, procureur de la Roë.

1574. — Ce huit may 1574 fust de neiges sur les montagnes, tellement que les blés estiont couverts de neige.

1576. — C'est le registre de ceux qui ont esté ensevely au cementière de lesglize paronchialle de Sailhens par moy curé soubsigné et ce dès le 18 mars 1576 que ledit curé fust prins des huguenauts (2). — Chappuis.

Durant six ans et deux mois, quant a vécu feu Chappuis (3).

(1) Beaufranchet, château ruiné de la commune de Saillant, situé sur les bords de la rivière d'Ance. Guingues Pelet en est seigneur dès 1240 et ses descendants n'ont cessé d'en jouir jusqu'au XVIIIe siècle,

La famille de Beaufranchet s'est divisée en trois branches : celle d'Ayat, celle de La Chapelle et celle de Relibert.

Charles-Antoine de Beaufranchet, comte d'Ayat, maréchal de camp, commandait le 21 janvier 1792, sous les ordres de Santerre, les troupes qui assistaient à l'exécution de Louis XVI.

(2) Il s'agit du curé Bichelonne.

(3) Cette mention est de la main du prêtre Barrier et a été ajoutée à la note précédente en 1583.

Digitized by Google

Le 9 nov. 1576 fust baptissé le fils de Mons. de Boscfranchet; parrain, Messire le commandeur de Maraudier, et marraine, Mademoiselle de la Rouë et a nom lenfant Artaut.

1576. — L'an mil cinq cent septante six les gens de la nouvelle religion tenoient le chasteau du Lac au près d'Ambert, lequel fust battu et foudroyé par lesdits sordats (1).

1577. — Le quatorze febvrier mil cinq cent septante sept, le jeudy de caresme entrant, de nuict, Ambert fust pris des gens de la nouvelle religion (signé) Barrier (2).

1577. — Le 24 febvrier 1577, qui est le jour Sainct-Mathias, fust tué Messire Pierre Sabatier, prêtre, par les gens de la religion qui passaient à Sailhens, conduits par ung Pierre de Gourdes, sacheminant à Ambert qui estoit prins par Merle, ce jeudy gras. Et le premier dimanche de caresme.... (Le récit s'arrête brusquement.)

Le 22 mai 1577 qui estoit le premier jour de sayson fust ensevely Georges Bichalonne, fils à Mᵉ Mathieu Bichalonne, lequel trespassa au Montcellard.

1578. — Le jour de Monseigneur Saint-Luc fust ensevely Messire Jean Ferry, prêtre de l'esglise de Sailhens qui estoit lan 1578 et du village de Merlonne.

Le troisième jour de novembre fust baptizé le filz de Mons. de Boscfranchet du lieu de Ribadance, parain;

(1) Les protestants avaient à ce moment de grandes forces en Livradois et serraient de près la ville d'Ambert. Saillant, sur la route du Forez, ne pouvait manqner d'être visitée par leurs bandes qui se rendaient d'Usson-en-Forez en Livradois.

(2) Le Lac, auprès d'Ambert, château détruit. En 1576, le seigneur du Lac était protestant et chef des troupes protestantes de la région. Ce fut la cause de la ruine de ce château, car Saint-Hérem après l'avoir battu de cent coups de canon, le livra aux flammes.

3) C'est dans la nuit du 15 février 1577 que Merle, aidé de 1.000 à 1.200 hommes, prit Ambert par escalade. Ce Pierre de Gourdes accourait sans doute à l'aide de Merle, car Saint-Hérem s'approchait de son côté pour reprendre la ville qu'il assiégea inutilement.

Digitized by Google

Monsieur Marc de la Rouë (1), et marraine Mademoiselle de Felictes, fillhe à Mons. de Boscfranchet et a nom lenfant Marc.

1580. — Expédié à Riom pour le Roy, le 28 mars 1580, suyvant lordonnance faicte audit an (2).

1581. — Le 14e dud. moys et an 1581, entour 4 heures après midy (mars), fust baptizé la fillhe de mestre Michel Calemard de Récuyer. Parrain mestre François Chappot, notaire royal de Saint-Enthesme et a nom lenfant Françoise.

1582. — Le 4e jour de juing 1582 devât midy fust ensevely Gilom-Dupuy, fermier à Me Mathieu Bichalonne, du lieu de Bichalonne et trespassa le jour précédent audit lieu de Bichalonne, dans la chambre dudit Me Bichalonne, notaire royal dud. lieu (3).

(1) Marc de la Rouë, fils de René d'Hérail de Pierrefort la Rouë, époux de Françoise de Chalencon.

La Rouë est un château ruiné au nord-ouest de Saint-Anthême ; il en subsiste des restes importants. Cœnobium Rotense, 1096, Gall. Christ. En 1173, La Rouë est en la possession de Humbert de Montboissier, seigneur de la Rouë. Tout permet de croire que c'est une branche cadette de cette illustre famille qui prit définitivement le nom de la Rouë. — Guillaume de la Rouë, évêque du Puy, le 22 fevrier 1263.

En 1290, Sibylle de la Rouë apporte en dot cette terre à Gilbert de Solignac; Bertrand, fils puîné, prit les noms et armes de la Rouë suivant la condition expresse du contrat de mariage. Son fils Armand, uni à Robert Dauphin et à Briand de Rochebaron, soutint contre le vicomte de Polignac aidé du bâtard de la Marche, lieutenant des Montagnes, la guerre que l'on connait et que termina la prise de Saint-Anthême et de la Rouë. (*Hist. du Languedoc*, col. 1292 . — (Thomas de la Marche, p. Marcellin Boudet, 190-193). — (*Lettres de remission accordées au vicomte de Polignac*, Baluze, t. II, 439). — Jeanne de la Rouë, mariée en 1543 à René d'Hérail de Pierrefort, fit passer cette terre dans la maison de Pierrefort, elle y resta jusqu'à Balthazar d'Hérail-Pierrefort, comte de la Rouë, maréchal de camp, dont la fille épousa en 1670 un membre de la famille de Saint-Martin-d'Aglié, en Piémont. (*Reg. d'audience du bailliage.*)

La Rouë était le siège d'un bailliage important couvrant les cantons de Saint-Anthême et en partie de Viverols et d'Usson-en-Forez. (*Reg. d'audience du bailliage, Arch. de la Cour d'appel de Riom, Fonds de la sénéchaussée d'Auvergne.*) — Chabrol, coutumes.

(2) C'est l'ordonnance de Blois de 1579, le rédacteur de l'acte se trompe d'une année.

(3) Bichelonne, hameau près de Saillant ; il y avait une chapelle en l'honneur de saint Pierre. (*Cartul. Savigny*, ch. 374.) L'acte est rédigé par le notaire Bichelonne.

Digitized by Google

1583. — Le 25 du moys d'apvril 1383 après midy fust baptizé la filhe de Damyan et Antonye Chastaing, sa femme; Grangier au Montcelard, son parrain Mons. Guilhe du Montcellard, et marraine Marguerite Chastaing et a nom lenfant Marguerite.

Le premier jour du moys de may 1583 jay chanté ma première épistre. Barrier.

Le 5 may devant midy fust ensevely M. Pierre Bichalonne, prêtre de Sailhens.

Le 21e jour de ce dict moy et an (may 1583), fust ensevely vénérable personne Messire Pierre Chappuis, prêtre et curé dud. Sailhens lequel trespassa la nuict précédente ung peu avant la minuict,

Le dimanche 19e jour de juing aud. an 1583 jay chanté mon premier évangile. Barrier.

Le dimanche dixiesme jour de juilhet audit an mil cinq cent quatre vingtz et trois, entour l'heure de dix heures de matin, en lesglize dud. Sailhens fust baptizé la grande cloche estant au clochier de lad. esglize par vénérable personne messire Jean Gimel prêtre de Viverols. Le parrain fust noble homme Guilheaume du Montcellard, escuyer, seigneur dud. lieu (1). La marraine illustre dame

(1) Le Montcellard, château à demi ruiné, au sud-ouest de Saillant, appartenant à une famille chevaleresque de ce nom.

Guillaume du Montcellard, mentionné dans ce récit, est le fils de Roffec. Le 23 mai 1574, la noblesse du Forez réunie à Montbrison, en assemblée générale, avait désigné « pour scindiqs de la noblesse et pour conseillers, les seigneurs de la Garde, du Pigney, du Montcellard et de Trémolles, afin de pourvoir au logement de quelques troupes en Forez pour la défense du pays », à cause des manœuvres des religionnaires.

Au début de l'année 1591, le capitaine Basset, accompagné de 500 hommes d'armes, entra dans la ville d'Ambert. Il s'y établit comme gouverneur au nom du roi et se répandit dans la région où il commit les pires exactions. Il prit d'assaut la Roue et Montpelloux, pilla Saint-Anthème ; le 15 juillet, il était sous les murs du château du Montcellard et le même Guillaume du Montcellard dut se rendre après une résistance acharnée. Il fut ensuite conduit à Ambert où son neveu, Pierre de la Farge, paya, pour le racheter, une forte rançon. (Testament de Guill. du Montcellard, arch. Chapot-Laroche.)

(Hist. du Forez, t. II, p. 193. — Imberdis, t. 2.)

Digitized by Google

Suzanne de Rochebaron, dame de la Rouë (1). Où fust présent hault et puissant seigneur Messire Marc de la Rouë, seigneur et baron dud. la Rouë, Montpelloux et aultres ses seigneuries, chevalier de lordre du Roy. Et fust imposé nom à ladite cloche Marc. Et le mardy suivant lad. cloche quiança de branler et sonner au clocher où elle fust levée et mise le lundi onzième jour desdicts moys et an. Et ung moys auparavant les boffres estant aud. clocher furent changiez tous neufs par Jean Rage, cherpantier de Sainct-Romain de Valenchères et à chacun desdicts actes y avoict grand nombre de gens tant de ladicte paroisse que d'ailheurs mesme au baptisement. La plus grande part desquels allarent lesdicts jours disner au chaù du Montcellard à la convocation que leur fist led. seigneur du Montcellard. Et à tout ce jay esté présent avec les aultres soubznz. Bichalonne (2).

1583. — Et aujourd'huy mercredy, 14e jour de lan de septembre 1583, enthour l'heure de dix heures de soir, nasquit Claude Bichalonne, fils à Me Mathieu, notaire royal, et fust baptizé le vendredy ensuyvant, par messire Jacques de Lolme, curé de la Chaulx (3) et dans lesglize paroissialle de Sailhens, enthour lheure de dix heures de matin. Son parrain fust Barth. Bichalonne, frère dud. Me Bichalonne, et sa marraine Claude Bachillard, sœur d'Anthème Bachillard, femme dud. Me Mathieu et mère de l'enfant. — Bichalonne.

Le 3 d'octobre 1583, jour de sainct Jacques, j'estois à

(1) Rochebaron, chateau près de Bas, en Velay, qui a donné son nom à une famille fondue au milieu du xve siècle dans celle des Chalencon. — Suzanne, fille de Louis de Chalencon et de Antoinette de Rochebaron.

(2) Le récit est de la main du notaire Bichalonne.

(3) La Chaulx, la Chaulm ou la Chaux, auj. la Chaulme, paroisse voisine de Saillant, canton de Saint-Anthème; château et justice dépendant depuis le xive siècle du bailliage de la Rouë. Il y avait un prieuré sous le vocable de La Chaise-Dieu. L'église n'est autre que le château dont on a conservé les murs d'un bel appareil, en supprimant simplement les étages, et en ajoutant un chœur.

Digitized by Google

Sainct-Clément (1). Il courut ung grand vent qui gastoit les maisons et palitz et rompit grandz quàtité aux bois. — Barrier.

1584. — Le dimanche 14 may 1584, jay Estienne Barrier, prêtre de Sailhant, résidant au village de Chanaleilles, ay célébré ma première messe par la grâce de Dieu en lesglize dud. Sailhens. Si à Dieu pluct. Le carton de blé se vendoit 15 sols et six deniers. — Barrier.

Mémoires pris sur le rolle vieux du Montz de feu Messires Georges Crouzet et Bichalonne. Jay pris ce que dessus aux rôles vieux que aye suivi lordre du rolle. — Barrier (Suivent des relevés d'actes de baptêmes et sépultures des années 1527, 1528, 1529, 1530, 1534, 1543, 1556, 1555.)

Le vendredi 6 septembre 1584, a été en sépulture Messire Jacques de Lolme, curé de la Chaulx.

Le 1er octobre, audit an 1584, fust en sépulture messire Etienne Barrier, prêtre et curé quand vivait à Sailhens. — C. A. G. P. L. A,

Le dix febvrier lan mil cinq cent quatre vingtz et quatre, ce estoit le vendredi gras environ deux heures de nuict, Loyza Baron a prinse maladye. Landemain samedy gras, environ quatre heures de nuict, mon parrain a pris mal (adye). Le dimanche 11e jour dud. moys et an ont faictz leurz testamentz par mestre Michel Calemard. Fourcès allés au médecin à Ambert, lequel a dict que ont... et sont marfandus. Sont décédés tous deux au bout de la cinquième (journée) à semblable heure que malheur estoit venu. Dieu les veuille absoudre et pardonner par sa bonté. Le 15 febvrier 1584, a esté en son esprit feu Loysa Baron. Le 17 dud. moys, a esté en sépulture Estienne Baron, mon parrain second. — Barrier (2).

(1) Saint-Clément : paroisse voisine, au bord de la rivière de l'Ance. (Cartul. Sauxillanges ; cartul. Savigny ; *Saint-Clementis in vallis longa — al. vallis organa.*) Le prieuré dépendait de l'abbaye de Sauviat.

(2) On dut faire près de 30 kilomètres en plein hiver, et par des chemins ébauchés pour conduire à Ambert les deux malades !

Digitized by Google

1585. — Le mercredy 6e de janvier, enthour 9 heures de matin, Pierre de Coussange, lieu de Cossange, paroisse de Sainct-Pal (1), se jetta luy-mesme dans l'estang dud. Sainct-Pal, où il se noya. Et le jeudi landemain et vendredy ensuyvant, tomba si grand habondance de pluye que vist oncques lan mille (cinq cent omis) quatre vingtz et quatre. — Bichalonne.

Au jourd'huy, jour de sainct François mille (cinq cent) quatre vingtz et cinq nasquit Guilh., filz à Me Mathieu Bichalonne, notaire royal. Et fust son parrain noble homme Guilh. du Montcellard, seigneur dud. lieu. Sa marraine damoyselle Françoyse de la Rouhe, femme à noble Jean de Boscfranchet le jeune. Et le carton de bled se vandoist ung escu et dix solz en l'année mil cinq cent quatre vingt et six. — Bichalonne.

1586. — Le dimanche 24e septembre mil cinq cent octante et six, dentour six heures de matin, a esté baptizé Jehan Calemard, filz à Me Michel, greffier et Anna Barrier sa femme. Parrain Me Jehan Sappin, notaire royal et marraine Antonie du Bouchet, femme à Me Claude. Bapt. par moy Barrier, prêtre de Sailhens.

Lan mil cinq cent quatre vingtz et six courroit une malladie que lon nommoit coqualusche ou muschelet.

En lannée 1586 courust un grand contagion de peste presque par tout le monde. — Bich. (elonne).

1587. — Le vendredy 4 janvier mil cinq cent octante sept, Me Mathieu Bichelonne décéda de ce monde au près du village de Beyssonnier, paroisse d'Usson (2), en venant de Sainct-Pal. Le samedi cinquième fust ensevely à Sailhens. — Barrier.

1590. — Le jeudy 21 septembre 1590 a esté ensevely noble Jehan de Boscfranchet.

Le vendredy 22e d'apvril 1594 fust ensevely noble Loyse

(1) Saint Pal-en-Chalencon, arrondissement d'Yssingeaux (Haute-Loire).

(2) Usson-en-Forez, arrondissement de Montbrison.

Digitized by Google

du Terrail, damoyselle de Bosefranchet : en leurs sépulcres à Sailhens.

1597. — En mars 1597, le bled sestoit vendu sur tous les marchés en Forez et à Viverolz 1 escu sol le carton. En juing aud. an sest vendu 58 solz à Saint-Bonnet (1) et aussi à Viverols. — Barrier.

Le pénultième desdictz moys et an (apvril 1597), à Eglizolhes a esté en sépulture Symon Seguy, prêtre, lequel décéda à Grand-Rif y estant vicaire.

Le vendredy 20e de ce moys juillet 1597, a esté en sépulture maistre Claude Calemard, notaire, greffier de la Chaulx et lieutenant de Montpeloux (2).

1597. — Le samedy 7e jour de juing 1597, feist force neiges et principallement aux montagnes et coucha fort les bleds et le douzième de ce moys et an feist ung grand desluge d'eau. Faict le 21e jour de juing 1597 apud Montcellardum. — Barrier.

En ce temps (novembre 1597) corroit quelques... du mal chaud.

Ce livre me fust bailhé à moy prêtre quand feu Me Mathieu Bichalonne décéda, lequel jay gardé et fust lan 1597. Je soubz ay adjoint daultres mémoires au présent papier tant de mon temps étant prêtre ou secrin tant à Sailhens que à la Chaulx, que aussi des prédécess. curés et mesme les enfants de mes parents et voisins et mes filheux et mes filheules tant de Sailhens que d'ailleurs et ce fust 1597. — Barrier.

(1) Saint-Bonnet-le-Château (Loire).

(2) Montpelloux : château et justice avec village au nord de Saillant. Le château très fort, avait trois enceintes en basalte octogonal; il était placé au sommet d'un mamelon escarpé commandant la vallée de l'Ance. Dès la fin du XIIIe siècle, cette terre est dans la maison de la Roue. En 1145 une bulle parle de l'église de Sainte-Marie de Montpeloux comme d'une dépendance de La Chaise-Dieu. Le vicomte de Polignac, au cours de sa guerre avec Armand de la Roue, prit d'assaut ce château. Ses murs, ruinés par Basset en 1591, furent démolis suivant ordonnance royale du 12 juin 1633.

(V. Marcellin Boudet, Thomas de la Marche, p. 193. Reg. d'audience de la châtellenie de Montpeloux, arch. de la Cour de Riom.)

Digitized by Google

Mémoire : En lan mil cinq cent quatre vingt dix sept estoit grande extrême charté : Le bled se vendist après moissons précédentes 1596, 25 solz le carton et toujours à monstant que en juing aud. an 1597 se vendist à Viverolz un escu sol le carton et à Sainct-Bonnet cinquante huict solz et encore pire que on faisoit payer les tailhes de trois années passées encore que on eust payé à la Ligue ; et quasi dicat que avoict passé un temps que chacun valloit une tailhe chose que est importable et cause grande pouvreté et grand faim au pouvre peuple car toute cortoisie et crédit est perdu en ce pays et charité bien esloignée. *Tamen Deus laudatur*. Et en ceste année 1597 je estois au Montcellard en seigner noble Guilhaume de la Farge et en lan précédent 1596 à Boscfranchet pour en seigner noble Jehan de Boscfranchet. Ce 21 juin 1597. — Barrier prêtre.

1598. — Le 11e des moys et an (avril 1598), a esté ensevelye à Eglysolles, Gyliberte de la Farge, filhe à noble Pierre de la Farge, seigneur du Montcellard. — Barrier.

1599. — Le lundy 19 juilhet aud. an 1599, a esté en sépulture Jacques Calemard, filz à mestre Michel de Récuyer (1), notaire royal.

Le samedy 4 septembre 1599, entour dix heures de nuict, fust brouslée et gastée par feu la maison de Symon la Martine de Crouzet et tous ses meubles et pire que y péreilha un petit filz masle de lage entour trois ans qui se nommoit Mathieu, filz dud. Symon et de Marie Crouzet sa femme ; le corps duquel enfant fust ensevely le lundy 6e jour desdicts moys et an que par la grâce de Dieu ne fust du tout bruslé.

(1) Récuyer est un château ruiné près de Saillant, bâti par le même Michel Calemard. Il subsiste encore quelques parties de ce château, une tour et des communs : malgré deux assauts reçus au temps des incursions de Basset et de Merle en Forez et trois incendies, il présente certaines particularités intéressantes : il existe, à l'intérieur, des peintures murales de cette fin de XVIe siècle.

Digitized by Google

Le dimanche septiesme aud. an 1599, fust en sépulture noble Françoyse de la Rouë, damoyselle de Ribadance.

1600. — Le vendredy 20e de novembre 1600, a esté en sépulture Messire Jehan Mallard Faydictz curé de Sainct-Romain, à Sainct-Romain, aagé d'entour 50 ans.

1601. — Le dimanche pénultième décembre 1601, a esté en sépulture noble Catherine de Frédeville, quand vivoit femme à noble Christophe de Boscfranchet.

Messire Benoid Chappot est curé de la Chaulx.

1602. — Le dimanche 23 décembre 1602, a esté en sépulture Maistre Françoys Chappot, notaire royal quand vivoit à Sainct-Anthême.

Messire Benoid Pelloux est curé de Sailhens.

1603. — Le jeudy 4e jour du moys d'apvril lan mil six centz et trois, enthour sept heures de soir, a esté baptizé Christophe-Jehan, filz adotif à Me son parrain noble Jean de Boscfranchet., filz' à noble Christophe ; marraine Damyane Pelloux de Puyboson. — Barrier.

Le mardi 6e jour desdictz moys et an (juing 1603), a esté en sépulture à Sailhens deffunct Messire Benoid Peloux, prêtre et curé de Sailhens quand vivoit. *In pace requiescat.* La cure de Sailhens est demeurée vacance despuys le mardi 5e de juilhet enthour deux heures de soleil jusques au jeudy 7e, enthour lad. heure quand Messire Jehan Varanias a prins sa possession par vertu de la collation de la Chaise-Dieu (1). — Barrier.

Le lundy dernier jour du moys de juing lan mil six centz trois, entour midy, a esté baptizé Hierosme de la Farge, filz à noble Yves de la Farge et à noble Catherine de Sainct-Cantin ses père et mère. Parrain noble Guillaume de la Farge (2), sa marraine noble Loyse de la

(1) La cure de Saillant et de Montpeloux était à la nomination de la Chaise-Dieu.

(2) Petit neveu de Guillaume du Montcellard et qui devait adjoindre, plus tard, le nom de Montcellard au nom de La Farge. (V. Tardieu, Histoire de Clermont, t. II. p. 254.)

Digitized by Google

Farge dicte de la Chanal : baptizé par Me Dorat, curé de Eglyzolles. — Barrier.

Le samedy 5e jour dud. moys de juillet 1603 a esté ensevely défunct Messire Jean Varaniat, prêtre d'Usson et curé de Sailhant, au tombeau des prêtres d'Usson. Barrier.

Mémoire que en lannée 1602, despuis Nohel, le temps avoit esté tant doux et gracieux et principallement mars et apvril et le dernier jour d'apvril le temps se refroydit tellement que le matin du premier jour de may avoit gelé tellement que la glasce dessus porta chars et charrettes. Et les blés, espis et arbres en fleurs. May par la grâce de Dieu il na faist pas trop grand mal, sinon en certains lieux. Deo gracias, 1602.

Le lundy 24e jour dud. moys de juilhet lan 1603, de matin que Messire Françoys Genevrier, prêtre de Saint-Anthème a prinst possession de la cure de Montpeloux et de Sailhens, par vertu de la collation de la Chaise-Dieu. Barrier.

Le jeudy 27 novembre aud. an 1603 a esté en sépulture noble Antoine de Glonat, à Sailhent et au petit tombeau des Boscfranchet. Barrier (1).

1604. — Le lundy 5e janvier lan 1604 a esté en sépulture honeste femme Anna Barrier, femme à Maistre Michel Calemard de Récuyer. O crux ave. Requiescat in pace. Barrier.

Le samedy premier jour de may l'an mil six cent et quatre entour vespres, Anna Barrier ma mère randit lesprit à Dieu et le lundi 3e jour de la Sainte-Croix a esté en sépulture au sépulcre du Sap. O crux ave : le pénultiesme jour janvier 1573 a esté en sépulture défunct Claude Barrier, mon père, à Sailhens. Requiescat in pace. Barrier.

(1) Le tombeau de la famille de Beaufranchet était situé dans une chapelle latérale gauche de l'église de Saillant. Les armes des Beaufranchet, de sable au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent, ornent la clef pendante de la voûte de cette chapelle.

Digitized by Google

Le dimanche 20e jour de juing aud. an 1604 ont esté en sépulture les ossements de Marie Nyzier, quand vivait femme en second lict de feu André Fayol dict audesse de Saint-Ferréol, laquelle estoit décédée lannée de la grande peste, contagion que lon contoit l'an 1586 et avoit esté en terre auprès de la croix de Rochasset, près de Malavoille (1).

1605.— Le 5 novembre lan mil six cent cinq, feu Maistre Mathias-Fougerouse de Sailhens fust trouvé mort et noyé en la rivière d'Ance, soulz le pont du Montcellard que à peine avoit optenu licence de Clermont, fust en sépulture au sammentière de Sailhens le mercredi 26e deste moys et an 1605.

Le mardi 24e décembre aud. an 1605, entour de point de jour le feu se myst aux bastiments de Jehan Rolland dict Gloucton et de Georges Folleas dict Jeatte, d'Auteville, lesquels furent brouslez par la femme dud. Rolland qui estoit en faulte et deux enfants, lung masle et laultre fesmel y sont demeurés mors et quasi manqué brouslés : lesquels ont esté en sépulture à Sailhant le jeudi 26e décembre desdictz moys et an. Barrier.

Le samedy 25e febvrier aud. an 1606 a esté baptizé Claude Calemard, filz à Mestre Jehan, lequel estoit né entour quinze janvier devàt. Son parrain a esté Claude de la Garde, filz à Me feu Yves de la Garde (2); sa marraine Anna Chappot, femme à Mestre Yves Chappot (3),

(1) Voir la mention insérée en 1586 par le prêtre Bichalonne : il s'agit de la grande peste que mentionnent les mémoires contemporains. Comme on le voit, par crainte de contamination, on se gardait d'enterrer les morts qui pouvaient contenir les germes de la peste, dans les cimetières ou près des agglomérations. La légende veut que lorsque la peste ravagea à cette époque Saint-Ferréol-des-Côtes, le curé de Saillant se dévoua pour les pestiférés.

(2) Claude de la Garde : Famille noble qui tire son nom du hameau de la Garde, paroisse de Médeyrolles, près de Viverols, et qui, au début du XVIIIe siècle, possède la seigneurie de Crouzet et réside à Yssingeaux.

(3) Yves Chappot, bailli-juge de la Rouë.

Digitized by Google

de Saint-Enthesme. Bapt. par moy mess. frans., Genevrier curé, Barrier.

1607. — A esté baptizé aux fons baptismalles de Sailhens, Catherine de Bosfranchet, filhe à noble Jehan de Bosfranchet. Son parrain, noble Pierre de Rochebaron (1); sa marraine, damoyzelle Catherine de Sainct-Quentin, bapt. par moy curé dud. Sailhens le 28e jour du moys de juilhet 1607.

1608. — Le dimanche 22 octobre 1608, desdictz moys et an, feist un grand vent fort terrible jusques au soir qui quiença à pleuvoir, toute la nuict et tout le lundy et le mardy avec tonnerres profonds et larges ; qui causa que les eaux desbordèrent qui firent grands maux au près des rivières, noya des personnes et desruyna beaucoup de bastiments et aultres grands pertes. Dieu console son peuple sil luy plaict. Barrier, prêtre.

En lan mil six cent huict il ne fist point de neiges jusques aux festes de Nohel que se chaingea durant dix jours faysant bien froid et neiges.

1609. — Et en janvier mil six cent neuf il fay fort chaud : jay plein de violettes en mon jardin et des aultres herbes chose estrange.

Les dessus nommés onst esté coppiés et envoyés à Riom pour estre enregistrés au greffe ainsi qu'il est ordonné et accostumé estre faict un chacun an. Faict le 28 mai aud. an mil six cent et huict (2).

1610. — Le jour sainct Mathias 1610, ce estoit le 1er jour de caresme, 24 janvier 1610, fust en sépulture feu Messire Andréa Chomette, prêtre à Saint-Clément.

(1) Pierre de Rochebaron, frère de Balthazar de Chalençon de Rochebaron, seigneur d'Ambert; petit-fils de Claude de Chalencont de Rochebaron, premier chambellan de François Ier, tué en 1528 au siège de Pavie.

(2) Au greffe de la sénéchaussée, auj. aux archives de la Cour d'appel de Riom. Ces pièces ont disparu des archives ; c'est à peine s'il se rencontre quelques liasses éparses d'extraits d'actes de baptême et de sépultures adressés par les prêtres de la province, conformément à l'ordonnance de Blois.

Digitized by Google

Ce jeudy audit moy et an (febvrier 1610) fust ensevely noble Jehan de Boscfranchet de Ribadance.

Et ledit jour (28 décembre 1610) a esté baptizé noble Loys de Bosfranchet, fils à noble X cet f. (Christophe) de Bosfranchet. Son parrain, noble Loys de Sicard ; sa marraine, noble Loyze du Corail, femme à noble Jehan, de Bosfranchet.

1612. — Le dernier jour dud. moys et an (febvrier 1612), a esté baptizé par moy curé soubsigné en lesglize dud. Saillant, Loys Blanchon, fils à Jehan de Merlonne. Son parrain a esté noble Loys de Vertamy (1), escuyer de Ribadance ; sa marraine, damoiselle Catherine de Bosfranchet, fille à noble Christophe de Bosfranchet.

Le huictième jour dud. moys et an (octobre 1612), a esté baptizé Magdaleyne de Bosfranchet, fille à noble Christophe de Bosfranchet. Son parrain a esté Gaspard de la Roüe, baron dud. lieu(2) ; sa marraine, Madaleyne d'Alègre, femme à noble Françoys d'Alègre, baron de Viverols (3).

1614. — Le huictième aud. moys (mai 1614), a esté baptizé Charles Rigaud, fils à Aubry, demeurant au lieu de La Garde, paroisse d'Usson. Son parrain, noble Charles de la Roche, fils à noble Pierre ; sa marraine, noble Jeanne de Damas, femme à noble Guillaume du Montcellard.

Le neuvième jour du moys d'octobre 1614, fust baptizé par led. Françoys Genevrier, prêtre et curé, Marie Calemard, fille à Me Pierre Calemard, greffier de Viverols et de Toussainte Valadier, mariez ; son parrain, Me Michel Calemard, de Récuyer, notaire royal, et sa marraine,

(1) Vertamy, château, paroisse d'Eglizolles, berceau d'une famille de ce nom qui a joué un certain rôle en Forez : Louis de Vertamy était le second fils de André de Vertamy.

(2) Gaspard de la Roüe, frère de Marc de la Roüe ci-dessus noté.

(3) François d'Allègre, fils de Gaspard, chevalier de l'ordre du Roy, son échanson et gentilhomme de sa chambre, sénéchal de Poitou et capitaine du château de Poitiers ; il épousa Madeleine d'Allègre, fille de Christophe, seigneur de Saint-Just. Il eut pour fils Gaspard, sénéchal d'Auvergne et seigneur de Viverols, en 1641.

Digitized by Google

honeste femme Marie Daurelle, veuve de honorable Me Claude Valladier, vivent chastellain d'Usson, 1614.

Le 26e jour d'apvril 1616, a esté baptizé par moy curé soub zigné, aux saints fonz baptismalles dud. Sailhens, Pierre de la Farge, fils à Me Just, habitant du bourg de Sailhens. Son parrain a esté noble Pierre de la Farge, écuyer de Lafarge ; sa marraine, Esther Ronat, habitant de Monistrol en pays de Vellay, desquels led. seigneur de la Farge a signé. Lafarge.

Le dixième jour dud. moys et an (mai 1616), a esté baptizé Anthoyne de Bosfranchet, fils à noble Christophe du lieu de Bosfranchet. Parrain, frère Anthoyne de Sicard, religieux de la Chazodière; sa marraine, damoiselle Marguerite d'Albon, femme à noble Jehan de Sicard.

1617. — Le 30e jour d'octobre 1617, fust baptizée Magdaleine Glaize, filhe à Jehan, demeurant métayer à Récuyer. Son parrain, Me Pierre Calemard, greffier-fermier de Viverolz ; sa marraine, honeste Magdeleine Le Blanc, femme à honorable mestre Claude Calemard, notaire royal dud. lieu.

1618. — Le 20 avril 1618, présent dans un acte, Me Guilhaume Tucauld, notaire et praticien de Viverols.

Ce jourd'huy vingt unyesme jour du moys d'apvril mil six cent dix huict, a esté baptizé Jehan de la Farge, le filz de Me Just, donné de la Farge du bourg de Sailhens, par moy messire Françoys Genevrier, prêtre et curé de Sailhens, et tenu sur les fonz de baptesme par noble Jehan de Dombeys, escuyer et seigneur dud. lieu, compte et chanoyne de lesglize Saint-Julien, de Brioude, parryn, et damoiselle Catherine d'Aurouze dict de Saint-Quentin (1), damoyzelle de la Farge et du Montcellard, mar-

(1) Saint-Quentin-sous-Nonette, com. du Breuil. — Catherine d'Aurouze, demoiselle de Saint-Quentin, de la famille d'Aurouze de Saint-Quentin, avait épousé en 1584, Pierre de la Farge, seigneur du Montcelard.

Digitized by Google

reyne, femme de noble Pierre de la Farge, escuyer, seigneur dud. lieu et le Montcellard. Noble Jacques de Vertamy, escuyer, seigneur dud. lieu, présent et noble Christophe de Boscfranchet, escuyer, seigneur dud. lieu et noble Loys de Vertamy, escuyer, seigneur de Ribadance (1) qui ont signé.

1619. — Le treizième jour de febvrier 1619, an que dessus, a esté baptizé Antoine Faméal, fils à Jean, habitant du bourg de Montpeloux, par moy curé soubz signé aux fontz baptismalles dud. Montpeloux (2), et son parrain a esté Me Anthoyne Barrier, procureur du mandement de Montpeloux, lieutenant de la Roë et greffier de La Chaux, du lieu et bourg de Saint-Anthesme qui a signé; Me Fougerouse, greffier de Montpeloux, et messire Jean Rulle, prêtre, qui a aussi signé.

Le treizième du moys d'apvril an que dessus (1619), par moy curé soub zsigné, a été baptizé Thomas Chastaing, fils à Vital, du lieu de Montpeloux. Son parrain, Thomas Chappot, fils à honneste personne Me Mathieu, lieutenant de terriers de la seigneurie de Montpelloux, et sa marraine, honneste femme Toussainte Valladier, femme à mestre Pierre Calemard, greffier de Viverols.

Du 29 mai 1619, baptême de Pierre Moncel : parrain, noble Pierre du Montcellard, fils à noble Guilheome, escuyer, seigneur dud. lieu.

Le vingt-uniesme juilhet aud. an que dessuz a esté baptizé François de Boscfranchet, fils à noble Christophe de Boscfranchet, escuyer, seigneur dud. lieu. Son parrain, noble Françoys d'Eckburkete (?) comte de Brioudes, et sa

(1) Ribadance, auj. Rivedance, village, commune d'Eglisolles : une branche cadette de la famille de Vertamy le possédait en même temps qu'une branche de la famille de Bosfranchet qui en était co-seigneur, il y avait une chapelle dont il ne reste aucune trace. Rivedance est composé d'un moulin et de cinq maisons; les Vertamy et les Beaufranchet, qui y résidaient, devaient y vivre d'une façon fort modeste.

(2) Il existait une chapelle à Montpelloux et qui dépendait de la cure de Saillant.

Digitized by Google

marraine, noble Marie de Fougerolles. Présents les soussignés (ont signé) Fogerolle, Montcellard, Vertamy, Montagnec et Genevrier.

Le 12 septembre aud. an a esté baptizé Charles de la Farge, fils à noble Just, et son parrain, noble Charles de Chadernon, châtelain de Montbrizon en Foretz, et sa marraine, damoiselle Jehanne de Damas, femme à noble Guillaume du Montcellard. Présents les soussignés (ont signé) Chadernon, Damas.

Le 13e de septembre an que dessus, a esté baptizé Catherine de la Farge, fille à mestre Just, tailheur d'habitz (1) du bourg de Saillantz. Son parrain messire Jean Jerphanion, prestre de Sainct-Maurice de Lignon, et sa marraine Catherine de la Farge.

1621. — 26 décembre, baptême de Jehan Glaize ; parrain, mestre Jehan Calemard, notaire royal de Viverols.

1623. — Le huictième octobre aud. an 1623, a esté baptizé par moy dict curé, Anthoyne Calemard, fils à Me Pierre Calemard, notaire royal et procureur fiscal de la Chaulm et de Usson hânt de Récuyer, et de honeste Toussainte Valladier sa femme. Son parrain, honeste Anthoyne Vilar, greffier de Saint-Pal (2); sa marraine, honeste Françoyse Calemard, femme à mestre Guill. Gimel (3), de Viverols, et présents le seigneur de Bosfranchet et dame du Sicard sa femme, signé : Boscfranchet, Sicard, Valladier et Calemard.

1625. — Le 25e jour d'octobre aud. an 1625, a esté baptizé Guillaume de la Farge, fils de Me Just de la Farge, tailheur d'habitz du bourg de Sailhens. Son parrain, honorable Guillaume Charbonnel, de la ville de Monistrol en

1, C'est le petit neveu de Guillaume du Montcelard, le commissaire de la noblesse de Forez en 1574 que l'on trouve installé « tailleur d'habitz » à Saillant, 46 ans plus tard,

(2) Saint-Pal-en-Chalencon.

(3) Guillaume Gimel, d'une vieille famille de Viverols ; il était alors le bailli de cette justice.

Digitized by Google

Vellay; sa marraine, damoyzelle Catherine de Boscfranchet, filhe à feu noble Christophe de Boscfranchet.

1628. — Le 17 aoust mil six cent vingt huit, par moy curé soubz signé, a esté baptizé Bonnet Calemard, filz à mestre Pierre Calemard de Récuyer, notaire royal, et à honneste Toussaincte Valladier. Son parrain, honorable mestre Bonnet Chalancon, châtelain de la Crouzilhe; sa marraine, damoyzelle Claire Valladier, femme à Me Sonin de la Fouillouze, soussignés (1).

Le 12e jour du moys de septembre aud. an 1628, a esté baptizé Gabrielle de la Farge, filz à Me Just donné de la Farge, et de Suzanne du Bost, ses père et mère. Son parrain, noble Gabriel du Pastural, escuyer, sieur du Pastural et du Peschier (2); sa marraine, damoyzelle Ylaire de la Farge, et ont signé.

1630. — Le 4 juilhet, baptème de Anne Pascal, filhe à honorable Pierre Pascal, docteur en médecine, et honeste Phélippe Gimel, ses père et mère, demeurant au lieu de Lissonnat (3).

1631. — Le septiesme septembre 1631, est née Jane Charcomprat. Son parrain, noble François du Callard, escuyer, sieur de la Coste (4), résidant en sa maison à Usson.

(1) C'est pour la première fois que parait un membre de cette famille de la Fouillouse qui devait, plus tard, posséder le château et la terre de Vertamy.

(2) Le Pastural : lieu près de la Roue, au nord-ouest de St-Anthême : il y avait jadis un château appartenant, dès 1333, à une famille du même nom; à cette époque, Boffard du Pastural rendit foi et hommage à Marguerite d'Evreux, comtesse de Boulogne et d'Auvergne. (Audigier, p. 486.)

Le Peschier, lieu et château près de Grandrif; les terres du Pastural et du Peschier appartiennent, dès 1502, à la branche aînée représentée par Antoine du Pastural, marié à Jeanne d'Aureilhe de Colombines.

(3) Lissonnat, hameau de la commune de Saillant.

(4) La famille du Calard est rencontrée à Viverols dès 1460. Jean Olivier dit de Calard possédait à cette date la terre de Fraissinet ou Fraissonnet (de la paroisse de Viverols); en 1478, cette terre est entre les mains de Mondain de Calard, damoiseau, époux d'Anne de Montmorin. (Arch. de Viverols. — Ans. t. 8, p. 816.)

Digitized by Google

Le 27e jour du moys d'aoust a esté baptizé Claude Calemard, filz à honorable Pierre Calemard, greffier de la Chaulm, et à honneste Marguerite Imbert, du lieu de Récuier, ses père et mère. Son parrain, Estienne Imbert, docteur en droit, Castellain de Baffie (1) et de la Chaulm; marraine, Marcland épouse dudit.

1634. — Le dix-huitième desdits moys et an (1634), a esté bapt. Louys de la Farge, filz à Just, me tailheur d'habitz, et de Suzanne du Bost, ses père et mère. Son parrain, noble Guillaume de Viladieu (2), et sa marraine, illustre damoyselle Suzanne de la Rénerie, femme de noble Guillaume de la Farge, seigneur du Montcellard, et est né le vingt unième jour de décembre mil six centz trente et trois.

1637. — 23 febvrier : baptême de Pierre Faure ; parrain miestre Pierre Calemard, greffier de la Chaux, résidant au château de Frayssonnet (3).

1652. — Louyse de la Farge, fille à Me Pierre et à Jeanne Chastaing, a été baptizée le 9 mai 1652; son parrain honneste Anth. Calemard, bourgeois de St-Jean de Soley-

(1) Nouvelle indication du cumul des charges et des offices, en dépit des ordonnances royales.

Baffie est une commune proche de Viverols, sur la route d'Arlanc, où jadis s'élevait le château puissant des seigneurs de ce nom. La famille de Baffie est vraisemblablement issue des Montboissier. — Guillaume de Baffie était évêque de Clermont en 1095, lors du Concile présidé par Urbain II.

Cette maison célèbre, qui possédait la seigneurie d'Ambert, s'éteignit par le mariage d'Eléonore de Baffie avec Robert V, comte d'Auvergne. Les terres de Baffie, Viverols, Marsac et Ambert, qui lui appartenaient, passèrent ainsi à la Maison d'Auvergne.

Imbert, ou d'Imbert, barons de Trémiolles et de Pouzols, l'une des plus intéressantes familles du Livradois, originaire du Gévaudan, elle réside à Viverols, dès le début du XVIe siècle, et possède une foule de biens nobles. La famille Imbert a rempli tous les offices de judicature de la région et fourni le plus grand nombre des baillis de Viverols.

(2) Guillaume de Villedieu, seigneur de Saint-Pol, de Villedieu et du Chalard près Saint-Anthème), demeurant en son château du Chalard, époux de Francoise Barrier. (V. de Ribier, preuves de noblesse. Ecoles militaires, p. 267.)

(3) Frayssonnet, château ayant existé près de Viverols (voir la note précédente).

Digitized by Google

mieux, et sa marraine, damoyzelle Louise de la Rénérie.

1653. — Mars 1653 : baptême de Anthoynette Bourdeilhe. Parrain, honorable Estienne Imbert, advocat en parlement et chastelain de la Chaux.

C'est le livre des baptesmes faicts en l'esglise de Sailhans par Mre Mathieu Chappot, prêtre et curé de lad. esglize.

1654. — Mariage de Guill. Bachelard et de Yzabel Imbert, célébré par vénérable messire Jean Boilhon, prêtre de Ribadance ; Chappuis, prêtre sociétaire de Saillant, et Jean Brun, vicaire à Saillant.

Avril : baptême de Marc Crouzet. Parrain, noble Marc de la Farge, et marraine, damoyzelle Faucon, femme à mestre Jean Calemard, notaire royal et procureur de Récuyer.

Juin : baptême de Pierre Chabiot de Crouzet ; parrain, honeste Pierre Chabiot, marchand de St-Bonet-le-Chastel, et marraine, Anthoinette du Vert, fille à mestre Benoid de Viverols.

Sur une feuille de garde se trouve ce quatrain :

Quy ce livre il trouvera
Si du ciel habitant veut estre
Fidellement il le rendra
Audit curé qui est son maistre.

Signé Crouzet.

Puis au-dessous :

Pour bien vivre et bien mourir
Il fault de Dieu se soubvenir.

Et enfin :

Si ce présent livre et à moy qui me nomme par mon nom se perdoit, ceulx quy le trouveron le moy rendent, je pouïray le pain et le vin le premier jour de Sainct-Martin et le ferai grâce le jour de Sainct-Nicoullas. Fay par moy Francoys. — Genevrier, curé de Saillant.

Digitized by Google

LES CASES EN PIERRES SÈCHES

du Thuel et du Millet de la Palle

près CHAPDES-BEAUFORT (Puy-de-Dôme)

A l'est et à un kilomètre 500 environ de Chapdes au sud-ouest et à un kilomètre de la petite colline de Beaufort, que surmontait jadis un important château fort (1), dans le bois du *Thuel* et le communal du *Millet de la Palle*, existent de nombreux murs en pierres sèches, d'épaisseur variable (1 mètre à 2 mètres), délimitant des cases de forme carrée ou rectangulaire et de grandeur différente (2).

Ces cases, qui ont les plus grandes analogies avec celles de Villars (Orcines) et des Chazaloux (Pontgibaud) et nous semblent remonter à la même époque, sont au nombre d'une quarantaine. Elles s'étendent sur une superficie de plus de cent mètres carrés environ.

Elles étaient entourées d'un mur d'enceinte dont une partie est encore visible sur une certaine étendue à l'Est et a une épaisseur de 1^{m} 30 à 1^{m} 50.

Les cases situées dans le communal du Millet de la Palle sont, pour la plupart, simplement indiquées par des murs en éboulis ; celles qui se trouvent dans le bois du

(1) M. l'abbé Jouberton, l'érudit propriétaire de la butte, avec une patience inlassable, a fait exécuter, sur l'emplacement des ruines du château, d'importants travaux de déblaiement. Cet archéologue, qui possède une importante collection d'objets recueillis au cours de ses recherches, publiera prochainement l'histoire de la seigneurie de Beaufort.

(2) Nous en avons mesuré une, à l'entrée du bois du Thuel, qui nous a donné les dimensions suivantes : longueur 10^{m} 50, largeur 5^{m} 70, épaisseur des murs 2 mètres et 1 mètre. Elle est rectangulaire et en bon état de conservation.

Digitized by Google

Thuel sont en général assez bien conservées avec leurs murs appareillés intérieurement et à angles très nets.

Des couloirs, dont nous avons cru apercevoir des traces, devaient, comme nous l'avons observé à Villars, les faire communiquer entre elles. Mais pour avoir une idée bien précise de leur disposition, il serait indispensable de faire des fouilles, ce qui n'a jamais été fait, et de déblayer quelques cases.

Ajoutons que ces intéressantes ruines n'ont reçu, dans le pays, aucune dénomination spéciale, et qu'elles sont peu visitées. Aussi n'en trouvons-nous mention nulle part. Nous devons leur connaissance à M. l'abbé Jouberton, avec lequel nous les avons explorées en septembre 1912.

D'autres cases semblables existeraient, paraît-il, à la base et au nord-ouest de la montagne de *Montcognol*, remarquable par ses vestiges d'enceinte et ses nombreux débris de céramique gallo-romaine.

Docteur G. CHARVILHAT.

Digitized by Google

Mobilier d'une Sépulture Gallo-Romaine

des MARTRES-DE-VEYRE

(PUY-DE-DÔME)

En février 1912, à peu de distance des Martres-de-Veyre, au lieu dit *Le Lot*, M. Antoine Chalvet découvrit dans un terrain inculte lui appartenant, à un mètre de profondeur, une sépulture par inhumation de l'époque gallo-romaine. Malheureusement, tous les ossements furent dispersés et la plupart des objets recueillis sans avoir pris soin de noter par rapport les uns aux autres leur disposition exacte. Quelques fragments de vases furent également abandonnés sur le lieu de la trouvaille.

Nous avons donc le regret de ne pouvoir donner ici la description de cette sépulture, nous manquons pour cela des renseignements nécessaires et devons nous contenter d'énumérer les diverses pièces qui en composaient le mobilier et dont nous avons fait l'acquisition. Ces objets sont au nombre de quinze. Nous les avons groupés sur notre planche, sauf une élégante petite coupe vernissée rouge, à décors en relief, brisée en de trop nombreux morceaux pour pouvoir être restaurée, et deux moyens bronzes très frustes au métal fortement altéré et, par suite, indéterminables.

A l'endroit où fut faite cette découverte, existe une véritable nécropole comprenant les deux modes de sépultures par incinération et par inhumation. Les cercueils se rencontrent habituellement à trois mètres de profondeur,

Digitized by Google

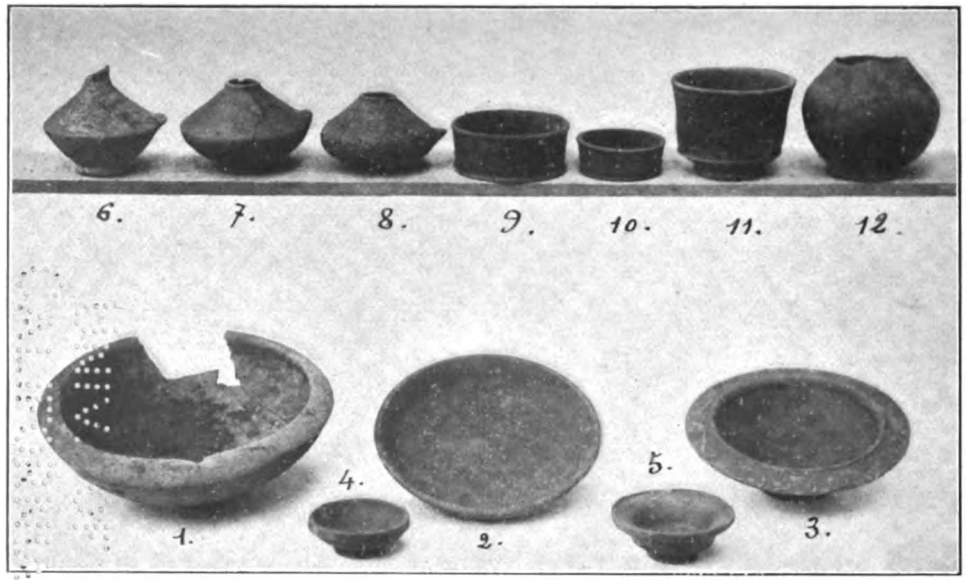

Vases de formes diverses composant le Mobilier d'une Sépulture Gallo-Romaine découverte en 1912 aux Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

LITTÉRATURE DE L'UNIVERSITÉ

au milieu de terre noire (terre sépulcrale). Tout autour ce sont des sables. Des émanations d'acide carbonique se dégagent du sol, rendant tout travail et les recherches très pénibles en ce lieu laissé en partie inculte peut-être pour cette raison. Mais si la présence de ce gaz est un danger pour l'ouvrier agricole, elle est par contre une bonne fortune pour l'archéologue. Grâce à ses propriétés, des sépultures entières ont pu être retrouvées avec les corps et les vêtements dans un état remarquable de conservation. Telle celle en provenant qui figure dans les vitrines du Musée archéologique de la ville de Clermont-Ferrand et qui a fait le sujet d'une intéressante communication de l'éminent conservateur M. Audollent, à l'Académie des Inscriptions.

Voici quels sont les objets constituant le petit mobilier funéraire mis à jour par M. Chalvet (les numéros de la liste correspondent à ceux de la planche) :

N° 1 : Terrine ou cuvette en terre grossière, de couleur jaune avec traces d'engobe rouge. Hauteur : huit centimètres. Diamètre : vingt et un centimètres.

N° 2 : Patère en terre vernissée rouge. A l'intérieur, sigle dont on ne lit qu'une partie ..... CERO, par suite de l'altération de la surface vernissée (1). Hauteur : quatre centimètres. Diamètre : seize centimètres.

N° 3 : Patère en terre vernissée rouge, à large rebord, décoré de feuilles cordiformes en relief barbotiné. Hauteur : cinq centimètres. Diamètre : dix-sept centimètres.

N° 4 : Petite patère en terre vernissée rouge, avec nom de potier VID.... S. F. Hauteur : vingt-sept millimètres. Diamètre : sept centimètres.

N° 5 : Patère en terre vernissée rouge. Hauteur : trente-cinq millimètres. Diamètre : quatre-vingt-quatre millimètres.

(1) Nous ferons la même remarque pour tous les vases vernissés rouges que contenait la sépulture.

Digitized by Google

N° 6 : Vase à col et anse avec petit bec servant de déversoir sur le côté (genre biberon), en terre jaunâtre à engobe blanc. Hauteur : huit centimètres.

N° 7 : Petit vase de forme un peu analogue au précédent, en terre de couleur jaune à engobe rouge. Hauteur : sept centimètres.

N° 8 : Vase analogue au n° 7, mais plus petit, en terre jaunâtre à engobe rouge. Hauteur : six centimètres.

N° 9 : Vase de forme cylindrique, en terre vernissée rouge. Hauteur : trente-cinq millimètres. Diamètre : huit centimètres.

N° 10 : Vase identique au précédent, mais plus petit, également en terre vernissée rouge. Hauteur : vingt-cinq millimètres. Diamètre : six centimètres.

N° 11 : Tasse en terre vernissée rouge, avec décor incisé à la molette. Hauteur : sept centimètres. Diamètre : neuf centimètres.

N° 12 : Vase à anse à panse arrondie, en terre de coloration jaunâtre à engobe blanc, dont toute la partie supérieure est brisée.

En se basant sur l'aspect des différentes formes céramiques que nous venons d'énumérer, peut-être pourrait-on attribuer la sépulture gallo-romaine des Martres-de-Veyre à la deuxième moitié du premier siècle ou au commencement du deuxième.

Docteur G. CHARVILHAT

Digitized by Google

BESSE-EN-CHANDESSE

(Suite.)

Il me semble, en écrivant ces lignes, que ce n'est pas le commerce des siècles passés que j'étudie, mais bien celui de nos jours. Telle est encore l'industrie d'un certain nombre de commerçants de Besse et des cantons voisins, commerce très aléatoire, qui a causé bien des ruines et des catastrophes, dont il faut rechercher les causes dans les variations considérables qui se produisent souvent entre les cours du printemps et ceux de l'automne, c'est-à-dire entre les cours d'achat et de vente.

Les Languedociens et les Provençaux, en venant à Besse acheter des fromages et du bétail, y portaient des fruits secs, de l'huile d'olive, du savon et autres denrées qu'ils cédaient aux négociants de la cité, qui les revendaient au détail aux habitants et aux ruraux qui venaient s'approvisionner aux marchés.

Les montagnards récoltent peu de blé. Il y avait à Besse une catégorie de marchands qui achetaient d'assez grandes quantités de grains, soit aux marchés de la Limagne, soit sur place aux gens de la plaine qui les y apportaient en venant s'approvisionner de fromages. Quelques-uns, en opérant sur des stocks importants, réalisaient des bénéfices satisfaisants.

En 1765, on évaluait à $2.946 \frac{78}{143}$ setiers de froment, seigle, conseigle et orge, la vente annuelle des grains, faite aux marchés de la localité (1).

« Les habitants de la montagne, jusqu'à Condat, Mar-
» cenat, Brion, Saint-Alyre et jusqu'à deux lieues de Bort,
» venaient acheter leurs grains aux marchés de Besse (2). »

Le subdélégué de Bort écrivait en 1764 qu'il y avait bien des marchés à Marcenat et à La Tour, qui se trou-

(1) Arch. dép., Intendance, C. 839.
(2) Arch. dép., Intendance, C. 738.

Digitized by Google

vaient dans sa subdélégation, mais qu'ils ne se tenaient pas, parce que les gens préféraient aller à Allanche, à Bort, à *Besse* et à Rochefort (1).

Dans les années d'abondance, aussitôt après les vendanges, alors que le vin se vendait bon marché, des marchands partaient de Besse, se rendant dans certains villages de la Limagne (2) et y faisaient de gros approvisionnements de vin, qu'ils plaçaient dans leurs caves « qui sont excellentes et où le vin se bonifie et se conserve plusieurs années ».

Lorsque les prix s'élevaient, ce qui arrivait presque toujours, ils mettaient ce vin en vente au même prix que les propriétaires et marchands de la Limagne, « ce qui attirait tous les cabaretiers de la montagne, qui y trouvaient » leur compte; ils abrégeaient ainsi leur chemin, évitaient » la dépense d'une couchée qu'ils auraient été obligés de » faire en Limagne et trouvaient encore moyen de se » dédommager de la voiture en portant ici du sel que les » marchands de cette ville leur achetaient pour en fournir » les fabricants de fromages, auxquels il en faut une assez » grande quantité » (3).

Le sel, porté par les habitants de la Haute-Auvergne, provenait du grenier de Saint-Flour et surtout du dépôt de Murat.

On se fera une idée de la quantité de sel vendue sur le marché de Besse, quand on saura qu'il faut 5 kilogrammes de sel par 50 kilogrammes de fromage, sans compter celui donné de temps en temps aux vaches pour les conserver en bonne santé.

(1) Arch. dép., Intendance, C. 838.

(2) Les vins, consommés à Besse, provenaient principalement de Champeix, Neschers, etc. Neschers était un des crus renommés d'Auvergne. Audigier le cite comme un des meilleurs sous Louis XIV avec Chanturgue, Montjuzet, à Clermont; Nérac et La Barre, à Montferrand; Pompignat et Bourasol, à Riom; Ris, Châteldon, Beauregard, Vollore, Mirefleurs, Courpière, Roche-Marniac, Saint-Maurice, Villeneuve, Vedrines et Petit-Pérignat.

(3) Arch. dép., Intendance, C. 772.

Digitized by Google

Les étrangers trouvaient sur le champ de foire de magnifiques spécimens de cette race de Salers, si endurante et si rustique, au pelage roux vif, dont les mâles joignent à la douceur la force et la sobriété, et dont les femelles sont réputées pour l'abondance et la qualité de leur lait, en même temps que pour leur aptitude au travail.

On y voyait aussi ces robustes mulets, élevés dans la montagne, aux qualités si précieuses, et qui étaient l'objet d'un important commerce avec l'Espagne, où ils étaient très recherchés. Encore aujourd'hui, le Cantal et certains cantons du Puy-de-Dôme élèvent des mulets dont la majeure partie est acquise pour l'Espagne.

On y achetait enfin ces fameux chevaux auvergnats, dont Guillaume Malmesburg fait mention et qu'on envoyait au roi d'Angleterre : « De Arvernia potentes ei transmitebant et ducebant equos qui nominibus propriis suat nobilitate feroces et in orbem agi doctos », c'est-à-dire qui étaient fiers et bien dressés à tous les exercices de manège (1).

Cette excellente race a malheureusement disparu depuis longtemps, comme sa sœur, la race limousine, plus illustre encore. Les guerres de Louis XIV, de la Révolution, de l'Empire, et, il faut bien le dire, l'incurie et l'ignorance des officiers de haras et des producteurs, sont les causes de la disparition de ces deux races de grande valeur, véritables chevaux d'armes et de service, qui joignaient à la rusticité, à la vigueur et au fonds, des allures très suffisantes.

M. Audigier a écrit en 1892 une étude sur la race des chevaux d'Auvergne : il s'occupe surtout du type actuel et fait à peine mention de l'ancien. Je suis loin de partager les idées de M. Audigier sur le nouveau cheval auvergnat, et je crois qu'il a très superficiellement étudié les phases successives de ses origines et de ses croisements.

(1) Ms. Audigier. Bibl. nationale.

Digitized by Google

Revenons à notre sujet. Tous les éléments que nous venons d'indiquer contribuaient à la prospérité des habitants de notre petite ville :

« Dans ces heureux temps, écrit le subdélégué Godivel, » en 1745, le marchand s'enrichissait par ces différents » commerces, le bourgeois qui ne vendait que ses denrées » augmentait ses revenus et devenait commode, le cabaretier et l'artisan, toujours occupés par le concours des » étrangers, trouvaient le moyen de faire subsister sa » famille avec aisance; les impôts se levaient sans peine, » la collecte paraissait plus honorable qu'onéreuse, et on » voyait des particuliers briguer le consulat pour avoir » voix délibérative dans les assemblées de ville, les édifices publics, murs et maisons de ville, horloge, fontaines, pavés, tout était soigneusement entretenu et » annonçait que si les habitants n'étaient pas riches, ils » étaient du moins à leur aise. »

Il en fut ainsi jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle. Mais, à partir de cette époque, l'énormité des impôts, les guerres, les disettes, les famines du règne de celui qu'on a appelé Louis le Grand, ruinèrent non seulement le commerce de la ville, mais encore réduisirent ses habitants à la plus extrême misère.

Le représentant ou le fermier du seigneur percevait divers droits sur les denrées et les marchandises, mises en vente dans les foires et marchés. C'est ce qu'on appelait les droits de *leydes*, *leudes* ou *taudes*.

Il y avait à Besse deux sortes de leydes: la *grande leyde* et la *petite leyde* ou *leyde mesnue*.

La première comprenait le droit de prélèvement d'un quart de carton par setier sur les froments, trémois, seigles, orges, pamoules, etc., vendus dans les foires et marchés de la localité « *par d'autres personnes que les habitants de la ville* ».

La seconde se composait des droits perçus pour la place, occupée par les denrées, les marchandises et les

Digitized by Google

bestiaux, mis en vente sur le pré, situé « entre les Murailles et le Mèze » et servant de champ de foire.

Faisaient encore partie de la *leyde mesnue* le droit dit de l'*entrée des Fraux* et les cens et redevances dus par « les habitants de plusieurs villages de cette paroisse ou autres particuliers ».

En plus de ces deux leydes, il était aussi perçu au profit du corps commun : « *La Bohade,* droit de prendre » un denier par carton de tous grains qui se vendent par » l'étranger au marché de Besse, parce que la ville four- » nit les mesures, 2 liards par carte de sel pour la même » raison, plus un sol par chaque quintal de fromages, » vendu dans la ville, droit qui doit être payé par l'ache- » teur, attendu que la ville fournit les poids, lequel droit » se perçoit aussi sur les petits fromages dans la propor- » tion du poids, plus un sol pour chaque charge de viande » vendue à des revendeurs forains, plus un sol pour cha- » que charge de sabots, bacholes, paisles et seaux et » autres ouvrages de bois, vendus dans la ville par les » étrangers, droit qui sera payé par l'acquéreur forain, » plus un sol pour chaque charge de plantes pour le jar- » dinage comme choux, oignons et autres plantes, à la » charge par l'adjudicataire de balayer les places et le » tour des fontaines de cette ville tous les samedis et » autres jours ordonnés par la police » (1).

Ces droits, d'après une note du subdélégué Godivel, étaient peu productifs au XVIII^e^ siècle. Les frais d'achat et d'entretien des instruments de mesurage et de pesage en absorbaient la plus grande part. « On ne saurait dire, » ajoute-t-il, quel est le titre de ce droit, il faudrait » fouiller les archives du seigneur et celles de la ville ; » l'opinion commune est qu'il est aussi ancien que l'éta- » blissement des marchés » (2).

(1) Arch. pers. Bail, reçu Morin, notaire royal, le 13 janvier 1768.
(2) Arch. dép., Intendance, C. 737.

Digitized by Google

Ces droits s'affermaient généralement en même temps que la petite leyde, dont ils étaient d'ailleurs une des formes. En 1753, ils sont affermés 300 livres à Michel Boyer, chirurgien juré (1).

La communauté, à la fin du XVII[e] siècle, prit pour 99 ans par bail emphytéotique du marquis de Broglio, et moyennant un fermage annuel de 1.200 livres, les droits de grande leyde. Ces droits, à partir de cette époque, furent mis en adjudication tous les neuf ans, par les soins des consuls. Le prix de ces adjudications fut souvent inférieur au fermage payé au marquis de Broglio.

En 1701, la leyde mesnue fut adjugée, moyennant 280 livres par an, à François Hourseyre-Piquand, « à la réserve du droit de leyde des couchons ou cuirs, assansés à Jacques Lauransson, moyennant 40 sols » (2).

En 1732, Antoine Hours était adjudicataire de la grande leyde à la charge de payer 1.300 livres par an. Il devait en jouir « comme Mgr le comte de Broglie en pourrait » jouir, c'est-à-dire que les manants et les habitants de » ladite ville seront exempts de payer la leyde des grains » qu'ils vendront, qui proviendront de leurs cens et de » leurs propres biens et fonds, tant seulement, et que » pour le surplus les grains qu'ils achèteront ailleurs et » hors du marché de ladite ville seront sujets à payer la » leyde comme les étrangers, et, pour les y contraindre » et obliger, le corps consulaire s'oblige de faire valoir la » présente clause, après que le fermier aura fait donner » la première assignation » (3).

En 1748, le marquis de Broglie présenta une requête à l'Intendant à l'effet d'être remboursé par les habitants de Besse d'une somme de 422 livres 10 sols, qu'il disait avoir payée « au sieur Libois, en l'acquit du corps commun

(1) Arch. pers. Bail, reçu Julhiard, le 17 janvier 1753.
(2) Arch. pers. Bail, reçu Ribeyre, le 23 juin 1701.
(3) Arch. pers. Bail, reçu Ribeyre, le 9 janvier 1732.

Digitized by Google

» pour droits de confirmation ». Il demandait que les fermiers des biens patrimoniaux de la ville fussent autorisés à lui payer cette somme conformément aux saisies-arrêts qu'il avait fait pratiquer entre leurs mains.

Une délibération du corps consulaire du 10 mars 1748 pria l'Intendant de débouter le seigneur de sa demande et de faire donner mainlevée des saisies pratiquées à sa requête. Les arguments qu'invoquait la communauté étaient :

« 1° Qu'ils ne devaient point payer, n'étant pas les véri-
» tables propriétaires de la grande leyde, qu'ils ne peuvent
» être regardés que comme des fermiers perpétuels ;

» 2° Que quand même ils seraient obligés de payer ces
» droits de confirmation, ils ne devraient en être tenus
» que proportionnellement au bail emphytéotique qui n'est
» que de 1.200 livres et sur lequel les habitants sont sou-
» vent en perte. Pour faire une juste répartition, il fau-
» drait que M. de Broglie rapportât les différents baux
» des droits de leydes, foires et marchés qu'il perçoit
» dans ses différentes terres d'Auvergne, et en exprès
» ceux de Saint-Amant, Saint-Saturnin, Talendre, La
» Tour, Artonne, Aubiat, Moussage et autres lieux,
» comme aussi les baux de ses fermiers de Besse pour les
» droits qu'ils perçoivent pour la leyde des mesnus grains,
» pour celle de toutes les autres danrées qui entrent dans
» cette ville et sur les bestiaux qui se vendent aux foires
» et marchés. Ces fermiers appelés n'ont répondu pue ceci,
» qu'ils ne tiennent rien de la ville et qu'ils n'ont pas à
» justifier de leurs baux.

» Le corps commun a payé le droit de confirmation de
» tous les patrimoniaux, ainsi qu'il est arrêté par l'article 7
» du compte des fermiers de l'année 1727, arrêté par l'In-
» tendant le 5 novembre 1746 (1). »

Nous ignorons la décision de l'Intendant.

(1) Arch. pers. Délibératoire rédigé par Julhiard, notaire royal, le 10 mars 1748.

Digitized by Google

En 1685, lors de l'échange de Sédan, fait entre Louis XIV et le duc de Bouillon, échange qui n'eut d'ailleurs jamais d'effet quant aux cinq terres de la baronnie de La Tour, les leydes de Besse étaient déclarées s'affermer 1.100 à 1.200 livres.

Comme nous venons de le voir, les droits de leyde frappaient seulement les marchands et les acheteurs étrangers. Les habitants de la ville en étaient formellement exonérés par la Charte.

Le procureur fiscal était chargé de la surveillance de l'exécution des ordonnances dans les foires et marchés.

Il était défendu à toute personne, sans distinction, de se rendre ou d'envoyer au-devant des gens qui apportaient des denrées aux marchés, sous peine de confiscation de la marchandise au profit de l'hôpital et de 10 livres d'amende, dont le tiers était attribué au dénonciateur.

Défense était également faite à tous les citoyens d'acheter quoi que ce fût dans l'intérieur de leurs maisons et avant les heures fixées par les règlements. Les mêmes peines, confiscation et amende, frappaient les contrevenants.

Jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, le commerce des bourgeois de Besse avait été prospère et les impôts, tout en augmentant chaque jour, avaient été assez allègrement payés. Mais après 1694, année de famine, qui désola la France, et particulièrement l'Auvergne, nous tombons en pleine période de décadence.

Les années 1690 et 1691 avaient été particulièrement avantageuses aux éleveurs et aux marchands de la montagne. Des commissaires royaux s'étaient rendus pendant ces deux années à Besse et y avaient enlevé à des prix très élevés bœufs, vaches, moutons et porcs pour l'alimentation des armées. Quelques marchands s'enrichirent pendant cette courte période, nous apprend le *Livre de raison* d'un bourgeois de Besse, que nous avons transcrit dans le chapitre précédent.

A la fin de ce XVII^e^ siècle si brillant et si triste, les

Digitized by Google

guerres et les prodigalités du roi et de la cour ont ruiné le peuple de France qui s'abat sous le poids des impôts. La famine, la disette monétaire ont complété la misère ; le commerce de notre petite ville est entièrement ruiné et ne se relèvera plus.

Le subdélégué Godivel (1752) nous décrit cette décadence et expose les causes qu'il croit avoir déterminé la catastrophe. C'est l'œuvre d'un homme d'une remarquable intelligence et d'un jugement sûr que le rapport de ce petit bourgeois à l'Intendant. Il ne se contente pas de rechercher les causes du mal, il propose des remèdes efficaces, que le défaut de ressources, l'infériorité des matières premières, et l'inexpérience des ouvriers firent seuls échouer.

Après avoir retracé le tableau de la prospérité des siècles précédents, il ajoute tristement : « Les choses ont » bien changé et cette ville qui pouvait passer pour com- » mode est devenue la ville du royaume la plus misérable » par la cessation du commerce. »

Et aussitôt il passe aux causes : « On attribue la pre- » mière cause de la décadence à l'émulation d'un nouveau » marchand, qui, n'ayant pas les mêmes relations que les » autres avec les fabricants de fromages et voulant cepen- » dant en entreprendre le commerce, les mit à un prix » excessif ; les anciens marchands, par les engagements » qu'ils avaient pris avec plusieurs des fabricants, en leur » prêtant le blé et le seigle dont ils avaient besoin, se » trouvèrent obligés d'acheter les fromages aux prix cou- » rants et de suivre la taxe de ce premier ; mais les mar- » chands étrangers qui n'avaient pas les mêmes raisons » se pourvurent ailleurs, de façon que les fromages, qui, » comme on l'a observé, se débitaient en hiver ou au » commencement du printemps, ne purent être vendus » que 8 ou 10 mois après l'achat et à un prix bien au-des- » sous de celui qu'on les avait achetés. Cette perte sur le » prix, jointe à celle du déchet ordinaire de cette denrée,

Digitized by Google

» dont le poids diminue au moins de 12 à 15 livres par » quintal dans un an, consomma les fonds de la plupart » de ces commerçants.

» Ces fonds ayant manqué, le commerce de bestiaux, » auquel ils devaient servir, se ralentit et enfin plusieurs » de ces marchands furent contraints de faire cession de » biens et conséquemment de cesser tout commerce. » Parmi ceux qui le continuèrent, il ne s'en trouva que » deux ou trois qui puissent le faire de leurs fonds, les » autres furent obligés d'en emprunter, et, comme la » faillite des premiers les avait discrédités, ils ne purent en » trouver qu'à 4 ou 5 sols par livre d'intérêts.

» Cependant, par ce secours, le commerce se soutenait » encore un peu, mais, en 1721 et 1722, l'augmentation » des espèces ayant mis toutes choses hors de prix et les » marchands de cette ville ayant pendant ce temps fait » leurs emplettes de fromages, il survint une taxe du prix » de toutes les marchandises, qui acheva de déranger le » commerce de cette ville, car les fermes des montagnes » ayant été d'un autre côté considérablement augmentées » et les marchands de cette ville que la perte qu'ils » venaient de faire sur les fromages les ayant appauvris » au point de ne pouvoir continuer presque aucun com- » merce, furent obligés de laisser passer ces fermes à » différents marchands du voisinage, qui les ont si bien » conservées qu'il n'y a qu'un seul marchand de cette ville » qui tenait quelques herbages, encore ne les tient-il que » des fermiers de ces montagnes et l'objet est si peu de » chose qu'il ne mérite pas attention. »

Il explique ensuite qu'après la débâcle des marchands de fromages, le marché s'est transporté à Ardes. Le mauvais état des chemins conduisant à Besse est aussi une des causes de ce changement. Un unique avantage restait aux marchés de cette dernière ville. Le poids du quintal y était supérieur de 10 livres à celui du marché d'Ardes. Mais les habitants de celle-ci « y remédièrent immédiate-

Digitized by Google

» ment en rendant leurs poids égaux à ceux de Besse ».

Les marchands étrangers vont donc tous à Ardes faire leurs achats de fromages ; ce n'est que quand le marché de cette ville est complètement épuisé qu'ils viennent à Besse, « et encore en si petit nombre qu'on serait souvent embar- » rassé de cette marchandise, si les marchands d'Ardes » ne venaient aussi s'y approvisionner ».

Le commerce du blé, du vin et du sel est tombé comme les autres, « de là la source de l'oisiveté et de la misère » des habitants ».

« En effet, les marchands qui avaient quelques revenus » devinrent des bourgeois inutiles, et ceux qui n'en avaient » pas, de même que les artisans qui manquaient d'ouvrage, » furent réduits à aller quérir à leur col des fagots de » bois qu'ils venaient vendre à la ville pour avoir de quoi » subsister. C'est encore aujourd'hui la pernicieuse occu- » pation de la plupart des habitants. »

L'augmentation considérable des impôts, les maladies épidémiques de 1738, et 1739 firent abandonner la ville aux familles les plus aisées, et les cotes de ceux qui restèrent en furent d'autant surchargées. Nous avons reproduit, au chapitre des *Impôts Royaux*, la partie de ce mémoire qui retrace la pénible situation des contribuables. C'est encore là, pour le subdélégué, une autre cause de décadence.

Voici maintenant les moyens qu'il propose comme propres au relèvement du commerce :

« Le premier moyen de rétablir cette ville est donc la » diminution des impôts ; celle que M^gr^ l'Intendant a eu » la bonté d'accorder devrait ce semble faire renaître la » confiance et ranimer au travail, mais le nombre des » pauvres est si grand que cette diminution, toute consi- » dérable qu'elle est, ne pourra se rendre sensible qu'aux » plus misérables et il est certain que la plupart des arti- » sans ne se porteront au travail et à faire des épargnes » qu'autant qu'ils se verront assurés d'en profiter et qu'ils » ne craindront pas que les consuls leur en enlèvent le

Digitized by Google

» fruit. D'ailleurs, si après avoir soulagé les habitants » dont la situation est la plus à plaindre, on n'a pas quel- » ques égards pour les autres, ils tomberont dans l'état de » ces premiers, et la ville se trouvera toujours la même.

» Le second moyen de la rétablir, c'est d'y faire un » chemin propre pour le charroy, qui aille aboutir au » grand chemin de Clermont à Issoire, le trajet n'est tout » au plus que de quatre lieues et la communication de ce » grand chemin produira des avantages sensibles ; on ne » peut rien tirer de la Limagne, ni rien porter que par » des chevaux de bâts qui rend les ports des marchan- » dises très dispendieux et les renchérit à un point que » quand même les marchands de cette ville ne gagne- » raient, par le moyen du charroy, que ce qu'il leur en » coûte actuellement de plus pour le port des marchan- » dises, ils gagneraient encore assez.

» Le prix des denrées de la Limagne, se trouvant donc » ici diminué par celui des voitures, les habitants des » différentes paroisses au-dessus de cette ville qui sont » obligés d'y passer pour aller en Limaigne et qui ne » peuvent aussi bien en rien tirer qu'à dos de mulet » n'iraient pas évidemment plus loin pour se pourvoir, » puisqu'ils trouveraient ici les denrées dont ils auraient » besoin au même prix que s'ils les y avaient eux-mêmes » voiturées. Ces voituriers, en s'arrêtant ici, y laisseraient » leurs marchandises. L'obstacle des chemins n'empêche- » rait plus les Lionois, les Languedociens et autres de » venir faire ici leur emplette de fromages, et ils y seraient » attirés par la modicité des prix, n'étant pas possible » que les marchands d'Ardes, qui viennent les acheter » en cette ville pour les revendre à ces étrangers, puis- » sent les leur donner au même prix qu'on les leur don- » nerait s'ils venaient eux-mêmes les prendre ici.

» En tous cas, les marchands de Besse auraient un » débouché par la Limaigne pour le débiter et pourraient » même en faire des envois à Paris, ayant la facilité de

Digitized by Google

» les faire transporter aisément jusqu'au port d'Allier, de » façon que, par le moyen du chemin proposé, cette ville » servirait comme elle faisait d'entrepôt non-seulement » pour le commerce de la Limaigne et de la Montagne, » mais encore pour celui de plusieurs provinces. »

Le subdélégué Godivel écrivait ceci en 1752. Ce ne fut que dix ans plus tard et grâce à une industrie privée, qu'on établit un chemin de Besse à Clermont. Les travaux en furent exécutés par une Société parisienne qui était venue exploiter les bois de sapins qui couvraient les montagnes des environs de notre ville et plus spécialement la forêt des Gardes.

Cette exploitation semble avoir été entreprise vers 1762. Nous lisons, en effet, dans une délibération consulaire du 25 avril de cette année (1) : « M^gr^ l'Intendant ayant auto- » risé les préposés à l'exploitation de la forêt des Gardes » à transporter à leurs frais le regard des fontaines de cette » ville qui est à la porte du Mèze d'icelle, à l'effet d'élargir » le chemin qui se trouve trop resséré dans cette partie » pour le passage des mâtures, on se propose de changer » ce regard qui est hors de la ville dans la ville même et » à côté de la tour de l'Horloge. »

Ce regard fut placé à l'intérieur du mur de protection en fer à cheval, là où il se trouve encore aujourd'hui.

L'expression de *mâtures*, dont se sert le rédacteur de la délibération, semble indiquer qu'une partie des sapins était destinée à fournir des mâts à la marine.

Ce ne fut que dans le cours des années suivantes que cette route fut achevée. C'est ainsi que nous relevons dans les comptes de l'Intendance les dépenses suivantes :

En 1789, 3.000 livres montant de l'adjudication passée à François Dussaugey, le 12 septembre, pour la construction du *Pont de Roussat*, sur la route de Clermont à Besse.

(1) Arch. pers. — Délibératoire rédigé par Morin, notaire royal.

Digitized by Google

Le même jour, 2.800 livres pour 60 toises de quai à construire à la sortie de Champeix et à la suite de la partie faite déjà, route de Clermont à Besse; adjugés à Gabriel Durand.

Plan de la route de *Pontarie* à Champeix, par Plauzat. fait par le sieur Frétille, 170 livres 6 sols.

Pour plusieurs parties de mur de « soutènement » sur le chemin de Pontarie à Besse, pour le parfait paiement, 2.145 livres.

En 1790, travaux sur la route de Pontarie à Besse, par Champeix :

Entre Reignat et Le Cheix, sur la longueur de 1.480 toises;

Entre Montredon et le pont de Besse, sur la longueur de 3.000 toises.

Commencée plus de trente ans auparavant, la route de Clermont à Besse n'était point encore terminée aux débuts de la Révolution.

Revenons au rapport du subdélégué :

« Le troisième moyen serait d'établir ici une manufacture. On a déjà observé que plusieurs des habitants de cette ville n'avaient d'autre occupation que celle de porter du bois à leur col, occupation qui leur devient pernicieuse, puisqu'elle les porte également à la gourmandise et à la faînéantise; le métier est à la vérité pénible, mais c'est par cette raison qu'après avoir vendu deux fagots de bois qui produisent 15 à 16 sols, on se livre au repos le reste de la journée qui ne laisse pas que d'être assez long en été; ce n'est pas tout, il faut reprendre des forces, et, pour cet effet, après avoir acheté un peu de pain, on consomme en vin ou en gourmandises le surplus du prix de son travail, et, si on ne peut pas le continuer le jour suivant, soit par quelque infirmité, soit par la rigueur du climat, on va mendier. C'est là l'unique ressource qui reste à ces gens pour vivre pendant les hivers, qui sont ici très-rudes et très-longs.

Digitized by Google

» Ce n'est pas que ces porteurs de bois soient incapables » d'exercer un autre métier, ils sont presque tous adroits » et en état de s'occuper bien plus utilement pour eux et » pour le public ; on en voit qui ont réussi dans des mé- » tiers dont ils n'avaient fait presqu'aucun apprentissage ; » mais c'est la mauvaise éducation et le mauvais exemple » qu'ils se donnent mutuellement, qui les fait croupir dans » l'oisiveté. Une manufacture pourrait corriger le défaut » et donner du goût et de l'émulation pour le travail. La » matière première pour ces établissements se trouve à » portée et en abondance, on cueille du lin dans toutes » les paroisses qui sont autour de cette ville. Ce lin est » non-seulement propre à faire des toiles, du linge de » table, des dentelles, des mouchoirs, des liens, des lacets, » mais il entre encore dans une infinité d'ouvrages, on » en mêt dans les cotonnades, dans les droguets, dans les » « podouis », dans les coulemandes, dans les satins et » dans plusieurs autres étoffes.

» Pour faire le choix des ouvrages auxquels il serait le » plus avantageux d'employer les habitants de cette ville, » il est nécessaire de consulter des ouvriers et négociants » plus étendus que ne le sont ceux de ce pays ; mais » cependant comme le lin ne peut être mis en œuvre » qu'après qu'il a été filé, on pense qu'il conviendrait » d'abord d'établir une manufacture de fil, et, par cet effet, » de faire apprendre aux filles et femmes désœuvrées la » manière de filer au rouët. Une fileuse ne peut à la vérité » que gagner 4 ou 5 sols par jour, et ce gain n'est pas » proportionné à celui qu'elle ferait en portant du bois, » mais, en hiver, elle ne peut porter du bois que rarement, » et elle peut filer tous les jours. En portant du bois, elle » déchire ses habits, se fatigue beaucoup et a besoin de » plus de nourriture qu'en filant ; et, si une chambrée de » soldats fait des épargnes sur sa solde, pourquoi une » famille, qui ne vit la majeure partie que de charité et » dont chaque personne aura la même paye que celle d'un

Digitized by Google

» soldat, ne pourait-elle pas, à plus forte raison, ménager » quelque chose pour son entretien et sa nourriture des » jours auxquels le travail est interdit. D'ailleurs, tandis » que les femmes seront occupées à filer, les hommes » pourront l'être d'une manière plus lucrative, ainsi qu'on » l'observera ci-après et les apports qu'ils feront mutuel- » lement seront sûrement plus que suffisants pour faire » subsister la famille. »

Déjà en 1733, une tentative avait été faite à Besse pour y implanter l'industrie du tissage des toiles communes.

En 1732, M. Orry, contrôleur général des finances, voulut introduire en France la fabrication des toiles de lin écrues, dites « pressilles écrues, Brabant et toiles d'Osnas- » bruck, nommées à Cadix craquelots » (1). Il fit part de ses intentions à M. Trudaine, intendant d'Auvergne, qui fit aussitôt une enquête auprès de ses subdélégués.

M. Besseyre, châtelain et subdélégué de Besse, et M. de Mallesaigne, subdélégué de Bort, répondirent à l'appel de M. Trudaine. Ils lui indiquèrent que, dans leurs subdélégations, on ne tissait pas la toile avec le fil écru, mais bien avec le fil bouilli et blanchi, qui donnait des toiles plus blanches et plus fines.

La subdélégation de Bort produisait aussi de grandes quantités de toiles de chanvre, supérieures en qualité à celles de la Limagne et très recherchées des marchands du Languedoc, qui les enlevaient, disait-on, pour le commerce du Levant,

M. de Mallesaigne ajoutait que la seule subdélégation de Bort pouvait alimenter de ses lins une manufacture, aussi considérable qu'elle fût. La récolte pouvait encore devenir beaucoup plus importante, le bas prix du lin, vendu communément 10 sols la livre de 16 onces, dégoûtant les propriétaires de cette culture.

(1) Les toiles de Cadix étaient expédiées aux Indes Espagnoles.

Digitized by Google

Le prix du lin était encore plus minime à Besse. Il n'y valait habituellement que 8 sols la livre.

Nous ne suivrons pas M. de Mallesaigne dans ses essais, nous nous contenterons de rapporter les phases de cette tentative à Besse et les résultats obtenus.

Dès 1733, M. Besseyre se met à l'œuvre. Il écrit le 28 décembre à M. Trudaine qu'il pousse activement les travaux.

Il existait alors dans notre ville un certain nombre de tisserands. M. Besseyre les réunit et leur fit examiner les échantillons envoyés par l'Intendant. Ils furent tous d'accord pour déclarer qu'ils pourraient très bien les imiter.

M. Besseyre transmit leur réponse à M. Trudaine, terminant ainsi sa lettre :

« J'ai trouvé les métiers et peignes de la largeur et de » la qualité requises ; on a commencé aujourd'hui à acheter » du lin qu'on va faire filer. Je n'oublierai rien pour » correspondre à vos bontés et faire exécuter vos ordres » ponctuellement (1). »

Le 28 janvier 1734, il écrit (2 :

« J'ai déjà fait distribuer du lin aux fileurs pour l'imita- » tion des toiles dont vous m'avez chargé ; on me flatte » d'une grande réussite. J'ai choisi le maître tisserand le » plus entendu et le plus habile pour conduire l'ouvrage, » faire filer le lin et lui donner les lyssifs nécessaires. Je » l'ai flatté d'une récompense de votre part.

» Nous en ferons faire trois pièces de chacune 7 aulnes » pour l'essai, ce qui me paraît suffisant.

» Si les lyssifs ne donnaient point la couleur blanchette » qu'il faut à ces toiles, je ne désespérerai point d'y réussir » une autre année, parce que des maîtres étrangers m'ont » assuré que le chanvre ne prenait cette couleur que dans » l'au et que le lin ferait de même, si on l'y mettait, qu'ils

(1-2) Arch. dép. Intendance, C. 557.

Digitized by Google

» le savaient par expérience, ce que j'essaierai l'année » prochaine. »

Au mois de juillet suivant, M. Besseyre envoya les toiles à Clermont. On avait fait blanchir le fil, « mais on » a eu beaucoup de peine à attraper cette couleur blan- » chette ».

Les pièces de toile furent adressées à Paris, à M. Mars. Il y en avait cinq, quoique M. Trudaine n'en eût demandé que trois. Ne sachant s'il devait « prendre la largeur à l'aulne de Bretagne ou à celle de Paris », M. Besseyre avait fait fabriquer des deux aulnages. Chaque pièce portait une étiquette où était inscrit le prix de fabrication et l'échantillon envoyé par l'Intendant, pour que la comparaison pût facilement être faite.

Le lin avait coûté, cette année-là, 11 sols au lieu de 8, prix moyen, à cause de la grêle qui avait détruit une partie des cultures. Le prix des toiles se trouvait donc augmenté, de ce fait, de 3 à 4 sols par aulne.

Cette fabrication continua l'année suivante, puis fut abandonnée, les essais n'ayant pas réussi. Les causes de cet échec résidaient dans la qualité inférieure du lin, dans la couleur et dans le tissage même.

Une autre tentative, qui ne réussit pas mieux, fut faite en 1759 et 1760, par M. Gros, alors curé de Besse. Il essaya d'établir une filature au rouet.

L'éminent administrateur Bernard de Ballainvilliers, à qui l'Auvergne doit tant, était alors intendant. Comprenant l'importance qu'aurait pour la ville de Besse l'établissement d'une manufacture, il seconda de son mieux les efforts de M. Gros.

En même temps qu'il envoyait à M. Admirat, receveur des patrimoniaux de la ville, une ordonnance de versement à M. Gros d'une somme de 300 livres « pour être employée en achat de lin, de matières et de rouëts, pour former l'établissement de la filature commencée en ladite ville », il écrivait à son subdélégué Godivel pour lui

Digitized by Google

ordonner de favoriser « l'établissement de la filature que » M. le curé Gros lui avait représenté comme pouvant » être d'une grande utilité à Besse, où les matières abon- » dent et où l'industrie et les ressources sont très médio- » cres. Quantité de pauvres et autres ouvrant les yeux sur » les avantages de cette main-d'œuvre, seront tirés de » l'oisiveté et y trouveront leur subsistance qu'ils ne se » procuraient pour la plupart que paa la mendicité, ce qui » augmente la misère. Mon intention est de seconder le » zèle de M. le curé et d'encourager les commencements » autant que le pourrai » (1).

M. Ballainvilliers termine en priant M. Godivel de lui rendre compte au moins une fois par mois des progrès de cette entreprise, des avantages qu'elle produit et des idées qu'il pourrait avoir sur ce qu'il y aurait à faire pour étendre cette industrie et la faire prospérer.

Dans une autre lettre écrite à M. Gros, après lui avoir témoigné sa satisfaction pour l'activité et le zèle qu'il déploie, l'Intendant termine ainsi :

« Les avantages de cette nouvelle industrie sont plus » précieux pour la ville de Besse que pour tout autre. Je » connais ses besoins et son peu de ressources en tout » genre ; la main-d'œuvre est l'avantage le plus réel » qu'on puisse lui procurer, ayant les matières assez » abondamment.

» Je ne puis que louer vos soins et votre zèle de vou- » loir entrer dans des détails de cette espèce : C'est le » bien de votre ville, essentiellement pour l'intérêt des » pauvres, dès lors cette attention est digne de vous (2). »

En 1760, la filature est en activité, mais les tours sont défectueux. Le curé Gros fait venir de Clermont un maître tourneur et « son compagnon » pour remédier à ces défauts. « Le maître n'a pas manqué, écrit-il à l'Inten-

(1) Arch. dép., Intendance, C. 474.
(2) Arch. dép., Intendance, C. 474.

Digitized by Google

» dant, de faire l'éloge de ceux de sa façon et de » mépriser les autres ; effectivement de ces derniers, il y » en a très-peu dont on puisse tirer parti. Il en a racom- » modé plusieurs qui iront vaille que vaille et peut-être » pas longtemps, il a condamné les autres irrémédiable- » ment au feu. Je n'exécuterai pourtant pas son arrêt. Il » est bien fâcheux que je n'aie pas de meilleurs outils, » cette année mes fileuses s'y prêtent mieux que jamais. » Ayez la bonté de vous en informer de l'ouvrier qui en a » été surpris et charmé, et la misère se trouvant encore » plus grande en ce pays cette année, c'est tout ce que » je puis faire que de ne pas pester contre M. de Champ- » flour.

» S'il était possible, Monseigneur, de me dédommager » du tort qu'il m'a fait, ou plutôt à mes pauvres, j'ose » vous avouer que vous ne trouverez personne plus recon- » naissant et plus zélé pour contribuer à nos vues pour le » bien public.

» L'ouvrier a fait quelques petites fournitures de cour- » roies, de bobines et d'épingles, il a mis deux jours pour » venir, il lui faut bien autant de temps pour s'en retour- » ner. Il avait passé par le Mont-Dore en venant et il s'est » égaré en s'en retournant. Demain, il passe par la Lima- » gne, le trajet est beaucoup plus long et les chemins » plus mauvais.

» Il me faudrait 24 rouëts pour remplacer les 24 mau- » vais. Que vous serez béni, si vous faites cette affaire- » là ! »

M. Godivel se prêtait de son mieux à seconder les désirs de l'Intendant, mais il exprimait des doutes sur la réussite de l'entreprise. Il ne lui semblait pas possible que cet établissement pût se soutenir sans de grands secours que la ville lui paraissait hors d'état de fournir. Malgré son scepticisme, il écrivait cette phrase de courtisan : « Quoi qu'il en soit, dès qu'il sera protégé par Votre Grandeur, il ne peut pas manquer de réussir. »

Digitized by Google

Aucun document ne nous permet d'indiquer les suites de cette tentative. Tout porte à croire que malgré l'assurance de M. Godivel à l'Intendant, la protection de ce dernier ne suffit pas à faire réussir la filature.

Une industrie très prospère à Besse, au XVII^e^ siècle, fut celle de la tannerie. Une enquête générale, ordonnée en 1733 dans tout le royaume par M. Orry, contrôleur des finances, sur toutes les tanneries existant dans le royaume, nous en révèle l'existence, la propérité et la décadence.

Cette enquête fut provoquée par les nombreuses plaintes, adressées de tous côtés, sur la mauvaise qualité des cuirs. L'administration attribuait ces défectuosités « au relâchement des tanneurs et aux abus qui s'étaient introduits dans la préparation des peaux ».

L'enquête portait sur le nombre des tanneries et sur les procédés de tannage employés dans chacune.

Le résultat de cette enquête établit qu'une cinquantaine d'années auparavant il y avait à Besse un *grand nombre* de tanneries en pleine prospérité et beaucoup de tanneurs, dont quelques-uns avaient réalisé de véritables fortunes. Cette industrie y réussissait fort bien, « les eaux étant très propres pour favoriser les cuirs ».

A l'époque de l'enquête, il n'existait plus de tannerie, et les bâtiments de ces usines étaient en ruines.

« Les uns, écrit M. Besseyre à M. Trudaine, attribuent » l'abandon de ce commerce aux surcharges de la ville ; » pour moi, je crois que la fainéantise en est la seule » cause, parce que les fils de tanneurs, se voyant riches, » n'ont pas voulu continuer le métier de leurs pères.

» A présent, on ne fait ici que quelques ceintures de » paysans, quelques liens de bœuf, ainsi c'est un petit » objet (1). »

Je crois que ces tanneries devaient se trouver au-dessous de Besse, dans la petite vallée des Chilosas, au lieu

(1) Arch. dép., Intendance, C. 548.

Digitized by Google

dit *Les Carignans*. On y voit encore les restes d'une masure et les trous de fondations d'un certain nombre de bâtiments. Ce nom même de *Carignans* n'aurait-il pas une étymologie se rapportant à la profession ?

Il était d'ailleurs, autrefois comme aujourd'hui, interdit aux tanneurs de s'établir dans les villes et bourgs à cause de la puanteur du métier.

En 1745, l'état des communautés, fourni par le subdélégué à l'Intendance, signale l'existence de deux tanneurs seulement (1).

Les corporations, communautés, corps de métiers, jurandes, confréries de marchands ou d'artisans, étaient des associations d'individus, exerçant la même profession dans une localité, et dont les membres étaient liés par des droits et des devoirs réciproques. Nous n'avons pas l'intention de refaire ici l'historique de ces sociétés ni d'entrer dans l'étude de leurs règlements et de leurs usages. Qu'il nous suffise de dire qu'elles furent, jusqu'à leur suppression en 1791, des entraves à la liberté individuelle et aux progrès du commerce et de l'industrie. Elles restreignaient le nombre des maîtres et des ouvriers pour empêcher la concurrence et tenaient les travailleurs subalternes dans une oppression absolue. C'est avec raison que les économistes modernes ont jugé sévèrement ces institutions arbitraires et que Turgot, dans son admirable rapport de 1776, montre « les dispositions bizarres, tyranniques, contraires à l'humanité et aux bonnes mœurs », de ces codes obscurs du monopole industriel « rédigés par l'avidité, adoptés sans examen dans des temps d'ignorance et auxquels il n'a manqué, pour être l'objet de l'indignation publique, que d'être connus ».

Ces associations ne servirent qu'à alimenter un peu les caisses toujours vides de la royauté, qui, de ce fait, était leur puissant protecteur.

(1) Arch. dép., Intendance, C. 723.

Digitized by Google

C'est ce que l'éminent ministre que nous venons de nommer ne craignit pas de dévoiler : « Le gouvernement » s'accoutuma à se faire une ressource de finance des taxes » imposées sur ces communautés et de finance, et de la » multiplication de leurs privilèges. La finance a cherché » de plus en plus à étendre les ressources qu'elle trouvait » dans l'existence de ces corps. C'est sans doute l'appât » de ces moyens de finance qui a prolongé l'illusion sur » le préjudice immense que l'existence des communautés » cause à l'industrie et sur l'atteinte qu'elle porte au droit » naturel. Cette illusion a été portée chez quelques per- » sonnes jusqu'au point d'avancer que le *droit de travailler* » était un *droit royal*. Nous nous hâtons de rejeter une » pareille maxime. Dieu, en donnant à l'homme des » besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du tra- » vail, a fait du droit de travailler la propriété de tout » homme ; et cette propriété est la première, la plus » sacrée, la plus imprescriptible de toutes. »

Cet éloquent réquisitoire valut à son auteur la disgrâce du roi, qui songeait à bien autre chose qu'aux réformes sociales, ces rêveries de philosophes.

Besse n'échappa pas à la loi commune, et, comme toutes les autres villes de France, eut ses corporations et ses communautés.

L'enquête, faite en 1745 par l'intendant Rossignol, nous donne la nomenclature des communautés, qui existaient à cette époque.

La communauté des marchands comprenait : les drapiers, toiliers, épiciers et merciers. En 1745, elle comptait 20 membres ou artisans et existait encore en 1789. Sa bannière était « *d'azur à un saint Louis, roi de France,* » *d'or, tenant en sa main droite le bâton royal, et, en* » *sa main gauche, la main de justice* ».

La corporation des chirurgiens-barbiers comptait 16 maîtres.

Les hôteliers, cabaretiers, maréchaux, serruriers et tis-

Digitized by Google

serands étaient réunis dans le même corps de métier, composé de 10 maîtres ou artisans. En 1782, les gardes-jurés étaient Maisonneuve et Montabru.

Les charpentiers, cordonniers et tailleurs, au nombre de 6 maîtres ou artisans, formaient une autre corporation.

Nous n'avons trouvé nulle part la description des bannières de ces communautés ; il est cependant fort probable que chacune d'elles avait la sienne.

Bouillet, dans son Histoire inédite des communes du Puy-de-Dôme, rapporte qu'il existait aussi, à Besse, une corporation de notaires portant « *d'azur aux deux écritoires d'argent posés en sautoir, accompagnés en chef d'une bourse d'argent couchée de fasce* ».

Les boulangers, assez nombreux cependant, ne formaient pas de communauté.

En 1768, ils étaient 13 : Suzanne Hours, veuve Douniol, Noël Barbat, Louis Espinasse, Ligier Malgui, Jean Mosnier, François Boyer, Ligier-Chalet, Jacques Berthelage, Guillaume Malgui, Michel Berthelage, Gabriel Veysset, Pierre Admirat et Bernard Verny.

Les neuf premiers seuls faisaient du pain blanc. Les quatre premiers fournissaient les habitants de la ville et allaient vendre le surplus dans quelques villages des environs. Cinq des autres débitaient toute leur fabrication aux foires et fêtes des environs.

Michel Berthelage ne faisait que du pain de seigle. Quant aux trois derniers, au dire de M. Godivel, « ils » n'en font d'aucune espèce, parce qu'ils n'en ont pas le » moyen. Ces débitants de pain bis et de quelques pains » passés, quoiqu'ils n'aient pas de fours, achètent du » seigle, le font moudre et font ensuite pétrir et cuire ce » pain chez des boulangers qu'ils paient, et ils quittent » et reprennent ce métier quand ils veulent et suivant » leurs facultés » (1).

(1) Arch. dép., Intendance, C. 698.

Digitized by Google

La taxe du pain existait avant la Révolution. En 1767, le contrôleur général de L'Averdy invita les intendants à lui fournir des renseignements sur les taxes de pain dans les différents lieux de leurs généralités.

Le subdélégué de Besse explique ainsi, dans son rapport à l'Intendant, la méthode employée pour déterminer cette taxe.

« Pour établir la taxe du pain, on ajoute au prix du » septier de froment un tiers en sus, et on fixe le prix de » la livre de pain blanc à autant de deniers que le prix du » froment et le tiers en sus montent de livres, en y ajou- » tant encore un denier par livre de pain. En sorte que » si le prix du septier de froment est de 20 livres, le prix » de la livre de pain blanc est de 31 deniers. »

Il ajoute que cette règle a été suivie de temps immémorial, que depuis peu on a accordé un denier de plus aux boulangers. Pour le seigle, le rapport était de 18 deniers de pain pour 18 livres du prix du setier de seigle, plus un denier ajouté au chiffre ainsi obtenu. « Le droit de mou- » ture est d'une coupe grosse ou quart de carton par » septier, outre ce un quarton de son, mesure rare pour » le bluteau (1). »

BOYER-VIDAL.

(A suivre).

(1) Arch. dép., Intendance, C. 841.

Digitized by Google

NOTE

SUR UN

MOULIN A GRAINS GALLO-ROMAIN

Découvert à Chamalières

à proximité des Thermes de Royat

(PUY-DE-DOME)

Dans ma précédente note sur la Meule néolithique du chemin de César, près Craponne (Haute-Loire), j'ai décrit le broyage du blé à ses débuts, et je laissais entrevoir les divers perfectionnements des meules à grains qui conduisirent à l'invention des moulins à bras, à leviers et enfin à celle des moulins à eau.

Je ne me doutais guère qu'une partie d'un moulin gallo-romain existait dans la maison même que j'habite : Villa de la source Marie-Louise, avenue des Thermes, faisant partie du groupe thermal de Royat, mais située sur le territoire de Chamalières.

En 1887, le propriétaire de la Source Marie-Louise entreprit une série de réparations pour aménager, en vue de l'exploiter, la source qui jaillissait dans sa propriété.

Au cours des travaux, les ouvriers découvrirent entre 1 m. 30 et 2 mètres de profondeur, dans le sol meuble, un moulin gallo-romain. Ce moulin était complet et composé de ses deux meules ; malheureusement la meule inférieure ou « *meta* » fut égarée par la suite, seule la meule supérieure ou « *catillus* » fut conservée. Je viens de la retrouver. Elle est en lave dure et à grandes bulles, ressemblant à la labradorite de Fontfreyde ou à celle du Puy de

Digitized by Google

Le Moulin à grains gallo-romain de la source Marie-Louise à Royat

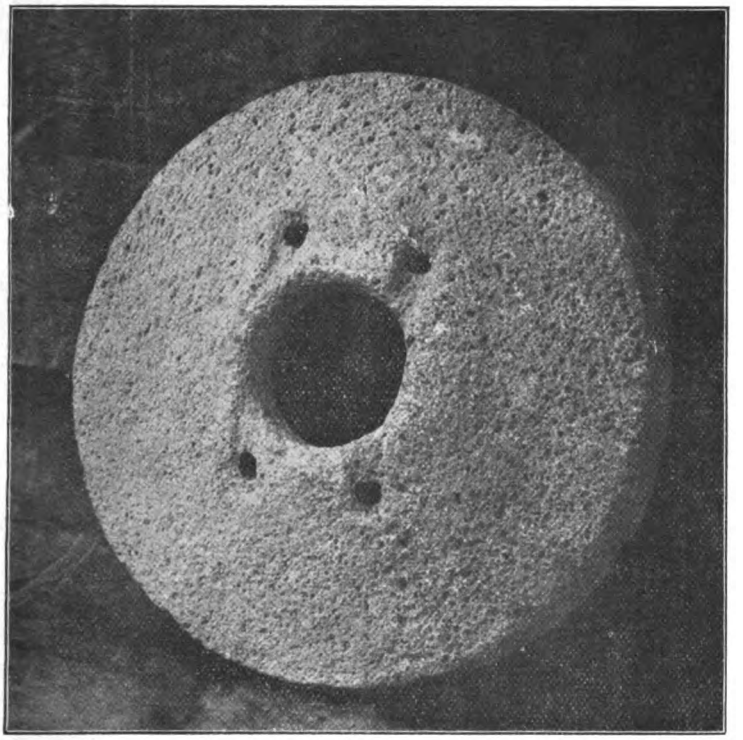

Catillus vu de dessus. — 1/8 de grandeur naturelle.

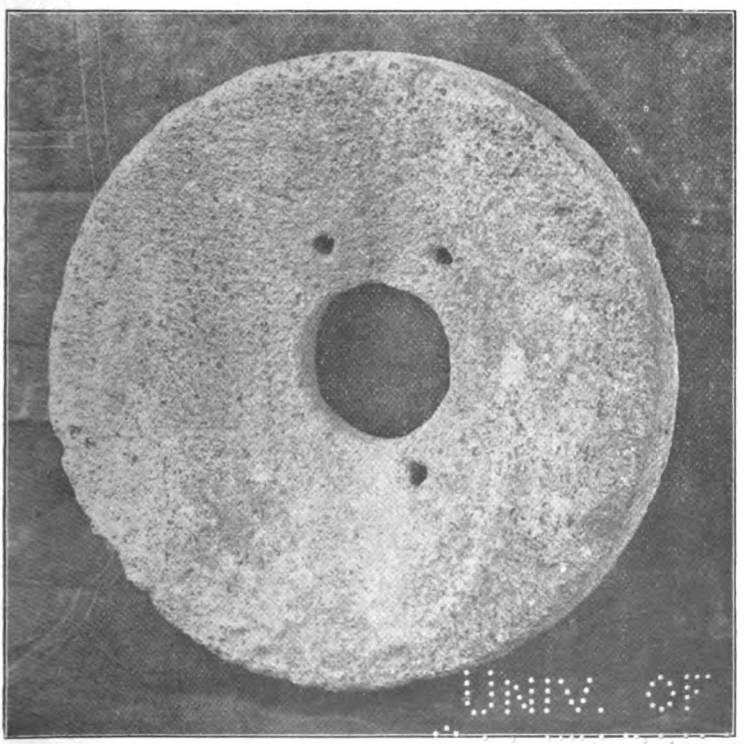

Catillus vu de dessous. — 1/8 de grandeur naturelle.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Cône ; elle n'est certainement pas en andésite ou pierre de Volvic, comme celle décrite à la dernière séance par MM. L. Accarias et G. Charvilhat et provenant des fouilles de Saint-Bonnet-près-Orcival.

Les moulins romains avaient la meta très conique, la hauteur du cône dépassait souvent la dimension du diamètre, et le catillus, qui épousait à sa partie inférieure la forme de la meta, se terminait en haut par une partie évasée en entonnoir, ayant à peu près la même importance que la partie inférieure,

Ce dispositif était peu pratique, car le grain passait trop vite, sans être complètement moulu, et il fallait remoudre plusieurs fois pour obtenir un produit convenable. Aussi, on voit la conicité de la meta diminuer au fur et à mesure que le moulin se perfectionne. Le catillus subit les mêmes perfectionnements et devint de plus en plus plat, du dessus comme du dessous, jusqu'au jour où l'on eût l'idée de rayonner les deux meules afin de donner du mordant tout en ralentissant la sortie du grain qui restait plus longtemps soumis à l'action du broyage. Les meules devinrent alors absolument planes.

Le catillus du moulin de la Source Marie-Louise est encore légèrement conique, mais il ne présente déjà plus d'entonnoir à sa partie supérieure, laquelle présente simplement une ouverture cylindrique pour l'introduction du grain.

Cette meule, admirablement conservée, présente les caractéristiques suivantes :

Son diamètre extérieur est de soixante centimètres. Son épaisseur sur les bords est de dix centimètres. Elle est percée au centre d'un trou cylindrique de quinze centimètres et demi de diamètre. L'épaisseur de la pierre, autour de ce trou, est de six centimètres et demi. L'épaisseur totale, au centre, est de dix-huit centimètres et demi, ce qui laisse douze centimètres de hauteur au vide conique évidé dans le catillus. La meta devait donc repré-

Digitized by Google

senter un cône de soixante centimètres de diamètre, haut de douze centimètres. Cependant, il est à remarquer que, pour faciliter la descente du grain entre les deux meules, la meta était toujours légèrement moins conique que la partie creuse du catillus.

Le catillus du moulin de la Source Marie-Louise était, en outre, conique extérieurement, mais ce cône est taillé dans le même sens que le cône travaillant ; il ne pouvait donc pas servir d'entonnoir d'introduction au grain. Il a été fait ainsi dans le but de diminuer le poids de la pierre afin d'alléger le travail fatigant de la mouture. Le bord de la meule ayant une épaisseur de huit centimètres et demi, l'épaisseur totale de la pierre étant de dix-huit centimètres et demi, ce cône extérieur a lui-même dix centimètres de hauteur.

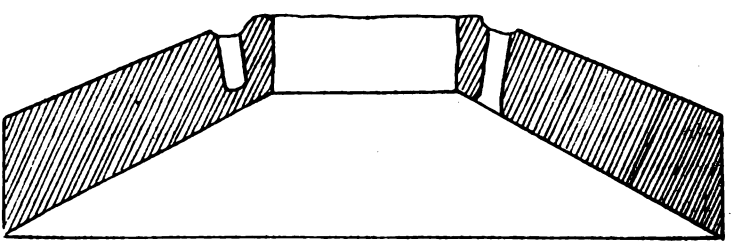

Coupe du Catillus. 1/6 de grandeur naturelle.

Autour du trou cylindrique, destiné à l'introduction du grain, sont disposés quatre trous, également cylindriques, mais plus petits. Les axes de ces trous, dont le diamètre est d'environ 22 millimètres, forment les sommets d'un rectangle qui aurait vingt-trois centimètres de longueur sur treize de largeur. Dans le sens de la longueur, on voit nettement que la pierre a été entaillée pour le passage d'une pièce de fer dite *nille* ou *anille*, qui devait présenter, en son centre, un trou pour le logement du pivot, en fer également, fixé au sommet de la meta, lequel pivot devait maintenir les deux meules à distance conve-

Digitized by Google

nable l'une de l'autre. Il est probable qu'un dispositif spécial permettait de les rapprocher ou écarter à volonté, suivant la finesse de la farine qu'on désirait obtenir.

Dans l'anille devaient être ménagées des ouvertures pour le passage du grain. Cette pièce devait être également disposée de façon à porter le ou les leviers destinés à faire tourner le catillus sur le pivot.

Trois des trous servant au scellement de l'anille traversent la pierre de part en part, le quatrième n'a que 55 millimètres de profondeur. Ces trous sont légèrement inclinés vers le centre, car le rectangle qui réunirait leurs axes sur la face interne du catillus n'aurait plus que 21 centimètres de longueur sur 12 de largeur.

Ce moulin n'est pas le seul qui ait été trouvé à Royat. La collection Fabre, à Royat, renfermait plusieurs meules et moulins complets trouvés dans cette station thermale et dans les environs. Le Musée de Clermont doit en posséder plusieurs également.

J'ai signalé (1) déjà deux meules gallo-romaines, l'une à Larodde, l'autre à Singles, qui sont à ajouter au catillus présentement décrit et à la petite meta de Saint-Bonnet-près-Orcival pour compléter la série des meules gallo-romaines découvertes en Auvergne.

J. DEMARTY.

Royat, le 15 juin 1912.

(1) Les mines d'or de l'Auvergne, 1909

Digitized by Google

LA MEULE NÉOLITHIQUE

DU

Chemin de César, près CRAPONNE

(HAUTE-LOIRE)

A deux kilomètres et demi à l'Est de Craponne, existe un ancien chemin allant à peu près du N.-E. au S.-O., et connu depuis fort longtemps sous le nom de « Chemin de César » (1).

La partie de ce chemin, ainsi dénommée, part de Pontempeyrat, et passe en allant du Nord au Sud par Orcerolles, entre Craponne et le Bois de l'Or (à la cote de 850 mètres), traverse la route de Craponne à Retournac, atteint l'altitude de 991 mètres à l'Estrade, se rapproche de Mondoulioux qu'il laisse à 200 mètres à l'Ouest, coupe la route de Craponne à Nîmes, à environ un kilomètre à l'est d'Argentières et de Beaune, passe à l'est et à la même distance de la mine gallo-romaine du Ravin de la Gouise, puis à l'ouest de Chomelix ; au Brignon il change de direction en inclinant légèrement vers l'est, traverse Ligonzac et rejoint à Salaverie, la route nationale de Moulins à Nîmes, à 980 mètres d'altitude.

Le 7 juin de l'année dernière, deux prospecteurs de Sauvessanges, MM. Marque et Chataing, revenaient d'une de leurs explorations au Ravin de la Gouise par le Chemin de César, lorsqu'ils aperçurent au sud-est de Mondoulioux, à une centaine de mètres des anciens étangs, au pied du mur en pierres sèches bordant le che-

(1) Cette voie romaine allait de Lyon à Toulouse.

Digitized by Google

La Meule Néolithique du Chemin de Cesar, près Craponne (Hte-Loire)

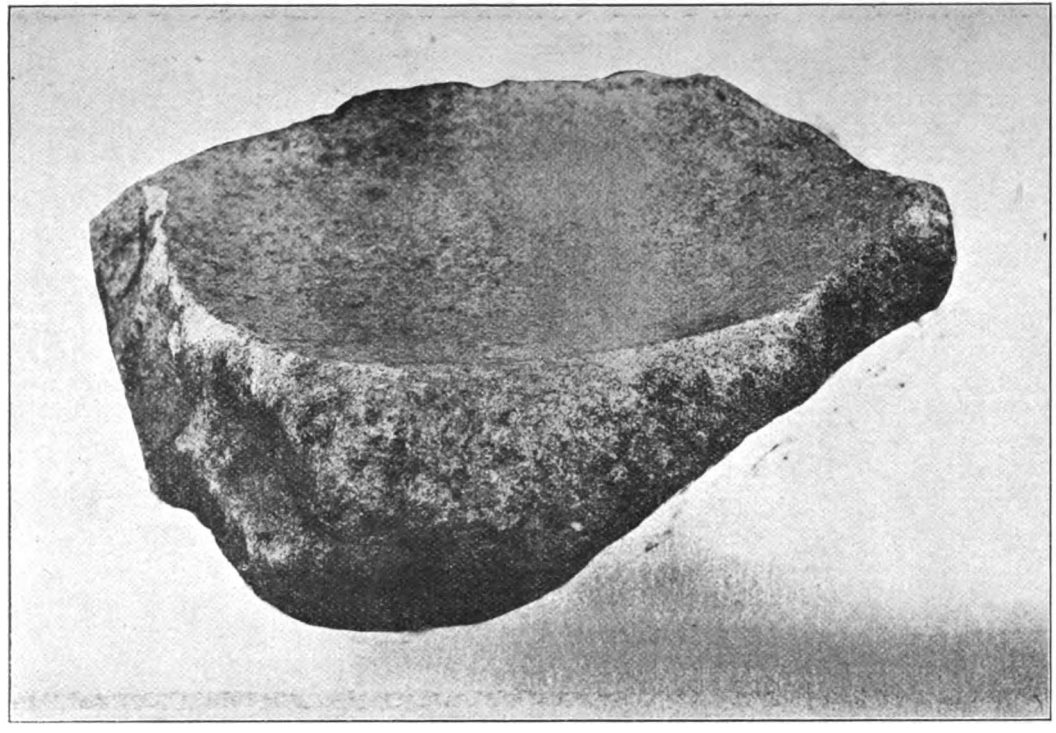

Meule Néolithique de Mandoulioux. 1/3 de grandeur naturelle

Digitized by Google

Digitized by Google

min, à gauche en venant vers Craponne, une pierre qui attira leur attention par le poli d'une de ses faces légèrement concave. Ils la dégagèrent et la transportèrent à Craponne, dans le but de me la montrer à mon prochain voyage.

Cette pierre a vaguement la forme d'une mandoline. Sa plus grande longueur est de 39 centimètres, sa largeur atteint 29 centimètres, son épaisseur n'est que de 5 centimètres à l'une de ses extrémités et de 12 à l'autre, vers le milieu, l'épaisseur atteint 14 centimètres.

La partie concave et polie par l'usage, mesure en centimètres 30 × 25. La flèche de la courbure dans le sens du grand axe est de 2 centimètres, tandis qu'elle atteint 3 centimètres dans le sens perpendiculaire.

Cette partie concave très régulière, est bordée d'une marge unie de 2 à 3 centimètres de largeur, faisant tout le tour de la pierre. Elle est constituée par un bloc de granit ordinaire, gris, à grain fin, pesant 14 k. 500.

C'est bien une meule néolithique, qui devait servir au broyage des grains employés dans l'alimentation des hommes de l'époque de la pierre polie.

Dans une note récente (Bulletin de la Société préhistorique française, tome IX, n° 1, janvier 1912), M. G. Stalin, de Beauvais, décrit et représente une meule à grains provenant des environs de Cires-les-Mello (Oise), meule ressemblant à un fromage de Saint-Nectaire, légèrement affaissé au centre, et mesurant 25 centimètres de diamètre, sur 55 à 60 millimètres d'épaisseur.

Dans cette note, M. Stalin passe en revue les divers documents actuellement connus, relatifs au broyage néolithique, en citant les auteurs des découvertes ou des descriptions.

Je me contenterai de rappeler que les néolithiques, des stations terrestres ou des palafittes, se nourrissaient de diverses céréales, telles : Triticum vulgare, Triticum hybericum, Triticum turgidum, Hordeum hexasticum, etc.

Digitized by Google

Avec le blé, principalement, peut-être aussi avec le seigle, l'orge et l'avoine, nos ancêtres confectionnaient du pain ou plutôt des sortes de galettes rondes, sans levain probablement, et dans la pâte desquelles le son restait mélangé à la farine. Ces galettes étaient simplement cuites sur des pierres ou des briques d'argile, préalablement chauffées. On a retrouvé de ces pains admirablement conservés dans les eaux des lacs palafittiques de Suisse.

Primitivement, les hommes durent se contenter d'écraser les céréales entre deux pierres quelconques, plus tard, ils affectèrent une pierre présentant une face convenablement plate au rôle de meule dormante, tandis qu'ils employèrent comme broyeur à main ou molette une autre pierre plus petite et d'un maniement facile. La meule dormante se polit à l'usage, et se creusa d'abord, suivant une génératrice rectiligne ; puis en se perfectionnant, elle prit la forme d'un mortier plus ou moins creux, comme celui de Vaulry que je décrirai dans une prochaine note. On arrive ainsi jusqu'aux moulins à bras, de plus en plus perfectionnés.

Certaines peuplades, du centre de l'Afrique et d'Australie, emploient encore des moulins à blé à meule dormante. De Morgan (Les origines de l'Egypte) a publié une statuette, trouvée à Dahchour, représentant une égyptienne de la IIIe dynastie, en train de broyer du blé, à l'aide d'une molette, sur une meule dormante ressemblant beaucoup à celle de Mondoulioux, mais qui cependant paraît absolument plate. J. Déchelette (Manuel d'archéologie préhistorique) rapporte, d'après J. Evans, que chaque tombe de femme des grandes nécropoles néolithiques des environs de Worms, contient un de ces moulins à bras, ce qui laisse supposer que le soin de préparer la farine était confié aux femmes. G. et A. de Mortillet, dans leur Musée préhistorique, ont représenté plusieurs meules dormantes néolithiques. Mon ami Pagès-Allary,

Digitized by Google

dans les comptes rendus de ses fouilles à Chastel-sur-Murat, a consacré plusieurs chapitres à la description des meules, mortiers et moulins à bras, et aux procédés de broyage (Considérations sur le broyage à Chastel-sur-Murat et contribution à la classification des meules).

La meule du Chemin de César appartient au type intermédiaire entre la simple pierre plate et les premiers mortiers. Sa découverte n'a qu'un intérêt relatif après tant d'autres découvertes semblables ; mais cependant, elle vient confirmer que la région de Craponne, malgré son altitude élevée, a été habitée de très bonne heure. Et je ne puis expliquer la présence de ces populations par la douceur du climat et les conditions faciles de l'existence ; le climat est plutôt rude, le sol aride et la vie difficile. Mais les minerais de plomb, de cuivre, d'argent et d'or qui abondent dans la contrée, ont dû probablement attirer l'attention des néolithiques, auxquels ont succédé les peuples celtiques de l'âge du bronze, les Gaulois et les Gallo-Romains dans l'exploitation de ces métaux, à la mine du Bois de l'Or, à celle du Ravin de la Gouise, près Beaune, et à d'autres qu'on découvrira certainement plus tard, aux environs de Craponne.

Cette région de la Haute-Loire a de grandes analogies avec celle de Vaulry en Limousin, où j'ai pu observer, comme à Craponne, des vestiges de l'industrie primitive de l'exploitation des mines. Ces vestiges feront l'objet d'une note spéciale.

J. DEMARTY.

Royat, le 1er mai 1912.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Procès-verbal de la Séance du 3 Juillet 1912

Sous la Présidence de M. Lecoq, conseiller général

Etaient présents : MM. Accarias, Beaudonnat, Billiet, Daumont, Démarty, Gaumet, Gautier, Genton, Lecoq, Mathias, Mathieu, Poisson, Roubille, Rouchon.

M. Lecoq présente tout d'abord ses excuses pour n'avoir pu présider la dernière séance et remercie M. Mathieu, vice-président, qui a bien voulu le remplacer. Puis, après lecture d'une lettre de M. le docteur Maurin qui, empêché d'assister à la séance, prie également de l'excuser, M. le Président rappelle, en termes émus, le souvenir de M^me^ Zeller, récemment décédée : femme d'esprit supérieur et d'une grande aménité. La nouvelle de sa mort, dit-il, a causé d'unanimes regrets dans la population clermontoise qui n'a pas oublié le charme de son accueil et où, avec M. Zeller, elle n'a n'a laissé qu'amitiés et profondes sympathies. Au nom de tous les Amis de l'Université, M. Lecoq envoie à M. Zeller l'expression de ses respectueuses condoléances.

Evoquant ensuite la mémoire du regretté M. le professeur Brunhes, il adresse des remerciements à MM. Mathias et Poisson, qui ont représenté le bureau de la Société à l'inauguration du Médaillon placé au sommet du Puy de Dôme. Après deux nouvelles présentations : M. le baron de Nervo et M. Holsteing, M. Gaumet donne lecture du rapport suivant sur le compte de gestion du Trésorier :

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée, dans votre dernière séance, pour examiner le compte de gestion de 1911, a été amenée, par le contrôle de toutes les pièces justificatives des recettes et des dépenses, à constater, une fois de plus, il est à peine besoin de le dire, la parfaite régularité des comptes de notre Trésorier.

Si la Société des Amis de l'Université peut faire face à toutes ses dépenses ordinaires et supplémentaires, si elle a pu réaliser tant d'œuvres intéressantes et utiles, elle le doit, en grande partie, à la sollicitude de M. Roubille et à l'excellente direction qu'il a donnée à nos finances.

Digitized by Google

Nous vous proposons de vous joindre à nous pour voter à notre distingué et dévoué Trésorier les plus vives félicitations et nos bien sincères remerciements.

Signé : GAUMET et Dr MAURIN.

M. le Président s'associe de grand cœur aux éloges contenus dans le rapport et, à son tour, complimente vivement M. Roubille.

M. O. Justice ayant sollicité l'autorisation de faire des conférences, il lui sera répondu, ainsi qu'il est décidé, que les conférences ayant lieu sous les auspices de la Société. sont gratuites.

M. le Président donne la parole à M. Roubille, qui doit faire lecture d'un mémoire sur : Le Sous-sol gallo-romain de Clermont-Ferrand.

M. Joseph Roubille débute ainsi dans l'exposition de son sujet :

« Bien que les auteurs et archéologues, qui vécurent antérieurement à nos jours, aient omis de nous renseigner sur les découvertes d'objets et de débris de l'époque gallo-romaine exhumés du sol de la ville de Clermont-Ferrand et de sa périphérie, il est cependant encore facile de se rendre compte de la richesse du sous-sol gallo-romain sur lequel nous habitons et par suite de l'importance de l'ancienne cité d'Augustonemetum, sous l'administration des empereurs de Rome et jusqu'à la conquête des barbares. »

M. Roubille continue par l'énumération d'un certain nombre de fouilles exécutées depuis une quinzaine d'années et dont un examen attentif lui a permis de tirer quelques conclusions sur la position, l'étendue et la situation des alentours de l'antique capitale des Arvernes.

« Ma première conclusion, dit-il, est que la cité gallo-romaine a occupé l'emplacement circonscrit entre les murailles du vieux Clermont, qui furent élevées sur la première enceinte construite à la hâte, au moment des grandes invasions barbares du Ve siècle et qui limita strictement la ville pendant treize cents ans. »

Après avoir parlé des divers vestiges de constructions romaines, découverts sur différents points de Clermont, et notamment de ceux rencontrés rue Massillon et sous le chœur de la cathédrale, M. Roubille s'exprime ainsi :

« Quant aux débris d'objets de toutes sortes de l'époque gallo-romaine, ils sont très abondants, aussi bien dans la ville que dans ses alentours, et nous ne craignons pas d'affirmer qu'ils nous donnent la preuve de l'existence d'une agglomération urbaine importante.

» En effet, dès que la pioche atteint un mètre de profondeur et s'enfonce progressivement jusqu'à deux mètres, il est bien rare de

Digitized by Google

ne pas voir apparaître aussitôt quelques vestiges qui décèlent la présence de l'industrie et de la culture romaines.

» Partout on les découvre sous forme de briques à rebords, fragments de marbres, de sculptures, de poteries, depuis les plus fines et artistiques jusqu'aux plus grossières, rouges, grises et même noires, souvent ornées de dessins ou de personnages, le tout accompagné d'os travaillés, de verreries brisées, de métaux, de bronzes, de pièces de monnaie et de mille autres objets. Il en est ainsi tout autour de Clermont, et nous les avons retrouvés dans vingt endroits autour de l'église Saint-Joseph, dans les avenues de Lyon, de l'Esplanade et des Paulines, dans les quartiers des Salins et des Salles, dans les faubourgs de Fontgièvre, de Saint-Remège et de St-Alyre, rue du Nord, aux Ormeaux, aux Carmes-Déchaux, et jusque dans une tranchée de la rue du Port. »

Puis, le conférencier présente un certain nombre d'objets gallo-romains fort intéressants, découverts sur une de ses propriétés proche de l'avenue de Lyon.

« Aujourd'hui, Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter quelques objets trouvés récemment au milieu d'une quantité de débris de toutes sortes, dans une fouille pratiquée entre l'avenue de Lyon et la rue Pierre-le-Vénérable. Sur un espace restreint, nous avons recueilli deux petits vases intacts, des fragments presque complets d'une grande et belle urne de poterie rouge vernissée, dite samienne, ornée de colombes voletant à travers des guirlandes de feuillage et des pampres de vigne, et deux pièces de monnaie de bronze aux effigies des empereurs Claude et Antonin.

» Alors que la précédente couche archéologique, que j'avais découverte à proximité, présentait une épaisseur compacte de débris de trente centimètres, là, au contraire, les objets étaient disséminés dans le sol jusqu'au terrain argileux. »

Après d'autres considérations, M. Roubille conclut en disant :

« Cet ensemble de faits et de découvertes, qui font suite à beaucoup d'autres, viennent corroborer l'opinion et fournir la preuve que la cité d'Augustonemetum a constitué un centre urbain important, au meilleur temps de la domination romaine. »

M. Demarty donne enfin lecture de plusieurs notes sur l'archéologie locale.

Dans une première note, M. J. Demarty décrit une sépulture gallo-romaine, découverte à Chamalières, en construisant le chemin qui va des usines Torrilhon à l'avenue des Thermes. Cette sépulture consiste en un bloc de domite creusé d'un trou cylindrique dans lequel était déposée une coupe cinéraire.

La deuxième note est relative à la découverte d'un moulin gallo-

Digitized by Google

romain en lave, pour la mouture du blé. Ce moulin était à une profondeur de deux mètres dans le sol meuble de la propriété Jallat, où jaillit la source Marie-Louise. Il n'en reste plus que la meule supérieure, ou catillus, qui mesure soixante centimètres de diamètre. M. Demarty en fait la description et donne sur le broyage du grain, à l'époque gallo-romaine, des renseignements intéressants.

Une troisième note de M. Démarty est consacrée à la description d'une conduite gallo-romaine, découverte également en réparant la source Marie-Louise à Royat. Cette conduite devait amener les eaux de la source aux thermes gallo-romains, sur les ruines desquels est construit l'actuel établissement thermal de Royat. Il est probable, cependant, qu'à cause de ses qualités, cette eau était exploitée sur place par les Romains.

Enfin, M. Demarty, dans une étude des plus documentées, traite la question de l'échantillonnage rationnel des minerais destinés aux analyses chimiques. Une large place est faite dans cette étude aux minerais d'or français, dont les teneurs sont si variables, car dans la même mine on observe des teneurs de quelques grammes jusqu'à plus d'un kilo d'or à la tonne, comme à La Bessette.

MM. Rouchon, Poisson et Gauthier, présentent quelques observations pleines d'intérêt sur les diverses questions qui ont été présentées à cette réunion, et M. le Président lève la séance à 10 h. 1/2, après avoir félicité les conférenciers de leurs lectures, qui apportent une précieuse contribution à l'étude de notre pays.

B.

Procès-verbal de la Séance du 6 Novembre 1912

Sous la Prédence de M. Lecoq, conseiller général

Etaient présents : MM. Accarias, Billiet, Bréhier, Chabanon, docteur Charvilhat, Desdevises du Dezert, Gaumet, Gautier, Glangeaud, Jenton, Joyau, Guillot, Lecoq, Mathias, Mathieu, Pader, Poisson, Roubille.

C'est la première réunion de l'année 1912-1913 ; le président adresse tout d'abord ses souhaits de bienvenue à tous les membres présents. Puis il ajoute : « Pendant les vacances, M. le Recteur de l'Université de Clermont a été nommé inspecteur général à Paris. Je suis heureux de me faire l'interprète de la Société des Amis de

Digitized by Google

l'Université en adressant à M. Coville l'expression des regrets unanimes qu'a suscités son départ. »

Les membres présents prient leur président de vouloir bien transmettre à M. Coville leurs félicitations pour son avancement très mérité et de l'assurer qu'ils ont gardé un excellent souvenir de celui qui fut, pendant près de dix ans, le chef de l'Université.

La Société sera heureuse d'avoir l'honneur d'entrer en relation avec le nouveau Recteur, M. Causeret, qui est arrivé à Clermont précédé d'une réputation d'homme très aimable et de rapports très cordiaux.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Charvilhat pour lire deux Etudes qu'il destine à la *Revue d'Auvergne :*

1° Les Cases en pierres sèches du Thuel et du Millet de la Palle, près de Chapdes-Beaufort (Puy-de-Dôme).

Ces Cases sont situées à un kilomètre de la Butte de Beaufort, dans le bois du Thuel et le communal du Millet de la Palle.

Elles ont les plus grandes analogies avec celles de Villars (Orcines) et des Chazaloux (Pontgibaud), et semblent remonter à la même époque ;

2° L'allée couverte d'Unsac, commune de Saint-Gervazy (Puy-de-Dôme).

Ce monument, dont nous ne possédons, dans le département, que deux spécimens (à Cournols et à Unsac), est situé sur un petit plateau granitique, à 40 mètres de la route qui mène de Barèges à Moriat, près du hameau de Scourdois, et à 500 mètres environ d'Unsac. L'allée couverte d'Unsac, dépourvue des dalles de recouvrement, ne se compose plus aujourd'hui que de ses huit piliers de granit.

Les nombreuses photographies et les dessins qui accompagnent ce travail permettent de suivre très facilement les intéressantes explications données par le savant archéologue.

M. Glangeaud fait ensuite une communication sur la région volcanique et glaciaire du Valbeleix et des environs de Besse, dont voici un résumé. (L'étude détaillée paraîtra dans la *Revue d'Auvergne.*)

Après l'édification des volcans du Mont-Dore et du Cézallier, une longue dépression N.-E., située entre ces deux massifs, fut créée et constitua la première ébauche de la vallée du Valbeleix, qui, pendant plusieurs époques géologiques, servit nécessairement de collecteur général aux cours d'eau et aux glaciers issus des deux régions volcaniques précitées.

Digitized by Google

Aucune trace glaciaire n'avait été jusqu'ici signalée sur ce territoire ; et cependant, d'après M. Glangeaud, qui vient d'étudier cette région pour le Service géologique de la France, elle est la plus intéressante du Massif Central par sa *topographie* et ses *dépôts glaciaires :*

1° Une première glaciation (la plus grande) est indiquée par des moraines puissantes s'étendant sur les plateaux basaltiques qui bordent au sud et au nord la vallée du Valbeleix. Les moraines de la rive droite (Brion-Vanzelle) renferment toutes les roches du Cézallier, déposées par les glaciers du Luguet ; celles de la rive gauche renferment au contraire les roches du Massif du Mont-Dore. C'est pendant cette phase glaciaire dite des plateaux, qui correspond à celle qui a été observée par Rames, Boule, Marty, dans le Cantal, que les grands massifs du Mont-Dore et du Cézallier furent *rabotés* fortement par les glaciers qui ont transformé la région de Compains, Saint-Alyre-ès-Montagne, La Godivelle, Boutaresse en une sorte de pénéplaine ;

2° Un premier recul des glaciers permit à l'érosion torrentielle d'approfondir la vallée du Valbeleix qui fut élargie, surcreusée et transformée en une vallée en U par une seconde avancée de glaciers, correspondant à une phase glaciaire, inconnue jusqu'alors dans le Massif Central ;

3° Puis un deuxième recul, suivi d'un second surcreusement dû à des glaciers appartenant à une nouvelle phase glaciaire, acheva de modeler la vallée du Valbeleix qui était parcourue alors par des torrents glaciaires, comme l'est actuellement la vallée de Chamonix.

C'est pendant cette période que s'édifièrent, non seulement dans les régions montagneuses, mais même sur les flancs des thalwegs de la vallée, de petits glaciers secondaires, dont M. Glangeaud a pu reconstituer les moindres détails et qui offrent une conservation parfaite.

Ces glaciers, qui descendent jusqu'à l'altitude de 700 mètres, étaient suspendus et on voyait des langues de glace jusqu'au fond de la vallée.

Les *cirques glaciaires* présentent encore un fond moutonné ou marécageux, des moraines frontales, des vallons d'une grande fraîcheur. Il faut signaler spécialement ceux de la Tourette, de Lignerolles, de Bellegnettes, etc.

Une série de petits lacs glaciaires, en amont de Compains, ont été comblés par des dépôts tourbeux, et des cascades sont nées sur le flanc des verrous.

Digitized by Google

Le territoire qui s'étend aux environs de Brion, Espinchal, Saint-Alyre-ès-Montagne, La Godivelle, Boutaresse, est particulièrement remarquable par la belle conservation des cirques et lacs glaciaires occupés par des tourbières.

Un pareil ensemble de caractères glaciaires mérite, dit M. Glangeaud, de devenir classique, car il rappelle, avec des proportions modestes, tous les caractères observés dans les glaciers pyrénéens et alpins.

C'est après la 3e phase glaciaire que s'édifièrent les volcans de Montchal et de Montcineyre.

Le lac Pavin, dont l'origine volcanique ne saurait faire de doute, quoi qu'on en ait dit, et dont la profondeur dépasse la vallée de la Couze, fut creusé à l'emporte-pièce, en grande partie à travers une puissante moraine issue du versant Sud du Mont-Dore. C'est le seul lac et le seul volcan offrant ce caractère.

Les coulées des volcans de Montchal et Montcineyre descendirent en cascades dans la vallée de la Couze-Pavin et de Valbeleix, que venaient à peine de quitter les glaciers. Elles s'étendent, en effet, au fond de la vallée et en *contre-bas* des alluvions fluvio-glaciaires. Ces volcans sont donc *post-glaciaires*. Ils sont au moins aussi récents que ceux du Tartaret et que les plus jeunes de la chaine des Puys.

M. Glangeaud fit part ensuite d'observations faites sur le lac de Bourdouze, dont l'émissaire, jadis situé à l'Est, fut remplacé par un émissaire occidental, affluent de la Gazelle qui *capta* les eaux du lac à son profit.

Un autre *phénomène de capture* des plus intéressants, signalé par l'auteur, fut celui du ruisseau de la Clamouze, qui, drainant le cirque glaciaire de la Biche, fut décapité par la Couze-Pavin, dont l'activité dynamique était plus considérable.

La colline de Vassivière était jadis un énorme verrou barrant le cirque glaciaire situé au S.-E. du Puy Ferrand.

En résumé, grâce aux savantes et minutieuses études de M. Glangeaud, synthétisées ci-dessus, le territoire du Valbeleix devient un des plus intéressants du Massif Central.

M. Lecoq, président, se fait l'interprète de tous les membres présents et adresse à M. le docteur Charvilhat et à M. Glangeaud ses plus vives félicitations pour les communications scientifiques qu'ils ont bien voulu faire à cette séance.

A. L.

Digitized by Google

MÉLANGES

Le Plateau de Millevaches

Le Plateau de Millevaches fait beaucoup parler de lui depuis quelques années.

M. J.-B. Martin (1), ingénieur agronome, après en avoir fait une intéressante description, concluait qu'aucune condition climatérique ou agrologique ne s'opposait à sa mise en valeur.

En 1909, M. E. Cardot (2), secrétaire général de la Société des Amis des Arbres, présentait cette vaste région dans sa désolante nudité ; il signalait les améliorations réalisées, à la suite du partage des biens communaux, dans le voisinage immédiat des agglomérations humaines et faisait connaître comment, avec les puissantes ressources d'un pays civilisé comme la France, on pourrait assurer la restauration agricole, pastorale et forestière, en un mot, la révolution économique de cette contrée appauvrie et dépeuplée.

En 1911, M. A. Demangeon (3), professeur de géographie à l'Université de Lille, dressait un tableau sur le vif des conditions et caractères de l'exploitation dans cette Montagne ainsi que de ses conditions d'établissement et de peuplement.

Enfin, nous avons tenu à apporter notre modeste contribution à la solution du grand problème de la restauration agricole et pastorale de cette même région (4).

A la suite d'expériences, d'enquêtes et d'observations faites sur place, nous avons proposé un plan d'aménagement reposant sur la reforestation en vue de la création des *pâturages sous bois*, dont nous avons fait l'étude sur différents points du Massif Central. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que le paysan du Plateau de

(1) *Revue scientifique du Limousin*, n° 147, 15 mars 1905.

(2) *La Science pour tous*, n° du 28 janvier 1909 et suivants.

(3) *La Montagne dans le Limousin*, essai de géographie humaine, *Annales de Géographie*, 20e année.

(4) *Le Plateau de Millevaches*, extrait de la *Revue scientifique du Limousin*, Limoges, 1912.

Digitized by Google

Millevaches n'a attaché jusqu'ici qu'une valeur accessoire au bois qu'il ne peut écouler à un taux rémunérateur et que l'arbre ne compte pour lui qu'à titre d'agent fertilisateur du sol et producteur d'herbe, de même que le paysan de la Limagne ou de ses coteaux considère comme d'ordre tout à fait secondaire le fourrage de ses prés-vergers quand la *Pomme donne*.

M. L. Boutry, professeur de géographie à l'Université de Clermont, toujours attentif aux publications d'économie rurale, a bien voulu consacrer dans la *Revue d'Auvergne* (1), à notre Monographie, une note bibliographique dans laquelle il a exposé notre plan d'aménagement avec une clarté et une netteté où se révèlent toute sa compétence en la matière. Nous l'en remercions.

Puis M. L. Boutry, se référant à une indication de M. A. Demangeon (loc. cit. page 321), à savoir que le *hêtre ne dépasse guère 800 mètres*, écrit, en parlant de notre plan :

» Ce plan est-il entièrement réalisable? Par exemple, serait-il » possible de faire venir et prospérer le hêtre au-delà de 800 mètres, » sa limite actuelle, au moins sur les sommets (2). Et dans ces » cantons reculés, où les transports sont onéreux, l'exploitation de » cette essence peu précieuse serait-elle rémunératrice? Si les » landes de la partie haute de la montagne sont appelées à dispa- » raître, ce sera, semble-t-il, sous le manteau sombre du pin, plus » résistant aux intempéries que le hêtre. Du même coup il faudra » renoncer là aux pâturages sous bois. »

A la question de savoir si notre plan est entièrement réalisable, nous ne pouvons répondre que par l'affirmative. En effet, les botanistes, et en particulier le Frère Héribaud, distinguent d'après leurs observations sur la répartition des végétaux une *zone sylvatique moyenne* (de 700 à 1.400 mètres), qui comprend les forêts de conifères et la majeure partie des forêts de hêtre (3). Cette zone sylvatique moyenne s'étend à la fois sur des terrains cristallins qui atteignent 1.000 mètres environ en certains points et pour le surplus sur des terrains volcaniques. Sa limite supérieure (1.400 mètres) dépasse de beaucoup — de plus de 400 mètres — les altitudes les plus élevées de la région que nous envisageons sous le nom de Plateau de Millevaches, dont le point culminant est seulement à 984 mètres (Signal de Meymac).

(1) Juillet-août 1911.

(2) Cf. DEMANGEON, *op. cit.*, page 321.

(3) En Auvergne, dans la *Zone sylvatique supérieure* ou *subalpine* (1,400 à 1,600 mètres) le hêtre se montre encore, mais il prend déjà un aspect buissonnant et finit par disparaître entre 1.550 et 1.600 mètres.

Digitized by Google

Nous avons d'ailleurs constaté la présence du hêtre, très prospère, non seulement en massifs comme au Bois-du-Suc (864 mètres), au Gaudeix (870 mètres) et à la forêt mixte de Châteauvert (900 à 930 mètres), etc., mais encore en alignement, très espacé, à Millevaches (925 mètres), et cette dernière disposition culturale est représentée par des sujets très beaux et plus que centenaires.

En ce qui concerne le chêne, nous l'avons vu également au Bois-du-Suc, à la forêt mixte de Châteauvert, et, presque à lui seul, à l'état de taillis sous futaie, il constitue les excellents pâturages sous bois qui s'élèvent à près de 860 mètres, que nous avons étudiés spécialement à Louzelergue (commune de Clairevaux).

Dans ces conditions, il est certain que le hêtre et même le chêne, si on leur accordait aide et protection dans leur jeunesse, ne manqueraient pas d'escalader les plus hauts sommets du Plateau de Millevaches.

Les services vicinaux de la Creuse et de la Corrèze le savent bien car c'est avec du hêtre, et quelquefois avec du bouleau, essences très rustiques, qu'ils abritent les tronçons les plus élevés des routes qui traversent le Plateau de Millevaches, et ces arbres, plantés en bordure, viennent d'une manière satisfaisante, même dans ces conditions très défavorables.

En ces cas, le hêtre et le bouleau prennent, il est vrai, une physionomie particulière due à l'isolement. Ils deviennent très rameux à un ou deux mètres du sol. Les branches de deuxième et de troisième ordre, en se développant plus rapidement que la tige principale, leur donnent une forme d'ombelle ou de cône très obtus. L'ombre très dense, qu'ils projettent autour d'eux, est funeste à la bruyère qui s'évanouit pour faire place aux graminées. En cette remarque réside une précieuse indication : c'est la possibilité de transformer les landes en damier où des cases de graminées alterneraient avec des cases de bruyères. On obtiendrait ainsi une amélioration fourragère notable tout en ménageant dans une certaine mesure la bruyère — ce quinquina des ovins et même des bovins — qu'il est souhaitable de ne pas détruire entièrement.

Des exemples de cette apparition de colonies de graminées dans le cadre des bruyères, sous le couvert du hêtre, se trouvent réalisés ci et là. En voici deux des plus probants : l'un au sommet du Puy Saint-Michel (826 mètres) et l'autre au Signal de la Fagilière, ou Puy du Plafait (895 mètres), sous de petits bouquets de hêtres plantés isolément, en vue de protéger la chapelle du premier et la station trigonométrique du second.

Au surplus, dans notre conviction fondée sur la loi de la répartition des végétaux aussi bien que sur nos propres observations,

Digitized by Google

nous accordons au chêne exploité en taillis sous futaie une préférence marquée pour l'établissement des pâturages sous bois, et si nous avons admis le reboisement en pin sur les hauteurs et quelques rampes plus ou moins pierreuses, sauf à repeupler plus tard, en vue de la production de l'herbe, avec du hêtre, sur un sol amélioré par les conifères, c'est tout simplement afin de maîtriser des impatiences et de prévenir des déceptions possibles sur quelques points.

En résumé, nous sommes d'accord avec tous ceux qui connaissent le Plateau de Millevaches, en voyant là un sol de prédilection pour l'arbre. Le chêne, le hêtre, les conifères y viennent admirablement : il s'agit de les rétablir aux places qu'ils occupèrent il y a plusieurs siècles. Cette œuvre de rénovation est du reste commencée et en très bonne voie d'exécution.

Après avoir été trop longtemps abandonné à lui-même et délaissé par ses propres enfants, ce Plateau, est, en effet, devenu, dans ces dernières années, l'objet de la sollicitude assidue de ses habitants, efficacement secondés et stimulés par les collectivités désintéressées que sont l'Administration des Eaux et Forêts; la Société des Amis des Arbres ; la Société Gay-Lussac, de Limoges ; le Groupe d'études Limousines, de Paris ; la presse régionale, etc. M. Pams, ministre de l'agriculture, y a fait, le 13 octobre dernier, un voyage d'études, en compagnie de M. Truc, préfet de la Creuse ; de M. Dubat, directeur général des Eaux et Forêts ; de M. Rolley, inspecteur général au ministère de l'agriculture, et de M. Garrigou-Lagrange, président de « L'Arbre et l'Eau ».

Espérons que tant d'efforts, sous la direction supérieure de M. le Ministre de l'Agriculture, conduiront au résultat définitif, qui consiste à rendre à cette intéressante région sa prospérité économique d'autrefois, par la Forêt auxiliaire du Pâturage.

J. PEDON.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

ARTICLE 31 DES STATUTS.

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

RENSEIGNEMENTS

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.	300 exemp.
Sans couverture :					
Une feuille entière, 16 pages..	6 »	7 »	9 »	14 »	19 »
Une demi-feuille, 8 pages....	4 »	5 »	6 »	9 »	12 »
Un quart de feuille, 4 pages...	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée...	1 »	1 50	2 »	3 50	5 »
Couverture avec titre.....	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

Vingt-cinq exemplaires de tirage à part, sans couverture imprimée, sont attribués aux auteurs des articles insérés dans la « Revue d'Auvergne ». *(Décision du 5 juillet 1892.)*

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

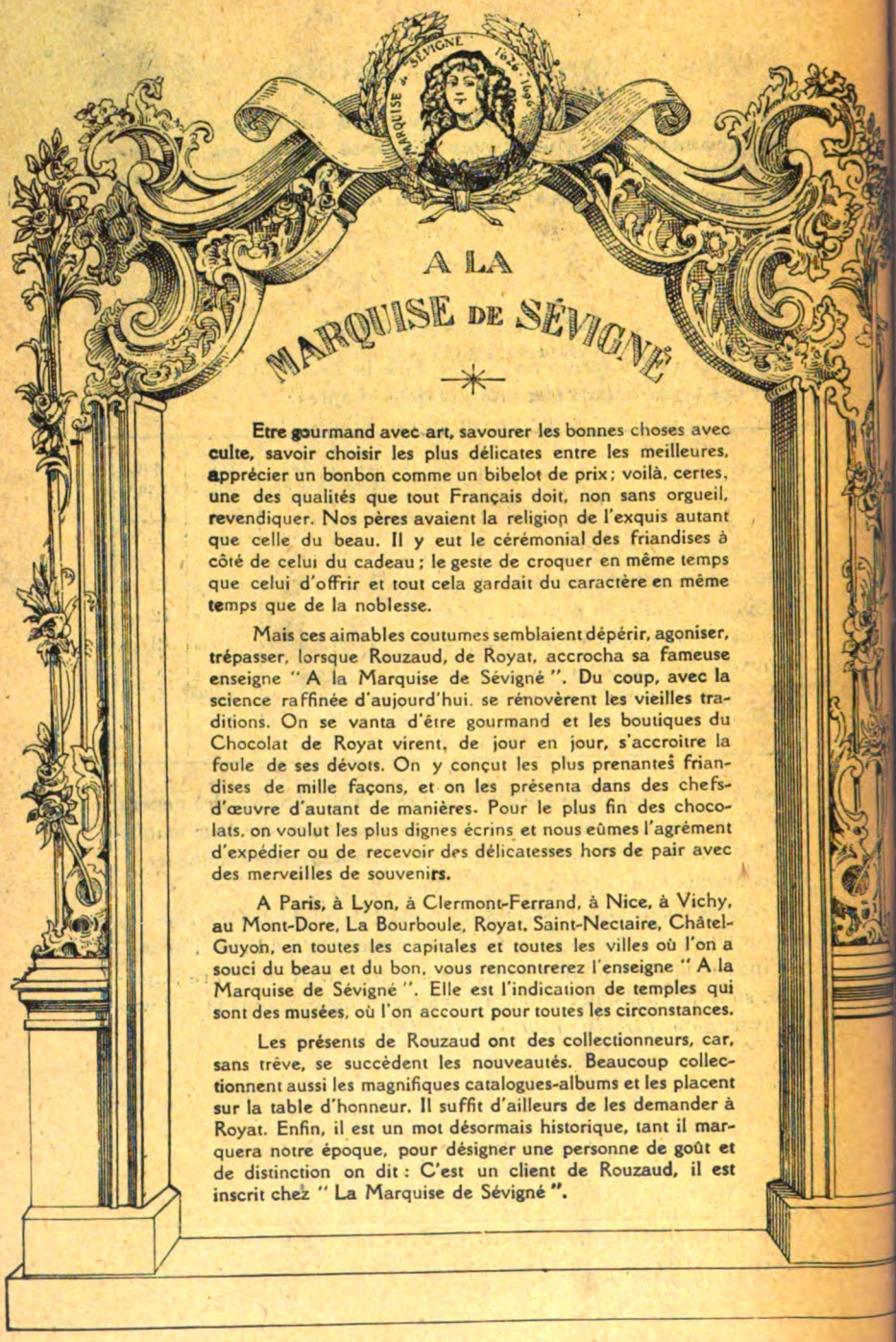

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

Etre gourmand avec art, savourer les bonnes choses avec culte, savoir choisir les plus délicates entre les meilleures, apprécier un bonbon comme un bibelot de prix; voilà, certes, une des qualités que tout Français doit, non sans orgueil, revendiquer. Nos pères avaient la religion de l'exquis autant que celle du beau. Il y eut le cérémonial des friandises à côté de celui du cadeau; le geste de croquer en même temps que celui d'offrir et tout cela gardait du caractère en même temps que de la noblesse.

Mais ces aimables coutumes semblaient dépérir, agoniser, trépasser, lorsque Rouzaud, de Royat, accrocha sa fameuse enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Du coup, avec la science raffinée d'aujourd'hui, se rénovèrent les vieilles traditions. On se vanta d'être gourmand et les boutiques du Chocolat de Royat virent, de jour en jour, s'accroître la foule de ses dévots. On y conçut les plus prenantes friandises de mille façons, et on les présenta dans des chefs-d'œuvre d'autant de manières. Pour le plus fin des chocolats, on voulut les plus dignes écrins et nous eûmes l'agrément d'expédier ou de recevoir des délicatesses hors de pair avec des merveilles de souvenirs.

A Paris, à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Nice, à Vichy, au Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Saint-Nectaire, Châtel-Guyon, en toutes les capitales et toutes les villes où l'on a souci du beau et du bon, vous rencontrerez l'enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Elle est l'indication de temples qui sont des musées, où l'on accourt pour toutes les circonstances.

Les présents de Rouzaud ont des collectionneurs, car, sans trêve, se succèdent les nouveautés. Beaucoup collectionnent aussi les magnifiques catalogues-albums et les placent sur la table d'honneur. Il suffit d'ailleurs de les demander à Royat. Enfin, il est un mot désormais historique, tant il marquera notre époque, pour désigner une personne de goût et de distinction on dit : C'est un client de Rouzaud, il est inscrit chez " La Marquise de Sévigné ".

Digitized by Google

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE

PAGES

H. Pourrat. — Nous qui sommes Auvergnats..... 73
J. Pader.— Aperçu sur le crâne de "l'Homme de Denise"..... 93
Marcellin Boudet.— Les Gayte et les Chauchat (suite)..... 102

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★
Papeterie - Imprimerie
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

Garage LADOUX
AUTOMOBILES RENAULT
18, Rue Blatin, 18 Téléphone : 1-20
CLERMONT-FERRAND

CHRISTIAN BARDET
29, rue Saint-Genès, 29
CHEMISERIE, BONNETERIE
Corsets, Jupons
ARTICLES DE SPORTS

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Conseil d'Administration
(1910-1911).

Président : M. H. Lecoq, conseiller général.
Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; Du Ranquet.
Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.
Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent voyer ; Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal.
Secrétaire adjoint : M. Charbuy.
Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.
Trésorier adjoint : M. N.

Anciens Présidents.

MM. le docteur Chibret, Bonnefoy et Gautrez.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.
Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.
Membres du Comité : MM. Audollent, Billiet, Bruyant, Ulysse Chabrol, Abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson, Thomas.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de 10 francs. Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications que la Société publiera chaque année.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne* et au *Bulletin de l'Institut industriel du Centre*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 francs pour toute la France, 12 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Etranger.

Pour la rédaction, s'adresser à M. Rouchon, président du Comité de publication, archiviste départemental, ou à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers, Clermont-Ferrand.

Pour l'abonnement, s'adresser à M. Roubille, trésorier de la Société, 23, rue du Port, Clermont-Ferrand.

CHIRURGIEN - DENTISTE

G. ROCHON

25, Rue Neuve (Angle rue Neuve et rue des Gras) **Téléphone 6-46**

POSE DE DENTS ARTIFICIELLES

Soins de la Bouche

EXTRACTIONS, OBTURATIONS EN TOUS GENRES

Digitized by Google

NOUS QUI SOMMES AUVERGNATS

A Joseph DESAYMARD, Clermontois.

I.

Est-ce qu'il y a des Auvergnats ?

Une conscience auvergnate existe-t-elle ? — La race « en sommeil ». — Progrès ou REGRÈS. — Les trois ordres d'Auvergnats. — Leur avenir. — Que dire : progrès revient à dire : traditionalisme. — Un « héros » : M. Barrès. Sa doctrine : acceptation et perfectionnement.

La race, faune humaine d'un territoire géologique, n'existe vraiment qu'en devenant une conscience morale, collective, faite des mêmes souvenirs et des mêmes espoirs. Une âme auvergnate transparaissait. La voit-on rayonner encore sur une tribu égrenée, que rien ne force plus à se dresser agissante et une comme un être vivant ?

L'Auvergne, qui s'efforçait à être une « personne », n'est même plus une expression géographique. Des Auvergnats, on en découvrirait peut-être, mais — un tas de fagots n'est plus un arbre. Où trouver l'âme auvergnate ?

L'Auvergnat ne peut devenir plus noble créature qu'en tâchant à être plus parfait Auvergnat, en se développant selon son type. Or, le législateur, l'éducateur, se sont appliqués à vider l'individu de son individualité. Ils ne veulent voir en lui que *l'homme*, l'être abstrait gouverné par la raison universelle, et qui n'existe pas. Où mènera la méthode niaise et dangereuse qui s'écarte des faits pour poursuivre des abstractions ?

Digitized by Google

Cependant, il faut être bien osé pour mettre en doute le progrès ! Tant de personnes honorables sont si convaincues que puisqu'on marche, — on avance !

Incontestablement nous sommes, de par la science, plus puissants que nos ancêtres. Mais en devenons-nous plus nobles, plus heureux ? Leur sommes-nous supérieurs ?

Parce que la conscience de la race est « en sommeil », nous avons toute la mine d'aller vers la barbarie. Voit-on que chez nous les âmes s'élèvent et s'affinent ? Au rebours elles n'admettent plus que ce qui tombe sous les sens et ne distinguent plus ce qui est de haut ordre. D'ailleurs, qu'on examine aux champs les témoignages de l'actuel génie auvergnat : maisons, meubles, costumes, phrases, idées, tout devient d'une si plate insignifiance ! Voilà qui dénonce à tue-tête la baisse de valeur physique et morale que des observateurs signalent dans le type humain. Donc, progrès ou — regrès ?

Une civilisation, c'est une culture et un idéal où se traduisent les esprits et les sentiments de la race. L'Auvergne eût fait jaillir de son fonds des sources de vie spirituelle : parce qu'on a voulu lui infuser sa vie du dehors, elle s'est desséchée. Car, pourquoi ne pas parler net ? Au fond, l'Auvergne n'est pas encore civilisée. On peut faire reproche aux nôtres de ne s'inquiéter ni de pensée ni d'art. Certes, mais il fallait leur laisser créer l'âme auvergnate !

Par son lent et tenace effort, sans doute, ce peuple eût pris conscience de son rêve obscur et fût arrivé à l'Esprit. Il eût communié, comme tels autres, avec les œuvres des penseurs et des artistes selon son sang. On ne lui a pas permis d'être pleinement soi et maintenant — il n'est rien.

Voilà qui peut paraître exagéré. Qu'importe l'Auvergne puisque la France vit ! Mais la France vivrait mieux si l'Auvergne vivait davantage. Celle-ci avait droit d'être un centre et de vivre de sa vie propre. « Chaque province de

Digitized by Google

France, c'est une manière spéciale de sentir » (1) ; et plus que toute autre région, l'Auvergne est « un monde à part » (2). Si à cette heure elle paraît plus engourdie, cela tient précisément à ce que son génie plus particulier, ne pouvant s'adapter exactement aux moules qu'on lui fournissait, ne s'est traduit que sur des plans inférieurs.

Bref, parce que l'Auvergne n'a pas pris conscience d'elle-même, son peuple reste charnel, et sans but, sans lien, — *sans raison d'être*. Il ne va pas vers la civilisation ; pour lui, la Chose seule existe, non l'Esprit : il rêve donc de substituer à tout les Sous et la Soupe : il va vers la barbarie.

Il s'agit de voir nettement que le progrès est moins dans l'augmentation de puissance de l'homme sur la nature que dans l'augmentation de valeur de son âme.

Je dirais que l'ancêtre vêtu de burelle, qui n'en savait guère plus que son pain quotidien, mais qui donnait un sens à sa vie en se laissant emporter par la sève secrète de sa race, fut un plus bel exemplaire d'humanité que la façon de bourgeois sans goût, sans énergie, sans consistance, qui lui succède et ne le remplace pas.

C'est notre honneur et notre force qu'il dure encore dans nos montagnes maints Auvergnats âpres et têtus, qui ne se défient point de l'instinct les guidant vers leur naturelle perfection, des Auvergnats « inconscients ».

A ces vrais hommes, la vie est simple et l'action facile. Car la réalité toujours les domine, et l'éducation qu'elle leur moyenne se trouve de toutes la plus vivante et la plus pratique. Qu'il peine, qu'il peine, le paysan, mais qu'il sache que de six mois de temps et d'efforts, rien ne subsiste après une heure de grêle ; que si pourtant il se décourage, il est perdu.

(1) M. Barrès.
(2 M. Louis Bréhier.

Digitized by Google

Ces leçons ont formé l'âme campagnarde. En un pays de montagnes au climat brusque, elles lui ont versé un fonds de soumission fataliste et de diligente ardeur. Les circonstances se chargeaient, alors que la raison n'y fût point parvenue, de concilier ces extrêmes. La nature contraignait l'homme à se soumettre mais à lutter à nouveau : pas de philosophie plus haute et qui aide tant à marcher.

Certes, ils auraient été bien incapables de l'exposer, ces frustes Auvergnats, mais, obscure et puissante, elle dormait dans leur cœur, comme dans le gland la poussée du chêne. Elle était leur âme même se modelant sur la vie, cette force double, active et passive, accumulée de père en fils et transmise enfin tel un instinct. Ainsi ceux qui se relient à leur race atteignent de plain-cœur à une sagesse selon leus sang, autrement efficace que ces doctrines mortes qui gouvernent du dehors.

Mais ces Auvergnats « avertis », malins, instruits, qui n'ont plus qu'une Idée maîtresse : la peur de passer pour dupe ! Car c'est autour de ce soleil que gravite le système de leur existence. Ils ne rêvent que plus d'argent et plus de bien-être, car seuls les avantages palpables ne trompent pas. Ainsi ils ne vont plus selon leur force, ils ne s'entendent plus eux-mêmes, ils se mentent à eux-mêmes.

Il n'est pour eux qu'un salut : acquérir un savoir plus profond ; il les ramènera, Auvergnats « conscients », sur la route où les Auvergnats « inconscients » vont en suivant leur pente. Car leur sapience conquise leur parlera comme leur aurait d'abord parlé leur nature sincère. « Les hommes philosophiques et les hommes ruraux, constatait Montaigne, concurrent en sagesse. » Ceux-là sont le sel de la terre, et ceux-ci, se laissant mener par leur cœur, font au monde ce pourquoi ils sont au monde. Tous ils remplissent leur destinée. Quant aux autres, « half and half », à quoi bon ces superflus ? Dès qu'ils ont fini de

Digitized by Google

manger, de trafiquer et de jaboter, c'est comme s'ils n'avaient jamais eu lieu.

Le progrès, si ce mot reste solvable, doit être chose profonde : un accroissement intérieur de l'homme qui veut monter dans la nature. Or, l'individu ne réalisera de soi le possible le plus beau qu'en obéissant aux tendances que lui élaborèrent ses ascendants.

Pour faire court, dire : progrès revient à dire : traditionalisme. Progrès, c'est perfectionnement ; c'est donc continuité. Nous civiliser, c'est devenir ce qu'auraient voulu être nos pères.

Aussi bien, après la promulgation par R. Quinton des lois de constance, l'évolution n'apparaît plus comme le rythme essentiel de l'univers. On ne se dépasse pas en transformant le plus possible ; la vie n'atteint toute sa richesse que par une fixité en profondeur. Continuer nos ancêtres, il n'est pas d'autre progrès pour nous.

Car nous naissons prédestinés ; nos esprits et nos sentiments nous furent préparés par notre série ancestrale. Seule l'acceptation de ce déterminisme nous fournit une base et nous permet de réaliser notre mise en valeur. Cherchons donc à devenir ce que nous sommes de par notre race.

Qu'on reconnaisse là le magnanime enseignement de l'œuvre barrésienne, dans sa surprenante unité due, sans doute, à sa sincérité totale.

M. Barrès dit : Tâche à faire de toi une plus noble créature. Pour cela, avoue que tu es ce que t'ont fait ta terre et tes morts ; que tes puissances véritables sont celles qu'ils te préparèrent. Applique-toi donc à entendre d'eux ta discipline. Car, pour mettre en œuvre toute autre règle, ton âme ne te fournirait rien : ta vie, alors, ne serait qu'hypocrisie.

Carlyle le nomme un « héros » celui qui vient écarter

Digitized by Google

les apparences pour nous remettre en face des réalités directement perçues par le cœur (1).

M. Barrès, autant que Robert Burns ou Jean-Jacques, n'a-t-il pas rempli ce rôle? Sa grande leçon nous agrée. Aussi bien, sortant de notre race (2), il devait confesser notre idéal. S'étonnera-t-on, constatant que ce retour au réel est pour plaire à l'Auvergnat réaliste? Constatant de même qu'une doctrine qui lui enseigne d'abord l'acceptation de ses fatalités, puis leur utilisation, s'ajuste bien aux deux faces de sa force : fatalisme obéissant et active énergie. Et nous reconnaissons qu'il y aura profit pour nous à nous transformer en Auvergnats « conscients ».

Voyons donc ce que nous sommes et comment nous pouvons nous diriger dans le sens de nos qualités, pour devenir ce que nous devons être.

(1) Les plus grands ont caractérisé le héros par ce respect et cet amour du réel. M. Barrès dit : « La vue claire et le respect du fait, voilà ce qui, en s'alliant à la magnanimité intérieure, constitue le véritable héros. » Et Nietzsche : « Ma formule pour la grandeur chez l'homme est *amor fati*... non pas seulement supporter la nécessité, mais l'aimer. »

(2) « Le Puy de Dôme régnait chez les Arvernes ; il fut le maître et le dieu du pays où j'ai pris mon nom de famille. » M. Barrès. *Amori et dolori sacrum*. Voir aussi M. Ulysse Rouchon : *Les Ancêtres auvergnats de Maurice Barrès* (*Veillées d'Auvergne* : juillet et août 1909).

Digitized by Google

II.

Comment on est Auvergnat.

L'AME AUVERGNATE : SA DOUBLE ÉNERGIE ; FORCE D'INERTIE ET APRE ACTIVITÉ ; BREF, SURVITALITÉ. — DONC INDIVIDUALISME. SOURCES DE CELUI-CI. — SES MANIFESTATIONS : UTILITARISME ; SENS DU RÉEL ; PENCHANT A L'ANALYSE ; SENS CRITIQUE ; APRETÉ ; RÉSERVE ; DIFFICULTÉ D'ÉLOCUTION ; ENTÊTEMENT. — UNITÉ DE L'AME AUVERGNATE : INDIVIDUALISME, OU REPLOIEMENT SUR SOI, OU ESPRIT DE LOURDEUR. — SES CONTRASTES : ESPRIT DE FOLIE JOYEUSE. — ACCENT BIEN PERSONNEL DE CETTE AME : L'ESPRIT FRANÇAIS SOCIABLE, L'ESPRIT AUVERGNAT INDIVIDUALISTE. — RESTRICTIONS NÉCESSAIRES.

Il n'est que deux façons de s'affirmer Auvergnat.

La première, — et la plus aisée, — consiste à porter un feutre vaste, un collier de barbe foisonnante, — les anneaux d'or aux oreilles seraient peut-être exagérés, — une limousine et des sabots.

La seconde, à se découvrir une âme auvergnate.

Au seuil d'une étude sur Emmanuel Chabrier, notre compatriote, étude dont les Auvergnats lui surent gré, J. Desaymard dut brièvement mettre en évidence les traits essentiels de cette âme : derrière lui examinons-les plus longuement.

En somme, ce qui la caractérise, remarque J. Desaymard, c'est une véritable « survitalité ». Mot qui l'éclaire toute en expliquant ses contrastes. Car, pétrie d'extrêmes, — fataliste et active, impulsive et combinatrice, pesante et folle, — elle demeure pourtant solidement une. Sa force d'inertie têtue et son irrésistible volonté de parvenir prêchent le même moi noueux et de large encolure.

C'est qu'elle fut façonnée comme celle de tous les paysans occidentaux : tantôt, sous la nécessité, repliée

Digitized by Google

dans sa placidité tenace ; tantôt, par la nécessité, violemment lancée vers son but. Seulement, d'un relief accentué par une lutte plus rude : ainsi empreinte d'une vigueur qu'accuse son individualisme.

Individualisme, en effet, compris comme la force d'une âme qui prend en soi seule le conseil, l'éloge et le blâme, n'est que le pseudonyme de survitalité.

Annoncer que l'esprit d'association nous répugne, que nous entendons organiser seuls notre sort, tourne au lieu commun, et les références abondent, établissant l'individualisme auvergnat.

Rapporterons-nous celui-ci à telles causes : la difficulté des communications en montagne, la longueur des hivers dans une claustration forcée, par exemple ? Puis, en des cantons granitiques, partout sourdent les eaux vives ; les métairies s'égaillent sur les pentes, et là, longtemps, le paysan, avec sa fontaine, son four, son fagotier, son courtil, a vécu isolé, comme un chef, sur son domaine qui l'approvisionnait de tout. On lira dans l'*Album auvergnat* de Bouillet la chanson de l' « Ome content » :

Que ne chata jamoués ni burre ni chandiala,
Qu'ei content daus abits que sa fenna li fiala,
Enfin ne chata re, de tout ço que li fau,
Mas le fiar e la' sau (1).

Donc la vie de relations la plus réduite. En un pays calcaire, au contraire, les bourgs se tassent autour des sources rares : on cultive surtout la vigne ; partout on vend et on achète, on communique, on s'associe.

Le vigneron de Limagne et le berger des hauteurs doi-

(1) Qui n'achète jamais ni beurre ni chandelle,
Qui est satisfait des habits que sa femme lui file,
Enfin n'achète rien, de tout ce qu'il lui faut,
Hors le fer et le sel.

A rapprocher de ce passage des *Acharniens* d'Aristophane : « Ce n'est pas mon bourg qui me disait jamais : « achète ton charbon, ton vinaigre, ton huile ». Je ne connaissais pas le mot « achète ». Il me fournissait « tout. »

Digitized by Google

vent alors avoir chacun un tour d'esprit particulier? Certes. Même, en Auvergne plus qu'ailleurs, de paroisse à paroisse on distingue nettement des différences d'humeurs et de conditions. Mais les établir nous égarerait en d'inextricables minuties. « Clignez des yeux, — afin de voir les masses », chantent les rapins ; le conseil est à suivre.

Aussi bien, ce particularisme est-il un trait commun à la race. Et ces divergences superficielles procèdent d'un même caractère profond, l'individualisme.

Un âpre climat, un sol rebelle, firent la vie pénible à notre peuple. Pour subsister, il dut tourner tout son effort vers l'utilité immédiate. Il fallait s'occuper de soi ou ne pas être. Cette tension séculaire de ses facultés à des buts matériels le dotait d'un égotisme et d'un sens pratique trop absolus.

Saurions-nous, comme les Grecs idéologues, bâtisseurs de systèmes, planer et danser sur les choses? Saurions-nous, comme les Germains, nous abîmer en de confuses griseries métaphysiques? Au centre de la France, l'Auvergne baigne dans une lumière calme et précise. Son atmosphère accuse les moindres contours et ne déforme point les objets, tandis que sous les ciels du Nord compliqués de brume flottante l'univers s'estompe et se noie, tandis que le pays méditerranéen vibre dans une buée cristalline, irréel et diffus sous l'onde immense du soleil qui n'est plus qu'un tremblement d'or.

De telles explications amusent l'imagination. Peut-être dépassent-elles la valeur de simples jeux de mots. Différentes encore seraient plausibles, car rien de facile comme de commenter après coup. N'importe quel ingénieux présenterait bien d'autres gloses.

Ainsi ne conviendrait-il pas de rechercher l'influence des aliments sur le développement de notre encéphale (1)? Le pain bis, plus nourrissant que le pain blanc, contient

1) « L'homme est ce qu'il mange. » FEUERBACH.

Digitized by Google

moins de phosphates et fournit moins de combustible aux cellules nerveuses, donc moins d'agilité aux esprits animaux. Je ne fais point doute qu'un docteur, étant donné notre antique nourriture (choux, raves, châtaignes, petit-salé), n'en déduise nos penchants individualistes. Mais il faut avoir fait ses études pour édifier d'aussi belles théories.

Avant de passer outre, notons pourtant, — sans plus, — un fait. Les manuels d'anatomie professent que le poids moyen de l'encéphale est de 1.250 grammes. Or, tandis que le cerveau d'un nègre pèse ordinairement un peu moins de 1.200 grammes, celui d'un Parisien pèse 1.350 grammes, celui d'un Breton 1.367 grammes ; *et l'Auvergnat atteint la moyenne la plus élevée : 1.390 grammes.*

Bien remarquable ! Sans proclamer qu'en Auvergne on a des cerveaux à trois hémisphères, — ainsi qu'à Tarascon doubles muscles, — ne sommes-nous autorisés à parler de notre survitalité, maintenant ?

Nous en avons livré un choix d'explications raisonnables aux personnes qui se plaisent à « scire per causas », mais il est plus honnête de constater, tout simplement, cette puissance et de rechercher comment elle se signale.

Interrogeons nos grands hommes, ceux qui exposent en fort relief les esprits et le sentiment de la race : Pascal, Chamfort (1), — nous écririons M. Barrès s'il nous était permis de le ranger parmi les nôtres (2).

Leurs doctrines sont des biographies. Les lisant, on voit leurs émotions passer dans la région des idées pour s'y solidifier en règles de conduite. Car leurs théories

(1) « Chamfort, homme riche en profondeurs et en tréfonds de l'âme, sombre, souffrant, ardent, — penseur qui jugea le rire nécessaire comme un remède et qui se crut presque perdu le jour où il n'avait pas ri... » NIETZSCHE, *Le Gai-Savoir*. Liv. II, 95. Cette appréciation, on le verra, arcboute notre thèse. La plupart de nos paragraphes pourraient d'ailleurs s'appuyer sur quelque citation de Chamfort.

(2) Voir p. 6, note 2.

Digitized by Google

naissent de leur âme et ne naissent que pour leur produire une loi. Loi puissante ! Ils obéissent exactement aux exigences de leur pensée. Pascal se convertit et, sachant qu'il y va de son tout, s'emploie à pousser, approfondir, systématiser sa foi. Chamfort fait la retraite, et Schopenhauérien avant l'heure, cherche à s'accommoder d'une âcre résignation tempérée de mépris. M. Barrès, utilisant pour la culture de son moi ses états de conscience, acquiert par des analyses multipliées la discipline féconde de « l'acceptation ». Ils sont vraiment, selon le mot de Chamfort, *les hommes de leur cœur* (1).

Saisissons une manifestation du plus noble individualisme dans ce souci de régler sa destinée d'après les révélations de sa conscience.

Nos penseurs veulent s'organiser, « s'embarquer » : l'univers leur apparaît donc sous l'optique de la vie, et non chose à mettre en formules. La pensée leur importe plus comme prélude et base d'une action que comme un jeu ayant en soi sa fin. Ne perdant jamais contact avec le réel, ils sentent que l'activité, non la connaissance, forme notre substance même. Notre littérature est proprement une action écrite. On dégagerait un pragmatisme pascalien ; plus crûment, M. Barrès déclare que la nécessité vaut l'évidence.

Les nôtres imposent à l'esprit « comme à la main de leur volonté », d'articuler la vie, de la rendre harmonieuse. Le seul raisonnement dialectique faillirait à cette tâche : « l'intelligence, quelle très petite chose à la surface de nous-même ! » (2). La logique pure reste très efficace pour résoudre maint problème de géométrie et combiner maint roman d'aventures policières, mais trop élémentaire, trop butée pour porter dans le « siècle » un secours profitable.

(1) Cela s'entend aussi de Vallès lorsqu'il se montre un penseur.

(2) M. Barrès. *Scènes et doctrines du nationalisme.*

Digitized by Google

Pourtant c'est le rôle courant et la jubilation des philosophes, — incurablement philosophes parce qu'ils s'entendent à envisager les choses de façon trop schématique, — d'accuser la vie au nom de la raison. L'œil de Pascal embrasse mieux et pénètre plus avant. Il approuve la tradition, les lois, la coutume : il y a des vanités très bien fondées, les opinions du peuple sont saines ; le droit de naissance est légitime, évitant les guerres civiles, etc. Car il tourne autour de chaque vérité pour en saisir tous les aspects, n'ignorant pas que si elle manque par quelque face elle se justifiera par quelque autre (1).

Il est dans le Massif Central des personnes d'âme violemment auvergnate, qu'ameutent si fort « la pensée pour la pensée » et « l'art pour l'art » que les systèmes et les poèmes semblent les atteindre comme des injures personnelles. Indication excessive quelque peu de nos tendances ! Cependant un bon Auvergnat restera imperméable aux théories désintéressées. Emmanuel Chabrier définissait la musique prétentieuse et sans émotion : « la musique que c'est pas la peine ». L'expression est lâchée, mais faite pour séduire. Tout ce qui demeure sans application, tout ce qui s'écarte du vivant, musique que c'est pas la peine ! Notre utilitarisme se confond avec notre sens du réel pour nous dénoncer la fausseté des abstractions, régentant ainsi de façon salutaire la précieuse faculté française de généraliser. On se rappellera les pensées de Pascal sur la « diversité », celles de Chamfort sur la « généralité des maximes », et l'on méditera sur le relativisme de notre contemporain nationaliste.

De cet irrémédiable utilitarisme, — qui sait être grand dans une grande âme, — procède notre misère. Faisant

(1). Et Chamfort : « On serait porté à penser quelquefois qu'elles (les coutumes) ont été établies par des gens qui avoient lu le livre entier de la vie et qu'elles sont jugées par des gens qui, malgré leur esprit, n'en ont lu que quelques pages. »

Digitized by Google

bruit de la stérilité artistique des Auvergnats, certains en ont conclu à la pauvreté de leur âme. C'était bien empirer notre marché ! Ils devaient dire son encombrement. A demeurer trop en face des choses, nous en demeurons lourdement prisonniers. Nos montagnes dressent des horizons étroits aux sites multiples et précis : il est difficile de monter sur les hauteurs.

La réalité enchevêtrée nous livre tout son désordre touffu et nous crions comme Pascal : « Qui démêlera cet embrouillement ? » La confusion de l'univers, de la vie disparate et contradictoire, vient battre notre âme qui, perdue dans ce tourbillon, ne parvient à isoler, élaguer, simplifier.

Un tel encombrement a son image dans nos « détrames », chambres de débarras, où, — pour ne rien laisser perdre, — on entasse les objets hors d'usage. L'Auvergnat serré, tenace, mâche et remâche ses réflexions : « Il a une tendance à penser *en profondeur*, à se replier sur soi, à scruter indéfiniment les pourquoi et les comment de sa conscience (1). » Ce besoin d'analyse est bien nôtre. Mettons en avant encore une fois Pascal, M. Barrès. Le père de l'algèbre, Michel Rolle, ne naquit-il pas à Ambert ? Et M. Bourget, — qui lui-même épaulerait notre thèse, — savait bien ce qu'il faisait, faisant de son « Disciple » un Clermontois (2).

Ce penchant à la méditation, fort désir de se rasseoir en des certitudes, a nourri notre sens critique. Pour jauger ou disséquer, nos yeux valent (3). C'est pourquoi il est dit : « Le Massif Central français contrôle et redresse la pensée de nos hardis bastions de l'Est (4). » Notre esprit

(1) J. DESAYMARD : *Emmanuel Chabrier*.

(2) Avec une ascendance lorraine. M. Barrès, au contraire, est un Lorrain à ascendance auvergnate.

(3) « Quel œil que celui d'un Juif ou d'un Auvergnat ! » BALZAC : *Le Cousin Pons*.

(4) M. BARRÈS : *Amori et dolori sacrum*. Cette phrase ne pourrait-elle servir d'épigraphe à la logique évolution de pensée qui va d'*Un Homme libre* aux *Amitiés françaises* ?

Digitized by Google

est rusé, subtil, amer ; parlons net, un peu rageur. L'ironie supérieure de Pascal, l' « arsenic » (1) de Chamfort, la hautaine méchanceté de M. Barrès, la bile de Vallès, enfin, trahissent l'aigre plaisir d'une observation trop pénétrante.

Faut-il distinguer dans cette âpreté la révolte d'une âme aux dures ardeurs qui, se heurtant à l'ordre des choses, reconnaît son impuissance ?

Mais ce besoin de concentration qui, au dire de Renan, caractérise les peuples celtiques, implique leur réserve : plus le sentiment est profond, moins il tend à s'exprimer. De là peut-être notre caractéristique difficulté d'élocution. Ne résulterait-elle pas aussi de ce que notre vision appuie sur les choses, — faits, émotions, idées, — et va les creusant ? Car elle en arrive à toucher ce que les mots mettent en fuite. Les phrases alors s'embourbent, trop lourdes. Comment exprimer le réel dans sa complexe fluidité, comment rendre ce qui frémit et traîne tout au fond de nous ? Les dernières démarches de notre âme nous échappent comme le dernier horizon : monts ou nuées, cette vapeur d'argent au bord du ciel, si émouvante ?

Avec notre individualisme, d'ailleurs, cette allure secrète s'accorde bien : puisque nous entendons vivre dans la vérité de notre caractère, et non jouer le personnage que les voisins nous proposent, nous n'habitons pas une tour de cristal ; nos murs sont de granit et nous tirons les volets. Nous vivons fermés, dissimulés, même.

Expliquerons-nous par cette attitude farouche le très insigne entêtement auvergnat ? Sans doute nous sommes obscurément convaincus qu'étant seuls conscients des mouvements de notre âme, seuls nous pouvons comprendre et diriger nos actes. Qu'aurions-nous à faire de conseils ? A notre recherche personnelle de nous éclairer. Notre obstination transcrit notre méfiance envers le raisonnement venu du dehors, notre désir d'entendre avant tout les ensei-

(1 Le mot est de Sainte-Beuve.

Digitized by Google

gnements de notre cœur. Et les résolutions prises, sans plus laisser ergoter la raison trop « ployable à tous sens », il convient de se clouer à elles. Pour se dépêtrer de la confusion, pour agir, une seule voie s'ouvre à nous : pousser droit.

Ramassons en ce mot : survitalité, ce que nous étalâmes par un artifice d'analyse. L'âme auvergnate est une. Distinguer, étiqueter ses facultés, c'est imiter un peintre qui juxtapose les couleurs du prisme pour rendre le flux et les nuances d'un jet d'eau vive. Opération expédiente, mais si grossièrement arbitraire !

Notre âme est de forte structure : « Qui touche cette touche en a tout touché ; c'est une harmonie qui ne se peut démentir. » Que sa vie personnelle demeure pour elle la chose première, qu'elle tienne à ne s'appuyer que sur soi, pour se sentir puissante devant soi-même, — on dira individualisme.

Cet individualisme diversement se manifeste. Sa même volonté de puissance, sens aigu de l'appropriation et besoin de camper sur des solidités, fait qu'on dira utilitarisme. Restant ainsi dans des conditions vitales, il ne saura pas toujours se dégager de la multiplicité confuse des faits, — on dira encombrement. Par une minutieuse quête, il essaiera de trouver en soi ses ressources et ses vérités, celles dont les teintes s'harmonisent à sa nuance générale, — on dira concentration, sens critique. Se mesurant contre la nature, une colère lui viendra parfois de ne se trouver souverain, — on dira âpreté. Se repliant sur soi, il sentira que ses impressions profondes restent incommunicables, — on dira réserve, dissimulation, et partant gaucherie à s'exprimer. Enfin, prétendant régler par soi seul ses affaires, il s'obstinera dans ses décisions, — on dira entêtement.

Au risque de nous répéter, il importe de le marquer fortement. Individualisme s'orthographie : être soi, puiser

Digitized by Google

en soi, non en autrui, son idéal et la force d'y travailler, vivre de sa vie propre plutôt que de la vie de relations. On peut donc, autant qu'individualisme, nommer reploiement sur soi, *conscience*, le nœud vital de notre âme. Ou encore : appesantissement, esprit de lourdeur.

Et qu'on remarque combien cette tendance : recherche en profondeur, — c'est-à-dire à la fois appesantissement et désir de pénétration, de conquête, — permet la complète manifestation de notre énergie sous ses deux modes : force d'inertie et activité.

Esprit de lourdeur, nous l'avouâmes. Mais encore ne faudrait-il pas méconnaître la gaillardise et la verdeur qui gonflent notre âme, lui favorisant toute transformation. Sa survitalité demande à se déployer dans des directions opposées. C'est une race intéressante et nombreuse que celle des Auvergnats « débrouillards » : quelques-uns des nôtres savent échapper à l'encombrement, à la difficulté d'élocution, à l'esprit de lourdeur. Ainsi le houx en buisson porte des feuilles griffues et tourmentées ; mais s'il vient à croître en arbre, ses branches noueuses jettent des rameaux plus flexibles et son feuillage obscur se lisse et s'arrondit.

L'accent violent du génie auvergnat lui interdit de se rasseoir dans ce « juste milieu » si cher aux personnes de bon sens ; plutôt il s'occupe à concilier les extrêmes. N'est-il pas tout en contrastes ? S'en étonnera-t-on ? Forcément l'instant vient où une force tassée explose. Concentration implique épanouissement. Sa froideur taciturne déborde parfois en gaieté bouillonnante. Et si son rire exultant, sa danse effrénée, gardent encore quelque allure farouche, il connaît des lyrismes plus purs.

Bien caractéristique chez les nôtres, ce passage du réalisme à l'idéalisme ; ils semblent qu'ils puissent vivre leur rêve avec une telle énergie que celui-ci ne sorte pas du concret. Emmanuel Chabrier offre un excellent exem-

Digitized by Google

plé de ce mélange d'ironie terre à terre et d' « élévations » soudaines. Retrouvons aussi chez lui ce goût de la mystification qui transparaît chez d'autres compatriotes, — ou semi-compatriotes.

L'esprit de lourdeur se rachète par je ne sais quel esprit de folie joyeuse, d'agile bizarrerie (1). On est trop tenté de ne voir l'Auvergne que peuplée de « batteurs de mesure à rythme lent ». Je tiens qu'en peu de cantons on signalerait davantage d' « originaux ». En Livradois, telles régions paraissent contaminées d'une sorte de légère extravagance : si bien que les bonnes gens, — pour expliquer la chose, — l'attribuent aux eaux de certaines sources : les eaux de Jarrix, près d'Ambert, dans Ambert même la fontaine de Goye (gaudium, joie) passent pour rendre « foutrot » (2). Entendez bien, cela signifie seulement original (3).

Peut-être est-ce le secret de notre âme, son essence même, qu'elle soit assez vigoureuse pour se dépenser en sens divers. Les énergies qu'elle concentre se détendent en un soudain besoin d'expansion : de là ses manifestations divergentes et qui surprennent.

Notre pays brutal et nuancé, sauvage et doux, nous

(1) Nos deux enseignes celtiques, — le sanglier hérissé, âpre, fouillant la terre de ses boutoirs, et l'alouette qui monte par bonds, en chantant, se perdre en plein azur, me paraissent symboliser à merveille ces deux puissances de notre âme.

(2) Il n'est pas impossible que cette explication populaire ne soit jugée valable par les scientifiques. En 1904, M. Régis Michalias a découvert dans ces mêmes régions des monts du Forez des gisements radifères (uranite ou autunite) : les eaux auraient-elles une puissance radioactive ? On sait que le radium colore le quartz en violet. Or, les améthystes abondent en ce pays. N'existerait-il pas d'importants filons de roches radifères au voisinage des mines d'améthystes du Vernet-la-Varenne ? Les gens de Saint Germain-l'Herm et lieux confins ont justement quelque réputation de bizarrerie.

(3) Fait remarquable, que me signale M. Régis Michalias, l'éminent félibre d'Ambert, notre dialecte si restreint possède un nombre extraordinaire de mots pour traduire « toqué, timbré ». Notre folklore, d'ailleurs, est à cet égard bien significatif : il abonde en chansons extravagantes, un peu folles, à brusques écarts et surprenantes sautes d'imagination.

Digitized by Google

présentait à la fois les caractères du Midi et du Nord, non pas tempérés et fondus, mais avivés et coexistants. Avec son ciel changeant où se tord un vent contradictoire, l'encombrement de ses lourdes montagnes tendues de neige et sous lesquelles la lave bouillonne encore, ses plaines grasses et ses hauts plateaux désolés, ses calmes lacs profonds et ses torrents trop fougueux, il formule bien notre conscience et nous propose un exact miroir auvergnat.

Cette âme que nous tentâmes de décrire, nous est assez particulière pour être accentuée et vivace. « En Auvergne, en France », disait la chanson ; car les civilisés nous considèrent comme des peuplades à part (1). Leurs quolibets ne sont pas insignifiants : ils livrent leurs sentiments qu'il est entre eux et nous des différences ; cela n'est pas pour trop nous déplaire.

Recourons, pour préciser ces différences, à des autorités plus hautes. Voici M. Taine définissant le génie français : « Ce caractère n'est pas propre à l'invention solitaire des opinions personnelles et des actions indépendantes ; il est trop bien fourni des facultés qu'emploie la société pour n'être pas sociable ; il est trop sociable pour ne pas agir et penser d'après autrui. » L'esprit français, esprit moyen entre la haute spéculation et l'observation minutieuse, effleure les choses et court à d'autres ; il a le talent de bien dire, de saisir agilement des notions nettes, un peu superficielles, il a le goût du tempéré et de l'agréable, l'amour de la clarté, de la gaieté. « Cette légè-

(1) Voir aussi ces sauf-conduits fantaisistes délivrés à Paris chez les marchands de vin fréquentés par les Auvergnats : *En vertu des traités conclus entre les deux puissances* (l'Auvergne et — le reste du genre humain), *nous autorisons X..., citoyen auvergnat, à circuler dans toute l'étendue de ce territoire*, etc.

On pourrait citer également, à ce propos, le dialogue suivant, entendu au Guignol des Champs-Elysées : *Guignol* (dans un accès de désespoir) : Je pars, je vais quitter la France et l'étranger !— *Guafron :* Et où iras-tu, alors ? — *Guignol :* En Auvergne...

Digitized by Google

reté empêche de vouloir fortement, cette sociabilité empêche de vouloir par soi-même (1). »

Eminemment sociable, il se manifesterait donc à peu près à l'inverse de l'esprit auvergnat éminemment individualiste? Tout en gardant quelque méfiance envers ces abstractions suspectes, et tout en avouant qu'il nous a fallu quelque astuce pour pousser en relief des divergences assez planes, reconnaissons à notre âme une physionomie fort spéciale.

En ces jours, une civilisation superficielle étouffe notre génie propre sous un fatras d'idées et de croyances cosmopolites, mais ce génie se témoigne encore. Puisse-t-il prendre conscience de soi-même, se retrouver et se traduire.

Il ne serait point séant de clore ce pas sans élever d'indispensables restrictions. Dans les magazines, on aura pu voir le type de certains groupements humains obtenu par la superposition de clichés individuels : ainsi s'élabore une image floue où ressortent néanmoins des traits généraux. Notre besogne équivaut à celle-là. Si nous promulguions que tout Auvergnat est convoiteux, secret, âpre, têtu, qui voudrait mordre à ce conte? Il en reste pourtant, en gros, que telles tendances nous caractérisent.

Par coquetterie, pour pousser l'image, nous en avons forcé les traits. Sur ce croquis général donnons-nous garde de calquer l'individuel. Nous parlâmes beaucoup de notre sens critique : ce serait nous couper lourdement que d'être dupes de notre jeu. Confessons-le : nous mîmes fort en évidence ce qui chez la plupart n'est que prédisposition légère, ce qui chez d'autres n'existe même plus. Cependant, puisque nous désirions contempler l'âme auvergnate, réalité, mais non concrète, il fallait bien en lever

(1) Taine. *Essais de critique et d'histoire*.

Digitized by Google

un dessin, encore que sachant tout dessin forcément conventionnel et faux. Au fond, chaque généralité n'est que convention ; c'est convention d'écrire $2 + 2 = 4$, car dans l'ordre naturel jamais on ne trouve deux unités *identiques* qu'on soit vraiment en droit d'additionner. De ces conventions les hommes prétendent pourtant se servir à bon droit : ainsi ferons-nous...

Nous avons reconnu notre cœur. Mais avant de chercher à en tirer profit, il convient de savoir ce qu'il vaut. Dressons donc commerce avec des penseurs en renom, et d'après leurs théories, tâchons à l'évaluer.

HENRI POURRAT.

(A suivre).

Digitized by Google

J. PADER
Vétérinaire Principal

Aperçu sur le crâne de « L'Homme de Denise »

Le musée du Puy possède des débris de squelettes humains, notamment des fragments de crânes, provenant du flanc de la montagne volcanique de Denise, montagne qui se trouve à deux ou trois kilomètres nord-ouest de la ville du Puy. Ces pièces, très connues en anthropologie sous le nom d' « Homme de Denise », sont aussi célèbres que peu étudiées.

Voici ce qui m'a été donné d'en connaître.

Historique. — En 1844, un cultivateur travaillant à sa vigne, sur le flanc méridional de l'ancien volcan de Denise, un peu au-dessus de la route du Puy à La Chaise-Dieu, mit à jour des ossements humains. Particulièrement intrigué de ce que ces os se trouvaient au sein d'un roche sablonneuse, assez dure, qui ne cédait que sous le pic, il les recueillit et parla de sa trouvaille. Un archéologue amateur, Pichot-Dumazel, avocat, en fit l'acquisition pour sa collection. Le géologue Aymard, conservateur du musée du Puy, se rendit sur les lieux et reconnut dans la couche ossifère les strates d'un tuf volcanique ferrugineux recouvert par des scories de la dernière éruption du volcan. Sans pouvoir préciser l'âge géologique de ces strates, il leur attribua une haute antiquité. Des fouilles consécutives amenèrent la découverte d'autres ossements humains comprenant des fragments de plusieurs autres crânes.

Aymard signala cette découverte à la Société académique du Puy, le 3 novembre 1844, puis le 24 novembre de la même année à la Société géologique de France (Aymard, *note sur une découverte de fossiles humains*

Digitized by Google

dans un bloc de pierre provenant de la montagne volcanique de Denise).

Des savants, français et étrangers, vinrent tour à tour s'assurer des conditions de cette fameuse découverte : Lyell, Ed. Lartet, Alb. Gaudry, et parmi nombre d'autres, P. Gervais, qui put retrouver, lui-même, *in situ*, une dent humaine ; ils furent tous également convaincus de son authenticité et de son importance. P. Gervais constata cependant que le gisement ne se trouvait pas suffisamment déterminé au point de vue stratigraphique. Mais, il n'en resta pas moins acquis que les squelettes étaient antérieurs à la dernière éruption volcanique de la montagne, et tous les auteurs adoptèrent depuis cette manière de voir.

Détermination géologique de la couche ossifère. — Il faut arriver à 1906, époque de la remarquable publication de M. M. Boule : *L'âge des derniers volcans de la France » (La Géographie, vol. XIII, p. 282)*, pour trouver une étude géologique un peu serrée du gisement de ces intéressantes pièces.

D'après cet auteur, la couche qui contenait les ossements est constituée par des éléments d'origine détritique : petits fragments de quartz, morceaux de mica, de feldspath oligoclase, de cinérites et de ponces basaltiques, le tout très altéré et disposé en lits parfaitement stratifiés.

Cette couche paraît être constituée par un dépôt d'atterrissements qui reposent sur une forte assise de tufs volcaniques qui ont pu être datés par de l'*elephas meridionalis* (Pliocène sup^{r}). Ces deux terrains diffèrent d'ailleurs par leurs éléments dont la pétrographie n'est pas semblable.

Les strates ossifères sont elles-mêmes recouvertes par une puissante couche de matières scoriacées résultant de la dernière éruption.

La question essentielle est de savoir si ces matières de recouvrement constituent vraiment des matériaux en

Digitized by Google

place, ou si elles n'auraient pas glissé, après coup, sur le flanc de la montagne. Si cette couche était bien telle qu'elle a été produite par l'éruption volcanique, les débris humains qu'elle recouvre seraient contemporains de la faune à *Rhinoceros Merckl*, que l'on trouve dans les fentes des brèches anciennes comblées par ces mêmes scories.

L'Homme de Denise correspondrait à la période Chelléenne. Ce serait le fossile humain le plus ancien qui soit connu. Il remonterait, incontestablement, au quaternaire inférieur.

« Si l'on admet, au contraire, dit M. Boule, que les matières scoriacées ne sont pas en place, ce que je considère comme probable, l'on n'a plus aucun moyen de fixer l'âge du dépôt sous-jacent, sur lequel ces matières auraient glissé de leur gisement primitif situé en contre-haut. Mais je ferai remarquer que, dans tous les cas, ce dépôt stratigraphique n'a pu se produire que grâce à des conditions topographiques dont il ne reste plus aucune trace, car il affleure actuellement sur une pente raide et uniforme où l'eau ne pourrait séjourner. Cette raison suffirait à elle seule, pour permettre d'affirmer l'antiquité considérable des ossements humains de la montagne de Denise. »

M. Boule *(L'âge du dernier volcan de France)*.

M. le professeur Glangeaud, si spécialement compétent dans les questions de formations volcaniques, estime d'autre part que des atterrissements stratifiés peuvent être produits par des éléments de l'érosion sans que des conditions lacustres soient absolument nécessaires.

De ces considérations, il résulte qu'il n'existe aucune certitude sur l'ancienneté relative des strates ossifères du puy de Denise.

D'autre part, la parfaite conservation des os, conservation qui dépend beaucoup, il est vrai, de la nature et de la perméabilité du terrain qui les renferme, semble militer pour une origine moins primitive que les premières constatations ne paraissent le faire croire.

Digitized by Google

Cependant, l'état et la nature de la gangue inclusive des fossiles, notamment l'enrochement qui remplit le creux du frontal isolé, indique une formation très lente et, partant, très ancienne.

Pièces du Musée du Puy. — De la collection Pichot-Dumazel, ces ossements passèrent en la possession du docteur Vibert, dont la famille se conformant au vœu de M. Pichot, en a fait don au musée du Puy.

Ces débris fossiles sont actuellement répartis en deux lots principaux.

L'un, placé dans une vitrine de la petite salle d'archéologie préhistorique, comprend deux masses de roche sablonneuse étiquetées : « *Age de la pierre taillée. — Epoque préglaciaire. — Ossements humains encastrés dans une brèche limono-volcanique du Mt Denise, près du Puy.* » On y voit des os de deux sujets : l'un adulte et l'autre très jeune. A l'adulte doivent se rapporter un *frontal* en trois pièces, un fragment de maxillaire supérieur avec dent canine usée, des fragments de vertèbres, un radius, des os métacarpiens, etc. Tandis qu'au jeune sujet paraissent appartenir un fragment de maxillaire supérieur à trois molaires, une canine et des alvéoles d'incisives, etc. Tous ces os ou fragments osseux sont encore plus ou moins inclus dans la roche et ne paraissent pas avoir été étudiés.

Ces pièces, assez mal exposées en un lieu insuffisamment éclairé, ne possèdent d'autre indice d'identité que leur étiquette. Cette incertitude, qui n'est d'ailleurs pas une preuve de non-authenticité, nous les a fait délaisser pour celles du deuxième lot dont l'origine réelle n'est pas douteuse.

Celles-ci sont placées dans une vitrine de la grande salle de paléontologie. Elles comprennent un bloc gréseux englobant un crâne et plusieurs os ou débris osseux, ainsi qu'un *os frontal*, séparé et complètement dégagé de sa gangue rocheuse.

Ce lot provient sûrement de la collection du docteur Vibert. L'origine de ces pièces qui peut être suivie avec

Digitized by Google

Aperçu sur le crâne de " L'Homme de Denise "

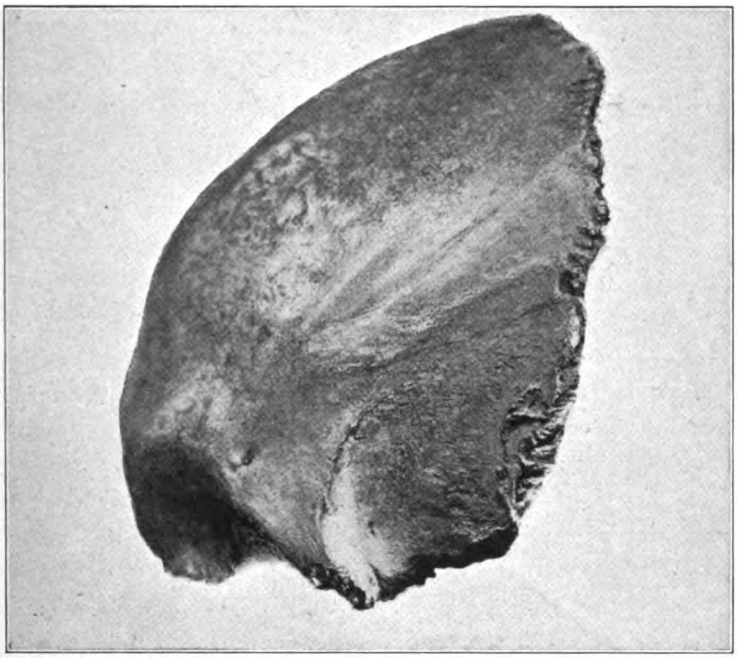

Frontal de " L'Homme de Denise " pris de profil (Musée du Puy).

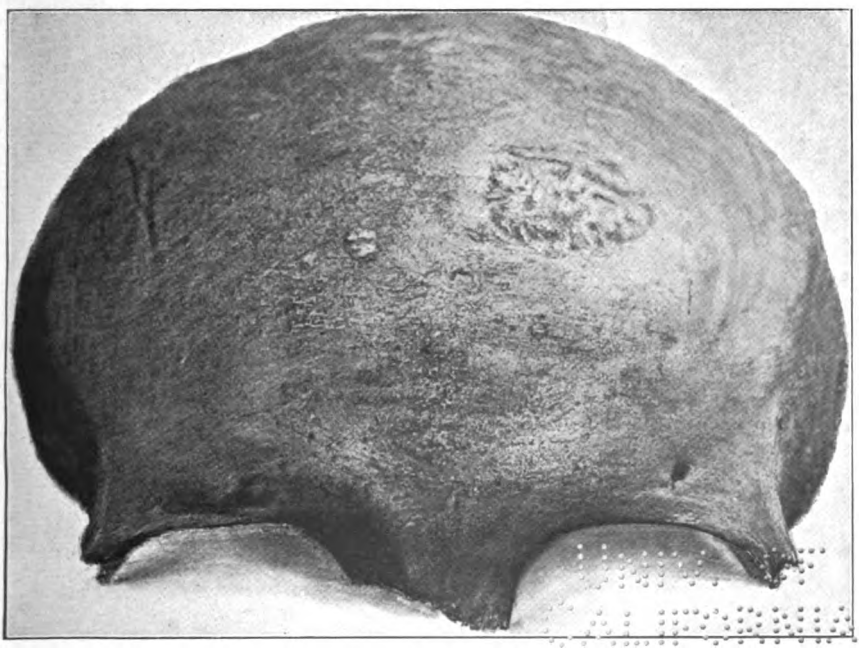

Frontal de " L'Homme de Denise " pris de face (Musée du Puy).

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

toute la certitude désirable, se trouve aussi corroborée par la nature même de la gangue qui les enveloppe et les pénètre. L'analyse microscopique que nous en avons pu faire, correspond de tous points à l'analyse de M. Boule, donnée ci-dessus, du terrain stratifié du flanc de la montagne au sein duquel ces fossiles ont été trouvés. L'aspect général de la masse correspond également à celui des échantillons de cette même formation qui sont au musée de Saint-Germain-en-Laye.

Le bloc est constitué par une masse argilo-sableuse, d'aspect grisâtre, irrégulièrement imprégnée d'oxyde ferrique. Cette imprégnation lui donne par zones une couleur de rouille plus ou moins foncée et une consistance très diverse. Le centre de la masse est occupé par une calotte crânienne encore englobée dans la roche : c'est la partie postérieure du crâne qui apparaît, l'occipital et une partie des pariétaux ; le *lambda* en constitue à peu près le centre. Les sutures sagittale et lambdoïde apparaissent complètement soudées. Immédiatement à côté se présentent une partie de maxillaire supérieur et la moitié d'un maxillaire inférieur sortant en partie de la masse rocheuse. Celui-ci présente les trois molaires et les deux prémolaires du côté droit. Ces dents ont la table usée, mais elles sont parfaitement saines. On y voit encore deux *clavicules*, un fragment de *cubitus* (les 4/5 supérieurs), un fragment d'*humérus* (1/2 inférieure), un fragment de la base du crâne, un *os iliaque*, plusieurs *phalanges* et quelques *vertèbres*. Ces os sont libres ou plus ou moins incrustés dans la gangue rocheuse. Un *fémur* complet, de 0m 32 de hauteur, est séparé et placé à côté du bloc sans indication spéciale.

Il est certain que ces ossements, constituant la principale pièce de la découverte de Denise, n'ont pas été étudiés. Le bloc est intact et tel que la bêche le souleva de son gisement.

Il est d'ailleurs conservé avec un soin des plus jaloux

Digitized by Google

par un conservateur très particulièrement imbu de ses devoirs. Ni ordre du maire de la ville du Puy, ni recommandation autorisée ne suffisent auprès de lui pour donner patte blanche. Aussi, depuis 69 ans, la découverte de Denise conserve encore le secret à elle confié par les siècles ! Car, la seule description, à forme scientifique, que nous ayons d'un de ces restes humains est, comme nous le verrons, au moins fallacieuse.

De ce que l'on peut voir, il est cependant permis de présumer que nous avons affaire à un crâne brachycéphale. Le peu de la face qui apparaît indique une fosse canine bien prononcée. La mandibule, à branches assez sveltes, semble avoir le menton proéminent (1).

Si ces caractères sont bien exacts, ces débris humains se rattacheraient à l'espèce actuelle : *Homo sapiens*.

Mais on comprend tout l'intérêt qu'il y aurait pour la science anthropologique à ce que ces pièces puissent être dégagées, sérieusement examinées, mesurées et décrites avec toute la précision nécessaire à ce genre d'études.

Description du frontal. — Ce *frontal*, isolé, se trouve à côté de la roche ossifère, dans la même vitrine. Il est complet et parfaitement conservé. Comme on le voit dans les photogravures ci-jointes, il est limité, en avant, par la synarthrose nasale légèrement effritée et les arcades orbitaires ; en arrière et sur les côtés, il présente les engrenures des synarthroses sphéno-pariétales.

Ses dimensions sont les suivantes :

Largeur vis-à-vis les bosses frontales.	150mm.
Du point nasal au bregma.	102 —
Du point nasal à l'ophryon.	25 —
Diamètre frontal minimum.	93,5 —
Largeur bi-orbitaire externe.	94 —
Largeur inter-orbitaire (vis-à-vis le point nasal).	22 —

Pour avoir idée de la grandeur relative de cet os, voici

(1) Autant qu'on peut s'en rendre compte dans l'état actuel de la pièce.

Digitized by Google

les mesures des deux principaux diamètres sur deux crânes d'hommes normaux actuels :

Largeur vis-à-vis les bosses frontales. . .	200 et 160mm.
Du point nasal au bregma.	120 et 130 —

La petitesse générale de ce frontal, sa faible épaisseur, ainsi que l'absence de tout point de soudure sur sa périphérie synostosique, indiquent qu'il provient d'un individu jeune n'ayant probablement pas fini sa croissance. Son peu de longueur relative dans le sens antéro-postérieur, est l'indice probable d'un crâne brachycéphale. La face externe présente une courbure très régulière et l'os, dans son ensemble, constitue un beau front, ni bas, ni fuyant. Les bosses frontales sont finement dessinées ; la glabelle et les arcades sourcilières ne sont pas plus proéminentes que dans un crâne actuel de femme.

La dépression entre les arcades sourcilières et les bosses frontales est assez légèrement indiquée.

Le bord orbitaire supérieur est mince et peu arqué. Les trous sus-orbitaires sont situés à une certaine distance du bord : à environ trois millimètres, à droite, et à cinq millimètres à gauche. Ici, le trou est plus excentrique qu'à droite.

Si les crêtes latérales sont bien dessinées, par contre, la crête temporale est peu marquée ; elle se confond bientôt avec les impressions très nettes des insertions musculaires.

Les apophyses orbitaires externes sont fines et étroites, caractère essentiellement féminin.

Des sinuosités vasculaires sont nettement marquées de chaque côté et en arrière des bosses frontales. A droite, elles constituent même un sillon bifurqué assez profond.

Mais, chose intéressante, la surface externe de ce frontal n'est pas absolument lisse. On y remarque des rugosités ostéophytiques disséminées ou irrégulièrement groupées. Quelques-uns de ces ostéophytes, du diamètre d'une lentille, sont aplatis comme des gouttes de suif.

Digitized by Google

Vis-à-vis et un peu au-dessus de la bosse frontale gauche se trouve une surface ovalaire, à bords irréguliers, d'environ deux centimètres carrés, qui est comme chagrinée par des rugosités osseuses peu saillantes. On dirait que la table de l'os, corrodée en ce point, s'est irrégulièrement réparée.

Ces particularités de la surface externe de l'os indiquent clairement que l'individu était atteint d'une périostite frontale diffuse.

De quelle nature était cette périostite ? Traumatique, syphilitique ou tuberculeuse ?

La tuberculose semble devoir être écartée comme s'accompagnant généralement d'ostéoporose. Ici, la surface de l'os est seule atteinte.

Reste alors le choix entre un traumatisme contus ou la syphilis. Mais le caractère diffus et chronique de la lésion, ainsi que la forme ulcéreuse qu'elle a dû revêtir en certain point, ne concordent pas tout à fait avec la forme ordinaire de la périostite traumatique.

Le creux de la face interne de l'os est rempli par un enrochement assez dur, de couleur ocreuse due à une abondante imprégnation de peroxyde de fer. Ce bloc est formé de couches concentriques déterminées par la prédominance alternative de l'élément ferreux au sein de l'élément sablo-argileux. Sa nature le rapproche incontestablement du bloc ossifère situé à côté. Le moulage précis de cette gangue si spéciale dans le creux de l'os, semble bien être encore une preuve, preuve certaine, de l'authenticité du fossile.

En somme, ce frontal, à caractères plutôt féminins, d'un individu n'ayant pas encore fini sa croissance, du type brachycéphale, ne présente aucunement des formes néanderthaliennes décrites par le docteur Sauvage : « ..... La portion de ce frontal que l'on peut étudier, nous montre les arcades sourcilières saillantes en bourrelet épais, une glabelle proéminente surmontée d'un front fuyant qu'en sépare une partie fortement déprimée. » (*Revue d'anthropologie — 1872 — V. I., p. 294.*)

Digitized by Google

On se trouve donc devant ce dilemme : ou le docteur Sauvage a décrit un autre crâne que celui qui est actuellement au musée du Puy comme étant celui de la montagne de Denise, ou sa description est toute fantaisiste.

Et c'est sur la foi de cette description que tous les auteurs qui sont venus depuis, ont accepté la détermination néanderthalienne de cette pièce sans penser à la contrôler. Parmi les plus autorisés et les plus récents, on peut citer :

G. de Mortillet *(Formation de la nation Française. — 1899)* ;

M. Boule *(L'âge des derniers volcans de France. — Loc. cit., 1906)* ;

J. Déchelette *(Manuel d'archéologie. — 1er vol., 1908)* ;

H. Breuil *(Les plus anciennes races humaines connues. — Fribourg, 1910)* ;

E. Haug *(Traité de géologie. — Fasc. III. — 1911)*.

Il est évident que ces auteurs ont fait crédit à la science de spécialiste du docteur Sauvage, sans avoir examiné eux-mêmes la pièce en question. Un simple coup d'œil suffit, en effet, même sans connaissances anatomiques, pour juger de la fantaisie d'une telle description (1).

Il était nécessaire de remettre les choses au point.

En résumé, les fossiles connus sous l'épithète « d'Homme de Denise » constituent des débris d'*Homo sapiens*, autant qu'il est permis d'en juger dans les conditions actuelles de ces pièces ; leur origine ne semble pas douteuse ; mais leur âge relatif, probablement très ancien, n'est pas déterminable par suite de l'incertitude stratigraphique de la couche géologique d'où ils proviennent.

(1). Cependant Lyell écrivait après sa visite à la montagne de Denise : « Quelques-uns des naturalistes réunis au Puy en 1856 exprimèrent quelque surprise de ce que le crâne de " l'homme fossile " de Denise fut du type caucasique ordinaire, ou européen, bien qu'il fut contemporain du Mammouth témoin des dernières éruptions du Puy.» (Lyell, *L'Ancienneté de l'Homme prouvée par la géologie. — 2e édit. traduction de Chaper — 1870.)*

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

Les Sociétés marchandes et financières au Moyen Age

(Suite)

V

JEAN CHAUCHAT

Dernier chef de la Compagnie. — Ministre des Finances de Charles VI et de Jean de Berry. — Le crack de 1388.

§ 1. — La jeunesse.

Depuis le règne de Philippe de Valois jusqu'à l'avènement de Charles VI, les Gayte avaient primé les Chauchat dans le négoce par compagnie et la gestion des finances de l'Etat. Après la déconfiture de Pierre Rémy, ceux-ci, devenus seigneurs hauts justiciers, tendaient à s'incorporer chaque jour davantage à la noblesse terrienne dont Louis le Hutin leur avait ouvert les rangs au temps de la faveur de Géraud Gayte. Mais la famille avait trop vécu et grandi par la marchandise et la finance pour que l'atavisme perdît si complètement et si promptement ses droits. Et voici qu'au moment où les deux Mathieu et Jean Gayte disparaissent de la scène financière, les Chauchat y remontent un instant avec le second Louis, plus encore avec Jean Chauchat, fils probable de Géraud [2e] seigneur de Saint-Beauzire et de Béatrix de Mezel.

Jeune encore le 3 mai 1346, il était d'âge cependant à figurer comme témoin dans un acte solennel passé ce jour-là en l'hôtel de son père à Clermont (1). En sa qualité de neveu et d'héritier de Raoul Chauchat chanoine

(1) Arch. du P.-de-Dôme. Fonds Jacobins. Boîte n° 34.

Digitized by Google

du chapitre cathédral, Rouffet en langue vulgaire (1), il hommageait en 1350 au duc de Bourbon pour dîmes sur les territoires des Grand et Petit Mayet (d'Ecole) [2], et en un autre lieu de la mouvance de Chantelle « tenues en franc hommage de la bouche et des mains » (3). On le retrouve fixé à Clermont au mois de janvier 1365, après avoir hérité des parents de son nom et peut-être partiellement de Renaud de Mezel seigneur de Dallet ; il possède dans le quartier le plus riche et le plus commerçant, celui des changeurs, des notaires (4), des auberges et des gros marchands, une seigneurie dont le chef-fief est le grand hôtel Chauchat près de la cathédrale. Ce fief, composé de membres épars sur les paroisses de la cathédrale, de Saint-Pierre, du Port, de Saint-Laurent annexe de la précédente, avait aussi quelques dépendances hors des murs. Il s'était formé par l'adjonction d'une partie des censives urbaines relevant des seigneuries de Saint-Beauzire (5) et de Mezel aux possessions originaires de la famille Chauchat et confinait à l'ouest à l'ancien Palais comtal occupé alors par les Aycelin de Montaigu (6). Les alliances avaient

(1) Il paraît avoir été quelque peu atteint par la débâcle de 1328, le bon chanoine ; et, s'il avait encore quelques immeubles, il ne lui restait guères d'argent. En 1344, ne pouvant payer 1 écu et 17 sous qu'il doit au chapitre de Chamalières, il se voit obligé de souscrire une obligation pour cette misérable somme par l'intermédiaire de son procureur « Durant de Bossestort » [*sic*]. (Arch. du P.-de-Dôme. Fonds Chamalières. Liasse 2. *Vieil incentaire en cahier, fol. XXXV.*)

(2) Entre Gannat et Saint-Pourçain.

(3) Bettancourt. *Noms feodaux*, I, 268 et 438, p. 95.

(4) Mlle Boudet. *Le quartier et les rues des Notaires.*

(5) *Terrier de Saint-Beauzire* dressé en 1471-1472 pour Bertrand VI de Latour comte d'Auvergne et de Boulogne, agissant au nom de sa mère Jacquette du Peschin, fille et héritière d'Imbaud. (Arch. du P.-de-Dôme. Provenant de la Biblioth. de Fr. Boyer.) Les baronies de Limagne avaient des dépendances beaucoup plus considérables qu'on ne le croit dans la capitale du pays.

6) Aveu de Gilles Aycelin, seigneur de Montaigu, à Jean d'Auvergne-Boulogne, comte de Montfort et seigneur de Montgacon, pour le fief qu'il tient de lui dans Clermont *ratione castri et castellanie Montisgaconis*, le 7 décembre 1352, notamment pour l'hôtel appelé le Palais. (Arch. nat. J. 1085, n° 13. — Mlle Boudet. *Le château Sarrasin à Clermont-Ferrand*, p. 40 et suiv.)

Digitized by Google

rendu ce fief indivis entre lui, les héritiers de Mathieu Gayte et Guillaume Balbet ; ce dernier y était même son vassal pour quelques biens, de même que Robert de Mezel seigneur de Saint-Bonnet, époux d'Agnès d'Auzon (1).

La société Chauchat subsistait toujours et possédait, en outre de son fief urbain de Clermont, une partie de la seigneurie rurale de Saint-Beauzire indivise entre certains de ses membres sous le nom du chef. Jean Chauchat avait alors au moins trois parents proches de son nom, son frère Guillaume et deux cousins germains, Louis et Jean, fils du trésorier Louis. Mais les termes employés par les actes de son temps, ainsi qu'ils l'étaient déjà depuis plus de cent cinquante ans, pour désigner l'association « *les gens dits les Chauchats ou leurs ayants-cause* », supposent et englobent d'autres membres ou commanditaires que ceux portant le nom de la famille. On disait, répétons-le, les Chauchat, comme on disait les Scoti, les Macci, les Bardi, les Angoesselli pour désigner la société dont ces puissants florentins étaient les chefs (2).

Jean inclina d'abord vers la carrière des armes, pour servir son fief et maintenir sa noblesse ; on était en pleine invasion des compagnies anglaises. Il quitta Clermont après avoir confié le soin de certaines affaires privées à un prêtre, Hugues de Saignes, qui fut peu après chanoine de la cathédrale (1365-1366). Il y revint pour se voir en 1368 élire capitaine de la ville en remplacement du financier Raymond Coustave, successeur lui-même du traitant Mathieu Gayte dans ce gouvernement militaire (3). L'ins-

(1) Voir *Pièces justificatives*, n° XX.

(2) Arch. du P.-de-Dôme. *Evêché*. Arm. VII, sac A, cote 9. — Voir *Pièces justificatives*, n° XXI.

(3) Savaron. *Orig. de Clermont*. — Tardieu. *Hist. de Clermont*, II, 293. Hugues de Montrognon, seigneur d'Opme, occupait la charge quelques années après lui.

Digitized by Google

tinct héréditaire le ramena aux entreprises de finances, et dès 1371 il prenait à ferme le droit de barre de Clermont (1). Neuf ans après, il recevait les honneurs de l'élection municipale (2). Il relaye alors les Gayte et les Roux dans la grande traite du Languedoc.

§ 2. — Les débuts financiers.

Peu de temps avant sa mort, Charles V le préposait à la commission des Elus royaux sur le fait des finances dans la province d'Auvergne, juridiction financière organisée au début de son règne et d'où devait sortir la Cour des Aides (3).

Il entrait en fonction de premier élu en cette année 1380, où la puissance des compagnies anglaises atteignait chez nous son plus haut point. Leur principal foyer était dans la région volcanique du Cantal, sur la frontière du Languedoc et de la France centrale. Elles y trouvaient réunis d'incomparables refuges, la viande sur pied en abondance, d'immenses pâtures pour leur cavalerie, de sûrs lieux de dépôt pour leur butin ; et, dans ce vaste camp retranché, le formidable Carlat était pour elles une sorte de capitale. De là, leur cavalerie rapide fondait au midi jusqu'à Montpellier, au nord jusqu'à Nevers. En 1379, de nouvelles conquêtes en Auvergne Haute et Basse, Limousin, Quercy, Rouergue et Gévaudan, achevaient de les relier aux compagnies des provinces voisines liguées avec elles. La très

(1) *Op. cit.* I, 525.

(2) Savaron et Tardieu. *Op. cit.*

(3) Avant que Charles ne montât sur le trône, les Etats de la province élisaient déjà, pour chaque imposition par eux votée, une commission, ordinairement composée de trois personnes, une de chacun des trois ordres, chargée de les répartir entre les villes et paroisses et de juger les difficultés que leur perception soulèverait. Sa fonction n'était pas permanente. Charles V s'appropria l'institution, l'organisa et lui conféra la permanence.

Digitized by Google

forte place de Saint-Flour, encerclée maintenant par une ceinture de forteresses, serrée de près et assaillie sans relâche, était sur le point de succomber malgré son admirable résistance (1); et, si ce malheur arrivait, le sort de la province et des plaines de France allait être gravement compromis. Impuissants à les chasser par les armes, nous en étions réduits à leur payer tribut ou à leur acheter à chers deniers des châteaux qu'ils évacuaient pour en occuper d'autres à quelques lieues de là.

Il s'en suivait une rafale d'impositions pour le rachat, la solde d'une gendarmerie-frontière, la mise en état suffisant de défense des villes ou l'entretien de leurs fortifications, sans compter les aides pour la guerre générale demandées par le gouvernement et les tailles exigées par Jean de Berry duc d'Auvergne pour sa personne. Le sénéchal de la province, le brave Armand de Langeac, venait d'être fait prisonnier par les Anglais (2).

La voix des communes qui avaient en vain appelé Du Guesclin à leur secours en 1376 (3), fut enfin entendue. Nouvelle cause d'exceptionnels subsides. Dans de telles conditions, l'office de premier élu était loin d'être une sinécure. Les difficultés ne venaient pas seulement de l'appauvrissement d'une population surchargée. Le peuple, irrité contre les classes supérieures qu'il faisait responsable de tous ses maux, n'aurait voulu payer que lorsque le salut de sa ville, de son village, de sa maison était directement engagé. On voyait des bonnes villes se concerter pour faire la grève de l'impôt, en refusant soit de le voter, soit même d'assister aux assemblées d'états où l'on devait en

(1) M. BOUDET. *Assauts, sièges et blocus de Saint-Flour par les Anglais pendant la guerre de Cent ans*; et plus spécialement *Les Registres consulaires de Saint-Flour*, p. 120 et suiv., ouvrage récompensé par l'Institut au concours des Antiquités de la France en 1901.

(2) Arch. de Clermont. Fonds Montferrand, CC, 170. — *Inv.*, de M. Teilhard de Chardin, p. 34.

(3) *Reg. consul. de Saint-Flour*, p. 34. Il était le successeur de Guillaume de Villebeuf dans ce poste important (*Reg. de Montferrand. — Inv.*, p. 401).

Digitized by Google

délibérer. Le gouvernement et les élus royaux répondaient à cette tactique en tenant pour obligatoires les subsides votés sans elles par la noblesse et le clergé. Cette jurisprudence les exaspérait et elles réclamaient le retour au régime de Philippe le Bel, où la monarchie ne pouvait les contraindre, disaient-elles, à payer les aides qu'elles n'avaient pas consenties. Jean de Berry mit la main sur leurs vieux privilèges, leur interdit de s'imposer sans son assentiment ou celui de ses officiers, même pour leurs dépenses courantes d'administration municipale; il n'accepta aucun dégrèvement qu'il n'eût ratifié; il exigea la communication des livres, comptes et papiers municipaux pour que ses officiers pussent connaître, par les états de répartition, la fortune relative des habitants et répartir eux-mêmes les taxes, arbitraires souvent, qu'il leur imposait (1).

Certes, dans les circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait en 1380, et surtout lors de l'expédition de Du Guesclin, ces procédés se justifiaient. Malheureusement, Jean de Berry s'était discrédité auprès de ses sujets par d'égoïstes abus. Les Communes résistaient désespérément, persuadées que la communication obligée de leurs comptes les livrerait sans défense aux exactions futures de leur suzerain. Le conflit était dans sa crise aiguë lorsque Jean Chauchat entra en exercice (2).

Aussi les consuls de Montferrand s'empressaient-ils d'offrir, le 5 mai 1380, à sa femme « 5 aulnes et demie du plus fin drap qu'on pût trouver, du coût de 11 francs », et à son collègue Nicaise Bongis « 12 chapons de haute graisse coûtant 4 livres 16 sols, *pour que les élus fussent*

(1) Pour ces faits V. les *Comptes des Consuls de Montferrand* de 1380. — *Inventaire* p. 408 et suiv.

(2) Ses collègues étaient Albert Rénier, sire Gille et Nicaise Bongis. Leurs clercs Jean Tardif et Raynardo Rocha faisaient l'office de secrétaires et de greffiers (*Op. cit.*, p. 410).

Digitized by Google

plus gracieux » (1) ; il s'agissait, pour le moment, d'échapper autant que possible, à un fouage de 3 francs par feu. Ils s'adressaient encore à lui, le 19 juin suivant, pour qu'il tint compte de « la modération de leurs feux » récemment obtenue des Réformateurs royaux (2).

Ils en furent pour leurs présents. Jean Chauchat déclara ne pouvoir y consentir sans l'adhésion formelle du duc. Le mois suivant, Du Guesclin entrait en campagne pour assiéger Chaliers, dans le Cantal, sur la frontière du Gévaudan, avec une poignée de bretons et la noblesse du pays. Il faisait appel à tous les bonnes villes comprises, pour avoir de l'argent, des canons, des munitions, des vivres. Pendant que cette affaire se débattait, les habitants de Montferrand assistaient en masse à « une procession générale pour que Dieu donne la victoire aux assiégeants de Chaliers », précédée d'un « sermon de la Paix » (24 juin). Ils auraient voulu que les prières suffisent. Jean Chauchat et ses collègues tinrent bon et même avec rigueur, en gens indignés. Les consuls marchandaient encore lorsque Du Guesclin mourut, le 13 juillet, non pas devant Chaliers comme le disent les consuls de Montferrand dans leurs comptes de 1380, mais à une journée de marche, devant Châteauneuf-Randon, où il avait porté le siège après avoir pris Chaliers (3).

Il fallut un nouveau fouage de 4 livres 10 sous par feu pour les frais de cette expédition. Les Etats eurent beau le voter, pareille fut la résistance des villes du duché, pareille aussi la fermeté des Elus. Il y eut toutefois un instant d'émotion sincère lorsque le corps du plus populaire

(1) *Inventaire* précité, p. 410. — A noter que, pour les tissus populaires solides, les consuls de Montferrand recouraient à la draperie de Saint-Flour. Pour leur cadeau du jour de l'an aux pauvres de la ville, ils achètent encore, le 28 décembre 1382, « des draps noirs, *niters*, (corr. *niers*) à Saint-Flour », et l'année suivante, à la même époque, « deux pièces de drap blanc de Saint-Flour au prix de 13 livres » (*Ibid.* p. 415 et 420).

(2) *Op. cit.*, p. 410. *Reg. de 1380.*

(3) *Op. cit. Ibid.*

Digitized by Google

et du plus grand capitaine de l'époque, escorté par les chefs de l'armée, les princes et les grands de la province, entra à Montferrand, où ses ossements furent provisoirement inhumés dans l'église des Frères mineurs, après qu'on en eût détaché les chairs par l'ébullition ; les consuls fournirent sans protestation les 72 francs de cire pour les torches du funèbre cortège, requises par Jean de Berry (1). Mais ils se concertèrent avec leurs collègues d'Aigueperse pour refuser la contribution de guerre. Ils décidèrent de se laisser arrêter, parce que cette énergie dans la résistance amènerait, disaient-ils, le duc et les gens de finances, qu'ils savaient avoir besoin d'argent comptant, à leur accorder des réductions plus considérables. Quatre des consuls et un groupe de notables allèrent donc trouver le prince à Riom, le 22 juillet, pour l'exécution de ce plan. Jean de Berry vit dans leur attitude une bravade : « De sa bouche » il ordonna, séance tenante, d'emprisonner six d'entre eux dans la grosse tour de Riom, et il en fut de même de ceux d'Aigueperse. Ils furent relâchés le 8 août, et tout finit, en effet, par une transaction (2).

Tout autrement se conduisit la ville de Saint-Flour, beaucoup plus pauvre et moins peuplée que Montferrand. Le 10 juin, aussitôt reçue la lettre que Du Guesclin leur envoyait par un de ses écuyers, pour l'aviser de son intention d'assiéger Chaliers et lui demander son concours, la population tout entière s'y employa avec une véritable fièvre patriotique. Le consulat fut transformé immédiatement en atelier de pyrotechnie ; des courriers furent expédiés jusqu'au Puy pour réunir les ingrédients nécessaires à la fabrication du feu grégeois. Achats de pots à feu, et d'un canon de plus, mise en état des quatre autres pièces, taille de boulets avec la pierre de Bouzentès, confection

(1) Même Inventaire.

(2) Le receveur général Bonnet Noël transigea avec eux au prix de 460 francs (*Op. cit.*).

Digitized by Google

de pavois, de pennons pour chacune des « dixaines » (1), de mantels pour les canons et les balistes (2), préparation des charrois et des vivres, tout fut mené de front avec un entrain presque joyeux ; il n'y eut plus de divisions ni de partis ; les Tuchins eux-mêmes participèrent à ce mouvement sagement dirigé par les chefs de la commune. La ville envoya au siège tous ses combattants valides, environ 500 hommes, archers ou arbalétriers, bien armés, et toute son artillerie, avec sa grande baliste appelée la Brède. En outre de la nourriture de ses hommes, la ville expédia des vivres au connétable et elle lui fit présent d'une tente sous laquelle Du Guesclin a probablement rendu l'âme. Ces braves gens prirent une part active aux six jours de bombardement et d'assauts que subirent les anglais avant de capituler (3), et il ne fallut pas moins de seize paires de bœufs pour ramener du siège leur grande Brède demembrée. La ville s'endetta de 2.000 livres en trois semaines. Séparée par une vingtaine de kilomètres de Chaliers, son intérêt était plus directement engagé, il est vrai ; mais, maintes fois, les Montferrandais apportèrent le même esprit de marchandage outré, alors que les Anglais étaient aussi près d'eux. La différence était surtout dans la race et des souffrances plus grandes (4).

Il est probable que le plan de Du Guesclin, qui connaissait par son ami le maréchal de Sancerre, par les seigneurs du pays et par lui-même (5), la très forte installation des

(1 C'était l'unité militaire des compagnies d'arbalétriers et d'archers.

(2) Ecrans en bois placés devant les pièces pour protéger les artilleurs dont le tir visait à un niveau supérieur à cet abri.

(3) *Reg. consul. de Saint-Four*, p. 120 et suiv.

(4) Quelques années avant, Saint-Flour payait de 300 de ses enfants tués ou blessés la victoire de Montbrun, la prise de cette place et la capture de Sandos et du célèbre Bertucat d'Albret. (Arch. de St-Flour. Layette chap. IV, art. VI, n° 3.)

(5) La présence de Du Guesclin en Auvergne, en 1371 (anc. st.), est attestée par le passage d'un Registre des consuls de Montferrand (Arch. de Clermont, CC. 665. *Invent.* précité, p. 385) visant des lettres du duc Jean délivrées le 8 février 1371, à l'occasion « de *M. Bertrand du Claqué*

Digitized by Google

compagnies dans les montagnes cantaliennes, était de se débarrasser d'abord de la ceinture de forteresses dont Carlat était entouré, avant de s'en prendre à leur maîtresse-place ; sans quoi il était bien certain que toutes se seraient coalisées pour troubler les opérations du siège. Il se décida donc à couper du Midi leur position principale en s'emparant des châteaux qu'elles occupaient sur la frontière arverno-gabalitane, et il commença par Chaliers, la première sur son chemin en revenant du Puy où il était allé mettre son expédition sous la protection de la Vierge. Les villes du duché d'Auvergne eurent le tort de ne pas assez comprendre que balayer les compagnies de leurs repaires des montagnes était les délivrer elles-mêmes.

Jean Chauchat et ses collègues ne commirent pas cette faute. Jean leur tint tête, au nom du bien public, avec une vigueur qui ne se démentit pas. Jean de Berry ne tarda guère à l'en récompenser.

§ 3. — Jean reçoit la trésorerie royale de Beaucaire et de Nîmes. — L'amende de 800.000 livres.

Deux ans plus tard, il est trésorier royal de Beaucaire et de Nîmes avec une circonscription financière comprenant le Velay, le Vivarais, le Valentinois, le Gévaudan, le Nîmois, le Midi enfin depuis les environs de Saint-Flour, de Langeac et d'Arlanc en Auvergne, jusqu'au port d'Aiguesmortes et à la Méditerranée. On a de lui une

et des Bretons qui étaient dans le pays et à Clermont ». Il est corroboré par des lettres du même prince aux consuls de Saint-Flour, sous la même date de février 1371, leur prescrivant de n'admettre le connétable dans leur enceinte qu'avec une escorte de 8 à 10 hommes, au cas où il se présenterait devant leur ville (Arch. de Saint-Flour. Chap. II, art. 2, n° 317. — Cf. Cavalier. *La vie de Bertrand Du Guesclin* où sa venue en Auvergne est mentionnée à l'occasion du siège d'Usson. V. aussi Siméon Luce (Edition de Froissart, t. VIII, p. 16).

Digitized by Google

quittance datée à Villeneuve-d'Avignon, le 4 décembre 1382 (1), par laquelle il certifie avoir reçu des mains de Jean de Béroigne, secrétaire du duc de Berry, lieutenant du Languedoc pour son neveu le roi Charles VI, un acompte sur l'amende infligée par la cour du sénéchal de Beaucaire à une femme Blansac pour avoir dit de « villeines paroles » contre ledit duc de Berry, qui les méritait bien un peu, et pour avoir hautement approuvé l'insurrection des Tuchins (2). Les historiens ont relevé les motifs de la condamnation, parce qu'ils révèlent l'irritation populaire causée par l'impitoyable fiscalité du prince.

Le duc Jean l'envoyait, le 11 juillet 1383, de Nîmes à Lyon pour le représenter à « la *diète* des communautés du Languedoc » où il resta deux mois. Le duc l'y rejoignit ; le choix qu'il avait fait de son trésorier pour y assister « en son nom » et la pression de sa présence personnelle qu'il jugea nécessaire au bout d'un mois, et qu'il prolongea singulièrement, disent assez le but poursuivi (3). Ce fut, en effet, dans cette assemblée qu'il fit prononcer l'amende de 800.000 francs d'or contre les communes languedociennes, monstrueuse par l'énormité de la somme (4), odieuse surtout par les stipulations acces-

(1) Arch. nat. JJ. 124, p. 272. — *Hist. du Lang.* X, *Preuves*. — M^is Boudet. *La Jacquerie des Tuchins*, 1363-1384. Paris, Champion. Médaille au Concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1901.

(2) En disant que « les Tuchins estoient bons compagnons et que ce qu'ils faisoient estoit bien fait. »

(3) *Hist. du Lang.* X, note XXX, p. 124-125 ; IX, 915. Jean de Berry se rendit pour cette affaire à Lyon, et y resta du 6 août au 13 septembre.

(4) Pour se faire une idée de ce que pareille somme représentait alors, le roi Edouard III d'Angleterre avait fait quelques années avant, banqueroute pour 1.300.000 écus, « le prix d'un royaume », ajoute Villani ; et la France ne put payer les 3 millions de francs de la rançon du roi Jean qu'en cinq années, en vendant d'abord la main de la fille du souverain à un Visconti de Milan pour 600.000 livres, montant du premier terme, puis en contractant d'innombrables emprunts aux villes et aux traitants, sans compter les lourdes impositions qui pesèrent pendant toute une génération sur le royaume. Il est bien évident, je ne saurais trop le répéter, que les tables de rapports spécifiques des monnaies servant de base à la plupart des auteurs pour reproduire en chiffres actuels

Digitized by Google

soires et l'arbitraire laissé au roi dans la répartition. Or, le roi en Languedoc, en réalité c'était lui et non pas son neveu Charles VI qui n'avait pas encore quinze ans. Par les combinaisons calculées de l'édit rendu en conformité du vote péniblement arraché aux Etats de Lyon (1), les fortunes grandes et petites du Languedoc étaient laissées à la merci du plus insatiable des princes ; et son application allait se compliquer pour ses agents par les insurrections qu'elle devait susciter sur les points les plus divers. La grande et dernière révolte des Tuchins éclata à cette occasion (2).

§ 3. — Jean Chauchat maître des finances de tout le Languedoc, puis ministre de toutes les finances de Charles VI et de Jean Berry. — Sa déconfiture. — Sa mort.

Aux fonctions de trésorier de la sénéchaussée de Beaucaire, le duc Jean ajoute pour Jean Chauchat la Recette générale des Aides dans tout le Languedoc (1385) [3] ; l'année suivante, il lui donne la charge de trésorier général que Colin Mengin avait occupée dans les duchés et comtés de son immense apanage et les domaines de sa femme, duchés d'Auvergne et de Berry, comtés d'Auvergne, de Boulogne, de Poitou, d'Etampes, etc., et en outre, dans toutes les provinces de son gouvernement. Il ne se contente pas de l'instituer ainsi son ministre des

les chiffres des époques un peu éloignées, sont manifestement contraires à la vérité économique. Ce n'est pas par 100 qu'il faudrait multiplier les 3 millions de la rançon, mais par 1.000, pour obtenir une valeur relative correspondante aux facultés de notre époque.

(1) Pièces justificatives.

(2) M. Boudet. *La Jacquerie des Tuchins*, chap. V.

(3) Bibl. nat., ms. lat. Pièces orig. 9176, fol. 86. — Hist. du Languedoc, X, 1673. — Pour 1386, V. Arch. nat.; collect. Doat, vol. 193, fol. 197. — Hist. de Lang., X, 1715-1716.

Digitized by Google

finances, il le fait investir des mêmes pouvoirs par le roi mineur, de façon à ne constituer qu'une seule caisse, la sienne, pour la réception de l'énorme amende de 800.000 francs et de toutes autres recettes. Enfin, en 1388, les actes le qualifient « Trésorier général de toutes les finances du roi et du duc de Berry » (1).

Il semble bien qu'il ait entrepris à forfait le recouvrement de l'amende de 800.000 francs, la plus périlleuse peut-être des opérations financières du moyen âge; mais n'eût-il pas fait cet imprudent marché, que la charge était à peine moins onéreuse à cause de l'obligation imposée par l'usage de l'époque aux receveurs et trésoriers de faire personnellement des avances aux gouvernants à compte sur des rentrées aléatoires. Celui d'entre eux qui n'eut pas été en mesure de fournir à l'Etat les sommes exigées par des besoins urgents, ne fût pas resté longtemps en place. Cette cruelle amende, il fallait la percevoir, en sus des impositions courantes, écrasantes par elles seules, dans les régions pauvres, en des villages saccagés par les Anglais, sur une population exaspérée, chez des Tuchins à peine soumis, et en recouvrer le montant par des expropriations en masse livrant aux encans une telle quantité de biens mobiliers et immobiliers qu'ils en devenaient invendables ou vendables à des prix à faire pleurer. La tâche était au-dessus de ses forces, il y succomba.

Déjà, dans la seconde moitié de l'année 1386, Jean Chauchat donnait des signes de découragement. Il avait infiniment de peine à opérer ses versements. Plusieurs fois convoqué à Carcassonne par le conseil du comte Jean d'Armagnac, capitaine général du Languedoc et peu après entrepreneur des « Vides » (2), il ne s'y rend pas.

(1) Hist. du Lang., *loc. cit.*, « Jean Chauchat ».

(2) Neveu de Jean duc de Berry et d'Auvergne, lieutenant du roi en Languedoc, qui l'avait nommé capitaine général du Languedoc le 27 octobre 1385. Ce fut lui qui prit à forfait, moyennant une somme de 250.000 livres, plus tard augmentée d'un tiers environ, l'évacuation des forteresses occupées par les Anglais, « *les Vuides* », suivant le

Digitized by Google

On lui envoie les états mandatés de la solde des troupes, il refuse de les acquitter faute de fonds en caisse. On lui expédie Jean de Villeneuve, lieutenant du trésorier des guerres et officier du duc, il temporise en exigeant un « mandement exprès » du comte d'Armagnac. Pendant ce temps, l'armée se débandait faute de solde et dégarnissait les places frontières. Une seconde fois, Jean de Villeneuve revient, à la fin de l'année, porteur des ordres formels du comte d'Armagnac enjoignant à Jean Chauchat de « commencer » le paiement des gens de guerre (1). Comme les contribuables se pressaient peu de verser leur dû, et qu'il ne pouvait faire suer de l'argent aux ruines, il fut obligé d'avancer des sommes considérables et, son avoir liquidé n'y pouvant suffire, de contracter de lourds emprunts.

Les « chiens lombards » eux-mêmes eussent fléchi sous un tel poids et Jean Chauchat n'avait point leur dureté. On le voit bientôt jeter le manche à la cognée. Il s'éloigne, aux abois, malade, laissant dans ses bureaux de Carcassonne la direction du service et du personnel à son lieutenant Bérenger Rochefort, « vieillard goutteux qui ne pouvoit ni marcher ni monter à cheval ». Cet agent podagre s'en rapportait, de son côté, aux sous-adjudicataires et laissait agir à leur guise « ses substituts et ses clercs » chargés de la comptabilité et du règlement des traites présentées à la caisse. Tout allait à la dérive. Plus gravement atteint dans sa santé que son lieutenant, Jean Chauchat se conduisait en homme assommé (2). Il ne se suicida pas, comme il est assez de mode aujourd'hui, mais il revint mourir à Clermont, en cette même année 1388, dans l'hôtel familial de la rue des Grands-Jours (3). Il

langage du temps. Il devait les faire opérer, soit par la force, soit par le paiement de rançons à débattre avec les capitaines de chaque garnison ennemie. Il avait intérêt personnel à faire voter les fonds par les Etats provinciaux et à en assurer le versement.

(1) Bibl. nat. Coll. Doat. Vol. 193. fol. 197. — *Hist. du Lang.*, X, 1715-1716.

(2) Arch. nat. JJ. 144, n° 434.

(3) Arch. nat. JJ. 65, n° 324, p. 172.

Digitized by Google

avait été généreux pour le chapitre cathédral au temps de sa prospérité, il lui légua en mourant un cens assez minime sur ses terres d'Aulnat pour son anniversaire, sachant bien que sa famille tiendrait à honneur de veiller à l'exécution de ce don plus que modeste en vue des prières annuelles pour le salut de son âme.

Aucune famille de Clermont n'avait donné plus que les Chauchat et les Gayte à la cathédrale depuis un siècle. Après lui, le nom ne figure plus parmi les grands bienfaiteurs.

Les armes de ce ministre des finances du roi et de Jean de Berry, receveur général en outre pour le roi en Languedoc et Guyenne, ce qui représentait une vingtaine de diocèses, sont bellement et franchement parlantes (1). Dans un écu, à la bordure endenchée, un semé de petits besans, emblème du commerce et de la richesse, avec un lion brochant sur le tout, sans doute en mémoire des services rendus aux armées par lui ou l'un de ses ancêtres ; et pour cimier une tête de griffon, l'animal héraldique cher aux traitants de l'époque, enfermée dans une pièce de monnaie. Pour supports, encore deux griffons. Les émaux ne sont pas visibles dans le sceau vu par Gaignières ; soyez certains qu'il y eut de l'or.

La vérification qui fut faite de sa gestion par les gens des Comptes de Paris ne signala aucune malversation que l'on sache ; l'examen de celle de son lieutenant ne révéla qu'un déficit de 300 francs d'or et 6 sous parisis à la charge de ce dernier qui les remboursa (2). Autant qu'on

(1) Ces armes étaient figurées dans le sceau appendu à une quittance revêtue de sa signature « J. Chauchat » et délivrée par lui le 10 novembre 1388, au receveur-grainetier du Pont-Saint-Esprit (Gard), de 5.420 fr. d'or pour partie de sa recette d'un an fini le 31 août précédent. On a aussi une quittance donnée au même le 27 février 1386, en sa qualité de « Trésorier de France et receveur général des Aydes en tout le Languedoc et Guyenne, ordonnées pour la guerre. » (Bibl. du roi. Cabinet de Gaignières.)

(2) Arch. nat. JJ. 144, n° 434.

Digitized by Google

en peut juger d'après les documents connus jusqu'à ce jour, le dernier chef de la société Chauchat fut un honnête homme dont le principal tort fut d'assumer une responsabilité supérieure à ses facultés. Il ne cessa de se qualifier bourgeois de Clermont jusqu'à la fin de sa vie. Sa femme lui survécut (1). Je ne sais si Constance Chauchat, veuve en 1388 d'Imbert du Bois, lui aussi bourgeois de Clermont, était leur fille ou celle de Louis, l'ancien trésorier d'Auvergne (2).

Sa mort fut le signal d'un crack épouvantable. Ce ministre des finances du plus prodigue, du plus léger et du plus exacteur des princes, ce trésorier entre les mains de qui avait passé tant d'argent, ne laissait pas un florin liquide et il avait été obligé de vendre presque tous ses immeubles dans les derniers temps de sa vie. La fortune de la société sombra avec la sienne, car on n'en trouve plus après lui ni preuves ni indices. Son lieutenant en Languedoc, Bérenger Rochefort ou de Rochefort, fut atteint comme eux et « tomba en pauvreté ». Cinq ans plus tard, étant alors notaire à Carcassonne, il obtint des lettres de rémission au sujet des malheureux 300 francs d'or omis dans les états de sa gestion personnelle fournis à la Cour des Comptes, sous la seule condition de faire célébrer dans la chapelle du château royal de Carcassonne, trente messes du Saint-Esprit, en présence du sénéchal ou du juge ordinaire du lieu, ou de leurs lieutenants (3). En un mot, tout croula. A partir de cette catastrophe, la plupart des familles financières qui se meuvent dans cette étude, autour des Gayte et des Chauchat, déclinèrent sensiblement ; elles cessèrent du moins d'occuper le premier rang dans le monde de la finance du royaume, sauf quel-

(1) Arch. nat. *Obituaire du chap. cath. de Clermont*, n° 9085. — Reg. de la *Canone* aux arch. du chap. cath. de Clermont.

(2) Tardieu. *Hist. de Clermont*, II, 211.

(3) Arch. nat. JJ. 144, n° 434. — *Hist. du Lang.*, X, 1854-1855. — Voir *Pièces justificatives*, n° XXIII.

Digitized by Google

ques-unes, telles que les Noël et les Roux qui reparaissent en bonne posture sous le règne de Charles VII (1). Il est probable que Jean Chauchat et ses associés firent de très larges emprunts dans leur entourage d'Auvergne ; et comme ses commanditaires et ses créanciers étaient primés par le fisc royal et le fisc de Jean de Berry, ce fut aussi sur eux que porta lourdement la déconfiture de leur compatriote.

Jean de Berry fit ajourner les héritiers et même les « amis » de Jean Chauchat pour qu'ils eussent à accepter la succession ou à la répudier. Le passif débordant l'actif, pas un ne se présenta. Il fit saisir tous les biens meubles et immeubles ; et alors commença la distribution aux favoris. Il donna les biens de Clermont, le grand hôtel des Chauchat « derrière la grant Eglise » (cathédrale), avec les meubles qu'il renfermait, évalués 400 francs d'or (2), et un autre hôtel situé « sur le grand Mazal » (Marché), aujourd'hui rue Saint-Pierre, à cette sangsue de Morinot de Tourzel seigneur d'Allègre, son chambellan. Morinot reçut, en outre, pour 3.000 francs d'or de biens à prendre sur des immeubles de la succession, situés à Aulnat, Riom, Cébazat, Lempdes, Pont-du-Château et Cournon. Cette libéralité fut faite à Paris, le 12 juin 1388, par le duc et ratifiée le même jour par le roi

(1) Tels Gaillard Noël et Martin Roux ; je ne sais cependant si les Roux de ce temps sont de même famille que ceux du XIVe siècle ; leur nom est trop répandu pour que l'homonymie suffise, et la question est hors de notre sujet. J'ai eu à m'occuper récemment de Pierre Mandonier et de Martin Roux, traitants très capables, et de leurs aventures financières dans une étude sur *Saint-Flour et sa prévôté pendant les révoltes des Armagnacs et des Bourbons.*

(2) Un document cité par Bouillet dit que l'immeuble advenu ainsi à Morinot de Tourzel avait appartenu à Géraud Chauchat et qu'il était situé « rue des Grans Gues ». L'auteur l'a cru acheté aux Chauchat par Jean de Berry ; il l'eut par mainmise sur les biens de son débiteur Jean. (*Nobil. d'Auv.*, II, 161.)

Digitized by Google

Charles VI son neveu ; ratification nécessaire à cause du caractère privilégié des créances du fisc royal (1).

L'hôtel Chauchat devenu, en 1388, l'hôtel de Tourzel, advint par la suite aux Roux. Martin Roux, receveur général de Haute-Auvergne, le possédait en 1441-1449. Il était assez vaste pour servir à l'Assemblée des Trois Etats de la province, tenus en 1445 à Clermont, sous la présidence de Jacques Cœur (2). Il en fut de même de l'hôtel des Gayte qui, en 1457, servait de local pour l'assemblée des élus et des notables de Clermont (3).

La grande société Chauchat finissait après un siècle d'existence, pendant lequel elle avait réussi à se relever de bien terribles chutes.

(1) Arch. nat. JJ. 132, n° 324, p. 172. V. aussi JJ. 65. — Réserve est faite par les lettres de Charles VI « à la femme de feu Jehan Chauchat » pour le prélèvement de son douaire. Elles constatent aussi que les comptes de trésorerie du défunt ne sont pas encore apurés.

(2) Bergier. *Recherches sur les Etats généraux*. Etats de 1445.

(3) *Extrait de l'Inventaire des Arch. de Clermont*, dressé en 1617 par l'avocat Bunyer, p. 209. Ce document, trouvé en 1885 dans les papiers de feu M. de Rabanesse, fut rendu par M. de Bellaigue de Bughas à la mairie de Clermont. (Note de M. Alexandre de Bellaigue-Dufournel, consul général honoraire.)

Digitized by Google

VI

A LA FIN DU MOYEN AGE

§ 1. — La noblesse marchande dans les villes pendant le dernier siècle du moyen âge.

Pendant la période écoulée entre la fin du règne de Philippe le Bel et celui de Louis XI, tous les marchands riches et considérés qui l'ont voulu, ont pu recevoir la noblesse ; les mœurs italiennes, en matière commerciale, avaient pénétré chez nous : le commerce ne dérogeait pas encore sous le règne de Charles V. La fin du moyen âge trouva solidement établie la domination de la ploutocratie marchande dans les villes ; mais la dissociation du négoce et de la noblesse s'accentuera de plus en plus depuis la fin du règne de Charles V, et l'incompatibilité deviendra radicale dès avant la fin des Valois. Ces phénomènes ne peuvent bien se dégager que par l'examen spécialisé des courants d'opinion dans chaque pays. Voyons donc ce qu'il advint du groupe de marchands d'Auvergne auquel cette étude est consacrée.

Le clan financier des Gayte et des Chauchat mène la ville durant le dernier siècle de l'époque médiévale, avec une quinzaine d'autres familles marchandes, les Balbet, les de Riom, les Lacmeuilh, Lameuilh ou Laumeulh, les Boudet, les Roux, les Pérusse, les Coustave, les Mandevillain, les Cistel, les Rémuzat, Merchadier, Laurens, Noël, pour ne prendre que les plus importantes. Ces gens-là se tiennent par la parenté, les alliances, les communautés d'intérêts, et souvent par la commandite. On les trouve

Digitized by Google

ensemble, soit à l'hôtel de ville, soit dans les affaires diverses où il s'agit de groupes représentant les « principaux » de la cité (1).

L'administration municipale leur est à peu près inféodée; là surtout ils se rencontrent. Les noms de leurs membres foisonnent dans la liste des Elus annuellement désignés au nombre de trois par le suffrage pour gérer les intérêts de la commune. A la fin du XV^e^ siècle, ce groupe ne comptait pas moins d'une centaine d'élections consulaires, encore ne connaît-on le nom des Elus que pour la moitié du temps écoulé entre 1284 et cette date (2); les Laumeuilh ou Lacmeuilh en avaient eu seize (3), les Gayte qua-

(1) Le 26 janvier 1394 (n. st.), Mathieu Gayte. Jean Balbet, Bernard de Laumeuilh, Jean Boudet et Louis Gayte figurent, dans cet ordre, en tête d'une délibération municipale de Clermont (Tardieu. *Hist. de Clermont*, *II*, 355). Le 27 février 1440 (n. st.), Guill. Boudet, Elu, Jean de Laumeuilh, Bonnet Noël et Géraud Crespat, tous « marchands », sont entendus dans une enquête faite parmi les principaux *mercatores* de Clermont, au sujet de l'élection de Robert Coustave, damoiseau, aux fonctions de capitaine de la ville (*Ib. II*, 366). Géraud Crespat, anobli en 1435 (plus d'un siècle après les Gayte, les Chauchat, les Mandevillain, Boudet, Laumeuilh et autres), continue le commerce, ainsi que son fils, pendant un certain temps; mais la famille en sortit assez tôt pour obtenir une ordonnance de maintenue de l'intendant Lefebvre d'Ormesson, le 3 février 1695. (Cf. de Ribier. *Recherches de la noblesse d'Auvergne*, p. 520, 568.)

Bonnet de Riom est premier Elu en 1367, Guillaume Balbet, premier Elu en 1369, Jean Balbet, Elu en 1371, avec le marchand et traitant Bertrand de Rémuzat. Le premier Elu de 1380 est Jean Chauchat. Jean Boudet, premier Elu en 1391-1392, a pour collègues Jean Balbet et Mathieu Gayte. Géraud Balbet administre la ville en 1393 avec Bertrand ou Bernard de Lameuilh et Guillaume Coustave; en 1394, un Lameuilh avec Etienne Noël; Bertrand de Lameuilh en 1396. Jean Boudet inaugure le XV^e^ siècle en sortant le premier aux élections de 1401; et ses descendants, des marchands ou des hommes de loi, fournirent à la ville un Elu, échevin ou consul, à chaque génération, pendant près de deux siècles.

(2) Ces Elus municipaux, plus tard échevins, consuls, ne peuvent être confondus avec les Elus sur le fait des finances. Le président Savaron (*Origines de Clermont*. Edition de Pierre Durand), en a laissé la liste, où nous puisons ces renseignements. Elle a été rééditée depuis lors par A. Tardieu (*Hist. de Clermont*, *I*, 525 et suiv. Cf. II, 196).

(3) B. de Lacmeuilh, en 1384; Bernard, 1393-1394; Bertrand, 1400, 1402; Michelet, 1403; Jamet ou Jacques, 1405; Bertrand, 1409; Pierre, 1416; Bertrand, 1418; Pierre, 1429; Jean, 1431; Pierre, 1443; Michel, 1450; Pierre, 1466-1467.

Digitized by Google

torze (1), les Balbet treize (2), les Boudet douze (3), les de Riom dix (4), les Coustave neuf (5), les Cistel sept (6). Les Chauchat, si influents à différentes époques du XIVe siècle, sont éliminés depuis Louis Chauchat, élu en 1410 et 1423.

Le même groupe fournit à la ville ses capitaines ou gouverneurs militaires. Mathieu Gayte (1352-1354), Raymond Coustave (1360-1367) et Jean Chauchat (1368-1370) sont parmi les plus anciens capitaines de Clermont que l'on ait signalés (7), et, nous voyons parmi leurs successeurs dans cette fonction Guillot Coustave (1415), Guillaume Gayte (1416), Robert Coustave (1449), Augier Balbet (1477-1487), Pierre de Lameuilh (1482-1484).

Visitons les tours de l'enceinte avec le rôle de 1484. Voici l'une d'elles acensée à Pierre et Mathieu Gayte; une autre à Simon Gayte; une autre, celle des Gras, à Thomas Coustave. Celle située en bordure de la rue Saint-Hérem actuelle portait le nom de « tour Coustave » depuis 1371 au moins, et la « tour Boudet » était à la place aujourd'hui baptisée du nom de Michel de l'Hospital (8). La jouissance de ces tours leur était laissée à la charge de les garder et de les défendre, eux et leurs familles.

(1) Mathieu Gayte, 1392; Jacques, 1406; Mathieu, 1412, 1414; Jamet ou Jacques, 1416 et 1417; Guillaume, 1335; Jean, 1448 et 1462; Robert, 1464; Simon, 1469; Pierre, 1475, 1477; Simon, consul en 1490.

(2) Guill. Balbet, en 1369; Jean, 1371, 1392; Blardin, 1411: Amblard, 1412, 1415, 1419; Bernard, 1420: Blardin, 1424; Amblard, 1426, 1428, 1430; Pierre, 1467.

(3) Robert Boudet, en 1284; Jean, 1391, 1392, 1401; Jacques, 1403; Guill., 1410; Géraud, 1427; Guill., 1448; Vincent, 1458, 1461, 1471; Jean, consul en 1495.

(4) Dalmas de Riom, en 1284; Bonnet, 1367; Guill., 1415; Géraud, 1417; Guill., 1420, 1431; Etienne, 1448, 1456, 1464; Jacques, consul en 1492.

(5) Etienne Coustave, 1429; Jean, 1436; Michel, 1442, 1445; Thomas, 1496; Gilbert, consul, 1487; Thomas, 1497.

(6) Guill. Cistel, en 1379; Berton, 1441, 1451; Etienne, 1454, 1458; Pierre, 1467; Etienne, 1472.

(7) Savaron. *Op. cit.* — Tardieu. *Hist. de Clermont*, II. 493.

(8) *Hist. de Cl.*, I, 674-675.

Digitized by Google

L'habitude de représenter une ville de quelque importance de la région, dans ses rapports avec les pouvoirs publics de toutes sortes, du haut en bas de l'échelle sociale, la fréquentation de Paris, des centres commerciaux pour l'utilité de leur négoce ou le service de leurs fonctions, communiquent à cette classe de citoyens la conscience de sa force et une certaine dignité, qu'elle exagère même parfois dans ses conflits avec l'autorité féodale. Elle envoie volontiers ses fils aux universités. A chaque génération, pour ainsi dire, la famille compte un marchand ou traitant, un fonctionnaire ou un homme de robe, et un homme d'église. Comme les Clermontois constituent leur propre garnison avant la création des armées permanentes, elle n'est pas dénuée d'esprit militaire; ses membres ont tous porté plus ou moins les armes; enfin elle possède un grand nombre de fiefs nobles, même avant d'accéder à la noblesse.

Si ce groupe de marchands, de changeurs et de banquiers est aux honneurs, il est aussi à la bienfaisance. Ses membres figurent plus fréquemment que les autres au nombre des trois bailes de la charité choisis tous les deux ans par le suffrage parmi les meilleurs et les plus estimés (1). Leur générosité s'exerce aussi envers les hôpitaux et envers les églises par des fondations de chapelles, de chapellenies et de vicairies.

(1) Notamment pour les XIV^e^ et XV^e^ siècles, les bailes de la Charité qui suivent : Etienne Balbet, en 1299; Jean Noël, Louis Pérusse et Bonnet Mandevillain, en 1324; Géraud Boudet, Jean Coustave et Durand Pomayrol, en 1329; Guillaume Gayte, en 1335; Géraud et Jean Balbet, en 1368 et 1377; Jean Boudet et Bertrand de Lameuilh, en 1389; Jean Balbet, Guillaume Coustave et Robert ou Berton Sanadre, futur receveur général d'Auvergne, en 1392; Jean Balbet en 1390-1401; Jacmet Gayte, 1401; Blardin Balbet, 1410; Guill. de Riom et Bertrand de Laumeuilh, 1416; Durand Golfer et Jacme Cistel, 1419; Pierre de Laumeuilh, 1457; Vincent Boudet, avocat, 1460; Robert Gayte, 1463-1464; Mathieu Gayte, 1481; Gilbert Coustave, 1492; Guill. Gayte, 1494 et 1505; Michel de Laumeuilh, 1499. Etc... (*Hist. de Clermont*, *II*, 347 et suiv. — d'après *Origines de Clermont*. Edit. Durand, et Arch. municipales de Clermont. *Reg. de délibération des Elus*, d. 1463-1464.)

Digitized by Google

Ils avaient considéré d'abord la noblesse, que les rois leur conférèrent dès 1319 tout au moins, comme un avantage compatible avec leur commerce de marchandises ou d'argent; ils y voyaient un adjuvant et non pas un obstacle à la fortune. Leur amour-propre en était assurément flatté; mais ils étaient restés marchands avant tout, à l'exemple des nobles florentins, pisans, gênois et autres qui commerçaient en France sous leurs yeux. Ils entendaient bénéficier de l'exemption de la taille sans servir leurs fiefs à l'armée, estimant que leurs services financiers, leurs avances au trésor étaient un large équivalent.

Tant que la province n'eut pas à souffrir directement de la guerre, il n'y eut qu'un sourd et jaloux mécontentement contre eux parmi leurs concitoyens; mais pendant la génération contemporaine de l'invasion anglaise, commencée pour l'Auvergne à la fin de 1352 ou au début de l'année 1353, ce fut un tolle général.

Le 24 juin 1372, un mandement de Charles V enjoignait à « Guillaume Saysset, Pierre Rogier et autres riches et puissants changeurs de Saint-Flour, ou marchands faisant tous autres commerces, ayant obtenu de nous des lettres de noblesse pour eux et leur postérité, de contribuer au paiement des subsides royaux ou municipaux ». Le roi ne s'appuie nullement sur l'incompatibilité, il ne donne qu'une raison, c'est que « ils ne l'ont pas servi dans ses guerres, à cheval et en armes comme les autres nobles » (1). En 1380, Guillaume Boudet, bourgeois de Clermont, est condamné, bien qu'issu de marchands anoblis, à contribuer aux réparations de la ville (2). Mathieu Gayte, Géraud Balbet, Robert Mandevillain, Jean Séron, ce dernier financier anobli sous Charles V, Bonnet Noël et autres

(1) Arch. municipales de Saint-Flour. Chap. X, titre 1, art. 4, n° 4. Orig. parch. On en peut induire que si le marchand servait son fief en personne ou par remplaçants recevables, à ses frais, il pouvait conserver la noblesse et être exempt de la taille.

(2) Arch. municipales de Clermont. Tardieu. *Op. cit.* I, 484, etc...

Digitized by Google

bourgeois de la même ville, gens de commerce ou de finance, anoblis ou fils d'anoblis, sont pareillement astreints au paiement des impositions municipales en 1385 et 1388 (1). Jean de Lameuilh, bourgeois noble et marchand, excipait aussi, et non moins vainement, de sa qualité de noble, pour se soustraire à la taille, la même année 1388 (2).

La plupart de ces familles préfèrent conserver les profits du commerce. Dans telles branches, on est trop gravement atteint par les revers pour ne pas tenter de les réparer ; chez telles autres restées dans l'aisance, on cède à l'habitude de faire fructifier ses capitaux au taux de 20 %, autorisé par les ordonnances ou facilement réalisable au moyen des contrats tolérés par le droit canonique. Ici et là on suit l'inclination naturelle qui porte ces descendants de grands marchands vers une carrière pleine de chances heureuses et de périls, sachant bien que la clef d'or leur rouvrira les portes de la noblesse quand ils le voudront, si leur fortune s'accroit encore. Elles s'ouvrirent en effet, de plus en plus larges par la vénalité des offices, particulièrement par l'acquisition des charges de trésorier de France à Riom et de secrétaire du roi, dont les titres sonores répondaient peu à la réalité : trésoriers de la province et non du royaume ; simples commissaires ou juges en matière de finances sans trésor à garder ; secrétaires du roi sans secrétairerie véritable. Les généalogistes professionnels ou de famille ont coutume de s'arrêter au seuil de l'échoppe en remontant le passé ; mais en réalité, presque tous ceux qui en furent pourvus étaient issus de familles marchandes, l'intendant de Mesgrigny, entre autres, le constate dans un de ses rapports au Contrôleur général.

Même lorsqu'un certain nombre de ses membres sont retombés en roture, le groupe que nous venons d'étudier constitue une sorte d'aristocratie bourgeoise dans la cité,

(1 et 2) Arch. municipales de Clermont. Tardieu. *Op. cit.* I, 484 etc... — **Savaron**. *Orig. de Clermont*, 1607. Edition de Pierre Durand en 1662, reproduite par **A. Tardieu**, *Hist. de Clermont* I, 525 et suiv.

Digitized by Google

pendant un siècle encore, durant lequel la série des élus et des consuls continue pour les Coustave, mais surtout pour les Gayte et les Boudet. Onze élections nouvelles pour les premiers, sept pour les seconds (1). Ce qui totalise à vingt-cinq élections connues pour les uns, à dix-neuf pour les autres, en nous arrêtant aux premières années du règne d'Henri IV. Ce sont les chiffres les plus élevés au thermomètre de l'influence municipale à Clermont. Bien que la coutume, qui rendait les consuls responsables de l'impôt au regard du fisc royal, sauf leur recours contre les contribuables, eût amené un certain roulement entre les familles les plus aisées, appelées par le suffrage à « subir la charge du consulat », la gestion des intérêts de la communauté exigeait trop l'expérience des affaires avec les qualités d'intelligence, de droiture et de dignité, pour que la fortune déterminât seule le choix. Cette prépondérance de notre groupe dans l'administration municipale dura jusqu'à l'avènement de la dynastie de Bourbon.

(1) Gayte : Mathieu, consul en 1502; Guillaume, en 1508 et 1512; Pierre, en 1523 et 1530; Pierre, en 1540; Jean, en 1551; Jean, seigneur de Nohanent, en 1562, 1568, 1575; Gabriel, seigneur du même lieu, en 1592.

Boudet : Thomas, consul en 1529 et 1539; Jean, en 1548; Pierre, en 1572; François, en 1583; Jean, en 1586; Thomas, en 1592.

Digitized by Google

§ 2. — La fin des Gayte.

Les Gayte continueront d'appartenir à l'élite de la cité après le crack de 1388, dont ils ont naturellement moins souffert que les Chauchat, et il en sera ainsi pendant deux siècles encore.

Louis Gayte tiendra la recette générale d'Auvergne sous le règne de Charles VI (1392-1398). Ils seront chargés souvent de missions auprès des grands, des princes, des pouvoirs publics, par leurs concitoyens, et ils s'y montreront leurs chaleureux défenseurs. Leur nom se trouvera mêlé à presque tous les événements notables de l'histoire locale.

Au mois de novembre 1429, lorsque Jeanne d'Arc fait appel aux clermontois, leur demande des armes et des munitions pour le siège de La Charité, Guilllaume Gayte lui fournira « un millier de traits » à ses frais avancés (1).

Robert, Antoine et Jean Gayte, de la paroisse de Saint-Genès, comme élus ou conseillers, soutiendront énergiquement les intérêts de la ville dans ses conflits avec le comte de Montpensier, l'abbé de Mozat et autres puissants personnages. Et, puisque nous voilà dans les livres municipaux qui sont les mémoires de la cité, signalons au passage deux événements contemporains qui, pour n'être que des faits-divers, ne méritent pas moins d'être recueillis. L'un, qui s'est produit sous l'administration de Robert Gayte en 1464, est l'arrivée dans Clermont d'une troupe de Limousins qui « *s'en vont à la Croisée à l'encontre du*

(1) M. Boudet : *La Haute-Auvergne et les d'Armagnac pendant le siège d'Orléans et la mission de Jeanne d'Arc*, pp. 17 et 55.

Sources citées. — Le compte des fournitures envoyées à Jeanne à cette occasion, fut dressé et souscrit l'année suivante par « Guilhoton Boudet et Jehan Saunier, dit Charablancha (Chair blanche, adjudicataires des fermes ». (*Op. cit.*)

Digitized by Google

Grand Turc, et font requeste (aux esleus) qu'il leur pleust de donner aucune somme d'argent pour Dieu et pour leur ayder à passer leur chemin » (1). En même temps, un habitant de Clermont, Pierre Bélot, leur adresse une semblable demande « *pour aller à ladite Croisée contre ledit Turc*, avec d'autres compagnons. L'assemblée générale, tenue dans la chapelle de Saint-Barthélemy, sur le rapport des elus, refusa le subside aux Limousins, parce que étrangers, mais vota pour Bélot l'octroi « pour luy et les siens, de tous harnois de guerre, jusques à la somme de quinze escus, des neufs, bons au jourd'huy, ayant cours en le royaume » (2). Si le sultan Mohamed II, qui venait de prendre Constantinople (1453), ne s'est jamais douté de cet élan du peuple de la France centrale pour cette velléité de croisade, nos historiens locaux ne l'ont pas moins ignorée.

Il en est de même du tremblement de terre qui terrorisa Clermont en 1478, sous l'administration de Mathieu Gayte, premier élu. Il fut si violent, qu'il ébranla non seulement la cathédrale, mais jusqu'aux tours de la ville et ses épais remparts (3). Mathieu Gayte, de la paroisse de Saint-Pierre, et ses trois collègues, dont Pierre de Lameuilh, furent les derniers élus de Clermont; ils furent remplacés par des échevins assistés de neuf conseillers.

Lors des Etats de Blois de 1482, aux députés représentant cette vieille bourgeoisie, Simon Gayte, Vincent Boudet, Pierre de « Lamueilh » et un autre Pierre du même nom plus jeune que lui, les suffrages provinciaux adjoignirent Guillaume Savaron, consul de Clermont, qui, brillamment, inaugurait alors la nouvelle couche, pour défendre les

(1 et 2) Arch. m[les] de Clermont, *Reg. des délib.* de 1463-1464. — Depuis quelques années l'un des Paléologue avait cédé à Charles VII l'empire un peu illusoire de Constantinople.

(3) Loc. cit. *Reg. des délib. de 1477-1478.* — Le fait n'a pas été relevé par les historiens des phénomènes sismiques de notre pays. L'ébranlement de la cathédrale a été signalé toutefois par M. Henri du Ranquet, historien très éclairé de ce monument.

Digitized by Google

intérêts de la province auprès de Louis XI et des états généraux.

En résumé, aucune famille n'a conservé plus que les Gayte son prestige dans la capitale de la province, pendant les deux derniers siècles du moyen âge et même sous les derniers Valois.

De leur souche sortira, une petite dynastie de seigneurs de Nohanent (cant. S. de Clermont) constatée au XV^e^ siècle, qui conservera sa principale résidence dans le chef-lieu de la province, et un notable rameau que les généalogistes rattachent au tronc commun, celui des Gayte de la Rigaudie, nom d'une terre de la commune d'Usson, près d'Issoire.

Chabrol investit les Gayte de la seigneurie de Nohanent dès avant 1351, d'ailleurs sans preuves ni références (1), A. Tardieu ne la leur attribue qu'à partir de 1523 (2). Il est certain cependant que Robert, Pierre, Jean et Jeanne Gayte étaient déjà « seigneurs et dame en partie dudit Nohanent », en 1460 sous la suzeraineté du chapitre cathédral ; et cette communauté de droits suppose qu'ils leur provenaient d'un auteur commun les possédant avant eux. Ils étaient à cette époque, et depuis quelque temps déjà, en procès avec Antoine de la Roche et Anne-Louise de Lafayette, seigneur et dame de Tournoël, et à ce titre de Cebazat dont les dépendances englobaient une grande partie de la paroisse de Nohanent.

Nous devons à ce procès des Gayte avec leurs coseigneurs de connaître une coutume et un pèlerinage dont aucun écrivain du pays n'a parlé, je crois, le pèlerinage de la « *Veillée de saint Martial* ». Tous les ans, le soir du 29 juin, les habitants du pays venaient en foule des environs à Nohanent « pour y veiller en l'honneur de saint Martial », patron de cette paroisse dont la fête tombait le

(1) *Coutumes d'Auvergne*, II, 401.
(2) *Dictionn. histor. du P.-de-Dôme*, p. 245.

Digitized by Google

lendemain. On allait à la veillée de saint Martial comme on allait à la veillée de Noël. Or, sept ans avant 1460 date du document judiciaire qui a relevé le fait, vers 1453 par conséquent, le seigneur de Tournoël s'avisa d'envoyer à Nohanent son procureur Antoine Ribière avec une troupe de ses gens, soi-disant pour y faire le guet, un soir de veillée de saint Martial (1). Ces étrangers troublèrent sans doute l'assemblée des pèlerins. Il s'ensuivit une mêlée sanglante où les gens du seigneur de Tournoël furent fort maltraités (2). Le seigneur de Tournoël, redoutant les conséquences de sa responsabilité au criminel, se fit couvrir par des lettres royales de rémission, auxquelles les consorts Gayte formaient opposition en 1460 (3); ces sortes de lettres faisaient toujours réserve des droits des tiers.

Les nouvelles couches de marchands accédant aux fonctions de l'État par les finances prenaient un point d'appui sur les anciennes ou celles-ci se fondaient en elles. Jeanne Gayte par exemple, morte en 1453, avait épousé le riche drapier Durand Golfer, décédé en 1461 après avoir fait construire et doté à ses frais la chapelle Sainte-Anne dans le cloître des Jacobins, Dominicains ou Frères prêcheurs de

1) Arch. du P.-de-Dôme, chap. cath. Arm. XI. sac B, cote 10. Orig. sur parch. Acte sous le sceau de Michel Gaschier, garde du scel royal à Montferrand, daté du 4 avril 1460.

(2) « *Audit lieu de Nohanent, a, une foiz l'annee, la Voille* (sic) *de saint Marsal à honneur d'icelluy, de quoy l'église est fondée ; y affluent grant nombre de pèlerins pour y veiller et y faire vigille ;* en laquelle, aucune foiz a, en avoit eu debbatz ou autrement; et, pour ce faire (à cause de cela), ung nommé Antoine Ribière son (*corr.* leur) procureur, vint accompaigné d'autres gens et officiers desditz seigneur et dame de Tournoille, lesqueulx, y venus, furent durement traictiez, battus et naffrés ; à cause duquel bactement aucunes informations furent sur ce faictes ». Suit le rappel des lettres de rémission accordées au seigneur de Tournoël. (*Loc. cit.*).

(3 L'acte précité se termine ainsi :

« *Datum die quarta mensis aprilis anno Domini CCCC sexagesimo sic signatis in margine et tranchet :* Robert Gayte pour soy et prenant en main pour Pierre et Jehan Gayte et dame Jehanne Gayte, à cause de ladite rémission devant dicte ».

Digitized by Google

Clermont (1); et à la génération suivante, Guillaume Golfer, frère d'un savant religieux Michel Golfer docteur en théologie et prieur des Dominicains de Paris, contractait mariage avec Agnès Boudet, morte le 10 décembre 1494 dont vinrent de nombreux enfants, entre autres Mathieu, licencié ès lois, lieutenant du roi dans la sénéchaussée d'Auvergne (2). Maître Mathieu Gayte bourgeois de Clermont, l'un des témoins du testament de Martin Gouge de Charpaigne évêque de Clermont et chancelier de France, le 8 octobre 1444 (3), eut plusieurs femmes dont l'une, Line Noël, nièce de Gaillard Noël qui avait débuté en Auvergne par la recette générale des subsides pour les secours d'Orléans et l'armée de Jeanne d'Arc en 1429 (4); et Aimée Gayte, fille de Jean seigneur de Nohanent, prenait pour mari François Boudet bourgeois de Clermont comme lui, échevin de la ville (5). Ces trois familles furent si mêlées et remêlées par les alliances qu'elles eurent une sépulture commune dans la chapelle Sainte-Anne où leurs trois écus étaient gravés côte à côte (6).

(1 et 2) Docteur Roux. *Epitaphes et inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand, d'après les manuscrits de Gaignières*, p. 97-98, (1904. Bull. de l'Acad. de Clermont.)

(3) Arch. du P.-de-Dôme, chap. cath. Arm. VII, sac H.

(4) *Op. cit.*, p. 72, 73 et 77. Ces Noël, Nadal en roman, eurent une existence financière et marchande très en vue au XV^e^ siècle en basse et haute Auvergne. Line Gayte et le prêtre Jean Noël, son oncle, donnèrent au chapitre cathédral le droit de patronage et de présentation à la cure de Saint-Angel, cant. de Manzat. (*Op. cit.*, p. 70-71).

(5) Tardieu. *Hist. de Clermont*, II, 196.

(6) Epitaphe gravée sur la muraille de droite dans la nef de l'église des Jacobins existante encore au XVII^e^ siècle d'après le ms. de Durand, éditeur des *Origines de Clermont* du président Savaron. Les trois écus étaient gravés au-dessus de l'inscription : 1° Au milieu celui des Golfer : d'azur à une autruche d'or tenant dans son bec un fer à cheval (armes parlantes et ne remontant pas au delà du XVI^e^ siècle) ; 2° à gauche de cet écu, un autre mi-partie Golfer et Gayte. Pour les Gayte, « d'or à trois hures de sanglier de sable » (armes qu'ils portaient depuis le XIV^e^ siècle) ; 3° à droite, écu mi-partie Golfer et Boudet; pour ces derniers, « d'or au griffon rampant de sable » (armes rattachant les Boudet alliés des Golfer et des Gayte à ceux du XIV^e^ siècle, car elles figurent dans le sceau de Guillaume Boudet, receveur général en 1364 et années suivantes et on les retrouve, dit le ms. de Gaignières ; gravées toutes pareilles à la voûte de l'église Saint-Genès, et sur une tombe « fort vieille » celles de la tombe

Digitized by Google

Parmi les familles de gros marchands de nouvelle couche qui cherchaient un appui chez les anciennes, citons les Grasdepain, drapiers, parvenus à une haute fortune avec celui qui fournit les somptueuses tentures des obsèques de Gilbert de Bourbon-Montpensier, ex-roi de Naples, mort en 1496 (1). On serait tenté de voir dans ce nom bizarre un sobriquet né de la fantaisie populaire qui, après avoir commencé par le surnom plus générique de Mangepain, porté en 1480 par « Antoine *Mangepain* », bourgeois de Clermont figurant dans l'assemblée des notables à cette date (2), aurait procédé ensuite à des distinctions empruntées à la différence des fortunes. Toujours va-t-il que « Pierre Chabanal *alias Maigre-de-Pain* » est mentionné dans un acte authentique du 15 octobre 1494 comme possédant des terres entre Clermont et Montferrand (3), tandis que son contemporain « Jean *Gras-de-Pain* », enrichi par le travail des ancêtres, épousait quelques années plus tard Antoinette Gayte, fille du seigneur de Nohanent, et faisait sortir la famille de la draperie en devenant magistrat. Son fils Jean fut baron de Montredon, seigneur de Manoux, Julhat, le Crest, etc., receveur général des finances en Auvergne et s'achemina vers la noblesse par l'achat d'une charge de trésorier de France à Riom. Lui et son parent Georges Grasdepain *al.* de Grasdepain, également receveur général, marièrent leurs filles dans les

avec un lambel en chef et 2 lions d'or pour supports. (Roux. *Epitaphes et Inscriptions*, etc. p. 72, n° 2). — Cf. Tardieu. *Hist. de Clermont*, II, 354, etc.

(1) Ainsi qu'il résulte d'un état d'inventaire très détaillé, conservé aux archives municipales de Clermont. La succession de ce prince était cependant si grevée que ses héritiers ne l'avaient acceptée que bénéficiairement.

(2) Mêmes arch. *Reg. des délibérations en assemblée générale*, fol. IV.

(3) *Terrier de Clermont* pour Godefroy III de la Tour-Boulogne, seigneur de Montgâcon, du Livradois et du fief dit de la maison de Boulogne dans Clermont, dressé par les notaires Jean Motier et Antoine Menude. (Ancienne collection Boyer. Ce terrier est aujourd'hui aux Archives du Puy-de-Dôme). Les terres en question étaient situées au terroir, dit « Entre-les-deux-villes ».

Digitized by Google

maisons les plus illustres, les Langeac, les Chalus, les La Roche-Aymon, grandement obérées par les guerres (1). Les mariages d'argent ne sont pas d'aujourd'hui.

Nous n'en finirions pas de relever les enchevêtrements d'alliances des membres de ce premier groupe, les Laumeuilh, les de Riom, les Coustave, les Pommerol et autres, dont les Gayte sont le type le plus saillant, soit entre eux, soit avec les nouveaux venus à la fortune marchande. Au XV^e^ siècle, la coutume de considérer la noblesse comme un moyen plutôt que comme un but n'est pas encore disparue des mœurs. Les Crespat, seigneurs de Durtol, continuent la marchandise et la pratique du prêt sur gage ou à forts deniers pendant une cinquantaine d'années après leur anoblissement de 1435 (2). Mais dès la fin du siècle suivant le cumul devint difficile et bientôt impossible (3). Les Ribeyre en sont un exemple à signaler, car ils furent l'une des races les plus connues par les grandes charges qu'ils ne cessèrent d'occuper jusqu'à la révolution, trois premiers présidents de la Cour des aides de père en fils, des conseillers au parlement de Paris, des intendants, un évêque admirable de Saint-Flour, digne par ses vertus de Massillon dont il fut le collaborateur et l'ami. L'éditeur de Savaron nous apprend que l'auteur commun, Guillaume Ribeyre, celui qui fit sortir la famille de l'ombre, était « marchand de drap de soye » à Clermont. Il eut d'une Enjobert un fils Antoine Ribeyre, qui « exerça quelques temps la marchandise, puis se fist

1) Antoinette Grasdepain, fille de Georges, épousa François de la Roche-Aymon le 11 février 1587. (*Reg. des Insinuations, n° 71, fol. 467 r°.* Mêmes arch. — Tardieu, *Hist. de Clermont*, II, 243, etc.).

2) Faits et références fournis dans mon étude sur *Gaurnon et ses chartes de franchises*, p. 57 et 58. Paris, Champion, 1909.

(3) D'où le grand nombre de réhabilitations accordées par le roi après les guerres de religion au cours desquelles la ruine amena ou ramena au négoce tant d'anoblis et même tant de nobles de race. Mais beaucoup de ceux dont le commerce était devenu florissant préférèrent en conserver les profits.

Digitized by Google

receveur des tailles... depuis fust trézorier de France » à Riom (1).

Alors même qu'ils étaient déchus de la haute position de leurs ancêtres, les Gayte conservèrent leurs habitudes de bienfaisance.

Le chanoine Pierre Gayte, « maître de l'hôpital Saint-Barthélemy » est celui qui, par son testament du 25 juillet 1459 (2), fondait une vicairie dans cette chapelle dite de la Pomme de la Cathédrale de Clermont qui servit de sépulture non seulement aux Gayte mais à deux familles de leurs alliés.

On saisit encore un écho lointain d'atavisme dans le traité publié en 1578, par Charles Gayte, chanoine de Luçon et docteur en Sorbonne : *L'Usure, le Prêt et la malfaisance usuraire des trois contrats* (3). Effet de l'atavisme dans le choix du sujet ; quant à la doctrine, il s'y montra d'une casuistique rigoureuse.

Le souvenir de leur puissance passée et de leurs innombrables services rendus à la chose publique les entourait toujours sous le règne de Louis XIV. En 1662, Pierre Durand, le commentateur très informé de l'œuvre du président Savaron sur les origines de Clermont, a pu dire en son langage toujours pondéré : « Les Gayte étaient des plus anciennes familles et des plus amples. Ils ont possédé, dans l'Église et dans le siècle, de grandes dignités, et, dans notre ville, fourni fort souvent la maison commune de personnages généreux » (4).

(1) Ms. de Pierre Durand. *Loc. cit.* par l'auteur du mémoire précité. *Epitaphes et Inscriptions*, etc, p. 102, note 1.

(2) Arch. du P.-de-Dôme, chap. cath., Arm. XI, sac B, cote 9. — *Epitaphes et Inscriptions*, p. 82-83, n. 2.

(3) *De usura et de fœnore, item de usuraria trium contractuum pravitate.*

(4) Bibl. nat. ms. fr. n° 33.818. — Bibl. de Clermont, ms. d'Auv. *Notes de Durand.* — Cf. docteur Roux. *Op. cit.* et ms. d'Audigier.

Digitized by Google

Le nom existe encore dans le pays. Cette étude n'a pas pour but de faire la généalogie complète de ceux qui le portent. Au XVIII[e] siècle une certaine notoriété s'attachait aux Gayte de Nohanent et aux Gayte de La Rigaudie. Les premiers sont éteints ; les seconds sont sur le point de l'être ; je n'en connais du moins qu'un représentant mâle, célibataire, et demeurant à Paris (1).

§ 3. — La fin des Chauchat.

Le désastre financier où s'engloutit la fortune du chef de la maison Chauchat, en 1388, atteignit toute la famille, car il était d'usage immémorial, parmi ses membres, d'engager des capitaux par prêts, dépôts, association, ou cautionnement dans les affaires de ses chefs, et de les soutenir de leur crédit quand ils en avaient besoin.

Jean Chauchat, neveu peut-être du ministre de Jean de Berry, voulut essayer de la traite pour se relever, mais en petit, conformément à ses ressources. Sa tentative ne fut pas heureuse. Il soumissionna la ferme des droits d'entrée, sur les marchés de Clermont, des blés, farines, vins et autres marchandises, appelés *Droits de barre*, parce que la taxe se percevait aux barrières de la ville. Il ne put payer et se vit, en 1392, contraint de souscrire aux consuls une obligation de 1.150 francs qu'il restait leur devoir. Faute de s'être libéré à l'échéance, ses biens furent saisis et vendus à l'encan, le 16 décembre 1401 (2). Il eut pour successeurs, en 1406, dans cette ferme des octrois, une société composée de deux Ayme, Jean Ayme

(1 M. Henri Gayte-Larigaudie dont la mère vit encore. Des deux sœurs survivantes de son père, l'une, digne et sainte fille achève silencieusement sa vertueuse existence à Veyre, canton de Veyre-Monton, entre Clermont et Issoire; l'autre a porté sa part des biens de la famille et notamment le domaine de La Rigaudie à M. Julhiard, de La Roche-Blanche; il ne reste de celui-ci qu'un fils, Léopold, qui, de M[lle] Louise Boudet de Montgâcon, n'a lui-même qu'un fils Marcel.

2) Bibl. de Clermont. — *Inventaire* ms. *des archives municipales de Clermont fait par Jean Sacaron, fol. 20, verso.*

Digitized by Google

et Aymon, dit Monnet, par diminutif de diminutif, plus deux Boudet, Bertrand et Guillaume, tous bourgeois de Clermont comme lui (1). Bien minimes entreprises comme on voit en comparaison du passé.

Vaincu, ce Jean Chauchat se retira à Monton, tout en conservant son habitation du haut de la rue du Port, près de la Poterne, ce pourquoi on l'appelait « Jean Chauchat de la Poterne », ainsi qu'il est dit dans sa reconnaissance du 8 septembre 1399 au chapitre pour différents immeubles, débris de son patrimoine, qui lui restaient dans la banlieue de la ville (2).

Louis (2e) Chauchat — est-ce un fils de celui qui avait été capturé et rançonné par les routiers bretons de l'Archiprêtre? — se maria dans la famille de ce Baubière, chez qui ses parents avaient, à la génération précédente, caché les trésors de Pierre Rémy, le pendu de Montfaucon; et, de Michelle Baubière, il eut au moins deux fils Louis et Jean. Ce dernier, qui vivait à Clermont en 1401, fut chanoine du chapitre cathédral, la prébende héréditaire chez eux depuis un siècle. Il testa en 1437 et mourut peu après en léguant au chapitre 30 réaux d'or pour acheter 3 setiers de froment de rente, moyennant quoi son anniversaire devait être célébré dans la cathédrale (3).

(1) *Op. cit. Ibid.* Traité du 26 mai 1406. — En 1407, ce fut encore une société, formée cette fois, entre Guillaume Boudet dit Guilhoton, Etienne et Bertrand et Bertrand Noël et Amblard Boudet dit Blardin, qui soumissionna la Barre pour trois ans *Ibid.*). Guillot Boudet dit Périer avait des biens dans le Marais, maison et « chambre dans la forteresse » de Maringues en 1397 (*Terrier de Montgascon*, in-folio, dressé par Toniguet Bessole et Jean de Montbardon, notaire à Maringues, pour Godefroy Ier de Boulogne, seigneur de Montgâcon. (Arch. du P.-d.-Dôme.)

(2) Confitetur *Johannes Chauchat de la Poterla, parrochianus Montonii*, se tenere a dicto venerabili claromontensi capitulo, presente ad hoc venerabili viro domino Guillelmo Guidonis canonico Claromontensi, que sequuntur, videlicet tres terras quarum prima sita est in territorio de la Plancha juxta terram Johannis Calcati prefati, alias et terras Johannes Dalmatii al. terram Johannis de Nescheirs, etc. Die octava mensis septembris anno Domini Mo CCCo nonagesimo nono ». Arch. du P.-de-Dôme, chap. cath n° 2, in-fol.)

3) Arch. du P.-de-Dôme. Chap. cath. Arm. VII. Sac N, cote 32. Orig

Digitized by Google

Louis (3e), l'aîné, bourgeois de Clermont, était échevin, ou pour parler plus exactement élu de la ville en 1407 (1). Ce fut lui qui traita le 14 octobre, de concert avec son collègue et les chanoines, pour la confection et la pose de la première grande horloge publique de la cité, par un horloger de Rouen, Michel Hardoin, alors fixé à Cusset (2). Réélu en 1410 avec Guillaume Boudet (3) et une troisième fois en 1427 (4), il mourut pendant les guerres de la Praguerie en 1440 et le mois de mars 1442, date à laquelle il est mentionné comme défunt (5). Les deux seuls fils qu'il laissa, Victor et Louis, s'engagèrent par acte du 7 mars 1442 (n. st.) à exécuter la fondation de leur oncle Jean et celle imposée par le chapitre à leur père, à titre de « pénitence », pour avoir refusé d'accomplir les dernières volontés de son frère (6). Depuis la saisie du grand hôtel Chauchat de la rue des Grands-Jours en 1388, la demeure familiale était « dans la rue tendant du Mazel à la Porte Laurens en la paroisse Saint-Pierre », c'est-à-dire sur le côté droit de l'actuelle rue Boirot en y entrant par la rue Saint-Hérem. Elle leur provenait des Baubière qui possédaient une partie du quartier (7).

On a de la peine à reconnaître dans ce bourgeois serré, de qui on ne peut arracher le prix d'une rente de trois sacs de blé donnée à l'église par le frère dont il est l'héritier, et dans les « prudents hommes » ses fils qui, pour

(1) Savaron. *Orig. de Clermont.* Liste publiée.

(2) L'horloge coûta 100 livres et fut placée à la Cathédrale. (Texte publié par A. Tardieu. *Hist. de Clermont I*, 356.)

(3 et 4) Savaron. *Op. cit.*

(5) Arch. dép., chap. cath. Arm. VII, sac N, cote 32. — Pour avoir refusé d'exécuter le legs de son frère Jean au chapitre, les chanoines lui imposèrent de fonder « en matière de pénitence », une livraison de pain et de vin au profit de la mense, et à l'asseoir sur bons immeubles libres et *allodiaux*. (Même document.)

(6) Arch. du P.-de-Dôme. Chap. cath. Arm. VII, sac N, cote 32. Orig. (Lettres sur parch. de l'Official de Clermont, jadis scellées.) Voir *Pièces justificatives.*

(7) Il y a bien aussi dans ce quartier une famille *Baubet* assez importante jusqu'à la fin du xve siècle au moins : « *Noble Ogier Baubet*

Digitized by Google

en solder le prix, se laissent pousser le code dans les reins et sont enfin réduits à solliciter un délai d'un an (1). on a peine à reconnaître, dis-je, les descendants des grands bourgeois du XIVe siècle chez qui la largesse était héréditaire. Les guerres civiles déchaînées en Auvergne à partir de 1420, l'invasion et le séjour des routiers de Villandrando et de son lieutenant Guy, bâtard de Bourbon, et la Praguerie enfin, viennent de leur porter un dernier coup. Louis Chauchat avait plus d'une raison de se ranger du côté des rebelles dont le principal chef était le duc Charles de Bourbon. Sa famille était l'obligée des Bourbons, lui-même était leur vassal. D'autre part, Clermont resta fidèle au roi Charles VII. Quelque parti qu'il ait pris, il était exposé aux représailles, car ses biens étaient précisément situés dans cette plaine de la Basse-Limagne, entre Clermont, Riom, Aigueperse, Maringues et la rivière d'Allier, qui fut tellement saccagée de 1427 à 1441 qu'il n'y eut pour ainsi dire pas un village et pas un domaine intacts. Il fut le dernier Elu de sa famille, et jalonne la quatrième et dernière étape de la chute. A partir de lui plus de grandes charges, plus de larges entreprises, plus de rôle important, plus de seigneuries. Les traces de la noblesse se perdent parce que, même alors que la marchandise n'entraîne pas encore la dérogeance par elle-même, la noblesse marchande ne pouvait se conserver

al. Bobet héritier de feu *Jehan Baubet*, en 1494, « héritier aussi la même année de *Reynauld Bobet* », est propriétaire de maisons dans la paroisse Saint-Pierre lui provenant d'eux. *Antoine Baulbet* avait encore une tour au Mazel en 1495. Ils tenaient ces immeubles du fief de la maison de Boulogne. (*Terrier de Clermont*, reçu Chabaure, notaire en 1494-1495, *fol.* 14, provenant de la collection de M. François Boyer.) Ces Baubet doivent-ils s'identifier avec les membres de la grosse tribu de marchands nobles du nom de Balbet, ou avec les Baubière ?

Constance Chauchat, femme d'Imbert du Bois, bourgeois de Clermont, habitait la place Saint-Pierre en 1383. (Tardieu, *Op. cit. II.* 210-211.)

1) Tamdiu quamdiu dicti Victor et Johannes Calcati... dicta triginta (sic) regalia auri... promiserunt solvere... *hinc ad unum annum proxime venturum* ». (Document du 7 mars 1442, n. st. cité plus haut.)

Digitized by Google

qu'avec l'aisance qui permettait de vivre noblement et de servir son fief à l'ost royal par soi-même ou par des remplaçants armés aux frais du titulaire.

Si la famille disparaît du premier rang qu'elle a occupé pendant un siècle et demi, il y a encore des Chauchat, beaucoup de Chauchat même et dans les conditions les plus diverses, en Limagne, aux environs d'Issoire, à Brioude, à Langeac, à Saint-Flour et dans sa prévôté (1). Il en reste à Clermont. Il en existe dans le Midi, en Champagne et ailleurs. Une origine commune à tous ne saurait être admise, elle reste vraisemblable pour ceux de Basse-Auvergne, de Saint-Flour et du Brivadois. A Paris, la rue Chauchat, dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, perpétue le souvenir de Jacques Chauchat, d'une famille notariale de Saint-Vincent, commune du canton de Champeix, arrondissement d'Issoire, et marchand à Paris au milieu du XVIII^e^ siècle ; celui surtout de son fils Jacques, avocat, qui fut échevin de la capitale en 1778 (2). C'est à lui qu'on devrait l'ouverture de la rue Chauchat pour relier la rue de Provence à la rue Chantereine ; il en avait construit, paraît-il, une partie à ses frais sur son propre terrain. Son nom est encore très honorablement porté à Paris par ses descendants restés fiers de leur origine auvergnate.

Jusqu'au commencement du XV^e^ siècle, les Chauchat de Clermont conservèrent l'habitude de l'association, à tout le moins de l'indivision familiale qui avait commencé leur fortune. Mais cette haute fortune financière et politique ne se releva jamais de la débâcle de 1388.

1) On les y trouve depuis la première moitié du XIV^e^ siècle et on les suit dans les archives municipales et les registres de catholicité au moins jusqu'au XVII^e^ sous la forme romane. « Catherine Chalchat » est, le 16 décembre 1604, marraine de Françoise Pardines avec, pour compère, M. de la Grange, archidiacre de Saint-Flour ; « Thomase Chalchat » vit dans la même ville en 1596-1604 avec son mari Jean Turrel dit La Mare, et leurs quatre enfants nés dans cette période. (*Registres paroissiaux*. Greffe du tribunal.)

2) *Dict. topogr. histor. et étymol. des rues de Paris*, 1816, *p.* 129.

Digitized by Google

§ 4. — Autres figures de ministres et agents des finances royales à la fin du moyen âge. — Pierre de Giat et Le Camus de Beaulieu.

L'Auvergne aurait d'autres portraits à suspendre dans le musée tragique des ministres qui eurent une action sur les finances du royaume pendant la fin du moyen âge, ceux de Pierre II de Giat, de Jean de Vernet dit le Camus de Beaulieu et de Jacques Cœur. Tous les trois appartiennent à l'histoire générale de la France. Je serai bref sur leur compte ; je ne pourrais que me répéter (1).

Pierre de Giat, petit-fils de Pierre Ier, chancelier de France, seigneur de Châteaugay, l'ancien Vigosche, près de Riom, et fils de Louis de Giat, chambellan de Jean de Berry puis échanson de Charles VII, était lui-même chambellan de ce prince lors de son avènement au trône en 1422. Le nouveau roi lui confia bientôt la surintendance des finances, le gouvernement de son hôtel et l'on peut ajouter celui de sa personne lorsque la dépression mentale dont il fut atteint lui rendit insupportable le souci des affaires de toutes sortes. Favori tout-puissant, Giat se préoccupa moins de la solde des troupes que des intrigues et des plaisirs de la cour. Le connétable de Richemont résolut de s'en débarrasser avec le concours de la Trémoille, du sire d'Albret et du maréchal de Boussac. Un matin du mois de janvier 1436, il le fit arracher de son lit à Issoudun, où le ministre favori se trouvait avec la cour, et conduire à Dun-le-Roi, terre de son domaine. Là il fut condamné à mort et jeté à l'eau après un simulacre de

(1) J'ai eu, en effet, l'occasion d'esquisser leurs figures dans le le Bulletin de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont en 1912.

Digitized by Google

procès scandaleusement sommaire. Laissons de côté les accusations dont l'accable le chroniqueur breton Guillaume Gruel, attaché à la personne d'Arthur de Bretagne comte de Richemont et connétable de France, meurtre de sa première femme, déplorable gestion financière, sorcellerie, main vouée au diable. Gruel est moins l'historien que le panégyriste de son maître. L'examen critique de ces imputations nous conduirait trop loin hors de notre sujet. Si coupable que pût être ce surintendant des finances, il est certain que le chroniqueur contemporain eut intérêt à le noircir pour excuser d'autant la conduite de Richemont. L'alliance du parti bourguignon avec les anglais, la criminelle cession de Paris et de la couronne de France au roi d'Angleterre, la morbide insouciance du malheureux roi de Bourges avaient plongé le royaume dans l'anarchie avec ses conséquences ordinaires, le découragement et l'immoralité. C'était un temps révolutionnaire.

Charles VII dévora l'affront ; mais comme il ne pouvait se passer de la tutelle intérieure d'un familier, à Pierre de Giat il donna immédiatement un successeur, et ce fut encore un auvergnat, Jean de Vernet de Beaulieu, surnommé le Camus. C'était un modeste écuyer d'Auvergne (1), capitaine de ses gardes, vraisemblablement introduit à la cour par Pierre de Giat quelques années avant. Il le fit grand écuyer de France, lui confia la capitainerie de Poitiers, ville où battait plus réellement qu'à Bourges, le cœur de la monarchie, puisque là était et resta le parlement royal jusqu'à la réoccupation de Paris ; là aussi l'Université s'était transportée pendant la régence de Charles. Il n'eut pas, il est vrai, la surintendance des

(1) Il appartenait à la famille des Vernet, seigneurs de Saint-Ignat et de Beaulieu (St Ignat c^on^ du cant. d'Ennezat, arrondissement de Riom, à six kilomètres environ de Maringues) ; c'est du moins ce qui m'a paru résulter des documents fournis dans l'étude précitée.

Digitized by Google

finances officiellement, mais il était assez puissant sur l'esprit du roi pour lui faire signer des mandats de paiement et affecter les fonds aux dépenses de l'hôtel. S'il ne gouvernait pas le Trésor, il en avait la clé. Soldat de métier, la finance n'était pas son affaire. L'entretien des troupes en souffrit.

Richemont y mit bon ordre et à sa façon. Au petit-fils d'un chancelier de France il avait fait l'honneur d'un semblant de procédure ; pour le cadet d'Auvergne il chargea simplement Boussac de le supprimer vite et sans arrestation préalable, afin, sans doute, de ne pas laisser le temps à la garnison de Poitiers de prendre la défense de son chef. Attiré un beau jour (1427 n. st.) dans une prairie située près de la ville, sur les rives du Clain, il y fut tué par deux gens d'armes de Boussac ; et son cadavre fut rapporté sur le dos d'un mulet à Poitiers, où le roi put contempler le corps sanglant de son favori. Il en témoigna un désespoir et une indignation extrêmes. Mais il n'avait même plus la force de persister dans sa colère et il ne tarda pas à subir le joug d'un favori pire que le pauvre Camus.

§ 5. — Jacques CŒUR.

Si ces deux personnages épisodiques d'un temps d'anarchie ont des rapports avec ceux dont nous nous sommes occupés jusqu'ici par la direction qu'ils eurent ou qu'ils prirent un instant des finances royales, ils ne rentrent pas dans le cadre d'un tableau particulièrement réservé aux marchands vivant en société de commerce et de banque, pour qui le négoce était si bien l'affaire capitale qu'ils en continuaient l'exercice à la tête de l'administration financière du royaume.

Avec Jacques Cœur nous rentrons tout à fait dans notre catégorie de marchands, chefs de société, arrivés par leur

Digitized by Google

mérite et leur travail acharné à la suprématie financière dans l'état, sans cesser de s'occuper personnellement de leur négoce et de leurs comptoirs. Ce grand homme est le type du genre et il est tombé sous les coups de la justice, au mois de mai 1453, au moment presque jour pour jour où s'achevait l'ère conventionnelle du moyen âge par l'entrée des ottomans à Constantinople. Il se trouve ainsi clore à point la série de nos ministres marchands objets de cette étude.

Il commença par l'association avec un monétaire d'une toute autre ampleur que lui ; et même, lorsque ses affaires eurent pris une extension sans précédents, il y eut entre ses beaux-frères et lui société « en tout fait de marchandise » dont il resta le chef. Ses principaux facteurs, tels Guillaume de Varye et Jean de Village, furent ses associés. Jean de Village dont il prisait si haut la capacité, qu'il lui donna le commandement de ses galées et la main de sa nièce, a déclaré qu'après la condamnation de son chef et sa retraite à Rome, il alla l'y trouver ; « et besonha avecques lui de toutes les charges, administration et faicts *qu'ils avoient eus ensemble*, et qu'après avoir *partagé* ce qui devoit leur revenir, ils se séparèrent contents l'un de l'autre » (1). Jacques Cœur eut-il des commanditaires ; le fait n'est guère douteux, au moins au commencement de sa carrière, bien que ses livres de comptabilité n'aient pas été découverts ; il fut un chef de société et il nous appartient par là.

Il nous appartient aussi par la race. Dans la recherche de ses origines, les historiens du Berry ont été amenés au nord de l'Auvergne. Ils se sont arrêtés là, nous laissant le soin de grouper les notions éparses sur la famille de l'argentier de Charles VII pour en tirer une conclusion. Ce travail n'a jamais été fait.

Ils s'accordent sur la modeste origine de son père Pierre

(1) Bonami. *Recherches sur Jacques Cœur.*

Digitized by Google

Cœur, « pelletier *à Saint-Pourçain en Auvergne* » (1), attiré à Bourges par le débit considérable de pelleteries qui se faisait dans la luxueuse cour de Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, oncle du roi Charles VI. Il pouvait d'autant mieux s'en rendre compte que Saint-Pourçain, situé sur la route directe de Bourges à Riom, était l'une des principales étapes du prince lorsqu'il se rendait de l'une à l'autre des capitales de ses deux duchés ; qu'il s'y montrait fréquemment et s'y arrêtait même volontiers. Il y était, d'ailleurs, chez lui, car la ville était en grande partie membre du duché d'Auvergne (2).

(*A suivre*) MARCELLIN BOUDET.

(1) Pierre CLÉMENT. *Jacques Cœur et Charles VII.* — RAYNAL. *Hist. du Berry*, t. III. — VALLET DE VIRIVILLE. *Hist. de Charles VII*, etc. Voir pour les preuves et les références l'étude précitée, insérée au Bulletin de la Société académique de Clermont. La Thaumassière (*Hist. de Berry*) dit au XVIIe siècle « Saint-Pourçain en Bourbonnois », erreur fort excusable, parce que Saint-Pourçain était une enclave de l'Auvergne dans les domaines des ducs de Bourbon.

(2) Par suite de la confiscation du comté d'Auvergne sur le comte Guy II, pour partie ; et par l'effet de l'association du roi de France à la seigneurie et justice du fief des Templiers, seigneurs de Palluet, faubourg de Saint-Pourçain et d'une portion de la ville, au XVIe siècle. Les droits du domaine royal sur Saint-Pourçain étaient passés aux mains de Jean de Berry par la donation que son père Jean II lui avait faite en 1360 de la « Terre royale d'Auvergne » érigée pour lui en duché.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

ARTICLE 31 DES STATUTS.

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

RENSEIGNEMENTS

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.	300 exemp.
Sans couverture :					
Une feuille entière, 16 pages..	6 »	7 »	9 »	14 »	19 »
Une demi-feuille, 8 pages....	4 »	5 »	6 »	9 »	12 »
Un quart de feuille, 4 pages...	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée.	1 »	1 50	2 »	3 50	5 »
Couverture avec titre.....	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur

Vingt-cinq exemplaires de tirage à part, sans couverture imprimée, sont attribués aux auteurs des articles insérés dans la « Revue d'Auvergne ». *(Décision du 5 juillet 1898.)*

AMEUBLEMENTS - LITERIE - TAPISSERIE

ONDET-JULIEN

8, rue Blatin, 8, CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE
MAY 4 1914

30e Année REVUE PÉRIODIQUE Mai-Juin 1913

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE PAGES

A. Achard. — Une Loge Maçonnique à Riom à la fin du XVIIIe siècle. 145
H. Pourrat. — Nous qui sommes Auvergnats (suite)..... 160
Boyer-Vidal. — Besse-en-Chandesse (suite)..... 188
Société des Amis de l'Université : Procès-verbaux des séances du 5 février et du 5 mars 1913 202
Procès-verbal de la séance du 5 avril 1913. 206
Mélanges 207
Bibliographie 208
Dépouillement des périodiques intéressant l'Auvergne..... 215

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★
Papeterie - Imprimerie
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

Garage LADOUX
AUTOMOBILES RENAULT
18, Rue Blatin, 18 Téléphone : 1-20
CLERMONT-FERRAND

CHRISTIAN BARDET
29, rue Saint-Genès, 29
CHEMISERIE, BONNETERIE
Corsets, Jupons
ARTICLES DE SPORTS

Digitized by Google

SOCIETE DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Conseil d'Administration

(1910-1911).

Président : M. H. Lecoq, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; Du Ranquet.

Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.

Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent voyer ; Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal.

Secrétaire adjoint : M. Charbuy.

Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.

Trésorier adjoint : M. N.

Anciens Présidents.

MM. le docteur Chibret, Bonnefoy et Gautrez.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.

Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.

Membres du Comité : MM. Audollent, Billiet, Bruyant, Ulysse Chabrol, Abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de 10 francs. Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications de la Société.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 francs pour toute la France, 12 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Etranger.

Pour la rédaction, s'adresser à M. Rouchon, président du Comité de publication, archiviste départemental, ou à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers, Clermont-Ferrand.

Pour l'abonnement, s'adresser à M. Roubille, trésorier de la Société, 23, rue du Port, Clermont-Ferrand.

CHIRURGIEN - DENTISTE

G. ROCHON

25, Rue Neuve (Angle rue Neuve et rue des Gras) **Téléphone 6-46**

POSE DE DENTS ARTIFICIELLES

Soins de la Bouche

EXTRACTIONS, OBTURATIONS EN TOUS GENRES

Digitized by Google

UNE LOGE MAÇONNIQUE A RIOM

A la Fin du XVIII[e] Siècle

Si un sujet du roi Louis XVI, citoyen de Riom en Auvergne, se trouvait transporté de nos jours dans sa bonne ville, sa surprise et son étonnement seraient moins grands qu'on pourrait le supposer. L'aspect des rues et des boulevards lui décèlerait peu de changements et il reverrait intactes les façades de ses vieux hôtels sévères, dont la pierre déjà sombre est à peine un peu plus noire. Les cours et les escaliers intérieurs, si délicatement ornés par les artistes de la Renaissance, lui seraient familiers, avec leurs dalles et leurs marches de lave, que les pas des visiteurs n'ont pu entamer. Il n'est pas enfin jusqu'à l'aménagement de ces antiques demeures, à leur décor, leur mobilier et même le nom de leurs occupants, qui ne compléterait pour lui l'illusion de vivre et de se mouvoir au milieu de personnes et de choses de son temps.

Riom, « la belle endormie », si elle a conservé le calme et de vivants souvenirs de son riche passé historique, est pourtant bien déchue de son ancienne splendeur. Elle n'a

Digitized by Google

plus qu'une partie de son opulente noblesse et ses magistrats des Cours souveraines: Sénéchaussée, Election, Recette générale, Bureau des Finances, Hôtel des Monnaies, Maîtrise des Eaux et Forêts, Grenier à sel, avec leur innombrable clientèle d'Avocats, de Procureurs et de Robins subalternes, n'y sont plus représentés que par une descendance fort amoindrie. A la veille de la Révolution, bien que déjà supplantée, au point de vue commercial et industriel, par sa rivale séculaire Clermont, elle conservait cependant sur elle une indiscutable supériorité intellectuelle; aussi, nobles anciens et nobles de robe, magistrats et bourgeois, y furent-ils de bonne heure et les premiers dans la Province épris de Justice et d'Egalité, amis des innovations et des réformes, pénétrés en un mot de ce qu'on a appelé plus tard, *Esprit nouveau*, *Esprit du siècle*.

Le goût était alors à Paris, aux petits cénacles, où, sous un titre à la mode, se groupaient un certain nombre de gens intelligents, éclairés, enthousiastes et quelque peu utopistes. La première manifestation de cette nouveauté à Riom, fut la création d'un centre de causerie et de lecture appelé le *Salon*, société ne devant pas dépasser 45 personnes, « ce qu'il y a de mieux dans la ville », associés pour « faire venir tous les journaux, gazettes et mémoires » curieux », s'assemblant « dans un lieu indiqué », dit un mémoire du temps (31 mars 1786) [1].

Le même esprit et les mêmes besoins avaient donné naissance à la loge maçonnique de Riom, la première fondée dans la province (2), de treize ans antérieure à celle

(1) Mémoires de Faradesche, publiés par l'*Auvergne historique* 1909. Le *Salon* témoigna de son amour du Progrès en offrant à la ville un réverbère à quatre faces, qui fut placé le 3 janvier 1788 au milieu de la place des Taules, « pour être allumé toutes les nuits, à l'instar des rues de Paris ».

(2) Si l'on en excepte la loge aristocratique de Saint-Julien de Brioude, qui n'admettait que des gentilshommes et des chanoines, comtes de Brioude, et fondée en 1744.

Digitized by Google

érigée à Clermont, sous le vocable de saint Maurice, dont M. Mège fait remonter l'origine au mois de décembre 1777 (1).

Des livres de comptes et quelques notes, retrouvés aux archives de la Cour d'appel de Riom (2), nous ont conservé le souvenir de cette Société éphémère.

* * *

C'est dans une maison de la rue des Etuves (3), non loin du boulevard planté de platanes, tracé sur les douves des anciennes fortifications de la ville, que la loge maçonnique de Riom commença son existence, sous le nom de *Société des Dix* ou *Loge St-Jean*. Cette maison avait été louée d'un sieur Bernard, au prix de 120 livres par an. Les dix premiers membres de la Société, dont la dénomination semble indiquer qu'ils se renouvelaient par extinction, étaient : deux nobles, l'un prévôt général de la maréchaussée d'Auvergne, l'autre, écuyer du duc d'Orléans, trois avocats en Parlement, un notaire, un Procureur du Roi au dépôt du sel, deux contrôleurs des actes et un receveur des tailles. Cette organisation primitive ne put subsister ainsi, tant le nombre des candidats à l'initiation s'éleva rapidement ; la vogue dont la Société jouissait déjà dans la ville semblait lui promettre un long avenir et il parut indispensable à ses membres de lui assurer, avec un cadre élargi, un local approprié à ses besoins et digne de l'importance de l'Association.

Le 15 février 1777, au nombre de trente, les francs-maçons riomois, ayant décidé la construction d'un Temple, s'engagèrent à verser une somme de 4.500 livres et à

(1) Le 2 septembre 1774, le G .·. O .·. reconnut la loge de Riom pour prendre rang le 21 mars précédent, mais en rappelant ses travaux commencés le 22 mai 1764 (G. Bord, *La Franc-Maçonnerie en France*, T. I, p. 468).

(2) Quelques unes de ces pièces ont été publiées par *L'Auvergne historique*, Jouvet à Riom (1907).

(3) Partie Sud de la rue Daurat.

Digitized by Google

souscrire solidairement un emprunt de 6.000 livres, nécessaires à la réalisation de leur projet (1). Dès le lendemain, un terrain fut acquis en façade sur le boulevard de la porte de Mozat, qui désormais s'appela : boulevard des Francs-Maçons (2).

Les plans de la construction projetée, dressés au préalable par l'un des membres de la Société, l'architecte Joseph Laurent, furent aussitôt mis à exécution et la « pose des fondements de la loge des francs-maçons », en mars 1777, fut un événement que la chronique de Riom enregistra soigneusement (3).

L'édifice existe encore, sans changement extérieur et tel qu'il fut construit alors : la façade à un seul étage, surmonté de mansardes, est flanquée de chaque côté de bâtiments en marteau. De hautes portes-fenêtres s'ouvrent sur une cour plantée d'arbres et de charmilles, qu'un portail grillé fait communiquer avec le boulevard. Assez loin de ce boulevard, et en contre-bas, le bâtiment déjà écrasé disparaît entièrement derrière les frondaisons.

Les devis et les comptes des travaux et fournitures, soigneusement détaillés, montrèrent que les prévisions étaient singulièrement dépassées, lorsqu'en mars 1779 la Société se réunit pour les approuver. Le fonds social souscrit était depuis longtemps épuisé et la Loge se trouvait débitrice, non pas de 6.000 livres, chiffre escompté, mais de 12.572 livres, en lettres de change ou billets au porteur, sans compter 781 livres de factures impayées.

Il est vrai que si l'extérieur du batiment est d'aspect simple et sobre d'architecture, par contre, rien n'avait été ménagé pour assurer le confortable du logis et lui donner même un certain luxe de décoration. L'eau de la ville y

(1) Acte Versepuy, notaire.

(2) Encore débaptisé à la Révolution, il porta successivement les noms de boulevard de la Société Populaire, du Château-d'Eau et de la Liberté.

(3) Journal d'Antoine Messeix, p. 215, publié par l'*Auvergne historique*.

Digitized by Google

est amenée dès le début des travaux et le jardin est surtout remarquable par l'abondance des plantations. On fait venir d'Orléans 72 tilleuls et de Randan 700 bions de charmille qui furent plantés en même temps que les gazons, en mars 1778.

Deux grandes salles occupaient le bâtiment central : le *Temple* et la *Salle à manger*, qui servait aussi de salle de bal. La cuisine, le cabinet du secrétaire et autres dépendances, étaient aménagés dans les annexes latérales. La salle du *Temple*, d'une surface de 21 toises carrées, était ornée d'entablements et ceintres en bois, garnie de degrés pour les loges et enfin des deux colonnes symboliques en bois, recouvertes de stuc. La nomenclature des « drogues » employées pour la décoration murale : cendre bleue, ocre d'Italie, bleu de Prusse, orpin jaune et rouge, est impuissante à nous en donner l'impression. Elle était complétée par des tentures fournies par la Manufacture établie à l'Hôpital Général. La salle des banquets avait une estrade en bois qualifiée « orchestre pour les musiciens ».

Pendant que s'achevaient ces travaux, la Loge réorganisée sous le nom de *Loge de Saint-Amable* ou des *Amis de la Vertu*, pour frapper de ses insignes les brevets et correspondance, fit graver une planche en cuivre, de goût et d'exécution des plus médiocres : au centre deux grandes lettres, A. et V. entrelacées, sont entourées d'un lacis de nœuds et de rubans entre lesquels on lit : *Loge — des — Amis — de — la — Vertu*, enfin, entourant le tout et au bord du cercle, *Loge de Saint-Amable de Rioin*, éclairé par un soleil rayonnant. Chaque maçon recevait, timbré de ce sceau, un diplôme sur parchemin, qu'il payait 6 livres.

L'affiliation au Grand-Orient de Paris, rite Ecossais, était demandée en même temps, et, parmi les pièces annexées à la requête, figure l'état des adhérents avec leurs nom, prénom, qualités civiles et grades maçonniques : vénérable, surveillant, orateur, secrétaire, trésorier,

Digitized by Google

garde des sceaux, maître des cérémonies. Le nombre des membres était alors de 34, chiffre qui ne fut pas dépassé et décrut même progressivement jusqu'à la dissolution de la Société, à la veille de la Révolution. Ils appartenaient à toutes les classes aisées : gentilshommes, officiers, avocats, magistrats des cours souveraines, officiers de justice et de finance, notaires, médecins, bourgeois, marchands, même un peintre, membre de l'Académie Royale.

La Loge de Saint-Amable célébra avec éclat sa « réunion au centre commun des maçons » : un délégué du Grand-Orient vint apporter le salut des frères, « renouveler pour eux les devoirs que la fraternité nous impose, resserrer les liens qui ont toujours uni votre Loge à la nôtre et vous jurer un attachement inviolable ».

Les relations ne furent cependant pas toujours des plus cordiales avec le Grand-Orient, si l'on en juge par la correspondance échangée à l'occasion de la fourniture par celui-ci des flambeaux rituels. Les francs-maçons de Riom qui semblent n'avoir jamais lésiné sur des dépenses somptuaires, trouvèrent exagéré le prix des chandeliers à une, trois ou sept lumières « en fer-blanc doré, ornés de » feuillages aussi dorés et de girandoles en cristal », dont le f.·. La Bourdinière leur annonçait l'envoi par une lettre datée du G.·. O.·. de Paris, le 26e jour du 11e mois de L.·. de V.·. L.·. 5778. Le trésorier des Amis de la Vertu protesta vainement, mais ne pouvant obtenir de rabais, paya seulement six mois plus tard, sur la présentation d'une lettre de change. Vers la même époque, une contestation du même genre s'éleva avec le sr Plabat jeune, orfèvre, cour de Lamoignon, enceinte du Palais-Royal, au sujet des bijoux des officiers de la Loge, dont le prix total s'élevait à 96 livres. Le trésorier fit verser au vendeur, par l'intermédiaire du f.·. Combes, de Paris, la somme de 84 livres, puis resta sourd à toutes les réclamations : son entêtement auvergnat finit par triompher, car les comptes ne mentionnent aucun supplément de dépense

Digitized by Google

à cet article. Ces frais étaient pourtant minimes, comparés aux charges qui incombaient aux membres de la Loge.

Au chiffre élevé du capital engagé, s'ajoutaient des dépenses journalières et d'entretien assez importantes, que seuls, des gens réellement fortunés pouvaient s'imposer.

Le concierge, frère Amable, était payé 108 livres par an et, à l'occasion des réunions, il lui était accordé chaque fois une indemnité de 3 livres. Un jardinier et un domestique l'aidaient dans le service de ces Messieurs ; les laquais de quelques-uns d'entre eux venaient même remplir leur office aux banquets. Chacun recevait alors en gratification une pièce de 24 sols.

Rien ne manquait au confortable de la maison et c'est par plusieurs chars à la fois que s'effectuaient les livraisons de bois que l'on brûlait dans les deux grands poêles chauffant les salles principales, et aussi à la cuisine. Une dépense qui se renouvelait fréquemment était celle des gants blancs glacés, en peau, et des tabliers de peau blanche. A chaque réception, c'est par douzaines que M^lle^ Mézières les vendait à MM. les francs-maçons. Une fois aussi, une seule, le mémoire, plus détaillé, relatait la fourniture de gants pour hommes et aussi de trois paires de gants en peau blanche, pour femmes ; ce qui laisserait supposer que des dames étaient admises aux réceptions et peut-être même faisaient partie de la Loge, au même titre que les hommes : pure hypothèse qu'aucun autre indice n'est venu confirmer.

Les frais de chandelles, bougies de table, bougies de cire jaune pour l'éclairage du temple, torches de cire pour le jardin, étaient également importants.

Le chapitre des aumônes paraît un peu restreint ; celles figurant au compte de la Société ne dépassent pas 30 livres par an, attribuées à des veuves ou à des familles nombreuses, par petites sommes. Il est vrai qu'à chaque réunion le tronc des pauvres grossissait ce budget de une à douze livres. MM. les francs-maçons payaient aussi les

Digitized by Google

frais d'apprentissage d'un enfant de famille pauvre et le vêtaient de neuf à son entrée chez le patron.

Pour subvenir à ces différents frais, il n'apparait point que les francs-maçons aient payé des cotisations régulières, en dehors des droits de réception de nouveaux membres, qui étaient de 150 livres, de collations de grades ou d'honneurs, qui coûtaient 50 livres, et des cotisations de 4 livres versées entre les mains du frère servant, à chaque *Tenue d'obligation ;* il était fait des appels de fonds dès que les besoins les nécessitaient.

Ces *tenues* régulières, qui avaient lieu chaque mois, fixées à onze heures du matin, précédaient de bien près le banquet, objet principal de la convocation ; il est permis de croire qu'en réalité elles servaient de prétexte aux agapes plantureuses, recommandées par l'École de Salerne, et dont les comptes grossissent la liasse la plus importante de la comptabilité.

Les menus ne nous ont pas été conservés, mais d'autres détails et les prix payés nous les font supposer copieux et recherchés. La Loge avait en cave ses « vins étrangers » en bouteille ; quant au vin ordinaire, fourni par le traiteur, sa consommation, à chaque repas, ne fut jamais inférieure, pour une moyenne de 15 à 25 convives, à deux pots (30 litres) ; il est vrai que les laquais et autres gens de service ne devaient pas s'oublier. Le prix était de 50 sols par tête, le vin ordinaire était payé à part, ainsi que les petits pains, à 18 sols la douzaine, et le pain de seigle, dont quelques convives étaient friands. L'addition comprenait encore 2 ou 3 chopines de malaga et jusqu'à 10 bouteilles de champagne, à 4 livres chaque ; elle se terminait invariablement par cette phrase : « Les filles se recommandent » à ces Messieurs, » et les filles recevaient régulièrement aussi 24 sols. Une fois cependant elles furent oubliées, mais l'addition suivante faisait remarquer que « les domes- » tiques n'ont rien reçu le mois passé ».

Le repas achevé, ces Messieurs ne se quittaient pas

Digitized by Google

encore : ils se rendaient « chez Meliodon » prendre le café à cinq sols la tasse ; puis c'étaient les liqueurs, dont la consommation était assez importante. Ils affectionnaient surtout une certaine *Liqueur de Nancy*, dont ils buvaient 2, 3 et même 5 bouteilles ; pourtant il se trouvait parmi eux quelques estomacs délicats qui se contentaient d'eau de coing, de ratafia, de citronnelle et surtout de limonade. Bien que l'addition du cafetier fût assez importante, celui-ci ne faisait aucune concession et l'on y voit figurer parfois la mention : « Une tasse cassée, 6 sols. »

Les conversations les plus variées devaient égayer ces réunions qui se prolongeaient fort avant dans la soirée ; les discussions philosophiques ne devaient pas en être bannies, mais il est certain qu'elles ne sortaient pas du domaine de la spéculation pure ; leurs discours et leurs actes prouvent trop combien les francs-maçons de Riom étaient de bons et sincères chrétiens et de fidèles sujets du Roi. Qu'il nous suffise de citer les recommandations adressées à un candidat à l'initiation :

« Monsieur, l'explication morale qu'on vous a donnée » des différentes épreuves par lesquelles vous venez de » passer, a dû vous pénétrer d'admiration et de respect » pour notre Société. Elle apprend aux hommes à être » bons, justes, fidèles à Dieu, à la religion, au roi et à la » patrie ; voilà le but de la Maçonnerie et les devoirs » qu'elle nous impose ; c'est en prenant plaisir à les obser- » ver scrupuleusement que nous sommes enfin parvenus » à la faire rechercher, à la faire respecter sans la faire » craindre. N'oubliez pas ces devoirs qui, si doux à rem- » plir, vont devenir les vôtres ; nous espérons que vous » les pratiquerez avec zèle ; hâtez-vous de le jurer sur les » lois de l'honneur, en présence de cette respectable » assemblée, impatiente de vous adopter ; *cette promesse* » *solennelle nous est absolument nécessaire avant de* » *vous confier le mystère de nos secrets.* »

Telle était bien l'expression exacte des sentiments una-

Digitized by Google

nimes des membres de la Loge; ils ne se contentaient pas d'ailleurs de les exprimer avec cette force, mais ne perdaient aucune occasion de les manifester publiquement.

Les francs-maçons, non seulement assistaient en corps aux obsèques religieuses de leurs frères, mais faisaient encore célébrer à leur intention et pour le repos de leurs âmes, des offices particuliers dans l'église des Carmes-Déchaux. C'est là que la Société faisait fréquemment dire à ses frais des messes tant basses que chantées, à l'occasion de fêtes, d'anniversaires, etc., et nombreuses sont les quittances du procureur des Carmes au trésorier de la franc-maçonnerie, du sacristain, pour cierges fournis à la « *farmassonerie* », des chantres et musiciens pour concours à ces différentes cérémonies.

Il semble qu'en ce siècle finissant les habitants de Riom aient été pris d'un véritable délire de plaisirs, de réjouissances, de manifestations bruyantes et ostentatoires. Le moindre événement heureux et même malheureux était prétexte à cérémonies où les gens paraissent s'être complus dans toutes les classes de la sociétés; les mémoires de l'époque sont remplis de leur récit et ils ne parlent guère que de cela et du temps qu'il fait. A l'occasion de la naissance du duc d'Angoulême (10 août 1775), les réjouissances se succèdent à Riom pendant tout le mois. Chaque jour une compagnie, une corporation célèbre l'événement et la fête se renouvelle chaque jour, avec un programme identique. Le 12, c'est la *Ville* qui commence: le matin, décharge de canon au Pré-Madame, toutes les cloches sont en branle et le *Te Deum* est chanté dans les églises. Les officiers municipaux ont commandé la grand'messe à Saint-Amable, où ils assistent avec tous les corps. Le lendemain, à la Sainte-Chapelle, MM. du Présidial, avocats et procureurs, entendent une grand'messe en musique. Les jours suivants, ce sont successivement: les officiers de l'Election, les notaires, le bureau des finances, les procureurs. Ces derniers dotent même quatre filles ver-

Digitized by Google

tueuses, à raison de 150 livres chacune ; huit d'entre eux, dont quatre francs-maçons, se cotisent pour doter ensemble deux autres filles vertueuses, de 200 livres chacune, et le 15 M. le curé annonce en chaire ces libéralités. Les corporations viennent ensuite : tailleurs, perruquiers, cordonniers, qui font dire des messes, font des largesses aux pauvres, processionnent avec bannières et grand apparat et terminent la fête par un banquet. Les laboureurs eux-mêmes ont leur messe et leur repas de corps. La milice, avec à sa tête le grand prévôt et maire de la ville, tous en grand uniforme : habit vert doublé de rouge, parements et collet de même, veste et culotte blanches, donne, le 19, une fête magnifique. Décharges de canon et de mousqueterie, grand'messe, bénédiction des drapeaux, à la suite de laquelle le capitaine, un franc-maçon, retient toute la troupe à déjeuner chez Court, l'aubergiste. Les convives étaient au nombre de 75 et on servit un pâté de 30 pigeons, un aloyau de 18 livres, 2 jambons, 2 gigots renversés. Le soir. bénédiction des filles dotées, illuminations, feu d'artifice, comédie et bal.

Le 24 est le jour des musiciens : après la célébration de la messe, dîner, concert et souper. Peu après, c'est le tour de MM. les francs-maçons de fêter l'heureux événement et ils font les choses grandement. Dans la soirée « ils » firent illuminer toute la façade : on y voyait tous leurs » attributs et les emblèmes relatifs à la réjouissance ; on » fit six décharges de canon et jeta quantité de fusées. A » dix heures, ils se mirent à table dans la salle de bal ».

Et ce ne sont pas seulement les corporations qui manifestent la joie publique, M. Andraud, maître des requêtes de Monseigneur le comte d'Artois, membre de la Loge, fait aussi célébrer à ses frais une grand'messe au Marthuret, à laquelle assistèrent les officiers municipaux, les sergents de quartier et quatre pauvres habillés à ses frais. Ensuite grand dîner. C'est ce même M. Andraud qui, à une visite de l'évêque, à Riom, porta le dais.

Digitized by Google

A l'occasion des couches de la reine, il y eut pendant tout le carnaval de grandes fêtes à Riom, où l'on « joua beaucoup au Pharaon ». La Loge illumina, ainsi que l'atteste la fourniture, qui fut faite à cette époque, de petits pots en terre garnis de suif.

En août 1781, à l'annonce de la naissance du Dauphin, l'allégresse générale se manifesta de même façon par des fêtes renouvelées, dont la messe et le banquet furent les principaux intermèdes. Les francs-maçons qui avaient prêté leur salle à différentes corporations, firent célébrer le 2 septembre, une messe basse à leur chapelle préférée des Carmes, à l'issue de laquelle on chanta le *Te Deum*, avec le concours des « instruments » du Royal-Navarre, qui à ce moment jouissaient fort des faveurs de la Société et que chacun voulait posséder à tour de rôle. Le dîner fut servi à la Loge, aussitôt après : trois canons braqués dans le jardin commencèrent leur décharge au moment où l'on se mettait à table et continuèrent à tonner, d'heure en heure jusqu'à dix heures du soir, annonçant cette fois la séparation de ces convives intrépides.

Lorsque M. de Chazerat, intendant de la Province, vint à Riom, le 15 mai 1788, accompagné de ses secrétaires, de ses musiciens vêtus de rouge avec boutonnières d'or et de ses quatre principaux valets avec des habits rouges galonnés d'or, les mêmes cérémonies se répétèrent avec les réceptions, dans lesquelles les francs-maçons s'efforcèrent d'égaler, sinon de surpasser en éclat et magnificence les autres compagnies.

C'est la dernière fois que la loge de Riom donna signe de vie : le nombre de ses membres était allé décroissant, faute de recrutement et les survivants ne se réunissaient même plus. Les Almanachs du G.·. O.·. indiquent que la loge était en sommeil en 1788 et 1789. On ne peut que se livrer à des conjectures sur les causes de ce sommeil, succédant presque brusquement à une expansion de vitalité qui mettait la loge au rang des

Digitized by Google

grands corps de la ville. Etait-ce l'exagération des frais, surtout somptuaires, que beaucoup de membres ne pouvaient plus supporter? Ou la discorde s'était-elle glissée parmi eux? Il est certain que les discussions philosophiques et philanthropiques n'étaient plus, à la veille de la Révolution le privilège de quelques riches intellectuels : les idées, en pénétrant dans la masse, prenaient une forme plus pratique et revêtaient un caractère plus intéressé. La loge, si aristocratique au fond, devenait suspecte, comme celle de Dinan que le conventionnel Le Carpentier supprima en l'an II « comme ne pouvant être tolérée sous un » régime républicain où la liberté est devenue un bien » commun dont la jouissance n'a pas besoin des ombres » du mystère », ou celles de Paris que la police accusait en l'an VIII de devenir le point de réunion des factieux de tous les partis (1).

Il serait exagéré de juger avec cette sévérité les membres de la loge de Riom, que l'on retrouve à l'époque révolutionnaire, dans presque tous les partis. Quelques-uns, les aristocrates furent traités en suspects, emprisonnés, surtout parce que nobles, chevaliers de Saint-Louis ou parents d'émigrés; ceux appartenant à la petite bourgeoisie jouèrent un rôle dans les préliminaires de la Révolution et aux affaires municipales. Exactement quatorze d'entre eux assistent aux Assemblées primaires : Deux furent même délégués pour collaborer à la rédaction des cahiers. Aux élections de 1790, cinq officiers municipaux ou notables élus, sont d'anciens francs-maçons, mais leur nombre s'en va décroissant aux affaires publiques, à mesure que le mouvement révolutionnaire s'accélère. Trois y figurent encore en 1793; l'un d'eux qualifié « d'ardent patriote » à l'épuration de la Société populaire, présida l'Administration municipale en 1795. Il appartenait à la majorité modérée de l'Assemblée qui, à Riom, conserva toujours le

(1) A. Vandal. — La Conquête de Paris, par Bonaparte.

Digitized by Google

pouvoir ; un seul manifesta des tendances avancées. Mais, chose digne de remarque, aucun des grands noms qui à Riom, illustrèrent la Révolution : Soubrany, Malouet, Romme, ne figura parmi les membres de la loge des *Amis de la Vertu*.

Le goût des lectures et des libres discussions pouvait être une des causes permettant d'expliquer la fortune rapide de la franc-maconnerie, à Riom, ville de gens instruits, aux sentiments élevés ; avec l'esprit philosophique, elle venait d'Angleterre et par là pouvait s'imposer à la mode. Les plaisirs gastronomiques et mondains devaient aussi tenter quelques épicuriens, que les gaietés de la table disposaient à une philosophie humanitaire. Mais la vanité des bourgeois et aussi leur ambition devaient être les mobiles principaux qui les poussèrent à entrer dans la Loge. Traités d'égal à égal par des nobles, comme affiliés au Grand Orient, ils étaient *frères* des plus grands noms de France, même de princes de la famille royale. D'autre part, enfin, jamais peut-être, à aucune autre époque de l'histoire, les bourgeois ne s'étaient trouvés aussi mécontents de leur sort. Possédant fortune et savoir, ils constataient la décadence et l'impuissance politique et sociale des ordres privilégiés qui, malgré la facilité des anoblissements, les éloignaient par leur morgue et leur interdisaient l'accès des emplois les plus élevés. La devise : *Liberté, Egalité, Fraternité* que la République emprunta plus tard à la franc-maçonnerie, résumait les aspirations de ces bourgeois. Possédant assez de libertés, ils étaient surtout épris d'*Egalité* et aspiraient à prendre dans le gouvernement une place prépondérante, due à leurs mérites. Aux avantages de la fortune, ils voulaient ajouter ceux du pouvoir, mais sans vouloir changer ni les cadres, ni les rouages du gouvernement. Fervents catholiques et sincèrement royalistes, ils ne désiraient pas abaisser les ordres privilégiés, mais plutôt s'élever jusqu'à eux.

C'est pourquoi leur influence sur le mouvement révolu-

Digitized by Google

tionnaire ne fut ni profonde, ni surtout durable. S'adressant à une élite restreinte, déjà toute gagnée à leurs idées, les bourgeois franc-maçons étaient loin de songer à les répandre dans la masse populaire, qu'ils jugeaient beaucoup trop au-dessous d'eux, incapable et ignare. Ils consentaient bien à admettre à leurs cérémonies rituelles le concierge de leur maison, mais ce n'était jamais pour eux que « frère Amable », un domestique chargé des besognes serviles. Pouvaient-ils penser qu'à leur tour, ce frère lai et ses semblables feraient leur la devise : *Liberté, Egalité* pour en revendiquer le profit ? Et cela sans doute explique, pourquoi la loge de Riom n'attendit pas la Révolution pour disparaître, la plupart de ses affiliés ayant jugé que les idées qui leur étaient chères, se propageaient beaucoup trop vite à leur gré et surtout beaucoup trop loin, sortant du domaine philosophique, pour entrer dans celui des réalisations.

A. ACHARD.

Digitized by Google

NOUS QUI SOMMES AUVERGNATS

(Suite)

III.

Faut-il devenir Auvergnat ?

JUSTIFICATION DES TENDANCES AUVERGNATES, D'APRÈS LA PHILOSOPHIE DE M. BERGSON. — M. BERGSON A CLERMONT-FERRAND. THÉORIE DE LA DURÉE. — SURVIE DU PASSÉ PSYCHOLOGIQUE, PERSONNALITÉ : ÊTRE LIBRE, C'EST ÊTRE SOI. IDENTITÉ DES DOCTRINES BERGSONIENNE ET BARRÉSIENNE. L'INDIVIDUALISME FONDÉ. — FATALISME ET ACTIVITÉ D'APRÈS LA MÉTAPHYSIQUE BERGSONIENNE. — RÔLE DE L'INTELLIGENCE : AGIR, NON SPÉCULER : JUSTIFICATION DE L'UTILITARISME. — CONSCIENCE. RECHERCHE EN PROFONDEUR : LE MOI SUPERFICIEL ET LE MOI FONDAMENTAL ; L'INTUITION. — LE LANGAGE ET LE RÉEL : DIFFICULTÉ D'ÉLOCUTION. — RÉSERVE ET SINCÉRITÉ. ENTÊTEMENT. — TENSION : ESPRIT DE LOURDEUR. DÉTENTE : ESPRIT DE FOLIE JOYEUSE. — L'IRONIE SAUVEGARDE DE LA SINCÉRITÉ. THÉORIE DU RIRE.

Comme chante le proverbe andalou : chacun est tel que Dieu l'a fait, si ce n'est pire. Sommes-nous pires, — auquel cas il serait chrétien de nous corriger, — ou pouvons-nous nous développer dans notre type, pouvons-nous devenir des Auvergnats ?

Discuter avec son âme, la vouloir transformer parce qu'on en a honte, est un jeu bien dangereux. Au rebours, ce nous semblerait une grande satisfaction de voir approuver nos puissances ; nous songerions alors à les utiliser en les inclinant comme il siérait.

Pensons-y : nous avons assumé une responsabilité assez lourde, entonnant un air de bravoure sur l'individualisme. Car enfin notre individualité a-t-elle assez de mérite pour que nous soyons en droit de la produire ? Que des sages nous éclairent !

De bonne foi, il faut reconnaître que l'on choisit les systèmes suivant les facilités qu'ils offrent à formuler en

Digitized by Google

idées, sentiments et besoins. Le travail du philosophe revient à obtenir pour ses penchants et ses croyances la permission de la raison. Avertis de cet abus, essayons seulement de ne pas trop mettre notre droiture à la gêne ; faisons appel aux autorités les mieux vues de ce temps, honnêtement, quoique présumant bien puiser en leurs idéologies une approbation de nos dispositions auvergnates.

De prime abord, nous nous trouverons en sympathie avec une philosophie du goût le plus seyant et le plus neuf.

On tient que nous n'avions pas eu en France, depuis Descartes, un systématique du prix de M. Bergson. Dans l'histoire de la pensée, ses œuvres, disent-ils, marqueront comme celles d'un Aristote ou d'un Kant. Nous, non initiés, nous lui savons gré de nous présenter une doctrine, qui, suivant ses termes, « ne facilite pas seulement la spéculation. Elle nous donne aussi plus de force pour agir et pour vaincre » (1). Car M. Bergson assigne une nouvelle valeur à la volonté et à l'activité humaines, en réintégrant quelque liberté dans l'univers.

On pourrait, ainsi que pour M. Barrès, parler de son « héroïsme ». Le progrès, besogne du héros, s'accomplit en balayant les formes vides, les mots, les raisonnements, pour retrouver les constatations intimes du cœur. Or, toute l'œuvre de M. Bergson — J. Desaymard l'a démontré en un expert et solide ouvrage — a son fondement dans un retour aux données immédiates de la conscience. S'installant dans le vivant, il s'aperçoit que la durée — une tout autre chose que le temps des mathématiciens — est l'étoffe de notre vie psychologique : nous existons parce que nous nous sentons changer sans cesse, que le temps en s'écoulant nous porte un gain continuel, en somme parce que nous *durons*. Dès lors, se refusant à

(1) *L'Evolution créatrice*, chap. III.

Digitized by Google

sacrifier le vécu, l'absolu, l'indubitable de cette expérience aux exigences de tel ou tel système, M. Bergson rejette « ces vêtements de confection que sont nos concepts tout faits » et admet « la nécessité de travailler sur mesure » (1).

Il n'importe pas de donner ici ses directrices. Mais on remercie J. Desaymard, qui, toujours préoccupé de servir l'Auvergne, a mené à bien cette tâche ; tâche pour nous doublement intéressante, puisque c'est dans les travaux du professeur à Clermont-Ferrand que notre compatriote dégage le principe qui devait s'épanouir en de si riches conséquences.

« Il est assez frappant de remarquer que cet ouvrage *(L'essai sur les données immédiates de la conscience)* a été conçu dans les lieux mêmes où furent mûries les idées de Pascal sur « le Vide » et celles de Rameau sur « l'Harmonie ». N'y a-t-il pas quelque accord secret entre l'atmosphère de la cité auvergnate et la genèse de ces puissants efforts spéculatifs ? Il semble qu'entre nos murs de lave livide, la méditation se concentre et s'imprègne de gravité, pour mieux s'évader vers l'horizon illimité de la plaine ou la ligne rythmique des puys (2).

Que notre région présente une pensée et que cette pensée soit en affinité profonde avec la pensée bergsonienne, on arrive à le percevoir vaguement.

Mais suivons. La durée constituant la trame même de notre vie consciente, « partout où quelque chose vit, il y a, ouvert quelque part, un registre où le temps s'inscrit » (3). Par suite, notre passé psychologique subsiste tout et influe sur chacune de nos actions : « c'est avec notre passé tout entier, y compris notre courbure d'âme originelle, que nous désirons, voulons, agissons » (4). Nos états de conscience sont donc toujours nouveaux, imprévisibles,

(1) *L'Evolution créatrice*, chap. I.
(2) J. DESAYMARD. *H. Bergson à Clermont-Ferrand*, p. 6.
(3) *L'Evolution créatrice*, chap. I.
(4) *L'Evolution créatrice*, chap. I.

Digitized by Google

absolument personnels, chacun d'eux reflétant le contenu de notre âme.

Ainsi nous devons nous diriger en nous déterminant par nous seuls. « Nous sommes libres quand nos actes émanent de notre personnalité totale, quand ils l'expriment, quand ils ont avec elle cette indéfinissable ressemblance qu'on trouve parfois entre l'œuvre et l'artiste (1). » Une éducation mal comprise, non en harmonie avec notre tempérament, dépose sur notre moi fondamental un moi parasite : nous agissons dès lors d'après des impulsions extérieures, nous ne connaissons pas la vraie liberté. Mais « l'éducation la plus autoritaire ne retrancherait rien de notre liberté si elle nous communiquait seulement des idées et des sentiments capables d'imprégner l'âme entière » (2). Si nous entendons ne pas abdiquer, que notre moi seul soit donc l'auteur de nos actes importants : « vouloir, c'est être soi-même » (3).

Parlerait-il autrement, M. Barrès ? Sa doctrine, qui est essentiellement « travailler à réaliser les tendances de son être », nous enseigne à nous conserver tels que les siècles nous prédestinèrent, à obéir à nos dispositions natives ; bref, à être nous, ce que nous sommes de par tout notre passé. Là est la source de toute sincérité profonde, de toute grandeur. Notre activité doit être réglée non sur des opinions étrangères, — formons-nous en un permanent dédain, — mais sur nos suggestions intimes.

C'est donc affaire à chacun de faire sa vie. M. Bergson le déclare explicitement : « On ne peut pas résoudre pour autrui les problèmes que la vie lui pose. A chacun de les résoudre du dedans pour son propre compte (4). » Et voilà l'individualisme fondé.

(1) *Essai sur les données immédiates de la Conscience*, chap. III.
(2) *Essai sur les données*, etc., chap. III.
(3) Cours de M. Bergson. Cité par J. Desaymard.
(4) *L'Evolution créatrice*, chap. I.

Digitized by Google

L'individualisme ! Certains consentent trop vite à le honnir. Parce qu'ils le formulent : « L'individu date de lui-même et se suffit à lui-même. » De cette définition, — tout à fait inacceptable, elle va exactement à l'inverse de ce que nous soutînmes, — qu'ils supposent en outre mise à effet par des monomanes à œillères, ils tirent à volonté d'effroyables conséquences, « comme un prestidigitateur tire des lapins de son chapeau ». Mais on doit savoir ce que nous entendons, faute peut-être d'un meilleur mot, par individualisme. La dispute n'est donc que « grammairienne ».

En passant, remarquons-le. Que nous organisions à nous seuls notre destinée et que nous soyons avant tout soucieux de notre tout, il n'y a rien là que de sain, de fort, de bon. Le perfectionnement individuel atteint forcément une valeur sociale. — Aussi bien le progrès ou perfectionnement social, impossible à réaliser immédiatement, n'est jamais que la résultante des perfectionnements individuels. — Dans une curieuse et pénétrante étude dont nous nous approprions plus d'une idée, Dom Pastourel, tentant un rapprochement entre Pascal et M. Barrès, montre que chez l'un comme chez l'autre le repliement sur soi aboutit en expansion. « Le propre de la puissance, écrivait Pascal, est de protéger. Le propre de la richesse est d'être donnée libéralement. Le plaisir des grands est de pouvoir faire des heureux. » « Le moi se donne, et avec quelle générosité, mais il maintient sa suprématie, car l'on ne peut donner que si l'on possède. C'est là qu'est la merveille : la générosité est une fonction de la puissance, l'altruisme un produit de l'égotisme (1). »

Donc nous avons légitimé, glorifié nos penchants individualistes, partant tous nos modes de penser et de sentir. Il y aura intérêt cependant à justifier ceux-ci de plus près : d'ailleurs, comme ils se trouvent merveilleusement en

(1) Dom Pastourel. *Egotisme et Acceptation*, p. 18.

Digitized by Google

accord avec des opinions de grand crédit, nous ne pouvons sacrifier le plaisir d'établir des concordances si flatteuses.

Mais, avant de contrôler un par un nos penchants, il convient, sans exposer autrement sa métaphysique, de remarquer que ce mélange de passivité et d'ardeur qui fait notre âme puissante, nous compose une contenance sortable vis-à-vis de l'ordre des choses tel qu'il apparaît à M. Bergson.

N'allons point, justement, parler de l'ordre des choses : il y a l'*ordre physique* et il y a l'*ordre vital*. Dans le domaine physique, tout est déterminé avec une fatalité absolue, tandis qu'en matière morale et biologique l'avenir demeure imprévisible. Tantôt nous pouvons agir utilement, tantôt « nous sommes agis ». On loue donc les Auvergnats d'avoir une âme flexible, pliant sous l'inéluctable, mais pour se mieux détendre dès qu'elle entrevoit quelque jour. Un instrument ainsi façonné sur les conditions de la vie sera bien adapté, donc efficace.

Le fatalisme reste la plus consistante des bases. Fatalistes furent les grands hommes d'action. Ils mesuraient trop leur pouvoir sur leurs désirs pour ne pas obéir aux circonstances. S'ils purent parfois maîtriser la fortune, c'est qu'ils cherchèrent à la guider plutôt qu'à la vaincre ; et même on crut qu'ils la guidaient quand ils ne faisaient que lui donner la main. Organiser une sage économie de ses forces permet seul de les employer à temps et de triompher. L'élan est conditionné par le repliement, la détente par la tension. Dans une âme vigoureuse, le fatalisme et l'énergie se nourrissant l'un l'autre, se complètent.

Quant aux manifestations de cette âme, nous relevâmes d'abord chez nos penseurs un certain pragmatisme. Et par beaucoup notre utilitarisme fut méprisé : notre effort se tournait trop exclusivement vers le pratique, nous ne

Digitized by Google

rêvérions pas avec une pleine convenance la pensée pure. Il se trouve cependant que cette attitude est la plus légitime : notre intelligence n'étant point destinée à spéculer, ne saurait approfondir la nature de l'univers : « Elle a pour fonction essentielle d'éclairer notre conduite, de préparer notre action sur les choses (1). »

Arrêtons-nous sur cette notre essentielle tendance à scruter la conscience en profondeur. Elle pourrait se commenter par une formule bergsonienne : « *La représentation est bouchée par l'action* », c'est-à-dire que la conscience est annulée, comme superflue, lorsqu'il n'y a ni hésitation ni choix, mais qu'elle surgit dès que l'acte choppe à un obstacle. « On définirait la conscience de l'être vivant une différence arithmétique entre l'activité virtuelle et l'activité réelle, Elle mesure l'écart entre la représentation et l'action (2). » Du heurt des âpres désirs de l'Auvergnat contre les difficiles conditions de sa vie devait donc jaillir son sens des réalités, son esprit critique, son goût pour l'analyse.

Une telle propension à la réflexion concentrée, intime, louons-nous qu'elle nous soit donnée. Grâce à elle, nous saisirons la vie de notre âme ; perçant sa « croûte » superficielle, nous atteindrons son « flux » véritable, nous nous posséderons, nous nous libérerons. « Notre personne se dédouble sous l'influence des contacts extérieurs, de la vie sociale et du langage : au-dessus du moi profond, écoulement de phénomènes confus et dont les nuances tiennent à cette confusion même, « se cristallise » un moi aux contours bien arrêtés, précis et par là même impersonnels. Ce moi superficiel recouvre l'autre, dans le commerce habituel des hommes (3). »

Si nous ne nous satisfaisons pas de vivre en automates.

(1) *L'Evolution créatrice*. Chap. I.
(2) *L'Evolution créatrice*. Chap. II.
(3) J. DESAYMARD. *H. Bergson à Clermont-Ferrand*, p. 22.

Digitized by Google

tâchons à connaître notre moi fondamental. Et M. Bergson, ce Mallarmé de la psychologie, philosophe habile à suggérer des vues fuyantes et subtiles, nous enseigne à pénétrer ainsi notre cœur: alors nous serons au sein même du mouvant, du vivant, nous nous verrons vivre. « Plus nous prenons conscience de notre progrès dans la pure durée, plus nous sentons les diverses parties de notre être entrer les unes dans les autres, et notre personnalité tout entière se concentrer en un point, ou mieux en une pointe, qui s'insère dans l'avenir en l'entamant sans cesse. En cela consiste la vie et l'action libre (1). » Notre reploiement sur soi, germain de cette tension, nous prépare donc à agir.

Il ne conviendrait pas, en poussant plus avant, de faire des tours de cartes avec les mots. Mais encore peut-on signaler que cette aptitude de l'Auvergnat à descendre dans ses profondeurs le favorise pour comprendre la vie et « dilater la forme intellectuelle de sa pensée » (2). Car, selon M. Bergson, méfiant envers l'intelligence trop étroitement logicienne, nous devons nous aider, « pour ressaisir la vraie nature de l'activité vitale » (3), de « certaines puissances complémentaires de l'entendement » (4). « C'est là que nous puiserons l'élan nécessaire pour nous hausser au-dessus de nous-mêmes (5). »

L'Auvergnat a plus d'idées sourdes que d'idées nettes. Trop enfoncé dans la lutte pour les transposer dans un jeu plus noble et d'utilité moins immédiate, il n'a su dégager ses facultés: comme un qui, gravissant la montagne, coupe un bâton et ne s'arrête pas pour l'écorcer et le polir. Mais, d'une telle confusion, due à la survie en lui de ces éléments instinctifs aux dépens desquels s'est formé « le noyau lumineux de l'intelligence », il n'a pas à se dépiter. Que son penchant à l'analyse s'emploie à éclairer

(1) *L'Evolution créatrice*. Chap. III.
(2-3-4-5) *L'Evolution créatrice*. Chap. I.

Digitized by Google

ces mêmes éléments instinctifs, et ceux-ci, devenus conscients, s'appelleront intuition. Alors, d'après M. Bergson, il possédera la source suprême de la connaissance.

A atteindre ainsi le fond des choses, on s'interdit presque d'en rien exprimer. « Une des idées chères à M. Bergson, c'est l'inaptitude du langage à traduire la réalité psychologique... le langage introduit l'abstraction dans le concret, la discontinuité dans ce qui est essentiellement continu, la généralité dans ce qui est absolument original (1). »

Un grand soulagement pour nous, qui sommes, comme Moïse, incirconcis des lèvres. Notre pauvreté, procédant de notre richesse, ne pouvait nous être que fructueuse. Voici : la difficulté d'élocution force à saisir de plus près le réel. Car on se débarrasse des réalités en leur donnant des noms; et, suivant Taine, l'esprit fonctionne à vide : « C'est là, aujourd'hui, notre grand danger. — Depuis trois siècles, nous perdons de plus en plus la vue pleine et directe des choses; nous étudions, au lieu des objets, leurs signes, bref des mots imprimés, et, chose pire, des mots abstraits... Dans ce domaine... l'objet indéfiniment agrandi et compliqué, échappe maintenant à nos prises, notre idée vague, incomplète, inexacte, y correspond mal ou n'y correspond point ; dans neuf esprits sur dix et peut-être dans quatre-vingt-dix-neuf esprits sur cent, elle n'est guère qu'un mot. »

Aux contrées trop ensoleillées, — « taisez-vous, Bouches-du-Rhône! » — ils ne pensent que parce qu'ils parlent. Ils vont non de l'idée au vocable, mais du vocable à l'idée; ils n'imaginent pas les choses, ils n'imaginent qu'eux-mêmes et leurs auditeurs. Mieux vaudrait honorer le grand empire du silence.

(1) J. Desaymard. *H. Bergson*, p. 20. — « La pensée demeure incommensurable avec le langage, » a dit M. Bergson ; et M. E. Le Roy a dénoncé véhémentement les méfaits du « discours ».

Digitized by Google

« En général nous parlons beaucoup trop, confiait Gœthe à Eckermann. Il y a dans la parole quelque chose de si inutile, de si oiseux, je voudrais dire de si ridicule, que la terreur nous prend devant le calme sévère de la nature... »

Et c'était une des grandes maximes de Napoléon qu'il ne faut pas bavarder lorsque cela ne mène à rien qu'on puisse faire. Le bavardage est toujours pernicieux : à l'avance il engourdit, étouffe l'action (1). Qui divulgue ses projets, les livre à l'intrigue et aux commérages ; il les condamne à ne pas aboutir.

Enfin, Carlyle : « Un homme doit toujours être lui-même le maître de juger dans quelle mesure il montrera sa pensée aux autres hommes... On fait des questions indiscrètes : votre règle c'est de laisser le questionneur *in*-informé sur cette matière. » Puis encore : « Celui qui ne peut garder sa pensée pour lui-même, ne peut pratiquer rien absolument de considérable. Et nous l'appellerons « dissimulation » tout cela ? »

Nous signalâmes cette réserve, cette attitude en retrait et en recul. Elles nous sont naturelles, et parce que nous entendons ne pas énerver notre énergie, et parce que nous sentons trop que les états profonds de notre âme restent intraduisibles. L'âme de chacun est une forêt obscure, impénétrable. Personne ne comprend personne. Cela n'empêche pas de juger, — on prend tant de plaisir à peser dans *ses* balances ! — on loue donc, on blâme, mais jamais on ne comprend.

Qu'avons-nous à faire des directions du dehors ? Les suivre, c'est n'être ni soi ni les autres, c'est — n'être rien.

M. Bergson nous a prévenu : « Quand nos amis les plus sûrs s'accordent à nous conseiller un acte important, les sentiments qu'ils expriment avec tant d'insistance viennent se poser à la surface de notre moi et s'y solidifier... Petit

(1) Sans trop jouer sur les mots, nous renverserions la formule bergsonienne pour écrire : *l'action est bouchée par la représentation.*

Digitized by Google

à petit ils formeront une croûte épaisse qui recouvrira nos sentiments personnels : nous croirons agir librement, et c'est seulement en y réfléchissant plus tard que nous reconnaîtrons notre erreur » (1). Gœthe appuyait davantage : « Demander des conseils c'est de la sottise ; en donner c'est de la présomption. »

Il messiérait toutefois de nous cuirasser d'une défiante impénétrabilité, ainsi que les organismes mous s'enveloppent d'une coquille. Le philosophe nous expose que cette protection trop absolue arrêta net la progression des mollusques : « D'une manière générale, dans l'évolution de l'ensemble de la vie, comme dans celle des sociétés humaines, comme dans celle des destinées individuelles, les plus grands succès ont été pour ceux qui ont accepté les plus gros risques » (2).

Mais que la réserve contrarie la sincérité, ce sceau d'héroïsme, là ne gît un péril que pour les faibles. Sincérité ne se libelle pas, « porter son cœur sur sa manche » : C'est obéir à sa nature profonde, prendre sa loi en soi-même. Dans une âme forte, donc, réserve et sincérité, loin de s'opposer, s'impliquent.

Quant à notre entêtement, pour peu que nous l'appelions ténacité ou « volonté de ne pas dévier », il serait du coup haut placé sur l'échelle des valeurs. Cependant, même sous sa forme la plus butée, il se justifie pour nous, car lui seul peut racheter la trop grande subtilité, mobilité de notre sens critique. Plus encore qu'au vieux temps de l'ondoyant Montaigne, toutes opinions s'opposent et se balancent. Tant de livres et de tant de sortes qui s'accablent mutuellement ! Comment s'embarquer ? Comment surtout garder sa route ? Ce reste une bonne sauvegarde en ces jours d'être têtu, l'unique peut-être. D'autres conservent l'illusion de laisser leur jugement décider tout

(1) *Essai sur les données*, chap. III.
(2) *Ecol. Créat.*, chap. II.

Digitized by Google

à lui seul et de suivre ainsi la voie logique, la plus courte. Les Auvergnats voient trop toutes les faces des choses : la voie la plus courte ? mais qu'en savons-nous jamais? Ce que nous pouvons faire, c'est de tenir toujours la plus droite. Nous sommes engagés : ne plus nous rendre, voilà toute la question. Notre politique est — l'entêtement.

M. Bergson oserait-il trop nous blâmer, puisque la raison, faite pour penser la matière et non pour embrasser la vie, n'est qu'une annexe de la faculté d'agir? Il serait déplorable qu'au lieu de nous aider à marcher elle nous retint et nous entravât. De plus, notre entêtement ne marque qu'une prise en considération de notre intuition personnelle au dédain de la raison universelle, façon de voir point injustifiable aux yeux de ce philosophe.

Ne quittons point M. Bergson avant d'en avoir, autant qu'il se peut, tiré profit.

Tout notre régime cérébral, que d'après sa doctrine nous expertisâmes, se ramène au reploiement sur soi. Mais, malgré cette unité, — ou plutôt à cause d'elle, — notre âme présente aussi des contrastes. Or, une théorie se rencontre qui nous explique ces brusques passages, chez maints grands Auvergnats, du « labor improbus » à la songerie, du réalisme au lyrisme :

Lorsque nous descendons en nous-même, est-il dit, « nous sentons notre personnalité tout entière se concentrer en un point » ; mais cette tension venant à s'interrompre, poursuit le psychologue, notre moi s'éparpille, se perd dans la complexité infinie du monde : c'est une détente vers le rêve et la poésie.

Tension revient à : esprit de lourdeur ; détente à : esprit de folie joyeuse; celui-ci aussi normal que celui-là. Le glaçon de décembre est — vapeur en juillet.

Cet esprit de folie joyeuse rejoint notre sens critique : d'où l'ironie auvergnate.

Et de plusieurs celle-ci fut mal vue : alors qu'elle était

Digitized by Google

la sauvegarde de la sincérité, on la nomma scepticisme. Contresens grave! L'ayant expliquée, il importe donc encore de la justifier.

L'étude de M. Bergson sur le *Rire* est faite pour cela. « L'art du comique se bornerait à mettre en scène certains traits d'automatisme dans les allures, physiques ou morales de l'humanité, à souligner et à châtier ces vices génériques « greffés » sur l'individu et qui le mènent par une impulsion mécanique en quelque sorte » (1). Bref, le rire fuserait en face de l'automatique plaqué sur le vivant, c'est-à-dire en face d'un moi superficiel substitué au moi fondamental. Partant, l'ironie serait infiniment recommandable, puisque, par essence même, s'attachant à toute pose, elle astreindrait au naturel.

Il est bien remarquable, bien regrettable surtout qu'en temps de révolution, le sarcasme ne porte plus : le cabotinage s'est fait trop universel. Vastes discours, nobles attitudes, et les gestes, les mots suffisent à tout. Si quelques héros ont mené le branle, combien de charlatans ont pris leur place!

Le goût des réalités et la faculté d'analyse déclanchent donc l'ironie. Celle-ci, — n'est-ce le cas dans *Un Homme libre?* — se confond avec la sincérité poussée à la limite. Que les exaltés se rassurent. Un psychologue clairvoyant ne saurait noter sans humour les états de conscience moyens, mais il respectera l'enthousiasme. Le sens du ridicule ne peut s'exercer contre le loyal et le profond; au rebours, il les préserve; il nous avertit quand nous nous écartons de la vie et de notre vérité.

L'ironie met la sincérité en joie. Qu'on la révère et qu'on la cultive. En dépit des maquillés, ou des importants, ou des agités, ce serait une bonne chose pour ces temps-ci, une chose vraiment salutaire, de lui voir subir une hausse de valeur.

(1) J. Desaymard. *H. Bergson*, p. 23.

Digitized by Google

Sans trop d'astuce, nous arrivâmes à établir que les tendances de notre cœur sont non seulement irrépréhensibles, mais précieuses encore. Nous nous essayâmes à cette apologie en nous appuyant sur la philosophie de M. Bergson ; recourant au théoricien de la Volonté de Puissance, nous serions aussi bien arrivés. Mais les disciples de Zarathustra inquiètent : se mêler à ce cortège d'hommes de sport et de petites femmes hystériques? Puis professa-t-il jamais à Clermont-Ferrand ?

Ceux qui passent pour y être entendus affirment que notre âme est de bonne trempe. La voilà démontée et vérifiée : donc il s'agit de chercher comment s'en servir.

Digitized by Google

IV.

Comment on doit être Auvergnat.

IMPOSSIBILITÉ D'ÉTABLIR SCIENTIFIQUEMENT UNE ÉTHIQUE AUVERGNATE. — DÉFIANCE ENVERS TOUTE MORALE GÉOMÉTRIQUE. — QU'IL CONVIENDRAIT PLUTOT D'UNIR LES CONTRAIRES : L'AME AUVERGNATE LA PLUS PROPRE A CELA. — UNE ÉTHIQUE EST SENTIMENT, NON RAISONNEMENT. LES TROIS THÈMES FRANÇAIS DE M. BARRÈS : L'AMOUR, L'HONNEUR ET LA NATURE. UN THÈME AUVERGNAT : LA VOLONTÉ DE PUISSANCE. — BUT DE LA VIE : NON BONHEUR MAIS PERFECTIONNEMENT : DONC ACCEPTATION ET UTILISATION DE NOS FACULTÉS DANS UN ORDRE SUPÉRIEUR. — LA LEÇON DE PASCAL : INCLINATION DE NOS PUISSANCES, EXEMPLE : AVARICE, MALPROPRETÉ, BON SENS. — CETTE INCLINATION DÉTERMINÉE PAR UNE TRANSMUTATION DES VALEURS AUVERGNATES. — ESTHÉTIQUE; CARACTÉRISTIQUE DE NOS PHÉNOMÈNES D'ART : LA VIGUEUR. — L'AVENIR AUX AUVERGNATS.

M. Bergson n'a point encore publié cette éthique que ses disciples attendent. L'état de sa santé l'empêcha malheureusement de se rendre au Congrès de Heidelberg où il eût abordé le problème moral. Que le Maître ne se plaigne pas de ce retard, puisqu'en attendant, catholiques, syndicalistes, pragmatistes, tous l'utilisent. Car, selon Montaigne, « on couche volontiers les dicts d'autruy à la faveur des opinions qu'on a préjugées en soy ». (Et n'est-ce pas ce que nous fîmes ?) De sorte que son influence gagne en étendue ce qu'elle perd en précision.

« Nous croyons savoir, écrit J. Desaymard, qu'une Ethique pour M. Bergson ne saurait se dégager que de longues études historiques et d'une patiente observation des phénomènes sociaux. » Ne réfléterions-nous, toutefois, la pensée du philosophe, si, suivant les méthodes que lui ont empruntées les théoriciens du syndicalisme, nous

Digitized by Google

cherchions le sens de l' « élan auvergnat » dans les manifestations mêmes de l'action auvergnate ? (1)

Recherche exigeant connaissances et loisirs ! Grâce à quelques petits faits significatifs, bien choisis, peut-être parviendrions-nous à discerner la direction de notre évolution : l'individualisme de plus en plus s'impose. Malheureusement nous ne l'établirions que par des considérations assez malséantes, d'ordre trop intime sur la pudeur et la propreté.

Ex. : les lits moyenâgeux étaient faits pour contenir six ou sept personnes ; de même en nos vieillotes petites villes, il existe encore des « lieux à deux » ou W. C. à double place. Or, une telle sociabilité ne s'admet plus guère.

Mais passons. Ces constatations sont et d'odeur un peu forte et d'interprétation infiniment délicate. D'ailleurs, une telle orientation des mœurs, loin d'être particulière à l'Auvergne, s'y montrerait plus hésitante. Puis, est-on en droit de parler ici de personnalisme ? N'y voit-on plutôt quelque chose d'étriqué, de hargneux, une sorte de méfiance et de dégoût, ne procédant pas de cet individualisme puissant dont « le propre est de protéger », d'aimer, de se fondre en altruisme.

Enfin, nous ne pouvons étudier que de trop courtes portions d'histoire. Les civilisations, comme les organismes, passent par des périodes de maladie. Sommes-nous assurés de trouver le vrai sens du courant ? Il est aussi des contre-courants, des tourbillons, des remous.

Attendons que M. Bergson aborde le problème moral. Peut-on édifier *scientifiquement* une éthique auvergnate ? Nous avons soulevé cette question et nous la laissons retomber.

Aussi bien notre individualisme, — perpétuel refrain auvergnat ! — nous avertit de nous défier des maximes et

(1) Voir J. Desaymard. *H. Bergson...*, p. 39.

Digitized by Google

formules dogmatiques. Aux choses de la vie psychique les jugements absolus ne conviennent guère : chacun atteint sa certitude en sondant son propre cœur.

Il y a péril à mener sa vie d'un train trop rigide. Mais nombre de gens ne font de leur morale un bloc épais que pour plus facilement la laisser à l'écart. Ils ne la consultent que dans les grandes occasions, comme ils iraient chez la somnambule. L'énergie avec laquelle on s'affirme solennellement des principes inébranlables, ne paraît-elle déjà une façon de les mettre en pratique ? On est donc dispensé de passer à leur application.

Les vérités mystiques, seules, ne vieillissent ni ne disparaissent : les vérités plus basses ne sont pas seulement individuelles, elles sont encore intermittentes. Oserait-on à tous, en tout temps, prêcher la ténacité ? Tel à jouer ce jeu perdrait son esprit de finesse. Des axiomes géométriques ne sauraient être ici de mise.

Et même le secret véritable ne consisterait-il pas plutôt à combiner les contraires ? « La nature de l'homme n'est pas d'aller toujours : elle a ses allées et venues... On ne montre pas sa grandeur pour être à une extrémité, mais bien en touchant les deux à la fois... On ne peut faire une bonne physionomie qu'en accordant toutes nos contrariétés » (1). Et Chamfort : « Il faudrait pouvoir unir les contraires. » Grand point et grand embarras de la morale !

Etre contradictoires ! Le conseil semble un peu gaillard, mais creusons-le. L'âme auvergnate est la mieux faite pour se tirer de ce pas. Ce sera le lieu pour elle d'utiliser noblement cette force antagonique d'inertie et d'ardeur que nous lui reconnûmes. Nous vîmes son essence dans une survitalité qui lui fournit de quoi se dépasser et se combattre : son égotisme déborde en large cordialité, son

(1) PASCAL. *Pensées.*

Digitized by Google

utilitarisme, sous la poussée de l'instinct en appétit de sacrifice, et son sens pratique en âpres lyrismes. Le vrai « conformément à notre nature » entraîne donc également pour nous une acceptation de cette nature et une lutte contre elle.

Contradictoirement : ne redoutons pas d'ériger ce système en principe, puisque ce principe se secoue lui-même. La guerre et la paix se nourriront l'une l'autre.

Et qui réglera cette harmonie, perpétuelle entente et surtout perpétuel combat ? « La guerre, disait grandement Napoléon, est une affaire de tact ». Pas de règles formelles, une souple vigilance.

Mais pour être ordonnés et forts, rien ne nous servirait d'appliquer un règlement : nous devons retrouver nos assises et sur elles dresser un temple harmonieux. Aussi, — je ne sais quoi d'oppressant nous en avertit, — ce serait sottise de raisonner là où il convient de sentir. Celui qui frémira sous le choc de telle émotion propre à sa race ou devant telle image du terroir, « dans son fond possédera une solidité plus forte que toutes les dialectiques, un terrain pour résister à toutes les infections, une croyance, c'est-à-dire une santé morale » (1).

M. Barrès, de qui nous tenons cet enseignement, propose aux Français trois grands thèmes : l'Amour, l'Honneur et la Nature. « Beaux noms et qui suffisent à mettre dans toute âme une musique jaillissante (2) ». Quand cet hymne monte, à sa résonnance en notre être, soudain nous saisissons notre loi, nous voyons un sens à la vie. Telle est donc « la noble et la seule féconde discipline qu'il nous faut hardiment élire » (3). Le catalogue exact de nos vertus ne nous serait pas un guide comme la chaleur lumineuse

(1-2-3) M. Barrès. *Les Amitiés Françaises.*

Digitized by Google

qui nous enveloppe dans l'atmosphère française de cette noblesse de cœur.

Aux Auvergnats on inspirerait quelques variations sur ces thèmes, de façon que la cadence s'en règle sur leur âme un peu pesante : ils suivront les exercices en y apportant leurs dispositions particulières. Dans la culture de tels sentiments, ils mettront un grain d'utilitarisme, de concentration, de ténacité, de réserve.

Et puis, sans doute, ils voudront placer devant eux un but à atteindre ; — et de tous, l'Auvergnat n'est-il pas celui qui va le mieux vers un but? C'est que, sous leurs appétits, l'énergie dresse sa forte ossature. Survitalité : sans cesse, nous devons remettre en lumière ce point central. Ces hommes convoiteux, avides de posséder et de dominer, entendent tirer de leurs actes un résultat. Aussi comprendraient-ils mieux la lutte pour la lutte que l'art pour l'art. La lutte, voilà qui leur rafraîchit le sang! Déjà le seul déploiement de leur force est volupté pour eux.

Ces mouvements quasi lyriques comportent une utilisation : faisons de la Volonté de Puissance un thème auvergnat où se hausseront l'intérêt, l'âpreté et l'arrivisme héréditaires.

Ces indications, — ou mieux, ces efforts vers des indications, — restent peu appuyées. D'ailleurs, une morale auvergnate ne s'inquiéterait que de mettre en valeur nos qualités distinctes, sans entrer en des vues plus générales. Elle n'aurait point à dire comment nourrir notre âme ; seulement comment assaisonner à notre goût sa nourriture. Les hypothèses que nous accommodions sont à prendre — et à laisser. Prenons-les comme vraies, puisque l'action presse, ne les adoptant toutefois qu'avec le ferme propos de les soumettre à l'expérience.

Nous entendons bien, cependant, après les minuties de cette enquête, garder en mains des solidités : seulement celles-ci sont larges impulsions plutôt que déterminés

Digitized by Google

commandements. Pourquoi les fixer en des phrases, puisqu'on ne sait plus, depuis les temps d'Eole, arrêter les vents et les enclore en des outres?

Nous avons devisé plus que nous n'avons avisé. Mais n'est-ce guère de tourner autour de ces questions, même sans y rien apporter qui vaille? Posséder un lot de notions formelles importe peu; il ne convient que de se mettre en état de grâce de façon à entendre ses voix. Le bonheur individuel s'établit d'après un rythme inconnu jaillissant de la part divine que nous portons en nous.

Encore fait-on un solécisme en parlant de bonheur. Marquons ici l'influence pernicieuse du langage : parce qu'un mot est un substantif, on y voit une substance, une chose qui s'acquiert, à peu près comme un titre de 3 °/₀ ou comme un siège au Sénat. Comprenons bien qu'il ne s'est jamais agi de bonheur pour l'homme, mais de sa satisfaction propre, c'est-à-dire de l'exercice et de la réalisation de ses puissances. Napoléon eût-il pu se satisfaire du train-train humble et doux d'un curé de campagne? Il lui fallait accomplir ce que lui dictait son âme.

Et tout être au cœur parlant ne fait pas autre chose. Sinon, depuis les quelques milliers d'années qu'on poursuit l'Oiseau bleu, il serait désespérant de n'en être pas plus près, malgré les belles petites recettes des sages. Il n'existe pas encore de secret universel et immuable qui procure la félicité. C'est seulement en consultant son cœur qu'on va au contentement avec soi-même.

Ce contentement ne s'atteint pas. L'air circule plus pur sur les cimes; pourtant, pas plus que les labours de la plaine, elles ne touchent à l'azur. Mais la conception stoïcienne d'une sérénité immobile ne séduit que les civilisations fatiguées; elle ne nous entraîne point. « Rien ne nous plaît que le combat, mais non pas la victoire » (1).

(1) PASCAL. *Pensées.*

Digitized by Google

Pour l'individu conscient, le but de la vie se nomme perfectionnement et non bonheur. Perfectionnement : ce mot contient en soi la notion de continuité et celle de progrès. Il implique d'abord, comme base, l'acceptation de nos fatalités, c'est-à-dire de notre âme telle qu'elle nous fut préparée et transmise par notre ascendance ; puis, comme programme, l'utilisation plus noble de ces vigueurs morales héréditaires. Et ce seul mot nous fait ainsi entrevoir toute notre éthique.

A bien y réfléchir, est-ce que, — par un artifice à demi conscient, — nous n'esquissâmes pas déjà une façon de morale, lorsque analysant notre âme, nous nous efforçâmes de la voir en beauté ?

Car nous fûmes bien polis : là où il aurait fallu écrire duplicité, nous mîmes réserve ; finasserie : esprit de finesse ; lourdeur : notion du réel ; et ainsi de suite. Cette traduction enferme un enseignement :

Nous augmenterons notre valeur propre, — étant d'abord posé que nous restons ce que nous fait notre race, — en transportant les tendances et les instincts fondamentaux de cette race à un ordre supérieur.

Nous tirons de Pascal cette grande leçon pratique. Dom Pastourel l'a démontré en de fortes pages (1), l'ascétisme pascalien ne consiste pas à anéantir ses puissances, mais à les diriger. Nous ne pouvons sortir de notre moi : la délectation nous attire infailliblement. L'appétit demeure indestructible : pour le vaincre, il nous faut supplier Dieu « d'incliner » notre cœur. *Inclina cor meum.*

Ainsi nous n'avons pas reçu notre âme en vain. Quelles que soient ses propensions, nous devons les canaliser de façon qu'elles nous entraînent vers la grandeur.

Passerons-nous aux exemples ? L'individualisme, qui

(1) *Le Racissement de Pascal.* Annales de Philosophie chrétienne. Oct. et déc. 1910.

Digitized by Google

trop souvent se contracte et se fige, qui devient à la conscience de l'Auvergnat ce que le cal est à ses mains, en une âme bien née, se témoignera par l'impatience de développer ses facultés, et de se connaître pour puiser en soi sa règle, sans souci des jugements extérieurs.

L'utilitarisme, qui se signale à l'habitude par la seule quête des profits matériels, se transformera en désir de profits moraux et en soif d'organiser son destin.

Mais poussons plus avant. On nous fit grief d'être intéressés : saurons-nous mettre cette humeur à profit ? L'analysant, nous constaterons d'abord que l'avarice auvergnate n'est pas essentiellement amour de l'argent, plutôt peur de « manquer », tourment de ne pas tenir en main l'avenir. Le paysan se dépite de lâcher ses sous, sentant que leur départ le diminue : il chérit obscurément en eux l'avantage qu'ils lui mesurent.

En effet, qu'on le remarque : tel homme à qui il en aurait terriblement coûté de débourser quelques liards, abandonnera de meilleure grâce des produits, fruits ou légumes, dont il tirerait le double. Le paiement en nature semble moins pénible au rustique. Parce qu'il est peu apte à saisir les rapports indirects, objectera-t-on, qu'il ne perçoit pas immédiatement dans l'objet livré l'argent qu'il représente. Peut-être. Il n'est pas pourtant sans savoir la valeur des choses ; il apparaît surtout que son âpreté à acquérir n'égale pas son âpreté à conserver.

Cette avarice étant donc la préoccupation de consolider sa vie, de se sentir assuré et régnant, s'inclinera en « volonté de puissance ».

La malpropreté même, la plus constante de nos hontes, nous la féconderons. J'ai vu des campagnards, achetant des « fiançailles », pour les goûter, casser d'un coup de dents la dragée et en passer la moitié humide à leur voisin. J'ai ouï dire encore que pour trinquer à l'auvergnate, on choque les verres en mélangeant leurs contenus. De ces

Digitized by Google

façons, les civilisés se gaussent avec un léger haut-le-cœur.

Jadis, pourtant, les vieux Celtes, à la frairie, dans la même coupe buvaient à la ronde. L'amour seul, à cette heure, autorise de semblables familiarités ; elles demeureraient au-dessus de nos forces. Cette répugnance de plus en plus accentuée que nous affichons les uns pour les autres, ne dénonce-t-elle pas un certain rétrécissement d'âme ? Tandis que je distingue dans ce qu'on appellera la saleté des peuples primitifs, je ne sais quoi de biblique et de fraternel, un non-dégoût, une cordialité, qui tempéreraient heureusement notre individualisme.

Au risque de chavirer dans le paradoxe, allons plus loin : prétendons possible l'utilisation du « bon sens ».

Nous nous donnâmes bien garde, examinant notre âme, d'employer ce terme de mauvais aloi. D'aucuns l'ont trop souvent en bouche. On s'autorise du bon sens, entre deux bocks, pour dépriser de hautes philosophies ou honnir des idées généreuses. C'est au nom du bon sens que le plat bavardage de la médiocrité prétend tout ramener à son niveau.

Si l'on entend par bon sens une sorte d'opinion commune et moyenne, une manière de suffrage universel dans l'ordre intellectuel, nous devons le mépriser de grand courage. Mais qu'une autre définition nous permette d'en faire emploi : on baptisera bon sens la faculté de regarder *naturellement* les choses, c'est-à-dire de les voir dans leurs proportions naturelles avec la nature de l'homme. Se confondant alors avec l'utilitarisme et la notion du réel, il ne laisse pas d'être assez profitable.

Suivant cette méthode, on se plairait — par faute de meilleur passe-temps — à établir un répertoire minutieux de toutes nos tendances, avec, en regard, leur mise en valeur par transposition. Ainsi s'édifierait une très précise

Digitized by Google

morale promulguant de très rigoureux commandements auvergnats.

Ce sont là des théories qui pourraient bien ne trouver personne pour les embrasser. Leur acceptation intégrale exigerait une foi robuste, et — quoi qu'on en croie peut-être dans Paris — tous les nôtres ne sont pas charbonniers.

Mais, pour faire court, ce qu'on peut souhaiter, c'est que quelqu'un passe la main sous le menton de l'Auvergnat, l'obligeant à relever la tête et à regarder plus haut. Car il mit à trop grand prix les Sous et la Soupe. Il prit les moyens de vivre pour les motifs mêmes de vivre. Or le progrès scientifique donnant à l'homme plus de pouvoir sur les créatures facilite la vie physique, par suite hausse l'importance de la vie morale. Les machines feront pour nous beaucoup de choses: celles que nous seuls pouvons faire augmentent donc de dignité.

Que l'Auvergnat sache maintenant se tenir au-dessus de ses actes. Son âme jamais ne manqua de force; son idéal manque de grandeur. Son individualisme sans magnanimité resta défiant, recoquillement de propriétaire, et ne devint pas la source d'une riche vie intérieure. La race fut énergique et ne sut employer noblement ses énergies. Qu'elle tâche à y réussir.

Qu'elle se pose cette grande question du Pourquoi, qui la première approfondit le regard et force à lever le front.

— Pourquoi? — Et elle vaudra ce que vaudra sa réponse. Sa croyance, c'est-à-dire son but, voilà ce qui la situera.

Il est temps qu'elle monte d'un degré dans la nature, — sans qu'elle ait pour cela à exalter son cœur assez fort, — simplement en se fixant un plus haut destin.

Si l'on exige de nous une conclusion, nous demanderons donc — pour complaire aux esprits ayant le goût des pédanteries — *une nouvelle inclination des puissances auvergnates déterminées par une transmutation des valeurs auvergnates.*

Digitized by Google

Comme nous parlâmes d'une éthique, c'est bien raison de toucher à l'esthétique. Une civilisation se signale par des penseurs et des artistes, des héros et des chefs-d'œuvre. Or l'Auvergne a peu fait pour les arts : « Mais aussi, des causes mêmes et de la nature de cette stérilité artistique, on peut augurer qu'elle n'est pas le fait d'une infirmité radicale, définitive — mais bien la torpeur partielle et passagère d'une sensibilité encore neuve et qui n'a pu réaliser toutes ses puissances...

« Du jour où l'âme arverne, encore fruste — trop exclusivement concentrée vers l'effort pratique — s'épanouira en des recherches d'art, sa production esthétique sera sans doute plus méditée, plus forte et d'une qualité plus rare que telles autres, écloses en des terres naturellement fécondes et anciennement cultivées.

« Nous n'en voulons pour preuves que les exceptions, peu nombreuses à la vérité, mais bien significatives, que l'on peut citer à cette règle d'inaptitude esthétique. Si l'on regarde seulement dans le passé de notre pays, on aperçoit à peine quelques phénomènes d'art qui vaillent d'être notés; mais chacun est à la fois considérable et caractéristique. Ce sont (et l'on excusera ce que le rapprochement peut avoir de paradoxal) : notre architecture romane ; — la *poésie* de Pascal ; — la bourrée d'Auvergne ; — la musique de Chabrier (1). »

Aphrodite est fille des flots : les monts nous enserrent de toutes parts. Mais, écartant le préjugé du beau en soi, du beau absolu, sculpté pour toujours par les Grecs, nous admettrons une évolution esthétique : chaque siècle, chaque race se formera suivant son cœur une image de la beauté. On espère, avec J. Desaymard, voir enfin se constituer une école d'art auvergnate (2).

(1) J. DESAYMARD. *Emmanuel Chabrier.*

(2) Parler d'école est peut-être un tort. Il n'y a plus d'écoles aujourd'hui en France ni par le monde : l'individualisme montant s'y oppose. Cette absence de règles sera la meilleure des règles, à condition qu'on sache trouver son maître en soi-même.

Digitized by Google

Car on ne vise plus désormais à atteindre avant tout cette perfection formelle qui procure pleine satisfaction aux sens. Le plaisir monte de l'œil et de l'oreille dans le cerveau. D'honnêtes gens non éduqués resteront hébétés devant telles toiles impressionnistes, bailleront à l'audition de tel opéra moderne. La sensation brute n'importe plus : les couleurs, les sons, peuvent être criards, leur signification est tout. La jouissance s'intellectualise.

Les Auvergnats couperont sans doute les liens entre le beau et le joli. Il n'en chaut ! La crainte de l'esthétique est le commencement de l'impuissance. « On ne consulte que l'oreille parce qu'on manque de cœur », pensait Pascal. La délicatesse, la gentillesse ne sont pas notre pente. Qu'on considère les phénomènes d'art auvergnat que nous dîmes : une même caractéristique les marque : la vigueur.

On pousserait trop le débat à indiquer comment les tendances de notre âme lui donnent mission de créer une beauté qui ne serait pas la beauté d'une ère de sérénité, mais celle d'une ère de forte vie nerveuse. Oublions la sotte formule de Kant : est beau ce qui plaît sans que l'intérêt s'en mêle ; et rappelons Stendhal définissant la beauté une promesse de bonheur, Nietzsche la reconnaissant à ce qu'elle suscite un désir de créer, à ce qu'elle exalte la volonté de puissance (1). Comme ces vues parlent à notre utilitarisme, à notre énergie, nous résonnent dans toute l'âme ! Nous laissons aux Auvergnats le soin de méditer sur elles...

Auvergnat ! L'avons-nous brandi ce mot ! Il garde pourtant je ne sais quel air hirsute, machuré, de sorte que maints compatriotes lui préfèrent ce vocable : « arverne », académique et froid, un peu. Mais nous voudrions en

(1) Il convient aussi de citer M. Barrès : « Le beau m'apparut comme une chose vivante, comme l'ensemble des qualités utiles d'un être. » *Du Sang...*

Digitized by Google

rehausser la valeur. Il ne suffit point pour porter ce titre, que nous relevâmes, d'être couché sur les registres d'une de nos mairies : il n'est que de connaître les promesses qu'il enferme et de les mériter.

Souhaitons que plusieurs se lèvent pour resserrer les amitiés auvergnates. En nos quartiers les garçons de belle espérance et dignes de leur nourriture ne manquent point : qu'on en fasse des Auvergnats conscients, qu'on les rattache à leur race. Les temps qui viennent seront leurs.

Le siècle a pour nous des complaisances ; les circonstances favorisent l'expansion de toutes nos activités. Nos défauts, nous l'avons indiqué, sont en passe de nous servir. La lourdeur qui nous embarrassa soutient à présent notre élan. Car c'est le propre des forts que toute gêne leur devienne aide, et que toute entrave leur soit ressort.

Subissant de moins pénibles conditions d'existence, notre race libérée, désengourdie, élargit son âme. A condition de trouver ses voies et de ne pas trébucher, elle saura dresser de grands monuments en témoignage de sa vigueur. Il faut des âges pour que le granit se transforme en terre arable sous l'action de l'air et de l'eau ; cependant la saison semble venue où ce sol va porter des moissons drues et belles.

« Qui sait, soupirait J. Desaymard, à quelle destinée pouvait prétendre cette race Arverne si sa volonté tenace, son patient effort s'étaient moins bornés à l'utilité immédiate, s'ils avaient eu pour objet une conquête et une jouissance plus amples de la vie ! » Pouvait prétendre ! c'est : peut prétendre, qu'il convient de dire. Regardons l'avenir en face : y eut-il jamais une meilleure heure pour être Auvergnat ?

A travers ces rebutants feuillets, des étrangers sans doute ne nous ont pas suivi. Nous sommes entre nous ; disons-le donc tout net : une poussée auvergnate est nécessaire

Digitized by Google

pour nous débarrasser des frénésies méridionales et des neurasthénies du nord. Notre énergie, notre sens du réel, qu'ils se signalent enfin ! Comme le vent fort, rapide, dévale de nos hauts plateaux et rafraîchit largement les plaines, que les nôtres descendent de la montagne non plus pour amasser quelques liards, mais pour s'annexer la France (1).

Jadis, dans la Gaule libre, nous formions un peuple suzerain. Cette suprématie nous est due. L'historien A. Imberdis fait dériver Arvernie de ar-verknei, pays des hommes supérieurs. Le massif central qu'Elie de Beaumont, géographe, considère comme le pôle négatif de la Patrie — Paris en étant le pôle positif — reste le réservoir des énergies nationales. Il est temps, il est grand temps de ressaisir d'un poing solide ce qui nous appartient : la prédominance.

L'Auvergne doit se découvrir une destinée. Or, l'intérêt de chaque race est dans ses qualités particulières : les manifestant, elle se trouve une raison d'être, se donne un sens.

Sachons donc reconnaître nos puissances et les utiliser dans un ordre supérieur. Alors notre volonté souveraine marquera sur toutes les faces de l'avenir l'empreinte d'une forte race d'hommes silencieux et décidés.

HENRI POURRAT.

Ambert, 1911.

(1) « Nous sommes les Auvergnats du monde ! » dit Dingley, l'illustre écrivain, pour caractériser l'expansion du peuple anglais. Voir Jean et Jérôme Tharaud : *Dingley, l'illustre écrivain.*

Digitized by Google

BESSE-EN-CHANDESSE

(Suite.)

CHAPITRE XV.

Les Fromages d'Auvergne.

On fabrique, dans le canton de Besse, deux sortes de fromages : « la fourme » ou fromage du Cantal, et le « Saint-Nectaire ». Je ne citerai que pour mémoire quelques rares fromages, faits avec du lait de chèvre.

Une partie du canton de Latour-d'Auvergne produit depuis quelques années un autre fromage, qu'on appelle « fromage de Laqueuille ». C'est une imitation du « Roquefort », mais il n'en a aucune des qualités. Le « bleu » intérieur si recherché y est produit par des procédés artificiels tels que l'introduction dans la pâte de parcelles de pain de seigle qui, en moisissant, produisent ce bleu factice. La fabrication de ce genre offre des avantages de produit et d'écoulement et s'est rapidement étendue. Composé de lait de vache, il diffère ainsi essentiellement du « Roquefort », produit du lait de brebis.

Les *fromages de Saint-Nectaire* sont surtout fabriqués par les cultivateurs du canton de Besse. La production n'en est pas très considérable et à beaucoup près inférieure à celle de la « fourme ».

Ce sont principalement les petits agriculteurs, ne possédant que quelques vaches, qui les produisent, tandis que pour le fromage du Cantal, il faut une très grande quantité de lait et conséquemment un nombreux troupeau. Chaque pièce, dont le poids varie de 20 à 50 kilogrammes, et quelquefois davantage, représente le produit de la traite du lait pendant une journée. C'est ce qui fait que leur poids varie suivant le nombre des vaches du producteur.

Il semble que les *fromages de Saint-Nectaire* ont joui autrefois d'une renommée beaucoup plus étendue que de

Digitized by Google

nos jours. A Paris, paraît-il, ils étaient très appréciés et très recherchés ; ils y sont, aujourd'hui, à peu près inconnus. Si nous croyons, d'ailleurs, ce qui a été écrit sur ses fromages dans les siècles précédents, ils étaient faits de lait de chèvre et de brebis, et par conséquent bien différents des produits actuels, pour la confection desquels on emploie exclusivement le lait de vache.

L'excellence de leur qualité était attribuée aux sources minérales du pays, dont ils tirent leur nom.

Dans un *Mémoire adressé à M. Donniol, médecin à Besse*, recueilli par Gault de Saint-Germain, dans des notes inédites sur l'Auvergne (1), on lit le passage suivant :

« A Saint-Nectaire on voit couler de différents endroits, » des sources, les unes tièdes et aigrelettes, d'autres » froides et salées. Les troupeaux, soit de vaches, soit de » brebis, qui paissent aux environs, sont très friands » d'aller boire à ces sources, et surtout les brebis qui, à » leur retour du pâturage, courent rapidement autour de » ces fontaines, pour y lécher le sel et le nitre qu'elles » déposent dans leur courant. C'est peut-être à ces ani- » maux qu'est redevable la bonté des fromages de Senec- » terre si vantés à Paris et presque dans tout le royaume. »

L'influence du sel sur la qualité du fromage a toujours été admise en Auvergne par les fabricants. Bruyerin-Champier, en 1560, écrit dans son livre *De re cibariâ :* « Verum salis naturam inesse pabulis quibusdam in locis » constat, etiam ubi non detur. Si detur pecoribus, auget » lactis copiam, et casis dignitatem. »

Monnet, en 1786, décrit ainsi le fromage de St-Nectaire : « J'ai parlé, à cette occasion, de ce fromage si connu dans » toute l'Auvergne sous le nom de Saint-Nectaire ou » Senneterre. C'est un petit fromage rond, qui ne se » fabriquait, à l'origine, qu'avec du lait de chèvre, mais » que, depuis que cette espèce d'animaux est devenue

(1) Arch. de M. Paul Le Blanc, de Brioude.

Digitized by Google

» rare dans le pays, on fait aussi avec du lait de brebis. » Ce fromage est la ressource de toutes les mauvaises » auberges, et de tous les pauvres ménages. Malheureu- » sement, il n'est pas de garde, étant sujet à être rongé » bien vite par un ciron qui lui est particulier et dont on » ne parvient à le garantir qu'en l'arrosant souvent avec » du vin ou du vinaigre. »

Ce qu'il y a de certain, c'est que la commune de Saint-Nectaire ne fournit que peu de fromages de ce nom, et que, loin de jouir d'une grande réputation, ce fromage, en dehors du Puy-de-Dôme, est à peine connu.

Il n'en est pas de même de la « fourme » qui est vendue dans toute la France. C'est, par excellence, le fromage du pauvre et de l'ouvrier, à cause de la modicité de son prix. Il se fabrique en grande quantité dans les montagnes du Puy-de-Dôme et surtout du Cantal.

Connu depuis de longs siècles, son commerce a toujours été et est encore très important sur le marché de Besse.

Le P. Coyssard, avec un certain lyrisme, vante la qualité de ce fromage :

« Outre la fécondité de l'herbage si grand et si espois » que c'est merveille : tellement que iusques au coupeau » de la plus haute montaigne, eslevé souvent par dessus » les nues, l'on voit paistre et s'engraisser tant de trou- » peaux à cornes, de gros bœufs et vaches à laict, dont » se faist si grande quantité de fromage, si excellent qu'on » le porte iusques à Paris et à Rôme, la bonté d'iceluy » prouvenant des simples et des plantes médicinales, qui » croissent là en telle abondance que les pharmaciens et » apothicaires y viennent herboriser de païs fort loingtains. »

Louis XIV s'intéressait à l'industrie des fromages d'Auvergne. Pour en favoriser la vente, il augmenta les droits de douane que payaient les fromages étrangers.

Le 25 décembre 1697, il faisait réclamer par le contrôleur général à l'intendant d'Ormesson un rapport détaillé sur les quantités fabriquées et vendues. Il demandait en

Digitized by Google

même temps si, en maintenant des droits élevés sur les produits de l'extérieur, on pouvait espérer que l'Auvergne arrivât à fabriquer assez de fromages pour en fournir abondamment tout le royaume.

Cet intérêt porté à la fabrication auvergnate fut continué par Louis XV. En 1731, une enquête fut prescrite aux subdélégués par M. Trudaine, qui tenait à connaître la quantité de fromages que pouvait produire la province et le prix par quintal rendu sur les marchés de Clermont et de Paris. Cette enquête donna les renseignements suivants :

La circonscription, comprise dans la subdélégation d'Aurillac, au dire de M. Sadourny, pouvait fournir une quantité considérable de fromages de première qualité. Le prix moyen du quintal, de 1715 à 1730, à Aurillac, avait été de 17 livres 13 sols.

Le prix du transport, d'Aurillac à Clermont, était de 6 livres 10 sols par quintal ; d'Aurillac à Maringues, de 6 livres 15 sols, se décomposant ainsi : d'Aurillac à Brioude, par *mulets* ou *chevaux de bâts*, 5 livres ; de Brioude à Brassac, par *voiture*, 16 sols ; de Brassac à Maringues, par l'*Allier*, une livre 5 sols.

M. Sadourny ajoutait qu'une partie des fromages d'Auvergne était expédiée à Bordeaux, en Guyenne et en Gascogne, ou ils étaient en concurrence avec les fromages de Hollande. L'expédition se faisait par *charrois* jusqu'à Bouillac, et de là par le *Lot*.

M. Besseyre, subdélégué de Besse, écrivit à l'intendant qu'aucun des marchands, auxquels il a proposé un engagement pour la livraison d'une quantité annuelle déterminée, n'a voulu se lier, « qu'autrefois le commerce était » très considérable à Besse, mais qu'à défaut de commer- » çants, la plus grande partie des fromages des montaignes » voisines qui se fermaient dans Besse, se transportent à » Ardes, Allanches et à La Tour. Cependant on peut » compter de trouver dans cette ville, dans le courant du » mois d'octobre, environ 900 quintaux de fromage d'*écide*,

Digitized by Google

» c'est-à-dire de celui qui se fait dans les montaignes » destinées pour cela depuis le mois de mai jusqu'au mois » d'octobre; ces fromages sont ordinairement de 3 à 4, » de 4 à 5 pour faire le quintal, qui est un cent pesant. » Il y a aussi d'autres fromages qu'on appelle des *bâtards*, » qui se font hors de la montaigne, dans les maisons par- » ticulières, en esté et l'arrière-saison, et en hyver, dans » les mêmes maisons, qui sont du poids de 10 à 11 livres » pièce, qu'on porte les lundis, jours de marché en cette » ville, tout fraichement faits; on pourrait compter d'en » trouver dans ce même temps 2 à 300 quintaux qui ne » sont pas du prix de l'*écide*.

» Aujourd'hui, le quintal de fromage d'*écide* se vend » 30 livres sur les lieux; et les autres bâtards sont allés à » 23 livres.

« Les fromages d'*écide* ont coûté le mois d'octobre der- » nier à ceux qui les ont mis dans leurs caves 21 livres, » et les bâtards revenaient à 18 livres.

» L'année précédente les gros fromages revenaient à » 19 livres, les autres à 16 livres.

» L'année auparavant, c'était à peu près le même prix; » quand on veut faire conduire de ce pays des fromages » à Paris, on ne les fait pas passer par Clermont; on les » envoie aux Martres-de-Veyre, qui est tout près de la » rivière d'Allier, où on les embarque pour Paris. Il en » coûte 30 sols par cent pour les conduire aux Martres; » il en cousterait le même prix pour les conduire à Cler- » mont (1). »

De Bort (2), M. de Mallesaigne écrivait qu'il s'enga-

(1) Arch. dép. *Intendance*, série C, cote 1.

(2) Bort, chef-lieu important de la Corrèze, faisant autrefois partie de la Haute-Auvergne. La subdélégation de Bort comprenait dans le Puy-de-Dôme et le Cantal: Saint-Donat, Saint-Genès-Champespe, Egliseneuve, le Quartier d'Entraigues, Mercœur, Chastreix, Saint-Pardoux, Marcenat, Aubijoux, Bagnols, Larodde, Tauves, Latour, Messeix, Bourg-Lastic, Singles, Laqueuille, Saint-Sauves, Murat-le-Quaire, Savennes, Avèze, etc.

Digitized by Google

geait à fournir 3.000 à 4.000 quintaux à condition qu'on puisse assurer aux marchands 20 sols de bénéfice par quintal. De 1725 à 1730 le prix moyen a été de 17 livres.

M. de Vigier, subdélégué de Mauriac, répondit que les paroisses de Salers, Mauriac, Apchon, Trizac, Menet et Fontanges produisaient environ 8.000 quintaux de fromages au prix moyen de 15 livres.

M. Tassy de Montluc déclara que sa circonscription de Saint-Flour pouvait fournir 7 à 8.000 quintaux au prix moyen de 19 livres, mais que les marchands ne paraissaient pas disposés à abandonner le commerce d'échange qu'ils faisaient avec le Languedoc et la Provence. Le prix du transport de Saint-Flour à Maringues s'élevait à trois livres par quintal.

M. Boyer de la Salle croyait pouvoir fournir dans la collecte de Viverols et dans les paroisses voisines 2.000 quintaux au prix moyen de 25 livres. D'Ambert à Clermont, le prix du transport était de 45 sols.

M. Trudaine écrivit alors à M. Fagon que l'Auvergne pourrait expédier à Paris au moins 10.000 quintaux à un prix variant de 17 à 22 livres, augmenté de 3 livres pour frais de transport. Il le priait en même temps de s'occuper d'en assurer la vente et de voir les épiciers de la capitale.

M. Orry, contrôleur général des finances, répondit à M. Trudaine, le 4 mars 1733, que les épiciers de Paris refusaient d'acheter les fromages d'Auvergne à cause de la mauvaise odeur et du mauvais goût qu'ils contractent pour peu qu'ils soient conservés. Ces défauts étaient attribués au peu de soin et de propreté apportés à sa fabrication, « qui font que l'on y trouve souvent des pierres, du » bois et autres ordures, encore infiniment plus dégoû- » tantes » ; enfin, il donne des déchets considérables quand on le garde et ne peut supporter la chaleur.

Pour remédier à toutes ces causes de mévente, M. Trudaine voulut importer en Auvergne les procédés de

Digitized by Google

fabrication du fromage de Hollande qui, ainsi qu'il l'établissait dans un mémoire présenté au Conseil du Commerce, obtenait une préférence marquée sur le marché de Paris pour les raisons suivantes : « 1° Les frais de » transport étaient moindres de Hollande à Paris que des » montagnes d'Auvergne ; 2° les fromages de Hollande » ne payaient aucun droit d'entrée, alors que ceux d'Au- » vergne acquittaient un droit de douane à la sortie de la » Province ; 3° les Hollandais se conservaient mieux et » pouvaient supporter la mer. »

Les premiers essais furent faits, en 1733, sur la paroisse de Fontanges, élection de Mauriac, dans la montagne des Roches, appartenant à M. de Vigier, subdélégué. Deux vachers flamands, Favier père et fils, de la paroisse de Bergues-Saint-Winoc, avaient été engagés par les soins de M. Darluy, receveur des fermes à Dunkerque, au prix de 8 sols par jour. Ils fabriquèrent 375 quintaux 10 livres de ce nouveau fromage, dont on offrit à Clermont le prix de 5 sols 6 deniers, et à Paris celui de 6 sols 3 deniers.

M. Fagon estima que ce fromage ne pouvait, dans ces conditions, paraître avantageusement sur le marché de la capitale, où le gruyère se vendait 8 sols la livre, le fromage du Comtat 6 sols, le Hollande à côte rouge 6 sols 3 deniers, et le petit Hollande 5 sols 6 deniers.

Au sujet des deux vachers Favier, M. Trudaine écrivait : « C'étaient deux imbéciles qui apprirent de nos » vachers à faire le fromage. »

M. Darluy tenta inutilement d'engager quelques femmes du Furn'ambacht à venir en Auvergne.

M. Trudaine, devant l'insuccès de la tentative de fabrication d'un fromage, façon Hollande, songea à faire essayer en Auvergne l'imitation du gruyère, qui se faisait avec succès en Franche-Comté. Il fit dresser un mémoire comparatif des procédés en usage en Auvergne et en Suisse.

Digitized by Google

En Auvergne, une *baste*, ou vacherie de 30 vaches, est mise sous la garde de deux hommes : un vacher auquel on donne 50 livres de gages et un *goury*, qui reçoit de 20 à 30 livres plus trois livres de pain de seigle par jour et du lait. Pour deux vacheries, on prend en outre un *affermadou*, qui est payé 20 livres. Le buron se compose de quatre petites pièces, *fougou*, *cabane*, *cabaneau* et *loge à porcs*.

Le lait tiré, on y jette la *presure ;* une demi-heure après, on rompt le *caillé* avec un bâton, garni de *rais :* la *toume* tombe au fond.

En Suisse, on fait chauffer doucement le lait avant d'y mettre la presure.

M. Trudaine confia, en 1733, à M. Ladevie, prieur de Chastreix, la mission de se rendre en Franche-Comté et en Suisse et d'y étudier le mode de fabrication du fromage de gruyère.

M. de la Neuville, intendant de la Franche-Comté, adressa à M. Orry, contrôleur général, le rapport de M. Ladevie. Il ajoutait : « Il se fait dans les montagnes » de Franche-Comté d'aussi bons fromages qu'en Suisse, » d'autant plus que ce sont les Suisses mêmes qui vien- » nent les y fabriquer, se rendant pour cet effet en grand » nombre à Pontarlier, le jour de la foire de Saint-Geor- » ges, dans une place que l'on nomme par cette raison » Gruière, et qui donne aussi le même nom et aux hom- » mes et aux filles qui s'y trouvent, et où les Comtois, » propriétaires des granges, appelées *fruitières*, choisis- » sent ceux qu'ils croient les plus expérimentés. »

Etaient joints au rapport de M. Ladevie les plans et devis de la construction du bâtiment nécessaire à la fabrication. Pour une montagne de 30 vaches environ, le devis s'élevait à 536 livres, et pour celle de 50, 60 ou 70 vaches à 1.288 livres.

Pendant son séjour en Franche-Comté, M. Ladevie avait engagé Guillaume Michel, maître fruitier, au Bye-

Digitized by Google

duffour, paroisse de Miniavillers, pour venir faire en Auvergne du fromage et du beurre façon gruyère, moyennant 180 livres de gages et 20 livres pour frais d'aller et retour. La durée de l'engagement était fixée à cinq mois et demi, du 5 mai au 25 octobre 1733.

De retour en Auvergne, M. Ladevie fit construire, à l'aide de corvées autorisées par l'intendant et fournies par les villages de Saint-Pardoux, Chastreix, Bagnols et Saint-Donat, dans la montagne de la Roche, appartenant à M. de Chalandrat, trésorier de France en la généralité de Riom, un bâtiment destiné à servir de *fruitière*.

A la fin de cette année 1733, les fromages et le beurre, fabriqués dans la montagne de la Roche, furent expédiés à Clermont, où M. de Chalandrat les présenta à M. Trudaine.

« Quand les fromages arrivèrent dans la rue des Gras, » écrit M. de Chalandrat, il y accourut du monde de » toutes parts : les Mallet les admiraient et on eut bien » de la peine à empêcher qu'ils ne les piquassent (1). »

Ces fromages, envoyés à Paris, furent distribués aux Invalides, à l'Hôpital-Général et à plusieurs épiciers. M. Mégret écrivait à ce sujet à M. Trudaine :

« Chacun dit que ce fromage est d'une pâte excellente » et égale à celle des véritables *grières*, qu'on n'y trouve » aucune différence, sinon qu'ils ne sont point autant salés » et qu'ils n'ont point d'yeux. » Les épiciers les payèrent 23 livres 10 sols le quintal.

Tout heureux de ce premier succès, M. Trudaine, voulant engager les propriétaires à essayer la nouvelle fabrication, écrivit à ses subdélégués qu'il était disposé à accorder à ceux qui tenteraient l'expérience, la remise de leurs impositions pour 1734 et des reliquats qu'ils pouvaient devoir pour 1733. Il ajoutait qu'il leur serait ensuite attribué, pour les six années suivantes, des *cotes d'office*,

(1) Arch. dép. *Intendance*, cote 3.

Digitized by Google

taxées à un chiffre minime, et que leurs vachers seraient exemptées de la milice.

En 1734, un certain nombre de propriétaires firent fabriquer des fromages, façon gruyère. A Besse, le subdélégué Besseyre fut un des premiers à se rendre au désir de M. Trudaine. Il fit faire des essais dans sa montagne de la Croix-Morand et son domaine de Diane « où il tirait 60 vaches ».

La même année, M. Chandeson, un des riches propriétaires de Besse, fit construire une fruitière dans son domaine de *Costapein*. Soixante vaches lui appartenant ou louées à diverses personnes fournirent le lait destiné à faire du gruyère. Pour cela il avait fait mener celles de son domaine de Jassy, près d'Ardes.

En 1735, M. Godivel fabriqua aussi du gruyère « dans » son domaine, situé dans la paroisse de Saint-Pierre-» Colamine » (au Fayet probablement), où l'on nourrissait trente vaches.

Quelques autres personnes des environs, la veuve Morin, dans son domaine de *la Cabanne*, près Auzolle (35 vaches); l'abbé Morin et son frère, dans leur montagne de *la Godivelle* (35 à 40 vaches); Morin, dans sa propriété *du Cros*, près la Godivelle (40 vaches); Cohadon, au Mont-Dore, produisirent aussi des gruyères.

Voici les remises de taille, accordées à quelques-uns d'entre eux. Ces chiffres nous indiquent l'importance des impôts que supportaient alors les biens ruraux.

Année 1734 : *Joseph et Nicolas Chandeson*, pour le domaine de Costapein :

Taille royale, ci.....	115	livres.
Capitation, ci.....	50	—
Capitation, ci.....	48	—
Habits des miliciens, ci.....	0	livre 13 sols.
Total.....	213	livres 13 sols.

Digitized by Google

M. *Besseyre* : Pour son domaine de Thioleyre :

Taille royale, ci.....	42 livres	10 sols.	
Capitation, ci.....	18	—	—
Capitation, ci	17	—	06 —
Habits des miliciens, ci.....	0	—	06 —
Total de Thioleyre pour 1734, ci.	78 livres	02 sols.	

Pour son domaine de Lameyrand, ci..... 141 liv. 02 sols

Pour son domaine de Diane, ci. 105 liv. 16 sols 6 den.

Total des remises accordées à M. Besseyre, ci..... 325 liv. 00 sol 6 den.

Jean Morin, pour son domaine de Cros, ci..... 395 livres 3 sols.

Jean Godivel, pour ses propriétés *dans Besse*, ci..... 55 livres 7 sols.

Le même pour ses propriétés *dans Saint-Pierre*, ci..... 324 livres 1 sol.

M. Besseyre ne se livra que pendant deux ans à cette fabrication, en 1734 et 1735. Il occupa pendant cette période le même vacher, un certain Pierre Magnin, d'Auteville, canton de Fribourg.

Sur la demande de M. Trudaine, il fit faire la comparaison du rendement de la même quantité de lait en fromage de gruyère et en fromage d'Auvergne. Le résultat de cette observation fut qu'avec six seaux de lait, contenant 32 pintes parisiennes (1), on obtenait 30 livres de fromage d'Auvergne, alors qu'avec la même quantité on ne fabriquait que 25 livres et demie de gruyère.

M. Chandeson fut le dernier à renoncer, en 1740, à la production du gruyère, malgré les résultats peu satisfaisants obtenus. C'est ainsi qu'il écrit, le 27 novembre 1739, à M. Rossignol, intendant d'Auvergne : « Ces 60 vaches

(1) La pinte parisienne représentait 0,93 centilitres.

Digitized by Google

» traitées dans ma montagne, m'auraient rendu 70 quin-
» taux de fromage du paysan environ cette année, qui se
» sont vendus jusqu'à 22 livres le quintal qui m'auraient
» produit 1.540 livres ; de plus j'aurais eu 7 quintaux de
» beurre à raison de 35 livres le quintal, qui auraient fait
» 245 livres, et les fromages et beurre joints m'auraient
» produit 1.785 livres, tandis que j'ai 136 pièces de fro-
» mage grière que j'ai vendues au nommé Antoine Faure,
» marchand à Clermont, à raison de 23 livres le quintal,
» dont il a déjà reçu 82 pièces, qui ont pesé au poids du
» roi 31 quintaux et il m'en reste 54 pièces que je lui ferai
» apporter dès qu'elles seront dans leur parfaite salaison,
» qui pourront peser 16 à 17 quintaux, qui font le total
» de 48 quintaux à raison de 23 livres, montant la somme
» de 1.180 livres. Me voilà donc en perte de 681 livres
» sans même pouvoir nourrir de cochons. »

« Il ne faut aussi oublier la nourriture d'un Suisse à
» qui il faut donner une pinte de vin chaque jour, une
» livre et demie de viande et lui fournir du pain passé,
» dans le temps que les autres vachers sont nourris de
» gros pain sans vin ni viande et qu'ils travaillent à traire
» les vaches et d'autres ouvrages indiqués par le maître,
» au moment que les Suisses croient avoir rempli tous
» leurs devoirs en faisant uniquement leur fromage sans
» se mêler d'autre chose. »

M. Trudaine avait été remplacé, en 1734, par M. Rossignol, qui ne semble pas avoir partagé les espérances de réussite de son prédécesseur.

Au Contrôleur général, qui lui reprochait de ne point pousser avec assez d'activité la fabrication du gruyère en Auvergne, il répondit, le 28 novembre 1740, par un rapport très détaillé et très documenté, où, après avoir retracé l'historique de cette tentative, il indiquait les causes d'insuccès :

« Malgré les avantages faits aux fabricants, ceux-ci y
» renoncent peu à peu et reviennent à la fabrication du

Digitized by Google

» fromage du pays, d'un débit plus aisé, plus prompt, plus » certain et où ils trouvent encore plus de bénéfice.

» En 1740, trois propriétaires seulement ont continué : » Chandezon, de Besse ; Solignat, d'Orcival, et Cohadon, » du Mont-Dore.

» A eux trois, ils ont fait 89 quintaux 40 livres de fro- » mages, et 49 quintaux et demi de beurre. »

Le produit de la vente de ces fromages et du beurre, joint au prix des porcs nourris avec le *petit-lait*, s'est élevé à 2.270 livres 6 deniers.

Avec le fromage du pays, dont la fabrication laisse plus de beurre et de *petit-lait*, le produit se serait élevé à 3.019 livres 6 sols. C'est donc une perte de 748 livres 16 sols qu'ils ont faite, en fabriquant du gruyère.

« Pour balancer cette perte, il aurait fallu que les fro- » mages, façon Gruyère, qui se sont vendus en 1740, » 22 livres, 24 livres et 25 livres le quintal, eussent été » achetés sur les lieux un quart en sus, c'est-à-dire sur le » pied de 30 livres le quintal.

» La voiture de ces fromages de Clermont à Paris, y » compris 10 sols par quintal de droits à la douane de » Vichy et environ 2 sols pour droits de péage, revient, » suivant la note, à 3 livres 4 sols le cent, à quoi, joignant » 6 sols pour droits de commission, ce fromage revien- » drait à Paris et ne pourrait y être donné à moins de » 34 livres.

» A Paris, les marchands épiciers achètent le fromage » de Gruyère, vrai Lyon, 37 livres à 39 livres le cent, celui » du Comté 30 livres à 32 livres 10 sols, le Berne 28 livres » à 30 livres, le Hollande à côte rouge 29 livres à 31 livres » 10 sols, et le petit Hollande 25 livres à 27 livres le cent.

» Le fromage d'Auvergne reviendrait donc plus cher » que tous les autres, sauf le Gruyère, vrai Lyon.

» Le fromage du pays a plus de vente aux artisans et » manœuvres, qui envisagent surtout le bon marché. »

Digitized by Google

M. Rossignol montre aussi, par un exemple, la mauvaise qualité des fromages, façon Gruyère, d'Auvergne :

« En 1736, un négociant de Clermont, M. Blatin, acheta » des fromages, façon Gruyère, à raison de 24 livres le » quintal, et les revendit à Bordeaux, Nantes, La Rochelle » et Perpignan.

» Les fromages, envoyés à Bordeaux, aux sieurs » Raphaël frères, marchands juifs, se gâtèrent et don- » nèrent une telle infection, que, sur les plaintes des gens » du quartier, on fut obligé de les sortir de la maison où » ils étaient. »

L'année 1740 marqua la fin de ces essais ; en 1741, tous les propriétaires s'étaient remis à la fabrication des fromages du pays.

Malgré les encouragements de l'Intendance et les décharges de cotes, les pertes étaient trop considérables et la vente fort difficile. Personne ne voulut prolonger une tentative aussi peu encourageante.

Il y a une trentaine d'années, M. de Vigineix, dans sa montagne de Chambourgneix, près Besse, fit de nouveau fabriquer des fromages, façon Gruyère. Cette nouvelle expérience ne donna pas de meilleurs résultats et ne fut pas de plus longue durée que celle du XVIII^e^ siècle.

BOYER-VIDAL.

(A suivre).

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Procès-verbal de la Séance du 5 Février 1913

Les membres de la Société des Amis de l'Université se sont réunis pour leur séance mensuelle du mercredi, le 5 février, sous la présidence de M. le docteur Charvilhat.

Etaient présents : MM. Accarias, Beaudonat, Charvilhat, Charbuy, Joyau, Pader, Marcheix, Roubille.

Après la réception des correspondances et des revues échangées, le Président donne la parole à M. Pader qui fait une communication sur la chaleur et la lumière solaire à l'époque primaire, pendant laquelle vivaient près des pôles des arbres tropicaux, comme les sequoias, et des coraux dans les mers boréales.

M. Pader partant de ce fait fondamental : l'homogénéité de la répartition de la chaleur et de la lumière, écarte tout d'abord les différentes théories explicatives proposées, par exemple comme celle de la condensation de la nébuleuse solaire.

Considérant comme définitivement acquise l'hypothèse généralement admise d'une plus grande quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère des temps paléozoïques (34.000 fois plus en volume d'après certaines évaluations), il établit, par d'ingénieuses démonstrations trigonométriques, que l'augmentation de l'indice de réfraction de l'atmosphère, dus au surplus de gaz carbonique, ainsi calculée, suffit à expliquer l'homogénéité de la répartition des températures sur la planète en même temps que l'accroissement de la quantité de chaleur captée par l'atmosphère terrestre.

Après avoir remercié M. Pader de sa savante communication, le Président lève la séance à 10 heures.

Procès-verbal de la Séance du 5 Mars

Le mercredi 5 mars, à 8 heures du soir, se réunissaient les membres de la Société, sous la présidence de M. J.-B. Mathieu, vice-président.

Etaient présents : MM. Accarias, Billiet, Brosson, docteur Charvilhat, Daumont, du Ranquet, Garde, Gauthier, Glangeaud, Guillot, Jaloustre, Marcheix, Mathieu, docteur Maurin, Pader, Pialoux, Ogier.

Digitized by Google

Après le dépouillement de la correspondance et la réception de M. Python, député, présenté par MM. Battut et Daumont; de M. Pascal, présenté par MM. Dain et Daumont; de M. le docteur Petit, présenté par MM. Glangeaud et Accarias, le Secrétaire général annonce la formation d'une Société des Etudes locales dans le Puy-de-Dôme, dont la présidence a été confiée au docteur Charvilhat.

Un certain nombre de membres de la Société des Amis de l'Université font partie de la nouvelle Société, et à l'Assemblée générale qui s'est tenue en février dernier, ils ont demandé si la Société des Amis de l'Université ne voudrait pas permettre aux nouveaux sociétaires de tenir leur réunion mensuelle dans notre local, le 1er jeudi de chaque mois, à 10 heures du matin.

A l'unanimité, les membres présents sont d'avis d'autoriser la Société des Etudes locales à se réunir au n° 12 de la rue Bardoux, d'autant que ce sera un moyen d'intéresser la Société locale à la *Revue d'Auvergne*.

Le Président signale à l'attention de l'assemblée, l'ouvrage intitulé *Mémoires de l'ancien Conseiller et Président de Chambre, Adrien Piollet*. Ce sont les descendants de l'ancien Président, magistrat de haute culture et justement honoré, qui ont fait éditer ses mémoires, accomplissant ainsi un bel acte de piété filiale. M. le Président se faisant l'interprète de la Société, adresse à M. le docteur Piollet, petit-fils de l'auteur, et membre de notre Compagnie — auquel la Société est redevable de cet hommage — ses plus chaleureux remerciements.

La parole est ensuite donnée à M. l'intendant Marcheix pour la lecture d'un excellent mémoire sur : *Les prisonniers de guerre dans le département du Puy-de-Dôme, de 1794 à 1796*.

« Dans le courant de l'année 1794, notre département reçut, en plusieurs fois, environ 1.800 prisonniers de guerre autrichiens, hollandais ou piémontais, dont 12 à 1.300 restèrent chez nous jusqu'au milieu de l'année 1796.

» Un certain nombre de détachements vinrent tout droit à Clermont, Riom et autres lieux désignés par les autorités mêmes qui avaient prescrit leur envoi ; les autres, dirigés simplement sur le Puy-de-Dôme, furent répartis, au moment de leur arrivée, soit par le Directoire départemental entre les divers districts, soit même par ceux-ci entre différentes communes : d'où résulta la création de dépôts d'importance très variable dont le nombre total ne s'élève pas à moins de 27.

» L'organisation, l'entretien et la surveillance de ces multiples dépôts imposèrent d'abord une lourde tâche aux administrations

Digitized by Google

locales et furent ensuite pour celles-ci une source de préoccupations incessantes. En même temps, la présence prolongée de ces étrangers au milieu de populations dont ils partagèrent généralement l'existence et les travaux, fut la cause déterminante d'événements plus ou moins notables qui sont autant d'épisodes de notre histoire locale.

» Et cependant il semble que la venue et le long stationnement des prisonniers de guerre dans le Puy-de-Dôme n'aient laissé aucun souvenir. Les nombreux ouvrages publiés sur l'Auvergne, et même ceux spécialement consacrés à la période révolutionnaire, n'en disent pas un seul mot.

» Le premier dépôt fut celui d'Aigueperse; il eut pour origine le transfèrement par ordre du citoyen Jourdeuil, adjoint au ministre de la guerre, de 109 Hongrois provenant de l'armée du Rhin et alors internés à Cusset, d'où ils arrivèrent le 31 janvier 1794.

Le 6 mars suivant, Clermont reçut 115 Hollandais faits prisonniers à Menin en 1793 et d'abord placés à Montluçon.

» Vers la fin du même mois, 270 Autrichiens furent envoyés à Riom; ils venaient de Langres, où ils avaient d'abord été réunis après leur capture, en décembre 1793, à Freschwiller, Wissembourg et autres lieux.

» A la suite de la prise de Landrecies, le 16 juillet 1794, la commission de l'organisation des armées fit diriger sur le Puy-de-Dôme 500 hommes de la garnison autrichienne de cette place, en laissant au Directoire du département le soin de les répartir à son gré; nos administrateurs en firent la distribution suivante entre les huit districts : 30 à Pont-sur-Allier (ci-devant Pont-du-Château), 15 à Cebazat, 15 à Plauzat, 30 à Rochefort, 50 à Thiers, 30 à Maringues, 25 à Lezoux, 40 à Ennezat, 60 à Issoire, 45 à Ambert, 25 à Arlanc, 40 à Besse, 45 à Montaigut et 50 à Billom. Mais Rochefort et Besse déclarèrent aussitôt ne pouvoir donner asile aux détachements qui leur étaient attribués, et ceux-ci furent affectés respectivement à Aubière et à Vic-sur-Allier (ci-devant-Vic-le-Comte).

» Peu après, le commissaire ordonnateur de l'armée des Alpes ayant prescrit l'évacuation sur d'autres points du territoire des prisonniers stationnés dans l'Isère, ceux qui formaient les dépôts des Thermopyles (ci-devant Saint-Marcellin) et de Vienne-la-Patriote furent transférés dans notre département, qu'un arrêté du Comité de salut public avait spécialement réservé à l'armée des Alpes comme lieu d'internement de ses prisonniers. Clermont en reçut 160, Riom 150 et Thiers environ 170; ces derniers furent répartis entre Thiers, Maringues, Lezoux, Châteldon et Courpière. Mais bientôt on s'aperçut qu'une partie de ces hommes avaient été pris par l'armée d'Italie, à laquelle étaient réservés les départements

Digitized by Google

de la Drôme et de l'Ardèche, et les 150 venus à Riom furent, avec 50 de ceux de Thiers, acheminés presque immédiatement sur Annonay.

» En novembre, l'armée des Alpes nous envoya 296 Piémontais, qui furent d'abord divisés par l'administration départementale entre tous les districts, celui de Besse excepté, puis disséminés par certains districts entre diverses communes ; on en mit ainsi à Cournon, aux Martres-de-Veyre, à Monton, à Authezat, à Saint-Saturnin, à Chauriat, à Vertaizon, à Mirefleurs, etc., etc.

» Cet envoi fut le dernier que reçut le Puy-de-Dôme en 1794. Il se trouva même à peu près compensé, en décembre, par un prélèvement de 274 Piémontais qui furent versés sur le dépôt de Roanne, par ordre de la commission de l'organisation des armées, pour travailler à la construction du pont actuel sur la Loire.

» Les Hollandais restèrent à Clermont jusqu'en juin 1795, époque à laquelle on les renvoya dans leur pays.

» La plupart des officiers prisonniers de guerre bénéficièrent d'échanges ou de libérations individuelles dans le courant de la même année.

» Les Autrichiens ne quittèrent notre département que vers la fin de mars 1796, et les Piémontais furent mis en liberté seulement à la fin du mois d'août suivant.

» La Revue épisodique des dépôts pendant cette longue période fourmille de détails : Désertions, mutineries, réclamations des autorités, des citoyens et des prisonniers eux-mêmes ; misère de ces étrangers, privés de vêtements, mal couchés, pillant leurs casernes pour se chauffer, etc. ; enfin, à côté des mécontents, on trouve des prisonniers qui ont demandé à s'établir et à arborer la cocarde tricolore.

» En un mot, sans constituer toujours des pages d'histoire, c'est une sorte de chronique attrayante parce que fort peu connue. »

M. le Président adresse, au nom de l'Assemblée, ses sincères remerciements à M. l'intendant Marcheix pour cette intéressante communication.

Ce travail, d'une riche documentation, sera une importante contribution à l'histoire révolutionnaire de notre province.

En raison de l'heure avancée, la communication de M. Doumaux est renvoyée à la prochaine réunion.

J. D.

Digitized by Google

Procès-verbal de la Séance du 5 Avril

Les membres de la Société des Amis de l'Université se sont réunis le 5 avril, pour leur séance mensuelle, dans leur local de la rue Bardoux, sous la présidence de M. Henri Lecoq.

Etaient présents : MM. Accarias, Billiet, Brosson, docteur Charvilhat, Charbuy, Daumont, Gaumet, P. Gautier, Guillot, Lecoq, Marcheix, Mathieu, Poisson, Roubille.

Après le dépouillement des correspondances et la réception des revues échangées, M. Lecoq donne la parole à M. Joseph Roubille, qui assure avec autant d'habileté que de dévouement les fonctions de trésorier de la Société. M. Roubille expose le budget pour 1913 et reçoit l'approbation unanime de tous les membres.

L'ordre du jour appelait ensuite une lecture de M. Achard « sur une Loge Maçonnique à Riom au XVIII^e^ siècle ». M. Achard, absent, et s'étant fait excuser, avait envoyé son mémoire, afin qu'il en soit fait lecture à la séance. L'étude de M. Achard, intéressante à divers titres, est purement locale, comme l'indique le titre, et sans aucune prétention de généralisation.

La Loge Maçonnique de Riom fut fondée en 1776. M. Achard a pu reconstituer en partie la vie de cette association éphémère. La mode était alors à Paris et dans la province aux petits cénacles où des gens instruits et intelligents, un peu « les honnêtes gens du XVII^e^ siècle », se réunissaient pour causer et cultiver ainsi une curiosité intellectuelle de bon aloi. Un esprit de philanthropie régnait parmi ses membres. Cependant, aucune idée avancée, aucune réaction contre les coutumes du temps ne se manifestait chez eux. La loge comptait trente-quatre membres, dont un chanoine. La loge faisait dire ses messes; la loge applaudissait à la naissance du Dauphin. Ses membres étaient tous de bons bourgeois éclairés et un tantinet utopiques. Les fêtes se manifestaient par des repas plantureux et soignés. Les soirées d'allégresse s'agrémentaient sur la fin de parties de billard interminables, pendant lesquelles chacun consommait des rafraîchissement variés.

Les derniers signes de vie que nous possédions sur la Loge de Saint-Amable sont les notes des frais créés par la venue de M. de Chazeyrat, intendant de la province, en 1788. On ne peut que se livrer à des conjectures sur les causes de la disparition de cette Société. L'augmentation des frais réduisit-elle peu à peu jusqu'à l'extinction le nombre des membres, ou la discorde se glissa-t-elle

Digitized by Google

parmi eux ? On ne sait. En tout cas, on peut affirmer qu'aucun de ceux qui la composèrent ne figurait plus tard parmi les noms illustres de l'époque révolutionnaire.

Après la lecture de ce mémoire nouveau et bien documenté, le Président lève la séance à 10 h. 1/4.

MÉLANGES

La Rabdomancie en Auvergne vers 1746

En feuilletant les vieilles minutes que M. Portal, notaire à Jumeaux, a bien voulu mettre à ma disposition, j'ai retrouvé la lettre qu'on va lire et dont l'intérêt me semble tout d'actualité, au moment où le monde savant se livre à l'étude raisonnée de la Rabdomancie.

Le 6 octobre 1745, décédait à Perrier, près Issoire, où elle fut inhumée, D^me^ Marguerite Savignat, veuve de M^re^ Jean-Baptiste Gleize, avocat en Parlement, mère du lieutenant de l'élection d'Issoire.

Bien que jouissant seule et depuis longtemps de ses biens, ses héritiers ne trouvèrent aucun argent chez elle ; convaincu qu'elle avait dû cacher quelque part son or, M. Gleize pria un de ses amis d'Issoire, M. Pradier, de solliciter, pour le découvrir, le concours d'un baguettisant réputé de la région, M. Beyssat, marchand-constructeur de bateaux à *Gemeaux-sur-Allier*.

Voici en quels termes celui-ci s'en acquitta :

« A Issoire, le 17 février 1746.

» M. Gleize, lieutenant de notre Election, vient me prier aujourd'hui de vous engager à venir jusqu'à Perrier, dimanche prochain, pour faire *jouer votre baguette*. Il a enterré sa mère depuis quelques mois et ne lui a point trouvé de l'argent, quoiqu'elle en dût avoir, ayant le gouvernement de sa maison depuis bien longtemps ; aussi je vous serais obligé de vous rendre icy, pour de là aller à Perrier : peut-être que je vous y accompagnerai. Vous serez payé comme de raison de votre voyage et même grassement si vous faites des découvertes.

» Je suis, Monsieur.....

» A. Achard. »

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Anthologies illustrées. — *Les Provinces françaises.* — *L'Auvergne*, par L. Bréhier. — Paris, H. Laurens, 1912, gr. in-8°.

On parle beaucoup depuis quelque temps de décentralisation, de régionalisme. Ce que les touristes apprécient surtout, en parcourant nos pays de France, c'est tout ce qui survit du passé, les manifestations du terroir, l'accent local. Et les curieux ne sont pas seuls à évoquer le souvenir des anciennes provinces Les politiques songent, nous dit-on, à retrouver dans ces cadres, que la Révolution brisa sans les faire oublier, des groupements d'intérêts plus larges que les départements actuels (1).

C'est à satisfaire ces curiosités que tend la collection des *Anthologies illustrées. Les Provinces françaises*, entreprise sous la direction de M. H. Marcel. Trois volumes ont déjà paru : *La Touraine, l'Auvergne et la Bourgogne.*

M. L. Bréhier, professeur d'histoire à l'Université de Clermont, s'est chargé de présenter l'Auvergne aux lecteurs. On n'a pas oublié la délicieuse étude sur Clermont-Ferrand, ville d'art, qu'il avait publiée en collaboration avec M. Desdevises du Dezert. On retrouvera dans ce nouveau volume toutes les qualités qui distinguaient le premier.

Si la tâche confiée à M. Bréhier n'était pas sans charme, elle présentait aussi des difficultés réelles. On saisit vite, d'un premier coup d'œil, ce qui fait l'originalité de cette province; quand on veut s'expliquer et passer au détail, on se trouve en présence d'un ensemble harmonieux, sans doute, mais composé d'éléments très variés. « L'Auvergne, dit fort bien M. Bréhier, est la terre des contrastes, et le voyageur qui la traverse voit défiler sous ses yeux vingt paysages différents : ici des amoncellements pittoresques de granit au milieu de landes et de maigres cultures font songer à la Bretagne ; là des arbres fruitiers parmi les herbages rappellent la plantureuse Normandie ; le marais n'est pas loin de ressembler à la Flandre ». Pour saisir et fixer une physionomie aussi complexe, il fallait nécessairement multiplier les points de vue. C'est ce qu'a fait M. Bréhier dans ce mince volume, aux nombreux chapitres, courts, mais précis et d'une science très sûre. Ce n'est ni tout à fait une anthologie, ni une géographie, ni une histoire, et c'est un peu

(1) Discours de M. A. Briand, à Saint-Chamond, 10 avril 1911.

Digitized by Google

tout cela ; un livre qui s'adresse aux gens du monde, et qui plaira cependant même aux érudits de la province.

Dans la première partie, M. Bréhier raconte comment s'est formé le sol de l'Auvergne, l'une des régions les plus anciennes du territoire français ; il en distingue les grandes divisions : massifs volcaniques, plaines de Limagne, monts du Livradois ; il en décrit les aspects caractéristiques. La province a une longue histoire, mal connue encore ; il en dégage sobrement les faits les plus saillants, sans rien omettre d'essentiel. Il décrit enfin le caractère des habitants, les coutumes, les particularités de la vie aux champs et dans les villes. De très bons chapitres sur l'art en Auvergne, sur les traditions locales, sur la renaissance de la vieille langue auvergnate, terminent cette étude, l'une des plus compréhensives qui aient paru de longtemps en ce pays.

La seconde partie, l'Anthologie, rassemble quelques pages, heureusement choisies, des écrivains qui ont bien parlé de cette province, lui fussent-ils étrangers. Ceux-ci sont souvent aussi enthousiastes que les Auvergnats eux-mêmes. Sidoine Apollinaire ne disait-il pas déjà : Les étrangers qui viennent en Auvergne y oublient leur patrie (1). On relit avec plaisir pour la dixième fois des pages éloquentes de Chateaubriand, de Michelet, de George Sand. D'autres moins connues, sans doute (les auteurs sont jeunes encore, Dieu merci !) de MM. Aumaitre et Audigier. De ce dernier je signalerai la savoureuse noce au village qui donnera envie de lire *Pour la terre* à ceux qui ne connaissent pas encore cet intéressant roman. Je salue au passage la charmante description du *Pèlerinage de Saint-Hélidie* du regretté Maurice Faucon. Si l'auteur avait pu reproduire dans leur langue originale les beaux vers de Vermenouze et de Michalias, et s'il avait disposé de 400 pages, au lieu de 120, nul doute qu'il ne nous eût rien laissé à désirer.

L'illustration de l'ouvrage n'en fait pas le moindre charme. Nous y retrouvons les instantanés photographiques, que les guides et les cartes postales ont rendus populaires, parure attrayante toujours, mais un peu banale. M. Bréhier y a joint des reproductions de tableaux et d'anciennes gravures, les fêtes locales de Berthon, des dessins de Gault de Saint-Germain et de P. Huet, les délicates et savantes aquarelles de J. Laurens que M. Vimont avait eu là bonne fortune de faire entrer naguère au musée de Clermont. C'est là une très heureuse idée, et dont on ne saurait assez féliciter les éditeurs.

En somme, M. Bréhier a fait là œuvre intéressante et utile, et son livre est assuré, en Auvergne, comme ailleurs, du plus franc succès.

G. Rouchon.

(1) V. Desdevises du Dezert. — *Suis-je pas Aucergnat ?* dans la Revue *Notre Pays*.

Digitized by Google

Bibliothèque française. — XIX^e s. — Paris, Plon, in-12. — E. GUILLON. *Napoléon*. Textes choisis et commentés.

Tout le monde n'a point le temps de lire les trente-deux volumes de la correspondance de Napoléon, les 1.225 pièces ajoutées par M. Lecestre, les 1.500 lettres inédites publiées par M. de Brotonne, les six volumes des *Commentaires*, les huit volumes du *Mémorial de Sainte-Hélène*. — M. Guillon, l'exact et savant historien des Guerres d'Espagne, nous permet, dans cet élégant volume de 390 pages, de nous faire une idée d'ensemble de la personnalité littéraire de Napoléon, et nous montre l'empereur dans la stupéfiante variété de son génie. Nous lisons des passages des œuvres de jeunesse, nous retrouvons les proclamations et les récits militaires qui racontent avec une vie si intense tous les épisodes de l'inoubliable épopée ; nous goûtons les meilleurs morceaux de l'éloquence impériale et nous faisons enfin le tour de l'esprit de Napoléon, avec Napoléon pour guide. Quelle revue plus curieuse que celle de cette intelligence si vive, si alerte et si ouverte ! Napoléon s'y révèle tour à tour historien, érudit, critique littéraire, critique d'art, moraliste, polémiste, sociologue, politique et guerrier. Il n'a rien de l'*imperatoria brevitas* de César ; sa pensée bouillonne, troublée et tumultueuse ; l'expression est plutôt brutale que franche, avec une tendance naturelle à la déclamation ; mais les jugements font, en général, honneur à la netteté d'esprit, au bon sens de l'écrivain. Napoléon est « peuple », comme eût dit La Bruyère, et peuple de la tête aux pieds ; il prend volontiers pour une faiblesse tout enveloppement, toute atténuation de la pensée, il projette la sienne avec une hardiesse primesautière, qui marque souvent peu de tact et tient peu de compte du goût ; toute résistance l'irrite, et il arrive facilement à l'injure ; il voit les hommes par le petit bout de la lorgnette, il se voit lui-même en beau. Ses idées sur la religion sont bien plus celles d'un politique que d'un esprit sérieusement religieux ; sa morale est exclusivement pratique et bourgeoise ; son despotisme perce à chaque instant et reste comme la marque distinctive de son style. Malgré cela, il n'est pas de lecture plus intéressante que celle de ces lettres, de ces proclamations, de ces récits, de ces considérations si variées et toujours si vivantes Mille choses vous choquent, il en est parfois qui vous révoltent, et vous êtes cependant saisi et comme ensorcelé par le terrible magicien. Tout cela vit d'une vie prodigieuse. Napoléon est l'homme des contrastes : on trouve tout en lui, le meilleur et le pire, le vrai et le faux, le plus noble et le plus bas. Il semble s'être peint lui-même dans cette phrase : « La démocratie peut être furieuse, mais elle a des entrailles ; on l'émeut.

Digitized by Google

Pour l'aristocratie, elle demeure toujours froide et ne pardonne jamais. » Il a eu des fureurs, mais en lui le despote n'a cependant pas étouffé l'homme et l'homme, au fond, valait mieux que sa politique ; la servilité qu'il a rencontrée partout explique ses excès et les excuse en partie.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

Les Villes d'Art célèbres. — Paris, Laurens, in-4°. — *Stockholm*, par LUCIEN MAURY. 144 pages, 128 gravures.

Ancien maître de conférences de littérature française à l'Université d'Upsal, M. Lucien Maury était désigné, par sa science et par son talent, pour nous faire connaître Stockholm et Upsal, la capitale politique et le foyer intellectuel de la Suède. M. Maury n'a pas seulement vu ces villes en archéologue, il les a vues en historien, en lettré et en artiste. et, de la lecture très attachante de son livre, nous retenons une forte impression de respect et de sympathie pour la race énergique et volontaire qui a bâti de telles cités, au seuil de la zone glaciale, au milieu des eaux, des marais, des rochers et des neiges et qui a su dompter la nature et se dompter elle-même pour le plus grand honneur de la civilisation.

Stockholm date peut-être du douzième siècle ; on ne la trouve mentionnée pour la première fois dans les chartes qu'en 1252. Simple bourgade autour d'un château, elle n'a laissé d'autre trace de son lointain passé que sa grande église de briques *(Stor-Kyrkan)* et l'église allemande *(Tyska-Kyrkan)*. Gustave Wasa bâtit le château de Gripsholm, non loin de sa capitale, et attire en Suède des artistes allemands et flamands, mais la vie opulente ne commence qu'avec la grandeur militaire du pays, au temps de la Guerre de Trente ans. L'aristocratie suédoise rapporte en Scandinavie les dépouilles de l'Allemagne impériale, le chancelier Magnus Gabriel de la Gardie collectionne les tableaux et les raretés. Le quartier aristocratique de Riddarholmen se peuple d'hôtels princiers. A la fin du dix-septième siècle, se construisent les grandes résidences royales de Stockholm et de Drottningholm, le Louvre et le Versailles de la Suède ; puis, aux rois guerriers succèdent les rois artistes. Louise-Ulrique (1746-1777) fait de ses palais de véritables musées ; Gustave III multiplie les fêtes avant de tomber sous le poignard d'Ankarstrœm (1792).

Au dix-neuvième siècle, la royauté a perdu de sa richesse et de sa puissance, mais la nation s'est instruite et a grandi ; la Cour de Suède est, sans doute, moins magnifique qu'au temps de Gustave III, mais que serait le pauvre Stockholm de 1780, avec ses ruelles

Digitized by Google

étroites bordées de maisons de bois, auprès de la magnifique cité de 340.000 âmes, qui semble flotter sur les eaux du Mælar, et pousse audacieusement ses nouvelles avenues à travers les marécages, les rochers et les fondrières. La vie a passé de la noblesse à la nation tout entière, et il semble bien que l'art n'y a rien perdu. L'art fut longtemps en Suède une plante exotique; c'est sous l'influence de la France que naquit, à la fin du dix-huitième siècle, la première école suédoise de peinture; c'est à la France encore que la Suède doit l'éclosion de son art contemporain. C'est à Paris que les nouveaux maitres suédois sont allés apprendre à regarder leur propre pays, à renoncer à toute rhétorique, à peindre ce qu'ils ont devant les yeux, tel que la nature le leur donne et comme leur peuple le voit. Tandis que les poètes et les romanciers, le parnassien Snoilsky, le critique Oscar Levertin, le général Strindberg et la plus pénétrante de toutes, Selma Lagerlœf, révèlent au public toute la poésie de la nature suédoise, toutes les aspirations de l'âme nationale; tandis que le Musée du Nord restitue aux yeux de tous le passé de la Suède, la diversité de ses mœurs et l'originalité de son art rustique, l'*Union des Artistes*, fondée en 1886, crée l'Ecole suédoise moderne, la plus nationale que la Suède ait jamais eue. Josephson, Zorn, Richard Bergh, Carl Larsson, Nordstrœm, Jansson, Kreuger, Wilhelmson Liljefors ont réalisé un art plus varié, plus vrai, plus prenant que toutes les vaines pompes du dix-huitième siècle, ou les médiocres et consciencieux thèmes d'imitation de l'école allemande. Nous imaginons qu'une visite à la galerie Thiel doit offrir quelque chose de l'immense intérêt que nous avons éprouvé à Londres à la *Tate Gallery*.

Les nations sérieuses comprennent le rôle prépondérant du savoir dans la fortune des peuples. Tout près de Stockholm s'élève la petite ville d'Upsal, groupée autour de l'antique cathédrale, à laquelle Etienne de Bonneuil a donné le plan et l'aspect d'une église de France. Embellie d'eaux courantes et de vertes avenues, dominée par le vieux château de Gustave I^er^, la ville serait semblable à une cité morte, si deux mille étudiants, encore groupés en nations à la mode du moyen âge, ne venaient en peupler la solitude pendant la saison des cours. Quand leurs bandes joyeuses ont fui, Upsal, rempli de laboratoires, de musées, de bibliothèques, reste un lieu d'élection pour le rêve et le travail. Les statues des maitres qui ont enseigné à l'Université, et qui décorent les jardins et les avenues, prouvent qu'il s'est fait dans cette paisible ville de grandes et belles œuvres et que la méditation et la science ont eu leur part dans l'admirable développement de l'activité suédoise.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

Digitized by Google

FRANÇOIS MAURY. — *Nos hommes d'Etat et l'Œuvre de réforme.* — Paris, Alcan, 1912, in-12, 279 pages.

La violence des passions politiques est chez nous si grande qu'il nous est difficile de nous faire une idée impartiale de nos hommes d'Etat contemporains; les uns les portent aux nues, d'autres — bien plus nombreux — les dénigrent, les calomnient sans vergogne; voici un livre qui, au lieu des caricatures vulgaires, nous donne des portraits d'un art probe et sérieux, un livre de bonne foi, de lecture saine et réconfortante qui reposera de beaucoup d'autres.

Secrétaire de la *Revue Bleue* et auteur de plusieurs ouvrages estimés, M. François Maury n'est point un pessimiste. Jeune, actif, déjà connu et apprécié, il aime la vie, il aime tous ceux qui, comme lui, travaillent, sèment et espèrent; il croit en la finale victoire de la liberté et du droit sur le despotisme et la violence, il se défie des mots et des changements à vue, mais il croit aussi à la légitimité de la critique et l'applique sans hésiter aux hommes et aux choses de son propre parti.

Son livre comprend deux parties. Dans la première, il nous donne une série d'études sur nos hommes d'Etat; dans la seconde, il passe en revue les réformes désirables à apporter à notre régime politique ou social.

Ses études biographiques méritent d'être rapprochées des *Silhouettes d'Outre-Manche* de M. Jacques Bardoux. La comparaison entre nos hommes d'Etat français et les politiques d'Angleterre, ne serait pas toujours au désavantage des premiers. Où trouverait-on, par exemple, un homme d'une culture plus sérieuse, d'une carrière plus normale, plus une, plus honorablement menée que celle de M. Raymond Poincaré? N'est-il pas intéressant de constater chez M. Briand l'évolution constante qui amène ce révolutionnaire à prendre rang — et quel rang! — parmi les hommes d'ordre les plus fermes et les plus clairvoyants de ce pays? Et M. Ribot! Quel curieux mélange de traditionalisme et de hardiesse! Comme il sait bien, à la façon des grands tories du parlementarisme anglais, distinguer l'exigence vraie de son temps et y souscrire!

Si intéressantes que soient ces pages, elles le cèdent encore aux articles plus originaux, à notre avis, que M. F. Maury consacre aux réformes indispensables à la vie normale et féconde de la Démocratie: au contrôle financier, aux retraites ouvrières, au syndicalisme, à l'éducation nationale. Sur chacun de ces sujets, il se montre bien documenté et juge impartial. Sans colère et sans fracas, mais avec une résolution qui ne se dément jamais, il projette la lumière sur toutes les fissures de notre édifice politique et

Digitized by Google

de notre système social, il en montre les points faibles et nous dit le pourquoi de cette faiblesse. Nous apprenons avec lui pourquoi l'action parlementaire est si lente, si incohérente et si vaine; pourquoi le gaspillage est encore si évident dans un si grand nombre de nos services; comment les syndicats ouvriers, créés sur un plan défectueux, mal outillés, suspectés par la loi même qui les a permis et dirigés par des hommes aussi violents qu'incompétents, n'ont pu jusqu'ici remplir leur tâche et n'ont guère été que des instruments de désordre. Le problème des retraites ouvrières est étudié dans la pensée la plus large, la plus libérale et la plus humaine. La question de l'éducation nationale, l'une des plus délicates que l'on puisse discuter, est posée avec courage et examinée avec un rare souci d'impartialité. Beaucoup de gros livres, en vérité, n'ont ni la substance, ni la saveur de ce petit volume, écrit en bon langage et pensé par un bon citoyen.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

JAN METTEIX. — *Une vieille cité. Montferrand. I. L'Eglise gothique.* 1912, 57 p. in-8°. (Croquis de l'auteur.)

L'élégant album publié par M. Jan Metteix réjouira les archéologues qui s'intéressent à la vieille cité et rendra des services inappréciables aux touristes qui viennent, sans préparation, contempler ses vieilles pierres. Au moyen des documents d'archives départementales et municipales, l'auteur a déterminé, autant qu'il est possible, dans ses détails, l'histoire chronologique de la collégiale de Montferrand. Il en a suivi la construction depuis l'époque de Philippe le Bel, représentée par le chevet (1298), mais de plus, il a réussi à reconstituer l'histoire de ses agrandissements et de ses embellissements. Aucun des nombreux détails d'architecture ou de sculpture qui constituent la parure de cette curieuse église, trop négligée jusqu'ici, n'a été omis dans cette enquête. C'est d'abord l'extérieur, avec sa magnifique façade de style flamboyant, qui peut

Digitized by Google

passer pour un des chefs-d'œuvre de cette ornementation en Auvergne, puis les tours, dont la décoration primitive est restituée, enfin les gargouilles, si pittoresques qui complètent la physionomie de l'édifice. A l'intérieur, chacune des chapelles a été l'objet d'une étude spéciale : une notice intéressante en particulier a été consacrée à la jolie chapelle Sainte-Catherine, dont la croisée d'ogive à arcatures, constitue une curiosité assez rare en France, et qui a été laissée pourtant dans un état d'abandon qui fait peine à voir. Elle mériterait mieux que d'être un dépôt destiné aux chaises ; on ne s'explique pas par quelle aberration elle a été réduite à cet état précaire. Il est tout à fait fâcheux que ce bijou d'architecture gothique qui forme un ensemble complet et qui présente cet intérêt d'être daté exactement, n'ait pas trouvé grâce devant le grossier utilitarisme contemporain.

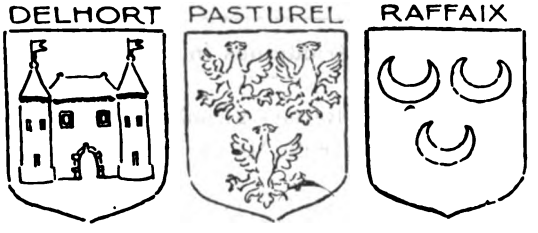

Le principal mérite de cette jolie plaquette est d'ailleurs d'avoir mis en pleine lumière tous les détails charmants qui ornent l'église de Montferrand. M. Jan Metteix ne s'est pas contenté de les décrire : il les a dessinés avec exactitude et en a rendu avec bonheur toute l'élégance pittoresque. Quelques-uns de ces dessins sont de véritables révélations : on trouvera par exemple pour la première fois un dessin correct des arcatures de la chapelle Sainte-Catherine (qu'il est impossible de photographier) ; on appréciera aussi le pittoresque griffon, caché derrière le chœur, qui soutient le pupitre.

Ajoutons que, grâce à une ingénieuse disposition typographique, ce livre peut passer pour un modèle de guide monumental. Ce sera un plaisir de parcourir avec lui les richesses de l'église de Montferrand. M. Jan Metteix nous laisse espérer que ce guide ne sera que le premier numéro d'une série qui comprendra aussi les vieilles maisons. Souhaitons qu'il se presse, car il n'est que temps d'étudier les antiquités de Montferrand. Déjà une maison du XIII^e^ siècle, ornée de fresques très curieuses, a été démolie de fond en comble ; la belle porte des Licornes s'est évanouie. Souhaitons que des ouvrages comme celui de M. Jan Metteix fassent naître, chez les propriétaires des maisons de Montferrand, la conviction qu'il y a mieux à faire pour eux que de détruire des richesses dont le hasard

Digitized by Google

les a fait dépositaires et qui constituent une part de notre patrimoine national. Si toutes ces vieilleries venaient jamais à disparaître, il est probable que les touristes ne viendraient plus troubler la quiétude des vieilles rues de Montferrand. Nous voulons espérer qu'il n'en sera pas ainsi. Louis BRÉHIER.

Dépouillement des Périodiques intéressant l'Auvergne

La Veillée d'Auvergne. — Revue régionaliste, littéraire, artistique, félibréenne du Massif Central.

Mai 1913.

DOM PASTOUREL. — Le Livre du jour : *La Colline inspirée*, de Maurice Barrès.

DESDEVISES DU DEZERT. — *La Vierge du Mont Cornadore*, sonnet.

Maurice BUSSET. — *L'Auvergne et les Peintres.*

Régis MICHALIAS. — *Inne au Souleu* (Hymne au Soleil), poème patois.

Armand DELMAS. — *Carnet d'un Terrien.*

Paul GRANOTIER. — *Loin d'eux*, poème.

Marcel LAMY-TORRILHON. — Inauguration d'un monument à la mémoire de Chabrier.

La Veillée d'Auvergne. — Nécrologie : Louis Bonnet. — Un érudit auvergnat, Jean Delmas.

Fernand VERNHES. — *Impression d'hiver en Rouergue*, sonnet.

BIBLIOGRAPHIE. — *Palaras de Bédarieux*, roman comique, par Camille Audigier (A. R.). — Ouvrages divers.

Albert BRESSON. — *L'Art Roman Auvergnat*, suite.

Echos et Nouvelles : Le Dîner de la « Veillée » (19 avril). — Le Buste de Desaix à Marengo. — Félibrige auvergnat. — Le Centenaire de Delille. — Le Fromage du Cantal au Maroc. — Une Conférence de M. Audigier.

(A suivre.)

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

ARTICLE 31 DES STATUTS.

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

RENSEIGNEMENTS

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.	300 exemp.
Sans couverture :					
Une feuille entière, 16 pages..	6 »	7 »	9 »	14 »	19 »
Une demi-feuille, 8 pages....	4 »	5 »	6 »	9 »	12 »
Un quart de feuille, 4 pages...	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée.	1 »	1 50	2 »	3 50	5 »
Couverture avec titre.....	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

Si les auteurs désirent des tirages à part, il leur est alloué par la Société la moitié du prix du tirage des vingt-cinq premiers exemplaires, couverture non comprise. *(Décision du 5 avril 1913.)*

AMEUBLEMENTS - LITERIE - TAPISSERIE

ONDET-JULIEN

8, rue Blatin, 8, CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE
MAY 4 1914

OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

30e Année REVUE PÉRIODIQUE Juillet-Août 1913

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE

	PAGES
A. Aymar et Dr G. Charvilhat. — L'Art rustique auvergnat	217
Boyer-Vidal. — Besse-en-Chandesse (suite)	224
Dr G. Charvilhat. — Monnaies gauloises trouvées à Arpajon (Cantal), en 1912	274
Mélanges	276
Société des Amis de l'Université : Procès-verbal de la séance du 7 mai 1913	281
Bibliographie	283
Dépouillement des périodiques intéressant l'Auvergne	287

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★
Papeterie - Imprimerie
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

Garage LADOUX
AUTOMOBILES
RENAULT
18, Rue Blatin, 18 Téléphone : 1-20
CLERMONT-FERRAND

CHRISTIAN BARDET
29, rue Saint-Genès, 29
CHEMISERIE, BONNETERIE
Corsets, Jupons
ARTICLES DE SPORTS

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Conseil d'Administration

(1910-1911).

Président : M. H. Lecoq, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; Du Ranquet.

Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.

Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent voyer ; Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal.

Secrétaire adjoint : M. Charbuy.

Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.

Trésorier adjoint : M. N.

Anciens Présidents.

MM. le docteur Chibret, Bonnefoy et Gautrez.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.

Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.

Membres du Comité : MM. Audollent, Billiet, Bruyant, Ulysse Chabrol, Abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de 10 francs. Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications de la Société.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 francs pour toute la France, 12 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Etranger.

Pour la rédaction, s'adresser à M. Rouchon, président du Comité de publication, archiviste départemental, ou à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers, Clermont-Ferrand.

Pour l'abonnement, s'adresser à M. Roubille, trésorier de la Société, 23, rue du Port, Clermont-Ferrand.

CHIRURGIEN - DENTISTE

G. ROCHON

25, Rue Neuve (Angle rue Neuve et rue des Gras) **Téléphone 6-46**

POSE DE DENTS ARTIFICIELLES

Soins de la Bouche

EXTRACTIONS, OBTURATIONS EN TOUS GENRES

Digitized by Google

A. AYMAR et Dr G. CHARVILHAT

L'ART RUSTIQUE AUVERGNAT

I

Bois Gravés et Sculptés des Campagnes

On nous communique un article de l'*Intransigeant* (n° du 25 avril 1913) qui, en dehors des observations qu'il paraît comporter, nous fait donner une suite, aussi imparfaite qu'instantanée, à un projet ébauché depuis longtemps.

Cet article, intitulé : *Chez un ami du passé*, et signé : JEAN BARREYRE, reproduit une interview de M. de Danilowicz, l'auteur de *L'Art rustique français*.

« .... Il fonde en ce moment, dit M. Barreyre, une Société pour rechercher les objets usuels ouvragés par les artisans de nos provinces et pour les recueillir, par région, dans des musées spéciaux. Cet homme de goût veut que nous gardions religieusement, comme on garde une rose sèche — cadeau d'autrefois d'une fiancée morte — les fins objets sculptés avec un art ingénu et raffiné, par des bergers et des paysans de la France d'autrefois. Chez lui, il collectionne des quenouilles, des boîtes de mariage, des boucles de ceinture travaillées minutieusement.

» ..... Il faut, me dit-il, protéger toutes ces créations. Les plus simples, les plus naïves reliques ne sont-elles pas les plus émotionnantes ?

» ..... Et tout ceci..... démontre l'utilité..... de créer des musées pour les recueillir. Il ne faut pas que toutes ces belles choses.... se perdent ou soient brisées par

Digitized by Google

les ignorants ; il faut que ces tout petits chefs-d'œuvre soient vus. Ils montrent mieux que des livres, des conférences, l'âme nébuleusement, naïvement artiste du peuple français ; ils montrent la naissance, le commencement du génie de toute la France, qui se symbolise dans ces petits chefs-d'œuvre de goût et d'art. »

Ne pourrait-on croire, en lisant ces lignes, que les beautés de l'art rustique français sont passées inaperçues jusqu'à ce jour et que l'âme ancestrale a attendu, pour révéler toute sa puissance créatrice d'art et d'émotion, le coup de baguette d'un magicien moderne ?

En Auvergne, par exemple, nous assistons périodiquement à des découvertes, qui tendraient à nous démontrer que la constitution intime de cette province n'a jamais été connue et que le battement de son cœur n'a jamais été senti.

C'est incontestablement le cas pour notre art rustique. Nombreux ont été, et nombreux sont encore, ceux qui en ont recherché, avec activité, et conservé, avec un soin jaloux, les diverses manifestations.

Sans remonter à de longues années dans le passé, nous citerons, parmi tant d'autres, les noms de *Fabre à Royat* et de *Grange à Clermont*. Ces compatriotes, dont plusieurs d'entre nous ont sans doute gardé le souvenir, avaient créé de remarquables collections locales. On y trouvait tous les objets usuels, présentant de l'intérêt par leur forme ou leur ornementation, ainsi que les diverses parties du costume offrant un caractère de réelle originalité. Il n'était pas un coin du Marais ou de la Montagne qui n'eût fourni son apport.

On avait, il est vrai, il y a une vingtaine d'années seulement, l'embarras du choix, et les antiquaires avertis, doués d'un véritable sens artistique, qu'étaient Fabre et Grange, purent réunir, sans trop grandes difficultés, d'abondantes et belles séries d'ethnologie auvergnate. A leur mort, survinrent, pour la majeure partie des objets,

Digitized by Google

la dispersion et l'exode. C'est, hélas ! le sort habituel de la plupart des collections particulières.

Clermont-Ferrand a la bonne fortune, non seulement de posséder un Musée, mais aussi d'avoir, à la tête de ce Musée, un Conservateur fort distingué, qui n'a pas épié le signal venu de loin pour s'intéresser à nos « naïves reliques », les recueillir avec une piété filiale et leur procurer un abri digne d'elles.

Une partie de la grande salle du rez-de-chaussée du Musée est, en effet, réservée à l'Auvergne. Des mannequins, revêtus d'anciens costumes, nous permettent d'en admirer la variété, l'élégance, souvent, et, toujours, l'intelligente adaptation au milieu. On y remarque également de magnifiques spécimens de l'art rustique.

L'ensemble fait naître une impression profonde d'une Auvergne disparue, pas très vieille pourtant, puisque son agonie remonte à peine au milieu du dernier siècle. Et c'est encore là que cette impression se dégageait le mieux, à l'époque des incomplètes reconstitutions de la dernière Exposition régionale.

Mais, quelle que soit la valeur documentaire du groupement ethnologique actuel de notre Musée, nous ne pouvons voir en lui autre chose qu'un embryon.

Ce dernier devant nécessairement se développer, nous sommes heureux de constater qu'un désir, souvent exprimé, est à la veille d'être réalisé, par l'affectation spéciale d'un immeuble aux collections locales. Lorsque Clermont aura son *Arlaten*, chacun tiendra à honneur d'accroître ses richesses.

En dehors de l'intérêt archéologique ou artistique, ce Musée aura toute l'importance d'une méthode éducative.

La vue des objets exposés n'éveille pas seulement la curiosité des enfants, elle leur suggère encore l'idée d'en confectionner eux-mêmes et de les orner, soit en s'inspirant de modèles, soit en donnant libre carrière aux concepts personnels.

Digitized by Google

A côté du plaisir — de ce plaisir du jeune âge de posséder un couteau et de lui faire mordre le bois — s'ajoute le côté utile de l'éducation de la main. Le plus ou moins d'habileté du petit sculpteur ne tarde pas à se manifester, et, si l'on se trouvait un jour en présence de dispositions véritablement exceptionnelles, ne serait-ce pas un devoir d'en faciliter la culture, de préparer pour l'avenir un maître ouvrier, un grand artiste peut-être ?

Que d'artistes insoupçonnés parmi tous ces pâtres de nos montagnes, qui ont su graver au couteau sur le manche d'une quenouille, les contours d'un fuseau ou les parois d'un coffret de mariage, toutes les torsions d'une flamme amoureuse, toutes les broderies de rêves sans fin ! La fécondité de l'imagination surprend autant que l'impeccable sûreté de l'exécution.

Nous retrouvons cette extériorisation de la fantaisie, révélatrice d'un besoin inné d'idéal, sur les ustensiles les plus communs : tabatières, cuillères, salières, agitateurs pour le barattage, suspensions de lampes, etc.

Les jouets, eux aussi, sont revêtus de décors qui en augmentent l'attrait.

Il y a là matière à une attachante étude sur les origines de l'art.

L'ornementation principale de tous ces objets est formée par des lignes droites ou brisées, des courbes, des cercles, disposés d'innombrables manières, se prêtant aux combinaisons les plus variées.

Cet emploi des lignes géométriques est le propre de l'art gaulois. Il existait déjà aux temps néolithiques et s'est largement épanoui à l'âge du Bronze. Le décor caractéristique de cette époque (2000 à 800 avant J.-C.) comprend également des chevrons, dents de loup, zigzags, cercles, segments de cercles, losanges, étoiles, damiers, motifs cruciformes, lignes droites parallèles, obliques ou verticales, hachures, surfaces divisées en plusieurs compartiments aux dessins variés, pointillés d'encadrement, etc.

Digitized by Google

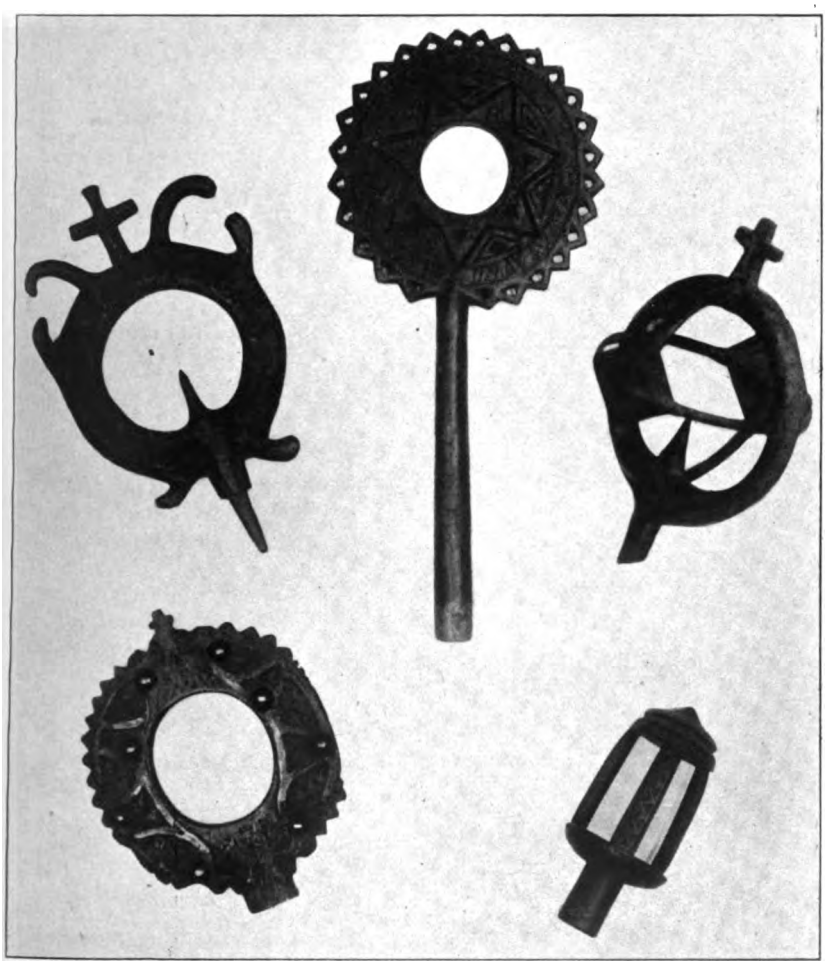

Têtes de quenouilles.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

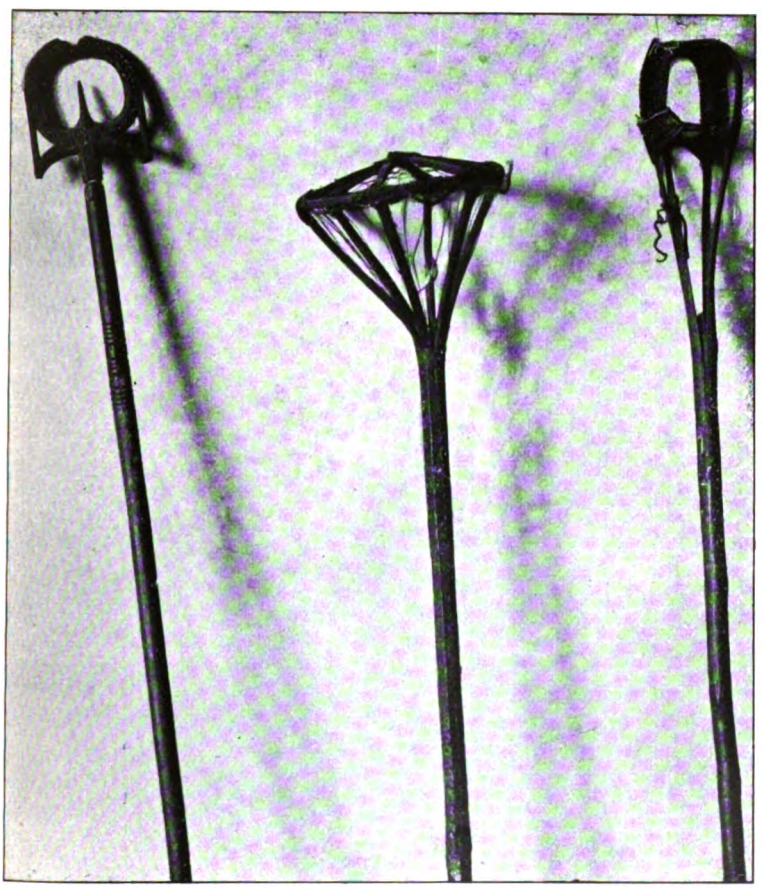

Quenouilles.

Collection Evangeli

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Passettes.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

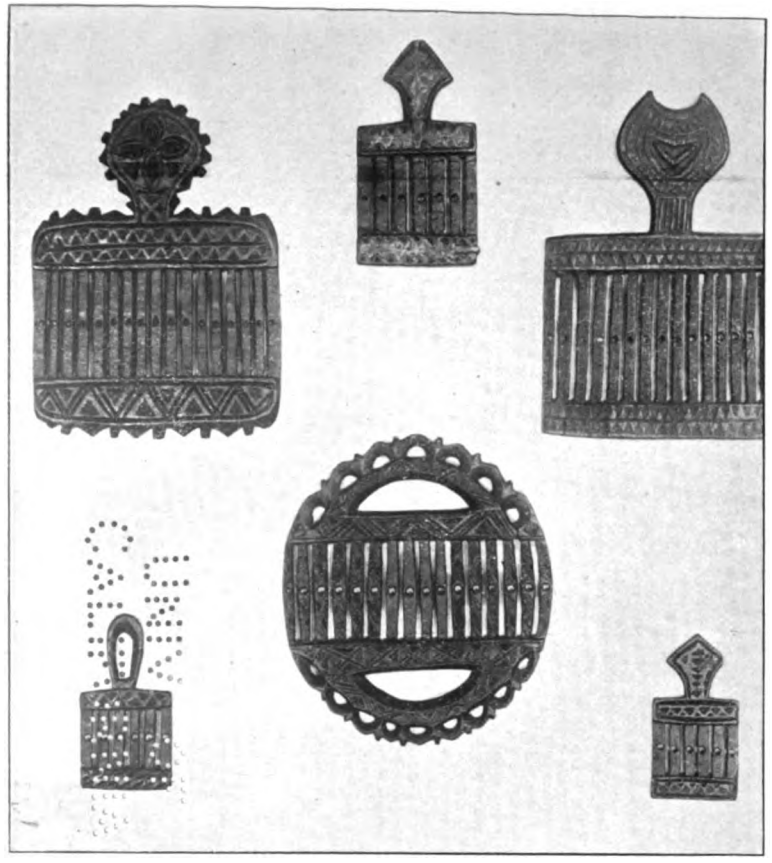

Fig. 1.

Passettes.

Fig. 2.

Boîte à suspension (Salière)

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 1 et 2. Boîtes à couvercle mobile.

Digitized by Google

Digitized by Google

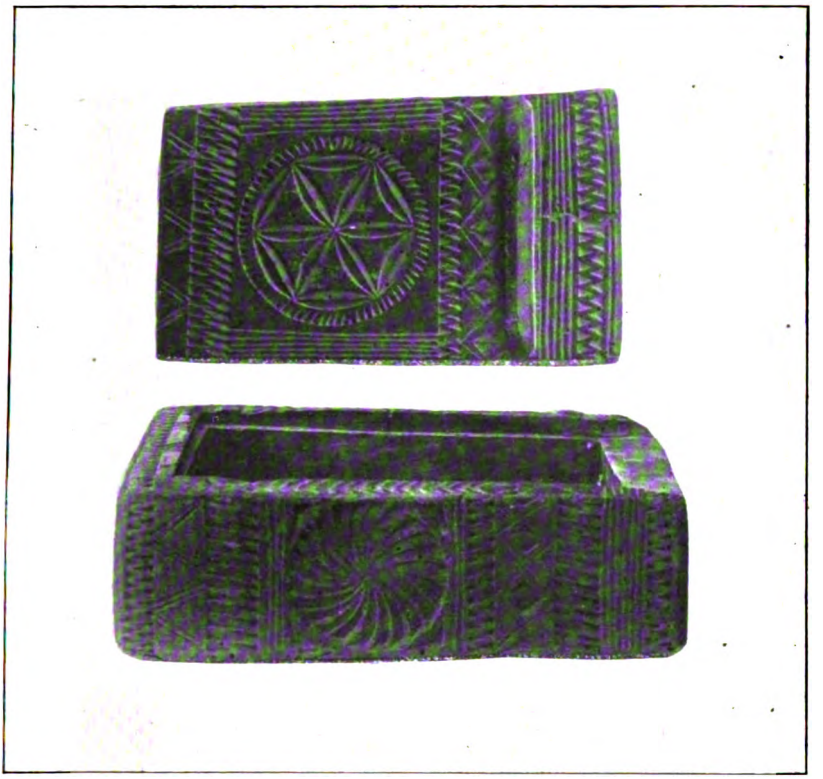

Fig. 1.

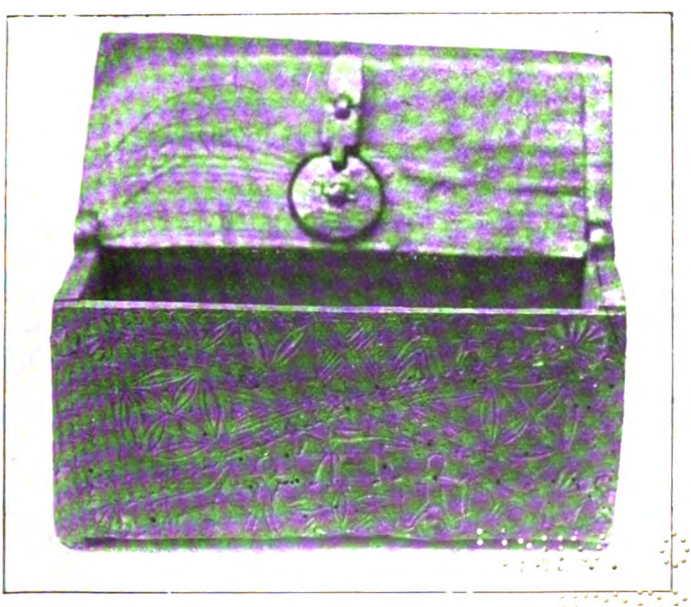

Fig. 2.

Fig. 1. Boîte. — Fig. 2. Coffret de mariage à charnière.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Fig. 1.

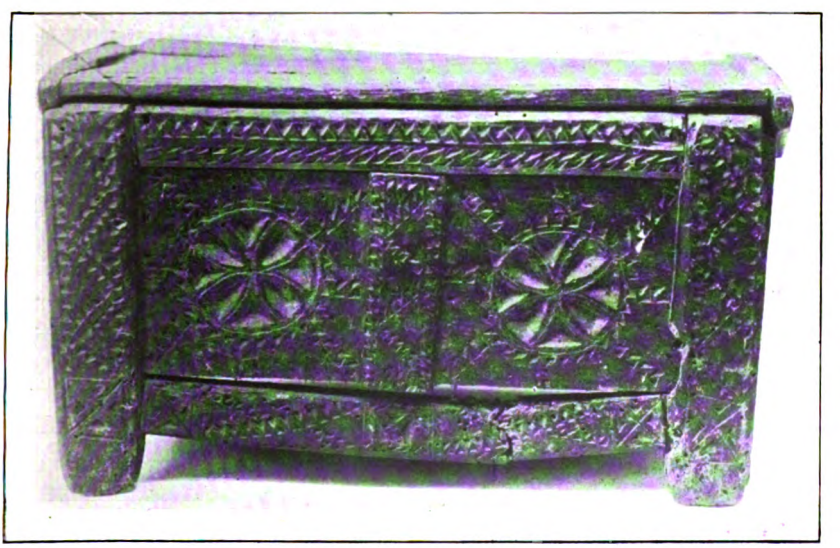

Fig. 2.

Fig. 1 et 2. Coffres de chambre ou Arches.

UNIV. OF
(N° 1. Collection Grange.)

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

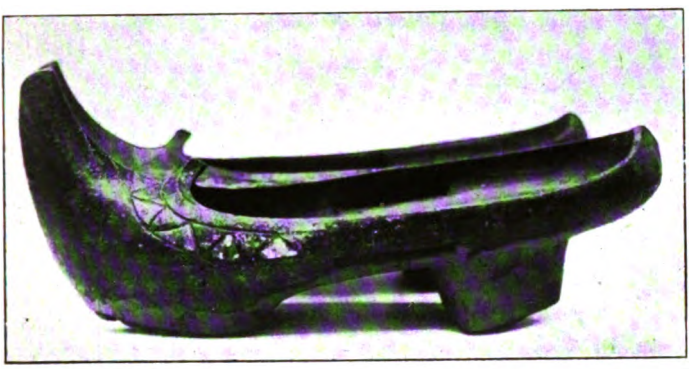

Fig. 1.

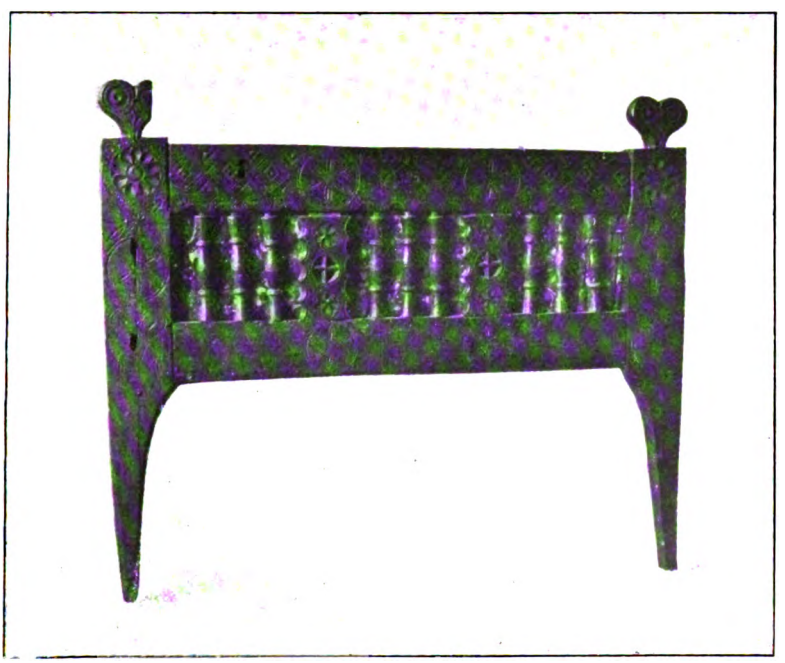

Fig. 2.

Fig. 1. Sabots. — Fig. 2. Devant de berceau. (Collection Cranque.)

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

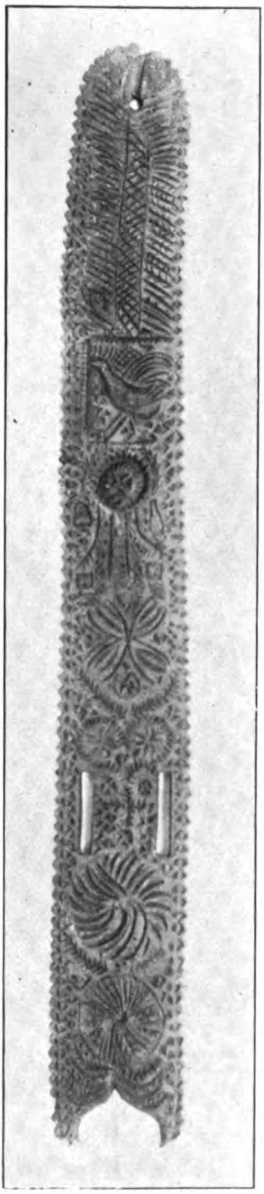

Suspension de lampe
(les deux faces).

UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

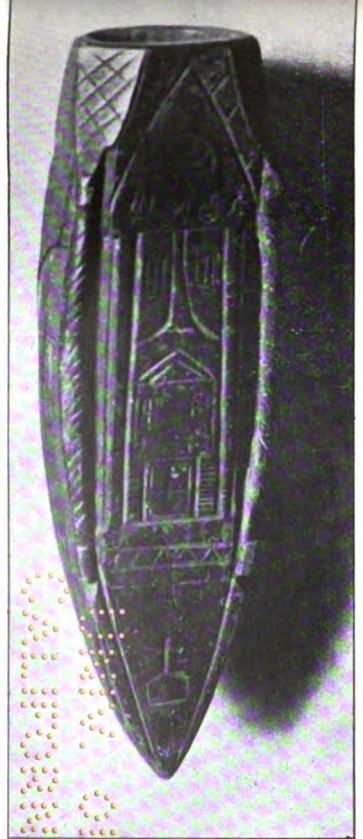

Fig. 1.

Etui de pierre à aiguiser.

(Collection Grange)

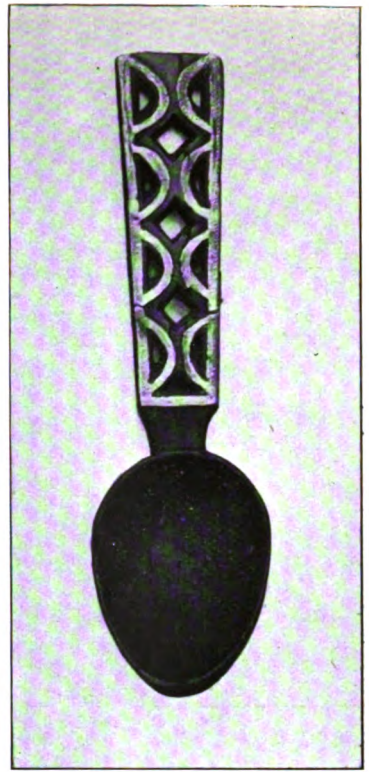

Fig. 2.

Cuillère avec incrustation d'étain.

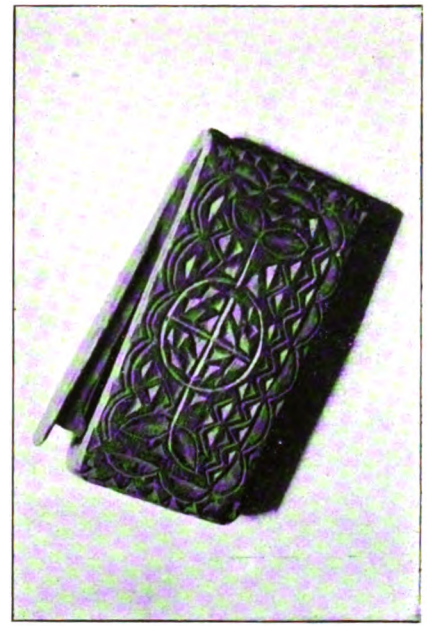

Fig. 3.

Boîte à peignes.

(Collection Grange)

Digitized by Google

Digitized by Google

La comparaison peut encore s'étendre aux symboles des amulettes : rouelles, rosaces et signes en S. De part et d'autre, la figuration solaire joue un grand rôle ; celui de la figuration lunaire, avec le croissant, est moins important.

Quelquefois, la palmette accuse en Auvergne une influence plus récente et s'étale à côté ou au milieu de motifs cordiformes pour composer « *les cœurs fleuris* ».

Les motifs d'ornementation gravés en creux et empruntés au monde végétal ou animal, sont en minorité, ainsi que les représentations anthropomorphes. Celles-ci ne sont elles-mêmes, le plus souvent, que de raides et anguleuses silhouettes, formées d'un assemblage d'éléments appartenant en général au décor géométrique rectiligne.

Les objets embellis de dessins sont parfois recouverts d'une couche de peinture polychrome, aux tons vifs, où domine le rouge. Cette particularité se remarque principalement sur les quenouilles et les sabots à pointe recourbée et allongée, que l'on appelait, au XV^e^ siècle, *esclaux vizelois*.

Parfois aussi, les objets ont été rehaussés d'applications métalliques, d'étain généralement.

Les *passettes*, petits métiers à main servant à faire des liens et des jarretières, sont au nombre des instruments les plus ornés. Il en existe de toutes les dimensions.

Le bois n'est pas la seule matière employée pour la gravure ou la sculpture ; l'os et la corne ont été également utilisés, mais dans une proportion beaucoup plus restreinte.

Enfin, dans les parures et plusieurs parties du costume, on note des décors similaires.

A propos du costume, nous ne pouvons taire les regrets que nous cause sa disparition, soit comme originalité ou couleur locale, soit au point de vue de l'hygiène. Sa forme conciliait, en effet, la coquetterie — ce besoin de

Digitized by Google

plaire commun aux femmes de tous les pays — avec les exigences du climat.

Prenons, par exemple, la coiffure des paysannes du canton de Latour. Elle est ainsi décrite par le docteur Louis Marchand (1) : « Un serre-tête ou petit bonnet en mousseline blanche emprisonnait les cheveux. Sur ce bonnet se posait un long voile noir qu'on relevait en avant, de façon à ne laisser voir du bonnet qu'un simple liséré blanc. Ce voile, qui, plié en plusieurs doubles, couvrait les oreilles et le cou, était maintenu par le *serre-malice* (bandeau en fil de laiton rappelant le diadème romain). La tête ainsi protégée, les femmes pouvaient braver le vent et la neige..... Il y a environ trente ans, elles ont abandonné cette coiffure. Elles paient aujourd'hui, par la perte de leurs dents, ce sacrifice à la mode. » Mais, quel est le sacrifice qu'une femme ne consentirait pas à la mode?

En résumé, l'art rustique auvergnat ne nous offre pas la vie intense, la sincérité de cet art réaliste des chasseurs de rennes, plus vieux que lui cependant de plusieurs millénaires, et appartenant à une civilisation éteinte, dont l'évolution s'affirme, dans les découvertes quotidiennes, toujours plus complète, toujours plus grandiose. Nous avons simplement, en lui, les formes et les combinaisons décoratives que l'on trouve au berceau des peuples. Il n'a pas évolué et parait se complaire dans une étrange fixité, alors que les mœurs et les coutumes ont été emportées par un irrésistible courant, d'uniformité et de monotonie désespérantes il est vrai.

Pour le moment, nous nous contenterons de reproduire les objets les mieux caractérisés de nos collections particulières. Nous ferons, ultérieurement, une étude détaillée de chaque motif d'ornementation et nous tâcherons, en

(1) Note sur un ornement de tête en forme de diadème. — Dijon. Manière Loquin, éditeur — 1876.

Digitized by Google

groupant synthétiquement nos observations, de fixer la technique d'un art dont la rusticité n'exclut pas l'intérêt.

Plus tard aussi, nous étudierons les vieux costumes auvergnats, les parures et les meubles, en nous efforçant de mettre en relief les survivances traditionnelles, favorisées par les conditions physiques du milieu et le caractère individualiste de la race.

Digitized by Google

BESSE-EN-CHANDESSE

(Suite.)

CHAPITRE XVI.

Chroniques des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Sous cette rubrique, nous rapportons différents événements se rattachant à la vie intime de la petite ville. Notés au hasard de nos recherches, ils nous donnent des renseignements curieux sur la vie de nos aïeux pendant différents siècles et surtout au XVII^e^. Au cours d'une partie de ce siècle, en effet, un des anciens curés de Besse, Antoine Desserres, et, après lui, son vicaire Prades, écrivirent en marge des registres de l'état civil la relation des menus faits historiques ou dramatiques qui leur avaient paru dignes de remarque. Tout s'y trouve consigné avec une naïve et suggestive concision : les phénomènes atmosphériques, les prix des céréales et du vin, les malheurs des guerres, les événements historiques, le détail des impôts et surtout les incidents de la vie locale.

Nous avons déjà largement puisé dans ces notes au cours des chapitres précédents, et nous ne reproduisons ici que celles qui n'ont pu trouver leur place dans l'étude des institutions ou des monuments. Sans autre ordre que celui des dates, ces différents faits n'ont entre eux aucune corrélation, mais en feuilletant ces pages, il me semble ressusciter, au fur et à mesure, les événements de l'histoire locale, dont ces vieux livres furent témoins.

Le premier de ces événements remonte à 1351. C'est une émeute à Besse. « L'abbaye de Feniers, dans la » Haute-Auvergne, ayant obtenu du roi le privilège » qu'on appelait « *la sauvegarde* » (1), envoya deux de

(1) Exemption de la charge de loger les gens de guerre.

Digitized by Google

» ses moines, Guillaume de Rouges et Béraud de Dama-
» zayas, signifier la décision royale au seigneur de Besse,
» le cardinal de La Tour, ou à ses gens ou vassaux dudit
» lieu de Besse. Les deux moines étaient accompagnés de
» deux sergents royaux, Jehan Ebrart et Jehan Boschet,
» et d'un « notaire public du roi », Guillaume Babyra. »

Les hommes de loi avaient, en outre, mission d'assigner le cardinal devant le bailli d'Auvergne, à Riom, à la requête des moines de Feniers, pour voir régler certaines prétentions qu'avait l'abbaye contre le seigneur de Besse.

Les moines et les gens de loi furent à peine arrivés à Besse qu'ils se virent enlever leurs chevaux par la population ameutée : de plus, on les frappa, on les maltraita. Ils n'eurent que le temps de se réfugier dans une hôtellerie. Irritée de les voir ainsi se soustraire à ses coups, la populace monta sur le toit de l'auberge, « s'efforçant de » rompre et descouvrir ledit hostel ». Quant au notaire, il se réfugia dans l'église.

Les Bessois firent, en la circonstance, preuve de peu de respect et pour l'autorité royale et pour la religion. Les gens de loi eurent beau protester, « disant qu'ils étaient » sergents du roi, et montrant au peuple la verge aux » fleurs de lis », tout avait été vain, on les avait battus, ainsi que les moines et le notaire, malgré les cris de ceux-ci « qu'ils étaient en la sauvegarde du roi et que défense » était faite de par le roi qu'on mist la main sur eux, ni » faire excès ni vilenie ».

Afin de recouvrer leur liberté, les prisonniers durent promettre devant le châtelain de Besse qu'ils renonçaient à tout ajournement et « intimation de sauvegarde ». Puis ils durent quitter la ville et abandonner leurs chevaux.

Le châtelain n'ayant fait aucune diligence pour punir les coupables, les victimes de cet attentat portèrent plainte au bailli d'Auvergne. Celui-ci fit arrêter et conduire dans les prisons du roi plusieurs habitants de Besse : Jehan Andraut, Gatinot Fabre, sergent dudit lieu, Bernard

Digitized by Google

Godivel, Guillaume Fabre, Girart le tisseur, Estine le tisseur, dit Saufagne, Girart Fargho, Giraud Aunat et plusieurs autres.

Les délinquants furent reçus à composition. On convint qu'une amende de 200 livres tournois serait payée au roi, moitié à la Noël et l'autre moitié « à la prochaine fête de l'Ascension ». Les seigneurs Bertrand de La Tour, Ague de La Tour, sire d'Olliergues, et Albert Aysselin se portèrent cautions solidaires des habitants de Besse.

Les gens de Besse, qui avaient été ajournés à Riom pour se voir condamner à la peine du bannissement, furent absous et le scel royal du bailli d'Auvergne fut apposé sur cet accord le 10 septembre 1351.

Au mois d'août 1352, cet accord fut confirmé par le roi Jean II le Bon, qui se trouvait alors à l'abbaye du Lys, près Melun (1).

En 1620, Besse reçut la visite de son nouveau seigneur, le marquis de Chandeniers, « à laquelle entrée les habi- » tants firent leur possible, le temps estant froid et tem- » péré ».

La mort du duc de Mayenne devant Montauban eut sa répercussion dans notre petite ville, et le curé Desserres rapporte ainsi cet événement : « Le seizième septembre » 1621, jour de jeudy, fut tué malheureusement Monsei- » gneur le duc de Mayne (Mayenne) au siège de Montau- » ban, le duc de Guyse cousin le visitant estant venu de » nouveau au camp lui voulant faire voir le lieu qu'il avait » choisi pour y dresser une nouvelle Baterie afin d'empor- » ter à quelque prix qu'il fut la ville. Bourbon, ses deux » princes, se promenant ensemble assistés du comte de » Chambor C. de quelques autres seigneurs furent conduits » jusques au lieu où se devait s'eslever cette nouvelle » batterie à la portée du mousquet de la place assiégée, y

(1) Dulaure. — Pièces extraites du Trésor des Chartes. T. II, p. 277 et suiv. (Bibliothèque de Clermont-Ferrand.)

Digitized by Google

» estant arrivés sur les 4 heures, furent apperçus par les » ennemis qui tirèrent sur eux quelque mousqueterie sans » dommages fors qu'une qui passa et fit tomber le chapeau » du comte de Chambor, ce que voyant le duc de Mayenne » voulant tourner le visage d'où cette venait reçut une » balle de mousquet qui lui bailla dans l'œil gauche et » passa d'outre en outre, dont il tomba mort sur la place » sans jamais prononcer une parole, les chefs comme » capitaines en pleurèrent à chaudes larmes. Mais la » trystesse en fut bien plus grande au cartier du roi, Sa » Maiesté en pleura grandement d'avoir perdu un si no- » table personnage, comme y eut aussi grande difficulté » à la résoudre, hespérant de plus de huit jours, le même » jour son corps fut porté au logis du roy à Picqueroy, son » cœur fut envoyé à Bourdeaux, bons présents quoiqu'il » partint à cette ville. »

C'était Henri de Lorraine, duc de Mayenne, qui fut grand chambellan de France et gouverneur de l'Ile de France. Fils du fameux Mayenne, qui combattit si longtemps Henri IV, il avait successivement pris les titres de marquis de Mayenne, duc d'Aiguillon et enfin de duc de Mayenne. Lors de sa mort, il avait 43 ans.

« Le vendredi saint, jour de l'Annonciation de Notre- » Dame, 25 mars 1622, l'entrée du grand jubilé à Notre- » Dame du Puy, auquel lieu fust (s'il plait à Dieu) le » p^r^ Prades, vicayre, lequel partit de Besse à pied le » 25 mars dudit an avec plusieurs personnes de l'un et de » l'autre sexe de la ville paroisse de Besse : grande » affluence de peuple au dit lieu du Puy. »

Les Jubilés, ces grands pardons, souvenirs de la loi mosaïque, ne furent d'abord attachés qu'à la visite des lieux saints. Plus tard, N.-D. du Puy obtint un jubilé. Cette fondation remonte à une époque très ancienne, puisque, au Concile de Constance, l'évêque du Puy, Elie de l'Estrange, en sollicita de Martin V le rétablissement.

Ces jubilés attiraient au Puy des flots de population,

Digitized by Google

arrivant de tous les points de l'Europe catholique. Les malheureux croyaient obtenir la fin de leurs souffrances en multipliant les pèlerinages et les démonstrations religieuses. Chaque jour, la ville assistait au passage de ces processions, où vieillards, femmes et enfants se traînaient à la suite du clergé de leur village.

Le chroniqueur Médicis rapporte qu'au Jubilé de 1502, « le pain vint à manquer tout-à-coup, et comme personne » ne voulut s'en retourner sans avoir fait sa station, il » arriva que plus de cent pèlerins furent étouffés dans la » foule ».

« Le 4 septembre 1622, Mgr le révérendissime Evesque » de Clermont (1) fit sa visite à Besse, acompagné de plu- » sieurs personnes, principalement de Monsieur son grand » vicaire et official Payneur, docteur de la Sainte-Sorbonne » et faculté de Paris et d'un père de l'Oratoire, de M. de » la Chabasse et M. Arragonès d'Ournet. »

« Le 17 febvrier 1624, un jour de samedi, fit un très- » mauvais temps qui causa la mort de plusieurs hommes » et animaux comme des bœufs, mulets, tant en Auvergne » qu'ailleurs, en allant aux provisions à Montferrand, les » marchandises chères aux dites provisions ; les habitants » de Besse ne pouvurent de leurs maisons aller à l'église » estant contraints garder leur maison près du feu, les » plus anciens disant n'avoir veu de leur vie un si mauvais » temps, mesme ceux de Besse qui estaient à lad. foire » des provisions eurent grand peine à se conduire jusqu'au » village du Mont. Expic, domestique du château de » Crestes, estant en danger de perdre la vie par les » chemins. »

« Il y a quelque temps (1628) que le bruit des maladies » contagieuses, comme principalement dans la ville de » Saint-Flour et à Saint-Martin-de-Valmoroux, à Chey- » lade et en plusieurs autres lieux de France. Le roy Louys

(1) Joachim d'Estaing, qui occupa le siège de 1614 à 1651.

Digitized by Google

» le Juste a son armée devant La Rochelle. Le septier » seigle 8 livres, le septier froment 10 livres, la quarte de » bon vin à 45 sols, la livre de pain blanc 10 deniers, le » pain bis 7 deniers. »

En juin 1628, « la maladie contagieuse en la ville d'Au- » rillac, dans laquelle ville mourut quantité de personnes. » Nous vouloir le bon Dieu préserver ! »

« Le 26 novembre 1628, fait mauvais temps de pluye » et avec un grand tonnerre autour de midy ; à grand » peyne pouvoir aller à l'église. »

« Le 28 febvrier 1629, mercredy des cendres, les pa- » roissiens des villages ne purent venir à l'église à cause » du mauvais temps comme grande quantité de neige. »

« Sa Majesté à Lyon le 22 et le 23 juillet 1629, et fust » coucher le 23 à une heure de Lyon, s'en allant à sa bonne » ville de Paris. Paix publique aux villes d'Auvergne. » Dieu grâces. »

« 1er janvier 1630, fort beau temps et cher vivre : le » seigle, le septier à 10 livres 10 sols ; le froment, à 12 livres » 10 sols ; le vin, la quarte à 4 sols 6 deniers à 5 sols ; le » quintal fromage à 13 livres ; la livre aux boutiques, 3 sols ; » la quarte de sel à 4 livres ; le quintal beurre à 23 livres ; » la livre aux boutiques, 5 sols »

« 1630. Avons joui d'un Jubilé universel dès les pre- » mières vespres du 24 mars, dimanche des Rameaux, » jusques aux secondes vespres du 7 avril, dimanche de » Quasimodo. Messieurs les prêtres ont fait procession » généralle comme le vicaire Prades, hebdomier à la » chapelle de N.-D. de Lorette à la Villetour, le mercredi » 27 mars, à laquelle procession plusieurs personnes ne » purent assister au sujet du mauvais temps ; à la dernière » procession, le vendredi 5e avril, à la porte du Mezeix ; ne » purent aller à Saint-Roch à cause du mauvais temps, » la troisième procession, le 7 avril, où fust la clôture du » Jubilé par Prades, vicaire. »

« Mai 1630, le blé seigle, le septier à 15 livres ; le fro-

Digitized by Google

» ment, le septier à 18 livres ; le sel, la quarte de 4 livres ;
» la quarte de vin à 4 et à 5 sols. »

« 19 mai 1630. Commencement de la petite vérole aux
» enfants, dans la ville de Besse, néanmoins sans grande
» continuation. »

« Le cinquième décembre 1632, la procession de Besse
» fust à N.-D. de Vassivière, faisant fort beau temps, à
» laquelle procession assistaient plusieurs personnes,
» comme mesme, plusieurs femmes à pieds nuds. »

« 1634. Le 8 janvier, fust la procession de Besse à
» Nostre-Dame de Vassivière, estant au nombre de 19
» prêtres, le vicaire Prades portant l'estole, messieurs les
» consuls jadis présents. Plus de 300 personnes de l'un
» comme de l'autre sexe, fait beau temps. »

« 1635. Le 28 janvier, quantité de neige si on a vu il
» y a vingt ans, au dire et rapport du commun, durant
» neuf lundys, personne de la montagne au marché à
» Besse, ne pouvant passer accause de la grande quantité
» de neige. »

« Le 22e mars 1635, grande quantité de neige de Besse
» en haut de la montagne, sans pouvoir passer pour venir
» au marché du dit Besse. »

Nous voici en 1638. La reine Anne d'Autriche, après vingt-trois ans d'un mariage stérile, met au monde un fils, dont la naissance semble un miracle, et que pour exprimer qu'il était envoyé par Dieu, on surnomme « *Dieudonné* ». Ce fut une grande joie par toute la France, et notre chroniqueur ne manque pas de noter cet événement :

« Le cinquiesme septembre 1638, Anne d'Autriche,
» jadis infante d'Espaigne, rayne de France comme de
» Navarre, par la grâce de Dieu, est accouchée en son
» chasteau de Saint-Germain-en-Laye d'un Dauphin,
» entour neuf à dix heures du matin, le roi Louis trei-
» zième, comme Mgr le duc d'Orléans, comme autres
» princes du royaume, estant au dit château de Saint-Ger-

Digitized by Google

» main-en-Laye, les couches de la reyne fort heureuses » grâce au bon Dieu.

» Le 9 septembre de ce que dessus furent à Clermont » apportés à dix heures du soir par un courrier à Monsieur » de Polignac, estant pour lors au dit Clermont comme » gouverneur par commission de Sa Majesté de la pro- » vince, les dites nouvelles apportées par Prades, vicaire » de Besse, estant à Clermont au sinode des curés, à » Madame d'Estaing, à Murols, par commandement de » Monseigneur l'Evesque, le dixiesme septembre, à 10 » heures du matin. »

« Le 10 octobre, grand froid comme gelée, la vendange » geia en plusieurs lieux comme très belles, les vins gran- » dement verdis, la saulmade à 50 sols, 55 sols et 3 livres » en divers lieux. »

Les bals et les fêtes ne se terminaient pas toujours d'une façon pacifique, les têtes s'échauffaient, des querelles avaient lieu et souvent le sang coulait.

« Le jour des Saints-Innocents au soir, en sortant du » bal de la maison de feu M. Dumas, fust certaine dis- » pute entre certains garçons à laquelle dispute comme » querelle furent blessés Benoist Prat, d'Issoire; Richard » Fohet, fils à M. le Procureur, fust blessé à deux doigts » de la main droite, lesquels lui furent coupés par » M. Pichot fils, comme ledit Fohet mourut le 6 janvier » après, fust aussi blessé à ce jour Anthoine Rouget, fils » à Guillaume. Les parties plaidant comme s'accordant quel- » que temps après à Clermont en présence de M. de Murat- » Larobe. »

Le 13 janvier 1639 eut lieu un tremblement de terre » en plusieurs lieux d'Auvergne, principalement aux villes » d'Ardes, de Blaisle, de Clermont comme en quelques » maisons de Besse au grand estonnement des hommes » *d'un surtout.* »

« Le 14e jour 1639, le lundy, marché à Besse, le septier » seigle bon comme du meilleur à 3 livres 5 sols, seigle

Digitized by Google

» de Saint-Nectère ; le froment bon de Saliens, froment » blanc à 5 livres ; les febves à 3 livres ; l'avoyne à cause » de la garnison à 55 sols et à 3 livres ; la laine des mar- » chands étrangers à 4 sols 6 deniers, cheux M. Quent au » logis de Nostre-Dame ; la quarte de vin vieux à 5 sols; » le vin nouveau cléret à 3 sols 6 deniers; le vin blanc à » 4 sols, temps fort beau sans neige, gelle tous les jours, » le vent de *Gallerne* continuant tout l'hiver. »

Le *Mèze* ou *Mezeix*, terrain communal, qui sert de champ de foire, a été, il y a une vingtaine d'années, planté d'ormeaux. En 1639, trois gros ormes y élevaient leurs troncs énormes et leurs frondaisons centenaires. Les habitants les tenaient en grande vénération, il leur semblait que c'étaient des témoins évocateurs des événements de l'histoire locale. La culture de l'orme ne datant en France que de 1540, ils avaient dû être plantés sous le règne d'Henri IV, et appartenir à l'époque de ceux qu'on a appelés des *Sullys*, du nom du célèbre ministre, qui en fit planter les bords des routes.

« Le 23e febvrier 1639, fust abattu un des arbres du » Mezeix de l'authorité de Messieurs les Consuls, lequel » arbre était un gros orme, ainsi que les autres deux qui » y sont.

» Le dixième jour de jeudy 1639, premier du caresme, » entours les douze heures, furent plantés sept arbres de » diverses façons comme espèces au Mezeix, par Taravelle, » de Thioulayre, par commandement de Messieurs les » Consuls, en présence de plusieurs personnes, le temps » étant fort beau sans neige qui se voit rarement de la » lune ascandante.

» Le 12e mars 1639, furent plantés comme mis cinq » ormateaux, scavoir : trois en deça de la Croix, vers la » grange de Cohalion-Barbefine, les autres deux auprès » de vieux arbres.

» Le même jour entour une heure après-midy furent » plantés deux ormateaux près la croix des Courthes, par

Digitized by Google

» Taravelle et son fils, en présence du R. P. Bouclin, prédicateur du caresme, de M. Anthoine Prades, prestre comme jadis vicaire de Besse, comme de honorable homme Jean Duchier, consul premier, la présente année de la ditte ville, lequel Duchier a fait mettre comme planter tous ceux du Mezeix. Le mesme jour, moy Anthoine Prades ay planté dans le jardin de feu M. Serre-Prades, mon frère, un petit ormeteau en présence de Serre-Bourlin comme d'autres Echavidre, grand corps, comme de mon nepveu François Prades, fils au dit M. Serre. »

« Le 14 mars 1639, jour de lundy, grand tonnerre comme esclairs, comme au plus fort des chaleurs, neige à deux comme trois heures après midy, gellée comme vent de *Gallion*.

» Le 21 mars 1639, la nuit du jeudy au vendredy de la semaine sainte fust mauvaise comme froide, comme de gellée, du vent de galion préjudiciant aux noyers et aux vignes, fruits, Dieu tout puissant conserve tout s'il luy plaise. »

Nous avons vu que M. Duchier, greffier, avait fait placer sur la place de la Gayme, une croix et avait fondé une procession à cette croix chaque premier dimanche du mois La première eut lieu le 8 septembre 1639.

« Fut faite station et chanté un respons C. oraison de Beata à la croix de la place de la Gayme, laquelle station c. prières a estée fondée à toutes les processions de tous les premiers dimanches de chaque moys de toutes les festes de Nostre-Dame, par honorable homme M. Jean Duchier, premier consul de ladite ville de Besse, c. greffier de la justice, comme aussi a fondé un salut à l'issue des complies le jour de Nostre-Dame de mars, plus une autre procession à la croix de son jardin d'Oupillière après Pasques à la commodité de Messieurs les prestres au prix convenu au contract de ladite fondation. »

Digitized by Google

« Le 16e novembre 1639 sont veuus les pères de la Mis-
» sion, scavoir : le P. Balliard c. le P. Themeur de la
» Compagnie de Jésus, envoyés de la part de Monseigneur
» de Clermont, lesquels ont presché après les vespres,
» ont de leur pouvoir catéchizé certains jours, deux fois
» le jour, non seulement à Besse, mais aux autres paroisses
» voisines durant quelques trois semaines avec beaucout
» de fruict pour les âmes. A la grand'messe a presché un
» père cappucin en faveur du Rosaire.

» Le 16e novembre 1639, les RR. PP. Balliard, son
» fils Themeur, l'orain c. préfaist au collège de Billom,
» jésuites pères de la Mission, envoyés par révérendis-
» sime Monseigneur l'évesque de Clermont, Joachim
» d'Estaing, aux dépens de révérendissime Monseigneur
» le cardinal de La Rochefoucauld, lequel a donné
» 1.300 livres une fois l'année au diocèse de Clermont
» pour les pères de la Mission, à laquelle faire se sont
» obligés les pères jésuites de Montferrand ; lesquels
» pères sont partis cejourd'huy à deux heures après midy
» pour aller à Chambon, ayant demeuré à Besse dès le
» 6 du courant c, presché ou catéchizé trois fois le jour,
» sans cesse ouy de confession tous ceux qui se sont pré-
» sentés à eux, aux grands prestres des âmes.

» 1639. Les festes de la Noël, beau temps sans froid,
» sans neige, sans pluye, l'image de Saint-Estienne fust
» mise exposée à l'autel Saint-Anthoine par M. Estienne
» Babut, prestre marguiller de l'église. »

« Le 2e jour de janvier 1649, M. d'Estaing, Madame sa
» femme, Madame de Brion furent de coucher à Besse,
» cheux M. Godivel, chastellain, comme son train et
» suitte logea cheux Seugier, le dit seigneur c. dame
» s'en allant à Estaing en Rouergue. M. Anthoine Godivel
» a eu le balliage de Murols de Monsieur d'Estaing,
» moyennant le prix de 50 pistolles d'Espagne, le dit sei-
» gneur d'Estaing en ayant refusé d'avantage d'autres. »

« 1640. Aux provisions à Montferrand, la merlusse, la

Digitized by Google

» livre à 2 sols 3 deniers; la poignée de mollu à 22 sols; » les raisins, la livre à 3 sols; les amendes, la livre à » 4 sols; le sucre à 23 sols la livre; les harans à 3 livres » 3 sols le cent; mauvais tems pour aller aux provisions » le jour de jeudy.

» Le 26 mars 1640 est venu dans Besse Monsieur le » marquis de Chandeniers, seigneur du dit lieu, comme » autres ses places, lequel est parti le mardy d'après pour » s'en aller à La Tour.

» Le 8 avril 1640, jour de Pasques, fit un très mauvais » temps de vent, c. de neige qui fust cause que plusieurs » personnes ne purent venir à l'église pour satisfaire à » leur devoir.

» Le 17 avril 1640, jour de mardy, fust tué d'un coup » de pistollet le cadet de Morsun, estant au service de » Monsieur le chevallier d'Estaing. Estant pour lors le dit » sieur chevallier de Malthe c. ledit cadet en estant venu » depuis peu de Malthe, estant pour lors à Cheylade, mai- » son de M. le chevallier. »

« Le 24 avril 1640, fust pendu à la place de Neschers, » un nommé Dupin de Montaigut pour avoir tué aux » vendanges dernières d'un coup d'espée publiquement c. » sans subject un honneste homme nommé Bailles, habi- » tant de Neschers, c. neveu de M. Besseyre le grand de » Besse. »

« Le 23 juin 1640 on a dict grand bruit aux faulxbourgs » de Moulins pour quelques commissaires de gabelles, en » estant tués c. morts, 8 ou 10 estrangers par le com- » mun ou certains maîtres du dit Moulins lesquels du » depuis en l'arrière-saison ont eu le régiment de M. d'Ef- » fiat, longtemps, par après le régiment de M. de Bussy, » comme le régiment de M. Saint-Luc, les dits régiments » y estant mesme au moys d'avril 1641, y ayant demeuré » longtemps devant, *faisant le plus qu'ils peuvent comme* » *en font les maîtres*. Les dicts habitants des dicts faulx- » bourgs estaient multi.

Digitized by Google

» 1er juillet 1640. Bruit à Clermont d'avoir estés tués au » logis des trois Singeons quelques commissaires gabel- » leurs, comme mesme fust pendu comme estranglé à la » place de Saint-Hérem un certain Bellauge, austres » comme plusieurs des habitants comme artisans pendus » au dict lieu en peinture pour estre accusés à ce subject. »

« Le 11 comme 12 septembre 1640, mauvais temps de » pluyes comme mesme de neiges, le 11 au soir comme » fuste faicte procession à Nostre-Dame-de-Lorette, le » 12 comme avait gellé. »

« Le lundy 14 janvier 1641, Messieurs estant assemblés » pour délibérer, a demandé place pour chanter sa messe » M. Jean Crégut pour son nepveu M. Claude Crégut » ayant une lettre de faveur comme commandement de » Monseigneur de Clermont, laquelle place lui a estée » octroyée comme chanta ledit Claude, le dimanche gras » de la présente année, traita Messieurs les prestres à dis- » ners, comme disnèrent cheux Anthoine Fabrug à 24 sols » pour chascun, a chanté le X febvrier, estant bailles » MM. Ligier, Desserres et Girauld-Ravailliat, n'a donné » des gancs. »

Voici maintenant l'apparition d'une comète. On sait que depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'aux travaux de Newton, ces astres étaient considérés comme des présages de malheurs publics. Voltaire lui-même rappelle cette vieille crainte dans ces vers :

> Comètes, que l'on craint à l'égal du tonnerre,
> Cessez d'épouvanter les peuples de la terre.
> Dans une ellipse immense achevez votre cours.

« Le 12 avril 1665, en ce temps paraissait à huict heures » neuf et dix du soir une estoille grandement flamboyante » par-dessus touttes les autres du costé du couchant qu'on » croyait estre une planette, et en même temps paraissait » aussi une comette à trois heures après minuit entre le » septentrion et le levant que quelques-uns tenait estre la » même qui avait paru deux mois auparavant entre le

Digitized by Google

» midy et le couchant et ceux signes durèrent environ » deux moys. Dieu nous préserve de malheur. »

« 11 décembre 1667. En ce temps, M. Rabussou » Anthoine, dit Chasteauneuf, levait dans nostre ville une » compagnie de gens de pied souls M. le prince de Condé » et partir pour sen aller à la guerre avec cinquante fan- » tacins, dont il y en avait vingt-cinq de nostre ville le » onzième janvier 1668. »

De grandes fêtes avaient lieu lors d'événements heureux et importants. On faisait des *bravades*, réjouissances qui comportaient des combats simulés et se terminaient généralement par de copieuses libations et de nombreux dégâts. Les dépenses occasionnées par ces fêtes étaient considérables ; le budget de la ville en supportait tous les frais.

Ainsi, lors de la nomination comme maréchal de France du comte de Broglie en 1724, on fit une belle bravade qui coûta 118 livres.

Celle qui eut lieu le 25 avril 1744, lors de la naissance de Monseigneur le Dauphin, coûta beaucoup plus. Les détails minutieux des dépenses en sont intéressants, en ce sens qu'ils nous permettent de nous faire une idée de ce qu'étaient ces réjouissances publiques :

« Pour faire ferrer les chevaux empruntés pour aller » chercher les tambours ou pour la dépense de ceux qui » partirent pour les aller chercher..... 4 l. »

» Pour la dépense faite à Issoire et au-delà » de la rivière où il fallut aller pour avoir les » tambours et fiffres et pour la nourrriture des » quatre hommes qu'on mena, des deux en- » voyés et des chevaux qui furent employés.. 20 l. 17 s.

» Vin ou pain pour les trois premiers jours » de la bravade..... 40 l. »

» Pour le souper que la ville donna aux » habitants d'icelle et de la paroisse, il fut » payé aux bouchers pour bœufs ou moutons,

Digitized by Google

» aux boulangers pour pain, et pour les déjeu-
» ners ou goûters, jambon, beurre, sel, lard,
» épicerie, pâtisserie..... 117 l. 5 s.

» Plus pour pain, vin et fromage aux bou-
» viers qui amenèrent 25 chars de bois à la
» Conciergerie, pour faire le feu de joie..... 8 l. 10 s.

» Pour verres, gobelets, bouteilles ou faïences
» volés ou rompus au souper ou pendant la dite
» bravade..... 7 l. 3 s.

» Fruits, fromages, biscuits payés à l'hôpital
» ou chez la Boyer pour le dessert..... ... 6 l. »

» Vin acheté au sieur Cohalion..... 175 l. »

» Poudre fournie..... 48 l. »

» Plus poudre payée à la boutique de l'hô-
» pital..... 15 l. »

» Idem à la veuve Morin..... 9 l. 12 s.

» Pain payé à Dauniol..... 21 l. »

» Vin fourni pour la suite de la bravade... 33 l. »

» Payé à Capet, joueur de violon..... 3 l. »

» Plus pour 5 serviettes, 7 assiettes d'étain,
» une carte d'étain, 2 chandeliers de cuivre,
» perdus ou volés, 3 assiettes de faïence,
» 9 assiettes de terre commune, 3 assiettes
» d'étain, etc., rompues ou perdues, le tout. 19 l. 10 s.

» Aux valets des boulangers, pour avoir eu
» soin des viandes et pâtisseries..... 30 s.

» Au fils de l'armurier, pour avoir nettoyé
» et tiré les coulevrines..... 30 s.

» Aubaines qui furent distribuées aux gar-
» çons cadets de la bravade, aux sergents,
» fifres, tambours et domestiques des offi-
» ciers..... 11 l. »

» Plus pour la journée des tambours et
» fifres..... 36 l. »

» Plus pour les avoir fait dîner avant leur

Digitized by Google

» départ (1)..... 21. 10 s.

Toutes ces dépenses forment le total respectable de 579 livres 7 sols. C'était une somme bien lourde pour le pauvre budget de la ville, toujours obéré. L'Intendant si sévère pour les autres dépenses ne trouva pas que ce fut trop pour la naissance d'un fils de France.

Ici se terminent brusquement ces notes si intéressantes sur la vie de nos aïeux. Combien regrettable que dans la suite les curés de notre petite ville n'aient pas suivi l'exemple du curé Desserres et de l'abbé Prades et aient ainsi laissé s'interrompre la relation des faits dignes de remarque de l'histoire de la modeste cité.

CHAPITRE XVII

Pèlerinage de Vassivière. — Vassivière du XIII[e] siècle a la Révolution.

Au sommet d'un contrefort, s'adossant aux pieds mêmes du Sancy, à 1.300 mètres d'altitude, sur un vaste plateau entièrement dénudé, est bâti le modeste sanctuaire de Vassivière.

A l'Est, l'horizon rétréci est borné par un voile de collines, qui dérobent à la vue la fertile Limagne. A l'Ouest, dans l'immensité, un groupe nombreux de pics, parmi lesquels un géant, le Plomb du Cantal. A perte de vue, pas le moindre petit hameau; c'est un véritable désert, où règne un silence mystérieux et troublant bien fait pour impressionner l'esprit du pèlerin. L'âme y éprouve une jouissance inconnue et troublante à interroger l'infini. On revient rêveur de cette solitude, perdue dans la haute montagne.

(1) Arch. dép.

Digitized by Google

Pendant six mois de l'année, ce paisible asile se transforme en un désert horrible, où aucun être vivant ne porte plus ses pas. Les neiges arrivent en tourbillons épais de la chaîne des Monts Dore, tombent nuit et jour et en font une immense plaine de neige, d'où émergent à peine le petit campanile de la chapelle et le sommet de quelques croix du calvaire, enfouis sous les couches successives amoncelées, que le soleil de juillet aura peine à faire disparaître.

Les titres authentiques des principaux pèlerinages, en dehors de ceux de Rome et de Jérusalem, remontent presque tous aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. L'origine de certaines dévotions, comme N.-D. de Lorette, de la Tunique de Jésus-Christ à Trèves, de la Robe sans ceinture d'Argenteuil, de la Sainte-Larme à Vendôme, du Saint-Suaire à Besançon, etc., est sans doute antérieure au XIII^e^ siècle, mais quoique attestée par la tradition, elle ne repose pas sur des actes incontestables.

C'est en France que le culte de la vierge a été le plus général et le plus majestueux et qu'il existe le plus grand nombre de sanctuaires en son honneur. Un des premiers autels, qui fut bâti en France, est celui du Mont Amicius, rocher volcanique du Velay, appelé Le Puy. La statue, qui y était vénérée, était en bois de cèdre noirci par les ans ; c'était un ouvrage des premiers siècles, apporté d'Orient par saint Louis, en 1224. Elle fut brûlée sous la Révolution (1).

C'est aussi à cette époque que remonte l'origine de N.-D. de Vassivière, dont le pèlerinage, quoique moins célèbre, ne laisse cependant pas que d'avoir un certain renom.

La preuve de cette haute origine se trouve dans une permission, rapportée par Baluze et octroyée, en 1321, par Bernard VIII de La Tour au chapitre de la cathé-

(1) LACROIX. — Vie militaire et religieuse au moyen âge.

Digitized by Google

drale de Clermont, de prendre les pierres de la chapelle de Vassivière, alors en ruines, pour bâtir l'église de Condat-en-Feniers.

« Extrait des archives de l'église cathédrale de Clairemont.

» Nos Bernardus Dominus de Turre Bajulo nostro de » la Bessa et aliis universis Bajulis nostris, judicibus, » servientibus, salutem et dilectionem.

» Vos scire volumus et vestrum cuilibet notificamus » quod nobis placet et Capitulum Claromotense ad cons» truendum seu œdificandum Ecclesiam de Compdat » lapides de Vassyveira percipiat, in quo loco de cetera » cultus divini numinis, non potest exerceri, tum quia » locus supradictus devenit totaliter in ruinam, tum quia » non sunt ibidem redditus ex quibus et propter quos » posset aliquis Presbyter sustentari, quia locus ille » penitus caret dote, nec ad preesens videamus qui dic» tum locum vellet dotare, tum quia audivimus a plu» ribus fide dignis quamplurima profana in dicto loco » committi et fuisse commissa temporibus retroactis. » Quare prœcipimus et mandamus et sub pœnâ injugimus » ne aliquis vestrum dictum Capitulum vel gentes ipsius » Capituli impediat aut perturbet quo minus pas lapides » percipiant et deferant quantum erant necessarii pro » œdificandâ Ecclesia memorata. Et nihil ominus volu» mus quod indicatis ac etiam rogetis homines nostros ex » parte nostra ne in hoc aliquod impedimentum apponant, » exponendo eisdem causas ante dictas quœ me induxe» rant ad faciendum Capitulo memorato concessionem » ante dictam.

» Datum et sigillo nostro sigillatum die Veneris in » festo beati Dionysii, anno Domini M. C. C. C. vicesimo » primo. »

Dans l'histoire des lieux comme dans celle des peuples et des individus, le nom est quelquefois à lui seul toute

Digitized by Google

une histoire. Cherchons donc si ce nom de *Vassivière* ne nous révèle pas quelque indice de son origine.

Faut-il admettre avec certains auteurs que Vassivière, dans ce patois que parlent les habitants des montagnes et qui qualifie tout ce qu'il nomme, vient de : *Vès-y-Veire* (Vas-y voir), réponse que faisaient, dit-on, autrefois les habitants de Besse aux incrédules de l'époque qui mettaient en doute la réalité des miracles de la statue? Je ne le pense pas, le nom est antérieur aux miracles, puisqu'il est rapporté dans l'autorisation de Bernard de La Tour de 1321, que nous venons de lire.

Dans son histoire de Vassivière, le P. Coyssard propose une autre étymologie : « Cette montagne ainsi dicte (à » mon advis) quasi *Vacchivière*, pour la multitude des » vaches qui s'y nourrissent tout l'esté, auxquelles on » peut à meilleur sens approprier le dire du prophète » *Vaccæ pignes in monte Samariæ*, ou bien à celles qui, » non domptées, n'ayant encore porté le joug, tirent cenonobstant le char, sur lequel est l'arche d'alliance (figure » de la Vierge). »

Ne doit-on pas reconnaître, comme l'indique M. E. Jaloustre, dans son intéressante *Etude sur l'abbaye royale de la Vassin*, la racine *Vasso?* Vassivière, d'après la tradition, formait jadis une paroisse, possédant une église chrétienne remontant à une très haute antiquité. Il est très admissible que cette église ait succédé à un oratoire païen de l'époque gallo-romaine, dédié à quelque dieu topique, la découverte faite au sommet du Puy de Dôme paraissant témoigner que les hauteurs étaient recherchées pour de tels édifices. Le culte chrétien aurait succédé à Vassivière au culte païen, et, comme à Orcival et ailleurs, la chapelle, remplaçant le temple, aurait été dédiée à la Vierge.

Quoi qu'il en soit, le village de Vassivière, ruiné en 1321 et dépouillé même des pierres de ses ruines, fut

Digitized by Google

reconstruit, puis détruit de nouveau en 1374 par les Anglais, lors de la guerre de Cent ans (1).

Une note, écrite en marge des registres de catholicité de Besse, indique « qu'il existe sur les montagnes d'Auvergne, proches du Mont-Dore, une image de la Vierge, restée miraculeusement des ruines de Vassivières, ravagé par les Anglais environ en l'année 1374 ».

Après le passage des Anglais, il ne restait debout qu'une vieille muraille « avec une fenestre en forme de niche, dans laquelle s'était miraculeusement conservée la saincte image de la Vierge-Mère, tenant le petit *IESUS*, son cher enfant, sur son giron » (2).

Cette muraille se trouvait sur l'ancien chemin de Besse à Latour, à peu près à l'endroit où a été bâti le petit oratoire qui renferme la source. Les voyageurs du pays ne manquaient jamais de s'arrêter pour prier, en passant devant la statue.

En 1747, un marchand, nommé Pierre Gef, ne s'étant pas prosterné devant la Vierge, comme ses compagnons, devint immédiatement aveugle et ne recouvra la vue qu'après qu'on l'eut reconduit devant l'Image vénérée, et que ses amis et lui eurent imploré la clémence de la Madone.

A la suite de cet événement, les habitants de Besse transportèrent à différentes reprises la statue dans l'église de Besse, mais à chaque tentative elle disparaissait, la nuit suivante, et se retrouvait dans la niche de la vieille muraille, pour laquelle elle montrait ainsi une prédilection particulière. On ne put la retenir à Besse qu'en fondant une messe basse de la Visitation, qui se disait tous les mercredis au grand autel (3).

Il ne restait plus, à cette époque, « dessus la plaine, » vestige aucun, ayant été razée à fleur de terre couverte

(1) Documents historiques publiés par le Ministère de l'Instruction publique. — DUCHESNE. Chap. IX.

(2-3) P. COYSSARD. *Loc. cit.*

Digitized by Google

» par laps de temps d'herbage. Il y avait bien une autre » croix de pierre au milieu, qui marquait la saincteté de » la place ». Cette croix se dressait sur l'emplacement où est construite la chapelle actuelle.

En souvenir de ce fait, les prêtres et les communalistes de Besse, qui étaient alors au nombre de 60, décidèrent la création de deux processions annuelles à Vassivière, la première le 25 mars, jour de l'Annonciation, et la seconde le 2 juillet, fête de la Visitation.

C'est en 1550 que Georges Besseyre, consul, fit bâtir, à ses frais, le petit oratoire « où dans une niche grillée est » une petite image de la Sainte Vierge, portant son » enfant, et, à main gauche du dedans, mit la fontaine » miraculeuse découverte d'un pied ou environ et de » demy pied en toute quarreure, et profonde d'un autre » pied, de laquelle on puise l'eau incessamment avec un » bassin de léton, que jamais on a vu ny croistre ny » décroistre pour quelque grand nombre qu'il y ait eu de » pèlerins, lesquels en boivent à grands traits et s'en » lavent les yeux et autres membres malades, non sans » faveur évidente du ciel, comme l'on verra cy-après ès- » miracles qui s'y sont faicts » (1).

Cette source, dont « la couque ne contient guère plus » de huit pots ou quartes, mesure de Paris, et, quelque » presse qui y arrive ou incommodité qu'on y trempe à » cause de la foule du peuple indiscret, lequel en boit » par dévotion, en estant servi continuellement d'un » ieune homme, qui la donne fort libéralement avec un » bassin de léton aux sains et aux malades, personne n'a » crainte de prendre le mal l'un de l'autre, ne nuisant à » aucun, ainsi rendant la santé aux infirmes et maléfi- » ciers, dont la plupart s'en lave les yeux, qui s'en trou- » vent mieux que de tout autre collire médicinal, parquoy

(1) P. Coyssard. *Loc. cit.*

Digitized by Google

» non sans cause, elle est appelée de quelquesuns *Fons* » *perennis curationum.* »

« Et de fait, elle ne veut être employée à aucun usage » profane, témoing la déclaration authentique qu'en ont » fait les maistres du logis de Vaccivière : le sommaire » de laquelle est qu'un jour leur chambrière s'y trans- » porta pour en puiser une seille d'eau, pour à leur » insceu s'en servir à faire quelque lessive ; où étant arri- » vée, elle trouve que la fontaine était seiche ; de quoi » s'esmerveillant le va dire à son maistre et autres de la » maison ; lesquels bien estonnez de ce cas et fachez gran- » dement que leur servante y estait allée pour ce sujet y » accourent soudain par ensemble et supplians Dieu et la » Sainte Vierge, l'eau recommença à couler et remplir » son creux iusque au sommet (1). »

Cette source et le petit oratoire qui la contient furent bénits solennellement par Louis d'Estaing, évêque de Clermont, le 10 juillet 1657.

La dévotion à la Vierge augmentait tous les jours. Marguerite Valenson, femme de Jean Blanchier, donna cent livres de cire à son reinage de dévotion.

En 1548, un sieur de Montceaulx, pannetier de la reine Catherine de Médicis, sollicita de cette reine qui était propriétaire de la baronnie de La Tour, l'autorisation de faire construire sur la montagne une chapelle, dédiée au culte de la Vierge et dans laquelle serait placée la statue provenant du sanctuaire, détruit par les Anglais.

Par lettres patentes du mois d'août 1548, la reine accorda cette permission, à la condition qu'il y serait installé un chapelain.

Les luminiers de l'église de Besse, ayant appris le projet et l'autorisation royale qui y était donnée, firent auprès du sieur de Montceaulx plusieurs démarches pour obtenir le désistement en leur faveur de l'autorisation qui lui avait

(1) P. Coyssard. *Loc. cit.*

Digitized by Google

été concédée, basant leur réclamation sur ce qu'ils avaient des droits et des *perceptions ordinaires* à revendiquer à cause de la chapelle.

Montceaulx consentit à la substitution et, à la date du 7 septembre 1549, Catherine de Médicis homologua ce désistement dans les termes suivants :

« Catherine, par la grâce de Dieu, reyne de France, comtesse de » Boloigne, de Clermont et d'Auvergne, dame de La Tour à tous » ceux que ces présentes lettres verront salut, nos chers et aimés » les curés et luminiers de lesglise paroisse de Saint-André en » nostre ville de Besse, nous ont fait dire et remostré que par nos » lettres patentes en forme de Charte, délivrées a labaye Desnay, » les ayans au mois d'aoust mil cinq cent quarante-huit sur la » remostration a nous faite par François de Monceaulx, sieur de » Besse, ung de nos panetiers quil estoit en devotion de ediffier une » chapelle sur la montaigne de Vaseyviere en notre terre de Ravel » en l'endroit de la dite montaigne auquel y a une croix de pierre » une image de la vierge Marie, mère de nostre sainieur, une belle » fontayne i celle chapelle fonder en lhonneur de la ditte dame de » la doter pour le service d'ung chappellain qui y celebrera la » sainte messe, nous aurions permis au dit de Monceaulx i cette » chapelle ediffier fonder et de la dobter luy donnant et concedant » et a ses successeurs et ayant cause tous les droits que nous y » avons et pouvons avoir sauf la supériorité de recognoissance dung » denier france quil nous serait tenu de payer pour chacun a nostre » recepte ordinaire du dit Ravel taisant ou ignorant par le dit » Monceaulx les droits de perceptions ordinaires que a cause de » ladite chapelle appartenoient et estoient leurs, et a porté par les » dits suppliants a leur grand préjudice et domaige ce que despuis » icelluy de Monceaulx entendant et recognoissant la grande jus- » tice que y avaient les dits supplians leur aurait entièrement » ceddé et transporté son dict droit et toutes les concessions et » permissions des sur dites par nous a lui faicte soubs nostre bon » plaisir savoir faisons que nous désirant la conservation des droits » de nos subjets et ce mesmement qui peut concourir au bien et » augmentation de lesglise et entretenement du divin service avec » fourniture de dévotion les dits cession et transport ainsi faict par » son dit François de Monceaulx aux dits curés et luminiers du » droit de permition quil avait de nous dedifficution d'obtation de » la ditte chappelle, avons emologues, ratiffiez et approuvés et par » ces présentes emologuons, ratiffions et approuvons et avons pour

Digitized by Google

» agréable, permettons et concedons de nouvel a i ceuls curés et » luminiers de Saint-André de Besse, de faire costinuer et edifiier, » fonder et dotter la ditte chappelle tout ainsi que eust pu faire le » dit de Monceaulx, en vertu de nostre ditte permition leur don- » nons pour ce tous les droits que nous y avons et pouvons avoir » sauf et le dit droict de supériorité et recognoissance dung denier » quils seront tenus de payer par chacun ou en nostre ditte recepte » ordinaire de Ravel ordonnons en mandement de nostre aimé et » féal conseilher de Gommer de nostre ditte court et autres terres » de la seigneurie au balluy de la tour ou son lieutenant au chastel » de Ravel et a nos procureurs et recepbeurs de la ditte terre et » tous nos autres justiciers et subjets que de nos présentes ratiffions les » permission et concession deddification, fondation et dotation de » la dite chapelle y ceuls fassent souffrent et laissent les curés et » luminiers de Saint-André et leurs successeurs jouir et uzer plai- » nement et paisiblement pour leur faire donner et souffrir estre » faict donner aucun désobeir ou empechement au contraire de ce » quil soit faict mis destant repparent et remettent, facent reparer » et remettre juxtement au premier estat de vœu, car tel est nostre » plaisir nonobstant ces ordonnances ou austres lettres ad ce con- » traire en témoing de ce avons faict metre nostre scel a ces pré- » sentes données à Paris le septième jour de novembre lan mil » cinq cent quarante-neuf, a signé Catherine.

» Et au reply escript : par la reyne et signé Mathieu de Ped, avec » scel en cire rouge aux armes de la dite dame. »

L'évêque Guillaume Duprat, fils du chancelier de François Ier, sur la communication des lettres patentes, « tout » aussitôt octroya son *visa*, comme pieux, qu'il estait » très-affectionné au bien spirituel de son peuple, ayant » fondé à Billom et à Mauriac deux beaux collèges avec » celuy de Paris aux Pères Jésuites, pour l'instruction de » la jeunesse et ce de ses propres deniers sans aucun bien » de l'Eglise » (1).

Ces formalités accomplies, il ne restait plus qu'à choisir l'emplacement du futur sanctuaire et à se mettre à l'œuvre. Après quelques hésitations, on décida finalement d'édifier la chapelle là où se trouvait la croix en pierre, seul vestige resté de l'ancien village.

(1) P. Coyssard. *Loc. cit.*

Digitized by Google

Au premier coup de pioche, donné pour creuser les fondations, on retrouva les ruines de l'ancienne église et une grande quantité d'ossements humains. On recueillit aussi dans les fouilles la pierre du grand autel, le pied d'une lampe de cuivre à demi rongé par la rouille et la clef de la porte, qui fut remise à Pierre Fournier, plus tard vicaire de la cure de Besse.

Les habitants de Besse voulurent contribuer aux dépenses de la construction, et de tous les environs affluèrent les dons. « La libéralité fut si grande, dit le P. Coyssard, » qu'elle servit encore à bastir en même temps le chœur » de l'église de Besse. »

Pendant la durée des travaux, Antoine Fialez fit dresser à ses frais « une chapelle de bois, couverte et environnée » d'arbres pour y célébrer la sainte messe ».

La chapelle, en lave du pays, se composait d'une nef, d'un petit sanctuaire et d'un logement pour le chapelain. Elle était surmontée d'une voûte, recouverte de terre, sur laquelle furent posées des dalles basaltiques, formant toiture à l'édifice.

La construction fut achevée le 6 juin 1555, ainsi que le rappelle l'inscription gravée au-dessus de la porte d'entrée : » *Faict le sixième iour de iung lan 1.5.5.5.* »

Le 2 juillet 1571, la consécration de la chapelle fut faite par Antoine II de Saint-Nectaire ou Sennectere, 83e évêque de Clermont, venu spécialement pour cette cérémonie.

Claude de La Tour, dame de Murat-le-Quaire, Bains, Saint-Exupère, La Roche d'Omezat et autres places et seigneuries, pendant son séjour au château de Murat, fonda, par acte reçu Cladière, notaire royal, le 14 novembre 1617, l'institution de trois messes hautes dans la chapelle de Vassivière. Elle versa à cet effet aux communalistes la somme de « cent livres tournois payées en escus de six francs, quarts d'escus, sols et autres monnayes

Digitized by Google

ayant cours en ce royaume bien comptés et nombrés » (1).

En 1631, la peste noire faisait de nombreuses victimes en Auvergne. Elle avait fait son apparition en janvier et, après avoir semblé disparaître en avril, avait redoublé de virulence en juin. De toutes les parties de la Province, des vœux et des pèlerinages étaient faits pour obtenir du ciel la disparition du fléau.

Le 15 octobre de cette année, Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, accompagné de son official Pereyret, de deux promoteurs, des prieurs de la Chartreuse Port Sainte-Marie, près Pontgibaud, de Saint-Alyre et Sauxillanges, vint en pèlerinage à Vassivière. Dans une prière publique, ils conjurèrent la vierge de délivrer de la peste les parties du diocèse où elle sévissait, et d'en préserver celles qui n'étaient pas atteintes.

L'épidémie disparut définitivement vers la fin de novembre.

Mgr d'Estaing revint à Vassivière le 17 novembre 1634, avec une suite nombreuse, rendre de publics hommages à celle qu'il appela la Protectrice de l'Auvergne.

Par suite des intempéries auxquelles la chapelle est continuellement en proie sur ce plateau dénudé et de la mauvaise construction primitive de la toiture, la voûte, en 1633, menaçait de s'écrouler. Les prêtres communalistes, avec l'autorisation de l'évêque, firent dresser par Lenoir, architecte à Clermont, les plans et devis des réparations à effectuer. Le projet comportait une nef, un sanctuaire et deux petites chapelles latérales, ce qui donnait au sanctuaire la forme d'une croix. Le plan prévoyait également une chapelle au-dessus de la voûte.

Les fonds nécessaires manquant, les prêtres de Saint-André de Bessé firent appel à la générosité des bienfaiteurs de la Province.

Boëtte, conseiller au Parlement, s'engagea à coustruire,

(1) Note communiquée par M. E. JALOUSTRE.

Digitized by Google

à ses frais, en la dédiant à Saint-Joseph, la petite chapelle latérale du Nord. Les armes de ce conseiller furent gravées sur la pierre qui forme clef de voûte. Cette pierre fut placée, en sa présence et celle de sa femme, le 24 août 1636 (1).

Catherine de Trafort, femme du marquis de Canillac, gouverneur de la Province, donna mille livres pour la construction de la chapelle du Sud.

Les fonds recueillis, joints à ceux dont disposaient les communalistes étant suffisants, l'entreprise fut donnée, aux termes d'un acte, reçu par Cladière, notaire royal, le 28 août 1633, à Simon Puyssouchet, maçon à Serre-Soubranau (Serre-Haut), dont voici la teneur :

En leur personnes messires Michel Fohet et Gilbert Lamothe prestres luminiers et marguiliers de l'eglise sainct André de la ville de Besse discret Mr Mr Antoine Deserres licencié en lois lieutenant général de la dite ville honorables hommes Jehan Fohet comme Michel Passience consuls la présante année de la dite ville comme Mr Jean Cladiere notaire royal et la dite ville, les dits sieurs Desserres et Cladiere nommés avec les dits subsignés Fohet comme Lamothe en la dite charge de marguiliers tous habitans en i celle pour eux et les leurs d'une part.

Et honnestes Jean Lenoir et Symon Puyssouchet maçons architecteurs tailheurs de pierres habitans scavoir le dit Lenoir de la ville de clermont et le dit Puyssouchet du lieu de serres soubtrane parroisse de la ditte ville de Besse pour eux et les leurs d'autre partie. Les dittes parties comme && de leur Bon gré et suivant le délibérataire de mrs du consulat de la ditte ville du vingt septiesme présent mois ont faict et accordé entre elles les prix faict obligations pactes comme promesses qui s'en suivent c'est a scavoir que les dits maçons entrepreneurs ont promis et seront tenus premierement de demolir une voute de l'eglise comme chapelle de nostre dame de vassiviere qui s'en va en ruyne pour faire comme restablir à neuf la ditte voute menaçant de ruyne y bastir deux chappelles l'une di celles du cousté de midy et l'autre du cousté de septentrion et en suite

(1) Ces armes, qui existent encore, sont « de gueule au chevron d'or, chargé d'une étoile et de deux huchets de même, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant, surmonté d'une tour à poudrière, le tout d'argent, l'écu sommé d'un casque d'écuyer avec ses lambrequins ».

Digitized by Google

den faire la croupe de l'eglise a trois faces de quinze pieds de longueur dans œuvre comme au ancienement ainsi que le plan seront faict mention marqués par les lettres de l'alphabet A. B. C. D. E. que le tout sera faict a neuf et conformement au dessin qui demeure entre les mains des dits sieurs Bailhants et l'endroit ou seront les dites chappelles sera de la mesme largeur que l'eglize est a present seront tenus comme se chargent les dits entreprenneurs de fère le réchaussement de l'œuvre sus dite a neuf de la haulteur de six pieds plus hault que la voute de l'eglise qui est de present le tout faict comme conduire de pierres de tailhe selon les dits plans laquelle pierre de tailhe qui sera nécessaire pour les dittes deux chapelles et croupe d'Eglise ainsi qu'il est dit cy dessus sera fournie par les dits maçons entrepreneurs lesquels se serviront de la pierre de tailhe qui proviendra de la démolition de la ditte voute et piliers deglise laquelle pierre de tailhe ils pourront employer dans l'œuvre qu'ils fairont a neuf promettent les dits Lenoir et Puyssouchet de travailher à la ditte œuvre i celle fere comme parfaire bien comme dument au regard d'expers, a peyne de tous dommages comme interest promettant les dits sieurs bailhant fournir aux dits maçons entreprenneurs des carriere necessaire a tirer la pierre et fournir la loge qui sera nécessaire pour mettre a couvert les ouvriers qui tireront la dite pierre de plus fourniront la chaux sable et pierre mesme bons pour chafauder, scindrer comme autres materiaux necessaires ensemble d'une autre loge dans le dit lieu de nostre dame de Vassiviere de la longueur de douze toises comme dix huit pieds de large i celle bien convenable affin d'y loger les dits maçons entreprenneurs ensemble ceux qui tailheront la pierre pour faire la dite œuvre comme travailheront à i celle faire porter la pierre de la ditte carriere ou dautres lieux ou elle se trouvera plus commode eusemble tous les autres materiaux en place à leurs propres cast comme despens sans que les dits maçons entreprenneurs soient tenus de fournir autre chose que la pierre de tailhe, la tailher comme mettre en œuvre et fere toute la maçonnerie necessaire au dit œuvre se faisant servir a leurs frais comme despens par les ouvriers comme manœuvres qui seront necessaires au faict de la ditte maçonnerie pour le regard du couvert a la dite Eglise les dits sieurs Bailhants le feront faire a leurs fraicts comme despens comme aussi un canal ou rase ou il en auroit besoin pour fere couler les eaux et empescher quelles ne croupissent ou endommagent les fondements le présent prix faict et obligation accordé entre les parties pour le prix et somme de deux mil sept cents livres, laquelle somme les dits sieurs Bailhants ez dittes qualites ont promis de payer aux dits macons entreprenneurs scavoir le tiers di celle

Digitized by Google

comptant comme avant commencer l'œuvre moyenant lequel tiers comme premier payement les dits maçons entreprenneurs seront tenus de fere comme bastir les fondemens comme les eslever hors de terres de la haulteur de six pieds du moins par dessus le pavé de la ditte Eglise, l'autre tiers de la ditte somme pere payable apprès la sus ditte haulteur comme Besoigne sus ditte fete moyenant lequel second payement les dits entreprenneurs seront tenus continuer comme réchausser la ditte œuvre de pierres de tailhe dautres douze pieds et l'autre tiers comme dernier payement les dits maçons entreprenneurs apprès la Besoigne fete moyenant lequel dernier payement les dits maçons entreprenneurs seront tenus de parachever comme mettre la ditte œuvre a perfection c'est par ce que monsieur Bohete conseiller général en la cour des aydes a clermont ferrand a fet entendre a m" du consulat de ceste ville de Besse qu'un certain bienfaiteur de ses amis estoit en volonté de donner la somme de mil livres et pour ayder à l'edification de l'œuvre sus ditte payable aussy tost que ceste obligation de prix fait lui auroit este exibé a ceste cause les dits sieurs Bailhants ont promis aux dits macons entreprenneurs de prelever la ditte somme du dit sieur bienfaiteur s'il lui plaist la Bailher comme dendosser le payement sur ceste obligation de prix faict souls son nom comme par les dits maîtres de sa charité fet en faisant le dit payement sieur bienfaiteur en sera valablement deschargé comme aussi les dits sieurs Bailhants envers les dits macons entreprenneurs, la presante obligation subsistant seulement pour les autres deux termes pour la somme de dix sept cents livres payable comme dessus et convenue a deux payements égaux, néanmoins avec convention qui sy à chacun des termes sus dits ne se trouvoit fonds suffisant en la ditte marguilerie pour continuer la ditte œuvre les dits sieurs Bailhans ne pourront estre contrains a la fere continuer comme moins au payement des dits termes ainsi seront tenus les dits maçons entreprenneurs d'attendre qu'il y ayt moyen pour suvenir a la ditte despance sy mieux ils nayment se despartir du dit prix fet demeurant les parties au dit cast en leur liberté de resilier ou tenir la ditte obligation de prix faict sans aucuns despens dommages comme interest de part et dautre en condition toutesfois que les dits Bailhants de ce leur ayant donné moyen de pouvoir faire continuer ladite œuvre ne pourront comme ne leur sera loisible de le fere comme continuer par autres maçons que par les dits premiers sinon que leur refust deuhement notifié et sera commencé par eux de travailher a i celle aussy tost qu'ils auront reçus le dit premier payement promis car ainsy tout ce que dessus les dittes parties chacune endroit sy ez dits noms comme qualités par eux prises

Digitized by Google

l'ont voulu et accordé comme jure attendre & comme au defaud rendre despance & obligent les dittes parties scavoir les dits maçons entreprenneurs leurs personnes comme biens et solidairement lun pour lautre le seul d'eux pour le tout avec toutes renontiations solides comme nécessaires et les dits sieurs Bailhant les biens de la marguillerie presants et avenir uns chascuns ez noms voulu et soubsignés fet à Besse maison du dit sieur desserres en presence de honnorables hommes Jacques Besseyre seigneur de chandèze Bourgeois en la ditte ville de Besse qui a signe avec les dites partis comme m. François Boyer pratiscien en i celle qui a aussy signe le vingt huitiesme jour du mois d'aoust l'an mil six cent trente trois à l'originale sont les signatures de m. m. Fohet, Desserres, Besseyre, Fohet, Passience, Lamothe, Cladière, Puissouchet, Lenoir, Boyer et Pagenel, notaire royal octroyé souls le scel royal obligation de preffait.

De ce que due dessus ces presantes expédiées pour lesdits sieurs Bailliants. Et en a este haillé copie, Ez dits.

« Le dernier jour de juin 1634, furent commencés les » fondements de la sainte chapelle de N. D. de Vassivière, » du costé de la montagne de Chambourguet, par M. Jehan » Lenoir, clermontois, comme M. Simon Pissouchet » Galène, de Serre Soubtrane, maitres massons, comme » entrepreneurs de la bastisse de la dite chappelle, laquelle » chappelle avait esté bastie tout à neuf en l'année 1653, » toujours comme de tout temps en ayant chappelle » comme grande dévotion à la Sainte Vierge, laquelle » chappelle menaçant de ruyne fust abattue par M. Jehan » Lenoir, quelques jours d'avant, en tombant la moytié » seulement du costé du grand autel, chose estrange que » la moytié de la dite chappelle demeurant pour faire la » dévotion y ayant deux autels pour y célébrer la sainte » messe (1). »

Les travaux durèrent plus de deux ans et ce n'est que le 13 septembre 1636 qu' « on a commencé de célébrer la sainte messe au grand autel de N. D. de Vassivière, y ayant un autel portatif » (2).

(1-2) Arch. mp. de Besse. Registres de catholicité, note du curé Desserres.

Digitized by Google

Le 16 novembre suivant, les habitants de Besse se rendirent en procession à Vassivière.

L'année suivante, un bourgeois de Montferrand, Goy, donna à N.-D. de Vassivière une lampe d'argent et les fonds nécessaires pour la tenir allumée toute l'année « à la charge que durant le mauvais temps comme en temps d'hiver elle bruslerait dans l'église de Besse, comme durant le beau temps à la sainte chapelle de N. D. de Vassivière » (1).

En 1639, le pape Urbain VIII, à la prière d'Adrien Dufour, religieux de la congrégation des Recollets, accorda des indulgences plénières pendant sept ans au pèlerinage de Vassivière.

« Les festes de la Pentecostes, il y eut des indulgences » à N. D. de Vaccivière, octroyée par N. S. P. le pape » pour sept ans, c'est la première ; furent au d. lieu » plusieurs processions durant les trois festes, du peuple » 14 à 15 mille personnes, les d. indulgences plénières » pour 40 heures, le S^t^ Sacrement exposé durant les d. » heures. Le R. P. Adrien Dufour recollet, y prescha les » heures nécessaires aux processions, c'est iceluy, qui a » apporté la bulle de Rome (2). »

En 1641, Pierre de Cisternes, élu royal de la ville d'Issoire, donna le tableau de la Visitation, qui était placé au-dessus du maître-autel. Il fit en même temps don d'un retable et des boiseries qui ornaient le sanctuaire, et dont le prix était de 800 livres. Tableau et boiseries n'existent plus.

Les dons, faits en l'acquittement de vœux, provenaient de tous côtés. L'abbé Prades en avait dressé un mémoire parvenu jusqu'à nous, qui semble intéressant autant par la désignation des objets donnés que par le nom des donateurs. Ceux-ci sont, en grande partie, étrangers à la

(1-2) Arch. mp. de Besse. Reg. de catholicité.

Digitized by Google

paroisse et habitent les villes les plus diverses de la province. C'est là une preuve de la faveur dont jouissait le pèlerinage dans toute l'Auvergne.

MÉMOIRE

DE L'ARGENTERIE DONNÉE A LA SAINCTE CHAPPELLE DE NOSTRE-DAME DE VASSIVIÈRE POUR L'ACQUITEMENT DE PLUSIEURS VŒUX FAITS A DIEU EN L'HONNEUR DE LA DITTE VIERGE PAR PLUSIEURS PERSONNES DÉVOTTES, PUIS L'ANNÉE 1636, AUQUEL TEMPS ON Y BASTIT LE CŒUR DE LA DITTE ÉGLISE ET LES DEUX PETISTES CHAPELLES AUX COSTÉS (2).

Avant que parler desdits présans, il est expédiant scavoir comme noble Jehan Bohette conseiller du roy à la cour des Aydes à Clermont-Ferrand donna pour bastir la petite chapelle du costé de septentrion quinze cents livres, scavoir pour la bastisse mille livres, et cinq cents en fondation pour dire trois messes hautes.

Et haulte et puissante dame Catherine du Trafort femme à monseigneur le marquis de Canilhat donna six cents livres pour bastir l'autre chapelle de midy l'an 1636, depuis ce temps a donné en fondation une grande lampe dargent l'année 1639 qui fust desrobee avec autre quantité d'argenterie.

La bastisse estant parfaitte noble Pierre Cisterne de la ville d'Yssoire Esleu en lelection de Clermont donna le tableau du grand auteil et toute la boiserie, comme le retable et les cloisons qui se montoient jusques à la somme de sept à huit cents livres l'année 1641.

Quand à l'argenterie ou partie di celle honnorable homme Michel Beaune et honeste femme Marguerite Niron sa consorte donnairent un pair de chandeliers dargent en partie dorés l'année 1637.

La mesme année Mr Guerin receveur des consignations à Clermont donna une lampe dargent et puis ce temps monsieur du Farnois seigneur en la Marche donna pour illuminer la ditte lampe douse vingt livres dont on en paye la rente aux fabriciens de Vassivières douze livres chaque année.

L'année 1634, noble dame Gaspard de Laiser femme à Jehan Deraudy seigneur de Rocques Sainct-Diéry et Montplaisir escuyer ordinaire de la grand escuryerie du roy donna deux couronnes d'argent dorees faites à l'impérialle, l'une pour l'image du grand auteil, l'autre pour l'image de la petite chapelle.

La mesme année ou tost appres, noble Jehan Goy, conseiller en la cour des aydes a Clermont-Ferrand donna une lampe dargent, et douze vingt livres l'entretenement de la ditte lampe.

Digitized by Google

L'année suivante fust donnee une couronne d'argent par monsieur Montchoson orfeuvre de Clermont pour la grande image.

L'année 1640 fust donnee une grande lampe d'argent par Mr François Destaing, seigneur du d. lieu de Murol, Papon et autres ses places; comme aussi par Marie de Bussy de Tavanes sa consorte et la somme de trois cents livres pour l'entretenement de la ditte lampe pour satisfaire à leurs vœux.

Dela quelque temps fust donnée par reverante personne Michel Seugier pere de loratoire, deux cordons de perles ou estoient attachees deux bullettes en chassees dor.

Plus par certains bienfaiteurs une bague dor ayant le chaton bleuf, et un collier dor esmaillé enrichi de perle.

Plus un centuron dargent et quelques croix et petits reliquaires dargent et une petitte couronne doré dargent faite à l'impérialle et un Saint-Esprit dargent.

Le 20 septembre fust donné un calice doré en partie par la veufve de M. Figeat conseiller à la cour des Aydes à Clermont-Ferrand la ditte damoiselle ayant esté de la ville d'Issoire 1647 quelque temps apprès furent donnes quelques cordons de perles par certains bienfaiteurs, et un petit reliquaire d'or.

Le 2 juillet 1655 fust donnee une petitte croix d'argent garnie de reliques Saint-Amable par François Bertrand de Rion dauvergne.

Le 30 fust donné un petit reliquaire dargent garni des reliques nostre dame Montegut par François de Serveron.

Le mesme jour par madame de Gilberte un grand cœur d'argent.

Le 22 daoust par Louyse Destaing une dousaine de petittes perles.

Le mesme jour furent donnees huict perles par une bienfaitrice.

Le mesme jour certains bienfaiteurs donnairent deux petits cœurs dargent lun attaché avec une chenette d'argent et l'autre avec un ruban rouge.

1655. Le 25 du dit mois daoust fust donné un cordon de perles contenant cent saise grains par madame de Montflerin proche Vic le Comte.

Le 8 septembre Mr Pigeon greffier à la cour des Aydes à Clermont donna un petit crucifix dargent attaché à une croix desbaine.

Le 15 daoust 1656 noble Estienne Vachier sieur des Saulers, présidant aus esleus a Clermont donna un calice d'argent.

L'année suivante 1657 Gabrielle Taffanel donna un petit cœur dargent le 15 aoust.

L'année 1658 et le 26 juillet fust donné un petit reliquaire dargent par Mr Vazeilles de Sauxillanges.

Le 6 aoust fust donne une Bullette ronde d'or, enrichie de perles ayant au mitan limage eslevee en bosse de saint Jehan Baptiste et

Digitized by Google

un autre reliquaire en forme longue d'argent par certains bienfaiteurs.

Le premier jour de septembre de la sus ditte année 1658, Anne Chambon donna une petitte croix d'or.

Le dit jour fust donné un cristal engaffé dargent par honnette femme Anthoinette Alibert le 26 septembre.

Le 23 juin 1659 madame Laroche du Crest donna un calice d'argent.

Le 5 juillet honneste femme Bernarde Millefleurs de Vic le Comte donna une petite croix d'or.

Le 22 d'aoust damoiselle Michel Roussel de Clermont donna au nom de Guilhaume Durand son fils, une lampe d'argent pour mettre devant l'image de la petite chapelle.

L'année suivante 1660 et le 7 daoust Marie Viole donna un petit reliquaire dargent.

Le 3 octobre M. de Vinselles présidant au siege presidial dauvergne, pour satisfaire à son vœu, donna un grand ciboire dargent.

Le vingt quatriesme du dit mois haulte et puissante dame Catherine de Traffort envoya a la ditte saincte Eglise de Vassivière, une grand lampe dargent pesant environ dix marcs, tant à son nom comme de monsieur le marquis de Canilhat son mary et la entretenue dhuile jusques à presant, en a chargé laditte dame, ses héritiers lannee 1667 trois cents liyres à son deces, de donner à Vassivière pour l'entretien de la ditte lampe.

Le 2 febvrier 1661 Mr de Baude envoya à la chapelle un calice d'argent.

Le 22 juin damoiselle Marie Reymond de Billon a donné une petite croix dor.

Le 24 juillet madame Louyse Enriette de Beaulieu femme à Mr Danval a donné une bague dor.

Le 22 septembre 1661 damoiselle Françoise Pasqual veufve de feu Mr de Condat a donné deux petittes couronnes dargent.

On peut veoir par les sus dits memoires comme puis l'annee 1634 jusques a la presante 1662 divers bienfaiteurs ont donne a la saincte chapelle de Vassivière en présants, ou pour l'acquittement des vœux faits par eux a Dieu en l'honneur de la sainte Vierge cinq lampes dargent dont quattre illuminent continuellement le grand auteil; quatre calices sans comprendre celui qui avait esté donné quelques annees auparavant, deux paires de chandeliers, un grand ciboire, deux couronnes pour la grand image de la Vierge et quattre pour la petitte, un grand cœur, un ceinturon neuf ou dix petits reliquaires croix, cœurs, ou bullettes, le tout dargent et un crucifix.

Digitized by Google

Plus a este donne à la ditte chapelle puis le dit temps 1634 en or; un collier dor esmaillé, garni de quantité de perles, deux reliquaires petits, dont l'un porte en relief limage de sainct Jehan Baptiste et est assez grand, trois petites croix et deux bagues, le tout dor fin et deux petittes bullettes attachees a des cordons de perles.

Plus a esté donné cinq à six cordons de perles fines, les uns entremeles de corail fin.

L'année 1662 et le 28 octobre honnorable homme Jehan Ramade procureur fiscal de Taules et damoiselle Louyse Dauphin sa consorte ont donna un paire de burettes dargent pesant un marc.

Le dixiesme novembre de la ditte annee honnorable homme Anthoine Bondius des environs de Salers a donné une petitte croix dargent a double croisillon et percee à jour avec un petit reliquaire de cuivre.

Le quatriesme mai 1664 honnorable homme Jehan Monnet marchand de la ville de Saint-Germain en Lambron a donné à la sus ditte chapelle de Vassivière, un grand ciboire dargent pour l'acquittement de son vœu.

L'annee precedente 1663 fut donné par deux bienfaiteurs un petit cœur dor couronnè et esmaillé et un petit cristal enchassé dargent ou il y a au mitan une face du Sauveur et de la Vierge.

Le neufviesme septembre 1664 madamoiselle Rennier femme à M^r^ le conseiller Meyrand le jeune de Clermon a donné une petite lampe d'argent.

Le vingtiesme de juillet 1665 a este donné une petite croix d'argent et le dixiesme d'aoust un petit reliquaire d'argent fait en ron par deux diverses femmes, plus la ditte année une petite medaille d'argent portant la figure de nostre dame de Banelle.

Le tresiesme de juin de l'année 1667 a este donné un cœur dargent assez grand auquel est gravé dun costé le nom de Jesus et de l'autre celuy de Marie, par Monsieur et Madame Concordant de Clermont.

Le 28 septembre de la ditte année 1667 une femme de la ville d'Ardes donna un grand colier composé de plusieurs petits grains dor et de corail rouge.

Le second jour du mois de septembre de l'année mil six cen^t^ soixante huict un certain bienfaiteur donna une petitte médaille dargent portant dun costé une saincte Magdeleine et de l'autre une saincte reyne.

Le troisiesme du sus dit mois et an une fille de Saucillanges donna une petitte croix dargent.

Le sixiesme du dit mois et an un certain bienfaiteur donna une

Digitized by Google

petitte image de la Vierge petrie de reliques et enchassee dans un reliquaire dargent.

La susditte année mil six cent soixante huict noble Jehan de Laizer seigneur de Saugeac et baron de Compeins et Jehanne de Belinne sa consorte donnerent au dict lieu de Vassivière un tabernacle de bois doré, et fust posé sur le grand auteil de la ditte chapelle le quatriesme novembre de la sus ditte année 1668.

La saincte chapelle de Vassivière fust pilhee et saccagée la nuict du quatriesme jour de septembre tombant au cinquiesme l'an mil six cents soixante neuf ou nous perdismes la majeure partie de la sus ditte argenterie, de laquelle on emporta six lampes d'argent, deux grands ciboires qui estoient dans le tabernacle et dans lesquels reposoit le tres sainct sacrement de l'auteil, quatre coronnes d'argent un pere de chandeliers, un calice et collier de limage de la visitation composé et enrichy d'un collier d'or esmaillé auquel pendoit quantité de perles, deux ou trois bullettes d'or et deux bagues et une petitte croix d'or, quatre ou cinq cœurs dargent avec leurs chaisnettes grand ou petit, six a sept reliquaires dargent ou medailles et cinq ou six cordons de fines perles et autres petittes croix ou beatilles dargent, un petit crucifix dargent massif attaché à une croix desbaine. Plus emporterent le reliquaire dargent pesant quattre marcs fait en figure de la saincte Vierge portant entre ses bras son enfant Jésus, deux paires de chandeliers grand destaing fin, trois devant d'auteil les plus riches et les credances, une chasuble de satin, quatre robes de limage de la visitation les plus belles, des charpes de satin ou taffetas, quelque linge et plusieurs autres belles choses.

Deux jours appres un des dits larrons fust pris par messieurs de nostre ville qui les poursuivoient au village de la Vedrine Saint Loup avec la femme de la maison ou ils sestoient retirés, et y fut trouvé environ la troisiesme partie de la sus ditte argenterie mais froissee, lequel fust pendu et brusle a Saint-Flour.

La sus ditte année 1669 et deux jours apres le pillage et sacrilege fait à la chapelle de Vassivière, madame la duchesse de Noailles envoya et fit presant d'un grand ciboire dargent au dit Vassivière qui y fust porté et benit par Mr Garnier official de Clermond qui fust le septiesme septembre de la sus ditte annee 1669.

Le seisiesme du dit mois de septembre 1669 Mr Concordant marchand espissier et droguiste de Clermond porta à Vassivière une lampe de cuivre argenté.

La mesme sepmaine un certain bienfaiteur donna un miroir fait en verre enchassé dargent.

Le 26 juillet 1670 damoiselle Françoise Ramade veufve de feu

Digitized by Google

Antoine Sartillanges du bourg de Laqueille dsnna une bague d'or et le lendemain on donna un petit reliquaire dargent couvert de deux cristaux.

Le douziesme septembre 1670 une femme d'Yssoire donna un petit reliquaire d'argent et le 15 suivant un orfeuvre en donna un autre, et quinse jours apprès on donna un petit cristal fait en oualle entouré d'argent.

L'année 1670 on fit faire de l'argenterie recouverte à la prise de David Jalabert l'un des vouleurs qui pilla la chapelle de Vassivière deux grands lampes, un reliquaire fait en image de la Vierge et un grand encensoir, et ledit Jalabert fust pendu et bruslé a Sainct-Flour.

Monsieur Pasqual procureur du roy au présidial de Clermont porta a Vassivière deux grands pairs de chandeliers d'argent, envoya pour Vassivière une belle croix dargent assise sur son pied, le vingt sept décembre 1670.

Monsieur de Fontenilles de Clermont porta à Vassivière deux grands pairs de chandeliers dargent suivant le vœu qu'il avoit fait estant en Candie quelques années auparavant le neufviesme juillet mil six cents soixante-onze (1671).

Honnorable homme Jehan Monnet marchand de la ville de Saint-Germain en Lambron donna a Vassivière un pair de chandeliers dargent le vincq uniesme may mil six cents septente deux (1672).

Honnorable homme Jehan Piniol marchand Bourgeois de la ville d'Yssoire. donna a Vassivière une grande lampe dargent le second jour de juillet mil six cents septante quattre estant roy la ditte année du reynage de la visitation a quatre vingts dix livres (1674).

L'encensoir dargent pese six marcs une once qui valoint l'année 1670 cent soixante cinq livres 2 souls 6 deniers, ci. . 165^{l} 2^{s} 6^{d}

La fasson a neuf livres la marc . . . . . 55^{l} 2^{s} 6^{d}

L'image ou reliquaire pese quatre marcs quatre onces qui valoint cent vingt une livres dix souls, ci. 121^{l} 10^{s} 4^{d}

La fasson quarante une livres 12 souls 6 deniers . 41^{l} 12^{s} 6^{d}

Les deux lampes pesent douze marcs quatre onces qui valoit cent trente sept livres dix souls, ci. . . . 137^{l} 10^{s} »

La fasson cent douze livres dix souls, ci . . . . . 112^{l} 10^{s} »

L'argenterie se monte six cent vingt deux livres dix-sept souls trois deniers, ci . . . . . 622^{l} 17^{s} 3^{d}

La fasson deux cent neuf livres cinq souls, ci. . . 209^{l} 5^{s} »

Ces deux dernières sommes s'élèvent à 832 livres 15 sols 6 deniers

Le 21 septembre 1674 M^{r} Vilot, procureures cour de Clermon^{t} donna à Vassivière un pair de burettes dargent.

Digitized by Google

Le 12 aoust 1676 Mr le procureur de Salers donna une lampe d'archenie.

Honnorable homme Pierre Arnaud marchand résidant pendant sa maladie à Autrages donna par son testament a Vassivière une lampe dargent de la valleur de cent cincquante livres, laquelle y fut portee le 28 may 1678 et cousta à la fabrique de nostre ville vingt quattre livres de surplus.

Mr Moreoles prestre d'Yssoire porta a Vassivière une petitte lampe dargent au nom d'un Bienfaiteur le 12 novembre 1679.

Monsieur de Chazeron donna a Vassivière un grand cœur dargent coronné en façon despines, pesant deux marcs, le douziesme de septembre 1681.

Dans la nuit du 4 au 5 septembre 1669, des voleurs s'introduisirent dans la chapelle de Vassivière et mirent au pillage le trésor de la fabrique. Ils s'emparèrent de « six lampes, dont quatre très grandes, deux grands » ciboires, dans lesquels reposait le Saint Sacrement de » l'autel, un calice, deux chandeliers, deux burettes, trois » grandes couronnes, un crucifix d'argent massif, un » reliquaire d'argent pesant 4 marcs, fait en figure de la » Sainte-Vierge, portant entre les bras son enfant Jésus, » un collier d'or émaillé, un petit cœur d'or et quantité de » petites croix, d'agnus Dei, de médailles, de cœurs, de » chapelets, de ceinturons et autres riches béatilles, le tout » d'or ou d'argent, comme aussi 5 à 6 cordes de perles » fines, 2 paires de chandeliers d'estain de cornaille, une » chasuble de satin blanc, deux parements d'autel les plus » riches, le pavillon du tabernacle, quelques robes de » l'image de la Visitation, quelques nappes, un surplis et » autres richesses, ouvrirent quelqu'un des troncs et em- » portèrent l'argent qui s'y trouva ».

Le châtelain de Besse, suivi de quelques habitants, aussitôt le vol connu, se mit à la poursuite des voleurs. Avec l'aide du prévôt de Saint-Flour, ils s'emparèrent d'un des criminels, réfugié au village de la Védrine-Saint-Loup, à trois lieues de Saint-Flour. Ils arrêtèrent également la femme du propriétaire de la maison, où avaient eu

Digitized by Google

lieu la fonte d'une partie des objets dérobés et le partage du butin.

Le voleur qui s'était laissé prendre se nommait David Jalabert, du lieu de Pontvert. Il fut pendu et son corps brûlé le 10 octobre 1669.

La femme, comme complice, fut condamnée à un bannissement de trois ans ; ses biens et ceux de son mari furent confisqués. Celui-ci s'appelait Jean Portail de la Fayolle. Condamné par contumace, ainsi que les deux autres voleurs, à être brûlés vivants, ils ne furent jamais pris.

On ne retrouva qu'un tiers à peine « de la susditte argenterie mais froissée » et quelques-unes des reliques, enfermées dans les reliquaires.

Les donateurs rivalisèrent de zèle pour combler les vides causés par ce vol, dans le trésor de la Vierge, comme l'indique le mémoire que nous venons de lire.

Le trésor dut s'enrichir par la suite d'un grand nombre d'autres dons, mais le vicaire Prades n'était plus là pour les énumérer et nous transmettre le nom des donateurs.

Les reliquaires contenaient de précieuses reliques. La naïve et pieuse crédulité des habitants leur faisait tenir pour authentiques les cheveux, les fragments de tunique et de ceinture de la vierge Marie, enfermés dans le reliquaire « vieux ». Voici, d'ailleurs, l'énumération *des sainctes reliques qui sont enfermées dans nos reliquaires d'argent, réunies le 23 mars 1633*, telle que l'a transcrite le vicaire Prades :

Dans le reliquaire vieux de nostre dame donné par feu Anne Vezinet l'an 1553, il y a une petitte fiolle de cristal encliassee dor esmaillé et enrichie de perles, dans laquelle fiolle il y a une image de la Vierge du bois de Montogut, ou paistrie de diverses reliques entouree des cheveux de nostre dame comme il appert par lecript gravé à la ditte en chassure, qui est tel en latin (crines Beatæ virginis mariæ) plus il y a des ossements de sainct Fabien pape et martir, de Sébastien, des os de la tete de sainct Roc, de ceux de saincte Barbe, et plusieurs autres ossements à nous inconnus; de

Digitized by Google

plus il y a des reliques de sainct Maurice.... dans le reliquaire de la Vierge travaillé en image de nostre dame a Clermont l'an 1641 : de certaine argenterie de la fabrique de nostre Eglise lequel reliquaire on tient d'ordinaire à Vassivière, il y a de la tunique de la Vierge, de sa ceinture et de ses cheveux, comme aussi des reliques de sainct Laurens, sainct Sébastien, Blaise, Marius, Absalien, Clair, Tabin, Protais, Elpide, Benoict, Valentin, Julien, de la tunique de la Vierge furent posees au grand auteil de Vassivière, et celles de sainct Sébastien et de sainct Laurens aux autres deux autells par feu reverend pere en Dieu Anthoine de Senectaire, evesque de Clermont le second jour de juillet l'année 1571, auquel jour il consacra la ditte chapelle comme il appert par les escripts qui sont dans ledit reliquaire dont en voicy la teneur d'un

« hic Jacent reliquia sacrosanctæ in honorem domini nostri Jesu christi : Et in nomine Beatissimæ mariæ Virginis in presenti altari quod fuit, consecratum per revendum patrem in christo dominum antonium de sancto necterio claromontensis espiscopum anno salutis millesimo quingentesimo septuagesimo primo die secunda mensis Julii, signé Luzius. »

Les dittes reliques ont este desrobees avec le dit reliquaire et toute l'argenterie de la ditte chapelle le cinquiesme septembre 1669. Partie des dittes reliques ont este recouvrées au village de Vedrines sainct Loup et sont a present au nouveau reliquaire de sainct Jehan Baptiste donné par Molinot le cocq prestre et curé de ceste ville, il y a plusieurs reliques du dict sainct comme de sa robbe ou ceinture faitte de poil de chameau, une petitte fiolle de cristal, dans laquelle il y a du sang caillé du dit sainct et autres ossements du dit sainct approuvés par le sus dit evesque la sus ditte annee, plus des reliques de saint Jehan l'évangéliste, de sainct Gorgois, Julien, Valentin, martyrs, de sainct Athanase, Leon pape et confesseur, Gilardion hermite, Valere martyr les susdittes reliques de sainct Julien, Valentin, Valere, Léon, Hilarion et Athanase Jesuitte l'an 1616 comme appert par son certifficat et a ly envoyees de Rôme plus il y a des reliques de sainct Bernard, une petite pierre du Jordain, du Baptisé sainct Estienne et de ses reliques, une petitte pierre du mont calvaire et de celles ou fust baptisé saint Jehan Baptyste et nostre Seigneur et autres reliques.

Dans le reliquaire saincte Luce donné l'année 1654 par les confraires de la ditte fraiyrie, feu Pierre Coyssard estant Baille, il y a un grand os de la saincte, plus des reliques de sainct Romain martyr tirées du reliquaire quarré de cuivre, plus des reliques de sainct Roc, saincte Marthe Marie Magdeleine, saincte Agnès, Ursule,

Digitized by Google

Barbe, vierges et martires, du voille saincte Catherine V. M, et de plusieurs autres saincts dont on ne scait les noms.

Et dans le reliquaire de sainct Blaise il y a des reliques du dit sainct plus de sainct Laurens, Sébastien, Protais martirs, sainct Anthoine hermite, sainct Anthoine de Badoux, sainct Ligier pour l'enfentement des femmes, sainct Eloy, Aubert, Félix, Valentin, Juste, Vincens martirs et de plusieurs autres saincts,

Dans le reliquaire des apostres il y a des reliques de sainct André, sainct Paul, sainct Jacques apostres, de sainct Hubert evesque et confesseur et de plusieurs autres saincts, dont les noms nous sont inconnus, comme aussi il y a une dent de sainct Timothée disciple de sainct Paul evesque et martyr.

Ce reliquaire restait dans l'église de Besse et n'était pas transporté à Vassivière.

En 1670, on fit exécuter une châse pour ce sanctuaire, afin de remplacer celui qui y avait été volé. C'est encore à l'abbé Prades que nous en devons la relation.

MÉMOIRE

DES SAINCTES RELIQUES MISES DANS L'IMAGE D'ARGENT FAITTE DE NOUVEAU L'AN MIL 670 POUR SERVIR DE RELIQUAIRE DANS LA CHAPELLE DE VASSIVIÈRE.

Premierement ex Pasmo tincto in sanguine christi.
Laquelle relique a este tirée des reliques du rosaire de nostre ville.
Une nostre dame de Montegut avec du bois du mesme lieu.
Saincte Cosma mar. saincte Metrodori martiry.
De la robbe de sainct François de Sales evesque de Genes.
Du bois de la sancta casa.
Cheveux de la sœur Marie de Valence en Dauphiné et plusieurs autres reliques inconnues, toutes lesquelles excepté la premiere ont este donnees ou par Mr Gilbert Lamothe prestre de cette ville, ou par Catherine Tournadre nostre habitante et a elle laissées par feu Mr Tournadre son oncle, prestre et curé de Montmyrand au diocesse de Valence en Dauphiné.

Plus il y a partie des reliques qui estoint dans le precedant reliquaire, recouvertes au village de Vedrines sainct Loup, apprès le pillage de Vassivières.

Comme on le voit, le trésor était riche en reliques des saints les plus renommés et en objets précieux les plus

Digitized by Google

rares. A cette époque, c'était une gloire et une richesse pour les églises de posséder le plus grand nombre possible de ces restes vénérés.

Ils étaient le *palladium* de la cité, attiraient sur eux tous les biens spirituels et temporels et leur conservation importait au salut de tous. Ces reliquaires n'opéraient pas seulement des miracles, ils protégeaient encore la ville contre les invasions. Enfin, ils étaient une source de richesses et d'offrandes pour les églises qui les possédaient, et de revenus pour les habitants, par l'affluence des pèlerins qu'ils attiraient.

Que devinrent pendant la tourmente révolutionnaire ces reliquaires et ces objets précieux, si jalousement conservés pendant des siècles? L'inventaire, fait par les officiers municipaux, ne relate qu'une très infime partie de ces richesses : les objets les plus précieux et les plus riches avaient disparu.

Le 21 août 1713, l'évêque Bochart de Saron obtint du pape Clément XI de nouvelles indulgences pour sept ans pour ceux qui visiteraient la chapelle de Vassivière et y feraient certaines dévotions prescrites.

Massillon visita le pèlerinage de Vassivière le 17 juin 1727. Après lui, ses successeurs Le Maistre de La Garlaye et François de Bonal vinrent à leur tour rendre visite au sanctuaire.

« Les singulières bénédictions de la Nostre-Dame de » Vassivière comblent non seulement la Haute et Basse » Auvergne, mais toutes les provinces voisines, d'où les » habitants y viennent presque tous les ans en Procession, » qui en chemise, qui à pieds nus, qui sans parler, sans » boire et sans manger iusqu'à tant que leur vœu soit » entièrement accomply. »

Ces processions étaient fréquentes, mais deux surtout, celles des 25 mars et 2 juillet, créées en souvenir du premier miracle de 1547, étaient particulièrement brillantes.

Digitized by Google

Coyssard nous fait une description, intéressante par les mœurs et les usages qu'elle nous révèle, de la procession de juillet 1608. Cette année-là, le mauvais temps avait fait remettre au dimanche suivant la procession du 2 juillet. De son côté, la confrérie du Rosaire avait l'habitude de se rendre le premier dimanche de juillet en procession solennelle au sanctuaire de Vassivière. Les deux processions réunies furent faites avec le plus grand éclat. En voici la relation, telle qu'elle est rapportée par l'historien de Vassivière :

A 6 heures du matin, les membres de la confrérie du Rosaire, dont faisaient partie les prêtres, les consuls et les officiers de justice de la cité et un grand nombre de bourgeois et de cultivateurs (cette confrérie contenait 6 à 700 membres), se rendaient à l'église. Les cloches sonnaient et carillonnaient suivant le programme arrêté la veille.

Après les oraisons accoutumées, le cortège se forma puis se mit en marche, en suivant les rues et places de la ville, nettoyées avec soin pour la circonstance.

Arrivée au Mèze, la procession s'arrêta, suivant l'usage, sous les trois grands arbres, près de la croix ; quelques prières furent dites, puis on repartit.

Une seconde station eut lieu à la croix de Berteyre, où l'on resta quelques instants de plus, après les supplications ordinaires, pour laisser reposer les plus faibles.

Le cortège arriva enfin à Vassivière où il fit halte devant la grande Croix plantée sur la montagne. Les musiciens entonnèrent en faux-bourdon le *Stabat Mater* et quelques autres motets.

A ces chants, accoururent les pèlerins étrangers déjà arrivés à Vassivière et qui priaient dans la chapelle. Il y avait plus de 6.000 personnes venues pour voir la procession, qu'ils accompagnaient dévotement en admirant son bel ordre.

Quatre jeunes enfants ouvraient la marche « habillez de

Digitized by Google

robes blanches faictes en aubes, chacun sonnant une clochette ». Au milieu de ces enfants, un pèlerin de Saint-Jacques portait une baanière de taffetas rouge et bleu, ayant d'un côte l'image de la Vierge et de l'autre celle de saint Jean-Baptiste.

« Après venaient les autres pèlerins du dit St-Jacques, » faisant deux rangs, chacun avec son bourdon à une des » mains et son chapelet en l'autre, comme en teste leur » chapeau de voyage parsemé de petites images de jayet » et de coquilles de mer et d'aucuns le mantelet de cuir » sur les épaules, estant 40 de bon compte. »

De nombreux enfants suivaient deux à deux, chantant les litanies, les petites filles voilées de blanc ou « deschevelées », une bonne partie pieds nus venaient après.

Suivait un enfant, portant un falot de fer-blanc contenant un cierge allumé. Au bas était attachée l'image de N.-D. du Rosaire avec cette inscription :

Tu Virgo sacer ordo colit, colit ordo profanus ;
Te Christi Matrem cœlica turba colit.

Deux autres enfants l'escortaient, une guirlande de fleurs sur la tête et en main une torche « avec les deux escussons des deux premiers mystères ioyeux de l'annonciation et visitation de la Vierge ».

Derrière eux, deux diacres « revestus selon leur grade, » portant deux belles haultes croix d'argent, suivis d'un » troisième, qui tenait l'aspergez en mains, accompagné » d'un petit porte-benetier pour donner de l'eau bénite à » ceux qu'il rencontrait par chemin ».

« Le Corps de Messieurs de l'Eglise et Communauté de » la ville suyvaient modestement, deux à deux, en fort » belle ordonnance, les rangs esloignez l'un de l'autre de » six pas, tous parez sur leurs aubes ou surpelis, de belles » chappes de velours, de satin, de damas en broderie d'or » et de soye, mesme celle de feu M. Babut, natif de Besse, » conseiller du roy au Parlement de Toulouse.

» Parmy ces Messieurs, étaient deux bourdonniers avec

Digitized by Google

» leurs bourdons d'argent doré et leurs chappes de damas » blanc, lesquels comme maistres de cérémonies allayent » et venaient pour entretenir l'ordre et pour entamer les » Psaumes ou Hymnes qu'on devait chanter.

» Après marchaient trois jeunes enfants, accomodez » comme leurs premiers compagnons, portant les trois » autres mystères joyeux de la *Nativité*, de la *Présentation* et du *Retrouvement au Temple*.

» 25 petits anges les talonnaient pas à pas, accoutrez » comme il convient avec leurs aisles et perruques, portant chascun quelque mystère des trophées sacrez de la » Passion de N. S. J.-C.; mesme le portrait au naturel » du Saint Suaire, envoyé de Besançon, cité Impériale, » par le P. M. Coyssard, lors recteur du collège de la » Compagnie de Jésus, l'an 1601, tous conduits par l'archange Saint Michel, comme leur capitaine, équipé de » toutes pièces, la palme en mains, en signe de victoire, » chantans les Litanies. »

« Ceux-là passez, autres cinq enfants de même taille et » de semblables habits, portaient autant de flambeaux » avec les escussons des cinq mystères doloreux, scavoir » est de l'*Oraison* au jardin; de la *Flagellation*; du » *Coronement*; du *Port de Croix*, et du *Crucifiement*. »

« A cinq ou six pas de là suivaient les deux rangs des » douze apostres, habillez à l'antique de riches ornements » avec leurs diadesmes, perruques et faulses barbes convenables, ayans en mains les instruments de leur martyre » et autres marques pour être mieux distingués et reco» gnus du monde; chantant les litanies de N.-D. ou quel» ques hymnes à propos. »

» Les prophètes marchaient après fort maiestueuse» ment, revestus à l'ancienne, Moyse avec ses cornes de » rayons, David avec sa harpe, Salomon avec son sceptre » et sa coronne et ainsi des autres; chacun tenant l'es» criteau de sa prophétie ou figure concernante nostre » Sauveur ou Nostre Dame.

Digitized by Google

» Icy, les cinq mystères glorieux de la *Résurrection*, de l'*Ascension*, de la *Mission du Saint-Esprit*, de l'*Assomption* de la Vierge et de son *Coronement*, estaient portez » à la façon des autres par cinq jeunes garçons avec leurs » torches et coronnés de roses comme quatre autres semblables qui les accompagnaient couverts de grandes » escharpes de tafetas de couleur, portans des chandeliers » et cierges avec les S. S. noms de Jésus et de Maria dans » des chappeaux de fleurs.

» Le chœur des Musiciens marchayent immédiatement » tous revestus de beaux surpelis ou de belles aubes et » les petits choristes avec leurs tunicelles, suyvis de M. le » Curé, qui, paré d'une magnifique chappe, portait le Saint » Reliquaire de la glorieuse Vierge, costoyé de deux diacres, » avec leurs riches tuniques, chacun tenant un encensoir » en mains. Après, venaient six anges, deux desquels » portaient deux vases pleins de diverses fleurs, l'un avec » ce dystique :

Virginis hic redolent florentia serta, sadales
Vas decet hoc sacro semper odore frui.

» L'autre avec cestui-ci :

Purpureas præbete rosas, floresq, Mariæ,
Ut vobis fructum præbeat illa suum.

» Et les autres quatre autant de gros cierges sur des » chandeliers, escussonnez des Mystères de la *Nativité*, « *Annonciation*, *Purification* et *Assomption* de N.-D. »

L'image de la Vierge, « couronnée à l'Impériale, comme » son divin enfant Jésus, en son giron, d'une couronne » garnie de pierres précieuses et affublée d'une robe de » grand prix, assise comme dans un thrône au tabernacle » ouvert à quatre colonnes, revestus de tailles d'or et un » surciel frangé très-riche » était portée par un diacre et un sous-diacre vêtus de fines aubes et de riches dalmatiques.

« Deux anges l'accompagnaient avec deux flambeaux : » à celui de la destre étant attachées les armes du Roy,

Digitized by Google

» my-partie de France et de Navarre, avec cette inscrip-
» tion : S. MARIA DEVM PRO REGE NOSTRO
» CHRISTIANISS. EXORA VT IN ÆTERNVM VIVAT
» CVM BEATIS ; et à celuy de la senestre celles de
» M. le Daufin, comte d'Auvergne, escartellées de
» France et de Dauphiné, ayant au milieu, dans un
» petit escu la Tour d'argent en champ d'azur, parsemé
» de fleurs de lys d'or sans nombre, avec ce rouleau :
» FIAT PAX IN VIRTVTE TVA ET ABVNDANTIA
» IN TERRIBVS TVIS, et le tout dans deux braves
» chapeaux de triomphe artistement tissus de branchages
» de lierre, ressemblantes à celles du vert laurier. »

« Après tout cela venaient quatre hommes robustes
» portant (comme les explorateurs de la terre promise
» portèrent le gros raisin), deux à deux, les deux grands
» cierges du Roy et de la Rayne de Nostre-Dame, pesant
» fort gros chacun, ayant les armoiries et livrées ou
» blasons d'iceux, qui les suivaient avec leur train royal,
» instruments de musique, fifres, tambours, trompettes,
» enseignes et tout plein de soldats armez. Les Magistrats
» et Officiers de la Justice avec la robe et la cornette les
» accompagnayent, comme aussi Messieurs les Consuls, en
» robes longues noires et chaperons my-partis de noir et
» de rouge, les uns et les autres assistez des plus appa-
» rents de la ville et des Confrères particulièrement,
» leur chapellet en une main et un cierge ardent dans
» l'autre. »

Il fut rejoint par les processions de huit paroisses voisines, bannières et croix en tête, qui se mirent à la file l'une de l'autre. Parmi ces processions on distinguait celle de Saint-Nectaire, portant la châsse d'argent du saint, dont elle porte le nom.

Ainsi augmenté, le cortège se dirigea vers l'oratoire, en chantant en faux-bourdon les différents psaumes, tout le monde se prosterna et le curé pria pour l'Eglise, pour le Pape et pour le Roy « très-chrestien ».

Digitized by Google

La procession se rendit ensuite dans la chapelle, où le curé célébra la messe.

« Le tout finy, Messieurs de la communauté se retirè-
» rent modestement en bon ordre avec les anges chantans
» les litanies de la Vierge, iusques à la cabane dressée
» pour retraite (non guière loing de la chapelle), tapissée
» et lambrissée de fraîche ramée verte et pavée de douces
» herbes ; où chacun ayant pris sa petite réfection et
» grâces rendues à Dieu, la Procession en même ordre
» retourna vers la chapelle et là furent chantez en musi-
» que plusieurs hymnes spirituels mis en français en l'hon-
» neur de la glorieuse Vierge par le P. M. C.

» Cela faict, les processions estrangères grandement
» édifiées s'en retournent en leurs cartiers, comme la
» generalle chargée de consolation, reprend son chemin
» de Besse avec le mesme ordre et modestie qu'elle estait
» venue, à la plus grande gloire de Dieu et de sa saincte
» mère, rechantant pour le soulagement du chemin tantost
» l'*Inviolata*, tantost *ô gloriosa Domina*, tantost quelque
» autre chose, ainsi qu'elle avait faict en y allant, et sou-
» dain qu'on l'apperceut du clocher de Besse, sur le Faug (1)
» on se mit à carillonner afin d'advertir les prestres et
» austres, tant hommes que femmes, qui estaient restez
» dans la ville d'aller processionnellement au Mèzes pour
» la recevoir et accompagner iusques dedans l'Eglise en
» ayant chanté le *Te Deum laudamus*, en actions de
» grâces à Dieu et à N.-Dame pour leur heureux voyage,
» chacun se retira chez soy remply de bénédiction et de
» contentement en son âme, comme il était venu les
» mains pleines de bouquets, cueillis en chemin par les
» champs tous diaprez de giroflées sauvages et de mille
» autres belles fleurs, en odeur et couleur fort diffé-
» rentes. »

(1) Le Faux est un petit hameau à 1 kilomètre environ de Besse, sur l'ancien chemin d'Egliseneuve, qu'on suivait alors en partie pour aller à Vassivière, la route actuelle n'existant pas.

Digitized by Google

Nous voici arrivés à la Révolution, car les annales du XVIII[e] siècle ne nous révèlent que les nombreux faits considérés comme des miracles, qu'il serait trop long de rapporter et qui, d'ailleurs, nous entraîneraient hors du plan que nous nous sommes tracé.

CHAPITRE XVIII

VASSIVIÈRE DE LA RÉVOLUTION A NOS JOURS

La montagne de Vassivière appartenait à M[me] de Lignerac et fut, comme les autres biens de cette dame, comprise dans le partage fait entre l'Etat et l'arrière-petite-fille de cette dame, Gabrielle-Hortense-Marie-Robert Lignerac-Caylus.

Elle fut vendue en germinal an VII, et acquise par Antoine Ondet de la Rodade, moyennant le prix de 21.000 livres, payé en assignats.

Depuis 1791, d'ailleurs, la chapelle était fermée et l'on n'y célébrait plus la messe.

Le 28 juillet 1792, les administrateurs du district de Besse transmirent à l'Administration départementale une demande faite par les habitants de Vassivière et des montagnes voisines et tendant à obtenir de l'évêque l'autorisation pour l'abbé Chandeson, desservant de l'Oratoire, d'y célébrer deux messes les dimanches et jours de fêtes. La pétition était basée sur l'impossibilité pour les habitants d'abandonner les bestiaux à leur garde pour se rendre à Besse.

Cette autorisation ne fut pas accordée, et la chapelle transformée partie en étable et partie en grange, servit à cet usage jusqu'en 1807, époque où M[lle] Marie Admirat, d'une famille de la petite bourgeoisie de Besse, consacra sa modeste fortune au rachat et à la restauration du sanctuaire, dont elle fit don, deux ans après, à la fabrique de l'église de Besse, autorisée à accepter cette donation par acte impérial, daté de Schœnbrunn, le 1[er] juillet 1809.

Digitized by Google

L'antique pèlerinage était donc rétabli et la montagne, après un long silence, revit les pèlerins accourir en chantant les cantiques qu'elle avait déjà entendus.

Un vieux prêtre, l'abbé Seronde, qui avait remplacé à la cure de Besse, le curé constitutionnel, bénit les murs de la chapelle profanée, et, vêtu des anciens ornements, monta à l'autel dont deux cierges de cire jaune et deux vases, contenant des fleurs des champs, faisaient le seul ornement. Les riches reliquaires, les magnifiques dalmatiques, les étoles d'or et d'argent, les chandeliers et les lampes d'argent avaient disparu pendant le tourbillon de gloire et de sang, qui venait de passer comme une trombe sur la France. C'était le retour à la pauvreté des premiers temps du catholicisme, à la nudité des premiers sanctuaires.

(A suivre.) BOYER-VIDAL.

Digitized by Google

Docteur G. CHARVILHAT

MONNAIES GAULOISES

Trouvées à Arpajon (Cantal), en 1912

Au cours de recherches archéologiques à Arpajon (Cantal), en 1912, M. Pagès-Allary, le distingué ancien vice-président de la Société Préhistorique Française, découvrit dans des sables, près de puits datant de l'époque gallo-romaine, six monnaies gauloises d'argent, en excellent état de conservation qu'il a bien voulu nous communiquer, afin que nous puissons en publier dans « la Revue d'Auvergne » une description sommaire.

Ces pièces, appartenant en majeure partie aux populations de l'est de la Gaule, sont les suivantes :

1. — **Massilia** : Tête d'Apollon à gauche, dans un grènetis.

℟ : MA entre les rayons d'une roue.

Obole de très beau style. Poids : 0,60.

(H. de la Tour : *Atlas de monnaies gauloises*, pl. II, nos 681 et 689.

A. Blanchet : *Traité des monnaies gauloises*, 1re partie, page 230, fig. 81.)

2. — **Volcae Tectosages (?)** : Tête barbare à gauche.

℟ : Croix cantonnée d'un annelet, de globules et de croissants.

Pièce sur flan épais cisaillé.

Poids : 3 gr. 10.

3. — **Sequani** : Tête casquée à gauche.

Digitized by Google

℟ : DOCI, cheval galopant à gauche. Entre les jambes du cheval SAAF.

Poids : 2 gr. 05.

4. — **Ædui :** Tête à gauche dans un grénetis.

℟ : Cheval, au-dessous une lyre, au-dessus symbole dont une partie seulement est visible, probablement un carré.

Poids : 2 grammes.

5 — **Incertaines de l'Est :** Tête casquée à gauche.

℟ : KAA, cheval à gauche. Entre les jambes du cheval V ou triangle à sommet regardant en bas.

Poids : 1 gr. 90.

6. — Tête casquée à gauche.

℟ : Cheval à gauche, au-dessus KA, au-dessous même lettre ou même symbole que sous la monnaie précédente.

Poids : 2 grammes.

(Variété du n° 8178, pl. XXXII de l'*Atlas* de H. de la Tour, et A. Blanchet : *Traité*, seconde partie, page 399, fig. 417.)

Digitized by Google

MÉLANGES

La Collection Henry-E. Millon

Magnifique !... C'est bien ainsi que l'on doit qualifier la collection préhistorique et archéologique de M. H.-E. Millon, conseiller honoraire à la Cour de Dijon, ainsi que le volume qui vient de paraître pour la décrire et en faire connaître la genèse.

Bourguignon d'origine, par son alliance avec Mademoiselle Thérèse Dupuy de la Grand'Rive (Sauvagnat-Sainte-Marthe), M. Millon se rattache à l'Auvergne qui lui a fourni d'ailleurs quelques belles pièces.

Lors de l'audience solennelle de rentrée à la Cour d'appel de Dijon, 2 octobre 1911, dans un langage d'une grande distinction de pensées et de style, M. l'Avocat général Lesourdier avait fait un éloge mérité de l'éminent Conseiller honoraire Millon. Par une délicate attention, M. Lesourdier ne voulut pas oublier l'archéologue dans l'hommage public qu'il rendait au magistrat : grâce à un rapide et substantiel aperçu, il annonçait déjà la publication prochaine des objets composant la merveilleuse collection.

Le volume vient de voir le jour à la librairie Paul Geuthner, 13, rue Jacob-VI[e] (Paris). La réalité dépasse l'attente des plus difficiles. L'ouvrage illustré comprend 46 planches à part, dont 3 en couleur, et 58 dessins dans le texte.

Avec le concours de quatre spécialistes émérites, MM. l'abbé Parat, le docteur Brulard, Pierre Bouillerot et C. Drioton, le savant archéologue bien connu, M. Joseph Déchelette, correspondant de l'Institut, s'est chargé de présenter la Collection aux érudits et aux bibliophiles, aux amateurs du beau et de l'inédit. Cette fois, c'est hors ligne.

I

Bien avant l'Egypte, l'Assyrie, la Chaldée, la Phénicie, puis la Grèce et Rome, l'être humain avait derrière lui un incommensurable passé que l'on soupçonnait à peine et pendant lequel la face de la Terre s'est renouvelée plusieurs fois. Ce passé, que l'on s'obstinait à méconnaître, s'est révélé fatalement par les vestiges de grossières ébauches d'un outillage rudimentaire remontant aux époques les plus reculées de sauvagerie et de barbarie.

Digitized by Google

Immuable, inflexible, la loi de l'Evolution qui régit Tout dans le temps et dans l'espace, mais qui n'agit qu'avec une extrême lenteur, cette loi préside aux destinées humaines et s'impose à la civilisation elle-même dans sa marche en avant de plus en plus rapide. Avec pièces à l'appui, la Collection Millon déroule à nos yeux le tableau de ce grand drame sans fin. Précurseur du régne des métaux, l'âge de la pierre polie procède de celui de la pierre éclatée, puis taillée.

Les périodes paléolithique et néolithique sont ici représentées par environ 900 pièces de choix, le plus grand nombre provenant des gisements de la région connue sous le nom de forêt d'Othe, dans l'Yonne.

L'ensemble des documents et des produits de l'industrie humaine, depuis l'aube des temps quaternaires, constitue une véritable histoire générale de la marche de la civilisation et en montre les maigres débuts d'abord indécis.

Les types chelléens et acheuléens sont au nombre d'environ 120. Dix pièces seulement se rapportent au moustérien. Le magdalénien et le solutréen sont à peine représentés. L'industrie néolithique, au contraire, occupe une place prépondérante avec ses 544 pièces et présage l'avènement des métaux.

II

La période du bronze, selon les savants, comporterait quatre phases successives, peu distinctes d'ailleurs les unes des autres et se pénétrant plus ou moins. Et, ici, certaines pièces seraient peut-être inédites dans leur genre.

Il a fallu toute une vie de recherches pour les réunir ; il a fallu les patientes et minutieuses investigations d'un travailleur généreux, tenace, à l'affût des moindres découvertes, pour recueillir tant d'objets et en ménager la classification ; pour fouiller enfin à grands frais mottes, tombelles, tumulus.

Haches, pointes de lances, couteaux, poignards, épées, épingles, faucilles, nous reportent à ces temps reculés. Un curieux sphéroïde en bronze fondu, avec ses gravures symboliques, attire surtout l'attention. Il devait avoir une destination cultuelle.

Les deux âges du fer procèdent du bronze et se mélangent avec lui. La distinction n'est pas toujours facile. Hallstatt (Haute-Autriche) a été pris comme type du premier, et la station proto-Helvète de la Tène comme type du second, et cette dernière comporterait trois phases.

Les sépultures de Chamouilley et de Semontiers, le tumulus du champ Rougeaux, commune de Courcelles-en-Montagne (Haute-

Digitized by Google

Marne), sont de la fin de l'époque de Hallstatt et du début de la Tène, ère gauloise, comme l'indiquent les formes caractéristiques des fibules et des anneaux des jambes. M. Millon y a trouvé vase en terre, épées et bouterolles en bronze, torques, bracelets, agrafes, perles de collier, pendeloques.

III

Deux séries capitales présentent le plus haut intérêt.

Le tumulus de la Motte-Saint-Valentin, commune de Courcelles-en-Montagne, est une sépulture remarquable entre toutes. La somptuosité du mobilier funéraire raconte la pompe des funérailles d'un rite mystérieux pour nous. C'est un grand chef qui repose là. Son épouse, ses fidèles ont voulu le suivre dans l'Au-Delà. Et M. Millon recueille des armes et des parures celtiques de l'époque de la Tène I associées à de précieux spécimens de l'industrie hellénique : magnifique Stamnos en bronze ciselé, Canthare céramique, miroir en bronze avec manche en ivoire, etc. Les vases grecs attestent le courant commercial qui s'était établi d'Orient en Occident.

Les trouvailles du port de Chalon-sur-Saône (*Cabillonum*, selon César et Strabon) sont tout au moins aussi intéressantes. Cabillonum était un poste de péage commercial et militaire, établi par les Eduens, sur pilotis, avec moises et palplanches, au milieu de la voie de communication fluviale reliant la Provence aux Flandres et aux Iles-Britanniques. Une énorme accumulation d'amphores atteste d'ailleurs l'intensité du négoce des vins dans ce vieil entrepôt.

Une surveillance étroite de certains travaux de dragages pratiqués dans la zone archéologique et l'inspection minutieuse des déblais ont largement récompensé le collectionneur par une abondante moisson d'antiquités appartenant surtout aux périodes gauloises de la Tène II et III, sauf deux ou trois épées qui se classeraient dans la Tène I et un petit nombre d'objets de l'époque romaine.

Nous y voyons épées et fourreaux en fer, pointes de lances ou de javelots, chaudrons en bronze parfois dorés, bijoux divers, ustensiles de cuisine, entraves de prisonniers avec leurs serrures et leurs clefs.

Mais une rareté de valeur exceptionnelle consiste dans la trouvaille d'un faisceau (drachme) de broches (oboles) en fer (7), à rôtir, pris par les Gaulois comme mesure ou étalon de valeur et servant de monnaie primitive. C'est l'origine de la drachme et de l'obole. On s'en est servi jusqu'à la réforme du roi Phidon qui, vers le IX^e^ ou le VIII^e^ siècle avant J.-C., crée, à Egine, une des îles de l'Archipel, les premières monnaies d'argent qui en retinrent le nom d'obole.

Digitized by Google

Au nombre des objets de l'époque romaine trouvés à Chalon, il faut mentionner une poignée de gladius avec la partie supérieure du fourreau ; une épée en fer à pommeau évidé ; la partie postérieure d'un casque orné, en bronze, à visière ; une tête de Méduse entourée de serpents ; deux vases d'argent, etc.

Terminons en signalant l'exemplaire unique d'une rouelle, amulette en or trouvée à Balesme (Haute-Marne) et présentant le triple symbolisme : *Sol, Lunula, Securicula*.

Nous venons de donner un trop rapide aperçu de la collection Millon. Il faut lire le volume, et, si possible, visiter les vitrines du célèbre collectionneur.

J. B. Maurice Biélawski.

Vic-le-Comte, mai 1913.

LES BEAUTÉS DE LA CREUSE

Révélées par son Syndicat d'Initiative

Entre toutes les parties du Massif Central où se dépense, depuis quelques années, la curiosité chaque jour étendue davantage de touristes pour la plupart étrangers, la Creuse devrait tenir une place particulièrement enviable. La randonnée touristique que vient y faire, dans quelques semaines, M. Poincaré, Président de la République, n'en est-elle pas la preuve ?

En effet, la Creuse ne le cède pas en beautés naturelles à d'autres régions beaucoup plus fréquentées parce qu'elles sont étrangères. Aussi devons-nous féliciter hautement le Syndicat d'Initiative de ce département, créé depuis octobre 1912, d'avoir suivi l'instigation de son distingué préfet, M. Truc, en éditant luxueusement et faisant répandre à profusion, parmi la clientèle susceptible de s'y intéresser, un guide intelligemment compris et destiné à faire connaître et aimer ce joli pays.

A ce guide j'emprunte volontiers, car il me semble difficile d'être plus exact, la plupart des notes de cet article.

La Creuse Pays d'Excursions

« C'est peut-être la plus belle rivière du monde que la Creuse au mois d'avril en cet endroit-là. Elle dessine de grandes courbes, immobiles et transparentes, dans de hautes coupures taillées en amphithéâtre et tapissées de l'éternelle verdure des bois. De loin en loin, elle rencontre des blocs et des gradins de rochers noirs et tranchants où elle mugit et se précipite. »

Digitized by Google

Voilà ce que, dans *Laura*, George Sand dit d'une de nos rivières, et voici comment, dans les *Promenades autour d'un village*, elle découvre chez nous les beautés de la montagne :

« Elles y sont discrètement cachées et petites de proportions, il est vrai, mais vastes de courbes et de perspectives, et infiniment heureuses dans leurs mouvements souples et fuyants.... On sent une nature adorable et comme qui dirait des abîmes hospitaliers. »

Nous n'aurons garde d'ajouter à de telles appréciations.

Quel plus bel éloge peut-on faire d'un pays que de le placer sous la recommandation d'un des écrivains français qui ont le mieux compris la beauté des paysages.

Ceux qui viendront le visiter ne seront pas déçus ; ils trouveront des vallées pittoresques, des cimes tantôt boisées, tantôt couronnées de rochers, la gaîté des prairies, la solitude des hauts plateaux et partout, avec de vastes horizons, la magie des couleurs qui, après avoir vêtu la Creuse de la robe jaune des genêts et de la robe rose des bruyères, la pare de toutes les spendeurs de l'automne.

Dans la première partie de ce guide, M. le professeur Glangeaud, Creusois d'origine, y a tracé, avec sa haute compétence, l'Histoire géologique et la Géographie physique du département en l'accompagnant de cartes commodes et vraiment utiles.

M. le docteur Florand y a attesté l'incontestable salubrité de ce pays.

M. Lacrocq, l'érudit avocat de Guéret, président du Syndicat d'Initiative, y a merveilleusement brossé un tableau succinct du passé artistique de la province.

M. Jamot, président de la Société de Pisciculture, a signalé un grand attrait sportif : la pêche, et nombreux seront ceux qui y liront avec plaisir le tableau intitulé les *Bons coins de pêche*, où ils seront renseignés sur les principaux lieux de pêche et les poissons à pêcher.

Dans la seconde partie, ils ont groupé les promenades intéressantes à faire autour des villes, chefs-lieux du département, d'arrondissement et de canton, et donné des itinéraires chaque fois qu'ils ont paru nécessaires ou utiles. Ils y ont enfin inséré le plus grand nombre possible d'illustrations et mentionné les voies d'accès de cette belle région.

La Creuse est très facilement accessible. La grande ligne de Paris à Toulouse la traverse à l'ouest ; celle conduisant au Cantal la coupe à l'est; placée sur le passage des express *Bordeaux-Lyon-Genève* qui la sillonnent de l'ouest à l'est, elle est l'arrêt marqué pour ceux qui vont à Vichy ou qui en reviennent ; le complément inté-

Digitized by Google

ressant d'un voyage en Auvergne et partie intégrante d'un voyage en Limousin.

Ses voies de communication, nombreuses et en parfait état, sollicitent cyclistes et automobilistes.

Quant à ses hôtels, ils ont heureusement adapté leurs maisons aux légitimes exigences du tourisme.

Applaudissons donc à l'œuvre du Syndicat d'Initiative de la Creuse et, tout en le félicitant, souhaitons-lui le plus grand succès.

Georges BONNEFOY.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Procès-verbal de la Séance du 7 Mai 1913

Les membres de la Société des Amis de l'Université se sont réunis dans leur local de la rue Bardoux, pour leur séance mensuelle, le 7 mai dernier, sous la présidence de M. Henri Lecoq.

Etaient présents : MM. Accarias, Charbuy, Charvilhat, Fric, Gaumet, P. Gautier, Guillot, Lecoq, Marcheix, Mathieu, Poisson, Roubille.

Après le dépouillement des correspondances, la réception des revues échangées et la présentation de deux nouveaux membres, le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Lecoq, président, donne alors la parole à l'érudit et distingué trésorier, M. J. Roubille, qui donne lecture des comptes et budget. Le bilan, qui accuse une situation florissante, est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour appelait ensuite une lecture de M. Doumaux « sur l'histoire du Litrou, affluent de l'Allier ».

M. Doumaux expose d'abord la géologie des terrains traversés par le Litrou, d'après la carte géologique du Puy-de-Dôme au 80.000e, dont la partie nord-est a été confiée au savant et actif professeur de notre Faculté des Sciences, M. Glangeaud.

Après avoir traversé les sables et les grès du stampien inférieur, qu'il rencontre à deux kilomètres de sa source, puis les alluvions pléistocènes de Ravel, le Litrou se jette dans l'Allier en aval de Culhat.

Digitized by Google

C'est au Litrou et à ses affluents que sont dus les apports sableux de la région de Ravel. Ils tapissent le fond d'une dépression qui, d'après les observations de M. Doumaux, fut vraisemblablement occupée jadis par un lac ou par un marais. Des modifications survenues récemment dans le lit du Litrou permettent de vérifier cette hypothèse. Il y a une quinzaine d'années, en effet, et bien qu'à cette époque les crues ne fussent pas plus violentes qu'à l'ordinaire, le Litrou se remit à travailler et à éroder puissamment les sables. On sait qu'un abaissement presque insignifiant du niveau de base d'un cours d'eau peut suffire pour en ranimer l'activité érosive. Or, il semble bien, — les témoignages des riverains concordent sur ce point, — que le niveau de l'Allier se soit sensiblement abaissé au moment où le Litrou recommençait à travailler. Quoi qu'il en soit, après un surcreusement de deux mètres environ dans ses propres alluvions, le Litrou attaqua une couche d'argile noire très fine et très plastique. Cette couche, aujourd'hui complètement mise à nu, est littéralement pétrie de végétaux aquatiques : le Roseau des étangs, la Massette à feuilles étroites, le Ruban d'eau ou Rubannier, les Scirpes et les Carex, éléments habituels des formations végétales qui couvrent les marais où prédominent les Pypéracées. Selon toute vraisemblance, M. Doumaux estime que ce dépôt représente le fond du marais de Ravel avant son comblement par les alluvions pléistocènes. Au-dessus de la couche argileuse, on retrouve des dépôts sableux, qui proviendraient non plus alors des collines miocènes avoisinantes, mais des collines basaltiques des environs (Neuville, Sermentizon), comme le suggèrent la grossièreté de leur texture, les nombreux fragments de quartz et de feldspath associés à des cailloux basaltiques ou schisteux. Il y a donc eu au moins deux périodes d'activité érosive interrompues par une période de repos M. Doumaux émet l'hypothèse qu'en sondant plus profondément les sables, on pourrait retrouver une nouvelle couche argileuse, qui représenterait alors le fond de l'ancien lac quaternaire.

Après cette note intéressante, tant au point de vue des recherches locales de géologie qu'au profit des recherches paléobotaniques, M. le docteur Charvilhat lit un travail perspicace, délicat et très littérairement composé avec M. Aymar, « sur l'Art auvergnat », lequel sera inséré dans la Revue d'Auvergne.

M. Lecoq adresse aux auteurs, au nom de tous, de vives félicitations, et lève la séance à 10 h. 3/4.

P. Ch.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Abbé Ph. Gobillot. — *La Cathédrale de Clermont.* — Clermont-Ferrand, Bellet, 1912. 216 p. in-4°, 96 gravures, un plan en couleur.

M. l'abbé Gobillot s'est donné pour tâche de retracer l'histoire et la vie intime de la cathédrale, et à ce point de vue son livre est d'un très réel intérêt. La bibliographie, un peu prolixe, ne laisse de côté aucune des collections, aucun des ouvrages qui devaient être consultés ; tout au plus peut-on lui reprocher de citer des livres qui n'ont avec le sujet que des rapports assez lointains, comme l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, ou le *Dictionnaire* de Viollet-le-Duc, trop vaste répertoire pour être considéré ici comme une source.

Le plan est logique et comporte une histoire générale des travaux, puis une partie descriptive, qui renseigne le lecteur sur l'extérieur et l'intérieur de la cathédrale. Les photo-gravures, exécutées avec soin et bien choisies, nous font voir l'édifice sous toutes ses faces, dans ses moindres coins et recoins. Le plan de la page 144 est un peu petit et les travaux de Viollet-le-Duc n'y sont pas indiqués avec une parfaite exactitude. On ne voit point que la travée du narthex est sensiblement plus étroite que les autres, — que le second collatéral a été ramené par l'architecte moderne à la même largeur que le premier, et qu'il a dû planter de biais le mur de ses sacristies, pour racheter l'erreur par lui commise ou pour justifier son parti pris. Le plan des environs de la cathédrale (p. 56) est tout à fait curieux et donne sur la topographie du vieux Clermont des renseignements très intéressants. On voit par là quelle place tenait dans la ville la cathédrale et l'évêché, quel ensemble pittoresque formaient autour de la métropolitaine les bâtiments épiscopaux. L'histoire de la construction est racontée en détail et l'on en suit aisément les étapes. Quand le nouvel édifice toucha au vieux portail roman, il semble que la difficulté de la démolition ait arrêté les constructeurs ; au lieu de faire place nette devant la nef trop courte, les évêques du xv^e^ siècle se contentent d'embellir la partie déjà construite, imprévoyance notoire, dont la cathédrale souffre encore. Quand un maître venu de Touraine — et c'est là un détail curieux — dressa le « patron et pourtraict des portaux », le chapitre n'a plus la foi et recule devant la dépense de 100.300 livres : comme s'il n'avait pas eu le temps devant lui, et Jacques d'Amboise embellit au lieu d'achever. Le dix-huitième siècle démolit le clocher du Retour.

Digitized by Google

Ce n'est qu'en 1866 que reprennent les travaux d'achèvement, conduits par Viollet-le-Duc et par Baudot. On ne peut dire que la cathédrale soit encore complète. Il lui manque au moins trois tours pour que le plan primitif soit exécuté.

Notre cathédrale est très belle ; elle n'est pas sans défauts et M. Gobillot — il faut lui en savoir gré — a eu le courage de les signaler. Il note le dessin « pauvre et rude » des arcs-boutants, la masse « trapue » du portail méridional, le disparate choquant des constructions de Viollet-le-Duc avec les anciennes. Sur tous ces points, il a raison et pourrait même se montrer plus sévère. Il a très bien vu qu'à l'extérieur le portail nord constitue la maîtresse-pièce ; il le décrit en admirateur passionné et en restitue habilement la physionomie primitive. Nous ne partageons pas l'enthousiasme de l'auteur pour la façade de la rue des Gras, d'un dessin si sec et si pauvre, si monotone et si étriqué. Vues de trois quarts et d'assez loin, les flèches offrent des silhouettes pittoresques ; examinées de près, vues dans le détail, elles n'ont plus ni majesté, ni style, et l'exécution en est aussi mauvaise que possible. On dit que Viollet-le-Duc a été arrêté par des difficultés financières ; pauvre excuse. Quel besoin avait-on de finir en dix-huit ans ? Il en fallait mettre cent et bien faire. Nous ne serions pas loin sur ce point — mais sur ce point seulement — de partager l'avis d'André Hallays et de croire que la cathédrale de Clermont n'avait pas besoin de flèches ; les lignes calmes de son architecture se fussent bien mieux accommodées de tours carrées, comme celle de la Bayette. Le haut comble lui-même, si hardi soit-il, semble ici peu à sa place.

A l'intérieur, la cathédrale de Clermont présente une très remarquable pureté de lignes. Jean Deschamps n'était peut-être pas d'Amiens, mais il connaissait à merveille l'art du Nord et nous a donné un vaisseau magnifique très heureusement proportionné : la nef a trois fois sa largeur en hauteur, les bas-côtés montent jusqu'à moitié de la hauteur totale ; ce sont les proportions d'Amiens ; mais on regrette la guirlande de roses de la métropole picarde, remplacée à Clermont par une simple moulure. Le triforium présente à Clermont une particularité très rare ; il est orné de gables à crochets, dont l'idée vient peut-être de la Sainte-Chapelle de Paris. Nous regrettons avec M. Gobillot que le triforium de notre cathédrale soit aveugle ; il serait facile de le rendre transparent et l'effet général y gagnerait en élégance et en richesse.

Les transepts sont vraiment trop courts, mais les roses inscrites dans les carrés atteignent une ampleur que permettait seule la résistance toute particulière des matériaux ; les désordres récem-

Digitized by Google

ment constatés dans la rose méridionale prouvent que, même à Clermont, le maître de l'œuvre fut imprudent.

Les chapelles et la sacristie de Clermont renferment des peintures murales fort anciennes, dont M. Gobillot donne une liste exacte et intéressante. Il date de la fin du XIII^e^ siècle la belle porte de la sacristie ; nous croirions volontiers qu'il la rajeunit un peu : le style des guirlandes semble appartenir à une époque postérieure.

Les vitraux de la claire-voie du chœur appartiennent à la médiocre école du XIV^e^ siècle ; la préoccupation de l'économie n'apparaît nulle part plus fâcheuse, et M. Gobillot est vraiment bien indulgent pour ces pâles verrières. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'elles produisent moins mauvais effet depuis leur restauration, et qu'à côté des nouvelles vitres vert d'eau de la nef, elles semblent le dernier mot de la magnificence.

Tous ceux qui aiment notre vieille métropole, la plus belle de toutes les églises gothiques d'Auvergne, sauront gré à M. Gobillot de l'avoir décrite avec science et amour, et la connaîtront certainement mieux après l'avoir lu.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

H. DU RANQUET. — *La Cathédrale de Clermont-Ferrand.* — Paris, Laurens, in-12, 1 plan, 40 gravures, 116 pages.

Un an à peine après l'apparition de l'ouvrage de M. l'abbé Gobillot, M. Henri du Ranquet donnait à la collection des *Petites Monographies des grands Édifices de la France* sa substantielle étude sur la Cathédrale de Clermont. Les deux ouvrages ne font pas double emploi ; ils se complètent l'un l'autre ; nous sommes heureux, pour notre part, de les posséder tous les deux.

M. du Ranquet a conçu son sujet en archéologue consommé, rompu aux difficultés du métier.

Il nous présente tout d'abord un court historique des édifices antérieurs à la cathédrale actuelle, et insiste particulièrement sur la cathédrale d'Etienne II (946) qui fit époque dans l'art de bâtir et attira l'attention du roi Robert De cette cathédrale subsiste encore une crypte, dont M. du Ranquet a très énergiquement poursuivi le déblaiement exécuté sous la surveillance de M. Ruprich Robert. Grâce à cette initiative, nous avons aujourd'hui le plan exact du sous-sol de l'église carolingienne, et nous pouvons voir comment les architectes du XII^e^ siècle ont perfectionné le plan primitif de la basilique auvergnate. Le chapitre consacré par M. du Ranquet à la crypte de la cathédrale est du plus haut intérêt et abonde en renseignements nouveaux. La crypte de Clermont se composait

Digitized by Google

essentiellement d'une grande salle de forme rectangulaire, divisée en trois nefs par deux rangées de trois piliers, et voûtée d'arêtes. Autour de cette salle centrale régnait un étroit déambulatoire sur lequel s'ouvraient deux chapelles quadrangulaires aujourd'hui déblayées Les fouilles ont aussi révélé l'existence d'une église du commencement du XII[e] siècle, avec quatre chapelles rayonnantes, de plan analogue à celui des grandes églises romanes d'Auvergne. Cette cathédrale romane était presque neuve au XIII[e] siècle ; on la décorait de peintures, dont on a découvert de curieux fragments, lorsque Guy de la Tour, enthousiasmé par ce qu'il avait vu à Paris, voulut avoir une cathédrale bâtie dans le nouveau style et chargea Jean Deschamps d'en dresser le plan.

M. du Ranquet croit que Deschamps était Auvergnat et ne veut pas que la sévérité de la cathédrale soit due à une raison d'économie ; il voit dans cette nudité même une caractéristique de l'esprit provincial, plus soucieux de force que d'élégance. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet ; nous remarquerons seulement que les basiliques romanes d'Auvergne possèdent une ornementation très riche et que leur opulence contraste certainement avec la pauvreté relative de la cathédrale ; n'est-ce pas que tout en faisant plus grand on n'a pas voulu que cela coûtât beaucoup plus cher ?... Au fond, les textes manquent pour juger la question. La cathédrale de Clermont est courte, et c'est à coup sûr une raison d'économie qui a empêché Viollet-le-Duc de donner sept travées à sa nef, comme il l'eût fallu. La justesse des proportions rend le défaut moins sensible, mais l'œuvre de l'architecte moderne est remplie d'erreurs que M. du Ranquet signale avec une juste sévérité. Il ne dit même pas tout sur ce malencontreux travail. M. du Ranquet nous fait lire l'histoire de l'édifice sur l'édifice lui-même ; il note les moindres reprises ; nul détail, si minutieux soit-il, ne lui a échappé.

Sur la question de savoir si la cathédrale a jamais possédé les quatre tours de ses transepts, M. du Ranquet a une opinion personnelle qu'il appuie sur un texte malheureusement un peu vague ; il n'a fait dans le présent livre que l'indiquer en passant, il nous permettra de le regretter ; sa théorie est ingénieuse et fait penser ceux mêmes qu'elle n'a point tout à fait convaincus.

Nous sommes pleinement d'accord avec lui pour toute sa critique du portail occidental ; il en résume avec une très grande netteté tous les défauts.

On lira avec un très grand intérêt toute la partie relative aux vitraux de l'église, dont l'histoire est retracée avec une parfaite compétence. Nous ne pensons pas qu'il soit exact de dire que le peintre verrier renonça aux vitraux à médaillons pour les fenêtres

Digitized by Google

hautes, parce que les légendes n'auraient pu se lire ; la cathédrale de Tours possède une admirable claire-voie encore munie de tous ses vitraux à médaillons, l'effet en est d'une richesse incomparable ; le XIV^e^ siècle fut plus agité que le XIII^e^ ; on n'avait plus la même confiance dans le temps, on pensait déjà à se hâter, et à cette hâte la beauté ne trouvait certainement pas son compte.

Les peintures murales du déambulatoire et des chapelles rayonnantes constituent une des grandes curiosités de la cathédrale de Clermont. Nous avons là quelques pages rares de l'histoire de la peinture française. Il est tout à fait regrettable que l'une des plus intéressantes soit cachée derrière l'orgue du chœur. M. du Ranquet analyse avec une grande sagacité l'ensemble de peintures qui recouvre le mur de la sacristie et y distingue trois époques différentes : un premier travail daté par la mort du chanoine Guillaume de Geu, qui mourut le V des ides d'octobre 1307 ; une seconde peinture représentant le chanoine Jean Coustave, mort le 24 décembre 1442, et un troisième décor figurant un vol d'anges guerriers que M. du Ranquet attribue à la fin du XV^e^ siècle. Les peintures de la chapelle Saint-Georges sont rapportées par lui aux dernières années du XIII^e^ siècle. Les peintures de la chapelle de Notre-Dame de Pitié appartiennent à deux âges différents. Les figures de clercs placées sous des arcades remonteraient, comme les peintures de la chapelle Saint-Georges, aux toutes dernières années du XIII^e^ siècle ; le saint Thomas couvrant de son manteau trois donateurs est daté de 1495 et donne une bonne idée du talent de l'artiste qui l'a peint.

Quelques mots sur le jaquemart et le chandelier pascal terminent l'excellente monographie de M. du Ranquet.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

Dépouillement des Périodiques intéressant l'Auvergne

La Veillée d'Auvergne. — Revue régionaliste, littéraire, artistique, félibréenne du Massif Central.

Juin 1913.

Albert DAUZAT. — *Nos patois d'Auvergne* (A propos d'un ouvrage de M. Michalias.)

Max GIRAUDET. — *Toto en Limagne : Une journée à la ferme.*

Raymond TABOURNEL. — *La Neige en Auvergne :* Exposition de Wladimir de Terlikowski.

C. GANDILHON GENS-D'ARMES. — *Sonnets à Saint-Flour.*

Digitized by Google

Maurice Busset. — *L'Auvergne et les Peintres*, suite et fin.

Bibliographie. — *Saint-Géraud d'Aurillac*, par Marcellin Lissorgues (R. T.).

Albert Bresson. — *L'Art Roman Auvergnat*, suite.

Echos et Nouvelles : L'Auvergne et le Limousin aux Fêtes félibréennes d'Aix. — Le Concours littéraire de la *Veillée d'Auvergne*. — Projet de fête régionaliste à Royat. — La guerre au pittoresque. — Un hommage à François Fabié. — La Matinée littéraire de la *Revue des poètes*, — Les Amis de *La Nationale*.

Revue de la Haute-Auvergne, publiée par la Société des Lettres, Sciences et Arts, La Haute-Auvergne.

1er fascicule, 1913.

Roger-Grand. — Etude sur le Manuscrit d'Aurillac intitulé : *Journal de Textoris*, et notice biographique sur son auteur.

Pierre Marty. — Découverte d'objets gallo-romains faite à Caillac (Cantal).

Joseph Richard. — Notes et documents sur la paroisse de Molompize avant la Révolution.

Louis Jalenques. — Le dixième et les vingtièmes dans la province d'Auvergne au XVIIIe siècle (suite et fin).

B. de Scorailles. — Quel est, d'Henri ou de François de Salers, celui qui fut condamné à mort par les Grands Jours d'Auvergne?

Bibliographie. — Le Testament en Auvergne au XIIIe siècle, à la rédaction de la Coutume (1510) [E. D.]. — Les Communautés de famille en Auvergne (E. D.). — Armorial général du Velay (L. de R.).

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

CLERMONT-FERRAND. — IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS

Digitized by Google

ARTICLE 31 DES STATUTS.

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

RENSEIGNEMENTS

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.	300 exemp.
Sans couverture :					
Une feuille entière, 16 pages..	6 »	7 »	9 »	14 »	19 »
Une demi-feuille, 8 pages....	4 »	5 »	6 »	9 »	12 »
Un quart de feuille, 4 pages...	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée.....	1 »	1 50	2 »	3 50	5 »
Couverture avec titre.....	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

Si les auteurs désirent des tirages à part, il leur est alloué par la Société la moitié du prix du tirage des vingt-cinq premiers exemplaires, couverture non comprise. *(Décision du 5 avril 1913.)*

AMEUBLEMENTS - LITERIE - TAPISSERIE

ONDET-JULIEN

8, rue Blatin, 8. CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE
AUG 3 191

30e Année REVUE PÉRIODIQUE Septembre-Octobre 1913

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE

PAGES

Maurice Lange.— Poètes et Journalistes en Auvergne, sous la Monarchie de Juillet 289
A. Aymar et Dr G. Charvilhat. — Sur un Crâne dit "Chef du Cardinal du Prat", Chancelier de France 301
Boyer-Vidal. — Besse-en-Chandesse (suite) 330
Société des Amis de l'Université : Procès-verbal de la séance du 4 juin 1913 356
Bibliographie 357
Dépouillement des périodiques intéressant l'Auvergne 360

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★
Papeterie - Imprimerie
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

Garage LADOUX
AUTOMOBILES RENAULT
18, Rue Blatin, 18 Téléphone : 1-20
CLERMONT-FERRAND

CHRISTIAN BARDET
29, rue Saint-Genès, 29
CHEMISERIE, BONNETERIE
Corsets, Jupons
ARTICLES DE SPORTS

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Conseil d'Administration
(1910-1911).

Président : M. H. Lecoq, conseiller général.
Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; Du Ranquet.
Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.
Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent voyer ; Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal.
Secrétaire adjoint : M. Charbuy.
Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.
Trésorier adjoint : M. N.

Anciens Présidents.

MM. le docteur Chibret, Bonnefoy et Gautrez.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.
Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.
Membres du Comité : MM. Audollent, Billiet, Bruyant, Ulysse Chabrol, Abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de 10 francs. Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications de la Société.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 francs pour toute la France, 12 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Etranger.

Pour la rédaction, s'adresser à M. Rouchon, président du Comité de publication, archiviste départemental, ou à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers, Clermont-Ferrand.

Pour l'abonnement, s'adresser à M. Roubille, trésorier de la Société, 23, rue du Port, Clermont-Ferrand.

CHIRURGIEN - DENTISTE

G. ROCHON

25, Rue Neuve (Angle rue Neuve et rue des Gras) **Téléphone 6-46**

POSE DE DENTS ARTIFICIELLES

Soins de la Bouche

EXTRACTIONS, OBTURATIONS EN TOUS GENRES

Digitized by Google

POÈTES et JOURNALISTES

EN AUVERGNE

Sous la Monarchie de Juillet

Les poètes dont je vais parler ne furent jamais en Auvergne que des oiseaux de passage, et ce joli nid de Chassaignes où ils aimaient à s'abriter ne les garda jamais très longtemps. Cependant, comme ils y ont chanté, comme ils l'ont chanté lui-même, et que la vieille *Gazette d'Auvergne* nous a conservé ces chants, peut-être les lecteurs de la *Revue d'Auvergne* trouveront-ils quelque intérêt aux pages qui suivent (1).

* * *

Dans les premiers jours d'octobre 1831, le *Journal du Puy-de-Dôme*, qui était en Auvergne le principal organe du parti légitimiste, se transforma, devint la *Gazette d'Auvergne* (2), et celle-ci, sous l'impulsion de son rédacteur en chef, Oscar Turge, commençait aussitôt une vigoureuse campagne contre le gouvernement issu de la Révolution de Juillet. Il n'entre pas dans mon dessein — et pour cause — de raconter cette polémique ; en revanche, voici qui est « de mon gibier », comme dit Montaigne : à l'utilité politique le nouveau journal se piquait d'unir le

(1) C'est pour moi un agréable devoir de remercier les correspondants dont les obligeantes communications ont facilité mon travail : MM. Le Blanc et Trévis, à Brioude ; le baron de Croze, à Vertaizon. Celui-ci, Maurice de Croze, est le petit-fils de ce Jules de Croze et le possesseur actuel de ce château de Chassaignes dont il sera question plus loin.

(2) Tri-hebdomadaire jusqu'au 29 septembre 1835, puis bi-hebdomadaire jusqu'en 1843. Elle sera continuée alors par l'*Union Provinciale*.

Digitized by Google

mérite littéraire, et il justifiait cette prétention. Son rédacteur en chef avait un véritable talent de publiciste, que Chateaubriand lui-même appréciait (1). Son gérant, A. de Rubelles, lui donnait des articles, en vers et en prose, qui n'étaient pas non plus sans mérite.

Mais surtout, ce n'est pas sans quelque surprise qu'en parcourant ce modeste journal de province, comme la *Gazette d'Auvergne* se qualifiait elle-même, on y trouve, sous la rubrique *Variétés*, des poésies et des chroniques signées de noms alors célèbres ou en passe de le devenir : Emile Deschamps, Alexandre Guiraud, Jules de Saint-Félix, Edouard Turquéty...

D'où lui venaient ces précieuses collaborations ?

Il est certain qu'elles s'expliquent surtout par des sympathies politiques. Quand Soumet, Guiraud et Emile Deschamps avaient fondé la *Muse Française* pour qu'elle fût l'organe du premier groupement romantique, ils avaient bien prétendu faire œuvre catholique et monarchiste : on les avait vus marier le laurier d'Apollon aux fleurs de lys, et le jeune Victor Hugo n'était pas alors le moins empressé à saluer l'avènement de Charles X. Plus jeunes encore — trop jeunes vers 1830 pour avoir pu collaborer à la *Muse Française* — Saint-Félix et Turquéty n'en appartiennent pas moins au même groupe ; ils ont les mêmes convictions politiques et religieuses. Et c'est pourquoi, quand Charles X eut pris le chemin de l'exil, ils durent donner bien volontiers leur collaboration à un journal qui avait pour programme de maintenir contre le « juste milieu » le drapeau de la légitimité.

Mais encore — dira-t-on — pourquoi à ce journal ? à cette petite gazette de province ?

(1) Voir des lettres à lui adressées par Chateaubriand dans les numéros des 14 février et 16 juillet 1832, et du 21 février 1833. — De même la *Gazette de France* regardait la *Gazette d'Auvergne* comme l'un des deux journaux de province (l'autre est la *Gazette du Midi*) que « l'esprit et le talent de leur rédacteur » élèvent fort au-dessus des autres (*Gazette d'Auvergne* du 7 décembre 1833).

Digitized by Google

Dans un article intitulé : *Souvenirs d'Auvergne (l'Arrivée)* (1), Emile Deschamps a exprimé, avec un enthousiasme tout romantique, les sentiments d'un voyageur qui va retrouver des amis chers. Il a quitté Paris et ses boulevards poudreux, et « toute cette vie factice et nerveuse ». Le voici à Clermont, puis au Mont-Dore. Mais ni le Mont-Dore ni Clermont ne le fixent. Sorti de Clermont par la porte Sud, il traverse la plaine de l'Allier ; il s'arrête un instant à Coudes pour contempler « ce quai naturel dont un seul roc forme le pavage et les parapets, ce ravin profond, étranglé, où l'Allier mugit comme un fleuve de l'enfer, cette chaussée longue, quasi verticale, qui semble un des chemins du ciel, et tout là-haut, dans les nues, cette tour ruinée, dont les crevasses brillent comme des yeux... » Il s'arrête un instant, puis il continue. Il traverse Issoire, dont il admire l'église, « un des plus parfaits monuments de l'architecture romane » ; il traverse Brioude et ses rues tortueuses ; Vieille-Brioude, amas de maisons gothiques autour d'une église courbée par l'âge... Enfin, il approche !

« Voyez-vous, sur la côte, cette petite église rouge, avec son clocher carré, aplati et porté sur quatre piliers comme un tombeau ? Voyez-vous ce château élégant, tout neuf, tout blanc, au milieu de ces sombres et vieux arbres ?... C'est Chassaignes ! C'est là ! C'est là ! Pilotes, brûlez vos vaisseaux ! Vous abordez au port inconnu et désiré. Prosternez-vous sur les sables du rivage, essuyez votre front humide et brûlant aux grandes herbes du chemin, et adorez longtemps en silence la divinité du lieu ; car, je vous le dis : c'est là ! »

« C'est Chassaignes ! » A l'accent dont il prononce ces mots, à l'impatience où il est d' « aborder », à l'acte d'adoration qu'il exige des « pilotes », on a déjà compris que

(1) *Gazette d'Auvergne*, 20 mars 1832. — Cet article a été recueilli dans l'édition des *Œuvres complètes* d'Emile Deschamps, Lemerre, 1873 (III, p. 271 et suiv.).

Digitized by Google

ce qui l'attire vers ce « port » encore « inconnu », ce n'est pas seulement la petite église, ni l'élégant château tout neuf, ni la sombre verdure des vieux arbres : ce sont aussi les châtelains.

Alexandre Guiraud, dans une poésie dédiée à son ami Jules de Croze (1), a chanté, lui aussi, la beauté de Chassaignes, ses prés, ses bois, ses grands noyers, son château qu'abrite un toit neuf. — Pour Jules de Saint-Félix, enfin, Chassaignes « est une solitude où l'on oublierait le reste du monde... ; c'est une maison neuve, fraîche et parée, au milieu de forêts séculaires ; c'est un joyau que quelque grande dame a laissé dans la montagne (2) ». Mais ni Guiraud, ni Saint-Félix, ni Emile Deschamps n'ont eu garde d'oublier les maîtres du logis. Guiraud félicite M. de Croze de sa « loyauté », qui l'a « exilé en ce noble asile » et lui crée de studieux loisirs (3). Emile Deschamps, en des vers adressés à M^me^ de Croze, la félicite d'avoir

> Un époux dévoué, fidèle
> A sa Dame comme à ses rois,
> D'esprit, de cœur rare modèle (4).

Et Saint-Félix salue en lui « un des hommes rares qui honorent le pays » (5).

Le baron Jules de Croze était issu d'une vieille famille probablement provençale, fixée à Brioude depuis le commencement du XVII^e^ siècle. M. Croze, le père, avait été député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents, et c'est lui qui, ayant acheté d'un M. Monet le vieux château de Chassaignes (6), propriété auparavant des Mont-

(1) Chassaignes (*Gazette d'Auvergne*, 20 novembre 1832).

(2) *La première Neige*, prose (*ibid.* 29 novembre 1832).

(3) Chassaignes (*loc. cit.*).

(4) *Un Nid* daté du « Château de Chassaignes, 183 ». (*Œuvres complètes*, II, p. 36).

(5) *La première Neige* (*loc. cit.*).

(6) A 3 kilom. de Paulhaguet, dans le chef-lieu de commune de ce nom (Hte-Loire). — On écrit aussi Chassagnes — et Chassagne.

Digitized by Google

boissier de Canilhac (1), l'avait fait démolir pour bâtir à la place un joli château moderne. Son fils, Jules-Alexandre, était né à Brioude en 1787 (il avait donc 45 ans à l'époque dont nous parlons). D'abord auditeur au Conseil d'Etat, puis sous-préfet de l'Empire à Gênes, la Restauration l'avait fait successivement juge suppléant au Tribunal civil de la Seine, sous-préfet à Corbeil et préfet des Basses-Alpes. Louis XVIII l'avait décoré, Charles X l'avait créé baron. C'est assez dire que les journées de Juillet avaient brisé sa fortune politique. Que s'il n'avait pas poussé le dévouement jusqu'à suivre à Holy-Rood le vieux roi déchu, il ne lui en avait pas moins gardé une fidélité exemplaire, et maintenant, rentré dans la vie privée, passant six mois à Paris (2) et les six autres à Chassaignes, il continuait à combattre pour la bonne cause. Il envoyait à la *Gazette de France* des articles véhéments, où il disait leur fait aux amis de la Charte. Il encourageait les débuts de notre *Gazette d'Auvergne* et stimulait son zèle légitimiste. Une lettre de lui, insérée dans le numéro du 25 septembre 1832, invite les royalistes d'Auvergne à souscrire pour la médaille d'or qui sera offerte à Berryer après son procès. En février 1833, il signe des deux mains (3) une adresse des habitants de la ville et banlieue de Brioude à S. A. R. Madame, duchesse de Berry, et il envoie à la *Gazette d'Auvergne* le texte de cette adresse, précédé d'une lettre explicative (4). En 1834, il est candidat aux élections législatives dans l'arrondissement de Brioude (5).

(1) Plus anciennement encore ses possesseurs les plus marquants avaient été les Polignac d'Adiac, branche bâtarde des Polignac du Velay (famille éteinte).

(2) Chez son beau-père, le comte Lemercier, rue du Cherche-Midi.

(3) De fait, il a signé deux fois !

(4) Brioude a voulu protester contre l' « audace » des feuilles ministérielles, qui font courir sur Madame « des bruits infâmes » (*Gazette d'Auvergne*, 28 février 1833). On sut bientôt que ces bruits n'étaient pas sans fondement.

(5) La *Gazette d'Auvergne* du 19 juin publia sa profession de foi. Il échoua contre M. Mallye, député sortant.

Digitized by Google

Du reste, poète à ses heures, comment ses sympathies ne seraient-elles pas allées à des poètes qui partageaient ses convictions politiques ? Il rencontrait les deux Deschamps, Guiraud, Saint-Félix, à Paris, dans le salon de son beau-père, le comte Lemercier (où fréquentaient aussi Vigny et Hugo). Et l'on comprend dès lors qu'il les ait invités à venir jouir avec lui de ses frais ombrages d'Auvergne.

Mais encore se seraient-ils peut-être moins hâtés de le prendre au mot, s'ils n'avaient su trouver à Chassaignes que M. de Croze. N'avons-nous pas vu Emile Deschamps adorer, en arrivant, la divinité du lieu ? Apparemment ce n'était pas M. de Croze qu'il « adorait ».

Mme de Croze était la fille du comte Lemercier, autrefois président du Conseil des Cinq-Cents, où il avait eu M. de Croze pour collègue, maintenant sénateur et pair de France. Elevée dans l'intimité des Royer-Collard et des Garan de Coulomb — milieu éminemment janséniste, — elle avait épousé le baron de Croze en 1818 et lui avait donné deux fils et une fille (1). Elle était, vers 1830, dans tout l'éclat d'une beauté que rehaussaient les dons de l'esprit et du cœur. C'est encore Emile Deschamps qui lui rendait cet hommage. Dans les vers qu'il lui adressait pour sa fête (2), il célébrait sa taille d'Andalouse, ses beaux cheveux noirs et les grâces nouvelles que chaque jour elle révélait aux mortels admis à les contempler. Ailleurs, il a félicité la petite Louise de Croze de ressembler à sa mère : taille charmante, yeux très noirs, cils fins et longs, voix de rossignol, et puis cet harmonieux mélange

D'un esprit de lutin avec le cœur d'un ange.

Tant il y a qu'on soupçonnerait Emile Deschamps d'avoir été amoureux de Mme de Croze, si l'on n'avait des raisons de croire qu'alors d'autres yeux, des yeux bleus...

1) Gustave de Croze, qui épousera Mlle Guiraud (la fille du poète) ; Charles, qui épousera Mlle Grégoire de Blézimare ; Louise, qui épousera Louis de Larnage.

(2) *Un Nid* (voir suprà, p. 292, note 4).

Digitized by Google

Mais c'est là une autre histoire, dont le récit viendra en son temps.

Il reste qu'au sortir des graves entretiens où, avec M. de Croze, ils avaient maudit le « juste milieu », c'était encore pour nos poètes un régal de causer art et poésie avec une femme délicieuse, dans un château que le goût surveillait et décorait (comme dit, toujours, Emile Deschamps) [1], ou sur une terrasse d'où l'on contemplait les Monts Dore et le Puy de Dôme, pareils en hiver, sous la neige, à des « aïeux en cheveux blancs » (2).

* * *

De ces hôtes privilégiés, celui qui, à cette époque, avait le plus de réputation, c'était Alexandre Guiraud. Il avait alors 44 ans, juste un an de moins que M. de Croze. Alfred de Vigny, son confrère à l'Académie Française, nous a laissé de lui un joli portrait :

« C'était un homme qui tenait de l'écureuil par sa vivacité, et il semblait toujours tourner dans sa cage. Ses cheveux rouges, son parler vif, gascon, pétulant, embrouillé, lui donnaient l'air d'avoir moins d'esprit qu'il n'en avait en effet, parce qu'il perdait la tête dans la discussion et s'emportait à tout moment hors des rails de la conversation. Mais très sensible, très bon, très spirituel, doué d'un sens poétique très élevé » (3).

Malgré ce « sens poétique », Alexandre Guiraud est aujourd'hui bien oublié. Mais alors, dans son milieu — qui n'était pas le « juste milieu », — il faisait figure de grand poète. Il avait été, avec Soumet et Emile Deschamps, un des fondateurs de la *Muse française*. Il avait fait jouer plusieurs drames, à l'Odéon *Les Macchabées* et *Le Comte Julien*, au Théâtre-Français *Virginie* (1827). Mais surtout ses *Poèmes et Chants élégiaques* — dont le *Petit Savoyard*,

(1) *Un Nid*, (*loc. cit.*).
(2) *Souvenirs d'Auvergne*, (*loc. cit.*).
(3) *Journal d'un Poète*, année 1847.

Digitized by Google

— édités au profit d'une œuvre catholique, lui avaient valu la bienveillance du faubourg Saint-Germain et avaient fait de lui un des poètes attitrés de la Restauration. De là, cette bienveillance s'était communiquée à l'Académie Française, qui l'avait admis dans son sein le 13 avril 1826, et à Charles X qui l'avait créé baron — tout comme son ami Jules de Croze. Toutefois, il commençait dès lors à négliger la poésie et ne faisait plus à Paris que de rares apparitions, très occupé par la direction des usines que son père lui avait laissées à Limoux (1). La Révolution de Juillet, en l'affligeant et l'irritant, réveilla sa muse assoupie, et l'on comprend qu'alors la *Gazette d'Auvergne* ait accueilli avec joie ses « « inspirations ».

Nous savons d'ailleurs par elle-même que c'est au baron de Croze qu'elle dut cette aubaine. Dans son numéro du 11 août 1832, elle s'excuse, par la plume de son rédacteur Turge, ne n'avoir pas publié plus tôt « les beaux vers que M. Guiraud lui avait adressés par l'intermédiaire de M. le baron de Croze ». Le 20 novembre, elle est heureuse de publier « la magnifique pièce de poésie » adressée par M. Guiraud, de l'Académie Française, à « notre spirituel et courageux compatriote. M. de Croze ». Et elle ajoute que M. Guiraud, ayant visité l'Auvergne quelque temps auparavant, avait bien voulu lui promettre une petite réminiscence de sa muse : « c'était une dette d'hospitalité que ce grand poète avait contractée avec notre Auvergne, et qu'il acquitte aujourd'hui. » Il s'agit de la pièce de vers intitulée *Chassaignes*, dont nous avons déjà parlé. On voit par là que Guiraud avait séjourné à Chassaignes pendant l'été et peut-être l'automne de cette année 1832.

Comment, aux yeux du rédacteur de la *Gazette d'Auvergne*, Guiraud n'aurait-il pas été un grand poète ? Ils avaient le même idéal politique : ils communiaient dans

(1) Voir Ernest Dupuy : *Alfred de Vigny, ses amitiés, son rôle littéraire*, I, p. 201 et suiv.

(2) *Gazette d'Auvergne*, 5 janvier 1832.

Digitized by Google

l'amour de la légitimité et dans la haine du « juste milieu ». Et tout ce que Guiraud envoyait à la *Gazette d'Auvergne* avait là sa source.

Tantôt (nous ne pouvons ici que résumer sèchement quelques-uns de ces vers) c'était un « fragment » de poème sur les *Evénements de Lyon*. Il décrivait l'insurrection ouvrière qui, le 21 novembre 1831, avait jeté hors des ateliers lyonnais une foule hurlante, et il maudissait les « faux docteurs » qui avaient abattu la Croix consolatrice des Missions en étouffant le Peuple sous leurs dogmes funestes. Mais le Peuple ressusciterait ! Il se redressait déjà, il attendait son Sauveur, et le poète invitait les rois très chrétiens, les rois légitimes, à protéger sa marche vers la Terre promise.

Tantôt il se lamentait sur le triste destin des *deux princes* (1) qui excitaient alors la compassion de l'Europe. L'un était ce « jeune aiglon » dont la prunelle ardente avait un instant « réfléchi la flamme paternelle », et qui venait de mourir à Schœnbrunn, dans une morne captivité. Mais plus malheureux encore était l'autre, ce duc de Bordeaux qui n'avait même pas connu son père et dont maintenant la mère aussi était menacée de périr — par la haine du « juste milieu ». — « Dispute — disait Guiraud à sa lyre, —

> Dispute aux passions d'un pouvoir éphémère
> Une tête de reine, une tête de mère ;
> Sauve un crime à la France, à l'Europe un affront.

De fait, la tentative romanesque de la duchesse de Berry, ses efforts impuissants pour soulever la Vendée, son arrestation à Nantes, sa captivité à Blaye, toute cette aventure dont on a pu dire qu'elle était un roman vécu (un roman de Walter Scott) — avait de quoi toucher des poètes, et surtout des poètes « ultras ». Ceux-là

(1) *Gazette d'Auvergne*, 11 août 1832. — Ce morceau est précédé de quelques lignes d'introduction ; elles signalent que « ces beaux vers ont déjà été publiés par les journaux de la capitale ».

Digitized by Google

voyaient vraiment en Madame la madone de la légitimité. Ils se la figuraient, au fond d'un noir cachot, serrant dans ses bras le nouveau Messie, menacé de male mort par un Hérode français... Guiraud, comme Chateaubriand, comme son ami Jules de Croze, comme beaucoup d'autres, s'est complu dans le noble rôle de courtisan du malheur, et, comme eux, il n'a pas manqué de s'exagérer quelque peu les vertus de son héroïne et les dangers qu'elle courait. Car enfin il ne paraît pas que les ministres de « Philippe » — comme disaient les henriquinquistes, — aient eu assez peu de sens politique pour souhaiter de donner à cette jolie tête l'auréole du martyre. Et d'autre part on ne peut s'empêcher de sourire, lorsqu'on sait qu'au lendemain du jour où Guiraud exaltait « ce lys pur », les nouvelles venues de Blaye allaient donner à cette louange un si malencontreux démenti. Mais au moment où nous sommes (décembre 1832), elle était pour tous les « ultras » l'expression même de la vérité. Ils ne concevaient pas que le cœur qui battait dans la poitrine de la mère de Henri V pût être un faible cœur de femme...

Une pièce de vers intitulée *Plus de Bal*, et dédiée par Guiraud à Jules de Saint-Félix, associe l'image de la princesse captive à l'idée du châtiment qui menace son bourreau. On y voit le rocher de Blaye projeter une ombre qui glace tous les lieux où elle s'arrête, et voici qu'aux Tuileries le bal s'interrompt devant une apparition fantastique. Mais non ! ce n'est point là un fantôme, et cette forme légère qui passe et repasse n'est que trop facile à reconnaître... Pourquoi donc cet émoi parmi les danseurs ?

. . . . . .

Dansez ! cette femme légère,
Ce teint pâle, ces cheveux blonds,
N'ont rien d'une erreur mensongère...
Et ce n'est pas une étrangère
Qui voltige dans ces salons.

Digitized by Google

Dansez toujours ! avec aisance
La voilà qui passe et revient,
Et s'arrête avec complaisance
En des lieux qu'émeut sa présence...
Comme un être qui se souvient.

Son doigt allongé se promène
A travers les groupes pressés...
Dansez donc ! elle le ramène
Vers une tête... peu romaine (1)
Dont tous les cheveux sont dressés.
. . . . . .

Dansez ! on danse à votre exemple
Au festin du roi Balthazard,
Où toute sa cour le contemple
Profanant les vases du temple
Et vouant son trône au hasard,

Tandis qu'au-dessus de sa table,
D'où ses gardes sont disparus,
S'avance une main redoutable
Traçant l'arrêt inévitable,
Et qu'on entend : « Place à Cyrus ! » (2).

— A Cyrus... ou à Henri V. Guiraud ne se lasse pas de faire ce rêve. S'il souffre d'entendre « la France aux abois » jeter un cri de douleur, et de voir la royauté traîner son exil solennel

D'outrages en oubli, de royaume en royaume,

il se console en pensant que des jours meilleurs se lèveront, qu'un monde nouveau sortira de la tombe :

Un monde tout nouveau, rayonnant de lumière,
Phénix dont le soleil a rouvert la paupière,
Un Eson fabuleux par la mort rajeuni...
Ainsi la royauté, qu'un linceul enveloppe,
Jeune et renouvelée, inondera l'Europe
Des rayons du jour infini (3).

(1) Jules de Saint-Félix, à qui cette pièce est dédiée, avait écrit des *Poésies romaines*.

(2) *Gazette d'Auvergne*, 2 février 1833.

(3) Chassaignes (*Gazette d'Auvergne*, 20 novembre 1832).

Digitized by Google

Ainsi vaticinait Guiraud, et la *Gazette d'Auvergne* applaudissait, et pour le récompenser elle publiait, quelques jours après, des vers de Jules de Saint-Félix, où Alexandre Guiraud était comparé à un cygne (1). Au reste, pour la *Gazette d'Auvergne*, Jules de Saint-Félix en était un autre : « Nous nous applaudissons — disait-elle, — d'être les dépositaires des échanges poétiques que font entre eux ces deux cygnes du Midi, dont nous recueillons religieusement les moindres chants » (2).

Les quelques vers que j'ai cités de Guiraud montrent suffisamment, je crois, qu'en ce qui le concerne, la *Gazette d'Auvergne* allait un peu loin. Les éloges qu'elle lui prodiguait, il les devait à l'amitié, à son prestige d'académicien, et à la blancheur sans tache de son plumage légitimiste, plus qu'à son ramage, parfois un peu rauque. Il commençait à vieillir... Puis il avait là-bas ses usines de Limoux, qui décidément l'accaparaient. Sa carrière littéraire était presque achevée... Celle de Saint-Félix commençait.

Maurice LANGE.

(A suivre).

(1) *A Alexandre Guiraud* (*Gazette d'Auvergne*, 3 janvier 1833).

(2) *Gazette d'Auvergne*, 2 février 1833 (en tête de la poésie de Guiraud : *Plus de Bal*).

Digitized by Google

A. AYMAR et Docteur G. CHARVILHAT

SUR UN CRÂNE

dit " Chef du Cardinal du Prat "

CHANCELIER DE FRANCE.

I

En janvier 1913, un marchand d'antiquités de la rue de l'Hôtel-Dieu, à Clermont-Ferrand, le sieur Gournier, nous montra une châsse en bois doré, dont il venait de faire l'acquisition à Riom. Elle renfermait un crâne enveloppé dans un tissu de soie et reposant sur un coussin de velours rouge.

D'après une étiquette collée sur le devant de la châsse, il ne s'agissait de rien moins que du chef d'un célèbre compatriote : le cardinal Antoine du Prat (1), chancelier de France, archevêque de Sens.

Notre curiosité, déjà éveillée par cette indication, fut vivement excitée par la lecture de divers certificats d'origine ou d'authenticité également déposés dans la châsse. Nous n'eûmes alors qu'un désir : celui de nous rendre acquéreurs des objets pour en examiner plus facilement la valeur réelle et mettre un terme, s'il y avait lieu, aux pérégrinations de la partie la plus intéressante du squelette d'un mort illustre, repris par cette terre natale où il n'avait

(1) Le nom du cardinal est écrit tantôt en un mot : *Duprat*, tantôt en deux mots : *du Prat*. Ce dernier mode d'orthographier nous paraît le plus usité, et nous l'adopterons sans autres considérations qui le justifieraient.

Digitized by Google

pas voulu reposer, à moins qu'il n'existe chez les Auvergnats un esprit de retour... posthume.

Mais, près de la châsse, des intrigues se formèrent, des mentalités primitives s'accusèrent, et il nous fallut une insistance soutenue pour arriver au but de conservation poursuivi.

Enfin, M. Gournier réalisa tous nos désirs, en offrant lui-même le crâne au musée de Clermont et en l'apportant chez l'un de nous pour étude préalable.

C'est ainsi que le *mort a saisi le vif* et que nous avons été amenés à rechercher les garanties d'authenticité qui s'attachent au don du marchand clermontois.

Avant d'aborder cette étude, nous rappellerons, en peu de mots, la carrière du chancelier du Prat, sans nous arrêter à l'appréciation de sa valeur intellectuelle et morale, de ses actes politiques ou religieux, car il n'est pas de figure dans l'histoire qui ait motivé de plus discordants jugements.

Antoine du Prat naquit à Issoire, le 17 janvier 1463. Il était le fils d'Antoine du Prat, premier du nom, et de Jacqueline Bohyer. Avocat au barreau de Paris ; lieutenant-général au bailliage de Montferrand en 1490 ; avocat général au Parlement de Toulouse en 1495 ; maître des requêtes en 1504 ; premier président au Parlement de Paris en 1507, il fut nommé Chancelier de France, par François Ier, le 7 janvier 1515.

Il avait épousé, en 1493, Françoise de Veyny d'Arbouze. Celle-ci mourut en août 1507. Resté veuf pendant quelques années, du Prat embrassa l'état ecclésiastique et devint successivement évêque de Meaux, d'Albi, de Valence, de Die et de Gap. Il fut élevé, en 1525, sur le

(1) Nous nous sommes servis, pour cette biographie sommaire, des ouvrages suivants : SAVARON. Les Origines de la ville de Clairmont, Paris, 1662. — Le Grand Dictionnaire historique ne L. MORERI, Paris, 1732. — La Biographie des Personnages d'Auvergne, par P.-G. AIGUEPERSE, Clermont-Ferrand, 1836 — L'essai sur la vie d'Antoine du Prat, par le marquis DU PRAT, Versailles, 1854.

Digitized by Google

Le Cardinal Antoine du Prat.

(Portrait extrait des « Origines de la ville de Clairmont » par Savaron. Paris 1662.)

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

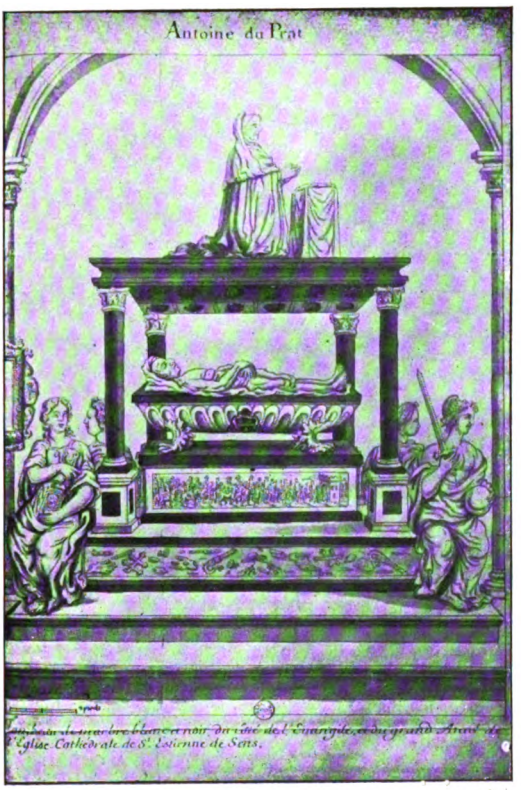

Le Tombeau du Cardinal érigé dans la Cathédrale de Sens et détruit à l'époque de la Révolution.

(D'après un dessin de Gaignières.)

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

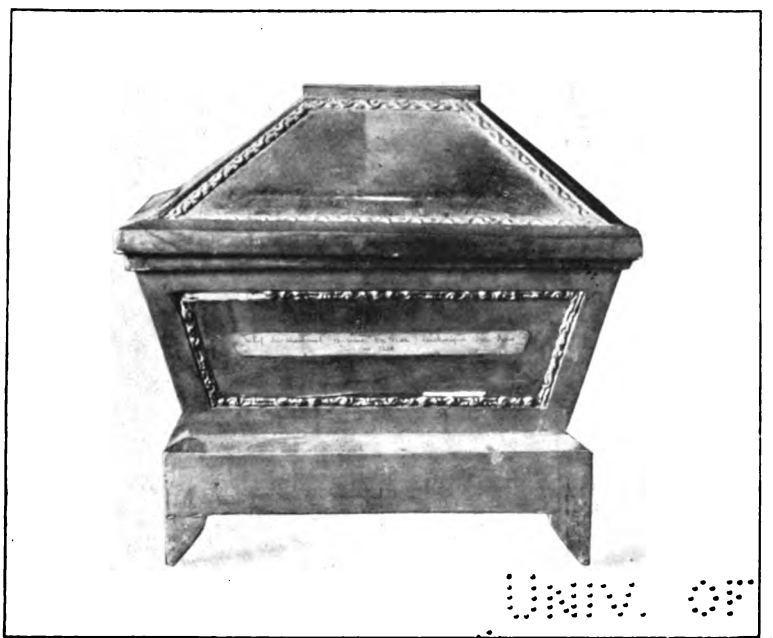

Univ. of California

Châsse renfermant le crâne attribué au Cardinal.

Longueur : 0m 31. — Largeur : 0m 20. — Hauteur totale : 0m 27.

Digitized by Google

Digitized by Google

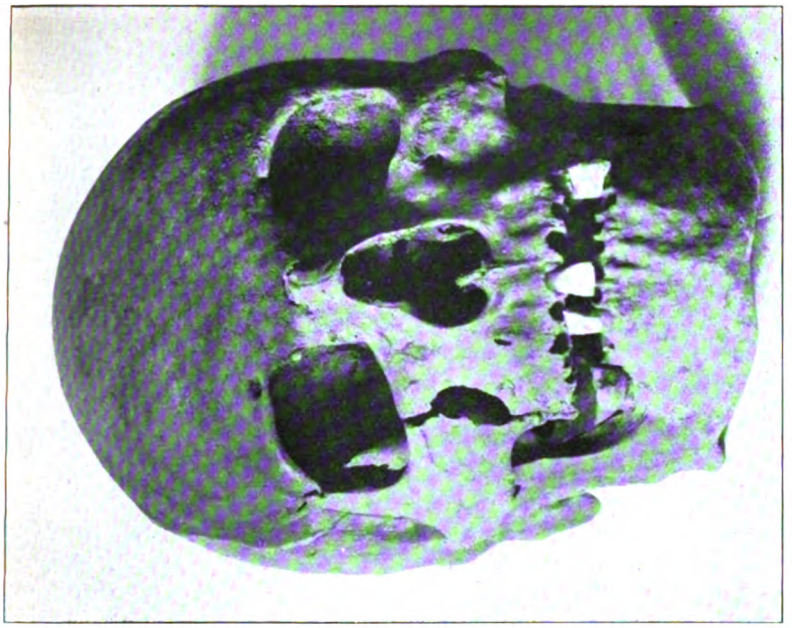

Le crâne vu de face et de profil.

Digitized by Google

UNIV OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

siège archiépiscopal de Sens, malgré une vive opposition des chanoines de la Cathédrale, qui voulaient élire eux-mêmes l'archevêque, et il reçut enfin la pourpre en 1527. Nommé légat *a latere* en 1530, il couronna la reine Eléonore d'Autriche. Plusieurs contemporains prétendent qu'il intrigua pour se faire élire pape après la mort de Clément VII, en 1534.

Le cardinal du Prat est l'instigateur de la vénalité des charges de judicature et de l'abolition de la *Pragmatique sanction ;* il fut également l'auteur du Concordat par lequel le pape Léon X remit au roi le droit de nommer aux bénéfices de France ; en compensation, le roi accorda au pape les *annates* des grands bénéfices.

L'Auvergne lui doit la préparation de la rédaction de sa coutume en 1510.

Son frère, Thomas, fut évêque de Clermont-Ferrand, de 1517 à 1528, et son fils, Guillaume, le fut également de 1529 à 1560.

Le cardinal était devenu si gros vers la fin de sa vie, dit Moreri, qu'on fut obligé d'échancrer sa table pour faire place à son ventre. Il mourut au château de Nantouillet (Seine-et-Marne), le 9 juillet 1535, à 72 ans, « d'une phtiriase ou maladie de poux ». Il ordonna que son corps fut enterré dans l'église de Sens, où il n'était jamais entré vivant.

D'après le marquis du Prat, le cœur du cardinal fut porté dans la cathédrale de Meaux et son corps fut honoré de la sépulture dans celle de Sens. Un monument célèbre, dont les quatre bas-reliefs sont attribués au Primatice, lui fut élevé dans le chœur par les soins de son petit-fils et une inscription pompeuse consacra sa mémoire. Ce magnifique monument (1) a été détruit en 1793, aussi bien que

(1) Nous sommes heureux d'en donner une reproduction, grâce à l'amabilité de M. le chanoine Chartraire, président de la Société archéologique de Sens. Nous ne saurions trop le remercier de l'empressement qu'il a mis à nous aider dans une difficile et délicate étude.

Digitized by Google

la statue agenouillée, placée, jadis, à la droite d'un grand portique de l'Hôtel-Dieu de Paris, construit par les soins du cardinal. Le souvenir de l'inscription et quatre bas-reliefs du monument de Sens, existent seuls aujourd'hui.

II

Il appert des indications précédentes que le tombeau du cardinal du Prat a été détruit pendant la tourmente révolutionnaire.

Dans quelle limite cette destruction a-t-elle eu lieu? Les vandales se sont-ils contentés de saccager le monument, sans profaner le cercueil qu'il recouvrait, ou bien leur fureur s'est-elle exercée contre les deux?

L'espoir de trouver des objets précieux justifierait seul cette dernière hypothèse ; néanmoins, son invraisemblance a semblé résulter *(voir pièce justificative n° 2)* de ce que « pour pénétrer dans le caveau, il fallait faire des fouilles » considérables, que l'on ne pouvait effectuer sans briser » le dallage du sanctuaire ; or, il n'apparaît pas que les » dalles aient été déplacées ailleurs que dans le cénotaphe. » Mais, à cela, on peut répondre qu'un remaniement » semblable existe du côté opposé et que le dallage est » intact ou a été refait sur l'emplacement du monument » des du Perron ».

Donc, il est impossible d'affirmer, d'après le seul aspect des lieux, si la profanation de la sépulture a été totale ou partielle. Et la négation, en l'espèce, sera toujours un argument très discutable, qui ne saurait écarter, comme il conviendrait, l'affirmation énoncée dans les certificats relatifs aux circonstances de la découverte du crâne.

Nous allons présenter un court résumé de ces circonstances, dont tous les détails figurent dans la *pièce justificative n° 1.*

Digitized by Google

En 1793, les révolutionnaires saccagèrent les tombeaux de la cathédrale de Sens, notamment ceux du Dauphin et de la Dauphine et ceux des archevêques. Un vieux serviteur du cardinal de Luynes, dernier archevêque de Sens avant la Révolution, sauva le crâne de son ancien maître. Une autre personne, « instruite et des plus honorables de la ville », poussée « par la sympathie que l'histoire inspire aux âmes nobles pour les grands hommes qui ont servi leur patrie », recueillit le crâne du chancelier du Prat.

En 1841, un prêtre résidant à Paris, M. A. Clavel, chanoine honoraire de la cathédrale de Sens, fut appelé dans cette ville, par Mgr de Cosnac, pour y prêcher la Station de l'Avent. Dans un de ses sermons, il parla « avec un tel entraînement, et du mérite éminent de la » plupart des prélats qui avaient gouverné l'Eglise de » Sens, et de la profanation dont leurs restes avaient été » l'objet en 1793 », qu'il reçut, le jour même de la prédication, la visite d'une personne de la ville. Cette personne lui raconta, sous le sceau du secret, que son père avait sauvé le crâne du cardinal du Prat et qu'après la première Restauration, en 1815, dans la crainte d'être inquiétés et confondus avec les révolutionnaires de 1793, ils placèrent ce crâne au fond d'un vase en terre et l'enfouirent dans un coin de leur jardin.

La même crainte empêcha toujours la révélation de ce secret. Le chanoine promit de garder le silence pendant la vie de la personne, de ne jamais divulguer le nom de cette dernière et accepta le dépôt du crâne, qui lui fut remis dans une boîte bien fermée, pour tel usage qu'il jugerait convenable après la mort du donateur.

Ce n'est qu'en 1855 que le crâne fut confié à M. le marquis A. du Prat, représentant de la famille du cardinal.

Ces divers faits sont exposés par le chanoine Clavel dans un écrit *(pièce justificative n° 1)* formant notice historique et témoignage de conscience. La signature du

Digitized by Google

chanoine est accompagnée des légalisations habituelles. Les conditions particulières dans lesquelles les faits se sont produits, l'absence d'un mobile intéressé, la situation du narrateur, éloignent certainement toute pensée de mystification.

Nous ignorons les circonstances qui firent passer le crâne entre les mains de M. Pierre Margry, habitant à Paris, 11, rue du Mont-Thabor, mais ces circonstances sont rappelées dans l'appendice d'un ouvrage de M. Margry (1). Celui-ci désirait faire réintégrer le crâne dans le tombeau de la cathédrale ; il s'adressa, dans ce but, à Mgr Bernadou, archevêque de Sens *(note datée du 24 août 1867. — Pièce justificative n° 1, in fine)*.

L'archevêque chargea un membre de la Société archéologique sénonaise, M. Julliot, d'examiner la question.

Dans le mémoire lu à la Société le 2 mars 1868 *(pièce justificative n° 2)*, M. Julliot, nous l'avons déjà vu, ne conclut pas d'une façon catégorique. Bien mieux, il n'hésite pas à déclarer qu'une fouille pratiquée sur les lieux est indispensable pour couper court à toute discussion.

Cette fouille fut ajournée de longues années. Le 17 octobre 1881, M. Margry écrit encore à M. Julliot pour lui demander si elle a été faite.

Enfin, le 25 octobre 1887, on profita des travaux de réfection du dallage pour ouvrir le cercueil.

La Semaine Religieuse de Sens et Auxerre, dans un article relatif à la découverte de la châsse *(pièce justificative n° 3)*, publie le procès-verbal dressé à cette occasion. On y constate que le squelette du cardinal était complet.

Evidemment, pareille constatation n'admettrait aucune

(1) D. Margry. Les Navigations françaises et la Révolution maritime du XIVe au XVIe siècle, 1867. Nous n'avons pu nous procurer cet ouvrage, malgré les obligeantes recherches de M. Jean Cussac, l'habile imprimeur-éditeur de Paris, qu'il nous est agréable de remercier à nouveau.

Digitized by Google

réplique, si on était absolument sûr que le cercueil ouvert fut celui de du Prat. Mais, était-ce bien le sien ?

La *Semaine Religieuse* publie également un autre procès-verbal d'ouverture du tombeau remontant à 1685. Or, si l'on rapproche les deux documents, ils ne paraissent pas s'appliquer au même objet. Les constatations matérielles faites en 1685, au sujet de l'état du cercueil, ne figurent pas dans le procès-verbal de 1887. Celles de ce dernier sont même très différentes.

S'il y avait réellement identité de cercueil, il serait difficile de s'expliquer comment la Commission de visite n'a pas d'abord fait porter contradictoirement son examen sur les remarques effectuées au moment de la première ouverture ?

Des explications verbales, fournies à plus de 25 ans d'intervalle, par un membre de cette commission, ne peuvent, quelque sincérité qu'elles présentent, être admises aujourd'hui à former le complément d'un procès-verbal, c'est-à-dire d'une pièce où il ne faut prendre que ce qu'elle dit et rien de plus.

Nous ne nous étendrons pas sur ce point, préférant laisser à chacun le soin de se faire une opinion par la lecture des documents versés au dossier et de la correspondance échangée.

Il existe un autre fait dont l'importance n'échappera pas.

Le crâne renfermé dans la châsse présente certains caractères *(voir pièce justificative n° 7)* qui paraissent bien s'appliquer à celui du cardinal du Prat, décédé à un âge relativement avancé, dans un état physique laissant soupçonner un vaste appétit. En l'espèce, le hasard qui aurait présidé au choix de ce crâne serait un grand maître ; ou bien faudrait-il supposer qu'il a été secondé par une personne possédant des connaissances anatomiques étendues.

Entre temps, la châsse était devenue, nous ne savons toujours comment, la propriété de notre distingué compatriote, M. l'abbé Porte, curé de l'église des Batignolles, à

Digitized by Google

Paris, décédé depuis deux ans environ (1). C'est un de ses héritiers, domicilié à Riom (Puy-de-Dôme), qui l'a vendue à l'antiquaire clermontois. D'après une attestation fournie par M. l'abbé Régis Crègut, l'auteur de si nombreux et de si remarquables travaux sur l'Auvergne, M. l'abbé Porte croyait à l'authenticité du crâne.

La question est entourée de circonstances trop vagues et trop mystérieuses pour que nous adoptions, sans réserve, cette manière de voir. Le doute nous paraît plus conforme aux règles d'une saine logique.

Et ce doute suffira, nous l'espérons du moins, pour que le Musée de Clermont accorde l'hospitalité à une relique, à laquelle non-seulement s'attache une aussi troublante énigme, mais qui constitue encore un remarquable sujet d'étude au point de vue anthropologique *(voir pièce justificative n° 7)*.

Nous ne pouvons nous empêcher de souligner, en terminant, la facilité avec laquelle le temps jette la confusion sur les restes des grands hommes. Les avatars subis par le squelette et le crâne de Descartes sont encore présents à notre mémoire. Et nous, Clermontois, si fiers cependant de toutes nos gloires, savons-nous bien, aujourd'hui, l'endroit précis où repose la dépouille authentique de l'illustre Massillon ?

(1) Que MM. A. Lauby et L. Cussac veuillent bien recevoir l'expression de notre reconnaissance pour toute la peine qu'ils ont prise en vue d'établir cette propriété.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1. — Notice historique, charte, témoignage de conscience et d'authenticité sur la découverte et la conservation du chef de Son Eminence le cardinal chancelier de France, du Prat, premier ministre du roi François Ier.

N° 2. — Profanation de diverses sépultures de la cathédrale de Sens pendant la Révolution de 1793. — Mémoire lu à la Société archéologique de Sens, le 2 mars 1868, par M. Julliot.

N° 3. — Article paru dans la *Semaine Religieuse de Sens et Auxerre* (février 1913), sous les initiales de M. le chanoine Chartraire, président de la Société archéologique de Sens.

N° 4. — Extrait d'une lettre, en date du 21 février 1913, adressée par nous à l'auteur de l'article précédent.

N° 5. — Extrait de la réponse de cet auteur, en date du 3 mai 1913.

N° 6. — Extrait d'une lettre, en date du 23 mai 1913, dégageant notre conclusion des observations échangées.

N° 7. — Examen anatomique du crâne.

Digitized by Google

Pièce Justificative n° 1

NOTICE HISTORIQUE, CHARTE, TÉMOIGNAGE DE CONSCIENCE ET D'AUTHENTICITÉ SUR :

La découverte et la conservation du chef de son Eminence Le Cardinal Chancelier de France, du Prat, premier Ministre du roi François I^er^.

En l'année 1793, époque funeste en France, justement surnommée l'époque de la Terreur, les restes funèbres du Dauphin et de la Dauphine, petits-fils de Louis XIV, qui avaient été déposés dans un caveau au-dessus du chœur de la Cathédrale de Sens, furent indignement profanés par les révolutionnaires de l'endroit et transportés au cimetière commun dans la même fosse, mêlés avec les restes funèbres de tous les archevêques de Sens, qui reposaient depuis plusieurs siècles dans les tombeaux particuliers des chapelles ou dans les caveaux de la Cathédrale.

Cependant cette profanation, quelque odieuse qu'elle fût, resta signalée secrètement parmi des personnes très honorables de la ville de Sens par deux actes de dévouement également dignes de louange et recommandables aux yeux de tous les honnêtes gens. Ces actes sont relatés dans le premier volume de l'*Histoire Chrétienne des diocèses de France,* pages 194 et 195, où la fidélité d'un vieux domestique est représentée, comme elle le mérite, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, de la confusion révolutionnaire, le chef vénérable du cardinal Albert de Luynes, son ancien maître, dernier archevêque de Sens avant la Révolution.

En même temps que ce trait de fidélité d'un vieux serviteur envers les restes de son maître avait lieu, un autre sentiment non moins louable, la sympathie que l'histoire inspire aux âmes nobles pour les grands hommes qui ont servi leur patrie, se manifestait par un fait semblable. Une personne instruite et des plus honorables de la ville de Sens concevait et exécutait le dessein périlleux de sauver pareillement de la destruction révo-

Digitized by Google

lutionnaire la tête du cardinal chancelier de France du Prat, qui reposait depuis environ trois cents ans dans la cathédrale de Sens, dans le mausolée qu'il s'était fait construire lui-même et dont il ne reste que quelques bas-reliefs. Ainsi furent conservées les reliques historiques de l'un des plus grands ministres d'Etat que la France ait vus à la tête de ses affaires publiques.

Après avoir signalé ces deux faits dans un livre de la plus haute gravité historique, *Gallia Christiana*, en français ..... (1), le soussigné, Jean-Louis-Auguste Clavel, de Saint-Geniez, auteur de ce livre, ancien curé, chanoine honoraire de la métropole de Sens, prêtre, résidant à Paris et habitué en l'église paroissiale de Saint-Séverin pour l'accomplissement quotidien de ses devoirs ecclésiastiques personnels, croit devoir consigner ici les circonstances par lesquelles les deux faits, ci-dessus relatés, sont parvenus à sa connaissance et ont déterminé sa conviction la plus profonde sur leur vérité.

En 1841, Monseigneur Jean-Marie de Cosnac, archevêque de Sens, évêque d'Auxerre, primat des Gaules et de Germanie, m'ayant appelé dans son église métropolitaine pour y prêcher la station de l'Avent, j'eus occasion, dans un de mes discours publics à la Cathédrale, de parler avec entraînement et du mérite éminent de la plupart des prélats qui avaient gouverné l'Eglise de Sens dans les siècles précédents et de la profanation dont leurs restes funèbres avaient été l'objet, en 1793, de la part des révolutionnaires en délire contre la cendre des morts. Le jour même de cette prédication, je reçus la visite d'une personne chrétienne et très honorable de la ville de Sens qui me racontait, avec beaucoup de simplicité, les deux traits de dévouement dont il est question et m'assurait que la tête du cardinal Albert de Luynes avait été sauvée de la destruction par la fidélité de l'un de ses anciens domestiques. La personne en question avait vu elle-même la tête du cardinal de Luynes, religieusement conservée par le fils du fidèle domestique du cardinal, après le décès du père, qui exerçait à Sens la profession de jardinier au commencement de ce siècle.

(1) Le titre français de cet ouvrage ne se trouve pas dans l'original. Voir plus loin, pièce justificative n° 2.)

Digitized by Google

Quant à la tête du cardinal du Prat, la personne en question l'avait vue et touchée de ses propres mains plusieurs fois et elle la possédait encore enfouie dans un coin de son jardin au fond d'un vase de terre recouvert, où son père, qui en avait été le sauveur, l'avait placée de concert avec elle en 1815, après la première Restauration, dans la crainte d'être inquiété et confondu avec les révolutionnaires de 1793, quoiqu'il eût agi par suite d'un sentiment tout différent. — Plus tard, le Gouvernement du roi Louis XVIII, ayant ordonné des fouilles au cimetière de Sens pour y retrouver les restes du Dauphin et de la Dauphine et ceux des archevêques qui avaient été confondus dans une fosse commune, le même sentiment de crainte empêcha la personne de faire aucune révélation de son secret. Elle était retenue dans cette réserve par des considérations de famille des plus respectables. En 1841, lorsque cette confidence me fût faite, je dus l'accepter sous le sceau du secret naturel pour les mêmes considérations, en promettant de n'en parler qu'après le décès de la personne qui en était l'auteur ; promesse que j'ai observée scrupuleusement, mais dont je suis libéré par les circonstances du fait en lui-même depuis plusieurs années.

La personne en question, pleine de confiance dans le caractère sacerdotal d'un prédicateur étranger à la ville de Sens et comptant sur sa discrétion nécessaire au repos d'une famille honorable, voulut bien me confier et me prier avec instance d'accepter le dépôt de la tête du cardinal chancelier du Prat, me laissant la latitude d'en disposer comme je le jugerais convenable après son décès en conservant le secret du nom de sa famille.

Cet objet historique des plus vénérables, me fut donc remis dans une boîte bien fermée, où je l'ai conservé jusqu'à ce jour. En le confiant à mon tour à M. le marquis Antoine du Prat, je lui donne une destination digne de la célébrité du grand ministre d'Etat, employé par le roi François Ier à la négociation du Concordat avec le Pape Léon X, et en même temps, digne de la noble famille à laquelle le cardinal du Prat a légué de si beaux exemples de fidélité, de dévouement et d'abnégation réelle envers la Religion catholique, la Monarchie et la France.

En foi et mémoire de ce qui est relaté ci-dessus, j'ai écrit et signé cette notice historique, témoignage de conscience et d'au-

Digitized by Google

thenticité sur la découverte et la conservation jusqu'à nos jours du chef du cardinal chancelier du Prat.

Fait à Paris, le 24 février de l'an de grâce 1855.

Abbé CLAVEL, prêtre,
chanoine honoraire de Sens,
habitué à l'église paroissiale de Saint-Séverin.

Je soussigné, curé de la paroisse de Saint-Séverin, à Paris, atteste que la signature ci-dessus est bien celle de M. l'abbé Clavel, prêtre habitué de mon église.

Paris, le 26 février 1855.

HANICLE, curé de Saint-Séverin.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Hanicle, apposée ci-contre.

Paris, le 27 février 1855.

L. POUGUET.

Avec le sceau de l'archevêché de Paris : *Dominicus Augustus Sibour, archi-episcopus parisiensis.*

La copie de cette pièce a été faite par moi soussigné, d'après l'original, venu en ma possession, ainsi que la tête du cardinal du Prat, à la suite de circonstances que j'ai racontées dans l'appendice d'un ouvrage intitulé : « Les Navigations françaises et la Révolution maritime du XIV^e^ au XVI^e^ siècle. »

Le volume que je viens de publier annonce aussi mon projet de faire tous mes efforts pour obtenir de restituer à la cathédrale de Sens la tête du cardinal du Prat, lorsqu'il me sera garanti officiellement qu'elle retournera dans son tombeau d'où elle n'aurait pas dû sortir. Je regarde comme un devoir pour moi d'avoir cette assurance ; sinon, je tâcherai de faire placer ce reste funèbre d'un ancien bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu de Paris, dans les nouveaux bâtiments que l'on construit pour cet hospice.

Je confie cette note et mes vœux à Monseigneur Bernardou, archevêque de Sens, avec la confiance qu'il ne peut entrer dans son diocèse et dans sa cathédrale sous de meilleurs auspices que l'accomplissement d'un acte de respect envers l'un de ses plus illustres prédécesseurs.

Paris, le 24 août 1867.

Pierre MARGRY,
11, Rue du Mont-Thabor.

Digitized by Google

Pièce Justificative n° 2

PROFANATION DE DIVERSES SÉPULTURES DE LA CATHÉDRALE DE SENS PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1793.

Mémoire lu à la Société Archéologique de Sens le 22 Mars 1868.

Messieurs,

Dans un mémoire daté de Paris, 24 août 1867, M. Pierre Margry offre à Mgr Bernadou, pour la replacer dans son tombeau, la tête du cardinal du Prat, qui aurait été pieusement soustraite aux profanations sacrilèges des révolutionnaires de 1794. Sa Grandeur m'a chargé d'examiner ce mémoire et de lui indiquer jusqu'à quel point les faits relatés dans cet écrit sont authentiques. J'ai fait des recherches dans nos archives locales, j'ai interrogé diverses personnes dignes de foi, et je viens vous soumettre le résultat de mes investigations, afin de pouvoir parler avec plus d'autorité.

Voici d'abord l'exposé des faits présentés à l'appui de cette restitution et imprimés dans un ouvrage *modeste* intitulé : *Histoire Chrétienne des diocèses de France, de Belgique, de Savoie et des bords du Rhin ; Gallia Christiana en français ; Annales de la Monarchie, du Clergé, de la Noblesse, de la Bourgeoisie, etc.*, dont le premier et je crois l'unique volume a paru en 1855.

C'est le premier auteur qui les ait rapportés : je le laisse parler :

« En 1841, Monseigneur Jean-Marie, etc. Voir le mémoire, » pages 2, 3 et 4. » (Voir le mémoire.)

Des mains de M. le marquis Antoine Duprat cette tête est passée, par suite de circonstances que j'ignore, entre les mains de M. Pierre Margry, qui présente le mémoire.

Digitized by Google

Nous voici en présence de deux faits pour ainsi dire identiques : 1° Un domestique du cardinal de Luynes trouve le moyen d'arracher aux mains des révolutionnaires la tête d'un maître qu'il vénérait, il la garde fidèlement et la lègue à son fils,

Les noms sont tenus secrets. 2° Une autre personne sauve, en même temps, la tête du cardinal du Prat, la conserve religieusement et, à sa mort, son fils ou sa fille hérite de ce précieux dépôt.

Aucun détail n'accompagne le premier fait, nous le laissons de côté, il est en dehors de la question qui nous occupe. Quant au second, il est entouré de mystère. La personne qui, pendant la tourmente, a fait preuve d'un courage signalé, a peur, quand l'orage est passé, de révéler sa bonne action ; elle se tient dans l'ombre. Vingt ans s'écoulent ; on vient d'exhumer du cimetière de l'Hôtel-Dieu, où les avait jetés la Révolution, les restes du Dauphin et de la Dauphine, et de les reposer avec pompe dans leur ancien lieu de sépulture. Et alors cette même personne choisit ce moment pour aller en secret creuser au fond de son jardin un trou et y enfouir la relique qu'elle conservait depuis si longtemps. Enfin, c'est en 1841 seulement que le secret échappe ; mais il n'arrive qu'à l'oreille d'un confesseur, qui est obligé d'attendre 1855 pour le révéler.

La première personne qui est informée, c'est un membre de la famille du cardinal, M. le marquis Antoine du Prat, qui a écrit la vie de l'illustre chancelier. Et M. le marquis du Prat se tait, il ne fait aucune démarche pour faire rendre au chef vénérable, qu'on vient de lui remettre, les honneurs qui lui sont dus !

Sans aucun doute, M. le marquis du Prat n'a pas été convaincu de l'authenticité de ces restes, il n'a pas trouvé les preuves suffisantes. Et, en vérité, je crois que ces confidences ne peuvent avoir d'autorité que par les personnes qui les ont faites. Or l'une de ces personnes exige le secret de son nom, et l'autre... en nous faisant une demi-confidence, a rapporté les faits sans contrôle et sans critique.

Voici maintenant ce que j'ai pu recueillir concernant les violations de sépultures exercées dans la Cathédrale pendant la Révolution :

Le 5 germinal an II (25 mars 1794), des commissaires nom-

Digitized by Google

més par la Société révolutionnaire, qui siégeait dans l'église de Saint-Didier, furent envoyés dans la Cathédrale pour exhumer les restes du Dauphin et de la Dauphine qui reposaient au milieu du chœur, du cardinal de Luynes, inhumé dans la chapelle Sainte-Claire (de Notre-Dame de Lorette), et du maréchal du Muy, dont la tombe vient d'être tout récemment renouvelée à l'entrée de la porte principale du chœur.

Les cercueils furent retirés des caveaux et transportés au cimetière de l'Hôtel-Dieu, situé entre le faubourg Saint-Didier et la nouvelle route de Paris. Là on fit l'ouverture des cercueils, on en retira les corps embaumés et on les déposa dans des fosses à même la terre (1).

Toutefois, nous devons ajouter que ces profanations odieuses se firent pour ainsi dire avec un certain respect. Le plomb passa entre les mains des révolutionnaires, et des enfants, témoins de ces scènes qu'ils ne comprenaient pas (récit de M. Lefort, père de l'architecte actuel de la Cathédrale), recueillirent avec empressement des débris de velours et de son aromatisé qui étaient tombé des cercueils et dont ils respiraient les parfums. Puis les mêmes commissaires allèrent à la mairie déposer sur le bureau du Conseil général de la commune assemblé, *plusieurs plaques dont une en argent et trois chatons dont deux rouges et une verte, lesquelles ont été remis ès mains du secrétaire greffier, à titre de dépôt, pour être représenté lorsqu'il en sera requis; le Conseil arrêtant que le tout sera envoyé à la Convention par une adresse ainsi que les croix cy devants ditte S^t^-Louis dépozées pareillement au greffe de la commune.* (Extrait des registres des délibérations de la commune de Sens.)

Vraisemblablement, ces plaques étaient celles qu'on avait apposées sur les cercueils pour indiquer les noms des personnages qu'ils renfermaient, et les trois chatons, les alliances du Dauphin, de la Dauphine et l'anneau du cardinal. La commune de Sens envoya, le 4 prairial de la même année, ces plaques, ces anneaux et ces croix à la Convention avec une adresse de félicitations au sujet de son décret du 18 floréal.

Comme il est facile de le voir, les révolutionnaires sénonais ne s'attaquèrent qu'à ce qui touchait de près la royauté. Ils ne

(1) Procès-verbal d'exhumation imprimé dans l'almanach de M. Tarbé 1816.

Digitized by Google

rencontrèrent rien de plus digne de leur colère insensée que les cendres du père et de la mère de celui qu'ils appelaient Capet et que leurs frères de Paris avaient conduit à l'échafaud, et celles de deux personnes qui, pendant leur vie, intimement liées à ces princes, n'avaient point voulu en être séparées après leur mort.

Mais rien n'a pu me faire supposer que d'autres sépultures eussent été violées pendant ces jours malheureux. Plusieurs monuments funèbres, chefs-d'œuvre de l'art à diverses époques, ont, il est vrai, disparu de la Cathédrale. Et parmi ces monuments on peut citer celui de l'archevêque Etienne Tristand de Sallazar, dont il ne reste rien, celui du père et de la mère de cet illustre prélat, dont nous possédons encore de précieux fragments, celui du cardinal du Perron et de son frère, dont nous avons les statues, et enfin celui du chancelier du Prat, qui faisait l'admiration de tous et dont il reste quatre bas-reliefs assez bien conservés et une statue mutilée. Après avoir consommé cet acte de vandalisme, malgré l'avis des commissaires délégués l'année précédente par la Convention pour sauver ces monuments de la destruction qui les menaçait, la rage de ces fanatiques fut assouvie; ils ne troublèrent point dans leur dernière demeure le repos de nos pieux pontifes endormis à l'ombre de l'autel. Ainsi le caveau des archevêques, qui s'étend sous le sanctuaire et dont l'entrée était facile à trouver, a été respecté. En décembre 1829, lorsqu'on l'ouvrit pour y déposer la dépouille mortelle du cardinal de la Fare, on y trouva intact le cercueil de M^gr^ Languet, déposé là en 1753, et ceux de Gauthier et de Gilon Cornut, morts, l'un en 1241, l'autre en 1292, et transférés en cet endroit lorsqu'on fit le caveau destiné à recevoir les cendres du Dauphin. (Tarbé. Description de la Cathédrale.)

Quant au caveau dans lequel a été déposé le cardinal du Prat, il me semble impossible qu'il ait été ouvert en 1794, sans qu'il reste dans le sanctuaire de la Cathédrale des traces évidentes de cette profanation, et en voici les raisons. Ce caveau, fort exigu, se trouve à une assez grande profondeur et sous un massif de maçonnerie assez solide pour supporter le splendide monument que les fils du cardinal firent ériger sur sa sépulture. Cela ressort de ce passage que j'emprunte à l'histoire manuscrite des archevêques de Sens laissée par le doyen Ch. Henry Fenel :

Digitized by Google

« Après la mort de M. de Montpezat, archevêque de Sens, » arrivée le 5 novembre 1685, on résolut en chapitre de l'inhu- » mer dans le tombeau de M. le cardinal du Prat ; on en fit » l'ouverture, mais le caveau se trouva si étroit, que l'on ne put » y placer un deuxième cercueil sur les chenets de fer qui étaient » fort étroits. J'y entrai avec M. Boileau (1), pour lors doyen, » et comme la force des sels, des baumes et des aromates, dont » on s'était servi pour embaumer le corps, avait calciné et » consumé le plomb du cercueil, qui cédait en posant la main » dessus, surtout du côté des pieds, nous aperçûmes, à la » faveur des trous qui s'étaient faits par mégarde et par la seule » imposition de la main sur le plomb, que le corps était encore » tout entier.

» Quelqu'un des chanoines, plus curieux que nous, le jour » suivant, coupa le cercueil au droit de la tête (ce fut M. Bou- » vret). Elle était tout entière, revêtue de chair qui avait de la » flexibilité. Il me fut facile de le reconnaître à toutes les » statues qui ont été faites pour le représenter. Driot (autre » chanoine de Sens, qui a laissé des mémoires), fol. 194, dit » une partie de ces particularités ci-dessus.

» L'entrée de cette sépulture fut fermée avec des pierres de » taille et, au bas de cette ouverture, on murailla une fosse, » dans laquelle on mit le cercueil de M. de Montpezat. On » couvrit cette fosse muraillée de pierres plates et l'on jeta » dessus une grande quantité de terre qui avait été tirée en » cherchant l'entrée de la sépulture de M. du Prat. »

Pour pénétrer dans ce caveau, il fallait donc faire des fouilles considérables et démolir le massif de maçonnerie, ce qui me semble difficile à effectuer, sans briser le dallage du sanctuaire sur une étendue relativement considérable. Or il n'apparaît pas que les dalles aient été déplacées ailleurs que dans la partie occupée par le cénotaphe, au fond du sanctuaire, à gauche de l'autel Saint-Pierre.

A cela on peut répondre qu'un remaniement semblable existe du côté opposé, là où se trouvait le tombeau de Tristand de Sallazar, et que le dallage est intact ou a été refait sur l'empla-

(1) Jacques Boileau, père du poète satyrique.

Digitized by Google

cement du monument des du Perron, à l'entrée du sanctuaire, à gauche, près de la porte du cellerier.

Cet argument, sans doute, a bien sa valeur et une fouille pratiquée sur les lieux couperait court à toute discussion ; mais j'espère, Messieurs, que les souvenirs ou les recherches de plusieurs d'entre vous viendront apporter des lumières nouvelles et suffisantes pour décider la question.

Sens, le 2 mars 1868.

G. Julliot.

P. S. — On m'a affirmé que des fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'Hôtel-Dieu avaient amené la découverte des corps de M. le cardinal de Luynes et de M. le maréchal du Muy, que leurs têtes avaient été recueillies et conservées longtemps. Mais il n'y a dans ces légendes rien d'authentique et peut-être rien de vrai que la rencontre bien naturelle d'un squelette en creusant dans le sol d'un ancien cimetière.

Pièce Justificative n° 3

PAGES D'HISTOIRE DIOCÉSAINE

Le Cardinal Duprat, archevêque de Sens. — Les journaux répètent en ce moment l'information suivante :

« Puy-de-Dôme. — Le crâne du chancelier du Prat. — Un amateur d'antiquités de Clermont-Ferrand vient de découvrir, dans un lot provenant d'une vente, à Riom, une petite châsse en bois doré et verre, renfermant un crâne enveloppé dans un lambeau de soie bleue. Ce crâne serait celui du cardinal Antoine du Prat, ministre de François Ier, mort archevêque de Sens en 1535. Des parchemins et documents, renfermés dans la châsse, font « témoignage de conscience » de la découverte en 1793, de ce crâne dans le tombeau du cardinal, dans la cathédrale de Sens. L'antiquaire a fait don de cette précieuse relique au musée de Clermont. Un groupe d'historiens et d'archéologues se

Digitized by Google

préoccupent d'établir l'authenticité des documents et de rechercher comment la châsse a pu parvenir de Sens en Auvergne. »

Ce n'est pas la première fois que l'on fait du bruit autour de cette macabre mystification.

Déjà, à l'époque où Monseigneur Bernardou venait d'arriver à Sens, un M. Margry lui avait offert de lui remettre, pour la replacer dans sa sépulture, la tête du cardinal chancelier qui en aurait été enlevée, affirmait-on, à l'époque révolutionnaire. Le 2 mars 1868, M. Julliot faisait, en présence de Monseigneur Bernardou, un rapport sur cette question concluant (1) que, d'après l'enquête à laquelle il s'était livré, la sépulture du cardinal du Prat n'avait pas été violée pendant la Révolution.

Des travaux exécutés pendant l'hiver de 1887 à 1888 pour la réfection du dallage du sanctuaire permirent de confirmer cette opinion.

Voici, extraits du procès-verbal publié par M. Julliot, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tome XVI, les détails concernant la visite du caveau funèbre du cardinal du Prat :

« Le mardi 25 octobre 1887, tout le pavage ayant été enlevé, ainsi qu'une partie des matériaux sous-jacents, la pioche mit à découvert le sommet de la voûte d'un caveau situé en A, et M. Roblot fit avertir S. E. le Cardinal. A l'heure fixée, Monseigneur Bernardou, assisté de l'archidiacre Grandjean et de M. le chanoine Blondel, arriva en même temps que M. Joseph Perrin, secrétaire de la Société archéologique de Sens, et moi.

» Un des claveaux de la voûte fut enlevé et une lanterne, descendue à l'aide d'une corde, permit d'apercevoir un cercueil de plomb, *fendu en long, depuis la hauteur de la poitrine jusqu'à la tête, et en large d'un bord à l'autre, tout près de l'extrémité. Ces fentes semblaient être l'œuvre du temps.* A la droite de ce cercueil, dont les pieds sont tournés à l'est, se trouvait debout une caisse de bois.

» Ordre fut donné d'agrandir l'ouverture de manière à descendre dans le caveau, à en lever le plan, à lire les inscriptions gravées sur des plaques de cuivre qu'on voyait sur le cercueil et sur la caisse de bois.

» Dès que l'on put pénétrer, un ouvrier descendit et constata

(1) Il est utile, pour apprécier ces conclusions, de se reporter à la pièce justificative n° 2.

Digitized by Google

que la plaque ne tenait plus au cercueil ; l'oxydation avait détruit les soudures. »

On y put lire :

Hic Situm est Corpus D. D.
Antonii Du Prat S. R. E.
Cardinalis et Legati
Franciæ Cancellarii :
Ac Archiepiscopi Senonensis,
Qui obiit anno 1535
Die 9ª julii.

« Le style des caractères accusait une époque plus récente que celle de la mort du célèbre chancelier. On avait donc pénétré déjà dans ce caveau comme nous le verrons plus loin. »

Sur la caisse de bois, une inscription déclarait que le 4 juin 1742, lors de la construction du maître-autel actuel, on avait dû empiéter sur le caveau du cardinal pour en asseoir les fondations et que, à cette époque, on avait déposé dans ce même caveau, le cercueil de l'archevêque Jean de Montpezat, mort en 1685, et une caisse renfermant les restes d'autres prélats recueillis dans les fouilles pratiquées pour la construction de l'autel.

Déjà en 1685, on avait ouvert le caveau du chancelier, pensant y trouver place pour la sépulture de M. de Montpezat.

Le chanoine Fenel raconte ainsi cette visite dans son histoire manuscrite des archevêques :

« Après la mort de Monseigneur de Montpezat, archevêque » de Sens, arrivée le 5 novembre 1685, on résolut de l'inhumer » dans le tombeau de M. le cardinal du Prat. On en fit l'ouver- » ture, mais le caveau se trouva si étroit, que l'on ne put y » placer un second cercueil sur les chenets de fer qui étoient » fort étroits. J'y entrai avec M. Boileau pour lors doyen. Et » comme la force des sels et des aromates dont on s'étoit servi » pour embaumer les corps *avoit calciné et consumé le plomb* » *du cercueil, qui cédoit en posant la main dessus, surtout du* » *costé des pieds, nous aperçûmes, à la faveur des trous qui s'es-* » *toient faits par mégarde par la seule imposition des mains sur* » *le plomb* que le corps étoit encore tout entier. Quelqu'un des » chanoines plus curieux que nous (ce fut M. Bouvret), le jour » suivant, *coupa le cercueil au droit de la teste.* Elle étoit tout » entière, revestue de chair qui avoit de la flexibilité. Et il me

Digitized by Google

» fut facile de le reconnoistre à toutes les statues qui ont été » faites pour le représenter. » (Driot, fol. 196, dit une partie des » particularités ci-dessus.)

» L'entrée de cette sépulture fut fermée avec des pierres de » taille, et au bas de cette ouverture on murailla une fosse » dans laquelle on mit le cercueil de M. de Montpezat (cousu » dans du velours). On couvrit de pierres cette fosse muraillée » de pierres plattes et l'on jetta dessus une grande quantité de » terre qui avoit été tirée en cherchant l'entrée de la sépulture » de M. du Prat. »

M. Julliot continue ainsi le récit de la visite, en 1887 :

« La personne, qui se trouvait dans le caveau, fut priée de soulever légèrement, en les recourbant sans les déchirer, les angles des lames de plomb qui masquaient la tête du cardinal du Prat, et il annonça qu'il voyait très distinctement le crâne décharné du célèbre chancelier et que le corps se trouvait en entier dans le cercueil. S. E. descendit alors quelques degrés de l'échelle pour contempler cette tête d'un de ses illustres prédécesseurs et s'assurer de visu de sa présence, afin de pouvoir affirmer que certaine tête que lui avait offerte, en 1868, M. P. Margry, comme étant celle de du Prat, est apocryphe. Cette découverte justifiait l'opinion émise par moi, en présence de la Société archéologique de Sens, dans sa séance tenue le 2 mars 1868, que la sépulture du légat n'avait pas été violée en 1794, et cela contrairement aux affirmations de M. le marquis du Prat dans sa « Vie d'Antoine du Prat, pages 255 et 43. »

» Pendant que M. Roblot prenait et enregistrait des mesures, je constatai que sous les chenets de fer qui supportaient le cercueil de du Prat, se trouvait un second cercueil en plomb, posé sur le sol et différent par sa forme. Le premier a toutes ses faces planes tandis que le second présente au-dessus d'un épanouissement destiné à loger les épaules, une place cylindrique pour recevoir la tête. Sur ce dernier cercueil j'aperçus une plaque de cuivre dessoudée et fort endommagée par l'oxydation ».

Elle attestait que ce second cercueil contenait le corps de Jean de Montpezat.

Nous l'espérons, ces précisions couperont court à la légende du reliquaire offert récemment au Musée de Clermont.

E. C.

Digitized by Google

Pièce Justificative n° 4

Extrait d'une lettre, en date du 21 février 1913, adressée par nous à l'auteur de l'article de "La Semaine Religieuse"

Vous voudrez bien nous permettre de vous signaler, d'une façon toute spéciale, quelques points des constatations faites aux différentes époques de l'ouverture des tombeaux, d'après les procès-verbaux relatés dans la *Semaine Religieuse*.

En 1685, on trouve le caveau si étroit que l'on ne peut y placer un second cercueil. On constate que le plomb du cardinal cédait en posant la main dessus, surtout du côté des pieds, et l'on apercoit, à la faveur des trous qui s'étaient faits par mégarde par la seule imposition des mains, que le corps était encore tout entier. En outre, un chanoine coupa le cercueil au droit de la tête ; elle était aussi tout entière.

En 1742, on empiète sur le caveau du chancelier pour asseoir les fondations du maître-autel actuel, et, bien que ce caveau ait été jugé trop petit en 1685, on trouve moyen d'y déposer le cercueil de l'archevêque de Montpezat, ainsi qu'une caisse renfermant les restes d'autres prélats recueillis dans les fouilles pratiquées pour la construction de l'autel.

En 1887, on découvre un cercueil de plomb fendu en long, depuis la hauteur de la poitrine jusqu'à la tête, et, en large, d'un bord à l'autre, tout près de l'extrémité. Ces fentes semblaient être l'œuvre du temps.

Un ouvrier remarque que la plaque ne tient plus au cercueil et que l'oxydation a détruit les soudures. Le style des caractères de la plaque accuse une époque plus récente que celle de la mort du cardinal ; on est autorisé à penser que la plaque a été renouvelée en 1742.

On constate également, en 1887, que sous les chenets de fer qui supportaient le cercueil de du Prat, existait un second cercueil de plomb posé sur le sol et différent par sa forme. Le premier a toutes ses faces planes, tandis que le second présente au-dessus d'un épanouissement destiné à loger les épaules, une place cylindrique pour recevoir la tête. Sur ce dernier était une

Digitized by Google

plaque de cuivre dessoudée et fort endommagée par l'oxydation ; elle attestait qu'il contenait le corps de Jean de Montpezat.

Voici les faits. Comment les interpréter ?

L'étude de la forme des cercueils, au point de vue archéologique, ne paraît pas de nature à donner un résultat utile.

Mais, si nous examinons les descriptions faites en 1685 et en 1887, c'est-à-dire à plus de 200 ans d'intervalle, nous sommes frappés par les discordances qu'elles présentent.

En 1685, le plomb du cercueil cédait en posant la main dessus et les trous faits par l'apposition des mains étaient assez grands pour voir que le corps était tout entier. Un chanoine, d'autre part, avait coupé le plomb au droit de la tête.

En 1887, on constate seulement que le cercueil est fendu en long, depuis la hauteur de la poitrine jusqu'à la tête, et, en large, d'un bord à l'autre, tout près de l'extrémité. Ces fentes semblent être l'œuvre du temps.

Or, que sont devenus les trous qui existaient déjà en 1685 et la coupure faite par le chanoine, coupure qui n'était certes pas l'œuvre du temps ? Les personnes assistant à l'ouverture du tombeau auraient bien dû s'en enquérir.

Et puis, si le plomb de 1887 n'avait pas été plus résistant que celui de 1685 — sans ajouter encore l'action corrosive des années — le fait aurait-il échappé à l'ouvrier chargé de soulever les angles des lames qui masquaient la tête ?

Faudrait-il supposer, qu'en 1685 ou 1742, on aurait mis une nouvelle enveloppe au cercueil du chancelier ? Mais les procès-verbaux relatés l'auraient mentionné et la double enveloppe aurait fatalement attiré l'attention de la Commission de 1887.

Il en serait de même de tout essai de réparation.

Dans ces conditions, n'est-on pas fondé à émettre des doutes sur l'authenticité du cercueil examiné en 1887 ? Est-il téméraire de supposer et une confusion de cercueils à cette époque et une profanation des tombeaux de la Cathédrale, en 1793 ? Des restaurations hâtives, faites en vue de dissiper les traces d'un spectacle essentiellement affligeant, n'expliqueraient-elles pas une restitution, sans contrôle, du cercueil au caveau, et une attribution, non moins incertaine, de la plaque au cercueil ?

En résumé, peut-on, en l'espèce, soutenir sans appel qu'il y a eu mystification ?

Digitized by Google

Pièce Justificative n° 5

Extrait de la réponse, en date du 3 mai 1913, de l'auteur de l'article de "La Semaine Religieuse".

Un des témoins de l'ouverture du caveau du cardinal du Prat, en 1887, M. Joseph Perrin, ancien président de la Société archéologique, a pu nous confirmer, en y ajoutant de nouvelles précisions, le récit de M. Julliot, que j'ai reproduit dans la *Semaine Religieuse*.

La notice historique que vous m'avez communiquée, si elle écarte toute idée de *mystification* (je retire volontiers le mot), témoigne que son auteur, dont on ne peut contester la bonne foi, s'est trompé et a été inexactement informé. Il répète à plusieurs reprises que les sépultures des archevêques ont été violées en 1794 et leurs restes jetés dans une même fosse avec ceux du Dauphin et de la Dauphine. Or, il y a là une grave erreur. Les révolutionnaires ont profané les sépultures du Dauphin et de la Dauphine, du cardinal de Luynes et du maréchal du Muy. C'est tout et c'est déjà trop. La preuve, c'est que les fouilles pratiquées dans le sanctuaire en 1887 ont fait constater que toutes les sépultures rencontrées étaient intactes, et le caveau des archevêques, qu'il eût été facile d'ouvrir et de profaner, a conservé intact le cercueil de Mgr Languet de Gergy, le seul prélat qui y fut inhumé avant la Révolution.

L'enlèvement de la tête attribuée au cardinal du Prat a dû se faire, non à la cathédrale, mais au cimetière, soit en 1794, soit en 1814. L'auteur de cet enlèvement semblait persuadé que tous les archevêques étaient jetés à la fosse commune et je ne sais à quel signe il aurait cru reconnaître la tête du cardinal chancelier dans le crâne qu'il avait ramassé.

Les observations que vous faites au sujet de la relation de M. Julliot sur la visite du caveau du cardinal du Prat en 1887, me paraissent faciles à résoudre. Et d'abord, bien que M. Julliot en ait exprimé la pensée en 1868, le caveau ne fut pas ouvert avant 1887. Il est facile d'expliquer pourquoi, depuis 1742, le caveau du cardinal, qu'on avait jugé trop étroit en 1685, contient plusieurs cercueils. Lorsqu'on songea à l'utiliser en 1685 *pour*

Digitized by Google

la sépulture de M. de Montpezat, on espérait pouvoir trouver place pour le cercueil de M. de Montpezat *auprès* de celui du Cardinal, car il eût semblé peu décent de le déposer *sur* le cercueil de du Prat. Or, la largeur du caveau n'était pas suffisante et l'on y renonça. Mais, lorsqu'en 1742, on creusa les fondations du nouveau maître-autel, on rencontra : 1° le caveau du Cardinal sur lequel il fallut même empiéter ; 2° celui de Montpezat qu'on ne put conserver parce qu'il occupait l'emplacement nécessaire à la fondation. On retira les cercueils (nous avons un procès-verbal contemporain détaillé), et lorsque les maçons eurent terminé leur ouvrage, *on entassa* les cercueils dans le caveau de du Prat.

Le soin avec lequel le Chapitre fit veiller à ces opérations ne permet pas de supposer qu'on ait alors commis une confusion. On prit même le soin de renouveler les plaques des cercueils avec leurs inscriptions. Il est probable que, primitivement, le cercueil du Cardinal ne portait pas d'inscription et qu'on en fit une en 1742 pour permettre de le reconnaître sûrement.

La fente, pratiquée en 1685 pour examiner la tête du cardinal, a été constatée en 1887, et, si M. Julliot n'en parle pas, M. Perrin nous a attesté que le cercueil du Cardinal, très oxydé, affaissé, avait d'énormes trous causés par l'oxydation du plomb. Quant au crâne renfermé dans le cercueil de du Prat, M. Perrin nous a déclaré l'avoir *tenu dans ses mains* et l'avoir présenté au cardinal Bernadou qui tenait à se rendre bien compte que la tête du chancelier était toujours dans le tombeau, et que, par suite, celle qu'on lui avait offerte, n'était attribuée à du Prat que par suite d'une erreur.

Quant au superbe tombeau érigé sur la sépulture du Cardinal, il a été détruit à l'époque révolutionnaire. Il n'en reste que quatre bas-reliefs d'albâtre dont le Louvre a des moulages, et le *gisant*, c'est-à-dire la représentation du cadavre du Cardinal, très mutilé, qui est au Musée du Palais synodal. Je vous envoie une reproduction d'un dessin de Gaignières qui vous permettra de juger de l'importance et de la beauté de ce monument.

Je ne sais quelle conclusion vous tirerez de tout ceci. Mais nous sommes convaincus, comme le furent, du reste, le marquis du Prat et Mgr Bernadou, que la tête qui est offerte au Musée de Clermont, provient sans doute de Sens, mais qu'elle n'est pas celle du Cardinal.

Digitized by Google

Pièce Justificative n° 6

Extrait d'une lettre, en date du 23 mai 1913, dégageant notre conclusion des observations échangées.

Vous nous demandez à quelle conclusion conduiront les observations échangées. Ne semble-t-il pas qu'une seule s'impose : *le doute* ?

Il existe, en effet, au dossier, deux procès-verbaux qui doivent former, en l'espèce, les seules pièces à conviction. Or, le plus ancien atteste qu'une coupure a été intentionnellement faite au plomb du cercueil pour permettre l'examen de la figure du Cardinal, et le plus récent constate que l'enveloppe en plomb présente seulement deux fentes, l'une en long et l'autre en large, paraissant être l'œuvre du temps.

Il sera toujours impossible de mettre ces deux constatations en harmonie et toujours le doute planera sur l'authenticité ou plutôt l'attribution exacte du cercueil examiné en 1887.

.... Et l'on estimera, à juste titre, dans ces conditions, qu'il appartient au Musée de Clermont de donner un refuge honorable à des objets auxquels s'attachent un problème aussi insoluble et un mystère aussi troublant.

Pièce Justificative n° 7

EXAMEN ANATOMIQUE ET MENSURATIONS (1)

D'une dolichocéphalie extrême (indice céphalique = 73.68), ce crâne (voir planche IV, fig. 1 et 2), plutôt légèrement asymétrique, a un aspect négroïde remarquable, dû en majeure partie à son prognathisme alvéolo-dentaire très accusé.

(1) M. Boule, l'éminent professeur du Muséum, auquel nous avons communiqué le crâne qui fait l'objet de ce travail, a bien voulu nous faire part de ses observations et confirmer l'exactitude de nos mensurations. Qu'il veuille bien nous permettre de lui adresser ici tous nos remerciements.

Digitized by Google

L'état des sutures n'indique pas un sujet mort à un âge très avancé, mais on sait que c'est là un caractère parfois inconstant.

Les os sont d'épaisseur moyenne. Les arcades sourcilières ont un développement normal. L'encoche qui s'y remarque est remplacée par un trou, très net à droite.

L'indice nasal = 50. On peut donc classer ce crâne parmi les mésorrhiniens.

Le cervelet devait être très développé.

La dentition est bonne. Au moment du décès quatre dents manquaient. Il n'en reste plus maintenant que deux au maxillaire supérieur (incisive droite et première prémolaire gauche) et trois au maxillaire inférieur (canine droite et deux deuxièmes grosses molaires). Toutes sont fortement usées. Cette usure peut être due à l'âge, aussi bien qu'au mode d'alimentation. Les dents sont fortes (macrodontes) et indiquent un homme robuste.

Les diverses mensurations prises sur ce crâne nous ont donné les dimensions suivantes (1) :

Longueur maxima (diamètre antéro-postérieur maximum) = 190 millimètres.

Diamètre antéro-postérieur iniaque = 186 millimètres.

Largeur maxima (diamètre transverse maximum) = 140 millimètres.

Hauteur du crâne { Haut. basilo-bregmatique = 150 millim. / Haut. auriculo-bregmat. = 115 millim.

Largeur frontale minima (diamètre frontal minimum) = 96 millimètres.

Largeur frontale maxima (diamètre frontal maximum) = 114 millimètres.

Diamètre bi-mastoïdien maximum = 123 millimètres.

Diamètre bi-zygomatique = 126 millimètres.

Diamètre naso-basilaire = 140 millimètres.

Diamètre alvéolo-basilaire = 142 millimètres.

Diamètre naso-mentonnier = 113 millimètres.

(1) Les mensurations effectuées sont celles qui ont été adoptées par la Commission pour l'unification des mesures craniométriques, au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Monaco, 13e session, 1906.

Digitized by Google

Diamètre naso-alvéolaire = 69 millimètres.

Indice facial $\frac{69 \times 100}{126} = 54.76$.

Hauteur du nez = 48 millimètres.

Largeur du nez = 24 millimètres.

Largeur interorbitaire = 28 millimètres.

Largeur orbitaire = 36 millimètres.

Hauteur orbitaire = 31 millimètres.

Largeur du bord alvéolaire supérieur = 68 millimètres.

Hauteur de la courbe alvéolaire = 55 millimètres.

Longueur de la voûte palatine = 46 millimètres.

Largeur de la voûte palatine = 37 millimètres.

Hauteur orbito-alvéolaire = 42 millimètres.

Trou occipital { Longueur = 36 millimètres. / Largeur = 30 millimètres.

Courbe sagittale du crâne = 405 millimètres (frontal 120 millimètres, pariétal 140 millimètres, occipital 145 millimètres).

Courbe transversale = 300 millimètres.

Courbe horizontale = 515 millimètres.

Maxillaire inférieur : Largeur bicondylienne = 117 millimètres.

Largeur bigoniaque = 93 millimètres.

Longueur de la branche montante = 65 millimètres.

Largeur de la branche montante { Largeur minima = 33 millimètres. / Largeur maxima = 43 millimètres.

Hauteur symphysienne = 35 millimètres.

Hauteur du corps mandibulaire = 36 millimètres.

Epaisseur maxima du corps mandibulaire = 15 millimètres.

OBSERVATION. — La friabilité du crâne ne nous a pas permis d'en déterminer la capacité avec les procédés habituels (eau et grains de plomb).

Digitized by Google

BESSE-EN-CHANDESSE

CHAPITRE XVIII

Vassivière de la Révolution a nos jours

(Suite.)

Mais il manquait la statue de celle à qui était consacré le temple. La vieille madone de la muraille avait été brisée et les débris brûlés. Quelques pieuses femmes avaient, lors de cette destruction, et, au péril de leur vie, dérobé et conservé précieusement quelques débris de l'antique image. Une Vierge, noire comme l'ancienne, fut grossièrement sculptée et les restes, sauvés du feu, furent introduits dans l'intérieur de la nouvelle statue. Les croyants en peuvent recevoir quelque consolation.

L'ancienne statue, dit Coyssard, était « noire comme » aussi celle du Puy en Velay, laquelle couleur le sage » Salomon attribue à l'épouse de Dieu, la faisant ainsi » parler en ses cantiques aux filles de Jérusalem : « Nigra » sum, sed formosa, filiœ Jerusalem sicut tabernacula » Cedar, sicut pelles Salominis. Nolite me considerare. » quod fusca sum, quia decoloravit me sol, c'est-à-dire :

Noire, ô filles, je suis, mais belle nonobstant,
Comme sont de Cedar les tentes basanées
Et du roi Salomon les belles peaux tannées,
Ne vous étonnez donc brunette me voyant
Décolorée ainsi le chaud soleil m'ayant.

Digitized by Google

» Nicéphore Caljxte, autheur grec et ancien, escrit » que N.-D. était de couleur froment, brune et basanée, » comme est l'image à Rome de saincte MARIE MAJOUR » et celle de Laurette, qu'on tient avoir été faicte par » saint Luc, l'évangéliste, un des grands peintres de son » temps, »

La nouvelle madone fut exposée dans une chapelle collatérale à laquelle une grille, qui en fermait l'entrée, donnait le mystère d'une crypte. Placée dans une niche, protégée par un petit grillage doré, pendant plus d'un demi-siècle, elle entendit les supplications des pèlerins et reçut les ex-voto de leur reconnaissance.

Le curé Floret, qui succéda à l'abbé Seronde, pendant un ministère de plus de trente ans, s'occupa d'améliorations utiles.

Il fit d'abord construire la petite sacristie qui se trouve à l'ouest. La chapelle n'était ouverte que le dimanche aux pèlerins et aux touristes. Grâce à ses sollicitations incessantes, l'abbé Floret recueillit les fonds nécessaires à la construction d'un petit presbytère. C'est une modeste bâtisse, adossée à la chapelle avec laquelle elle se confond et avec laquelle elle communique par une porte intérieure donnant accès à un petit salon ou parloir, qui sert aussi de magasin pour la vente des médailles, scapulaires, chapelets et autres objets de piété qu'emportent les fidèles en souvenir de leur pèlerinage.

De là, on passe dans une cuisine, d'où l'on monte dans la petite chambre servant de logement au vicaire de semaine pour le service du culte.

A côté s'ouvre une vaste pièce, le réfectoire, occupé dans toute sa longueur par une immense table, où le curé-doyen de Besse reçoit ses invités les jours de cérémonie. Quelques lits, fermés le jour comme des placards, suivant un usage du pays, permet, après la table, d'offrir l'hospitalité d'une nuit aux personnes désireuses de séjourner sur la montagne.

Digitized by Google

A dater de cette construction, on célébra la messe une fois dans la semaine. Plus tard, comme aujourd'hui, les deux vicaires de la cure de Besse, se relayant de semaine en semaine, résident du 2 juillet au dimanche qui suit le 21 septembre, au presbytère de Vassivière et y célèbrent journellement une messe basse.

C'est aussi de cette époque que date le rétablissement des processions des paroisses voisines, supprimées pendant la durée de la période révolutionnaire.

Après l'abbé Floret, la cure de Besse échut à l'abbé Chirent, prêtre ardent et fanatique, dont le zèle bruyant réveilla l'indolence des fidèles et enrichit le sanctuaire.

Après lui, l'abbé Esbelin, homme de prière et d'étude, prédicateur sobre et distingué, et surtout homme de règle, vivant et faisant vivre à ses vicaires une vie retirée, qu'un prêtre ne quitte jamais sans désavantage, continua avec plus de tenue et de réserve l'œuvre de ses prédécesseurs.

Sous l'abbé Chirent, on éleva au-dessus du maître-autel un trône orné d'or et d'argent, et la Vierge, quittant la petite chapelle latérale, où depuis plus de cinquante ans elle attendait, y fut solennellement installée.

C'est encore ce prêtre, qui, stimulant le zèle un peu indolent de ses confrères des paroisses voisines, obtint que chacune de ces paroisses prît à sa charge les frais de construction et d'érection d'une des croix qui s'élèvent le long du chemin qui monte au sanctuaire et rappelle ainsi le chemin du Calvaire.

Quatorze croix, ornées de fleurs et de guirlandes, portées sur les larges épaules de robustes montagnards, furent érigées et bénies sur les flancs de la montagne, le 2 juillet 1854.

Deux ans plus tard, la fabrique acheta de la famille Raynaud, d'Egliseneuve, la montagne sur laquelle est bâti le sanctuaire et l'*Hôtel des Pèlerins*, qui existe encore.

Aujourd'hui, dès le premier pas que fait le visiteur sur

Digitized by Google

le seuil de la chapelle, il aperçoit la statue de la madone, se détachant sur un fond d'azur, un peu en arrière et au-dessus du tabernacle. Une couronne symbolique de lys et de roses d'or l'entoure : au-dessus, deux anges tiennent un diadème.

Cette statue, informe et noire, rappelle celles du XIII^e^ siècle, d'un style parfois barbare. Elle s'offre à la vénération des fidèles avec un manteau en forme d'abat-jour évasé et court. Cela tient à ce qu'elle est assise avec l'enfant Jésus sur les genoux, et qu'on l'habille comme si elle était debout ; il y a là un mépris touchant de la forme humaine. Les Grecs avaient, eux aussi, leurs vierges noires. C'étaient, comme les nôtres, des statues de bois informes et prodigieuses. Ils en attribuaient l'origine à Dédale et ils vénéraient ces petites images noircies par le temps. Ils les couvraient aussi de voiles précieux. Les cultes se ressemblent plus qu'on ne croit.

Si, par une opération magique, les vieilles paysannes que j'ai vues, mâchonnant des prières sous leurs bonnets tuyautés, avaient été transportées à Passinante, dans le sanctuaire relevé et rendu aux mystères, elles eussent achevé, sans trop de surprise, aux pieds de la bonne déesse, l'oraison commencée devant la sainte Vierge.

Des cierges brûlent constamment devant la statue miraculeuse, souhaits ardents, dont la flamme palpite, ainsi que les cœurs de ceux qui espèrent et supplient.

Et les murs, du ras de terre jusqu'en haut, sont tapissés d'ex-voto, des cœurs en vermeil, des bâtons, des béquilles, des reproductions en bois ou en cire de jambes, de pieds, de mains ; des plaques de marbre portant un nom, une date, un témoignage de reconnaissance, un lambeau de prière, cartes de visite déposées par les protégés pour la protectrice en cette antichambre du Paradis.

C'est le cri qui jaillit des murailles : « Merci pour mon enfant », dit l'une ; « pour mon mari », dit l'autre ; « pour ma mère », dit celle-là ; « pour mon frère », dit celle-ci.

Digitized by Google

C'est une clameur qui monte, comme une vapeur d'encens, vers la Vierge, qui écarte les dangers, le mal, la mort.

Mais on chercherait en vain dans ce pauvre trésor les reliquaires d'or et d'argent, les colliers de perles précieuses, donnés par la comtesse d'Estaing; les lampes d'argent de la marquise de Canillac; les couronnes d'or offertes par la femme du seigneur de Rocques, St-Diéry et Montplaisir; la porte de tabernacle donnée par la marquise de Laizer, baronne de Compains. De ces dons précieux, beaucoup ont disparu, et, de même que Louis XIV, en 1690, envoyait à la Monnaie une partie des trésors des églises, pour sauver la patrie, de même, en 1790, il fallut aussi sauver la patrie et le reste se fondit à la Monnaie. Les mêmes nécessités commandent les mêmes actes.

Et hommes, femmes, enfants, agenouillés, échelonnent les litanies miraculeuses, l'échelle de salut qui fait descendre de là-haut le bonheur sur la terre. Et souvent, j'ai observé ces prunelles candides, où l'espérance allume son phare, et, fils de ce siècle de doute et de négation, je les ai enviés, ces simples !

Nous avons lu la description de toute la solennité déployée pour la procession de 1608. Bien différentes sont celles de nos jours. Les mœurs adoucies de notre siècle ne permettent plus de voir les pèlerins s'acheminer pieds nus, en chemise, vers la montagne sainte. Mais des milliers de visiteurs viennent encore, chaque année, de tous les points de la France, et le peuple des montagnes reste fidèle à ses pèlerinages annuels. Ce sont, il est vrai, des fêtes de famille, des parties de plaisir, que l'on fait le plus souvent en voiture.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur les fêtes principales de ce pèlerinage au XX^e^ siècle.

C'est le 2 juillet de chaque année qu'a lieu la première fête, celle de la « *Montée* ». Pendant les neuf jours qui précèdent, la Vierge quitte la chapelle de l'église de Besse, qui lui est consacrée, et prend place au milieu du chœur,

Digitized by Google

sur un trône orné de fleurs, qui, tous les soirs, s'illumine, et d'où elle entend les chants éclater en son honneur, et un prédicateur spécial, dominicain, jésuite, capucin, missionnaire, rappeler ses bienfaits aux fidèles.

Le 2 juillet au matin, les cloches annoncent, par leur joyeux carillon, le départ de la madone. La foule attend, recueillie, tandis que deux lignes se forment, croix et étendards en tête, précédant la statue, portée au milieu d'une théorie nombreuse de prêtres et de fidèles. Arrivé à la Croix-du-Mèze, le cortège s'arrête, la grande partie des assistants se retire, tandis que les plus pieux accompagnent la Vierge jusqu'à Vassivière.

La statue est portée par ceux qui, chaque année, se disputent, à beaux deniers, cet honneur. Ces porteurs tiennent une torche allumée à la main, tandis que sur leurs épaules reposent les brancards de l'arche. Ils se relaient de distance en distance, toujours par quatre et par ordre de préséance.

Après un parcours de deux lieues, qui dure trois heures, on arrive à la montagne ; un certain nombre de pèlerins, venus dès la veille à Vassivière, et qui ont passé la nuit dans le sanctuaire, vient au-devant de la Vierge, qui est enfin déposée dans sa chapelle d'été.

Le dimanche suivant, « le grand dimanche », comme on dit, a lieu la grande, la véritable fête de Vassivière.

Ce jour-là, de tous côtés, en voiture, en charrette, à pied, à cheval, montagnards et montagnardes arrivent sur le plateau au gazon vert et court. Puis, un peu plus tard, les processions des paroisses, étendards de soie flottant au vent, bannières et rubans déployés, ressemblant à des voiles retenues par leurs cordages, se déroulent, précédant le curé qui suit avec la statue du saint, patron de la paroisse.

Dans l'incendie du ciel, planent des milans, comme s'ils guettaient une proie opime, et l'on dirait, à voir leurs ailes déployées, de ces palmes qui jonchent l'azur dans les

Digitized by Google

fresques, où les vieux maîtres ingénus peignaient les cruelles agonies des serviteurs de Dieu.

La foule augmente à chaque instant, et ce qui épouvante les yeux, c'est la foule des mendiants. Des paralytiques rampent sur la partie morte de leur corps. Sur un coin de gazon, un homme montre par l'ouverture de son gilet un horrible cancer. D'une voix lente, il chante pour éveiller l'attention des passants. Voici une femme dont nulle lèvre ne ferme plus un orifice affreux, qui fut la bouche, et qui crie, prie, implore. Plus loin, assis sur son tronçon, dans un chariot où la vermine galope sur la boue séchée, un autre montre deux jambes coupées où des esquilles sortent par des abcès purulents. Un aveugle pousse le chariot. Celui-ci montre deux restes de bras sanglants. D'autres monstres dressent les débris de leur humanité, tels des morceaux de paille pourrie, qui se lèvent du fumier, sous un coup de vent.

Pèlerinage de miracles où affluent les processions de désespérés et de croyants, où l'on coudoie des frocs de bure, des soutanes, des cornettes empesées, où l'on entend des chuchotis de paroles dévotes.

Les prêtres plaisantent entre eux, rient aux éclats, avivent leurs mutuelles confidences, leurs grosses histoires de presbytère. Certains ont de larges et bons visages épanouis de paysans heureux, qui limitèrent leurs ambitions aux décors accoutumés, des joues sanguines, des yeux brillants, de fortes lèvres, où éclate la joie de vivre, des ventres replets qui s'arrondissent dans les plis de drap usé et luisant, gesticulent, prisent avec des gestes alentis de vieux marguillier qui écoute un sermon.

D'autres, anguleux avec comme des taches jaunâtres de fiel sous la peau, des lunettes qui voilent un regard fuyant et inquiet, une bouche mince, inclémente, qui semble la fente étroite d'un judas, qui épeure comme si elle distillait du venin, suggèrent le souvenir de ces pharisiens que

Digitized by Google

le Rédempteur appela des sépulcres blanchis, flagella de ses paraboles ardentes, rejeta hors du temple.

Et les urbains, les chanoines majestueux, qu'accompagnent d'attentives douairières aux bandeaux de neige, qui briguent quelque évêché, les prédicateurs solennels qui comptent et modèlent leurs phrases, paraissent ne pas connaître les modestes desservants des campagnes, répondent de haut, distraitement, à leurs humbles saluts.

Et au milieu de ces silhouettes noires qui endeuillent la paix sereine, la magnificence des choses, les horizons bleus et verts, je me prends à regretter les voiles de pourpre des flamines, les toges de lin immaculé où se drapaient les augures, les costumes d'orgueil et de domination qu'arboraient, aux dates sacrées, les prêtres de Zeus, d'Aphrodite et de Dyonisos, les sanctuaires qui jalonnèrent autrefois ce pays, où tant de restes perpétuent encore le culte aboli des Dieux de sagesse, de beauté et de lumière.

Mais mes pensées changent de face et je ne puis m'empêcher de sourire devant les spécimens de couvre-chefs abolis, perdus dans la nuit des âges, qui se sont assemblés là. Ceux-ci s'avancent coiffés de boîtes à manchons, de tuyaux de poêle, d'autres exposent des haute-forme blancs pareils à des seaux de toilette renversés, d'autres se pavoisent de feutres semblables à des éponges, des bolivars hérissés et velus, de melons à bords plats, imitant des tourtes posées sur des assiettes ; d'autres affichent des chapeaux à claque qui gondolent, jouent de l'accordéon, avec leurs côtes visibles sous la soie.

Et au-dessous grimacent des figures ridées de vieillards, avec des pattes de lapin le long des joues et des poils de brosse à dents sous le nez, des têtes en boulets de canon et en œufs. L'habitude des besognes monotones, vécues de père en fils, apparaît sur toutes ces faces, et l'allégresse endimanchée de ce jour greffe, sur ces laideurs transmises, le ridicule.

Digitized by Google

Et les redingotes, les habits bourgeois humant l'air, les uns datant du Directoire, absorbent les cous, grimpent à l'assaut des nuques, engloutissent jusqu'aux oreilles, enflent; d'autres ont diminué dans les tiroirs et leurs manches raccourcies craquent, sciant les aisselles de leurs maîtres, qui n'osent remuer.

Une odeur de benzine et de camphre flotte au-dessus des groupes. Ces habits tirés de leur saumure et dessalés empestent.

L'on est secoué d'un rire inextinguible devant ce carnaval, mais voici onze heures, la petite cloche fait entendre un son grêle, et tout le monde se bouscule, devient attentif et recueilli.

La procession sort de l'église et se dirige vers l'autel de gazon, dressé au milieu de la montagne.

D'abord se déroulent les longues théories d'enfants, de pèlerins, les processions paroissiales, et enfin le clergé. Le cardinal élégant et droit bénit d'un geste rapide. Les archevêques et les évêques prodiguent à droite et à gauche leurs bénédictions d'un geste las et automatique. L'évêque diocésain passe comme un chef de famille au milieu des siens. Un abbé mitré, vêtu de blanc, sous la broderie des ornements, appuie sur sa crosse de bois son corps affaibli et son front s'incline sur la terre. Un bénédictin tout noir, haut de taille, plus haut de regard, promène la superbe indifférence des choses humaines, appuyée sur la certitude des choses divines, et derrière, la foule vague et quelconque de curés et d'abbés.

Dans la prairie, la foule remue et ondule, compacte à étouffer, silencieuse et recueillie. Au premier rang se sont poussés les hommes bâtis en os, la veste bleue ou verte sous le gros feutre bourru à larges bords. Accroupies sur leurs talons, les femmes pressées en bonnets blancs, en chapeaux fleuris des tons les plus crus, suivent en marmottant la messe que célèbre avec lenteur et dignité le prélat. La cérémonie s'interrompt un moment, et, dans

Digitized by Google

une chaire improvisée de branchages. surgit un moine, un prédicateur illustre, qui fait entendre à la foule béante des paroles enflammées d'exaltation, qui souvent dégénèrent en véritables prêches de croisade contre les infidèles de France.

Après la messe, un spectacle bien pittoresque est celui de ces milliers de gens, assis par groupes amis sur la montagne, dévorant gaiement les énormes jambons, les gigots dorés, les saucissons ventrus, les gigantesques pâtés, préparés la veille par la ménagère, le tout arrosé de copieuses et fréquentes rasades, qui ne sont pas la moindre cause de la grosse et bruyante gaieté éclatant de toutes parts.

Telle j'ai vu pendant des années cette cérémonie, véritable fête du pèlerinage.

Puis arrive septembre, et le dimanche qui suit le 21 marque la fin du pèlerinage et le retour de la Vierge dans sa bonne ville de Besse.

La procession qui la ramène part de la montagne au coucher du soleil. Son approche de Besse est signalée par le carillon éclatant des cloches, lancées à toute volée. Tous les habitants se pressent au-devant de la madone et grossissent le cortège.

A la lueur vacillante des torches de résine et des cierges, la Vierge, revêtue d'un riche manteau d'or, le front ceint d'un diadème étincelant de pierreries, s'avance lentement, précédée d'un nombreux clergé et d'une foule grouillante d'hommes, de femmes et d'enfants.

Les rues sont décorées de fleurs et de verdures, les maisons brillamment illuminées sont revêtues jusqu'au premier étage de draperies blanches ; des arcs de triomphe se dressent de place en place ; des mousqueteries éclatent de tous côtés et le cortège gagne triomphalement le temple, où son retour est célébré par mille chants d'allégresse.

C'est la *Descente*, fête paroissiale de la ville. De nom-

Digitized by Google

breux visiteurs, accourus de tous côtés, assistent chaque année à cette entrée solennelle de la madone dans sa petite ville. Leur curiosité n'est pas déçue, car rien n'est plus saisissant et plus impressionnant que le spectacle de ce cortège se déroulant, dans la nuit à peine éclairée par les torches, de la porte du Mèze à la place de la Gayme. dans cette rue étroite, gardant encore son cachet moyen-âgeux, dominée par la silhouette du beffroi, se profilant dans le ciel.

C'est ce jour-là que les reines de dévotion, dans leurs plus beaux atours, escortent la statue. L'orgueil de briller à cette place d'honneur leur fait oublier le prix, souvent très élevé, que leur coûte cette prérogative.

C'est en effet à beaux deniers comptants que se dispute ce droit de préséance très recherché, et c'est bien là plutôt une lutte d'amour-propre qu'un acte de foi religieuse.

L'adjudication de ces « *reinages* » a lieu un dimanche à la messe paroissiale. Le sacristain, tel un crieur de commissaire priseur, annonce à haute voix les enchères successives. Un cierge, orné d'un large nœud de ruban, auquel est attachée une petite couronne d'argent de travail naïf et semblant très ancien, devient la récompense et la marque distinctive des reines de dévotion.

Cet usage n'existe plus aujourd'hui que dans quelques églises de la montagne, mais je ne crois pas qu'à Besse il soit près de disparaître.

Le P. Coyssard rapporte qu'en 1581 « honorable homme » Jehan Couallhon Sanônne donna pour premier reignage » de Vassivière 320 livres de cire et honneste dame » Anne Artances 220 pour être royne, ainsi des autres, » comme il comte par le contrerole qui en est gardé aux » archives de l'Eglise ».

Coyssard donne aussi une explication assez curieuse de l'origine des rois et reines de dévotion.

« De là vient par aventure que nos sages devanciers ont

Digitized by Google

» introduit les noms de Roys et de Raynes ès-festes de » Nostre-Dame et des autres saincts, voulant donner à » entendre, tant par ceste cérémonie Royale que parce » qu'on promet certains livres de cire pour le Luminaire » de l'Eglise; qu'à tels jours solennels l'on doit vacquer plus » dévostement au service de Dieu, *cui servire regnare* » *est*. Dont les clers, Prestres et Religieux portent la cou- » ronne en teste et l'apostre saint Pierre parlant d'eux » en sa première Epistre, chap. 3, 8, 9, les appelle *Regale* » *sacerdotium, gentem sanctam*. Il ne faut donc pas » contaminer telles sainctes célebritez par des dissolutions » profanes et payennes, comme l'ont faict en quelques » endroits, abusans de la piété et dévotion de leurs Pré- » décesseurs, laquelle ils convertissent bien souvent en » superstition scandaleuse et désordre intollérable qui » donne occasion aux ennemis de la Foy de s'en rire et » blasphémer les diverses cérémonies de l'Eglise, instituées » pour notre profit spirituel. »

Nous voici à la fin de ce travail. Je ne saurais cependant terminer cette étude sans rappeler que sur les sollicitations de l'abbé Roche, curé de Besse, le pape Léon XIII accorda à la Vierge de Vassivière le suprême honneur du couronnement, réservé par la Papauté à une grande célébrité.

Le 3 juillet 1881, le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, assisté de Jean-Joseph Marchal, archevêque de Bourges, Jean-Pierre Boyer, évêque de Clermont, Pierre Dufal, évêque de Delcone, Joseph-Christian-Ernest Bourret, évêque de Rodez, Benjamin Baduel, évêque de Saint-Flour, et Pierre Denechaud, évêque de Tulle, se rendit sur la montagne de Vassivière pour procéder au couronnement, accordé par Léon XIII. Une foule immense (20.000 personnes au moins) accourut de tous côtés, attirée par la présence des princes de l'Eglise. C'est au milieu d'une pompe comme l'humble sanctuaire et le modeste autel de la montagne n'en avaient jamais

Digitized by Google

vu que le cardinal posa sur la tête de la Vierge la couronne d'or bénite par le Pape.

Cette couronne et celle de l'Enfant Jésus sont ornées de nombreux brillants et de pierres précieuses provenant de dons. Elles sont l'œuvre de Caillat, orfèvre à Lyon. De style Louis XIII, elles ont été faites sur le type de la célèbre couronne de Saint-Etienne de Hongrie.

Une pierre, placée au lieu même où le cardinal donna à la foule la bénédiction papale, porte une inscription commémorative de cet événement. On l'appelle depuis « Pierre du Cardinal ».

CHAPITRE XIX

LE LAC PAVIN

A quatre kilomètres au-dessus de Besse, dans le cratère formé par l'affaissement du centre de la montagne, à la suite d'une boursouflure produite par les gaz du volcan de Montchalm, le lac Pavin étale sa nappe dormante aux eaux bleues et limpides, où se reflètent les bois feuillus qui l'enserrent et l'étreignent.

Tout autour s'élève un vaste cirque aux pentes rapides, couvertes d'une épaisse forêt de hêtres, de pins et de mélèzes. A gauche, un dyke éruptif de basalte se dresse à 80 mètres au-dessus des eaux, plongeant à pic sa base à 90 mètres de profondeur.

En face du déversoir, des éboulis déchirent la montagne dans toute sa hauteur. Là naissent trois petites sources qui alimentent le lac, l'une des plus belles curiosités de l'Auvergne.

De forme circulaire, avec un diamètre variant de 750 à

Digitized by Google

850 mètres environ et une profondeur maxima de 92 mètres, à peu près égale partout, ce lac a peu ou pas de bords, par suite de sa forme de cuvette.

Çà et là, des ravins déchiquètent le sol, ouvrant passage à des sources qui bruissent de chute en chute sur le basalte noir.

La solitude de ce lieu est étrange et remplit l'âme du voyageur de toutes les épouvantes du silence. A l'automne, quand souffle la bise, poussant les nuées accourues de l'Océan, cette solitude s'anime et prend la parole. Le hêtre frissonne, le sapin gémit, le lac se gonfle, s'allonge, déferle et tous ces murmures s'unissent à la plainte du vent qui passe. Alors ce recoin perdu du vaste monde est vraiment superbe, d'une horreur vierge et ignorée.

Alimenté par quatre ou cinq petites sources d'eau pure à la température de 15°, sortant des terrains volcaniques qui l'entourent, le lac laisse échapper par son déversoir 20 à 25 litres d'eau à la seconde. Ce déversoir est formé par une échancrure assez étroite, creusée par les eaux dans un tuf ponceux blanchâtre. De cascadelles en cascadelles, ces eaux vont se mêler à la Couze, descendant des Monts Dore, et, après avoir traversé Besse, se jettent dans l'Allier, à 30 kilomètres environ.

L'amphithéâtre boisé s'élève presque verticalement à 60 mètres environ, bornant de tous côtés l'horizon. Au Sud-Ouest le Puy de Montchal ou Montchalm (1.411 mètres), cheminée principale du volcan qui a vomi trois coulées de lave, dont l'une de 18 kilomètres de longueur.

Longtemps, ce lac magnifique, appelé la *Mer Morte d'Auvergne*, resta improductif. L'aspect sombre de ce lieu avait fait naître dans les imaginations naïves des gens du pays de nombreuses et étranges légendes, perpétuées et augmentées de génération en génération. Ces eaux profondes ont jadis englouti une cité entière. Par un temps

Digitized by Google

calme et clair, lorsque les eaux atteignent une grande transparence, on en aperçoit les ruines et les temples. Un *tourbillon* perpétuel engloutit fatalement toute embarcation qui s'aventure sur ses eaux ; aucun poisson ne peut vivre dans ce lac, dont on n'a jamais pu trouver le fond. En jetant une pierre dans ses ondes, on provoque immédiatement dans le ciel un violent ouragan.

Le manuscrit Godivel rapporte une partie de ces superstitions, en même temps qu'il donne des détails assez curieux.

« J'ay dis un des beaux lacs 1° a raison de la situation étant au » milieu d'une montée qui l'environne en forme de croissant, une » fort étroite ouverture pour donner cours aux eaux du lac, le som- » met de cette montagne dequelle côté qu'on la prene est extreme- » ment éloigné du bord du lac bien que le penchant soit fort roide » tellement que dequel côté qu'on y veuille aller excepté du côté » par ou le lac se décharge, il faut descendre beaucoup et passer à » travers d'un talif qui l'environne et qui rend ce lac aussy agréa- » ble a la veue quand on le considère du lieu par ou il donne cours » a ses eaux, que la montagne qui l'environne le rend effroyable » quand on le regarde du haut en bas 2° a cause de la figure par- » faitement ronde et bordée d'un rocher fort haut et scarpé, on voit » a l'entour de ce lac un pavé de trois a quatre pieds de largeur » que l'eau couvre entièrement et après lequel on ne voit plus le » fond, ce pavé est aussy régulier que ceux de nos rues avec cette » différence néanmoins que ce sont des grands quartiers de pierre » de divers espèces et de grandes entremellées marque infaillible » qu'il y a plus de l'art que de la nature 3° a raison de la profon- » deur qu'on croit être sans profond pour le moins seait ou bien » que les années passées quelques habitants de Besse et des environs » qui vivent encore aujourd'huy aussy courageux que curieux étant » allés avec un futureau vers le milieu du lac y jetterent jusques » trois cent treize brasses de corde sans avoir jamais pu trouver le » fond. Cette profondeur s'augmente a mesure qu'elle s'approche » du milieu du lac 4° a cause de la source qui est bien si féconde » qu'il en sort aussy bien les jours les plus chauds de la canicule » qu'aux plus froids de l'hiver autant d'eau qu'il en faudroit pour » faire moudre deux moulins 5° pour les propriétés de l'eau elle est » extrêmement claire ceux qui on goust et l'odorat plus délicats » trouvent qu'elle est un plus amere et qu'elle sent ce que sentent

Digitized by Google

» ces eaux qui lavent les rochers dont on tire le fer dans le mont
» pyrénées au reste on y a jamais pris ni veu poissons petits ou
» grands, on y voit pas même la plus petite pointe d'herbe aux
» extrémités.

» Les oiseaux ces hotes des bois sont rares dans ceux qui envi-
» ronnent le lac et la raison en est par ce que les fréquens brouil-
» lards que l'on voit sortir de ce lac presque en tout temps les en
» chassent leur en rendant ce lieu inhabitable.

» On a appellé de tout tems ce lac le lac de Pavent ce pavé qu'on
» y voit a l'entour pourroit avoir donné lieu à cette denomination
» laquelle viendroit originairement du verbe *Paveo* duquel on se
« servoit encienement et signifie en français *pavor*. Quelques-uns
» veulent que le nom lui aye été donné du verbe grec παυομαι qui
» signifie en latin *quiesco* et en français *reposer*, par ce que les
» eaux de ce lac sont dormantes et toujours dans une perpétuelle
» tranquilité a cause des montagnes qui l'environnent et qui les
» mettent a l'abry de tout. Suivant donc cette dénomination le lac
» de Pavent seroit la même chose que le lac ou il ne fait pas vent.

» Néanmoins il semble plus vraisemblable qu'il s'appelle le lac de
» Pavent a raison de la frayeur et de la peur qu'il cause a tous
» ceux qui le regardent l'eussent-ils vus tous les jours de leur vie.
» Pavent viendroit donc de ces deux mots patois par ven ou du
» verbe paveo qui signifie j'ai peur, soit que cette peur soit excitée
» par la seule vue et considération du lac soit par ce qu'il s'élève de
» ce lac pendant l'été plusieurs exhalaisons et vapeurs qui peu de
» tems après dégnerent en nuës et finalement en tempettes qui
» tiennent en craintes et en peur tous le païs. »

Delarbre, docteur en médecine, curé de la cathédrale de Clermont, l'un des créateurs du Jardin Botanique, rapporte, dans sa *Notice sur l'Auvergne*, ses observations et celles de Chevalier, inspecteur des ponts et chaussées, sur le lac Pavin.

« Je désirais, dit-il, être instruit des différentes dimen-
» sions de la superficie de l'eau de ce lac et j'avais prié
» M. Godivel, ci-devant subdélégué et juge de la ville de
» Besse, de le faire mesurer ; il en fut dispensé au moyen
» d'une note d'un de ses aïeux, où il est dit que le 9 mars
» 1726 le lac Pavin étant bien gelé, il s'y transporta avec
» divers amis dénommés dans cette note, pour en mesurer

Digitized by Google

» la longueur et la largeur, et que, suivant les dimensions » qu'il assure avoir été prises avec la plus grande préci- » sion, le lac a, de septentrion au midi, mille pas de » géométriques ; d'orient en occident 927, et 3.000 de » circonférence. L'observateur ajoute que la mesure du » pas géométrique dont il a fait usage était de cinq pieds. »

M. Delarbre traite de contes de bonnes femmes les histoires du vieux temps, « que les géographes se sont accordés à raconter et auxquels il ne manque autre chose que la vérité ». Il essaie ensuite de donner une explication scientifique de l'origine de ces fables.

« Comme on n'avait pas saisi le vrai moyen de découvrir » la profondeur de ce lac, on avait conjecturé qu'il était » sans fond.

» Dans le fort de l'hiver, le lac étant gelé et la glace » d'une épaisseur considérable, on avait couru le danger » de percer la glace au milieu du lac ; et, avec des cor- » deaux, sans doute trop courts, on avait fait des tentatives » inutiles. Chevalier n'attendit pas l'hiver pour sonder ce » lac ; ce fut le 28 septembre 1770 que ce savant géomètre » fit porter sur les bords du lac deux claies de parc, il les » les ajusta avec des cordes, il les couvrit avec des fagots » de branchages ; muni de deux rames, il monta cette » espèce de traîneau, avec un globe de plomb assez pesant, » enduit de matières grasses, attaché à de longs cordeaux ; » il vogua sur ce lac, il en fit plusieurs fois le tour, afin » de découvrir les sources qui l'entretiennent ; il le croisa » et jeta la sonde en plusieurs endroits, d'espace en espace.

» Voici le résultat de ses observations du 28 septembre » 1770 :

» La plus grande profondeur est de 48 toises ou de » 228 pieds.

» La surface du lac Pavin est élevée au-dessus du chemin » de Vassivière de 93 pieds 3 pouces.

Digitized by Google

» Du 29 septembre. Nivelé du lac Pavin au Creux de » Souci :

» Hauteur perpendiculaire depuis la surface de l'eau du » lac Pavin jusqu'aux sources qui sortent des rochers et » fournissent le lac..... 152 pieds 6 pouces.

» Le banc du rocher, formé par » une couche de lave vomie par le » volcan et qui a été recouvert par » des cendres et autres matières » sorties du dit volcan, le dit banc » a de hauteur perpendiculaire et » d'épaisseur..... 47 — 10 —

» De la surface supérieure du banc » du rocher jusqu'au sommet du » bord du lac..... 77 — 5 —

» Total depuis la surface de l'eau » du lac jusqu'au sommet du bord » du dit lac, du côté opposé à son » embouchure..... 257 pieds 9 pouces.

» Par le même nivellement que l'on a fait avec l'exacti- » tude la plus scrupuleuse, il a été reconnu que la surface » de l'eau du Creux de Souci est élevée au-dessus de » l'issue des sources qui sortent des rochers et fourniront » le lac de..... 53 pieds 11 pouces.

» En ajoutant à cette hauteur » celle de 132 pieds 6 pouces, depuis » l'issue des dites sources jusqu'à » la surface du lac..... 132 — 6 —

» Hauteur totale ou différence du » niveau de l'eau du Creux de Soucy » à celle du lac Pavin..... 186 — 5 —

» C'est-à-dire que la surface de » l'eau du Creux de Soucy est plus » élevée que celle du lac Pavin, de. 186 — 5 —

Digitized by Google

» La distance du Creux de Soucy au bord du lac » Pavin est de 700 toises.

» Lorsqu'on tire des coups de fusil sur le bord du lac, » on entend les échos multipliés d'alentour prolonger » pendant deux à trois secondes, des sons qui retentissent » comme des coups de tonnerre. Peut-être sont-ce de » pareils coups de fusil qui ont donné lieu à la fable des » géographes. Sans avoir recours au merveilleux, un effet » purement physique peut en avoir fait naître l'idée.

» Pendant les plus fortes gelées, lorsque le lac est » entièrement pris et que la glace a plusieurs pieds » d'épaisseur dans le milieu du bassin, comme il arrive » souvent, l'air venant à se raréfier pendant le dégel, fait » des efforts sous la glace qui le tient comprimé; on doit » entendre alors un bruit continuel, un roulement comme » celui du tonnerre qui gronde sourdement au loin; mais » si la raréfaction de l'air renfermé augmente prompte- » ment, la glace venant à se rompre tout à coup, on doit » entendre un bruit semblable et même plus retentissant » que celui d'un coup de canon, qui, par les échos redou- » blés, ressemble au bruit du tonnerre, par l'effort qu'a » fait l'air pour rompre la couche de glace qui le compri- » mait. Le bruit sera d'autant plus grand que l'ouverture » sera moindre, le volume d'air plus considérable et plus » condensé et la glace plus épaisse. Le son se prolongera » pendant un d'autant plus long espace de temps qu'il se » fera une répercussion plus multipliée sur les roches des » montagnes d'alentour.

» Lorsque le lac est pris, non-seulement on passe et on » se promène sur la glace, mais on y conduit des bœufs » attelés à leur chariot pour voiturer la retaille d'un bois » planté sur un des bords du lac. On m'a assuré que plu- » sieurs personnes, qui se sont promenées sur cette glace, » ont senti sous leurs pieds un mouvement semblable » à celui d'un tremblement de terre, quoique la glace » n'eût aucune fêlure.

Digitized by Google

» On a avancé que ce lac n'est point poissonneux, je » n'oserai assurer qu'il le soit beaucoup, mais je puis dire » que j'ai vu des poissons s'élancer sur la surface de » l'eau. »

C'est probablement des observations de Chevalier que date la croyance populaire de la communication souterraine du Pavin et du Creux de Soucy. Beaucoup croient encore aujourd'hui à l'existence d'un tourbillon au milieu du lac. Que de fois m'a-t-on gravement demandé si ce tourbillon était réellement dangereux !

Le lac Pavin est la propriété de la ville et non pas de la commune de Besse. Quand et comment en est-elle devenue propriétaire ? C'est là une question assez difficile à résoudre. Je crois cependant que ce lac a dû faire partie de la donation de communaux, faite par les premiers seigneurs de La Tour, sous la charge de cens modiques. Attenant à la montagne des *Fraux*, il dut avec elle être compris dans les biens, en possession desquels les gens de Besse furent maintenus par une décision du roi en son Conseil d'Etat, le 26 janvier 1491, à l'encontre des habitants des villages voisins.

En janvier 1859, M. Rico, alors inspecteur de pisciculture à Clermont, voyant combien était préjudiciable à tous intérêts la stérilité de ces eaux, dont la limpidité et la température convenaient si bien à la culture des salmonidés, résolut, dans un but utilitaire et désintéressé, d'empoissonner ce vaste bassin.

Moyennant une redevance modique, il obtint pour 15 ans la location du lac Pavin. Malgré les luttes qu'il eut à soutenir contre la malveillance, malgré les crues du lac, emportant au printemps les barrages établis à grands frais pendant l'été, malgré les dépenses occasionnées par les frais de déblaiement, de barrage, de construction d'un petit pavillon de refuge, de transport des matériaux et d'achat de barques, le percement d'un chemin et l'aména-

Digitized by Google

gement des abords, M. Rico eut l'honneur d'amener à bien cette entreprise difficile.

La faune naturelle se composait exclusivement d'ablettes et de goujons. La truite commune *(Salmo fario)* qui se trouvait dans tous les cours d'eau du pays et même jusqu'au déversoir dans le petit ruisseau qui s'échappe du lac, n'y existait pas.

En l'espace de dix ans, il fut mis dans le lac : 92.000 truitelles, 20.000 alevins de saumons *(S. Salor)*, 8.000 d'omble-chevaliers, 10 de saumons du Danube *(S. Hucho)*, 130 cyprinides et 200 écrevisses adultes.

Les élèves prospérèrent admirablement dans ces eaux essentiellement favorables à leur développement, et la première truite, prise à l'hameçon, le 15 avril 1861, pesait 1.700 grammes et mesurait 54 centimètres de longueur. Elle était alors âgée de 38 mois. Il existe aux archives municipales de Besse un procès-verbal de cette pêche, rédigé par le maire et contresigné par plusieurs témoins.

Pendant la durée du bail, M. Rico s'adjoignit comme collaborateur M. Dalmas, pharmacien à Besse. La pêche, très difficile à cause de la profondeur et des enrochements des bords, praticable seulement pendant quelques mois d'été, produisait en moyenne 200 kilogrammes de truites. Le poids d'un grand nombre de pièces dépassait deux kilogrammes.

Pendant la durée du bail, qui prit fin en janvier 1873, soit en onze années de pêches effectives, il fut capturé 2.949 truites, saumons ou omble-chevaliers, pesant ensemble 1.568 kilogrammes 670 grammes.

A l'expiration du bail, quelques habitants de Besse s'associèrent pour devenir adjudicataires du droit de pêche, moyennant un fermage annuel de 450 francs et la charge de verser chaque année dans les eaux du lac 4.000 alevins de truites. Cette dernière clause du contrat ne fut malheureusement jamais observée, et lorsqu'en janvier 1883, de

Digitized by Google

nouveaux adjudicataires entrèrent en jouissance, ils trouvèrent l'œuvre si laborieusement édifiée par Rico compromise par ces neuf années d'ignorante et destructive jouissance.

De janvier 1883 à 1889 inclusivement, où j'ai dirigé les pêches et l'empoissonnement du lac, ses eaux ont reçu : en 1884, 8.000 alevins de truites provenant d'œufs fécondés au lac même et de reproducteurs qui y avaient été pêchés; en 1885, 7.000 alevins, dont 2.000 de truites *Loch Leven* venus d'Ecosse ; en 1886, 6.000 alevins, dont 1.000 de truites arc-en-ciel *(S. iridens)* et 2.000 de truites américaines *(S. fontinalis)* ; en 1887, 5.000, dont 1.000 de truites arc-en-ciel et 1.000 de féras *(coreganus mascena)*, venant de la Société d'acclimatation; en 1888, 4.000 de truites des lacs, provenant de reproducteurs indigènes, et enfin, en 1889, 7.000 de truites saumonées.

Une question très vivement controversée et qui semble avoir été résolue au lac Pavin est celle de la stabulation et de la propagation du saumon commun dans les eaux fermées. Malgré les affirmations contraires de nombreuses autorités, qui prétendent que ce nomade ne s'accommode pas de la vie sédentaire, et, qu'en vivier, il est impossible de le conserver plus de trois ou quatre ans, il est certain que les saumons, mis dans les eaux du Pavin, s'y sont élevés et s'y sont reproduits. De nombreuses attestations ne laissent subsister aucun doute à cet égard.

Un procès-verbal du 3 juin 1862, déposé aux archives municipales, constate que, ce jour-là, fut pêché un saumon du poids de 1.100 grammes et mesurant 56 centimètres de la pointe du museau à l'extrémité de la queue.

En présence du préfet du Puy-de-Dôme, du général de Chabron, de M. Julhiard, maire de Besse, et de M. Dalmas, adjoint, on prit, le 29 mai, plusieurs saumons qui furent mangés sur les bords du lac.

La même année, M. Lecoq, le regretté géologue ; M. le

Digitized by Google

docteur Nivet et M. Dalmas, prirent encore plusieurs saumons.

A ce sujet, je ne puis mieux faire que transcrire ici la lettre que j'écrivais le 29 juillet 1887 à M. le Secrétaire général de la Société d'acclimatation, qui m'avait demandé des renseignements sur mes pêches de saumons, lettre qu'il a d'ailleurs reproduite dans son ouvrage sur *Les Lacs d'Auvergne*.

« Il est parfaitement exact que, pendant nos pêches de » juin, j'ai pris cette année une grande quantité de sau- » mons (quantité que je puis évaluer approximativement » à 150 ou 200 pièces). Tous les ans d'ailleurs et pendant » le mois de juin et les premiers jours de juillet seule- » ment, nous prenons, aux lignes de fond, un certain » nombre de pièces. Le poids varie de 400 à 1.250 gram- » mes, sans jamais dépasser ce dernier chiffre, et encore » je ne me rappelle que deux ou trois de ces poissons » ayant atteint ce poids. En général, tous ces saumons » pèsent de 400 à 600 grammes ; ils sont très maigres, » très plats, ressemblent assez à des lames de sabre. Leur » chair est variable, bonne chez certains, mauvaise chez » d'autres. La couleur de cette chair est moins rouge que » celle des truites ; elle est plutôt orangée que rouge.

» J'en prends fort rarement après le mois de juin et » exceptionnellement aux tramails, toujours au profond. » Cette année nous en a donné une bien plus grande » quantité.

» Pour moi, je crois et je suis persuadé que le saumon » non seulement vit, mais se reproduit dans les eaux du » Pavin. Depuis au moins 18 ans, il n'a été mis dans ces » eaux que 200 alevins de saumons. Ces alevins, que j'avais » reçus d'Allemagne, à l'état d'œufs embryonnés, en même » temps que des œufs de truites, ont été mis dans le lac » en 1884. Ces œufs m'étaient arrivés en très mauvais » état et je n'ai pu faire éclore et amener à bien que 200

Digitized by Google

» seulement sur 6.000. Aux lignes, j'ai pris, cette année, » quelques saumons ne pesant pas plus de 150 grammes. »

Le saumon Heuch, plus connu sous le nom de saumon du Danube, dont il est originaire, est un très beau poisson, susceptible d'acquérir rapidement une forte taille. Sa chair blanche est beaucoup moins délicate que celle de son congénère de la Loire et du Rhin.

Le 18 juin 1874, deux des 18 sujets mis dans le lac furent repris maillés dans le même filet, Le premier, un mâle, pesait 8 kilogrammes; la femelle, 14 kilogr. 500; celle-ci mesurait 1 m. 5 centimètres de longueur et laissait couler une grande quantité d'œufs bons à féconder. Il est regrettable que, par ignorance, on ait perdu une aussi belle occasion de féconder ces œufs, qui sont fort chers, et qu'il est très difficile de se procurer. On ne songea même pas à faire un moulage de ces deux remarquables spécimens, âgés de neuf ans seulement. Ils furent vendus à M^me^ Chabory, du Mont-Dore, et mangés par ses pensionnaires.

Les écrevisses se sont rapidement multipliées au lac Pavin et se trouvent actuellement en grande quantité sur les bords. Quoique servant de nourriture aux truites, elles constituent un véritable obstacle pour la pêche, dévorant les vairons attachés en appât aux lignes de fond et les truites qui y sont prises. Elles restent de petite dimension et ne donnent aucun produit économique appréciable.

Les éponges *(euspongilla lacustris)* se trouvent en abondance au Pavin. M. le D^r^ Paul Girod, professeur à l'Université de Clermont, dans les *Travaux du Laboratoire de Zoologie* (1877-1878), en a publié une intéressante étude.

« Ces éponges, dit le docte professeur, généralement » fixées à des bois ou à des pierres submergées, sont tantôt » en masses cylindriques, allongées, coniques ou digitées, » tantôt en lames aplaties sur les pierres ou formant

Digitized by Google

» manchon autour de tronçons de bois. Leur consistance » est gélatineuse, leur surface irrégulière est couverte de » mamelons, percés au sommet d'un ascule d'où s'échappe » un courant d'eau continu. A la fin de l'été, des corpus- » cules arrondis, semblables à des graines de thym *(Linné)*, » destinés à la propagation de l'espèce et désignés sous le » nom de *Gemmules*, se forment dans la masse.

» Les Gemmules sont nues, limitées par une mem- » brane chitineuse, lisse, ou bien elles sont protégées à » la surface par une double cuirasse de plaques sili- » ceuses. »

« Dans la masse du tissu de l'éponge, on distingue la » substance fondamentale ou parenchyme, et des bandes » de kératose qui en forment le squelette.

» Des *Spicules siliceux* se montrent partout, les uns » sont dispersés sans ordre dans le parenchyme, les autres » se réunissent en faisceaux, sur les bandes de kératose et » s'opposent aux précédents. Souvent une couche de » parenchyme enveloppe étroitement la Gemmule.

» Les spirales du squelette sont en général rectilignes » ou très légèrement incurvés, ils mesurent environ $0^{mm}38$ » de longueur, sur $0^{mm}015$ de largeur, Les spicules du » parenchyme sont moins développés.

» Par tous ses caractères, l'espèce observée au lac Pavin » correspond à l'*Euspongilla lacustris*, type de Vedj- » dovsky, et à la *Spongilla lacustris* de Noll. »

Ces éponges ont un intérêt purement scientifique et n'ont aucune valeur commerciale.

M. le docteur Forel, dans ses remarquables travaux sur la faune des lacs suisses, a établi d'une façon définitive la division des animaux en faunes distinctes, suivant les points particuliers des lacs, où ils se cantonnent.

« A côté des faunes profonde et littorale, l'on trouve au » milieu de la surface de nos lacs un groupe d'animaux » présentant des caractères communs, vivant dans des

Digitized by Google

» conditions spéciales, qui mérite d'être décrit sous le » nom de faune pélagique. »

Comme les lacs suisses, le lac Pavin permet une semblable division de sa faune.

Sur les indications du docteur Girod, MM. Richard et Eusebio, ses élèves, entreprirent, en 1887, l'exploration des lacs de la montagne, pour y recueillir les espèces de la faune pélagique et de la faune profonde. Les explorateurs se servaient du filet que le prince de Monaco a fait fabriquer pour ses pêches à bord de l'*Hirondelle*. Cet appareil, imaginé par M. de Guerne, a sur ses similaires l'avantage de descendre fermé et de s'ouvrir par la chute d'un poids à la profondeur voulue.

BOYER-VIDAL.

(A suivre).

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Procès-verbal de la Séance du 4 Juin 1913

Les membres de la Société des Amis de l'Université se sont réunis dans leur local de la rue Bardoux, pour leur séance mensuelle, le 4 juin, sous la présidence de M. Henri Lecoq.

Etaient présents : MM. Accarias. Audollent, Charbuy, docteur Charvilhat, Gaumet, Paul Gautier, Lecoq, Marcheix, Mathieu, Rouchon, Roubille.

Après le dépouillement de la correspondance et la réception des revues échangées, M. Lecoq, président, remercie, au nom de la Société, M. Demarty, de l'envoi gracieux d'une brochure qu'il vient d'écrire sur l'analyse physique des minerais d'or. M. Lecoq donne ensuite la parole à M. Audollent. L'érudit professeur de la Faculté des Lettres entretient la savante compagnie de la découverte d'une momie faite au XVIII[e] siècle, aux Martres-d'Artières.

M. Audollent présente l'analyse détaillée du procès-verbal d'une étude qui eut lieu lors de la découverte. Avec de telles indications, M. Audollent a pu retrouver la Momie des Martres-d'Artières au Laboratoire d'anthropologie du Muséum, dirigé par le docteur Verneau.

La découverte a été faite en 1756 par un sieur Grangier, seigneur d'Orcival.

Loin de passer inaperçue, elle fut commentée par différents journaux, revues et ouvrages scientifiques de l'époque. C'est ainsi que le Mercure de France, de 1756, le Journal de Médecine d'avril 1756, plus tard l'Histoire naturelle de Buffon, en 1767, relatent la découverte. A l'encontre des autres momies gauloises, simplement recouvertes de bandelettes, celle-ci présentait, paraît-il, les traces de préparations balsamiques. De plus, elle était conservée dans un cercueil en plomb. Les savants de l'époque, parmi lesquels Jussieu, en firent une étude minutieuse et leur attention fut particulièrement attirée par le baume, à base de poix et d'essences variées, qui en aurait assuré, d'après eux, la parfaite conservation.

La communication de M. Audollent intéresse vivement tous les membres présents; M. le Président remercie, au nom de tous, M. Audollent qui a l'intention de continuer cette étude.

Digitized by Google

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Charvilhat. Tout d'abord, en son nom personnel, M. le docteur Charvilhat fait part de la découverte de Monnaies gauloises, à Arpajon (Cantal), en 1912).

Ces pièces, au nombre de six, toutes d'argent, ont été trouvées dans des sables près de puits gallo-romains, par M. Pagès-Allary.

En son nom et en celui de M. Demarty, M. le docteur Charvilhat signale ensuite, pour la première fois, le *Menhir de Mèjanesse*, en basalte, de 2 m. 50 de hauteur environ, de forme rectangulaire. Il sert de borne aux communes de Tauves et de Saint-Sauves.

M. le docteur Charvilhat termine ses communications par une note sur les soixante « Cases en pierres sèches de Renardeyres », commune de Saint-Sauves.

Après les remerciements de M. Lecoq, président, adressés, au nom de tous, à l'infatigable archéologue, la séance est levée à 10 heures et demie.

BIBLIOGRAPHIE

Félix Ronserail. — *L'Auvergne autrefois et aujourd'hui.* — Vieilles choses, vieilles gens, vieux souvenirs, notes contemporaines. — Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1913. — xiv. 420.

M. Ronserail nous offre aujourd'hui le premier tome d'une série de huit volumes qu'il compte consacrer à l'Auvergne. Il nous avertit, dès la première page, « qu'il n'a pas la prétention de faire » une histoire de Clermont et de l'Auvergne », il a recueilli çà et là quelques notes pittoresques, quelques anecdotes, quelques légendes ; il a lu beaucoup de livres, de brochures et de journaux ; il a surtout beaucoup vu, et, comme il est homme d'esprit, il est intéressant de suivre ce guide avisé et spirituel à travers monts et vaux, dans l'imprévu fantaisiste de ses voyages.

Le volume actuel nous promène sur Jaude, dans le quartier des Notaires, au théâtre, à la Halle aux Toiles, à la foire ; il nous donne de curieux détails sur les fêtes à Clermont, la musique, la gymnastique, les arts et les sciences dans notre ville ; l'auteur fait tout en cheminant un peu d'histoire industrielle et termine par une excursion à travers nos principales stations thermales.

Parmi tant de sujets, les pages relatives au théâtre nous ont semblé particulièrement intéressantes, les qualités professionnelles de M. Ronserail le mettaient à l'aise en un pareil sujet ; sa chronique théâtrale de Clermont abonde en traits amusants ; nous avons retrouvé dans ces pages les noms des grandes artistes du début du

Digitized by Google

XIXe siècle : Mlle Duchesnois, Mlle Georges, Jenny Vertpré, la fée du rire, l'idole des Parisiens, dont nous avions entendu parler par une de nos grand'mères, et qui firent à Clermont de fugitives apparitions. L'ancien théâtre de Clermont n'était pas bien séduisant pour s'ouvrir à de pareilles étoiles, nous avons vu sa masse noirâtre et informe attrister la place où s'élève aujourd'hui le monument des Croisades, qui n'est pas sans doute bien fameux, mais qui semble un prodige de grâce auprès du formidable donjon qu'était l'ancien théâtre.

Le chapitre relatif aux fêtes de Clermont contient des faits historiques puisés aux bonnes sources, des citations de la presse locale amusantes et parfois de très beaux traits qui mettent en lumière toute une physionomie historique, comme ce mot de Charras, si bon à méditer aujourd'hui : « La Patrie est comme une mère ; on lui doit tout et elle ne vous doit jamais rien. » On lira avec intérêt les détails donnés sur le séjour de Napoléon III à Clermont, les 8 et 9 juillet 1862, séjour qui laissa dans la ville un long souvenir et sur lequel les vieux Clermontois ont encore à conter mille anecdotes ; l'une des meilleures est la sortie pleine de candeur agreste du vieux professeur M. Mathieu. Nous l'avons connu, c'était l'histoire romaine en personne, il devait savoir par cœur tous les noms des batailles des guerres samnites !... Napoléon III eut l'imprudence de vouloir lui faire la leçon, M. Mathieu le traita comme un simple potache et le foudroya de cette apostrophe : « Mais, n. de Dieu ! je la sais, moi ! mon histoire romaine ! » Il parait que S. M. lui en voulut et qu'il n'eut plus jamais d'avancement. — Tant pis pour S. M. !

Le Concours de musique de 1869 contient un petit anachronisme, une fiche a été transposée et c'est le retour des troupes d'Italie qui figure sous ce titre ; le Concours de 1869 fut une fête splendide, nous nous souvenons encore de la retraite aux flambeaux, la plus belle que nous ayons jamais vue : des têtes grotesques, des monstres, des moulins à vent, des châteaux, la fontaine Delille en papier huilé, défilèrent au milieu des torches et des lanternes vénitiennes ; la place de Jaude fut éclairée à l'électricité, la marche des Sociétés dans les rues de la ville avait des allures de triomphe. Un an plus tard, Clermont était en deuil et nous avons gardé aussi l'ineffaçable souvenir de ces sombres jours de glace, de neige, de défaite et d'angoisse.

Nous vivons à une époque où le sport est de plus en plus en honneur ; c'est lui maintenant qui attire les foules ; les fêtes de la démocratie sont plutôt des fêtes de l'endurance et de l'audace que des fêtes de l'esprit... chaque âge a ses plaisirs !... Nous constatons,

Digitized by Google

nous ne critiquons pas ; nous avons, en bon badaud, couru les montagnes pour ne pas perdre un détail des éliminatoires, ou de la course pour la Coupe Gordon-Bennett ; nous avons suivi avec émotion le biplan de Renaux dans son ascension au sommet du Puy de Dôme ; ce sont de belles journées de victoire pour l'industrie française, M. Ronserail a bien fait de les raconter, ces pages intéresseront toujours.

Le chapitre intitulé un peu d'histoire industrielle contient un résumé très clair et très serré des progrès de l'industrie caoutchoutière qui est l'une des gloires de notre ville ; on y trouve aussi d'abondants renseignements sur les autres industries de Clermont. Les stations thermales sont enfin passées en revue et mises en valeur pour les yeux des étrangers ; nous signalerons tout spécialement aux délicats l'article : Un pèlerinage à Orcival, d'une tenue poétique et gracieuse tout à fait charmante.

Nous souhaitons que les autres volumes ne tardent pas trop à paraître et nous ne croyons pas être mauvais prophète en leur promettant un bon succès.

G. Desdevises du Dezert.

A. de Riberolles. — *VALMERANGE*, roman. — *De Palma à Saint-Sébastien*, notes de voyages. — *La Fille du Rôtisseur*, comédie. — *La Volte-Face*, drame. — Chez Jouve et C^ie^, éditeurs, 15, rue Racine, Paris. — Un vol. Prix : 3 fr. 50.

Valmerange est un petit roman d'un caractère régionaliste auvergnat assez marqué, dans lequel les lecteurs, à qui les paysages de Limagne sont familiers, reconnaîtront facilement dans Valmerange un beau château historique de cette région.

Dans une langue très pure, le poète des *Champs et des Salons* et de la *Ronde des Idées* met en scène un type intéressant de gentilhomme campagnard et l'oppose avec bonheur aux mondains futiles et aux arrivistes modernes. Une intrigue amoureuse se déroule dans le beau cadre des monts d'Auvergne, aux alentours d'un château historique que l'auteur présente un peu comme le symbole des nobles traditions d'une race et d'un pays. La psychologie des personnages est traitée avec un art précis, délicat et sobre, qui s'applique à saisir et à fixer les moindres nuances du sentiment.

Les notes de voyage contiennent des pages poétiques sur quelques villes des îles Baléares et de l'Espagne.

La Fille du Rôtisseur est une spirituelle fantaisie alertement rimée.

La Volte-Face est un drame court, vigoureux et poignant. Il offre une situation tragique absolument neuve, dont l'effet au théâtre serait saisissant.

Digitized by Google

Francis MARATUECH : *Les Kadourques* (Paris, E. Sansot et C^ie^ ; in-18, 244 pages, 3 fr. 50).

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

On parle beaucoup à nouveau d'Uxellodunum. On a résolu de glorifier par un monument la résistance des derniers défenseurs de la Gaule contre César, et des discussions passionnées sont ouvertes sur l'emplacement exact d'Uxellodunum.

Dans tous les cas, l'héroïque oppidum était dans le Caorsin. Le fidèle caorsinois, Francis Maratuech, avait écrit un beau poème en prose, *Les Kadourques*, à la gloire des défenseurs d'Uxellodunum ; le volume, tiré à petit nombre, ne fut adressé qu'à des amis. Ce livre est le meilleur de l'œuvre de Maratuech, trop tôt ravi aux lettres françaises. Il a paru opportun, tant à l'honneur de Francis Maratuech, qu'en hommage à l'égard de nos indomptables ancêtres, de rééditer *Les Kadourques*.

Le volume parait avec une Lettre de Maurice Barrès et une Préface par de Beaurepaire-Froment.

Dépouillement des Périodiques intéressant l'Auvergne

Revue de la Haute-Auvergne, publiée par la Société des Lettres, Sciences et Arts « LA HAUTE-AUVERGNE ». — 1913. 2^e^ fascicule.

Louis FARGES. — Jean Delmas (1868-1913).

Marcellin BOUDET. — L'Onomastique Cantalienne.

Joseph RICHARD. — Saint-Flour dans le passé : la grosse cloche de Saint-Flour ; les promenades de Saint-Flour.

DELORT. — En face du passé : Impressions et réminiscences d'un archéologue auvergnat.

La Veillée d'Auvergne, revue régionaliste, littéraire, artistique, félibréenne du Massif Central. — N° 10, octobre 1913.

Duc de LA SALLE DE ROCHEMAURE. — L'art aux époques préhistoriques.

Marcellin BOUDET. — Deux Auvergnats de Vic et de Comblet, émigrants en Espagne sous le règne de Louis XI.

Régis MICHALIAS. — Lou Vé Sardei, le vieux Cerisier (Sonnet).

C. GANDILLON GENS D'ARMES. — L'Eloge de la Cabrette (poème).

A. BRESSON. — L'art roman auvergnat.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

ARTICLE 31 DES STATUTS.

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

RENSEIGNEMENTS

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.	300 exemp.
Sans couverture :					
Une feuille entière, 16 pages..	6 »	7 »	9 »	14 »	19 »
Une demi-feuille, 8 pages....	4 »	5 »	6 »	9 »	12 »
Un quart de feuille, 4 pages...	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée...	1 »	1 50	2 »	3 50	5 »
Couverture avec titre.....	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

Si les auteurs désirent des tirages à part, il leur est alloué par la Société la moitié du prix du tirage des vingt-cinq premiers exemplaires, couverture non comprise. *(Décision du 5 avril 1913.)*

AMEUBLEMENTS - LITERIE - TAPISSERIE

ONDET-JULIEN

8, rue Blatin, 8. CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

Digitized by Google

AUG 3 191

30e Année REVUE PÉRIODIQUE Novembre-Décembre 1913

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE PAGES

Maurice Lange.— Poètes et Journalistes en Auvergne, sous la Monarchie de Juillet. — (II) Jules de Saint-Félix..... 361
Michel Longchambon. — Sur les Particularités et la Formation des Colonnes Prismatiques dans les Coulées de Roches Eruptives.... . 378
Dr G. Charvilhat et J. Demarty. — La Pierre des Plaines des Landais ou Pierre des Quatre Curés, près Méjanesse (Puy-de-Dôme)..... 415
H. du Ranquet. — Appareil alvéolé à Notre-Dame du Port 419
Note du Comité de Publication..... 421
Société des Amis de l'Université. — Compte de gestion du Trésorier.. 422
Procès-verbal de la séance du 10 décembre 1913..... 427
Dépouillement des périodiques intéressant l'Auvergne..... 428
Table des Matières..... 429

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★

Papeterie - Imprimerie

GASTON DELAUNAY

★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

Garage LADOUX AUTOMOBILES RENAULT

18, Rue Blatin, 18 Téléphone : 1-20

CLERMONT-FERRAND

CHRISTIAN BARDET

29, rue Saint-Genès, 29

CHEMISERIE, BONNETERIE

Corsets, Jupons

ARTICLES DE SPORTS

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Conseil d'Administration
(1910-1911).

Président : M. H. Lecoq, conseiller général.
Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; Du Ranquet.
Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.
Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent voyer ; Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal.
Secrétaire adjoint : M. Charbuy.
Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.
Trésorier adjoint : M. N.

Anciens Présidents.

MM. le docteur Chibret, Bonnefoy et Gautrez.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.
Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.
Membres du Comité : MM. Audollent, Billiet, Bruyant, Ulysse Chabrol, Abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de 10 francs. Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications de la Société.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 francs pour toute la France, 12 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Etranger.

Pour la rédaction, s'adresser à M. Rouchon, président du Comité de publication, archiviste départemental, ou à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers, Clermont-Ferrand.

Pour l'abonnement, s'adresser à M. Roubille, trésorier de la Société, 23, rue du Port, Clermont-Ferrand.

CHIRURGIEN - DENTISTE

G. ROCHON

25, Rue Neuve (Angle rue Neuve et rue des Gras) **Téléphone 0-46**

POSE DE DENTS ARTIFICIELLES

Soins de la Bouche

EXTRACTIONS, OBTURATIONS EN TOUS GENRES

Digitized by Google

POÈTES et JOURNALISTES

EN AUVERGNE

Sous la Monarchie de Juillet

(II)

Jules de Saint-Félix

M. Jules Marsan, qui a dernièrement rappelé à notre attention ce gentil poète (1), goûte en lui un sens artistique très fin et un esprit tout à fait élégant. Les articles, en vers et en prose, que Saint-Félix donna à la *Gazette d'Auvergne* avec une juvénile prodigalité justifient, il me semble, cette appréciation.

Méridional comme Soumet et Guiraud (il était né à Uzès en 1806), Jules de Saint-Félix d'Amoreux semblait promis au plus bel avenir. Ne se vantait-il pas, avec raison, d'appartenir à la fois à l'Aristocratie et aux Lettres ? (2) Aristocrate — et monarchiste — il avait dû à ses relations de famille d'être attaché (1826) au cabinet du ministre de la Maison du Roi ; il était connu personnellement de Charles X et des princes. Poète, il venait, en 1830, de publier un premier recueil, et ces *Poésies romaines* avaient obtenu tous les suffrages. De fait, si, par leur titre même et par leur sobriété toute latine, elles rassuraient les classiques, d'autre part, elles avaient de quoi réjouir le clan des romantiques par l'évocation pittoresque et souvent colorée de la Rome impériale :

(1) *La Bataille romantique* (1912), p. 243 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 244.

Digitized by Google

en Saint-Félix ils avaient reconnu un des leurs (1).

Mais voici que surviennent les journées de Juillet : elles ruinent ses espérances politiques. Alors, comme beaucoup d'ultras, il quitte Paris ; il va retrouver dans le Midi son coin de terre, sa fontaine et ses oliviers (2). Mais l'Auvergne était sur son chemin, elle lui souriait au passage : il répondit à ses invites.

Il nous apprend lui-même qu'il a trouvé beaucoup d'amis en Auvergne. C'est qu'aussi il était homme à se faire des amis partout. La comtesse Dash, qui, par la suite, le rencontra souvent à Paris chez la princesse Mestscherska, ne tarit pas sur sa gaîté spirituelle : « Rien — écrit-elle — n'était amusant et drôle comme son charmant esprit ; il avait des inventions, des mots inouïs. Il écrivait des lettres qui faisaient pâmer de rire. Je n'ai jamais vu personne s'ennuyer avec lui... (3) » Comment s'étonner, après cela, que les châtelains d'Auvergne se soient disputé un hôte si aimable ? Nous le trouvons à Chassaignes en août 1832 (il y était probablement depuis la fin de juin) ; au commencement d'octobre, il est au château de Vergnes ; en décembre, au château d'Alleret. Bref, quand il quitta l'Auvergne, à la fin de janvier 1833, il y avait séjourné sept mois.

Selon toute apparence, c'est à Chassaignes qu'il avait retrouvé Guiraud. C'est aussi de Chassaignes qu'est datée une des poésies qu'il donna à la *Gazette d'Auvergne*. Celle-ci, le 11 octobre 1832, déclarait, par la plume de son rédacteur en chef, devoir à l'amitié la communication d'une poésie de Saint-Félix : *Te Deum*, et, le 16 octobre, après avoir remercié le jeune poète : « La *Gazette d'Auvergne* — ajoutait-elle — ne se dissimule pas que c'est à l'amitié seule qu'elle doit la préférence que lui accorde cette plume brillante que tant de succès attendraient sur

(1) Marsan, ouvr. cit., p. 248-249.
(2) *Ibid.*, p. 250.
(3) *Mémoires des Autres*, IV, p. 190 (voir *ibid.*, p. 254).

Digitized by Google

un plus grand théâtre. » — Si l'on se rappelle qu'une au moins des poésies de Guiraud (1) avait été adressée à la *Gazette* par l'intermédiaire du baron de Croze, leur ami commun, on peut croire que, cette fois encore, c'est à l'amitié agissante du châtelain de Chassaignes qu'elle dut cette agréable collaboration.

Toujours est-il que, du 25 octobre 1831 au 31 janvier 1833, en quinze mois, la *Gazette d'Auvergne* n'a pas publié, de Saint-Félix, moins de vingt chroniques et pièces de vers. Et elle en eût publié encore davantage (car le numéro du 16 octobre 1832 promettait un feuilleton par semaine de ce « talent si remarquable ») si l'abondance des matériaux ne l'eût mise, disait-elle, dans l'obligation de manquer à ses engagements (2).

Il ne saurait être question de parler ici en détail de tous ces articles, ni d'en donner de longs extraits (3). On ne nous saura pas, du moins, mauvais gré d'en reproduire quelques passages, tant pour le talent dont ils portent la marque que pour les sentiments et les idées qui s'y affirment.

Et d'abord, comment les lecteurs de la *Gazette d'Auvergne* n'auraient-ils pas été sensibles aux louanges que ce méridional prodiguait à leur province ? Je sais bien

(1) *Les deux Princes* (voir *Revue d'Auvergne*, 1913, p. 297).

(2) *Gazette d'Auvergne*, 6 novembre 1832.

(3) En voici la liste, complète, je crois : *Quelques heures au Puy en Velay* (non signé, supplément du 25 octobre 1831). — *La Dame au manteau vert* (signé : Jules ...X, 15 décembre 1831). — *Un retour sur les journées glorieuses* (*id.*, 4 février 1832). — *La Chambre à coucher*, et *Naples* (vers, signés : Jules de Saint-Félix, datés : *De ma Thébaïde, février 1832*, numéro du 6 mars). — *Le Château* (27 mars 1832). — *L'Ange de la terre* (1er mai 1832). — *Au Peuple* vers, 5 juin). — *Brioude* (30 juin). — *A la mémoire de Lucien Lemercier* (vers, 7 juillet). — *Anniversaire* (art. de fond, 27 juillet). — *L'Aigle* (vers, 9 août). — *Les deux Frères* (daté du *château de Chassaignes, août 1832* ; — 28 août). — *La Diligence de Brioude à Clermont* (daté du *château de Vergnes*, 2 octobre). — *Te Deum* (vers, 11 octobre). — *Auvergne* (daté d'*octobre 1832*, 6 novembre). — *La première Neige* (29 novembre). — *A Alexandre Guiraud* (vers, datés du *château d'Alleret, décembre 1832*, 4 janvier 1833. — *Adieu*, daté de *Clermont, 17 janvier 1833*, 22 janvier). — *Vœu* (vers, 31 janvier).

Digitized by Google

qu'il lui arrivait d'écrire qu' « un habitant du Midi, surpris par l'hiver en Auvergne, ressemble à une hirondelle blessée qui n'a pu émigrer des côtes de Norvège. » Mais il ajoutait aussitôt que la campagne blanche est trop belle, par un soleil de midi, pour l'oublier dans une bibliothèque, et que celle qu'il avait alors sous les yeux méritait dans tous les temps un tribut d'admiration (1). A plus forte raison se disait-il charmé des spectacles que l'Auvergne lui offrait en été ou en automne :

... La Limagne, que j'ai traversée, est un pays si remarquablement beau, que toute description serait au-dessous de la réalité. Il est des visages qu'il ne faut pas louer, il suffit de les montrer : ainsi de la Limagne, terre féconde et forte, dont la végétation éclate de tous côtés avec un luxe prodigieux. En traversant la plaine de Riom à Clermont, on est tenté de se plaindre de trop de prairies et de vergers ; c'est un étalage de verdure un peu monotone. J'ai regretté souvent qu'au milieu de tout cela les volcans des environs n'aient pas lancé quelques belles roches basaltiques, et que les torrents n'aient pas creusé quelques ravins. Mais autour de Clermont j'ai trouvé mes vœux réalisés. Là, des mouvements de terrain, des croupes de montagnes bizarrement taillées, des bois séculaires pendants, échevelés, sur des amphithéâtres de vignes, et des eaux vives qui bondissent et se brisent en écume. La nature s'est mise en caprices dans la campagne de Clermont. Allez à Royat, par une belle matinée, et dites-moi si vous n'y retrouvez pas la vallée de Tempé, ou le délicieux Tivoli. Royat, bâti au milieu d'un vallon de verdure, laisse échapper de ses pieds des eaux éternelles, qui vont s'engouffrer dans des cavités de la montagne et ressortir ensuite, par mille tuyaux, dans des cavernes de roches cristallisées. L'air est toujours en vibration à Royat. On entend sous terre des bruits étranges, que rendent sans doute les torrents qui roulent dans des abîmes inconnus ; c'est Tivoli, vous dis-je, avec ses cascatelles, son air frais et pénétrant, et sa poussière d'eau inondant les feuillages. Mais, hélas ! au lieu des ruines du temple de Vesta, vous y trouverez, ô voyageur ! une papeterie et des moulins à farine. Là cesse l'illusion. Le tic-tac mécanique de l'usine est comme la clochette qui fait envoler la décoration d'un opéra-féerie. Adieu, Horace et Lalagée ! adieu les nymphes blondes et les faunes

(1) *La première Neige* (29 novembre 1832).

Digitized by Google

couronnés de pampres ; tout va s'engloutir sous la grande roue du moulin... Et c'est pitié, car on chanterait à Royat une délicieuse épode en l'honneur de l'empereur Auguste, ou du divin Virgile....

Le moyen, pour les lecteurs de la *Gazette d'Auvergne*, de n'être pas flattés de ces rapprochements ! Et comment ne pas poursuivre une lecture si attrayante ? — Accompagnons donc Saint-Félix au sommet du Puy de Dôme.

... La pente est roide, mais elle est couverte de hautes herbes aromatiques qui parfument les mains et qui retiennent quand on glisse. Si, lorsque vous arrivez sur le pic de la montagne, Dieu ne vous dit rien, je vous plains sincèrement, car vous êtes maudit. — J'espère ne l'être pas, puisque j'ai senti, là-haut, ma tête se perdre dans un enivrement indicible. J'étais le centre d'un univers. Au-dessus de moi, le soleil tournait comme un bouclier flamboyant ; dans la plaine, là-bas, c'étaient des masses d'ombre qui passaient sur la ligne dentelée des montagnes à l'horizon, puis des rayons de lumière qui pendaient en gazes d'or le long des lacs et des bois ; enfin, c'était la ville dans son brouillard, et, par-dessus la brume de la ville, c'était la grande cathédrale (1), pareille à un vieux navire échoué sur un écueil. Tel est à peu près le panorama qui se déroule autour du Puy de Dôme. Mais les élans de l'âme vers le Seigneur, mais l'esprit inconnu qui la tourmente sur la montagne, comment en parler ?...

L'article continue par un éloge de Pascal, grand nom dont toute l'Auvergne est fière, et par une description poétique de la cathédrale de Clermont. Saint-Félix laisse à « ces Messieurs de l'Académie du Puy-de-Dôme » le soin de dire de quel règne elle date et quel évêque l'a bénite ; en revanche, l'artiste qu'il est admire comme il convient la hauteur des nefs, l'élégance des piliers et des ogives, le merveilleux coloris des verrières... Mais nous reviendrons sur cet article (2).

(1) J'ai corrigé la ponctuation de la *Gazette* : « et, par-dessus, la brume de la ville ; c'était... » — qui est absurde.

(2) *Auvergne*, 6 novembre 1832.

Digitized by Google

Celui que Saint-Félix consacrait à Brioude renferme aussi de jolis traits descriptifs. Aussi bien, Brioude est sur le chemin de Chassaignes, et n'est-ce pas dans l'arrondissement de Brioude que le baron de Croze devait briguer bientôt un mandat législatif? Parler avec éloges de Brioude, c'était encore un moyen de faire plaisir au baron de Croze.

Il y a — disait donc Saint-Félix — des femmes qui charment sans être jolies ; Brioude est ainsi... C'est une ville pleine de souvenirs et d'honnêtes gens... Elle avait autrefois un chapitre noble, les comtes de Brioude, évêques par le costume et la science, grands seigneurs par huit quartiers de noblesse en long et autant en large, et surtout par de magnifiques douaires... Il y avait près de Brioude... un couvent de religieuses nobles, connues sous le nom de chanoinesses de Blesle. La chronique raconte que toutes ces dames étaient riches ; elle ajoute même qu'elles étaient toutes ravissantes de jeunesse et de beauté...

... Autrefois, Brioude avait un hôpital immense auquel étaient attachés de superbes revenus... Les marchés de Brioude étaient cités dans la province. On dit qu'ils sont dégénérés ; pourtant, j'en ai vu un l'autre jour, extrêmement populeux. Assurément, tous les montagnards de l'Auvergne s'étaient donné rendez-vous sur la grande place de Brioude. Tous portaient leur chapeau large, leur veste de laine grise et leur faucille derrière le dos. Ces braves gens sont des moissonneurs qui viennent pour *se louer*. Le marché est bientôt conclu. Le propriétaire dit au moissonneur : je te donne tant pour couper ma récolte ; ma récolte a tant d'arpents d'étendue. Si le moissonneur consent, il donne sa faucille en gage et il tient sa parole... (1).

De Chassaignes même nous avons déjà vu comment il parlait (2). Dans le même article, daté du château d'Alleret, il associait aimablement à l'éloge de la terre d'Alleret celui du propriétaire :

Il faudrait un vrai talent d'artiste et des connaissances spéciales

(1 *Brioude*, 30 juin 1832.

(2 *La première Neige*, 29 novembre 1832 (voir notre article précédent).

Digitized by Google

en agriculture pour donner une idée juste de la position pittoresque d'Alleret, et pour décrire les avantages immenses qu'offre son exploitation. L'Auvergne doit à M. de Macheco de nouveaux systèmes en agronomie, bien précieux sans doute, car ils sont le fruit de trente années d'études et d'expériences.... La belle terre de M. de Macheco est devenue modèle en Auvergne, par le mode de son exploitation et par la richesse de ses produits... (1).

Ecoutons enfin le jeune journaliste remercier ses lecteurs de la *Gazette d'Auvergne :*

Lecteurs, amis des histoires nouvelles, vous surtout, lectrices, qui comptez pour quelque chose l'art et la poésie, permettez qu'un jeune homme étranger vous remercie de vos applaudissements, par l'organe de cet excellent journal à qui je dois mille grâces aussi. Je connais votre pays, je vous connais, vous tous, et, en vérité, je ne sais pas si, en rêvant à vous, je n'oublie pas trop souvent ma terre natale, mes compatriotes si énergiquement dévoués à une cause sacrée, et mes beaux rivages méditerranéens. C'est que j'ai trouvé parmi vous, avec les mœurs hospitalières des montagnes, cet enjouement de l'esprit et cette franchise du cœur, rares aujourd'hui dans ce pauvre royaume ; c'est que nous avons, vous et moi, les mêmes pensées et les mêmes amours secrètes, les mêmes regrets et les mêmes espérances (2).

Nous entendons ici, à n'en point douter, l'écho de sentiments sincères. La *Gazette d'Auvergne* n'avait pas tort (tout au plus peut-on dire que, par sympathie pour cet aimable méridional, elle exagérait un peu) quand elle reconnaissait en lui une extrême sensibilité de l'âme, jointe à une imagination forte et vive (3). A plus forte raison cette sensibilité s'épanchait-elle dans ses vers.

Elle imprégnait alors ses paysages d'une gracieuse et fine émotion. Je n'en veux pour preuve que ce paysage

(1) *La première Neige.*

(2) *Le Château* (nouvelle), 27 mars 1832.

(3) *Gazette d'Auvergne,* 11 octobre 1832, signé A. de R. (de Rubelles, gérant du journal).

Digitized by Google

d'hiver, où le poète frileux, venu des pays ensoleillés, a su mettre sa nostalgie :

. . . . . .
L'alouette a chanté pour la dernière fois ;
Les ramiers sont bien loin, et, du fond des vallées,
Les rossignols ont pris vers le Sud leurs volées.
Adieu les églantiers et l'aubépine en fleurs,
Et les prés bigarrés de toutes les couleurs !
Adieu, chevreuils et faons se mirant dans le fleuve !
La campagne a repris ses longs voiles de veuve ;
L'hiver, ce blanc vieillard, sur un mont arrêté,
Effeuille un rameau vert, oublié par l'été ;
Puis il reprend sa course et jette un cri de joie,
Car la neige redouble et la tourmente aboie (1).

L'affectuosité d'une âme douce ne s'exprimait pas moins joliment dans les vers que Saint-Félix adressait à la mémoire de son ami Lucien Lemercier. C'était un frère de Mme de Croze, un jeune homme de vingt-cinq ans, un tout jeune et charmant époux, que le terrible choléra de cette année 1832 venait de ravir à l'amour des siens. Saint-Félix pourtant le trouvait heureux... heureux justement d'être mort jeune, heureux d'avoir quitté notre triste monde et tout ce que les pauvres vivants sont forcés d'y voir et d'y entendre : navires sur l'onde, escadrons épars, cris de guerre, trompettes menaçantes...

N'est-ce pas que d'en haut c'est pitié que ces choses ?
N'est-ce pas que, du fond du ciel où tu reposes,
C'est misère de voir le pâle genre humain,
En deux camps partagé, s'insulter de la main ?
Pitié que nos clameurs et nos ardentes guerres,
Pour toi qui peux nommer les beaux anges : *mes frères*,
Toi qui peux, t'asseyant aux pieds d'un séraphin,
Lui dire : Chantez-moi le cantique sans fin ?

(1) *A Alexandre Guiraud*, 3 janvier 1833.

Digitized by Google

Et c'est pourquoi celui qui restait demandait à l'ami devenu un bel ange de descendre du ciel pour le consoler :

O viens ! j'ai tant d'ennuis, d'ailleurs, à te conter !
Tu savais mieux que tous me chercher, m'écouter.
J'ai des travaux sans fin, j'ai dans le cœur des drames,
De grands drames d'amour tout palpitants de flammes :
Je te les chanterai. — Toi, ton front dans ta main,
Debout à mes côtés dans ta robe de lin,
Tu les écouteras... Puis, relevant la tête,
Et les yeux pleins de gloire, ô mon jeune prophète,
Tu me découvriras, à moi terrestre esprit,
Le grand secret de l'art, au fond du ciel écrit.
. . . . . .
Vois comme je m'oublie à te parler, bel ange (1).
. . . . . .

Cette sensibilité expansive, cette candeur toute voisine encore de la naïveté enfantine, voilà sans doute une des formes les plus attrayantes du talent de Saint-Félix. Mais ce talent souple et fin savait prendre encore d'autres aspects et sa voix se hausser à des accents plus mâles. C'était quand, tel un jeune lévite, il s'armait pour défendre Dieu et son roi — le petit Joas — contre les suppôts de Baal.

* * *

Baal m'est en horreur, et le juste-milieu aussi. Comme tous les honnêtes gens, j'ai planté mon pavillon sur le terrain de la légitimité, et je m'y tiens. Il en adviendra ce que Dieu voudra (2).

C'est par ces accents guerriers que Saint-Félix préludait à un de ses articles de la *Gazette d'Auvergne*, et cette catégorique profession de foi n'était pas sans doute ce qui lui conciliait le moins la sympathie de ses lecteurs. Ne l'avons-nous pas entendu déjà se féliciter de ce qu'ils avaient, eux et lui, mêmes pensées, mêmes amours secrètes, mêmes regrets et mêmes espérances ? (3). A vrai

(1) *A la mémoire de Lucien Lemercier*, juillet 1832.
(2) *La Diligence de Brioude à Clermont*, 2 octobre 1832.
(3) Voir *supra*, p. 367.

Digitized by Google

dire, il ne l'oubliait jamais. Lors même qu'il paraissait le plus éloigné de toute préoccupation politique, une phrase, un mot dit en passant, une allusion soudaine et piquante prouvait que la politique n'avait pas cessé de le hanter. Tout ramenait sa pensée au juste-milieu; tout lui était prétexte à narguer les hommes du juste-milieu.

Son article sur l'Auvergne (1) en est un exemple amusant. « Pas un mot de politique n'entrera dans cette conversation », a-t-il déclaré tout d'abord : car le gouvernement (comme chacun sait) a revêtu la souquenille de Bartholo : il compte les plumes du journaliste et ses feuilles de papier... Mais attendez la fin. Il y a, à Clermont, une rue Pascal. Mais la maison de Pascal ? vous la chercheriez en vain :

> Ni le Conseil municipal, ni le Conseil général, ni M. le Maire, ni M. le Préfet, ni MM. les Députés n'ont daigné se rappeler que Blaise Pascal est né à Clermont et qu'il mérite bien une inscription sur la porte de sa maison. Une petite plaque de marbre et trente lettres de cuivre prouveraient du moins que ces Messieurs ont lu les *Pensées* et les *Provinciales*. Ceci n'est pas un sarcasme, pas même un avis; c'est un regret que comprendra très bien l'administration qui nous régit aujourd'hui d'une manière aussi éclairée que paternelle, comme chacun sait.

A bon entendeur, salut! Au reste, Saint-Félix avait tort, et cette sortie prouvait, de sa part, plus de zèle que de jugement. Le jeune et fougueux polémiste ne faisait pas réflexion que la rue où Pascal est né pouvait n'être pas la même que celle qui, aujourd'hui, porte son nom, ni que sa maison natale pouvait ne plus exister, ni que l'emplacement même qu'elle avait occupé pouvait n'être pas connu avec certitude. Tant la passion politique est mauvaise conseillère !

(1) Voir *supra*, p. 365.

Digitized by Google

Mais ce n'était là qu'une digression. D'autres fois — le plus souvent — l'article est tout entier politique. N'est-il même pas arrivé une fois que Turge, le rédacteur en chef, a cédé à Saint-Félix la première colonne du journal? Et Saint-Félix d'y commémorer, à sa façon, la révolution de Juillet (1). Une autre fois — après l'insurrection du 5 juin 1832 et le sanglant combat de la rue du Cloître-Saint-Merry, — il montre « les deux frères » aux prises et l'aîné fusillant son cadet (2). Une autre fois, il retrace en un récit dramatique la mort étrange du duc de Bourbon et s'indigne contre le jury qui a trouvé que les preuves manquaient pour condamner M^me^ de Feuchères (3). Et l'écriture de toutes ces chroniques est une écriture vive, alerte, désinvolte et cavalière, comme il sied à un contemporain du jeune Musset, du Musset qui vient d'écrire les *Contes d'Espagne et d'Italie*. Au demeurant, tout comme Musset, n'était-il pas, avant tout, poète? La politique elle-même, chez lui, ne faisait pas tort à la poésie : elles s'associaient, au contraire, et se pénétraient l'une l'autre, pour le plus grand plaisir des lecteurs de la *Gazette d'Auvergne*. En voici quelques exemples.

> Ah! mieux valait garder les ducs et les marquises,
> Et les vieux émigrés avec leurs barbes grises,
> Les douze aides de camp et les prélats de cour,
> Qu'accepter les bâtards qu'on vint t'offrir un jour.

Ainsi s'ouvrait le poème : *Au Peuple* (4), et ces quatre vers, à eux seuls, étaient une profession de foi. Ah! si, en juillet 1830, le Peuple avait su pour qui il versait son sang! Mais quelques « jongleurs » l'avaient enivré; puis ils l'avaient appelé roi, vainqueur de Charles X et empe-

(1) *Anniversaire*, 27 juillet 1832.
(2) *Les deux Frères*, 28 août 1832.
(3) *La Chambre à coucher*, 6 mars 1832.
(4) 5 juin 1832.

Digitized by Google

reur éternel, et, ce jour-là, et le lendemain, il avait « touché un peu d'or ». Courte joie! On l'avait envoyé bien vite « cuver son vin avec sa bile ».

Alors dans ton cerveau le soupçon commença,
Et tu te retrouvas le gouverneur Pança;
Alors tu te ruas sur les royales portes
Et tu tombas sans arme au milieu des cohortes.
Ah! roi du mardi-gras! quand tu revins le soir,
Il te manquait un fils, et, quand tu voulus voir
Si du moins les banquiers t'avaient tenu parole,
Dans le fond de ton sac tu trouvas une obole.
Ah! roi du mardi-gras! sur tes bras triomphants
Que restait-il? ta femme et tes petits enfants,
Et la faim avec eux...

Puis, du fond de l'Inde, était venue la peste... (1) Et maintenant quels étaient les défenseurs du Peuple? Les ministres, les hommes du « juste-milieu »? certes non! c'étaient les prêtres!

Tu brisas le calice et l'encensoir... (2) Qu'importe!
Ouvrez, gens de l'hospice, ouvrez la grande porte,
Car voici l'archevêque (3) en tête du clergé,
Pour qui l'Hôtel-Dieu seul n'est pas encor changé.
Ouvrez, voici le dais, voici la dalmatique,
Voici la mitre d'or avec le viatique...
Ouvrez; laissez passer le cortège de Dieu;
Laissez passer l'aiguière, et l'encensoir en feu;
Laissez passer la croix avec les saintes huiles,
Hier peut-être encor aux mourants inutiles (4),
Mais le chrême aujourd'hui par Dieu même donné:
Laissez, laissez passer, car tout est pardonné!

(1) L'épidémie de choléra, de 1832.

(2) Allusion au sac de l'Archevêché (1831).

(3) Mgr de Quélen.

(4) J'ai supprimé les deux virgules qui, après « hier » et « encor », faussent, dans la *Gazette*, le sens de ce vers.

Digitized by Google

Et le poème finit comme il a commencé, par l'expression d'un regret :

Ah! mieux valait garder l'autel et le ciboire,
Et les fonts baptismaux et les chapes de moire,
Mieux valait Jésus-Christ et son livre d'amour
Que le Moloch d'airain que l'on t'offrit un jour.

— Un autre poème, intitulé *L'Aigle* (1), était dédié à Chateaubriand. C'était le temps où Chateaubriand venait d'expier dans les fers du juste-milieu (selon ses propres expressions) l'assentiment qu'il avait paru donner à la tentative de la duchesse de Berry. Et c'est pourquoi l'Aigle du poète, c'était Chateaubriand lui-même... Tel un aigle, inconsolable d'avoir vu mourir le soleil, est tombé vivant dans les filets des chasseurs; mais les chasseurs n'osent le toucher, et lui, soudain, étendant ses ailes, emporte le filet dans les cieux... — ainsi des « pâtres » ont pris et enchaîné le grand homme, mais il a brisé ses liens..

Or, tandis qu'il était captif, les deux filles de son âme, Atala et Cymodocée, sont venues le visiter. Et Atala de lui demander : Pourquoi as-tu quitté la Floride? pourquoi n'y retournerais-tu point?

Tu ne rêves donc pas de revoir l'Amérique?
Ils t'aiment cependant, les enfants du tropique.
Ceux-là ne t'auraient pas ouvert une prison...
Ils pleuraient ton départ : ils avaient bien raison!
Viens, nous sommes meilleurs. Poète, les sauvages
Pour l'Europe ont quitté, dès longtemps, nos rivages.
Tu nous diras tes chants sous les grands bananiers,
A l'heure où nous tressons, à l'ombre, nos paniers.
Nous irons visiter sur le fleuve nos îles
Où dorment, au soleil, les larges crocodiles.
Viens... l'Amérique est belle aujourd'hui...

(1) 9 août 1832.

Digitized by Google

Mais Cymodocée l'en dissuade :

Restez à la Patrie, où le Seigneur demande
Que vous portiez encore à l'autel votre offrande.
Vous êtes grand parmi les hommes d'aujourd'hui ;
Comme un bouclier d'or sur eux vous avez lui.
Autour du globe encor l'ancien dragon se roule ;
Mais son temps s'accomplit et son règne s'écoule.
Restez...

Et le poète est de cet avis, car (lui non plus il n'en doute point)

... le grand aigle des mers
Reverra son soleil après les jours amers.

Aujourd'hui la France est « mal mariée » :

Quel est donc cet époux assis en un comptoir,
Qui de ses lourds baisers veut l'étreindre le soir?

Mais ces mauvais jours finiront! La France est une guerrière : ses doigts ne sont pas faits pour manier de l'or. Et voici que déjà, du fond de l'abîme, un cri monte par intervalles. C'est le cri de l'Hébreu qui se plaint loin du temple; c'est l'aigle solitaire qui acclame le soleil; c'est Chateaubriand, ce grand météore...

Chateaubriand n'avait pas lieu d'être mécontent. De fait, la *Gazette d'Auvergne* nous apprend que, les vers du jeune poète lui ayant été adressés par un ami de l'auteur (peut-être par M. de Croze?) il daigna les remarquer. « Les vers de M. de Saint-Félix — répondit-il, — sont fort beaux, et la réparation que sa muse veut bien m'offrir est fort au-dessus de la petite persécution que le juste-milieu m'a fait éprouver » (1). — Il y avait dans ces

(1) *Gazette d'Auvergne*, en tête du poème précédent. M. Marsan a publié (ouvr. cit., p. 252) un billet inédit de Chateaubriand à Saint-Félix lui-même, du 26 février 1833. En voici les premières lignes : « J'aurais été bien heureux de vous voir, Monsieur, lorsque vous m'avez fait l'honneur de passer chez moi. J'ai écrit à M. Turge pour le remercier... » Oscar Turge, le rédacteur en chef de la *Gazette d'Auvergne*, avait écrit sur Chateaubriand un article fort élogieux.

Digitized by Google

quelques lignes de quoi enivrer d'orgueil un poète de vingt-cinq ans, amoureux d'Atala, de Cymodocée — et de la duchesse de Berry.

En effet, pour Saint-Félix, Madame était aussi un « météore ». Et comment n'eût-il pas rivalisé de zèle avec Guiraud et tant d'autres pour chanter la royale captive, victime de la haine du juste-milieu? Comme eux il voyait incarnées en cette gracieuse Italienne toutes les vertus de l'ancienne France. Et elle lui était plus chère encore d'expier au fond d'un sombre cachot (du moins il se le figurait ainsi) sa tendresse pour Henri V. — Alors il se déclarait son champion. Il proposait, par exemple, qu'une souscription fût ouverte pour la frappe d'une médaille d'or à l'effigie de « l'héroïque princesse » (1). Ou bien il prenait son luth et, sur le rythme de l'Orientale :

Si je n'étais captive
J'aimerais ce pays,

il rimait le « vœu » suivant :

Si j'étais hirondelle,
Je raserais les flots;
J'irais à tire-d'aile
Me percher aux falots,
Aux falots que balance
La brise de la nuit,
Quand le fer d'une lance
Sur le donjon reluit.

Si j'étais la Sylphide
Qui glisse et livre au vent
Sa chevelure humide
Des prismes du Levant,
J'irais brûler de l'ambre
Jusqu'au lever du jour,
Aux barreaux de la chambre
Où rêve mon amour.

(1) Lettre à la *Gazette de France*, reproduite par la *Gazette d'Aucergne* du 29 décembre 1832.

Digitized by Google

Si j'avais sur la tête
Une étoile de feu,
Je serais son poète,
Elle serait mon Dieu...
Car le monde l'adore
Et ne la comprend pas...
Comme un beau météore
Elle passe ici-bas.

Oh! si j'étais l'archange
Qui plane dans le ciel,
Qui va du Rhône au Gange
Et qu'on nomme Ariel,
J'irais dire à cette âme :
« Sur mes ailes venez !
Pour la terre, Madame,
Nous ne sommes pas nés » (1).

N'accablons pas le jeune poète sous des critiques trop faciles. Certes, sa psychologie était un peu courte ; mais ses vers avaient de la grâce. Et si les rédacteurs de la *Gazette d'Auvergne* exagéraient peu ou prou quand ils saluaient en lui « un digne émule des Lamartine, des Victor Hugo » (2), nous avons montré, je crois, qu'il donnait de jolies promesses. L'âge et le travail aidant, il avait chance de briller un jour au second rang et de laisser, lui aussi, dans le ciel romantique une petite trace lumineuse.

Hélas ! cet espoir même devait être déçu... déçu comme tant d'autres espoirs, que Saint-Félix partageait alors avec la *Gazette d'Auvergne !* Que lui-a-t-il donc manqué pour réussir ? Peu de chose peut-être, dirais-je volontiers avec son récent biographe (3). Peut-être seulement un peu de chance. Peut-être un peu plus d'empressement à solliciter

(1) *Vœu*, 31 janvier 1833.

(2) En tête du poème : *Au Peuple* (5 juin 1832). La *Gazette* ajoutait : « des Emile Deschamps. » Rappelons-nous que celui ci était aussi de ses amis.

(3) J. Marsan, ouvrage cité, p. 243.

Digitized by Google

le succès, en un temps où le succès littéraire commençait à être, déjà, affaire de réclame et de battage. Peut-être d'avoir été un Latin, dont le talent fin et discret répugnait aux outrances et aux truculences et aux indiscrétions de toutes sortes que le public attendait maintenant de ses fournisseurs littéraires. Peut-être aussi, ajouterai-je, d'avoir trop écrit, et trop vite, d'avoir, par excès de facilité, et plus tard par nécessité (1), dispersé son esprit et gâché son talent. Tant il y a que ni ses romans : une *Dalilah*, une *Cléopâtre*, — ni son poème d'*Arabelle*, — ni ses nouvelles : *Les Nuits de Rome*, — ni ses nombreux romans historiques (2), — ni ses innombrables chroniques dans quantité de journaux et de revues (3), — ne devaient lui assurer, à défaut de la gloire, cette notoriété qui en donne souvent l'illusion. Et dire qu'à ses mécomptes littéraires s'ajoutait encore le dépit de voir les Hugo et les Lamartine, dont jadis il était « l'émule », faire bon visage au libéralisme, devenir eux-mêmes des libéraux, que dis-je ? des républicains ! Pour venger d'une telle trahison la légitimité aux abois, il n'y avait pour Saint-Félix qu'un parti à prendre : se rallier au second Empire. C'est ce qu'il fit.

Puis le second Empire, lui aussi, sombra. Pour Saint-Félix ce fut la fin. Il est mort, ruiné et découragé, en 1874.

Maurice LANGE.

(A suivre).

(1) Des procès de famille lui firent perdre toute sa fortune. Il eut alors une femme et un enfant à nourrir. — Il avait épousé, en 1840, Mlle d'Arnous Dessaulsays, fille d'un contre-amiral et nièce de la princesse Mestscherska. Il avait eu d'elle un fils, qu'il perdit en 1869. (MARSAN, p. 267, 283-4, 290).

(2) *Ibid.*, p. 267 et 284.

(3) *Ibid.*, p. 284-5.

Digitized by Google

SUR LES PARTICULARITÉS

ET LA

FORMATION DES COLONNES PRISMATIQUES

DANS LES

Coulées de Roches Éruptives

INTRODUCTION

La tendance que possèdent certaines masses éruptives à se solidifier sous des formes presque régulières et à se décomposer de façon assez constante a singulièrement occupé les anciens géologues. C'est surtout la forme de colonnes prismatiques qui a le plus spécialement attiré l'attention. Les descriptions de ce remarquable phénomène se trouvent dans tous les ouvrages classiques de géologie, accompagnées le plus souvent de fort bonnes photographies, aussi me dispensent-elles d'entrer dans de longs détails préliminaires. Tout le monde a présente, devant les yeux, la vision de l'entrée des Grottes de Fingal ou celle des légendaires Chaussées de Géants d'Ecosse et d'Irlande. Sans aller chercher d'exemples aussi éloignés, il suffit d'avoir fait un seul voyage en Auvergne ou même d'avoir effectué simplement le trajet de Clermont-Ferrand à Nîmes en chemin de fer, pour garder un souvenir inoubliable de ces empilements de colonnades, parfois extraordinairement majestueux. Ayant vécu, dès mon enfance, au milieu de nos paysages basaltiques, je m'étais souvent posé le problème de la formation de ces figures

Digitized by Google

Fig. 1. — **Les Orgues de Saint-Flour** (**Cantal**).

UNIV. OF
CALIFORNIA

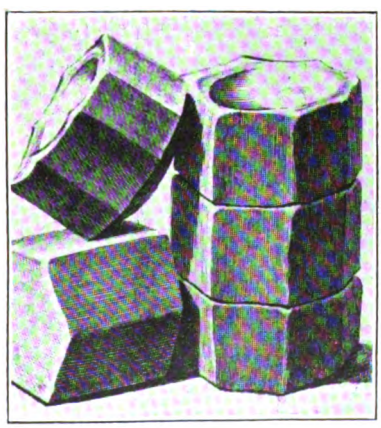

Fig. 2. — **Prisme articulé et articles isolés.**

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

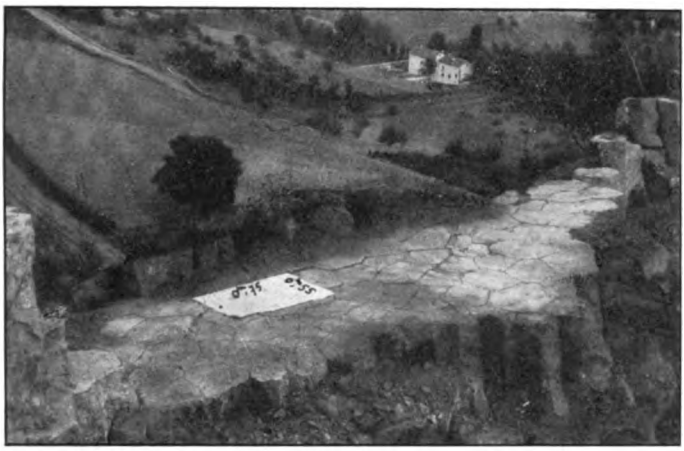

Fig. 3. — Sommet de la colonnade des Estreys, prés Le Puy (H^te-Loire).

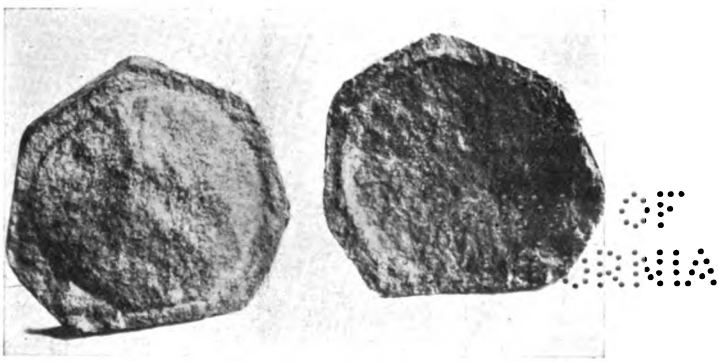

Fig. 4. — Faces d'articulation de deux articles prismatiques.

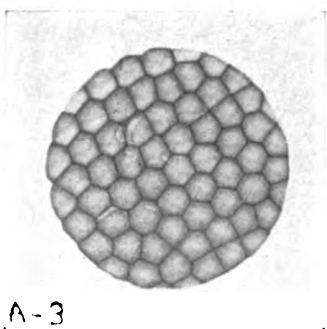

Fig. 5. — **Réseau cellulaire hexagonal de M. Bénard.**

Digitized by Google

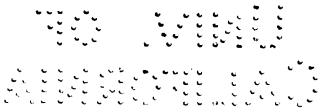

Digitized by Google

curieuses ; puis j'ai appris que tout cela était un phénomène de retrait, survenu au cours du refroidissement de la lave fluide. Des doutes me sont venus le jour où, ayant eu l'occasion d'observer à nouveau plusieurs coulées de basalte prismé, j'ai vainement cherché dans la masse compacte de leurs prismes les traces d'un retrait quelconque. J'ai relu les observations si précises de Lecoq et j'y ai trouvé les mêmes incertitudes. J'ai alors étendu le cadre de mon enquête et ce sont les premiers résultats de cette étude qui font l'objet de ce mémoire. Au cours de mon travail, je me suis trouvé conduit à formuler des conclusions qui avaient déjà été entrevues par des physiciens, partis de points de vue théoriques. Cela a été pour moi un encouragement précieux.

Je tiens dès maintenant à remercier M. Glangeaud qui s'est vivement intéressé à mes recherches. Je dois également beaucoup aux renseignements précis de M. Paul Gautier, et une partie des documents étudiés proviennent des admirables collections du Musée Lecoq.

Je diviserai cette étude en trois chapitres :

1. — Dans la consolidation des roches éruptives y a-t-il retrait ?

2. — Les particularités de structure des roches éruptives prismées s'accordent-elles avec la théorie du retrait

3. — Essai d'une théorie nouvelle.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Il semble, à l'heure actuelle, qu'il n'y ait guère de doutes possibles sur l'origine des laves prismées, parmi les géologues tout au moins ; c'est la théorie du retrait qui est exposée dans tous les traités français, c'est cette même théorie que nous retrouvons dans les ouvrages de langue étrangère que j'ai pu consulter. En général, d'ailleurs, on se contente d'indiquer que ces colonnes sont dues au retrait, sans expliquer pourquoi cette cause unique a pu provoquer des figures aussi régulières, ni pourquoi les prismes ne se montrent pas dans toutes les laves de même composition. Quand on se pose cette dernière question, on admet tantôt la nécessité d'un refroidissement lent, tantôt celle d'un refroidissement brusque, ce qui montre bien l'imprécision d'une telle conception. Aussi, importe-t-il, avant tout, de bien préciser ce que peut être le retrait dans la consolidation du basalte. Lecoq fait à ce sujet une remarque très juste qui revient en somme à ceci : l'hypothèse du retrait a dû naître de la comparaison des prismes basaltiques avec les figures qui se produisent quand on laisse se dessécher à l'air des matières délayées dans l'eau, comme de l'argile. Mais il est bien évident que les deux phénomènes ne sont en rien comparables. En effet, dans ce dernier cas, il y a une perte sensible de substance, due à la vaporisation de l'eau : il en résulte un retrait nécessaire et notable. Dans le cas de la consolidation d'une masse fondue, il n'y a aucune perte de matière, et le seul retrait possible devrait être cherché dans la diminution de volume qu'éprouverait le basalte en passant de l'état liquide à l'état solide. *Autrement dit, pour qu'il y ait*

Digitized by Google

retrait, il faut que la densité du basalte solide soit supérieure à la densité du basalte liquide. La question ainsi présentée semble pouvoir se résoudre facilement par l'expérience; il suffit en effet, théoriquement, de faire la comparaison des densités ; malheureusement, cette opération présente de grandes difficultés. Car s'il est facile de prendre la densité d'une roche à l'état solide, il est pratiquement très difficile de le faire d'une façon directe pour un silicate fondu ; il faut alors avoir recours à des moyens détournés d'une interprétation souvent fort délicate.

A. — Les études expérimentales sur les variations de volume dans les changements d'état des roches éruptives.

Les roches éruptives sont, en gros, des mélanges de silicates et de silico-aluminates complexes de soude, de potasse, de chaux, de magnésie et de fer. Elles apparaissent à l'orifice des appareils volcaniques, à l'état fondu, et se consolident, plus ou moins rapidement, par suite du refroidissement. La consolidation rapide d'un silicate donne un *verre*, c'est-à-dire un corps non cristallisé, amorphe au point de vue de ses propriétés physiques, quelque chose comme notre verre à bouteilles. Si le refroidissement est plus lent, des germes cristallins se développent dans la matière vitreuse, et la masse se compose alors de particules cristallines possédant toutes les propriétés des corps cristallisés, noyées dans une pâte de verre amorphe. Enfin, si la consolidation a été particulièrement lente, comme il arrive pour les portions de magmas restées dans l'intérieur du sol, la dévitrification est totale et les roches, que la dénudation nous montre alors, sont entièrement cristallisées; on dit qu'elles sont holocristallines, elles ne renferment plus trace de verre.

A ces trois états possibles d'une roche éruptive, état liquide, état vitreux, état cristallisé, correspond une

Digitized by Google

densité, un volume spécifique différent. Quelles sont les valeurs relatives des densités d'une même roche sous ces trois états ? Tel est le premier problème à résoudre. Les variations de la densité, dans le passage de l'état cristallisé à l'état liquide, ont attiré l'attention d'un certain nombre de pétrographes, en particulier Barus et Doelter, mais ce n'est que tout récemment que la comparaison entre les densités à l'état liquide et à l'état vitreux a été étudiée. Nous possédons sur ce sujet un certain nombre de travaux récents de Fleischer dont l'interprétation est d'ailleurs souvent susceptible de critiques. Un examen minutieux des travaux en question permet pourtant de formuler quelques conclusions précises, en attendant de nouvelles recherches.

1. — Il semble démontré que, pour toutes les roches étudiées, le volume spécifique du liquide, lave fondue, est plus grand que celui du solide entièrement cristallisé. Autrement dit, une lave diminue de volume en passant de l'état liquide à l'état cristallin.

2. — Le volume spécifique des verres, obtenus à partir de laves fondues par un refroidissement rapide, est également plus grand que celui du produit cristallisé.

3. — Enfin, les expériences de Fleischer montrent que les verres ont un volume spécifique plus grand que les liquides dont ils proviennent. *Autrement dit, dans le passage brusque d'une lave fondue à l'état solide de verre amorphe, il y aurait augmentation de volume.*

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que plusieurs corps se dilatent au moment de leur solidification et flottent sur leur produit de fusion ; l'exemple le plus comparable est celui du fer : Wrighton a suivi les variations de densité et il a trouvé :

	Densité	Volume spécifique
Fer solide.	6,95	0,143
Fer plastique	6,50	0,153
Fer liquide	6,88	0,145

Digitized by Google

Ainsi, en passant de l'état solide à l'état plastique, le fer éprouve une dilatation de 6,92 %, suivie d'une rapide contraction au moment où la liquéfaction se produit.

Remarquons encore que, en dehors des expériences de Fleischer, certains phénomènes naturels pouvaient déjà être interprétés en faveur de l'hypothèse d'une augmentation de volume dans la consolidation des verres. C'est d'abord cette observation bien souvent faite au Kilausa que la lave solide flotte sur la lave liquide. Mais ces particularités se retrouvent dans les laitiers des hauts fourneaux qui sont aussi des silicates complexes : Stuebel les a observées aux fonderies de Kladno (Bohême). Le laitier liquide, reçu dans des wagonnets d'environ deux mètres cubes de capacité, se couvre assez rapidement d'une croûte. Si l'on perce celle-ci au moment opportun, l'ouverture livre passage à un jet de matière fondue, haut de deux ou trois mètres, qui fournit la preuve de l'existence d'une tension considérable à l'intérieur de la masse. Les laitiers se recouvrent aussi de petits cônes éruptifs, qui se construisent lors des premiers stades du refroidissement. Ce dernier phénomène se reproduit parfois à la surface des coulées en voie de refroidissement.

B. — Application à la consolidation naturelle des roches éruptives.

Ayant ainsi précisé, autant qu'il est possible, les données du problème que nous nous sommes proposé au début de cette étude, nous allons examiner si la théorie du retrait peut se concilier avec elles. Tout de suite se présente à nous une difficulté importante. Il s'agit de savoir si nous devons traiter le basalte solide d'une coulée comme un verre. En effet, la proportion des éléments cristallisés y est, en somme, considérable et, comme le passage de l'état liquide à l'état cristallin se fait avec

Digitized by Google

diminution de volume, on peut se demander si le résultat final de la consolidation d'un basalte n'est pas, nécessairement, une diminution de volume. Mais n'oublions pas que ce qui importe, ce n'est pas la comparaison du volume du basalte solide avec celui qu'il avait lorsqu'il était *entièrement* fluide, mais bien avec celui qu'il possédait au moment où le flot de lave s'est immobilisé et a achevé de se solidifier. Or, on peut admettre qu'à ce moment-là, la majeure partie des cristaux sont déjà formés et n'interviennent plus, dans les variations de volume, que par la contraction assez faible due à leur refroidissement. « A l'appui de la théorie ci-dessus exprimée sur la constitution des laves en fusion, dit Fouqué, considérées comme formées par un mélange de cristaux charriés dans un verre fondu, nous citerons encore les faits suivants : quand on prend un fragment de lave provenant d'une coulée en pleine fusion apparente et qu'on la refroidit rapidement de manière à produire une consolidation brusque, on trouve que le produit solide résultant de cette opération *est tout aussi cristallin que la lave du même courant refroidie lentement*. Or, ce fait ne peut être expliqué que par la formation des cristaux antérieurement à la consolidation ; car, si la production des cristaux était contemporaine de ce dernier phénomène, leur développement devrait être notablement influencé par la rapidité plus ou moins grande du refroidissement. » Ce fait est encore démontré par la structure fluidale que possèdent la plupart des laves d'Auvergne : elles étaient donc déjà chargées de cristaux avant la cessation du mouvement. Ces cristaux ont été, en grande partie au moins, apportés tout formés des profondeurs du sol. Ils ne sont pas le produit de la consolidation proprement dite des roches ; au moment de la solidification, c'est encore *surtout* du verre qui se forme.

En somme, de cette discussion on peut conclure :

1° La théorie du retrait, même si elle était possible, exclurait la condition d'un refroidissement brusque car,

Digitized by Google

dans ce cas, il y a certainement augmentation de volume dans la solidification, puisque du verre seul se forme;

2° Dans le cas de refroidissement lent, il semble à peu près certain qu'il n'y a pas de retrait; il est même probable qu'il y a une légère augmentation de volume.

Si donc il était prouvé que les prismes de basalte se forment dans les parties d'une coulée brusquement refroidies, la nécessité d'une autre explication s'imposerait immédiatement; mais cette hypothèse secondaire de la théorie du retrait semble dénuée de fondement. Elle avait été déjà combattue par Spallanzani : « Dans mon voyage à l'île d'Iskia, dit-il, j'avais toujours présent à l'esprit le sentiment de plusieurs physiciens, qui ont cru que la formation des laves prismatiques est produite par leur subite immersion dans l'eau. La multitude de courants ensevelis dans les flots, sous des directions et des inclinaisons différentes, et que je pouvais suivre de l'œil jusqu'à une certaine profondeur, m'offraient une belle occasion de m'assurer du fait, mais je puis affirmer que je n'ai pas vu une seule de ces laves avec cette configuration régulière, ou toute autre forme analogue, soit dans les parties qui étaient au-dessus de l'eau ou qui la touchaient, soit dans celles qui y étaient plongées et que je pouvais découvrir. » (*Voyage dans les Deux-Siciles*, t. I, p. 194.)

Lorsqu'on examine attentivement une coulée de basalte prismée, on arrive à la certitude que ce phénomène s'est produit dans les points où le refroidissement a été particulièrement lent. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier, par exemple, la montagne basaltique de Prudelles qui domine, à l'Ouest, Clermont-Ferrand : le profil transversal de l'ancien thalweg est nettement dessiné par un moule de lave de 2 ou 3 mètres d'épaisseur; sur cette couche immédiatement consolidée on observe un fort bel alignement de prismes très continu et parfois très régulier; au-dessus, dans les points où l'érosion n'est pas trop avancée, on peut voir une couche de basalte

Digitized by Google

compact, correspondant à la partie superficielle de la coulée rapidement consolidée. Il n'est pas douteux, dans ce cas, que la portion prismée corresponde à la région lentement refroidie et il semble bien que ce soit là une règle absolue (voir fig. 1 : Les Orgues de Saint-Flour).

Or si les couches prismées correspondent aux parties lentement refroidies de certaines coulées, nous sommes dans le cas douteux des résultats précédents : il doit y avoir augmentation de volume, sans qu'il soit possible, pourtant, de l'affirmer. Il faut donc avoir recours à l'observation directe.

L'examen attentif des alignements prismatiques écarte toute incertitude : *il n'y a pas de retrait visible entre les colonnes*. Toutes les fois que l'on peut étudier une tranchée fraîche dans les prismes, *il est évident que ceux-ci sont intimement juxtaposés, sans le moindre intervalle*. D'autre part, si l'hypothèse du retrait avait quelque vraisemblance, l'espace libre entre les prismes devrait être fonction, pour une même coulée, de la dimension transversale des prismes. En effet, le retrait devrait être constant pour un volume déterminé de basalte ; si donc, pour ce volume, il n'y a que deux prismes, leur écartement doit être beaucoup plus grand que si chacun d'eux est subdivisé en plusieurs petits prismes isolés. Or, il est curieux de constater qu'il n'en est rien, et que, lorsqu'on observe un vide entre les prismes, il est entièrement indépendant de la taille de ceux-ci. Un excellent exemple de ce fait nous est encore fourni par la coulée de Prudelles que sa proximité de la ligne du tramway de Clermont-Ferrand au sommet du Puy de Dôme permet d'aborder facilement. La voûte de la carrière la plus rapprochée de Clermont est formée d'un carrelage hexagonal très régulier qui est une section, à peu près normale aux prismes, dans une colonnade nettement visible à l'extérieur. Ces prismes ont plus d'un mètre de diamètre et l'intervalle qui les sépare est absolument nul ; à quatre cents mètres en amont, dans

Digitized by Google

la même coulée, sur la droite de la route de La Baraque, se trouve un « orgue » parfaitement régulier, formé de prismes ayant environ 25 centimètres de dimension transversale. Toute la masse des prismes est coupée suivant un plan horizontal, situé à 30 centimètres approximativement du plancher de la carrière ; les prismes de la couche supérieure sont séparés par un léger espace vide, tandis que ceux de la couche inférieure sont intimement juxtaposés. Mais si l'on examine plus attentivement, on remarque que toute la masse supérieure est décalée, par rapport à la base des prismes, de 5 centimètres environ vers l'aval, c'est-à-dire du côté de l'affaissement de la Limagne. C'est donc uniquement à des mouvements postérieurs que sont dus la disjonction et l'écartement des prismes; et il est bien certain que ces premières coulées de basalte d'Auvergne ont été soumises à des secousses violentes, pendant les effondrements successifs de la Limagne et l'édification des massifs volcaniques du Mont-Dore et de la chaîne des Puys.

A ce point de vue, il est intéressant de relire les descriptions si détaillées des premiers naturalistes qui ont parcouru le Comté d'Antrim. Tous sont unanimes à déclarer que les prismes sont aussi intimement juxtaposés qu'il est possible de l'être. Voici, par exemple, l'extrait d'une lettre de Sir R. B. au Dr. Lister (1) [p. 709] : « This whole causeway consist of pillars of perpendicular cylindres, hexagones and pentagones, of about 18 and 20 inches diameter, *but so justly shot one by another, that not any thing thicker than a knife will enter between the sides of the pillars.* » Foley (2) [p. 171], qui parcourut les mêmes lieux peu de temps après, écrit : « The pillars that are made up of these joynts stand so close one to another, that a knife can hardly be thrust in between the sides of them. »

Et c'est encore le même fait qui frappait Gregory Watt lorsqu'il repoussait l'explication du retrait : « These

(1) *Philos. Trans. R. S. London*, XVII, 1693.
(2 id. id. XVIII, 1694.

Digitized by Google

considerations (le retrait) are utterly inadequate to illustrating the formation of the more perfect basaltic prisms: they offer no means of accounting for the extreme regularity of the sides and the precision of the angles, for the articulations, fort the close contact in which the perfect columns are placed to one another, *nor for their mutual adhesion, which is so strong, that it often requires considerable violence to separate them.* (1) [p. 314.]

Ainsi, l'observation directe nous permet de lever notre incertitude : *l'hypothèse du retrait ne repose sur aucune observation précise.* Nous verrons même, dans le chapitre suivant, que beaucoup des particularités de structure des basaltes prismés sont absolument inexplicables par cette seule hypothèse.

Il importe donc de rechercher une théorie plus satisfaisante.

CHAPITRE II

Pour qu'une théorie de ce phénomène soit acceptable, il faut, non seulement, qu'elle explique les formes prismées, mais aussi, qu'elle tienne compte des particularités de structure et de propriétés physiques des prismes. Nous les étudierons en détail dans ce chapitre, mais il est nécessaire de faire auparavant quelques remarques.

A.— Délimitation du sujet.

Les anciens géologues, qui s'étaient beaucoup passionnés pour cette question, ont distingué dans les formes géométriques du basalte de nombreuses classes : les rhomboèdres, les parallélipipèdes de taille et de proportion variées, les pyramides à base triangulaire ou quadrangulaire, les

(1) *Philos. Trans. R. S. London*, 1804.

Digitized by Google

prismes à trois et quatre faces et enfin les prismes à cinq, six, sept et huit faces. Je me suis demandé si le problème était le même pour toutes ces formes ou s'il n'y avait pas lieu de sérier les questions. J'ai relu les descriptions de Faujas-Saint-Fond, de Desmarets, de Poulett-Scrope, de Lecoq ; j'ai étudié en détail quelques-uns des exemples les plus typiques des formes autres que les prismes et je suis arrivé à la certitude qu'il faut limiter le sujet. *Toutes les fois que du basalte en fusion ou visqueux a été, pendant son écoulement, soumis à la fois au refroidissement et à des forces qui n'étaient pas dirigées rigoureusement suivant le sens de la coulée, on observe des figures régulières qui n'ont rien de commun avec les prismes verticaux.*

Deux des exemples cités fréquemment par les auteurs et que j'ai particulièrement étudiés vont me permettre de préciser. Dans la coulée de Prudelles, à la partie inférieure du promontoire basaltique qui domine Clermont, on observe, comme je l'ai déjà dit, une couche de basalte de deux ou trois mètres d'épaisseur, sur laquelle reposent les « grandes orgues ». Dans cette zone, il est possible de trouver quantité de formes géométriques très régulières. La forme la plus typique est celle de grandes tables parallélipipédiques, horizontales, de 10 à 20 centimètres d'épaisseur et de surface parfois considérable. Toute la partie inférieure de la coulée est ainsi divisée par des surfaces parallèles entre elles et parallèles à la paroi de la vallée primitive ; ces couches sont elles-mêmes débitées en solides réguliers par des plans qui sont, les uns verticaux et parallèles au sens de l'écoulement, les autres perpendiculaires à cette direction et légèrement couchés vers l'aval. On peut expliquer assez aisément ces particularités de la façon suivante : à partir de la couche inférieure déjà solidifiée, en se dirigeant vers le centre de la coulée, fluide et en mouvement, les diverses couches rencontrées étaient de moins en moins visqueuses et animées par suite

Digitized by Google

d'un mouvement de translation de plus en plus rapide. La masse fluide se déplaçait donc dans une gaine visqueuse et l'on peut concevoir cette gaine elle-même comme décomposée en couches parallèles, glissant les unes par rapport aux autres d'un mouvement de plus en plus ralenti, au fur et à mesure qu'elles étaient plus rapprochées des parois de la vallée ; de là, la naissance de surfaces de glissement ayant amené un délit parallèle au thalweg. Le délit parallèle à l'écoulement est tout naturel, il est dû à la fluidalité très nette de cette lave ; quant au clivage transversal à la vallée et incliné sur la verticale, il est normal à la résultante des forces dues à la pesanteur et à la force d'entraînement par viscosité dans le sens du mouvement de la coulée. C'est ainsi que les schistes, soumis à des pressions qui ne sont pas normales à leur stratification, se débitent en parallélipipèdes dont deux des faces sont des plans de stratification, deux sont des délits, dits de schistosité, perpendiculaires à la pression et les deux autres sont dues à des causes accidentelles.

Un autre exemple, non moins suggestif, est celui du dyke de Gergovie. J'ai particulièrement étudié ce point, car la facilité que l'on a d'y accéder et la variété des phénomènes que l'on peut y observer permettront aux géologues que ces questions intéresseraient de se faire, je crois, une opinion. Sur le flanc méridional du grand ravin, apparaît un filon vertical, que M. Glangeaud considère comme la cheminée d'où seraient sorties les coulées de Gergovie. A la partie inférieure de ce filon est ouverte une carrière qui montre parfaitement sa constitution ; la masse basaltique est divisée par des surfaces cylindriques concentriques, à génératrices parallèles à l'axe du neck.

Cela tient à ce que les couches extérieures étaient déjà solidifiées, ou tout au moins très visqueuses, tandis que la partie centrale, encore fluide, était en pleine ascension. Il y a, en outre, un délit très net, parallèle à la fluidalité, c'est-à-dire vertical ; enfin, chaque bande comprise entre

Digitized by Google

deux surfaces cylindriques consécutives et deux plans verticaux se débite en parallélipipèdes à faces courbes par des plans légèrement inclinés sur l'horizontale. Ces plans sont normaux à la résultante de la pression normale à la paroi et de la force d'entraînement par viscosité parallèle à l'écoulement. Le sol de la carrière est jonché de tels solides en apparence fort réguliers; en les examinant en place, on s'explique leur formation et on peut voir en outre que celle-ci n'a été accompagnée d'aucun retrait.

C'est sans doute à des causes analogues que sont dues les formes en plaquettes, en parallélipipèdes allongés des trachytes phonolithiques des Roches Tuilière et Sanadoire qui sont, elles aussi, des dykes. Les solides allongés de la Tuilière ont été parfois considérés comme des prismes horizontaux; il est bien évident que leur genèse est tout à fait différente de celle des prismes verticaux. Il en est de même des quelques cas de prismes horizontaux signalés; ils sont tous, à ma connaissance, des formes de coulées intrusives, ayant rempli des fractures verticales. Les couches extérieures dans lesquelles on les rencontre ont été soumises durant leur consolidation à des pressions autres que la pesanteur et chacun des cas particuliers mériterait un examen attentif.

Nous limiterons donc strictement le problème au cas des prismes verticaux, le seul qui se présente dans les coulées épanchées en surface, si l'on fait abstraction des faisceaux convergents ou divergents de prismes qui en sont un cas particulier.

B.— Particularités des laves prismées et des colonnes prismatiques.

1° — *Les coulées prismées ont été des coulées très fluides.* — Tous les caractères des coulées prismées nous permettent de supposer que ce fait est lié à une grande

Digitized by Google

fluidité initiale. Cette hypothèse repose sur plusieurs arguments. Ce sont surtout les basaltes, qui sont prismés. On cite quelques cas d'andésites, de phonolithes et des cas très rares de trachytes. Ce sont donc les laves les plus facilement fluides qui sont le plus fréquemment prismées, ainsi que l'a également remarqué M. Glangeaud (1).

Parmi les basaltes eux-mêmes, il est curieux de constater, qu'en Auvergne, ce sont les basaltes miocènes « des plateaux » qui constituent presque uniquement les « orgues » si caractéristiques. Ces basaltes anciens semblent avoir été tout particulièrement fluides, car ils ont couvert des surfaces considérables. M. Lacroix a fait une remarque très suggestive sur un dyke basaltique traversant le granite dans une tranchée de la route de Saint-Genès-Champanelle à Fontfreyde : le basalte devait arriver à un état de fluidité extrême, car il remplissait des fentes capillaires ayant moins de $0^{mm}01$ de largeur (2).

En outre, il est extrêmement rare de trouver des prismes poreux ou vacuolaires ; généralement, le basalte qui présente cette forme est compact. Or, l'existence de nombreuses vacuoles implique toujours une viscosité suffisante pour empêcher le libre dégagement des bulles gazeuses ; il est donc légitime de penser que les laves prismées, si compactes, ont été émises à une température très élevée, c'est-à-dire très fluides.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que les surfaces des coulées prismées, partout où l'érosion les a conservées, sont remarquablement unies et ne présentent pas ces allures scoriacées et tourmentées des coulées moins basiques ou même des coulées basaltiques récentes, non prismées. Lecoq attribuait avec raison cette propriété à la plus grande fluidité des basaltes anciens (T. III, p. 373).

(1) Compt. rend. som. *Soc. Géol.*, 1913, p. 13.
(2) *Bull. Soc. géol. Fr.*, T. XVIII, p. 879.

Digitized by Google

2° *Les régions prismées d'une coulée correspondent aux parties lentement refroidies.* — Ce point a été établi à la fin du chapitre précédent.

3° *Ces régions prismées sont aussi celles où la lave avait cessé de couler.* — Si cette observation est difficile à faire sur les basaltes des plateaux dont les restes sont trop fragmentaires, il est possible de la vérifier pour les coulées récentes. Ce sont toujours les parties terminales renflées de ces coulées, celles qui se sont consolidées lentement et *au repos*, qui sont prismées. Si la coulée s'est étalée à flanc de coteau avant de se rassembler dans une vallée, c'est dans celle-ci, là où l'épaisseur a été suffisante pour assurer un refroidissement lent, où tout mouvement de translation avait cessé, que s'observe la structure prismée. C'est cette observation qui a pu faire croire que les prismes se formaient uniquement par refroidissement brusque, lors de l'arrivée de la lave dans le lit d'une rivière.

4° *Une particularité fort curieuse des prismes de basalte est de présenter, très souvent, des articulations :* le prisme, au lieu d'être d'une seule pièce indivise, se compose de tronçons semblables entre eux et superposés. En Auvergne, ces prismes-là abondent. Desmarest, qui a, le premier, reconnu la nature éruptive des basaltes (1) [p. 710], a donné une liste très complète des localités où cette structure se rencontre : « Nous les avons observés au puy de Crau, proche Olby. On trouve sur les croupes de ce puy beaucoup d'articulations culbutées, à côté desquelles il subsiste encore quelques rangées de prismes articulés dans une situation verticale. A Rochefort, au pied de la butte du vieux château de cette petite ville, on peut en voir de beaux groupes ; de même, entre Rochefort et Chez-Diaz, on rencontre des articulations déplacées très nombreuses et plusieurs masses de prismes articulés en place. La base du château de Murat-le-Quaire n'est qu'un

(1) *Hist. de l'Ac. roy. des Sc.*, 1771.

Digitized by Google

assemblage de prismes articulés, plus ou moins réguliers, mais dont certaines articulations à peine ébauchées sont très instructives. Au puy de la Malroche, situé au nord-ouest de Murat-le-Quaire, les articulations sont très parfaites et se reconnaissent aisément sur le sommet et sur les croupes de cette grande masse, vraiment intéressante. A Latour-d'Auvergne, le vieux château et le champ de foire sont établis sur des massifs en terrasse, formés par un assemblage immense de prismes articulés. Les bords du ruisseau de Burande, depuis le village de Sarcenat jusqu'au moulin, et les environs du Bousquet, m'ont présenté des rideaux de prismes articulés, très beaux et très réguliers; à Chastreix, à Chauvet et à Picherande, quelques prismes sont articulés à côté d'autres assemblages de prismes d'une seule pièce. Toute la masse du puy de Mont-Redon, au nord-est de Besse, est composée de prismes articulés, plus ou moins réguliers, et dont quelques masses sont horizontales; la montagne allongée du Treuil, proche le puy de Canche, en offre, sur sa face méridionale, un rideau dont une grande partie a éprouvé un éboulement considérable. A l'est de la montagne de Saint-Sandoux et au Crest, près de Tallende, on voit dessous les ruines de l'ancien château des prismes articulés; enfin, tout le sommet de Mont-Redon, proche le village de Ponteix et à côté du courant de la Serre, est recouvert de quilles prismatiques articulées. En dehors de la chaîne des puys, il existe plusieurs masses de prismes articulés dans le Massif Central. Le long du canal de l'Allier, au-dessus de Langeac, il y a de beaux assemblages de prismes articulés, à Saint-Arcon et à Chanteuge; au-dessous de Langeac, sur les bords de la même rivière, une partie du rocher des Blauds est articulée, ainsi que plusieurs rideaux de prismes que l'on voit au village de Chillac. Proche la petite ville d'Ardes, à l'extrémité d'un courant qui vient de Rentières à Chaussebas, on trouve beaucoup de prismes articulés; ces masses sont visiblement les extrémités

Digitized by Google

d'autant de courants établis sur des matières non fondues. »

Les prismes articulés se rencontrent dans toutes les régions volcaniques; Faujas-Saint-Fond en signale de nombreux cas dans le Vivarais. On en retrouve dans le Nassau; dans le sud de l'Eifel, les parois de la célèbre grotte aux fromages « Käsgrotte » sont formées de prismes constitués par des articles successifs dont les bords se sont arrondis. (Kayser. Lehrbuch der Geol. 1909, p. 142.)

En Irlande, la Chaussée des Géants d'Antrim est formée de prismes articulés. Ce phénomène a beaucoup préoccupé les anciens géologues et plus particulièrement les géologues anglais, qui en possédaient l'exemple le plus grandiose. A défaut des prismes articulés de la Chaussée des Géants, j'ai étudié quelques-uns des cas typiques du Massif Central. J'ai fait, en particulier, de nombreuses mesures sur les prismes articulés du Mont-Redon, qui domine la vallée de Saint-Saturnin; j'en donnerai les résultats plus loin. La galerie de Géologie et Minéralogie du Muséum d'Histoire Naturelle possède de fort belles articulations provenant d'Auvergne et notamment de Latour. Je me bornerai pour le moment à une brève description (voir fig. 2) :

Souvent les faces supérieures et inférieures des tronçons de prismes sont planes, mais, et c'est un cas fréquent en Auvergne et en Irlande, il arrive que l'une des deux faces est convexe, l'autre étant alors concave (fig. 4). Il en résulte que les prismes sont formés d'articles emboîtés. Un bon exemple nous est fourni par la coulée de Latour, près du Mont-Dore. « La coulée basaltique de Latour, dit Ramond, est l'une des plus remarquables du Mont-Dore, par son étendue, la régularité et les dimensions des prismes qui la composent; ils n'égalent pas pourtant en grosseur ceux du Pessy, car leur diamètre moyen n'excède guère 8 à 9 décimètres; mais ils offrent d'ailleurs plusieurs singularités. Ils sont régulièrement articulés, à commissure convexe-concave, et composés, au moins en apparence, de deux parties distinctes, savoir: d'un axe exactement cylin-

Digitized by Google

drique, dont le basalte est plus noir, et d'une écorce grisâtre formant la portion prismatique. »

5° *Il importe, en cinquième lieu,* pour avoir une idée exacte du phénomène, *d'examiner comment se comportent les coulées qui, sans avoir atteint la forme prismée parfaite, présentent une sorte d'ébauche du phénomène.* En dehors même des prismes irréguliers où cette forme devient peu reconnaissable, en certains points d'une coulée prismée, on peut voir des amas de boules accumulées les unes sur les autres, et cette forme se rencontre presque aussi fréquemment que la forme prismatique. De tels amas de boules sont très fréquents aux environs de Clermont : on peut citer la coulée de Chanturgue, celle des Côtes, au-dessus du village de Nohanent, la coulée de Prudelles, le sommet du puy de Charade, le petit témoin de basalte entre Ceyrat et Boisséjour, etc. La réduction en boules d'une masse primitivement, en apparence, homogène est l'un des plus singuliers phénomènes que présente la décomposition du basalte. Lorsque, dans un prisme articulé, les tronçons s'arrondissent, on peut penser que cela est seulement dû au fait que leurs angles sont plus exposés à l'action des causes extérieures. Mais quand on voit, tout à côté, dans une partie non prismée, l'altération amener la formation de boules parfaitement semblables aux précédentes, on peut se demander si cette possibilité d'une décomposition en boules superposées n'est pas le phénomène capital, l'apparition des prismes exigeant simplement des conditions plus parfaites de symétrie. La décomposition en boules semble préparée d'avance dans la roche, car les progrès de l'altération révèlent bientôt l'existence de couches concentriques et distinctes, « qu'elle attaque dans l'ordre de leur destructibilité et non dans celui de leur emboîtement, en sorte que la séparation successive des feuillets extérieurs est provoquée par la décomposition anticipée des feuillets interposés ». (Ramond.)

6° *Un dernier point est relatif à la densité et à l'homo-*

Digitized by Google

généité des prismes de basalte. Il est extrêmement rare de trouver des prismes poreux ou vacuolaires ; généralement, le basalte qui présente cette forme est compact. Mais ce qui est capital, c'est que la composition des prismes n'est nullement homogène. « Le basalte du centre parait plus dense, dit Ramond, en parlant de la coulée de Latour, et tend à se diviser en grains anguleux ; l'étui prismatique est d'un tissu plus lâche et se décompose avec plus d'uniformité. » Cette constatation a été maintes fois faite en Auvergne par les anciens descripteurs qui attribuaient beaucoup d'importance à ces détails de structure.

Delesse a fait sur ce sujet une observation capitale (1) : « Je me suis proposé, dit-il, de rechercher si, quand une roche se divise en prismes, elle ne présente pas encore des variations, lors même qu'il n'y en a aucunes d'apparentes. » Les très nombreuses mesures qu'il a faites sur des prismes de nature variée lui ont montré que la densité est en général plus grande au centre du prisme que vers les bords. Et Delesse concluait : « Ainsi, les prismes de basalte ne sont pas assurément des cristaux comme le croyaient les anciens minéralogistes ; cependant, les retraits qui produisent les prismes peuvent résulter non seulement d'un refroidissement ou d'une dessiccation, mais encore de la cristallisation et des actions moléculaires. »

J'ai fait aussi un certain nombre de mesures de densité sur un prisme des environs de Saint-Flour et j'ai retrouvé les mêmes différences.

Outre ces différences de propriétés physiques, il y a, en relation d'ailleurs avec elles, des différences de composition chimique. Bunsen a montré que la partie inférieure d'une colonne trachytique d'Islande (2) n'avait pas la même composition chimique que la partie supérieure. Cette constatation est importante, car elle montre *la possibilité de déplacements de substance dans un silicate fondu, au repos* et

(1) *Compt. Rend. Ac. des Sc.*, t. XLVII, 1858, p. 449.
(2) *Ann. der Phys. und Chem.*, t. 83, 1851, p. 197.

Digitized by Google

cela, même dans des silicates *acides* comme les trachytes.

On comprend tout l'intérêt de ces remarques ; une séparation en prismes de la masse déjà solidifiée ne pourrait amener aucune modification dans les propriétés physiques des divers points de la masse. Puisque ces différences existent, c'est que *la forme en prismes a été préparée, dans la lave fondue, par une disposition préalable des éléments constitutifs de la roche.*

En résumé, tandis que la théorie du retrait exige que les morceaux obtenus par cette voie soient homogènes, (il ne peut y avoir, en effet, de différences au point de vue des propriétés physiques, entre les bords et le centre d'un éclat de porcelaine obtenu par le refroidissement brusque d'une masse homogène), l'observation indique un arrangement ordonné des particules denses et des particules légères, des parties cristallisées et des parties vitreuses, qui n'a pu se produire que pendant le refroidissement lent de la masse fluide.

CHAPITRE III

Le problème qui se pose est donc le suivant : une masse fluide homogène dont les dimensions superficielles sont très grandes par rapport à l'épaisseur se refroidit uniformément par sa surface supérieure jusqu'au moment où, la température étant assez basse, il y a solidification. Quels sont les phénomènes physiques qui, pendant ce temps, ont pu créer une hétérogénéité, ou plutôt, une anisotropie du milieu capable d'amener, au refroidissement, la formation de solides géométriques, limités par des faces planes ?

A. — Les tourbillons cellulaires de convection. Travaux de M. Bénard et de M. Dauzère.

Une explication satisfaisante de ce phénomène semble nous être fournie par la considération des résultats obtenus, en 1900, par M. Henri Bénard dans sa thèse sur les

Digitized by Google

« Tourbillons cellulaires dans une nappe liquide propageant de la chaleur par convection, en régime permanent ».

On pourra trouver un résumé des travaux de M. Bénard dans la *Revue générale des Sciences* (t. XI, 1900, p. 1261-1271 et 1309-1328). Voici en gros le phénomène :

Quand les divers points d'une masse fluide présentent des températures inégales, les courants provoqués par les différences de densité transportent de la chaleur par *convection*. Dans un seul cas, des dilatations locales peuvent se produire dans une nappe liquide sans que l'équilibre hydrostatique soit détruit : c'est quand une source chaude agit uniformément dans toute l'étendue *de la surface supérieure* ; la chaleur ne peut alors se propager vers le bas que *par conductibilité*.

Quand on chauffe un liquide dans un verre droit cylindrique, par dessous, il y a ascension par l'axe de symétrie visible du système et descente par la périphérie. M. Bénard s'est proposé d'étudier les courants de convection dans une nappe liquide de grande surface et de faible épaisseur, quand la source chaude agit *dans toute l'étendue de la surface du niveau inférieur*.

« Ce choix offre ceci de remarquable, qu'il n'impose » pas, *a priori*, aucune distribution particulière des filets » ascendants et descendants. Or, il est bien évident que » l'uniformité parfaite est irréalisable, et, de plus, essen- » tiellement instable : un excès local de température dans » la couche inférieure, même extraordinairement petit, » suffit à détruire l'uniformité et à produire un centre » d'ascension ; les filets ascendants doivent être, d'ail- » leurs, compensés quelque part par des filets descen- » dants, d'égal débit. L'uniformité initiale n'impose donc » aucune symétrie particulière ; mais rien ne permet non » plus de prévoir que la stabilité soit réalisable. Un centre » d'ascension, une fois créé par un très léger excès fortuit » et local de température, restera-t-il immobile ou bien

Digitized by Google

» se déplacera-t-il sans loi régulière ? L'expérience seule » pouvait répondre à ces questions.

« En fait, la stabilité du régime permanent est réalisée » dans la plupart des cas, et la viscosité semble en être le » facteur presque unique. Après une période d'état variable, » plus ou moins longue, suivant la viscosité, les courants » tendent vers un régime permanent limite. Seuls, les » liquides extrêmement peu visqueux (l'éther) donnent des » mouvements tourbillonnaires complètement instables.

» *En régime permanent*, la distribution stable des cou- » rants s'effectue suivant un type cellulaire parfaitement » régulier. *Les surfaces sans rotation instantanée sont* » *des plans verticaux divisant la masse entière de la* » *nappe liquide en prismes égaux à base hexagonale* » *régulière.* Les axes verticaux de ces prismes sont aussi » des lieux de tourbillon nul. La circulation tourbillon- » naire permanente des particules liquides s'effectue sur » des trajectoires fermées, planes, contenues dans chacun » des plans verticaux passant par l'axe de chaque prisme. » La permanence rigoureuse et la régularité parfaite des » cellules hexagonales ne sont obtenues que comme état » limite, mais il semble que l'on puisse s'en approcher » pour ainsi dire indéfiniment, en maintenant assez long- » temps l'uniformité et la constance rigoureuses des condi- » tions. Au début, le réseau est composé de polygones » presque égaux très rapidement, mais de formes très » variées, à 4, 5, 6 ou 7 côtés; puis toutes les inégalités » disparaissent peu à peu : les hexagones deviennent de » plus en plus nombreux, en même temps que s'égalisent » les angles, les côtés et les surfaces. Les déformations » deviennent d'ailleurs extraordinairement lentes à mesure » que l'on approche du réseau hexagonal parfaitement » régulier. » (Voir fig. 5.)

M. Dauzère a repris l'étude de ces phénomènes, il a montré que les cellules prismatiques, obtenues dans la paraf-

Digitized by Google

fine fondue, persistent après la solidification et que leurs parois sont des plans de facile rupture pour le solide.

B. — Application au refroidissement des laves fondues.

Frappé de cette observation, M. Dauzère a pensé que la formation des colonnes de basalte pourrait peut-être s'expliquer en faisant appel à de tels faits d'expérience. Cette hypothèse a été présentée devant la section de Géologie du Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences de 1908. J'ignorais l'existence de cette communication, c'est ainsi que j'ai été amené à soumettre à la Société géologique une théorie de la formation des prismes de basalte, fondée aussi sur les expériences de M. Bénard, mais qui diffère essentiellement dans le fond de celle de M. Dauzère.

Quoi qu'il en soit, pour les nombreuses raisons que j'ai exposées, il est nécessaire de rechercher une théorie satisfaisante de la prismation du basalte et des roches analogues et il est naturel de songer aux tourbillons de convection de M. Bénard.

A. — *Les conditions physiques sont très comparables, dans les expériences de M. Bénard et dans le refroidissement lent d'une coulée volcanique.* Sous le manteau de lave solide, le magma fluide se refroidit lentement; les portions en contact avec la partie supérieure solide se refroidissent, deviennent plus denses, elles ont alors tendance à descendre; comme, par raison de symétrie, il n'y a pas de lieu privilégié pour cette descente lente des couches liquides refroidies, les premiers centres de descente sont dus à des maxima locaux de densité, distribués absolument au hasard des inégalités de température. D'où des tourbillons qui sont d'abord rigoureusement de révolution; mais très vite, leur nombre s'accroit, ils se rencontrent deux à deux, se déforment et se déplacent mutuellement. De chaque rencontre nait une surface ressemblant

Digitized by Google

plus ou moins à un plan vertical; resserré entre tous les plans verticaux qui le séparent de ses voisins, chaque tourbillon devient par suite polygonal.

B. — *On peut d'ailleurs se demander si le problème ne pourrait pas être abordé expérimentalement*, et si, dans une masse de basalte fondu et se refroidissant par le haut, il ne serait pas possible de mettre en évidence les tourbillons de convection. Cette entreprise me semblait assez audacieuse et peu proportionnée avec les moyens de fusion que nous possédons dans nos laboratoires. Et pourtant cette expérience a été faite. En 1804, Gregory Watt (1) a, en effet, présenté une théorie de la formation des prismes de basalte, fondée sur les phénomènes qui se produisent dans le refroidissement du basalte fondu. Watt introduisait une quantité importante de basalte réduit en petits fragments dans un four à reverbère, employé ordinairement à la fusion du fer. Pendant la fusion, le basalte se rassemblait dans la partie basse du four qui reçoit en temps normal le fer fondu. Quand tout était parfaitement liquide et qu'une prise d'essai, mise à refroidir, donnait un verre homogène, le feu était encore maintenu pendant six heures. Ensuite, la surface du verre liquide était recouverte de sable chaud, la cheminée de tirage du fourneau fermée et le foyer rempli de charbon. Dans ces conditions, c'est seulement au bout de huit jours que la masse, alors consolidée, pouvait être retirée du fourneau, et encore était-elle à une température très élevée.

Watt a observé dans ces conditions le passage de l'état vitreux à l'état cristallin qui avait été déjà vu par James Hall (*Trans. of the Roy Soc. of Edimbourg*, vol. V). Mais en outre, en refroidissant rapidement la masse au bout de temps variables, avant que le recuit soit total, Watt a mis en évidence et suivi les progrès d'une structure tout à fait intéressante. Le lingot basaltique solide avait en

(1) *Loc. cit.*

Digitized by Google

général trois pieds et demi de long, deux pieds et demi de large et environ quatre pouces d'épaisseur à une extrémité et huit pouces à l'autre (le fond du four étant incliné). Le premier phénomène qui se produit au cours du refroidissement consiste en la formation de sphéroïdes à la surface de la masse. Ils ont généralement un diamètre de deux pouces et leur taille ne semble limitée que par la périphérie des autres sphéroïdes voisins. Ils ont, au moins au début, une structure rayonnée nettement visible. Si l'on refroidit à ce moment, ces sphéroïdes sont facilement séparables de la masse dans laquelle ils sont engagés. Quand deux d'entre eux viennent à se rencontrer, ils se compriment et se limitent par un plan. Si plusieurs sphéroïdes arrivent au contact, ils se transforment par pression réciproque en prismes presque réguliers et dont les limites sont parfaitement définies. A ce stade, une nouvelle modification se produit : la structure radiée de chaque sphéroïde s'efface par suite de la cristallinité de plus en plus grande qui envahit la masse. Cette cristallinité se traduit par l'opacité qui remplace l'éclat vitreux et par l'augmentation de la densité qui passe de 2,743 (densité du verre) à 2,938. A ce moment, les divisions entre les tourbillons deviennent invisibles, elles existent pourtant et sont des plans de clivage facile de la masse. Puis, si l'on continue le recuit, la texture devient plus largement cristalline, la taille des cristaux s'accroît beaucoup et finalement, on obtient une une roche entièrement grenue, dont la densité est 2,949.

Il est intéressant de voir l'explication que donne Watt de ce phénomène. Il lui paraît d'abord évident que si l'égalité de la température pouvait être réalisée parfaitement et à chaque instant dans toute la masse, on aurait simplement passage de l'état vitreux à l'état cristallin, par augmentation progressive de la taille des cristaux, l'aspect de la masse restant constamment uniforme. Pour qu'un sphéroïde soit déterminé, il faut qu'en un point donné, il se forme un centre d'émission de la chaleur,

Digitized by Google

amenant tout autour une structure rayonnée et comme, au même moment, les causes qui ont produit ce point, sont les mêmes sur toute la surface de la masse, on comprend qu'un grand nombre de tels points prennent naissance ensemble et au hasard. Watt ne songe naturellement pas aux tourbillons de convection et lorsqu'il se demande si ces prismes se sont constitués lorsque la masse était liquide, il imagine que, dans cet état, ils se seraient forcément pénétrés l'un l'autre, n'étant pas séparés par des cloisons rigides. Aussi préfère-t-il croire que ces figures se sont produites dans le basalte déjà pâteux.

On remarquera l'étroite analogie des conditions entre les expériences précédentes et celles de la consolidation des basaltes naturels. Watt n'a d'ailleurs pas hésité à faire le rapprochement et je crois qu'il a eu raison. Il est, en effet, certain que Watt avait réalisé une expérience parfaite pour l'obtention des tourbillons cellulaires de convection, et il n'est pas douteux que ce soient bien eux qu'il a observés.

Tout, dans les expériences de Watt, s'éclaire par la considération des résultats de M. Bénard sur les tourbillons cellulaires, et de M. Dauzère sur la solidification de ses cellules prismatiques. En effet, le stade des cellules à structure radiée correspond, sans doute, au moment où il existe peu de particules cristallines dans le verre fondu. Celui-ci est très fluide, il entraîne les cristaux formés dans son mouvement et les trajectoires sont alors apparentes à la surface de la masse sous forme de rayons divergeant autour d'un centre. Mais bientôt les cristaux, devenus plus nombreux, se gênent réciproquement, et ils ne forment plus qu'un feutrage dans les mailles duquel le résidu de verre liquide continue son mouvement tourbillonnaire. Si la consolidation se produit à ce moment, la masse se divise encore en prismes qui sont la trace de ce mouvement brusquement interrompu. Mais si le recuit est poussé plus avant, tout le verre cristallise, les cristaux primitivement formés grossissent, contractent des adhérences au travers

Digitized by Google

des cloisons cellulaires que ne soulignent plus les filets liquides et la masse devient homogène.

Il semble donc légitime d'expliquer la formation des colonnes basaltiques par le phénomène des tourbillons cellulaires de convection.

c. — *Ce résultat est l'application de la première loi de M. Bénard.* Mais, la loi du réseau hexagonal n'est que la moitié de sa thèse, et l'objet principal de celle-ci est la loi des dimensions des cellules. Comme première approximation, on peut énoncer la loi suivante : *Les prismes cellulaires restent semblables à eux-mêmes, quand l'épaisseur varie, quelle que soit la substance essayée, quel que soit le flux de chaleur transporté.* En fait, le rapport e/d de l'épaisseur de la couche qui se refroidit à la distance d des centres de deux prismes contigus est toujours très voisin de 0,3. M. Dauzère a retrouvé cette loi, toutes les fois qu'il a opéré dans les mêmes conditions que M. Bénard. Or, il en est autrement dans les prismes de basalte ; leur largeur est, en général, extraordinairement faible par rapport à leur hauteur et le rapport e/d prend alors des valeurs énormes, atteignant 100, 500 et même 1000. Il y a là une difficulté sérieuse à une assimilation complète au phénomène des tourbillons de convection. M. Dauzère ne s'y est pas attaché outre mesure. Il suppose que dans certaines conditions, ce rapport peut prendre des valeurs très grandes et il s'appuie, pour étayer cette opinion, sur quelques-unes de ses expériences.

Or, ces expériences montrent que, même dans le cas le plus favorable, le rapport n'a pas dépassé l'unité, et nous sommes loin de la valeur donnée par les prismes de basalte. En outre, il est bien difficile d'imaginer, dans une colonne de 50 mètres de hauteur et de 0,10 de largeur, un déplacement continu de verre fondu depuis la base jusqu'au sommet. De plus, la consolidation de ce prisme s'est faite progressivement de haut en bas ; or, à partir d'un certain état de viscosité du silicate, tout mouvement devient

Digitized by Google

impossible. Par conséquent, la hauteur du tourbillon a décru constamment et, d restant fixe, e/d aurait pris toutes les valeurs entre un certain nombre très grand et la valeur limite 0, atteinte à la fin de la consolidation. Cela serait en contradiction avec l'expérience.

En résumé, si la théorie des tourbillons cellulaires s'applique bien aux prismes de basalte, la constance du rapport e/d doit se retrouver quelque part dans le phénomène.

J'avais toujours été frappé, dans les vues de la Chaussée des Géants, par l'extraordinaire régularité des articulations et par le rapport très étroit qu'il semblait y avoir entre la largeur des colonnes et l'épaisseur de leurs articulations. J'ai examiné sur place les prismes articulés du puy de Montredon qui sont très régulièrement concavo-convexes. J'ai enfin étudié les très belles articulations qui sont dans la galerie de géologie du Muséum. En prenant pour longueur d la distance de deux centres de prismes contigus, c'est-à-dire la distance de deux faces parallèles dans le cas des prismes hexagonaux, et pour hauteur e la hauteur d'une arête diminuée de la flèche de la concavité de la face supérieure (face en général concave), on a le tableau suivant :

	d	e	e/d
Prismes de Montredon (1)	38^{cm}	13	0,34
Id.	36	12	0,33
Id.	32	11	0,34
Id.	30	11	0,36
Id.	28	10	0,35
Id.	24	8	0,33
Id.	22	7	0,31
Articulation du Musée Lecoq (Clermont-F^d)	18	6	0,33
Prismes articulés du Muséum (5 art.)..	37	12	0,32
Id. (1 art.)..	34	11	0.32
Id. (2 art.)..	74	22	0,29

(1) Pour chaque valeur de d, le nombre e correspondant est la moyenne des mesures faites sur aux moins dix articles de même surface.

Digitized by Google

La valeur du rapport e/d est donc toujours très voisine de 0,3, toutes les fois que l'on a affaire à une articulation simple de prisme.

Dans une étude de ce genre, il serait du plus haut intérêt de pouvoir mesurer sur place et d'observer les admirables articulations de la Chaussée des Géants, qui en sont le type le plus parfait. Faute de pouvoir le faire, j'ai recherché dans les descriptions les nombres donnés. En particulier, on trouve entre les années 1693 et 1800, dans les *Philosophical Transactions* de Londres, des descriptions assez détaillées par suite des discussions passionnées que soulevait alors la nature de ces formations.

Sources (1)		e	d	e/d
Molyneux (XX, p. 209) planche avec artic. construits à l'échelle.	a	7 pouces	24 pouces	0,29
	b	8	23,5	0,34
	c	7	23	0,30
Pococke (XLV, p. 127), dimensions d'un artic. hexagonal : Long. moy. d'un côté : 15 p^{es} d'où $d = 26$ pouces.				
Epaisseur moyenne : 9 pouc^{es}		9	26	0,34
Pococke (XLVII, p. 226), planche avec articulations côtées :				
d moyen : 20,8 ;				
e moyen : 6,14 ;	a	6,14	20,8	0,29
e moyen : 6,47 ;	b	6,47	20,8	0,31
Drury. Planches gravées pour la Société de Dublin de l'encouragement aux Sciences : (Muséum, Gal. de Géol.) Extrait des légendes : Vue Est Long. moy. d'un côté d'hexag. 12 pouces d'où $d = 21$ pouces. Épaisseur moy. : 7,5 (concavité				

(1) Les indications entre parenthèses renvoient aux tomes des *Philos. Trans. R. S. London.*

Digitized by Google

	e	d	e/d
déduite	7,5	21 pouces	0.35
Vue Ouest Long. moy. des côtés : 12 pouc^{es} d'où $d = 21$ pouces. Épaisseur moyenne : 6,5 (conc. déduite).	6,5	21	0,31

Tant que des mesures n'auront pas infirmé ces très concordantes descriptions, je me croirai autorisé à admettre que les articles prismatiques, *réellement composés d'un seul article*, ont une épaisseur égale, environ, au tiers de leur largeur.

Devant cette coïncidence remarquable, j'ai été conduit à imaginer que les prismes étaient constitués par une superposition de tourbillons de convection, chacun d'eux ayant des dimensions satisfaisant à la loi de Bénard. Le transport de chaleur, de la partie inférieure à la surface, se ferait ainsi par une série de relais, et une molécule liquide, au lieu de parcourir un trajet considérable, serait seulement assujettie à décrire une courbe plane de petite dimension dans l'intérieur d'un tourbillon. En outre, la suppression dans le système d'un tourbillon consolidé n'apporterait aucune perturbation dans la série des cellules sous-jacentes.

En Auvergne, un quart environ seulement des basaltes prismés présentent des articulations régulières; dans les Iles Britanniques, les trois quarts des colonnes basaltiques sont articulées, et les prismes de la Chaussée des Géants sont les plus beaux de ce type. Si l'on tient compte des prismes articulés du Nassau et de l'Eifel, on peut dire que la moitié environ des prismes des coulées européennes sont ainsi régulièrement formés d'articles prismatiques hexagonaux. Il importe de remarquer que les articulations ne se produisent, en général, que dans des prismes très réguliers et hexagonaux ; c'est le type parfait de la division prismatique.

Dans une coulée qui possède de nombreux prismes arti-

Digitized by Google

culés, on trouve souvent des articulations dont la hauteur est double, triple, quadruple, etc., de la hauteur normale d'un article. On peut voir au Muséum un prisme formé de deux articles : l'un répond aux dimensions de la loi de Bénard ; l'autre a une hauteur exactement quadruple, et il ne fait pas de doute qu'il se compose en effet de quatre articles non séparés. Quand, dans un même point, on passe ainsi de l'article simple à l'article double, puis à l'article triple, puis quadruple, etc., et que l'on trouve enfin des colonnes qui semblent d'une même pièce, on est en droit de supposer que la cause qui déterminait les articulations chez les uns existait aussi chez les autres. Mais le clivage, ainsi déterminé, serait seulement plus ou moins facile, suivant les circonstances. L'examen des faces en regard d'une articulation montre d'ailleurs qu'un prisme peut être divisé en articles sans que cela soit visible à l'extérieur. Le clivage existe seulement suivant un cercle grossièrement inscrit dans l'hexagone de base et ne se prolonge pas dans les triangles curvilignes qui subsistent à chaque sommet. Il en résulte que, lorsque pour une raison quelconque, la fêlure se prolonge jusqu'au contour extérieur, elle le fait souvent d'une façon irrégulière qui contraste avec la netteté de la séparation interne (fig. 4). On conçoit que, dans ces conditions, beaucoup d'articulations échappent à l'observation.

Enfin, même dans les prismes qui ne présentent aucune tendance à la division transversale, l'altération montre que les propriétés physiques du prisme sont métamériques. Cette métamérie est souvent visible extérieurement, soit par des rebords en saillie, soit par des alternances en général très régulières de bandes blanchâtres et de bandes plus foncées. Le Muséum possède de beaux exemples des uns et des autres. Lorsque l'altération atteint un tel prisme, il se décompose en ellipsoïdes aplatis superposés, dont les dimensions sont très sensiblement celles qu'aurait un article dans les mêmes conditions. Je signalerai comme

Digitized by Google

tout à fait démonstratifs à cet égard les prismes qui, entre la propriété de M. Michelin et la station du tramway du Puy de Dôme de Bellevue, forment l'escarpement qui domine le ravin descendant vers Durtol. Enfin, j'ai rappelé dans la seconde partie de ce mémoire, que ces alignements de boules se retrouvaient parfois dans des portions de coulées non prismées, quoique avec une régularité moindre.

Je suis ainsi amené à considérer les alignements superposés d'ellipsoïdes aplatis que l'altération décèle dans les masses basaltiques les plus homogènes comme le phénomène primitif et essentiel. Par une multiplication de ces alignements, on passe à la forme prismée simple, et dans le cas le plus favorable, non seulement les prismes restent distincts après la consolidation, mais il subsiste, entre deux tourbillons superposés, un clivage plus ou moins facile dont dépend le plus ou moins de régularité des articulations.

Cette superposition de tourbillons superposés peut s'interpréter, au point de vue physique, d'une façon simple, à mon avis. Dans les expériences de MM. Bénard et Dauzère, l'épaisseur des couches liquides observées est toujours très faible, en sorte que, si l'on prend pour valeur de e cette épaisseur, la valeur de d, tirée de $e/d = k$, donne aux cellules une surface assez petite pour que, en tous ses points, les conditions du refroidissement soient identiques. Au contraire, avec les épaisseurs ordinaires des coulées, si e était la hauteur totale, on devrait avoir comme section des prismes des surfaces considérables, atteignant souvent plus d'un hectare. Il est bien certain que, sur une telle surface, les conditions physiques ne peuvent rester constantes. Ce qui importera donc surtout, ce ne sera pas l'épaisseur, mais l'inégalité plus ou moins grande du refroidissement. Si, sur un mètre carré de la surface refroidissante, il se trouve un nombre n de points particulièrement refroidis, il se constitue autant d'axes de tourbillons, d'où une certaine valeur de d qui entraîne une

Digitized by Google

valeur déterminée pour *e*. Il se produit ainsi une première couche de cellules prismatiques. Mais, tout de suite, la viscosité intervient pour propager le mouvement vers le bas : en effet, les filets inférieurs du tourbillon qui vont de l'axe vers la périphérie du prisme, entraînent les particules situées au-dessous d'eux, également du centre vers la périphérie. Il en résulte un centre d'ascension dans le prolongement de l'axe du tourbillon superposé et, comme le même phénomène se passe en même temps sous toutes les cellules, le tourbillon considéré se limite latéralement par des faces verticales de tourbillon nul, prolongeant celles de la cellule supérieure.

Ainsi, peu à peu, le mouvement tourbillonnaire gagne les couches inférieures; dans chacune des nouvelles cellules formées, le mouvement, d'abord provoqué par simple viscosité, s'entretient par suite du refroidissement qui gagne la masse. Au fur et à mesure que le mouvement se propage vers le bas, les tourbillons supérieurs se refroidissent, le mouvement se fait plus lent, puis, peu à peu, s'arrête, avec la consolidation de la cellule. On comprend alors que la masse entière se trouve divisée en alignements superposés de cellules prismatiques, chaque alignement étant limité par des plans verticaux et l'ensemble constituant un prisme vertical ayant la section d'une cellule élémentaire et la hauteur de la masse entière.

Digitized by Google

CONCLUSIONS

En résumé et en se bornant au cas des prismes verticaux, le problème se présente actuellement de la façon suivante :

1. — La théorie du retrait est impuissante à expliquer la formation des prismes, parce que, en pratique, le retrait seul ne produit pas en général un réseau hexagonal à peu près régulier.

2. — La théorie du retrait se heurte, en outre, à l'objection capitale qu'il n'est nullement prouvé que, dans la consolidation d'une roche éruptive, il y ait diminution de volume. Les travaux actuels permettent même de penser que c'est le phénomène inverse qui se produit.

3. — En pratique, ce retrait ne semble d'ailleurs pas exister.

4. — Une théorie fondée sur les tourbillons de convection est séduisante, car elle explique suffisamment la prismation des laves. En effet :

a) Elle donne l'explication du réseau hexagonal ;

b) Elle permet d'interpréter l'existence des articulations, la constance du rapport e/d et la décomposition en ellipsoïdes aplatis superposés des prismes non articulés.

5. — En outre, cette théorie est satisfaisante, car elle s'appuie sur un phénomène physique qui s'est très vraisemblablement produit dans les laves fluides. Il est, en effet, légitime de penser que l'on a bien affaire à des mouvements réguliers des particules liquides, analogues à ceux de M. Bénard, parce que :

a) Les conditions initiales sont les mêmes (masse fluide très large par rapport à la hauteur et se refroidissant par le haut) ;

Digitized by Google

b) Le réseau des prismes basaltiques est identique au réseau des tourbillons cellulaires ;

c) Il semble bien que Grégory Watt ait réalisé, sur du basalte fondu, les expériences de M. Bénard ;

d) Le rôle de ces tourbillons est en outre démontré par ce fait : les coulées prismées sont celles qui, par tous leurs autres caractères, dénotent une grande fluidité, au moment de leur émission. (Les laves sont d'autant plus fréquemment prismées qu'elles sont plus fusibles ; basalte prismé rarement bulleux, etc., etc...)

e) Enfin, la réalité de ces mouvements est mise en évidence par les différences des propriétés physiques et chimiques existant entre les parties centrales et périphériques des prismes ou de leurs articulations.

Il paraît donc légitime d'attribuer la formation des colonnes basaltiques hexagonales aux tourbillons de convection, au moins dans l'état actuel de nos connaissances.

Michel LONGCHAMBON.

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES

Fig. 1. — *Les orgues de Saint-Flour (Cantal).* On remarque une couche supérieure massive qui représente la partie de la coulée immédiatement consolidée. C'est au-dessous de cette couche isolante que la lave, lentement refroidie, a pris la structure columnaire et prismatique.

Fig. 2. — *Prisme articulé et articles prismatiques isolés* (gravure de Faujas-Saint-Fond). Cette gravure donne une bonne idée des prismes articulés. Les articles du prisme ont la face supérieure concave et la face inférieure convexe. On peut voir un bel exemple d'une telle colonnade dans la galerie de Minéralogie du Muséum de Paris. Le Musée Lecoq, à Clermont-Ferrand, possède deux articles également très typiques (fig. 4).

Fig. 3. — *Sommet de la colonnade des Estreys, près Le Puy (Haute-Loire).* Cette section transversale dans une colonnade prismatique est le plancher d'une ancienne carrière. La terre végétale a été balayée et le journal qui donne l'échelle a $0^m\ 75 \times 0^m\ 55$. On remarquera l'analogie du réseau hexagonal de ces prismes avec le réseau cellulaire de convection obtenu expérimentalement par M. Bénard (fig. 5). [cliché de M. Bénard]

Fig. 4. — *Faces d'articulation de deux articles prismatiques.* Ces deux articles font partie des collections du Musée Lecoq. On voit nettement, sur la photographie, que le clivage transversal de ces prismes articulés se fait suivant une calotte à contour circulaire. La cassure se fait ensuite d'une façon plus irrégulière jusqu'aux faces extérieures du prisme.

Fig. 5. — *Réseau cellulaire hexagonal obtenu par M. Bénard.* La figure montre les résultats obtenus par M. Bénard avec une lame liquide dont la partie inférieure est à 100 degrés et la partie supérieure en contact avec l'atmosphère. Le transport de chaleur entre les deux faces s'effectue par un grand nombre de petits tourbillons juxtaposés. Ils divisent la nappe en prismes hexagonaux réguliers, à axe vertical, dont chacun constitue une cellule.

Digitized by Google

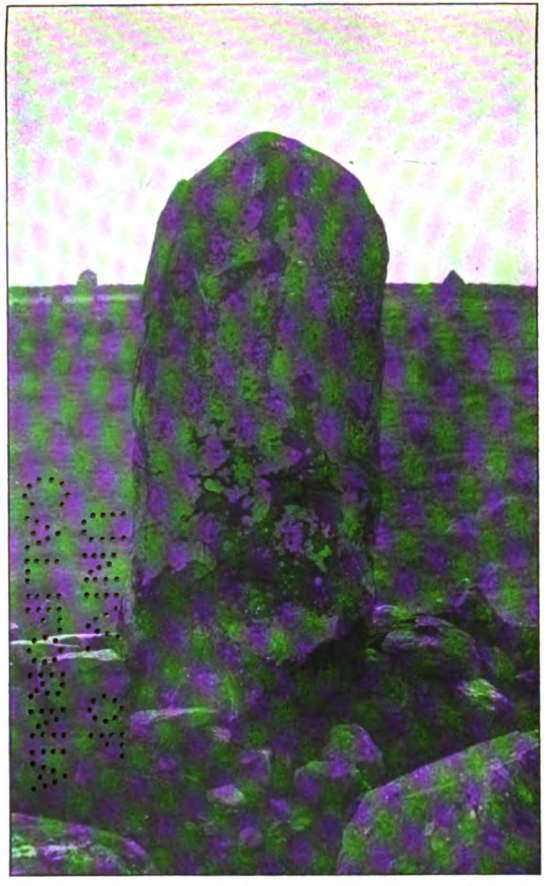

La Pierre des Plaines des Landais
ou Pierre des Quatre Curés

VUE NORD

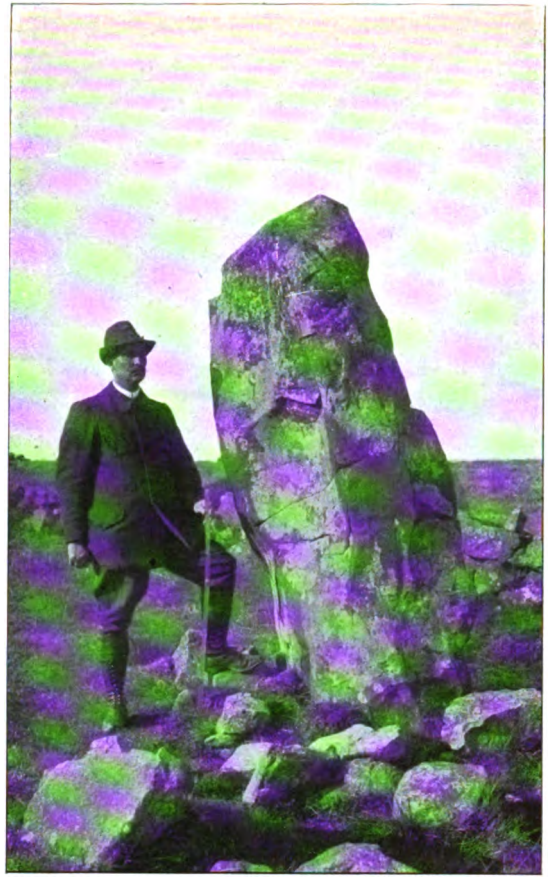

La Pierre des Plaines des Landais
ou Pierre des Quatre Curés

VUE SUD

Digitized by Google

Digitized by Google

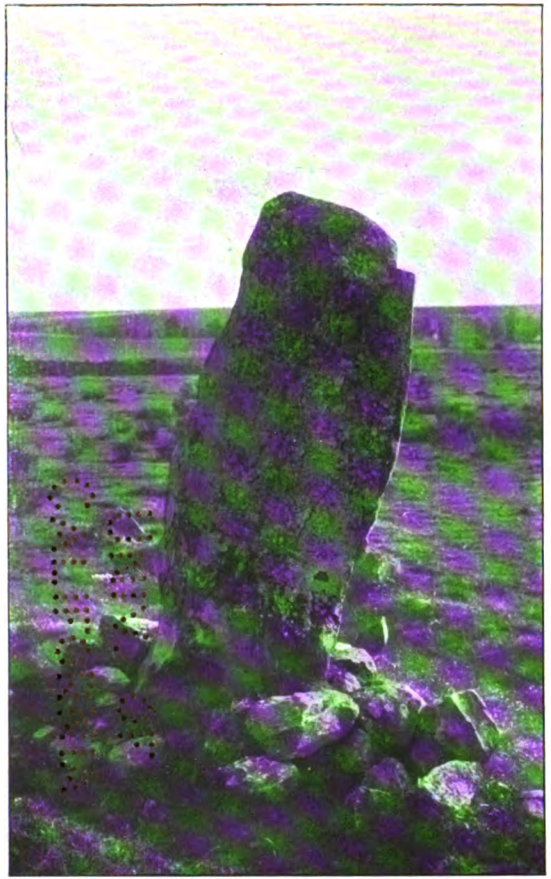

La Pierre des Plaines des Landais
ou Pierre des Quatre Curés

VUE EST

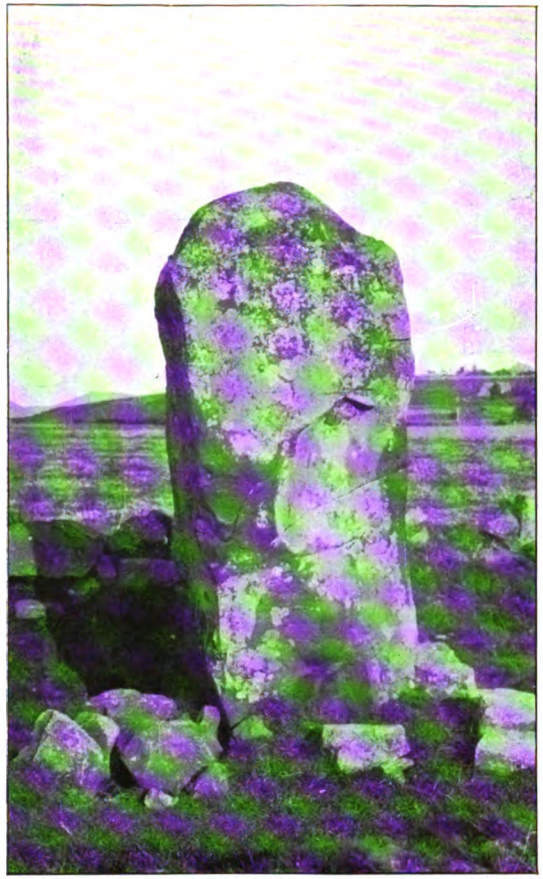

La Pierre des Plaines des Landais
ou Pierre des Quatre Curés

VUE OUEST

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Docteur G. CHARVILHAT et J. DEMARTY

La Pierre des Plaines des Landais

ou

PIERRE DES QUATRE CURÉS

près MÉJANESSE (Puy-de-Dôme)

A cinq cents mètres environ du village de Méjanesse, on remarque, sur la route nationale n° 122 (route de Toulouse à Clermont), à gauche, en se dirigeant vers Tauves, un chemin connu sous le nom de Chemin des Croutes (car il sert de voie de communication entre les hameaux de Huistiaux et des Croutes). C'est au milieu de ce chemin, à 300 mètres environ de la route nationale, que se dresse un bloc de basalte (1), haut de 2^m 32, ayant tout à fait l'aspect d'un menhir, mais auquel, n'ayant pu faire de fouille à la base, nous ne donnerons ce qualificatif qu'en faisant les plus extrêmes réserves.

A l'altitude de 979 mètres au lieu. dit *Plaines des Landais*, les coordonnées géographiques sont les suivantes:

Long. E = 0° 19' 9"

Lat. N = 45° 33' 11".

Ce mégalithe, désigné dans le pays sous le nom de *Pierre des quatre curés* (2), [en patois : *Peyra dou quatrei*

(1) M. J. DEMARTY lui a consacré un article sous le titre : *Le menhir de Méjanesse ou la pierre des quatre curés*, dans *la Saison de La Bourboule*, numéro du 6 juillet 1913.

(2) Nous pensons que ce nom *Pierre des quatre curés* a été donné comme synonyme de *Pierre des quatre paroisses* et doit s'entendre : *Pierre séparant quatre paroisses*.

Digitized by Google

cura], sert actuellement de borne aux communes de Saint-Sauves et de Tauves. Il sert aussi de limites aux propriétés de M. Beaubier, des Croutes, et de M. Guillaume, de Méjanesse. Sa forme est celle d'un prisme pentagonal très irrégulier, à sommet arrondi. Il est recouvert en grande partie de lichens. A la partie médiane des arêtes, sur une certaine hauteur, s'observe de l'usure par polissage due seulement au simple frottement des vaches nombreuses dans la région.

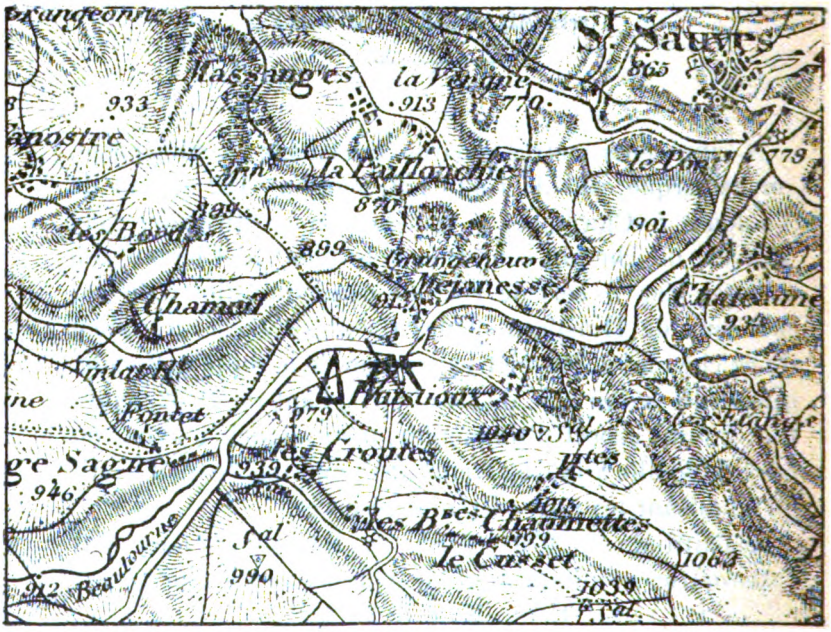

Situation sur la carte de l'Etat-Major, au 1/50.000, de la Pierre des Plaines et du dolmen de Méjanesse

Il présente cinq *faces (sud-est, sud-ouest, nord-ouest, nord, nord-est-est)*, délimitées par cinq *arêtes (sud, ouest, nord-ouest, nord-est, est)*. La *face sud-est* plane, sauf quelques irrégularités, est légèrement inclinée à

Digitized by Google

l'ouest et en avant au nord. Elle mesure, comme développement, du sommet à la base, 2 m. 33.

Sa largeur, au ras du sol, est de 0 m. 50 ; en son milieu, 0 m. 42 et à 0 m. 30 du sommet : 0 m. 23.

La *face sud-ouest*, rectangulaire, présente trois concavités naturelles, une supérieure commençant à 0 m. 20 du sommet formant dôme, et deux inférieures (l'une à direction sud plus grande et vaguement triangulaire ; l'autre plus petite, à direction ouest). De nombreuses brisures, presque horizontales, se remarquent sur cette face dont la longueur est de 2 m. 25. Sa largeur est, à la base, de 0 m. 81 ; à la partie médiane, 0 m. 90 ; à 0 m. 30 du sommet, 0 m. 87.

La *face nord-ouest*, rectangulaire comme la précédente, est à peu près plane. Elle se recourbe en dôme à 0 m. 40 du sommet. Oblique de gauche à droite vers l'ouest, et de la base au sommet vers le nord, elle développe en longueur 2 m. 37. Sa largeur est de 0 m. 48 au ras du sol et en son milieu, et 0 m. 35 à la base du dôme.

La *face nord*, plus étroite en bas qu'en haut, et presque plane, sauf une légère concavité naturelle dans son tiers supérieur, est inclinée vers l'ouest.

Le dôme commence sur cette face à 0 m. 10 du sommet. Le développement total de la face nord est de 2 m. 30.

Sa largeur, qui n'est, au niveau du sol, que de 0 m. 16, est de 0 m. 46 en son milieu et de 0 m. 40 à 0 m. 30 du sommet.

La plus grande largeur de cette face (0 m. 52) se trouve à 1 m. 16 de la base.

La *face-nord-est-est*, rectangulaire et moins large au sommet qu'à la base, offre, au-dessus de sa ligne médiane, une large concavité naturelle ayant comme dimensions 0 m. 53 × 0 m. 53. Oblique de haut en bas, à sommet penchant vers l'ouest, la face nord-est-est développe une longueur totale de 2 m. 30.

La largeur de cette face est, au ras du sol, 0 m. 80 ; à

Digitized by Google

la partie médiane, 0 m. 62 et à 0 m .30 du sommet, 0 m. 50.

Les arêtes sont toutes très irrégulières. A partir de 0 m. 20 à 0 m 30 du sommet, on les distingue difficilement.

L'*arête sud* (la plus régulière), a une longueur de 2 m. 38; l'*arête ouest*, 2 m. 49 ; l'*arête nord-ouest*, 2 m. 50; l'*arête nord-est*, 2 m. 40; l'*arête est*, 2 m. 40.

Nous ne connaissons pas de légende se rapportant au mégalithe près duquel existait jadis un dolmen, aujourd'hui détruit, dont nous indiquons la situation sur la carte accompagnant cette notice.

Digitized by Google

Appareil alvéolé à Notre-Dame du Port

Tous les lecteurs de la *Revue* ont remarqué, à Notre-Dame du Port et dans plusieurs de nos grandes églises de la basse Auvergne, cet appareil très particulier formé de moellons bruts, encerclés dans des joints épais, qui lui donnent une forme circulaire plus ou moins régulière, que l'on peut comparer de loin à des alvéoles de ruche. Cet appareillage singulier a étonné nombre d'archéologues. La plupart de ceux-ci se sont même demandé s'il n'était pas d'une invention moderne, mise en œuvre dans le siècle dernier par les architectes restaurateurs. De là à accuser Mallay de cette invention il n'y avait qu'un pas qui fut vite franchi et beaucoup soutinrent que c'était un fruit de son imagination.

Eh bien ! non. Ce n'est pas Mallay qui a inventé cet appareil original. Cette manière de disposer le moellon et de l'encercler d'un gros joint plus ou moins circulaire est primitive.

Déjà, en restaurant le chevet de Saint-Priest de Volvic, M. Ruprich-Robert, architecte des Monuments historiques, avait retrouvé cette disposition à l'extérieur de l'absidiole du croisillon méridional ; mais le morceau venu là, à nous, dans son état primitif, était peu de chose : un mètre carré environ. Plus tard, en débadigeonnant l'intérieur du bras sud du transept de Notre-Dame du Port, les ouvriers mirent à jour, au-dessous d'une des fenêtres orientales, une autre petite partie de mur dont le moellon était rejointoyé selon ce mode d'encerclement. Mais là le morceau, intact, était encore de moindre importance.

Digitized by Google

Cependant l'architecte, en homme avisé, conclut de ces deux faits que Mallay n'avait pas dû inventer ce mode d'appareillage, qu'il avait dû le trouver et l'avait simplement remis en œuvre, mais que ce faisant il l'avait trop régularisé, trop uniformisé. Partant de là, M. Ruprich-Robert déduisit encore qu'à l'intérieur, primitivement, les murs de Notre-Dame du Port ne devaient pas être crépis, mais construits en cet appareil de moellonage encerclé qui devait être visible. C'est pourquoi, dans les derniers travaux fait à cette église, l'a-t-il rétabli partout où il n'y avait pas de pierre de taille.

Beaucoup l'ont critiqué et ont crié à la fantaisie. Ceux-là ont eu tort. Les travaux de débadigeonnage de la nef viennent, en effet, de mettre à nu la maçonnerie primitive et en elle s'est retrouvé cet appareillage de moellons, employé là d'une manière systématique dans toutes les parties planes construites en blocage. Et ce moellonage encerclé devait bien être apparent, puisque le nu de ses gros joints correspond exactement au nu des joints de l'appareil en pierre de taille. Or, comme ce dernier était forcément visible, pour que le premier fût recouvert d'un crépi il eût fallu que ses joints fussent en recul sur les rubans de l'appareil de pierre de taille.

Il n'y a donc pas de doute possible, ce moellonage encerclé de gros joints avait été dans le principe disposé pour être visible. Mais ce n'est pas à dire, pour cela, que plus tard on ne vînt pas le revêtir d'un enduit et décorer l'église de peinture. Sous le crépi du XIX^e^ siècle on a retrouvé trois autres crépis, le plus profond très fin, et, sur celui-ci, sur les ébrasements de la fenêtre éclairant la tribune du narthex, des peintures, très frustes, du XIII^e^ siècle, peintures qui seront religieusement respectées. Si, à ce moment, on décorait de personnages peints les ébrasements de cette fenêtre, haute et reculée, emplacement peu visible des fidèles, à plus forte raison les plats des

Digitized by Google

murs devaient-ils avoir reçu une décoration polychrome, décoration dont Mallay, il nous le dit dans ses ouvrages (1), avait retrouvé de nombreux et importants fragments, mais qu'il n'a su ni voulu nous conserver.

H. DU RANQUET.

(1) M. MALLAY : *Essai sur les Eglises romanes et romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme.* Moulins, imprimerie de S.-A. Desrosiers fils, 1838. Introduction, p. X.

NOTE DU COMITÉ DE PUBLICATION

La *Revue d'Auvergne* ayant publié dans son dernier numéro la suite d'un travail sur Besse de M. BOYER-VIDAL dont un chapitre contient des expressions et des appréciations que tous les lecteurs ont été étonnés de trouver dans ce bulletin et dont un grand nombre ont été profondément blessés, le Comité de publication considère de son devoir de déclarer que ces pages passées inaperçues ont été imprimées par surprise. Toutes les mesures seront prises pour qu'à l'avenir de semblables et si regrettables incidents ne se renouvellent plus.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Rapport sur l'exercice financier de l'année 1912, présenté par M. Joseph Roubille, trésorier.

(Séance du 7 mai 1913.)

Messieurs,

Au nom du Conseil d'administration de notre Société, j'ai l'honneur de vous présenter les résultats de l'exercice financier 1912, le projet de budget établi pour la présente année 1913, qui sera la sixième dans mes fonctions de trésorier, et enfin de soumettre à votre approbation le compte de nos recettes et de nos dépenses.

L'ensemble des recettes de l'année 1912 s'est élevé à la somme de 3.509 fr. 41, pendant que les dépenses atteignaient le total de 3.508 fr. 45. Les comptes de notre budget ont ainsi pu se clore dans un équilibre parfait, en accusant un insignifiant excédent de recettes de quatre-vingt-seize centimes.

Au cours de cette dernière année, nous avons eu la satisfaction de voir plusieurs personnes remarquer et signaler l'intérêt croissant des réunions mensuelles de notre Société auxquelles vient assister un nombre de plus en plus grand d'auditeurs. En effet, de nombreuses communications sur l'archéologie, la préhistoire, l'histoire locale, la physique et la géologie ont été présentées par MM. Mathias, doyen de la Faculté des Sciences; Glangeaud, le savant géologue; Desdevises du Dézert, doyen de la Faculté des Lettres; Bréhier, professeur d'histoire ancienne et critique d'art; Charvilhat, le distingué préhistorien; Henri du Ranquet, si intéressant dans ses recherches sur l'art religieux; Audollent, l'érudit épigraphiste de la Gaule romaine; l'anthropologiste Pader et plusieurs autres de nos collègues. Ces communications ont occupé neuf séances, pendant l'une desquelles, j'ai eu moi-même l'honneur de prendre la parole pour traiter la question du sous-sol gallo-romain de Clermont-Ferrand.

C'est également avec beaucoup de plaisir que nous avons constaté le grand succès des conférences hebdomadaires que la Société des Amis de l'Université a réorganisées, l'hiver dernier, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres; conférences d'un puissant intérêt où se sont fait entendre de savants orateurs.

Il nous a été aussi fort agréable de voir la prospérité de la *Revue d'Auvergne* s'augmenter encore. L'organe de notre Société, de plus

Digitized by Google

en plus recherché et apprécié dans les milieux savants et intellectuels, a aujourd'hui l'honneur d'être classé dans les meilleures collections du monde entier, où ses volumes, confortablement reliés, viennent s'aligner parmi les revues scientifiques les plus réputées, sur les rayons des bibliothèques nationales, royales ou universitaires d'un grand nombre de pays, parmi lesquels je me bornerai à citer l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, la Suède, le Danemark, l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique, la Hollande, etc.

Nous devons une fois de plus remercier M. Accarias des soins attentifs qu'il continue d'apporter dans la surveillance de l'impression et de la publication de notre revue et de toute la peine qu'il se donne pour orner son texte de belles et précieuses gravures.

Malheureusement, cela ne va pas sans de grands frais qui s'accroissent sans cesse, et ce n'est pas sans une certaine appréhension que je vois, cette année, les dépenses de notre revue s'élever à 2.723 fr. 45, somme relativement considérable qui vient peser lourdement sur notre maigre budget.

En terminant, permettez-moi, Messieurs, de joindre mes remerciements à ceux de notre distingué président, à l'adresse de M. Causeret, notre nouveau recteur, pour la grande bienveillance qu'il a déjà témoignée à notre Société et pour l'appui que tous les amis de l'Université sont sûrs de trouver auprès de lui pour le succès de leurs travaux et dans les efforts qu'ils tenteront pour la prospérité d'une œuvre qui possède toutes ses sympathies.

Clermont-Ferrand, le 30 avril 1913.

Le Trésorier,
Joseph ROUBILLE.

Comptes de l'exercice 1912.

RECETTES

Les recettes de l'année 1912 comprennent :	
Cotisations et abonnements à la *Revue d'Auvergne*...	2.600f »
Subvention du Conseil général du Puy-de-Dôme.....	250 »
Subvention de la Ville de Clermont-Ferrand.....	100 »
Contribution volontaire de MM. Charvilhat, Roubille et Boyer-Vidal à l'illustration de la *Revue d'Auvergne*...	105 »
Fonds en caisse au 31 décembre 1912.....	19 19
Produit de la publicité de la *Revue d'Auvergne*.....	345 »
Vente de fascicules de la *Revue d'Auvergne*.....	4 85
Intérêts des fonds déposés en compte courant..	85 37
Total des recettes.....	3.509f 41

Digitized by Google

DÉPENSES

Les dépenses de la Société pour l'année 1912 ont été les suivantes :

REVUE D'AUVERGNE

Impression de la *Revue d'Auvergne*	2.511f »
Fabrication des clichés des gravures	124 85
Frais d'expédition de la *Revue d'Auvergne*	87 60

SUBVENTIONS

Cotisation au Syndicat d'Initiative de l'Auvergne	10 »
Frais des conférences de l'Université	10 »

FRAIS GÉNÉRAUX

Loyer, contribution mobilière et assurance	359 98
Recouvrement des cotisations et abonnements	94 40
Frais de bureau, correspondance, matériel, éclairage, chauffage et dépenses diverses	90 62
Traitement du commis archiviste de la Société	220 »
Total des dépenses	3.508f 45

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES PAR CHAPITRES

1° *Revue d'Auvergne*	2.723f 45
2° Subventions	20 »
3° Frais généraux	765 »
Total général	3.508f 45

RÈGLEMENT DU COMPTE

Les recettes de l'année 1912 se sont élevées à	3.509f 41
Les dépenses de cette même année ont été de	3.508 45
Soit un excédent de recettes de	0f 96

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ

L'avoir de la Société est constitué de la manière suivante :

Les fonds de réserve existant au 31 décembre, ci	2.100f »
L'excédent de recettes constaté sur l'exercice 1912, ci.	0 96
Total des fonds de réserve	2.100f 96

Digitized by Google

Cet avoir est représenté par :

1° Les fonds déposés en compte courant, ci.....	2.100f »
2° Les fonds en caisse au 31 décembre 1912, ci.....	0 96
Total égal.....	2.100f 96

Telle est, Messieurs, fidèlement et exactement exposée la situation financière de la Société des Amis de l'Université. Je vous remercie de l'approbation unanime que vous avez bien voulu donner à notre compte rendu et des éloges vraiment trop flatteurs que vous avez bien voulu me décerner.

Rapport de la Commission chargée de la vérification des comptes de l'exercice 1912.

A la suite de la séance du 7 mai 1913, M. Paul Gautier, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Clermont-Ferrand (fondation Henri Lecoq), nommé président de la Commission de vérification des comptes, dont faisaient également partie M. Guillot, directeur de l'Ecole élémentaire de la Halle-au-Blé, et M. René Fric, ingénieur-chimiste, a rédigé et remis le rapport suivant :

Messieurs,

Dans votre séance du 7 mai 1913, vous avez bien voulu nous charger de l'examen des comptes de gestion pour l'année 1912.

Nous nous sommes acquittés de notre mandat et ce travail a été pour nous une excellente occasion d'apprécier la parfaite et minutieuse régularité de la comptabilité.

Mais, M. Roubille ne s'est pas contenté d'imprimer à nos finances une très judicieuse direction ; il a aussi, dans sa sollicitude, trouvé le moyen de retenir les cotisations hésitantes et même d'en faire naître de nouvelles.

C'est grâce à ses efforts constants et à son dévouement continuel que nous devons le maintien de l'intégrité financière de notre Société.

Nous vous proposons donc, Messieurs, de vous joindre à nous pour adresser à notre si dévoué et si distingué trésorier nos bien sincères remerciements et nos vives félicitations.

Clermont-Ferrand, ce 6 juin 1913.

Les Membres de la Commission :

Paul GAUTIER, GUILLOT, R. FRIC.

M. Henri Lecoq, le très distingué président de la Société, ainsi que tous les membres présents, se sont empressés d'approuver à l'unanimité les termes du rapport si élogieux de M. Paul Gautier, en y joignant à l'adresse de M. Joseph Roubille leurs habituels remerciements et leurs plus cordiales félicitations.

Digitized by Google

Projet de budget pour l'année 1913

(Séance du 5 février 1913.)

Voici maintenant, Messieurs, le projet de budget pour l'année 1913 que le Conseil d'administration de notre Société m'a chargé de soumettre à votre approbation :

RECETTES.

Les recettes de la Société pour l'année 1913 semblent devoir se composer des éléments suivants :

Cotisations et abonnements	2.350f	»
Subventions du Département et de la Ville	350	»
Produit de la publicité de la *Revue*	150	»
Intérêts des fonds déposés en compte courant	75	»
Subvention des auteurs pour l'illustration de la *Revue*.	75	»
Total	3.000f	»

DÉPENSES.

Voici, d'autre part, les différentes prévisions établies en ce qui concerne les dépenses de cette même année 1913 :

Frais de publication de la *Revue d'Auvergne*	2.000f	»
Frais de tirage à part des articles de la *Revue*	50	»
Loyer, imposition mobilière et assurance	360	»
Frais de bureau, correspondance, matériel, imprimés spéciaux, brochage, reliure, éclairage et chauffage	100	»
Recouvrement des cotisations et abonnements	100	»
Appointements du commis archiviste de la Société	220	»
Frais de conférences	120	»
Indemnité au personnel de l'Université	50	»
Total	3.000f	»

Tel est, Messieurs, le projet de budget de la présente année 1913, que vous avez bien voulu approuver unanimement et sans modification et qui ouvrira, pour cette année encore, une nouvelle période de travail et d'activité.

Clermont-Ferrand, le 5 février 1913.

Le Trésorier,

Joseph ROUBILLE.

Digitized by Google

Procès-verbal de la Séance du 10 Décembre 1913

Assemblée générale, sous la Présidence de M. Lecoq, président

Etaient présents : MM. Accarias, Aymar, Beaudonnat, Billiet, Brosson, docteur Charvillhat, Charbuy, Combaud, docteur Conchon, Dain, Daumont, Fourton, Fric, Gaumet, Glangeaud, Guillot, Goulut, Jeanton, Joyau, Mathias, Mathieu, Marcheix, Montagne, Pascal, Pedon, Pelissier, Poisson, Roux, Roubille, du Ranquet.

Conformément aux Statuts, le Président invite les Membres de la Société à procéder au renouvellement du Bureau.

Les élections donnent les résultats suivants :

Président : M. le Docteur Charvillhat;

Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, J.-B. Mathieu, Poisson, du Ranquet;

Secrétaire général : M. Accarias;

Trésorier : M. Roubille;

Trésorier adjoint : M. Gaumet;

Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat et Pascal.

Après la proclamation du résultat des élections, M. le Docteur Charvillhat remercie en termes émus les membres présents des témoignages de sympathie qu'il vient de recevoir et prie le distingué président, M. Lecoq, de vouloir continuer de présider la séance. M. Lecoq accepte et se déclare heureux d'avoir pour successeur, M. le Docteur Charvillhat, à la présidence des *Amis de l'Université*, où, depuis 3 ans, il a eu le plaisir de trouver toujours un milieu de curiosité intellectuelle, artistique et scientifique. Il espère, dit-il, pouvoir assister aux réunions mensuelles de la Société.

Après une remarque de M. Mathias au sujet de l'état lamentable dans lequel se trouvent les plaques placées au sommet du Puy de Dôme, par les soins de la Société des *Amis de l'Université*, pour rappeler le 25e anniversaire de la fondation de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, M. H. du Ranquet dit quelques mots sur une découverte de peintures murales, cachées sous les crépissages, à l'église du Chastel de Saint-Floret.

Enfin, M. Lecoq, avant de lever la séance, entretient les membres de la Société des réparations un peu tardives faites au monument élevé à la mémoire de Desaix, à Marengo.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Dépouillement des Périodiques intéressant l'Auvergne

Revue de la Haute-Auvergne, publiée par la Société des Lettres, Sciences et Arts « La Haute-Auvergne ». — 3e fascicule, 1913.

L. Bélard. — Saint-Flour dans le passé : les Fêtes nationales à Saint-Flour sous la Révolution.

X***. — Henri de La Tour (1855-1913).

Louis Jalenques. — Bertrand de Griffeuille en Berry.

Marcellin Boudet. — L'Onomastique Cantalienne (suite et fin).

A. Aymar. — Notes du Folklore Auvergnat.

La Veillée d'Auvergne, revue régionaliste, littéraire, artistique, félibréenne du Massif Central - N° 12, décembre 1913.

Marcellin Boudet. — Le Testament trilingue de Guillaume de Murol (XVe siècle).

Joseph Desaymard. — Avent (poème).

La Veillée d'Auvergne. — Notre Concours littéraire (résultats).

C. Pauline Chaize. — Retour à la Forêt (poème).

Gustave Bessière. — Ol Conounje Bessou, per lou remersia de soun libre.

Armand Delmas. — Eh bien, dansez maintenant ! (chronique).

Léon Boyer. — A l'Auvergnat (sonnet). — Le Sanglier (sonnet).

A. de Riberolles. — Les Scieurs de long (nouvelle).

Fernand Vernhes. — *In Memoriam*, J.-B. Champeil (sonnet).

Table des Matières de la *Veillée*, années 1909, 1910, 1911, 1912 et 1913.

N° 1. Janvier 1914 :

Camille Jullian. — Clermont d'Auvergne (notes gallo-romaines).

J. Desaymard et M. Lamy-Torrilhon. — Fernand Grange, orfèvre.

Max Giraudet. — Le Congrès de la Fédération régionaliste française.

L.-F. Bourgade. — Ol' Oumbro del Clouquié (fragment).

Emilie Arnal. — Le livre du jour : Les Poings liés, par Mme Lucy Achalme.

Lucy Achalme. — Riom. (Page extraite du roman : Les Poings liés.)

Jacques Février-Montauroy. — Dans la Châtaigneraie (sonnet).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

ACHARD (A.). — Une loge maçonnique à Riom à la fin du XVIII[e] siècle 145
— La Rabdomancie en Auvergne vers 1746 207
Aperçu sur le crâne de l'homme de Denise 93
Appareil alvéolé à N.-D. du Port 418
Art (L') rustique auvergnat 217
AYMAR (A.) et Dr CHARVILHAT (G.). — L'art rustique auvergnat .. 217
— Sur un crâne dit chef du cardinal du Prat 301
Besse-en-Chandesse 29-188
Bibliographie 215-287-360-428
BIELAWSKI (J.-B.-M.). — La collection H.-E. Millon 276
BONNEFOY (G. — Les beautés de la Creuse 279
BOUDET (M.) — Etude sur les sociétés marchandes et financières du Moyen âge. — Les Gayte et les Chauchat 102
BOYER-VIDAL. — Besse-en-Chandesse 29-188
BRÉHIER (L.). — Anthologie illustrée des provinces françaises. L'Auvergne. (Compte rendu par M. Rouchon) 208
— Compte rendu de l'ouvrage : « Une vieille cité. Montferrand. L'église », de L. Metteix 214
CALEMARD (Ch.). — Extraits des registres de catholicité de Saillant 1
Cases (Les) en pierres sèches du Thuel et du Millet de La Palle, près Chapdes-Beaufort (Puy-de-Dôme) 24
CHARVILHAT (Dr G.). — Les cases en pierres sèches du Thuel et du Millet de La Palle 24
— Mobilier d'une sépulture gallo-romaine des Martres-de-Veyre (Puy-de-Dome) 26
— Monnaies gauloises trouvées à Arpajon (Cantal) 274
CHARVILHAT (Dr G.) et DEMARTY (J.). — La pierre des plaines des Landais ou pierre des Quatre-Curés, près Méjanesse (Puy-de-Dôme) 414
Voir aussi : AYMAR.
Crâne (Sur un) dit chef du cardinal du Prat, chancelier de France 301

Digitized by Google

Demarty (J.). — Note sur un moulin à grains gallo-romain découvert à Chamalières. Source Marie-Louise (Puy-de-Dôme)..... 54
— La meule néolithique du chemin de César, près Craponne (Haute-Loire)..... 58
Voir aussi : Charvilhat.
Desdevises du Dezert (G.). — Compte rendu de l'ouvrage « Napoléon. Textes choisis »..... 210
— Compte rendu de l'ouvrage : « Les villes d'art célèbres. Stockholm », de L. Maury..... 211
— Compte rendu de l'ouvrage : « Nos hommes d'Etat », de L. Maury..... 213
— Compte rendu de l'ouvrage : « La Cathédrale de Clermont », de M. l'abbé Gobillot..... 283
— Compte rendu de l'ouvrage : « La Cathédrale de Clermont », de H. du Ranquet..... 285
— Compte rendu de l'ouvrage : « L'Auvergne, autrefois et aujourd'hui », de F. Ronserail..... 357
Etude sur les sociétés marchandes et financières au Moyen âge. Les Gayte et les Chauchat..... 102
Extraits des registres de catholicité de Saillant..... 1
Gobillot (Abbé Ph.). — La cathédrale de Clermont. (Compte rendu de M Desdevises du Dezert)..... 283
Guillon (E.). — Napoléon. Textes choisis. (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert)..... 210
Lange (M.). — Poètes et journalistes en Auvergne, sous la monarchie de Juillet..... 289-361
Loge (Une) maçonnique à Riom à la fin du XVIII[e] siècle..... 145
Longchambon (M.). — Sur les particularités et la formation des colonnes prismatiques dans les coulées de roches éruptives..... 378
Maratuech (Fr.). — Les Kadourques..... 360
Maury (L.). — Les villes d'art célèbres, Stockholm. (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert)..... 211
— Nos hommes d'Etat. (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert)..... 213
Metteix (J.). — Une vieille cité. Montferrand. L'église gothique. (Compte rendu de M. L. Bréhier)..... 214
Meule (La) néolithique du chemin de César, près Craponne (Haute-Loire)..... 58
Mobilier d'une sépulture gallo-romaine des Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme)..... 26
Monnaies gauloises trouvées à Arpajon (Cantal)..... 274

Digitized by Google

Note sur un moulin à grains gallo-romain découvert à Chamalières..... 58
Nous qui sommes Auvergnats..... 73-161
Pader (J.). — Aperçu sur le crâne de l'homme de Denise... 93
Particularités (Sur les) et la formation des colonnes prismatiques dans les coulées de roches éruptives..... 378
Pedon (J.). — Le plateau de Millevaches..... 69
Pierre (La) des plaines des Landais ou pierre des Quatre-Curés, près Méjanesse..... 414
Plateau (Le) de Millevaches..... 69
Poètes et journalistes en Auvergne, sous la monarchie de Juillet..... 289-361
Pourrat (H.) — Nous qui sommes Auvergnats..... 73-161
Rabdomancie (La) en Auvergne, vers 1746..... 207
Ranquet (H. du). — Appareil alvéolé à N.-D. du Port..... 418
— La Cathédrale de Clermont-Ferrand. (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert)..... 285
Riberolles (A. de). — Valmeranges. De Palma à Saint-Sébastien, etc..... 359
Ronserail (F.). — L'Auvergne, autrefois et aujourd'hui. (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert)..... 357
Rouchon (G.). — Compte rendu de « Anthologies illustrées des provinces françaises. L'Auvergne », de L. Bréhier.... 208
Société des Amis de l'Université. — Procès-verbaux des séances..... 62-202-281-386-427
— Comptes et budgets..... 421

PLANCHES HORS TEXTES

1. Vases de formes diverses composant le mobilier d'une sépulture gallo-romaine découverte en 1912, aux Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme).
2. Le moulin à grains gallo-romain de la source Marie-Louise, à Royat.
3. Meule néolithique de Mandoulieux, près Craponne.
4. Le crâne de l'homme de Denise.
5 à 6. Têtes de quenouilles et quenouilles (1 et 2).
7 - 8. Passettes et salières (3 et 4).
9. Boîtes à couvercles mobiles (5).
10. Coffres de mariage à charnières (6).
11. Coffres de chambre ou arches.

Digitized by Google

12. Sabots et devant de berceau (8).
13. Suspension de lampe (9).
14. Etui de pierre à aiguiser, cuiller et boite à peignes (10).
15. Le portrait du cardinal du Prat (1).
16. Le tombeau du cardinal du Prat, érigé dans la cathédrale de Sens et détruit à l'époque de la Révolution (2).
17. Châsse renfermant le crâne attribué au cardinal du Prat (3).
18. Le crâne du cardinal du Prat vu de face et de profil (4).
19. Les orgues de Saint-Flour (Cantal) [1].
Prismes articulés et articles isolés (2).
20. Sommet de la colonnade des Estreys, près Le Puy (Haute-Loire) [3].
Faces d'articulation de deux articles prismatiques (4).
Réseau cellulaire hexagonal de M. Bénard (5).
21. La pierre des plaines des Landais, vue nord et vue sud (1).
22. La pierre des plaines des Landais, vue est et vue ouest (2).

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

ARTICLE 31 DES STATUTS.

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

RENSEIGNEMENTS

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.	300 exemp.
Sans couverture :					
Une feuille entière, 16 pages..	6 »	7 »	9 »	14 »	19 »
Une demi-feuille, 8 pages....	4 »	5 »	6 »	9 »	12 »
Un quart de feuille, 4 pages...	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée...	1 »	1 50	2 »	3 50	5 »
Couverture avec titre.....	3 »	4 »	5 »	7 »	9. »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

Si les auteurs désirent des tirages à part, il leur est alloué par la Société la moitié du prix du tirage des vingt-cinq premiers exemplaires, couverture non comprise. *(Décision du 5 avril 1913.)*

AMEUBLEMENTS - LITERIE - TAPISSERIE

ONDET-JULIEN

8, rue Blatin, 8. CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

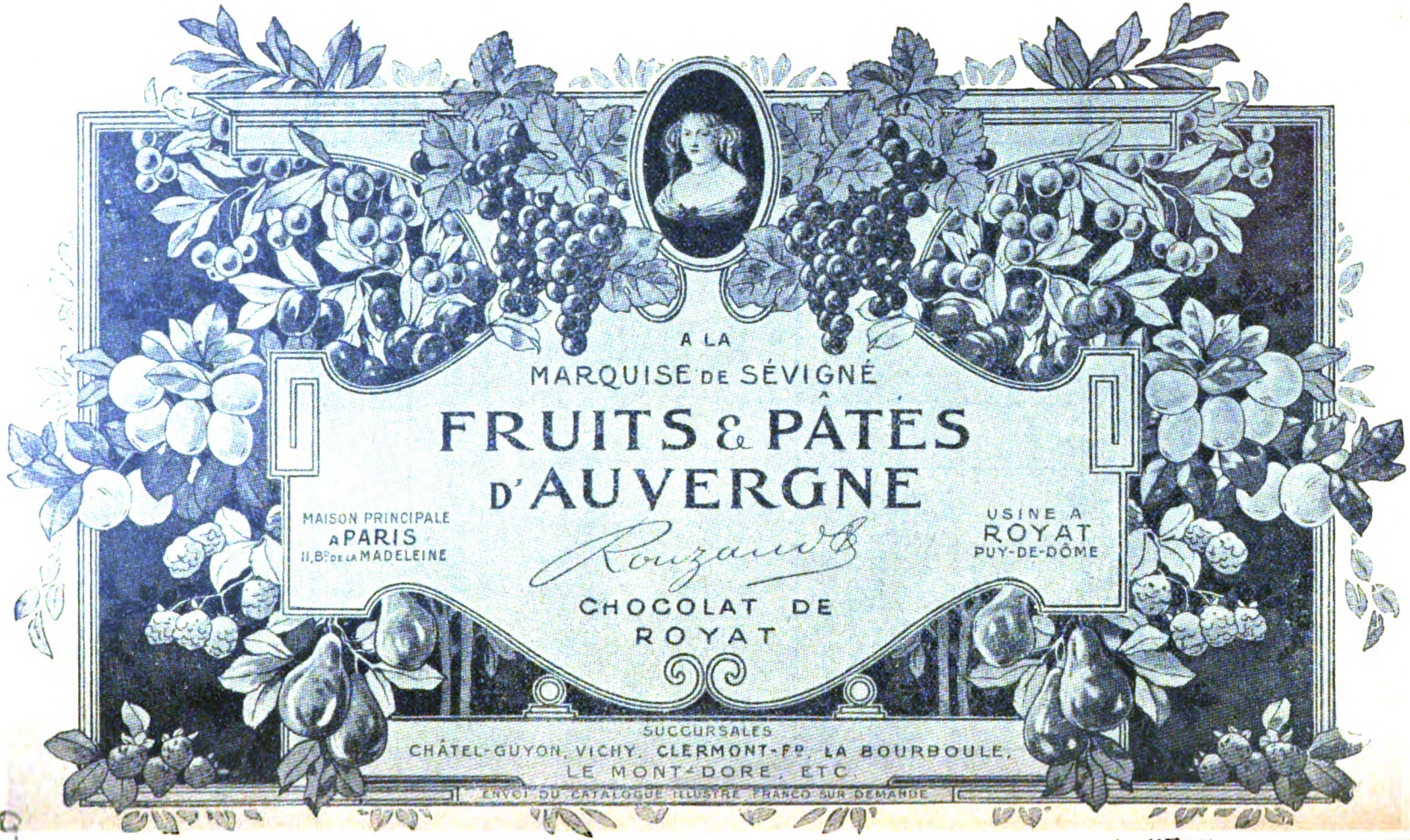

Magasin de Vente à Clermont-Ferrand, 28, rue Neuve et 9, rue de l'Ecu

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO ➡ **CIRCULATION DEPARTMENT**
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 **HOME USE**	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

MAR 4 1983

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
FORM NO. DD6, 60m, 12/80 BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

YD 11051

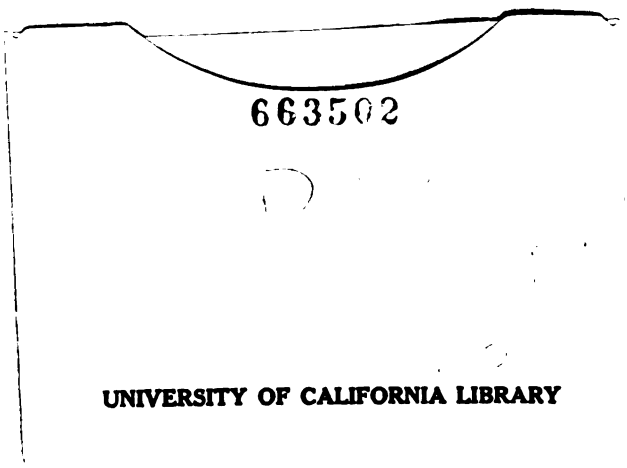
663502

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google